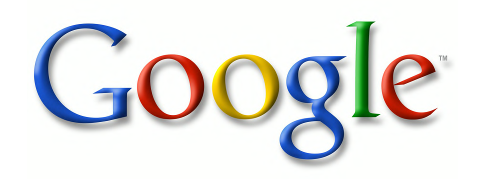



NYPL RESEARCH LIBRARIES
3 3433 06183715 3





HISTOIRE DE FRANCE.

TOME HUITIEME.

HISTOIRE
DE FRANCE.

TOME HUITIEME.

A PARIS,

Chez
LE MERCIER, rue S. Jacques, au Livre d'or.
DESAINT & SAILLANT, rue S. Jean de Beauvais.
DE HANSY, Pont au Change, à S. Nicolas.
JEAN TH. HERISSANT, rue S. Jacques, à S. Paul & à S. Hilaire.
BOUDET, rue S. Jacques, à la Bible d'or.
BAUCHE, Quai des Auguſtins, à Sainte Geneviéve.
DURAND, rue du Foin, au Griffon.
CL. J. B. HERISSANT fils, rue Notre-Dame, à la Croix d'or.
D'HOURY fils, rue de la vieille Bouclerie, au Soleil d'or.
DESPREZ, rue S. Jacques, à S. Proſper.
LE PRIEUR, rue S. Jacques, à la Croix d'or.

HISTOIRE
DE FRANCE,

DEPUIS

L'ÉTABLISSEMENT

DE

LA MONARCHIE FRANÇOISE

DANS LES GAULES,

Par le Pere G. DANIEL, *de la Compagnie de* JESUS;

NOUVELLE ÉDITION,

Augmentée de notes, de dissertations critiques & historiques, de l'histoire du regne de Louis XIII, & d'un journal de celui de Louis XIV,

ET

Ornée de plans, de cartes géographiques, & de vignettes représentant des médailles & des monnoyes de chaque regne.

TOME HUITIEME,

Qui comprend les regnes depuis 1483 jusqu'à 1515.

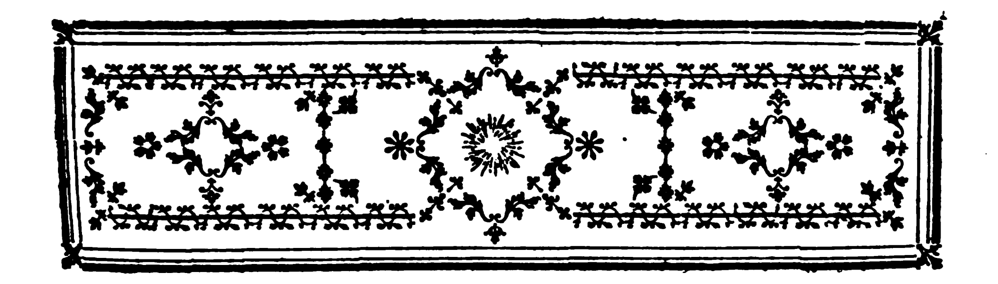


A PARIS,

CHEZ LES LIBRAIRES ASSOCIÉS.

M. D. CC. LV.

AVEC APPROBATION, ET PRIVILEGE DU ROI.



SOMMAIRE
DU REGNE
DE CHARLES VIII.

ETAT de la France au commencement de ce regne. Prétendans au Gouvernement. Le duc d'Orleans prend des liaisons avec le duc de Bretagne. Assemblée des Etats Généraux. Sacre du roi. Le duc d'Orléans quitte la 1484. *Cour. Princes & seigneurs qui se rangent à son parti. Le duc va à Paris pour tâcher de mettre le Parlement dans son parti. Réponse vigoureuse du premier président. Il conclut son accommodement. Mesures prises par rapport à l'archiduc. On travaille à détacher le duc de Bretagne du duc d'Orléans. Landois son ministre entreprend de mettre le comte de Richemont sur le Throne d'Angleterre & le trahit ensuite. Le comte de Richemont est protegé par le roi.* 1485. *Il passe en Angleterre, bat Richard, qui est tué dans la mêlée, & est couronné en sa place. Landois est puni de ses trahisons. Avantages que la France tira de sa mort. Nouvelles intrigues tramées à la Cour de Bretagne. Le duc d'Orleans s'y retire de nouveau. Le roi se saisit de Xaintes, & soumet* 1486. *ensuite toute la Guienne. Le roi marche ensuite en Anjou. Ce qui met la division entre les barons de Bretagne.* 1487. *Comines mis en prison. Le roi marche en Bretagne avec*

ſon armée ; y prend pluſieurs Places. Il leve le ſiége de Nantes. Etat de la Guienne. Soumiſſion du ſeigneur d'Albret. Etat de la Picardie. Surpriſe de Saint Omer & de Terouane par les troupes du roi : Défaite du ſeigneur de Raveſtin ; ſuivie de nouvelles Négociations.
1488. *Feinte démarche des ducs de Bretagne & d'Orléans pour la Paix. La Cour les penetre, & les fait citer tous deux pour cauſe de félonie. L'armée du roi ne laiſſe pas de marcher en Bretagne. Concurrence du duc d'Orleans & du ſeigneur d'Albret dans leurs vues pour la princeſſe de Bretagne, donne lieu à une querelle entre ces deux Rivaux. Ils marchent contre l'armée du roi à la tête de leurs troupes. Bataille de Saint Aubin. Déroute entiere des Bretons. Le duc d'Orléans & le prince d'Orange ſont faits priſonniers. Suite de cette victoire. Le duc de Bretagne envoie une Ambaſſade à la Cour pour faire ſes ſoumiſſions. Conférences tenues à ce ſujet ; ſuivies du Traité d'accommodement ; & peu après de la mort du duc. Affaires de Flandre. Les Gantois ſe ſoulevent contre le roi des Romains, qui eſt fait priſonnier à Bruges. Mouvemens de l'empereur & du pape pour ſa liberté. Elle eſt réſolue, & à quelles conditions. Etat de la Bretagne après la mort du duc. Zizime frere de Bajazet empereur des Turcs réfugié en France, & tranſféré à la Cour de Rome. Suite des affaires de Bretagne.*
1489. *Diverſion faite contre la France par le roi des Romains. Négociations des Bretons à la Cour d'Angleterre. Diſpoſitions du monarque Anglois à cet égard. Il prend parti contre la France ; & fait une Ligue avec la Bretagne. Le roi raſſemble les troupes qu'il avoit en ce pays-là ; & oblige les Anglois à s'en retourner ſans avoir rien entrepris. Vues des ſeigneurs Bretons ſur le mariage de leur princeſſe. Arrivée du prince d'Orange en Bretagne. Effet qu'elle produiſit. Le roi des Romains fait ſa paix avec le roi. Négociations pour les affaires de*
1490. *Bretagne ſans ſuccès. Les hoſtilités y recommencent. La princeſſe Anne épouſe le roi des Romains par Procureur. Le ſeigneur d'Albret, qui prétendoit à ce maria-*

ge, s'en venge en livrant Nantes au roi. Ce monarque voyant que par là la Bretagne lui échapoit, se résout à épouser lui-même la princesse. Le comte de Dunois & 1491.
le prince d'Orange sont ceux que l'on charge de cette Négociation. Difficultés qu'il y avoit à l'exécuter. Le roi consent à la délivrance du duc d'Orleans; & va lui-même le tirer de prison. La délivrance facilite l'affaire du mariage. Opposition qu'on y trouva dans l'esprit de la duchesse. Le roi s'approche de Rennes avec une armée. La duchesse se rend enfin, & l'on dresse les articles du Traité. La duchesse est conduite en Touraine où
le roi l'épouse publiquement. Elle est couronnée à Saint 1492.
Denys. Ressentiment du roi des Romains à la nouvelle de ce mariage. Il tâche d'animer l'Espagne & l'Angleterre contre la France. Le roi d'Angleterre ne s'y porte que foiblement. Il ne laisse pas d'assiéger Boulogne, & consent aussi-tôt à la paix. A quel prix le roi l'acheta.
La prise d'Arras en console le roi des Romains. Imprudence du roi dans la paix qu'il fit avec lui & avec le 1493.
roi de Castille. Le roi pense tout de bon à conquerir le royaume de Naples. Manifeste contenant ses prétentions à cet égard. Etat où se trouvoit alors l'Italie. Mort du pape Innocent VIII. Alexandre VI. lui succede. Ludovic Sforce engage le roi à passer en Italie. Le roi
de Navarre tombe malade & meurt. Alphonse son fils lui 1494.
succede. Arrivée du roi à Lyon. Il regle le gouvernement de son état. Il va à Grenoble, & y prend les dernieres mesures pour son expédition d'Italie. Il y passe. Diverses Négociations. Premiere victoire remportée par le duc d'Orleans à Rapallo. Mort du jeune duc de Milan. Ludovic se fait reconnoître pour duc en sa place; & est soupçonné d'avoir fait empoisonner le jeune duc son neveu. Le roi se rend maître des Places de la Republique de Florence. Pise fait frapper une médaille à son honneur comme au Restaurateur de sa liberté. Les Florentins envoyent des deputés au roi. Ce prince fait son entrée dans leur Ville. Il prétend la retenir à titre de conquête. Hardiesse de Pierre Capponi à cette proposition. Le Roi

change de dessein ; & se contente de faire alliance avec cette Republique. Il part pour Sienne qui le reçoit avec de grands honneurs. Le pape lui envoie des députés pour traiter de paix. Il continue sa route ; & étend ses quartiers aux environs de Rome. Embarras du pape à son approche. Il propose de traiter de sa paix particuliere ; & consent de recevoir le roi dans Rome avec son armée. Ce prince y étant entré fait sommer le pape de lui ouvrir le Château Saint-Ange. Cette sommation oblige le
1495. *Saint Pere à faire enfin son Traité avec le roi. Entrevûe qu'ils eurent ensemble ; où Briçonnet Evêque de S. Malo est fait Cardinal. Autres entrevûes du Pape & du Roi. Mouvemens à Naples aux approches de l'armée Françoise. Monnoie frappée à Aquila au coin du roi. Alphonse d'Arragon met la Couronne de Naples sur la tête de Ferdinand son fils, & s'enfuit en Sicile. La terreur se met dans l'armée de Ferdinand. Ferdinand est obligé de se retirer à Ischia. Suite des progrès du roi. Il fait son entrée à Naples, où il est reçû avec toute sorte d'honneurs. Il se rend maître des Châteaux où Ferdinand avoit laissé des troupes. Le reste du Royaume se soumet aussi excepté Brindes & Gallipoli. Monnoie frappée à Naples à cette occasion. Le roi y fait son entrée publique ; & prête les sermens ordinaires. Ligue conclue à Venise pour l'en chasser. Ce qui oblige le roi de retourner en France. Fautes que ce prince commit dans cette expédition & dans la suite. La flotte Françoise est battue près de Genes. Le duc de Milan veut surprendre Ast, pour fermer le retour au roi. Le duc d'Orleans le prévient & se rend maître de Novare d'où il envoie faire des courses dans le Milanez. Embarras du roi pour traverser l'Appennin. Les Suisses lui rendent un signalé service en trainant l'artillerie au travers des montagnes. Les Ligués rassemblent toutes leurs forces dans la plaine pour y attendre l'armée du roi. Celle-ci arrive enfin & vient se camper à Fornoue. Bataille de Fornoue & victoire du Roi. Le duc d'Orleans assiégé dans Novare. Difficultés qu'il y avoit à le secourir. L'affaire terminée*

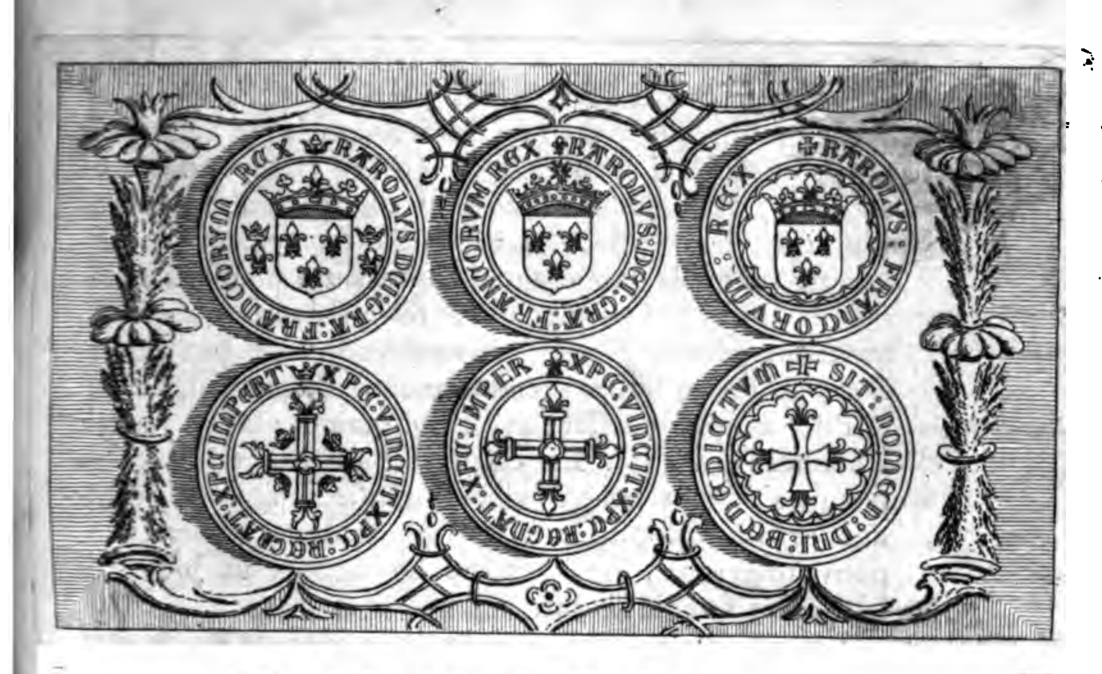
par un accommodement. Le roi arrive à Grenoble & vient ensuite à Lyon. Ferdinand d'Arragon vient à Reggio, & reprend quelques Villes de Calabre. Aubigni qui y commandoit pour le roi, marche contre lui & le bat. Ferdinand revient avec une puissante flotte en apparence, mais qui faute de monde ne peut rien entreprendre en sa faveur. Il ne laisse pas de tenter une descente qui lui réussit. Il est reçu dans la Ville à l'aide d'une intelligence qu'il y avoit. Il resserre les François dans les Châteaux où ils manquoient de vivres & de fourrages. Révolution aussi subite à son avantage, qu'elle l'avoit été à l'avantage du roi. La flotte Vénitienne debarque quantité de troupes dans la Pouille. Le roi y en envoie une de douze vaisseaux qui n'ose en approcher. Les troupes de Ferdinand sont battues par les François. Ceux-ci néanmoins ne peuvent secourir les Châteaux de Naples; ce qui les oblige de se rendre. Le roi abandonne presque entierement cette expédition, quoique ses troupes se soutinssent encore contre celles de Ferdinand. D'Entragues élude les ordres de la Cour pour la restitution des Places prises sur les Florentins. Comment cette affaire fut terminée. D'Entragues & le comte de Ligni en sont punis par une disgrace qui 1496.
ne dure que peu de temps. Etat des affaires d'Italie. Prudence de Ferdinand en évitant le combat avec les François. Le comte de Montpensier envoie au roi pour l'engager à ne pas abandonner son entreprise. Il réussit & le roi prend la résolution de la soutenir. Effet que cette nouvelle produisit en Italie. Inquiétudes du duc de Milan à ce sujet. Le duc d'Orleans refuse de commander l'armée du roi en ce pays-là. Et son refus fait de nouveau abandonner le dessein projetté. La mesintelligence se met dans les troupes, & leur fait manquer l'occasion de battre celles de Ferdinand. Le comte de Montpensier est enfermé dans Atelle. Où il est obligé de faire une fâcheuse capitulation. Articles qu'elle contenoit. Ferdinand le fait mener comme captif à Naples, & meurt peu après. Son pere Alphonse étant aussi mort, son oncle Frederic est reconnu roi à sa place. Le comte de Montpensier meurt

aussi. Les maladies se mettent dans les troupes Françoises. Le peu qui en reste retourne en France. Et le Roi abandonne tout-à-fait cette expédition. Les Espagnols font diversion du côté des Pyrenées. On leur prend Salses. Cette prise les porte à tenter la voie de la Négociation ; & l'on conclut une Treve qui est ensuite prolongée. Etat de l'Italie durant ce temps-là. Mort du Roi Charles VIII. Piété de ce Prince. Son caractere. Son Portrait. Ses enfans morts avant lui. Louis duc d'Orleans lui succede.

1497.

1498.





HISTOIRE DE FRANCE.

CHARLES VIII.

1483.

A quel âge Charles VIII. monta sur le Throne.



L'EXPÉRIENCE des quatre derniers regnes, dont les commencemens avoient été si funestes à la France, par les guerres civiles, & par les guerres étrangeres, devoit lui faire appréhender le même malheur à l'entrée de celui de Charles VIII. & bien des raisons donnoient lieu à cette crainte. Ce prince n'étoit qu'au commencement de sa quatorzieme année, d'une complexion très-foible, qui faisoit déja penser à son successeur; il étoit mal fait, & extrémement laid, quoiqu'il parût du feu dans ses

Naudé. Additions à l'Hist. de Louis XI.
Belcarius lib. 4.
Gaguin.

1483. yeux qui marquoit de la vivacité, mais ne suppléoit pas à ce qui lui manquoit de cet air noble, doux & agréable, dont l'effet est de prevenir les peuples en faveur d'un jeune prince. La maniere dont on l'avoit élevé, ne lui avoit donné aucune ouverture pour les affaires, & le roi son pere, suivant son génie soupçonneux, avoit fait défense à ceux qui avoient soin de son éducation, de lui en laisser prendre aucune connoissance.

Son peu d'ouverture pour les affaires.

Dispositions à de nouveaux troubles.

Plus son prédécesseur avoit été craint, plus il y avoit à craindre pour lui. La contrainte où les grands & le peuple s'étoient trouvés depuis plusieurs années, étoit une grande disposition à les faire soulever contre leur nouveau maître, sous prétexte de secouer un joug qui leur avoit semblé si dur.

Périls de la part des étrangers.

Les princes voisins, que la seule idée qu'ils avoient de l'habileté & de la vigilance du feu roi tenoit en respect, libres de ce frein de leur ambition ou de leur vengeance ne pouvoient manquer de se prévaloir de la conjoncture. L'archiduc n'avoit souffert qu'avec le dernier chagrin, qu'on lui enlevât sa fille avec les comtés de Bourgogne & d'Artois. Le roi & la reine de Castille n'attendoient que l'occasion favorable de se remettre en possession du Roussillon & de la Cerdagne, sur quoi il y avoit depuis long-temps contestation entre les deux Couronnes.

Quoique la chose n'eût pas encore été jusqu'à la rupture avec le duc de Bretagne, on devoit le regarder comme un ennemi très-envenimé, que la seule impuissance de nuire à la France avoit retenu sous le précedent regne; il étoit peu à craindre par lui-même; mais il pouvoit devenir très-redoutable s'il étoit soutenu des Anglois, avec qui il entretenoit toujours des secrettes pratiques. Ceux-ci occupés de la guerre civile allumée au sujet de Richard duc de Glocestre, qui avoit envahi la couronne sur les enfans du dernier roi, n'étoient pas à la vérité en état de faire alors grand mal à la France, ni de seconder les entreprises du duc de Bretagne: mais il ne falloit pas en ce pays-là beaucoup de temps

temps pour faire une entiere révolution, & pour assurer la couronne à un des concurrens; & en ce cas le vainqueur se feroit un mérite auprès de ses sujets, de porter la guerre en France, quand ce ne seroit que pour les venger de l'affront qu'on leur avoit fait, en préférant la fille de l'archiduc à la fille de leur roi, dont le mariage avec le dauphin de France, qu'ils voyoient monté sur le Throne, avoit été solennellement juré à Pequigni. 1483.

Mécontentement général des peuples de France.

Mais la vue de tant de périls dont on étoit menacé de la part des étrangers, n'étoit pas ce qui inquiétoit le plus. Le mécontentement des peuples de France étoit général & beaucoup à craindre, par l'occasion qui lui donneroit bientôt moyen d'éclater; le plus grand mal étoit qu'on la regardoit comme inévitable. C'étoit la concurrence de ceux qui prétendoient, non pas à la régence, car le roi ayant quatorze ans commencés, la qualité de régent n'avoit plus de lieu; mais à la conduite de ce jeune prince, & encore plus à ce qu'il étoit difficile d'en séparer, je veux dire, à la principale autorité du gouvernement.

Quels étoient les prétendans au Gouvernement.
Comines l. 6.
Gaguin.

Le roi Louis XI en avoit exclus la reine-mere Charlotte de Savoye qu'il n'avoit jamais beaucoup aimée, & qui d'ailleurs ne fut pas long-temps en état d'y prétendre, parce qu'elle mourut peu de temps après lui le 1 Décembre 1483. Il avoit jetté les yeux pour cet important emploi sur Anne de France sa fille aînée, & sur Pierre de Bourbon seigneur de Beaujeu mari de cette princesse, qui avoit eu soin de l'éducation du jeune prince depuis son enfance; & il avoit déclaré ses intentions là-dessus avant que de mourir. L'un & l'autre avoient parfaitement bien fait leur cour par leur exactitude à observer tous les ordres de ce prince dans la maniere d'élever le dauphin. Ils avoient toute la prudence nécessaire pour bien réussir dans le gouvernement, & la princesse encore plus que le prince. L'histoire nous la représente comme un génie supérieur par la pénétration, l'étendue de son esprit, le courage,

Hist. Latine de Louis XII.

1483. la fermeté, exempte des foibles attachés ordinairement au sexe, & tout-à-fait capable par ses grandes qualités de bien conduire un état.

Quoique l'intention du roi eût été que le seigneur de Beaujeu n'eût pas moins de part au gouvernement, qu'Anne de France, néanmoins il n'avoit nommé qu'elle, par la raison qu'il y avoit des princes du Sang plus proche de la couronne, que le seigneur de Beaujeu, & que sur ce titre de proximité, ils auroient pu lui disputer une place qui naturellement les regardoit plus que lui: au lieu que cette raison ne pouvoit être alleguée contre la princesse, qui, étant la sœur du jeune roi, le touchoit de plus près qu'aucun autre.

Mais quoi que fasse un roi qui laisse un successeur en bas âge, il ne peut jamais prevenir tous les inconvéniens, ni guerir de la passion de commander tous ceux qui ont quelque droit ou quelque prétexte d'y prétendre. Louis duc d'Orléans héritier présomptif de la Couronne en cas que le jeune roi vint à manquer, regarda la nomination d'Anne de France comme une injustice faite à sa qualité de premier prince du Sang. Il se sentoit assez de mérite pour occuper ce grand poste, & il en avoit en effet beaucoup; mais il manquoit d'experience; car il n'étoit alors âgé que de vingt-trois ans, & il n'avoit jamais eu part aux affaires. D'ailleurs il ne paroissoit pas sûr de lui abandonner un jeune roi, dont la mort, ou le défaut de lignée pouvoient lui procurer la Couronne à lui-même.

Balcarius, l. 4.

Ces raisons firent paroître un autre personnage sur la scene. Ce fut Jean duc de Bourbon frere aîné du seigneur de Beaujeu, & beau-frere d'Anne de France, que son âge de soixante ans, les grands services qu'il avoit rendus à l'Etat, sa valeur & sa prudence éprouvées en une infinité de rencontres, rendoient respectable à tout le royaume, & qui croyoit qu'une femme & un jeune prince ne pouvoient pas lui disputer la préférence en une telle occasion.

Partage de la Cour à ce sujet.

La Cour se partageoit entre ces trois compétiteurs.

Chacun avoit sa brigue, pensoit à former son parti; & cette fâcheuse concurrence tenoit toute la France en suspens. Ils agirent toutefois de concert sur un article, qui fut d'immoler à la vengeance publique les deux hommes, que le peuple & la plûpart des grands avoient toujours regardés comme les principales causes de tout ce qui leur étoit arrivé de desagréable & de fâcheux sous le regne précédent, & que la bassesse de leur extraction, jointe à leur grande puissance & à l'abus qu'ils en faisoient, avoit rendus exécrables à toute la France. C'étoit le fameux barbier du feu roi, Olivier le Daim, & Jean Doyac. On informa secretement contre eux sur divers crimes, dont on les soupçonnoit. Les informations ayant été communiquées au Parlement, il ordonna qu'ils fussent arrêtés. Le Daim fut pendu pour un adultere & un homicide commis avec des circonstances qui méritoient un plus rigoureux supplice. * On sauva la vie à Doyac, mais peut-être eût-il préféré la mort à la durée & à l'infamie de sa peine; car ayant été convaincu de malversation & d'avoir parlé insolemment des princes, il fut condamné à être fustigé par les carrefours de Paris, à avoir une oreille coupée & la langue percée avec un fer rouge, ensuite on le conduisit en Auvergne, dont il avoit été gouverneur; & là dans la ville de Montferrant, où il étoit né, il fut de nouveau fustigé, & eut l'autre oreille coupée. Ainsi ces deux malheureux donnerent à toute la France un nouvel exemple du danger de ces fortunes extraordinaires, où il est

Annales de Belleforest.

Punition de deux hommes qui avoient abusé de la faveur de feu Roi.

* Olivier s'appelloit Olivier le Diable ou le Mauvais, nom que Louis XI lui changea en celui de le Daim. Il étoit né à Thielt petite ville dépendante de la Châtellenie de Courtrai. Louis XI l'avoit annobli & l'avoit fait gentihomme de sa Chambre, capitaine du château de Loches, & gouverneur de Saint Quentin. Il fut pendu pour avoir abusé d'une femme qui se livra à lui à condition qu'il lui feroit rendre son mari qui étoit en prison. Au lieu d'accomplir sa promesse il fit étrangler le mari par un nommé Daniel, le corps fut jetté dans la riviere; mais des batelliers le trouverent & il fut reconnu. La femme se plaignit. On fit le procès à Olivier le Daim & à Daniel, qui furent tous deux pendus. Quoique Doyac eut été impliqué dans cette affaire, il ne fut pas condamné au même supplice que le Daim & Daniel, parce qu'il fut averé qu'il n'avoit eu aucune part à l'assassinat, & qu'il avoit seulement aidé à jetter le corps mort du mari dans la riviere. *Voyez la remarque de M. Godefroy parmi les preuves de Comines. T. 3. n. 342.*

1483. rare que la seule vertu conduise, & d'où le crime précipite souvent ceux qu'il y a élevés. *

Autres châtimens moins rigoureux.

Ils furent les seuls favoris de cette espece qu'on traita avec tant de rigueur. On se contenta d'en punir quelques autres par la bourse; & de ce nombre fut le Medecin Jacques Coctier, à qui l'on fit rendre une bonne partie des grosses sommes dont il avoit fait acheter au roi ses soins & son application à lui prolonger la vie. ** On révoqua diverses autres donations excessives faites à quelques Eglises par ce prince pour le même sujet. On mit en réserve pour les nécessités de l'Etat l'argent qu'on en retira ; & on vit par tout cela qu'on chérissoit & qu'on révéroit beaucoup moins sa mémoire, qu'on n'avoit redouté sa personne.

Expédient proposé pour terminer les dissentions de la Cour.

Cependant les dissentions continuoient à la Cour, mais madame de Beaujeu, qui en appréhendoit les fâcheuses suites, proposa un expédient pour les terminer : ce fut de s'en rapporter à la décision d'une assemblée des Etats que les princes demandoient avec empressement. Cet expédient pouvoit être envisagé diversement par les différens partis, sur-tout par le duc d'Orleans, & par madame de Beaujeu : mais il paroissoit si naturel & si raisonnable, que les ducs d'Orleans & de Bourbon n'oserent le refuser, quoiqu'ils prévissent bien que cette habile princesse pourroit en retirer de grands avantages ; car ayant le roi en sa puissance, & rien ne se faisant qu'au nom & par les ordres de ce prince, l'u-

* J'ai vû une acte original & scellé qui suppose que la memoire de Doyac avoit été rétablie. Cet acte est de 1516. Il s'y agit d'une remission donnée à Jean Doyac qui doit avoir été le petit-fils de celui dont il s'agit. Ce second Jean Doyac y est qualifié de *miles*, c'est-à-dire, Chevalier, & il avoit été fait Chevalier à la bataille de Ravenne. Son pere Odille Doyac portoit le titre de chevalier & de baron de Montreal. Cela suppose encore que Jean Doyac favori de Louis XI. avoit été annobli par ce prince. La fille de Jean Doyac, dès l'an 1488, cinq ans après la mort de son pere, est qualifiée de demoiselle dans les Registres du Parlement de cette année.

** On voit dans les Registres du Parlement, & en divers memoriaux de la Chambre des Comptes de Paris plusieurs Terres & Offices donnés à ce médecin l'an 1482, en d'autres il est reçû president, clerc des Comptes avec dispense de resider; en d'autres il est nommé vice-president : dans un autre premier president de la Chambre des Comptes.

1483.

sage qu'elle feroit de ce délai ne feroit que pour affermir son autorité, & pour augmenter le nombre de ses créatures.

D'un autre côté la qualité d'héritier présomptif de la Couronne ne pouvoit manquer d'attacher bien des gens au duc d'Orleans ; & ses manieres engageantes & populaires dans une assemblée nombreuse comme celle des Etats, étoient capables de lui gagner bien des suffrages. De plus, la princesse prévoyoit que quand même la décision seroit en sa faveur, un prince jeune, vif & ambitieux, tel qu'étoit le duc d'Orleans, ne voudroit pas s'y conformer ; & elle eut d'autant plus sujet de le craindre, qu'il prit alors des liaisons très-étroites avec le duc de Bretagne, dont le pays alloit être desormais pour lui un lieu de retraite en cas de malheur. Voici l'occasion qui unit si étroitement ces deux princes.

Le duc d'Orleans s'unit avec le duc de Bretagne, & à quelle occasion.

Lettres de Charles VIII. portant revocation du Domaine aliené.

Remontrance du duc d'Orleans au Parlement.

D'Argentré, Hist. de Bretagne, l. 12. ch. 431. 432.

François II. duc de Bretagne avoit toujours auprès de lui Pierre Landois, dont j'ai parlé dans l'Histoire de Louis XI. C'étoit un homme dont l'esprit égaloit la méchanceté, & le plus adroit politique qui fût alors en Europe. Il venoit de faire périr le chancelier Chauvin par les plus noires calomnies ; & s'étant défait par sa mort de l'unique personne qui partageoit avec lui la confiance du duc, il l'avoit seule & toute entiere. L'exemple du sort tragique d'Olivier le Daim & de Jean Doyac n'avoit pû lui persuader la modération. Il gourmandoit la noblesse, la tenoit bas, & nuls seigneurs de Bretagne n'osoient aborder le duc que par sa permission. Il n'ignoroit pas le dépit que cela leur causoit ; mais il s'en mettoit peu en peine. Au reste il servoit bien son maître, & par son grand génie pour les affaires, il suppléoit à la médiocrité de celui du duc, qui se reposoit de tout sur lui ; & lui avoit laissé prendre un tel ascendant sur son esprit affoibli par son grand âge, que tous ses ordres n'étoient que l'exécution des conseils de son ministre.

Il y avoit déja long-temps que la noblesse murmuroit

1483. en ſecret : mais Landois diſſipoit, ou prevenoit tous ſes complots, & juſqu'alors elle n'avoit oſé rien entreprendre. Après tout il eſt difficile que tant d'ennemis conſpirant à perdre un ſeul homme, le temps ne faſſe naître quelque occaſion commode, & que la haine n'inſpire en quelque moment la hardieſſe de le tenter.

Jean de Châlons prince d'Orange étoit alors à la Cour du duc de Bretagne, dont il étoit neveu par ſa mere, & le ſujet du ſejour qu'il y faiſoit, étoit en apparence de paſſer quelque temps avec le duc ſon oncle : mais le motif ſecret & veritable, étoit de négocier le mariage d'Anne de Bretagne fille aînée & héritiere du duc, en faveur de l'archiduc Maximilien d'Autriche, à l'inſçû de la Cour de France. Le prince d'Orange ne trouvant pas Landois favorable à ſes intentions, & ayant eu communication du deſſein que quelques ſeigneurs Bretons avoient formé de le perdre, entra dans la conſpiration, & ſe fit chef de l'entrepriſe avec le ſeigneur de Rieux marechal de Bretagne.

Belleforeſt Annales de France.

1484. Le duc étoit au château de Nantes, & les ſeigneurs Bretons croyoient que Landois y étoit auſſi : mais comme il en ſortoit quelquefois ſecretement, pour aller à ſa terre de la Pabautiere, qui n'étoit qu'à une lieue de là, ils ſe partagerent en deux bandes ; les uns devoient ſe rendre maîtres du château, & les autres forcer les portes de la Pabautiere.

Le prince d'Orange & le maréchal de Rieux ſur le ſoir du ſeptieme d'Avril entrerent avec leurs gens dans le château de Nantes, ſe ſaiſirent des clés, fermerent les portes ſur eux, allerent dans tous les appartemens, ſans excepter celui du duc, qui fut fort ſurpris, & qui les voyant armés courir çà & là, crut qu'ils en vouloient à ſa perſonne. Ils ne trouverent point Landois, qui n'y étoit pas, & penſoient à s'en retourner, lorſqu'un des domeſtiques du duc ayant gagné les crenaux du château du côté de la ville, commença à crier de toute ſa force qu'on aſſaſſinoit le prince. Le peuple accourut en foule, le château fut bientot inveſti, de

sorte que le prince d'Orange & le maréchal de Rieux se trouverent fort embarrassés, & n'eurent point d'autre parti à prendre que de s'aller jetter aux pieds du duc, en l'assurant qu'ils n'en vouloient point à sa personne, & lui demandant pardon d'avoir violé si témérairement le respect qu'ils lui devoient. 1484.

Le duc trop heureux d'être hors du péril dont il s'étoit crû menacé, leur dit qu'il leur pardonnoit, & voulut bien à leur priere paroître aux creneaux du château, pour dire au peuple que c'étoit une fausse alarme, & qu'il étoit en fureté. Il leur accorda la liberté de se retirer, & même des lettres d'abolition qu'ils lui demanderent : mais ce fut à condition qu'ils sortiroient incessamment de Bretagne. Ils n'avoient garde d'y manquer, voyant leur entreprise échouée, à moins que ceux qui étoient allés à la Pabautiere n'eussent mieux réussi.

C'étoit là en effet que Landois étoit, & il y eût apparemment été pris, si ceux qui l'y alloient chercher au nombre de dix-huit, s'en fussent approchés avec plus de précaution. Ils firent tant de bruit en arrivant à la porte, que Landois se douta de quelque chose, & ayant lui-même vû par la fenêtre tant de gens armés, il prit sur le champ la fuite par une autre porte dans la campagne, & se sauva au château de Pouancé, où il demeura caché quelques jours, jusqu'à qu'il eût des nouvelles du duc, qui l'envoya querir avec une bonne escorte.

La conjuration ayant été dissipée, le duc à la sollicitation de Landois fit faire le procès à tous ceux qui y avoient trempé. Ils furent obligés de pourvoir à leur sûreté. Les uns se fortifierent dans leurs châteaux, & s'y renfermerent, après y avoir mis garnison, & les autres se sauverent en France pour y venir demander du secours. Ils ne manquerent pas de faire mention des droits que le roi auroit sur la Bretagne après la mort du duc, & l'on traita même avec eux à Montargis, sur ce sujet le vingt-deuxieme d'Octobre. Observations sur l'Hist. de Charles VIII.

Madame de Beaujeu, à qui ils s'adresserent unique-

1484. ment, sans faire aucune démarche auprès du duc d'Orléans, les avoit parfaitement bien reçus, & leur avoit promis sa protection. Landois en fut aussi-tôt averti; & il n'auroit pas manqué d'envoyer vers elle, s'il n'avoit sû qu'elle le haïssoit fort, & qu'étant entrée dans les sentimens du feu roi à l'occasion des vingt-deux lettres surprises qui découvroient ses intrigues avec l'Angleterre, elle le regardoit comme le plus grand ennemi de la France.

Il jetta donc la vue ailleurs; & comme il n'ignoroit pas la disposition du duc d'Orleans à l'égard de cette princesse, il pensa à l'engager dans son parti, pour se fortifier de celui que ce prince avoit en France. Le duc de Bretagne lui écrivit à sa persuasion, & lui fit part de l'attentat qu'on avoit commis contre sa personne, & de la révolte de quelques mutins, qui l'obligerent malgré qu'il en eût, à se mettre en sûreté contre eux par la voie des armes. Il le conjura de le venir voir comme son cher parent, & l'assura que son voyage ne lui seroit pas inutile; qu'il savoit ce qui se passoit en France, & qu'ils prendroient ensemble des mesures pour leurs communs interêts; que leur union pourroit leur servir à faire cesser l'injustice qu'on lui faisoit, en lui préférant une femme pour une place qui étoit due incontestablement au premier prince du Sang; que la conduite des révoltés de Bretagne, qui en s'adressant à madame de Beaujeu l'avoient reconnue pour gouvernante du royaume de France, ne devoit pas lui être indifférente, & qu'elle faisoit un fâcheux préjugé, qui pourroit avoir un mauvais effet dans les Etats, s'il souffroit cet affront sans en faire paroître de ressentiment; qu'au contraire si on le voyoit bien lié avec un prince voisin de la France tel qu'un duc de Bretagne, on y penseroit plus d'une fois, avant que de lui faire perdre sa cause.

Le duc d'Orleans lut cette lettre avec un extrême plaisir, & la communiqua aussi-tôt à François d'Orleans comte de Dunois. Ce comte étoit tout son conseil, & méritoit

meritoit la confiance qu'il avoit en lui. Il avoit hérité de beaucoup de grandes qualités de Jean comte de Dunois son pere, & étoit aussi zelé que lui pour la grandeur de la branche légitime d'Orléans. C'étoit un homme de tête, de grandes vûes, habile dans le maniement des affaires, & qui vit d'abord jusqu'où l'ouverture qu'on faisoit au duc d'Orléans pouvoit le conduire. Il lui dit qu'il ne falloit pas négliger cette occasion; que quand elle ne le meneroit pas où il visoit principalement, c'est-à-dire, au gouvernement du royaume pendant la jeunesse du roi, il en pourroit tirer un autre avantage très-grand; sçavoir que dans ce voyage qu'on lui proposoit, il pourroit par le moyen de Landois, qui avoit besoin d'être soutenu contre la noblesse du pays, * se ménager le mariage d'Anne fille aînée du duc & héritiere du duché de Bretagne. C'étoit en effet la meilleure fortune qui pût arriver à ce prince; soit qu'il parvînt un jour à la couronne, comme il avoit lieu de l'espérer, soit qu'il n'y parvînt pas. 1484.

Entrevue de ces deux princes.
Histoire Latine de Louis XII.

Le voyage fut résolu, & le duc d'Orléans accompagné du comte de Dunois, s'étant rendu à Blois où René duc d'Alençon vint le joindre, ils allerent ensemble à Nantes voir le duc de Bretagne, qui les reçut avec toutes sortes d'honneurs & de témoignages de tendresse. Ils trouverent que l'esprit de ce prince étoit fort baissé. Ils l'assurerent de leur attachement, eurent diverses conférences avec Landois, dont on vit l'effet dans la suite. Ce ministre promit au duc d'Orléans de le servir en tout ce qui dépendroit de lui: mais on ne prit encore aucunes mesures particulieres.

Madame de Beaujeu, à qui le séjour du ** duc d'Orléans en Bretagne donnoit de l'ombrage avec raison,

* C'étoit un projet chimerique & qui ne feroit pas honneur à la sagesse du comte de Dunois. Le duc d'Orléans ne pouvoit épouser Anne de Bretagne, sans faire casser son mariage avec Jeanne de France, sœur de la comtesse de Beaujeu; & ce qu'il n'osa entreprendre qu'étant devenu roi, pouvoit-il espérer d'y réussir dans le temps qu'il étoit fugitif en Bretagne & sans credit à la Cour de France.

** Ce prince n'étoit point alors en Bretagne. *Voyez les observations.*

1484.

lui fit ordonner par le roi de revenir sans tarder en France, pour assister aux Etats convoqués à Tours, & au Sacre du roi. Le prétexte de ce rappel ne pouvoit être plus spécieux; & il n'y avoit nulle raison apparente qui pût dispenser le duc d'Orléans d'assister à cette cérémonie. Il prit congé du duc de Bretagne : mais ce ne fut pas sans peine; car dès qu'il eut vu Anne de Brengne, il commença à lui faire sa cour autant par inclination que par interêt : & il fallut que le comte de Dunois se servît de toute l'autorité qu'il avoit prise sur son esprit, pour l'obliger à partir.

ibid.

Assemblée des Etats Généraux.

Il est étonnant que ce temps-là n'étant pas extrêmement éloigné du nôtre, les historiens ne conviennent pas entre eux sur un fait dont toute la France fut témoin. Les uns disent que les Etats furent tenus avant le Sacre, & les autres que le Sacre ne fut fait qu'après les Etats. * Après avoir bien examiné la chose, il me paroît que les Etats précéderent le Sacre; & je me fonde principalement sur ce que dans le mémoire présenté par l'Etat Ecclésiastique, les Etats demandent que le Sacre du roi se fasse le plûtôt qu'il sera possible; & dans l'Octroi fait à ce prince par les mêmes Etats, dans lequel, outre les autres sommes qu'ils lui accordent, ils lui font present de trois cents mille livres pour son heureux avenement & pour les frais de son Sacre, ils ajoutent qu'ils le supplient de se faire sacrer incessamment. Dans la remontrance que le duc d'Orléans fit au Parlement le dix-septieme de Janvier de l'an 1484 selon le style de ce temps-là, où l'année commençoit à Pâques, & qui est l'an 1485, en comptant selon le

Observations sur l'Hist. de Charles VIII.

Extrait des registres du Parlement.

* L'incertitude de cette époque avoit déja été remarquée dans le Cérémonial françois, n. 2. p. 287. & dans les Observations de M. Godefroy sur l'Histoire de Charles VIII. n. 428. La difficulté est venue de ce que les Etats s'étant tenus à Tours au mois de Janvier qui finissoit l'année 1483 selon l'ancien style, & qui commençoit l'année 1484 selon le style d'aujourd'hui, les uns ont placé la tenue des Etats à l'an 1483, comme Comines; & les autres, comme du Tillet & plusieurs manuscrits à l'an 1484. Or le Sacre du roi ayant été fait à Reims le 30 May 1484, on ne savoit si les Etats avoient précédé le Sacre, ou s'ils l'avoient suivi : mais il est incontestable qu'ils le précéderent.

ſtyle d'aujourd'hui que l'année commence au premier de Janvier, il eſt encore expreſſement marqué que les Etats lui donnerent trois cents mille livres *pour lui ſubvenir à la dépenſe qu'il lui convenoit faire pour ſon Sacre & couronnement, & autres ſes affaires.* Tout cela ſuppoſe manifeſtement que les Etats précéderent le Sacre ; & ſur ces preuves, je ne fais nulle difficulté de les placer dans cette hiſtoire avant la cérémonie du Sacre & du couronnement du roi. 1484.

La premiere affaire importante dont on y traita, fut le choix de celui à qui l'on confieroit la perſonne du prince. La dextérité de madame de Beaujeu avoit mis les choſes en tel état, qu'elle étoit ſûre du ſuccès. Elle avoit déja fait en ſorte que le duc de Bourbon ſe déſiſtât de ſes prétentions à cet égard. Elle ſavoit qu'il ſouhaitoit avec paſſion d'être pourvû de la charge de connétable de France vacante depuis la mort du comte de Saint Pol, & elle la lui aſſura à cette condition : mais quoique les lettres patentes lui en euſſent été expédiées dès le mois d'Octobre de l'année précedente, comme on le voit par la date de ces lettres, il n'en avoit pas encore pris poſſeſſion. Enſuite la brigue de ce duc s'étoit jointe à la ſienne, qui étoit devenue par ce moyen incomparablement plus forte que celle du duc d'Orléans, de ſorte qu'elle l'emporta ſans difficulté dans les Etats. Il y fut réſolu premierement, qu'il n'y auroit point de regent en France, parce que le roi étoit en ſa quatorzieme année. En ſecond lieu, que madame Anne de France, conformément aux intentions du feu roi, ſeroit chargée du ſoin de ſa perſonne ſacrée, juſqu'à ce qu'il fût plus avancé en âge. Troiſiemement, que les lettres de juſtice & de grace s'expédieroient au nom du roi, & ſous ſon autorité ; mais qu'il ne pourroit conclurre aucune choſe importante, ſans le conſentement de la plus grande & meilleure partie de ſon conſeil.

Premiere affaire importante dont on y traita.

Obſervations ſur l'Hiſt. de Charles VIII.

Ibid. p. 399. 426.

Dans la ſéance ſuivante, le Roi par la bouche de Guillaume de Rochefort chancelier de France, dit aux

1484.

Seconde séance où l'on traite des affaires ecclésiastiques.

Etats qu'il approuvoit leur arrêté; qu'il alloit sans délai se former un conseil ; qu'il entendoit que ce conseil eût son autorité royale , tout pouvoir d'ordonner ce qu'il jugeroit être expédient pour le bien commun de l'Etat, & que pour les affaires particulieres il choisiroit du corps des Etats les personnes les plus capables, dont il prendroit volontiers les avis avec ceux de son conseil.

Madame de Beaujeu étant venue a bout de sa principale entreprise ; & voyant son autorité affermie par celle des Etats , ne pensa plus qu'à y maintenir la concorde, & à travailler de concert avec eux au reglement du royaume.

Ibid. p. 404. &c.

On commença d'abord par les griefs contenus dans le cahier de l'Etat ecclésiastique; & ils tendoient presque tous uniquement au retablissement de la Pragmatique Sanction, & des decrets des conciles de Constance & de Bâle, qui y ont rapport. Il y eut beaucoup de contestation sur cet article , & le cardinal de Bourbon archevêque & comte de Lyon , le cardinal Elie de Bourdeilles archevêque de Tours, & quelques autres prélats y formerent opposition , soit qu'ils en usassent ainsi par zele pour les interêts du saint Siege , soit qu'ils le fissent de concert avec madame de Beaujeu, qui ne vouloit pas se brouiller avec le pape , comme il est assez vrai-semblable. Ce qui est certain , c'est qu'on prit volontiers le prétexte de cette opposition , pour ne rien décider sur le contenu de ce mémoire , & que l'examen de cette grande affaire, qui demandoit beaucoup de discussion, fut remis à un autre temps.

Remontrances de la noblesse sur ce qui la regardoit.

Les remontrances de la noblesse contenoient cinq ou six articles. Le premier fut les convocations du ban & de l'arriere-ban faites sous le regne précédent, qui avoient ruiné la plûpart des gentilshommes, tant parce qu'elles étoient trop fréquentes , que parce qu'on n'avoit pas soin de leur payer certains gages qu'on leur donnoit autrefois , lorsqu'on les faisoit marcher en campagne. Le second, sur ce que les baillis & sénéchaux

royaux dans les arriere-bans contraignoient souvent les gens nobles, ou autres tenans fiefs à servir le roi ailleurs qu'en la compagnie des seigneurs dont ils relevoient. Par le troisieme, la noblesse demandoit au roi le privilége de pouvoir racheter dans l'espace de deux ans les rentes que la necessité de s'équiper pour aller à la guerre sous le feu roi, les avoit obligés de vendre ; ce que le défaut d'argent ne leur avoit pas permis de faire dans le temps marqué pour le rachat. Par le quatrieme & le cinquieme, Sa Majesté étoit suppliée de remettre la noblesse en possession du droit qu'elle avoit eu de tout temps de chasser, soit dans ses propres bois, soit dans les forêts du roi, & d'empêcher les vexations qui leur étoient faites là-dessus par les grands veneurs. C'étoit-là un des endroits par où Louis XI s'étoit rendu plus odieux à la noblesse, & sur lequel il avoit tenu une conduite, qui avoit été jusqu'alors, & qui a été depuis sans exemple, au moins dans toute son étendue. Le dernier article touchoit un point plus délicat. C'étoit sur ce qu'on donnoit les gouvernemens des villes & des forteresses frontieres à des étrangers. Le motif de la requête de la noblesse là-dessus étoit, qu'il y alloit de la sûreté de l'Etat, parce que souvent un étranger n'étoit pas à l'épreuve des offres que les ennemis pouvoient lui faire pour le corrompre, & qu'on en avoit plusieurs expériences fâcheuses ; qu'il avoit moins d'autorité sur la milice pour la contenir, & en empêcher les violences ; qu'il étoit naturel & raisonnable que la noblesse Françoise eût la préférence pour ces sortes de gouvernemens, aussi-bien que pour les sénéchaussées, les bailliages, & les autres offices, auxquels elle étoit en droit de prétendre. 1484.

Ce furent-là les demandes que fit la noblesse d'une maniere également respectueuse & soumise. Le roi y répondit, en leur accordant ce qui regardoit leur droit pour la chasse, aussi-bien que le rachat des rentes, & en leur promettant que les bans & arriere-bans ne seroient plus desormais convoqués sans nécessité, & que

1484. pour le reste il auroit beaucoup d'égard à leurs remontrances.

Et du Tiers-Etat.

Le Tiers-Etat, qui est appellé *le commun*, exposa fort au long la pauvreté du royaume, qu'il disoit avoir été principalement causée par le transport de l'or & de l'argent qui en sortoit pour aller à la cour de Rome, & par l'autorité que les legats des Papes se donnoient en France, dont ils ne partoient jamais qu'en emportant des sommes immenses. En second lieu, par les guerres, & enfin par les foires de Lyon, où une infinité d'argent étoit porté, & passoit de-là dans des pays étrangers. Il supplioit le roi de ne plus recevoir de legat dans le royaume, n'y en ayant aucun besoin ; & que comme on disoit que le cardinal d'Angers * devoit y venir bientôt en cette qualité, il voulût bien ne l'y pas admettre. Il s'étendoit ensuite sur les maux que causoient les continuels passages des gens de guerre; sur les tailles & les subsides, dont le peuple étoit accablé, principalement en Normandie, ce qui faisoit deserter un très-grand nombre d'habitans du royaume, pour passer dans les pays étrangers ; sur la maniere dure & impitoyable, dont se levoient les subsides, sur la multiplication des officiers employés à ces levées, au lieu qu'on les devoit faire par les thrésoriers & receveurs ordinaires ; sur l'aliénation du domaine; sur la multiplication des pensions, & les gages excessifs des officiers; sur le peu d'exactitude de ceux qui commandoient les gens de guerre, à les contenir dans l'ordre ; sur la violence que l'on faisoit aux particuliers du peuple, qu'on obligeoit de marcher dans les arriere-bans, quoiqu'ils n'eussent aucuns fiefs, & qu'ils payassent les tailles & les autres subsides. Le Tiers-Etat supplioit encore le roi de remettre la gendarmerie sur le pié où l'avoit mise Charles VII, qui sans troupes extraordinaires, sans convoquer le ban & l'arriere-ban, avoit par le secours de sa noblesse, de sa gendarmerie, & des francs-archers, chassé les Anglois de la France. Il demandoit aussi le

* Jean de la Balue.

1484.

privilége du rachat des rentes & des autres biens, pour ceux du peuple que la néceſſité avoit obligés de les vendre, l'abolition des tailles & des impôts, promettant qu'en cas que le domaine du roi ne lui ſuffit pas, ou qu'il arrivât quelque néceſſité extraordinaire, on ſeroit prêt d'y ſubvenir, à condition qu'on ne donneroit point à cette ſubvention le nom de taille; parce que ce nom étoit odieux aux peuples. Enfin il demandoit la confirmation des libertés, priviléges, juriſdictions dont avoient joui paiſiblement ſi long-temps les gens d'égliſe, les nobles, les cités, villes & pays du royaume.

Le roi ne répondit rien ſur les griefs qui regardoient la cour de Rome; parce que la plûpart de ce que cet article contenoit, étoit renfermé dans la demande de l'Etat eccléſiaſtique, contre laquelle il y avoit eu oppoſition, & qu'on n'y devoit répondre qu'après que cette oppoſition ſeroit vuidée. Il conſentit au rachat des rentes qu'on prouveroit avoir été vendues pour payer les tailles, accorda l'exemption pour l'arriere-ban des gens non-fieffés & non-nobles, confirma les anciens priviléges, libertés & franchiſes de tous les Etats du royaume, & promit de faire attention à tous les autres points ſur leſquels on lui avoit fait des remontrances.

Autres répréſentations des trois Ordres faites en commun.

Outre ces trois cahiers qui furent préſentés, chacun par chaque ordre des trois Etats, ils en préſenterent encore trois autres en commun, l'un qui regardoit l'adminiſtration de la Juſtice, l'autre ſur le commerce, & le troiſieme touchant le conſeil du roi, & les perſonnes qui devoient le compoſer. Le roi répondit ſur la plûpart des points conformément aux demandes des Etats, qui lui accorderent deux millions cinq cents mille livres; mais à condition que cette levée ne ſeroit point appellée du nom de taille. Ils en ajouterent trois cents mille pour l'heureux avenement du roi à la couronne, & pour les frais de ſon Sacre. Il fut reglé qu'ils nommeroient quelqu'un pour aſſiſter en leur nom à l'impoſition, & pour lever tout cet argent; qu'il ſeroit levé

Comines, l. 5.

1484.

avant que les Etats se séparassent ; qu'il ne seroit fait aucune autre levée sur le peuple sans leur consentement, & qu'on les rassembleroit dans deux ans. Toutes ces choses se passerent avec assez de tranquillité, & les trois corps protesterent au roi, en se séparant, qu'il les trouveroit toujours disposés à procurer par toutes sortes de moyens l'avantage de Sa Majesté & de son Royaume.

Fin de l'assemblée.

Sacre du roi.

Cérémonial de France

Dès qu'ils eurent été congédiés, on fit les préparatifs pour le Sacre du roi, que les divisions de la cour avoient fait différer de neuf mois. La cérémonie en fut faite à Reims le trentieme de Mai, par l'Archevêque Pierre de Laval. Cinq princes du Sang, savoir, Louis duc d'Orléans, René duc d'Alençon, Pierre de Bourbon seigneur de Beaujeu, Louis de Bourbon comte Dauphin d'Auvergne, François de Bourbon comte de Vendôme, & Philippe de Savoye comte de Bresse y representerent les six anciens Pairs laïcs ; & Pierre de Rohan maréchal de Gié y fit la fonction de connétable, en portant l'épée royale. De-là le roi vint faire son entrée à Paris, où il fut reçû avec l'appareil & les cérémonies ordinaires : & madame de Beaujeu avec le conseil composé des princes du Sang & de douze autres personnes choisies ou approuvées par les Etats, continua de travailler aux affaires.

Renouvellement des anciennes alliances.

Traité d'alliance avec l'Ecosse. Simlerus.

On avoit déja eu soin avant l'assemblée de renouveller les anciennes alliances avec Jacques roi d'Ecosse. On confirma pareillement celle qu'on avoit avec les Suisses, & les priviléges des villes Anseatiques. On accorda aux Flamans, mais sans conséquence pour le ressort au parlement de Paris, que certains procès fussent décidés en Flandre, nonobstant l'appel des parties. On rappella divers seigneurs exilés, d'autres furent rétablis dans les biens de leurs familles, qui avoient été confisqués pour crime de félonie commis par leurs parens. On envoya le cardinal de Foix & l'Evêque d'Albi pour accommoder les différends d'entre Jean de Foix vicomte de Narbonne, & la princesse de Viane

Acte de cette concession parmi les observations sur l'Hist. de Charles VIII.

qui

qui commençoient à entrer en guerre l'un contre l'autre du côté des Pyrenées. Tout cela se faisoit avec beaucoup de prudence, pour affermir la paix tant au dedans de l'Etat, qu'avec les princes voisins; & si l'on avoit pû résoudre le duc d'Orléans à acquiescer aux reglemens faits par les Etats, qu'il avoit reconnus pour arbitres, la France auroit été plus tranquille, & les peuples plus contens dès le commencement du nouveau regne, qu'ils n'avoient été depuis un grand nombre d'années

Le duc d'Orléans quitte la cour, & pourquoi.

Extrait des Registres du Parlement du 17 Janvier 1485 Vita Ludov. Aurel. Belcar. l. 4.

L'envie de commander, ou du moins la honte de ceder, ne permit pas à ce jeune prince d'être si sensible à l'avantage de l'Etat. On avoit esperé l'adoucir en lui donnant le gouvernement de Paris, de l'Isle de France, de Champagne & de Brie: mais il trouvoit trop de différence entre ces gouvernemens particuliers & celui de tout l'Etat. Il quitta la cour & vint de Tours à Paris, où il attira sur lui les yeux de tout le monde par sa magnificence, & s'appliqua à gagner l'affection des habitans par ses manieres populaires, par ses liberalités, par les repas frequens qu'on donnoit à diverses personnes. Il affectoit de paroître souvent en public, tantôt dans les parties de paume, tantôt dans les courses de cheval, & dans d'autres exercices, où il avoit une grace & une adresse que personne n'égaloit, & où il s'attiroit les applaudissemens de tous les spectateurs. Il n'en demeura pas là. Il s'ingeroit d'aller souvent à la maison de ville, & d'assister sans aucun ordre particulier, presque à toutes les assemblées qui s'y tenoient, & d'entrer dans toutes les affaires qui s'y traitoient.

Il manque d'être arrêté à Paris, & se retire dans le Perche.

On n'ignoroit pas à la cour qui étoit alors à Melun, ce qui se passoit à Paris, & on voyoit bien le but de cette conduite. Madame de Beaujeu prit le remede le plus court & le plus efficace, qui fut de se saisir de ce prince, & elle fit conclurre la chose dans le conseil. Mais comme il avoit ses espions à la cour, de même que la princesse avoit les siens à Paris, il fut averti de la résolution qu'on avoit prise. Jean de Louvain gentilhomme qui

1484. étoit à son service, vint lui dire comme il jouoit à la paume qu'il n'y avoit point de temps à perdre, & que ceux qu'on envoyoit pour le prendre, étoient déja dans Paris. Il quitta sur le champ sa partie, monta sur une mule que Louvain lui avoit amenée, gagna Pontoise; & se rendit de là à Verneuil dans le Perche, auprès de René duc d'Alençon, prince d'un caractere assez semblable à celui du feu duc Jean II son pere. Il avoit été arrêté comme lui sur la fin du dernier regne, & son procès lui avoit été fait pour ses intrigues avec le duc de Bretagne. Cependant, il vécut dans la suite assez paisiblement, & fit peu parler de lui.

Princes & seigneurs qui se rangent à son parti.

Verneuil étoit une place forte, & suivant l'avis du comte de Dunois, le duc d'Orléans prit le parti d'y demeurer, & d'y attendre les troupes que ceux qui étoient de son complot, pourroient lui amener: car la partie étoit déja liée, & le duc d'Orléans ne s'étoit pas comporté à Paris, comme il avoit fait, sans assurance d'être soutenu. On fut fort surpris à la cour, d'apprendre que le comte d'Angoulême & le duc de Bourbon étoient d'intelligence avec ce prince; que le premier assembloit pour lui des troupes en Poitou, & le second en Auvergne. On conçut de grands soupçons des Comtes d'Albret & de Foix, du Prince d'Orange & du duc de Lorraine, qui étoient alors à la cour, & on veilla sur leurs démarches. On éloigna de la personne du roi trois de ses chambellans, Maillé, Pot, & Gouffier: & l'on mit en leur place Graville & du Mas. Madame de Beaujeu soupçonnoit ces trois seigneurs, d'inspirer au roi du penchant pour le parti du duc d'Orléans, & ce jeune prince dans la verité y en avoit beaucoup. Il dit diverses fois à George d'Amboise évêque de Montauban son Aumônier, que le duc d'Orléans lui feroit plaisir de poursuivre son entreprise, & lui ordonna de lui mander de sa part qu'il voudroit être avec lui. Un jour à Vincennes il pressa le comte de Dunois de l'enlever, pour le conduire au duc. Ce ne fut ni l'évêque, ni le comte qui le décelerent, car tous deux étoient dans les inte-

rêts du duc d'Orléans ; mais madame de Beaujeu le sut par quelque autre voie, & y mit ordre.

Mesures prises par la cour en cette occasion.

On ne doutoit point que le duc de Bretagne ne fût la principale ressource du duc d'Orléans : c'est pourquoi on envoya sur cette frontiere des ordres aux gouverneurs & aux baillis de prendre garde à tous ceux qui voudroient passer en Bretagne, & on fit sortir des ports de Normandie plusieurs vaisseaux pour croiser de ce côté-là, & arrêter toutes les barques qu'ils rencontreroient. La précaution ne fut pas inutile. On surprit quelques émissaires du duc d'Orléans travestis en religieux qui alloient de sa part au duc de Bretagne, & on les fit pendre, ou jetter à l'eau. On posta des troupes en divers endroits des provinces, pour couper chemin à celles du duc de Bourbon & du comte d'Angoulême, & pour empêcher leur jonction avec le duc d'Orléans. On apposta même un homme, qui eut la hardiesse d'aller au duc de Bretagne, comme de la part du duc d'Orléans, pour lui dire qu'il ne se pressât point d'envoyer des troupes en Normandie, comme il en étoit convenu, & qu'on lui feroit savoir quand il seroit temps de les faire marcher.

Vie de Louis XII par Saint Gelais.

Vita Ludovici Aureliani.

Ces précautions retarderent la marche des troupes rebelles, & ce retardement fut ce qui déconcerta davantage le duc d'Orléans. Il commença à craindre d'être investi dans Verneuil avant leur arrivée ; & c'est ce qui le détermina à écouter la proposition qu'on lui fit d'une entrevûe à Evreux avec madame de Beaujeu, pour chercher des voies d'accommodement. Il y alla après avoir pris toutes ses sûretés, mais il n'y fut pas longtemps : car soit qu'il ne s'y crût pas en assûrance, soit qu'il n'y fût venu que pour sonder quelques seigneurs, dont en effet il y en eut qui se laisserent gagner, il partit brusquement pour se retirer à Blois, * & la cour revint à Paris sans avoir rien conclu.

Le duc de Lorraine est celui qui lui cause le plus d'inquiétude.

Le duc René de Lorraine étoit celui de tous les princes, qui causoit le plus d'inquiétude à la cour. Il

* Voyez les observations.

1484. s'étoit acquis beaucoup de réputation par les grandes victoires qu'il avoit remportées sur le feu duc de Bourgogne, & par la valeur avec laquelle il avoit reconquis son État à la pointe de l'épée. Il étoit voisin de la France, & prétendoit avoir de grandes raisons d'en être mécontent. Il soutenoit qu'il avoit été injustement frustré de la plus grande partie de la succession de René roi de Sicile, dont il étoit petit-fils, & qui avoit donné la Provence à son préjudice au comte du Maine, quoiqu'il ne fût que son neveu. La France en avoit profité; car le comte du Maine avoit depuis donné la Provence au feu roi Louis XI. De plus on lui avoit ôté, & on lui retenoit encore le duché de Bar. Il avoit fait sur tout cela ses plaintes & ses remontrances aux Etats de Tours, sans en avoir pû obtenir aucune satisfaction. Il y avoit demandé d'être du conseil qu'on devoit assembler pour le gouvernement de l'Etat sous l'autorité du roi, & ne l'avoit pas obtenu.

Histoire des Etats de Tours par Masselin Official de Rouen, un des députés.

On avoit tout sujet de craindre que le mécontentement de ce prince, & l'espérance de se faire raison les armes à la main, ne l'engageassent dans le parti des revoltés. On n'ignoroit pas qu'il avoit eu tout recemment quelques conférences à Evreux avec le duc d'Orléans: mais d'ailleurs on ne pouvoit se resoudre à le contenter sur toutes ses prétentions, & en particulier sur l'article de la Provence. Madame de Beaujeu usa en cette occasion de toute son adresse, en accordant au duc de Lorraine une partie de ce qu'il demandoit, qu'on ne pouvoit justement, & qu'on ne vouloit pas retenir, & en lui laissant l'espérance du reste, qu'on étoit bien résolu de ne lui pas donner.

On lui accorde une partie de ce qu'il démandoit.

On lui rendit le duché de Bar, que le roi n'avoit gardé jusqu'alors que comme un gage, pour une somme d'argent qu'il prétendoit lui être dûe par ce prince, & dont madame de Beaujeu lui fit donner quittance. On lui assigna avec cela une pension de trente-six mille livres sur le thrésor royal; on lui promit de faire examiner ses droits sur le comté de Provence, & de lui rendre justice

Comines, l. 7. chap. 1.

là-dessus, dans l'espace de quatre ans. C'étoit un long terme, & qui donnoit le loisir à la princesse de trouver des expédiens pour se tirer d'embarras à cet égard, comme elle fit. 1483.

Ce traité eut tout l'effet qu'elle prétendoit; & le duc de Lorraine se déclara si hautement pour le roi, que le duc d'Orléans le regarda depuis comme son plus grand ennemi. En effet, ce fut par son avis qu'on se mit à le poursuivre vivement, pour ne lui pas laisser le temps de fortifier son parti.

Et il se déclare hautement pour le roi.

Lettres du duc d'Orléans au seigneur d'Estouteville & au sénéchal de Carcassonne.

Vita Ludovici Aureliani.

Instructions du sieur du Bouchage aux mémoires de Bethune, vol. cotté 8460.

Dès qu'on le sut à Blois, on ne douta pas que son dessein ne fût de s'emparer d'Orléans capitale de son apanage; & il étoit de la derniere importance de l'en empêcher. On y envoya promptement Imbert de Batarnai sieur de Bouchage, un des plus sages hommes de la cour, & des plus capables de bien conduire une affaire de cette nature. Il s'acquitta parfaitement de sa commission, & dans l'assemblée qu'il fit des bourgeois, il tira promesse d'eux, qu'ils seroient fideles au roi envers & contre tous.

Fidélité de ceux d'Orléans.

A peine étoit-il sorti de la ville pour retourner vers le roi, que Jean Crespin envoyé du duc d'Orléans, & Jean de Louvain y arriverent de la part de ce prince, pour demander qu'on y reçût ses troupes. Ils employerent en vain les promesses, les prieres & les menaces: les chefs des bourgeois ne répondirent point autre chose, sinon que monsieur le duc d'Orléans pouvoit venir dans sa ville quand il lui plairoit, & qu'on l'y recevroit avec le respect qui lui étoit dû, pourvû qu'il n'y vînt qu'avec sa cour ordinaire & sans troupes; mais que pour lui abandonner leur ville, afin d'en faire une place d'armes contre le roi, c'étoit une chose tout-à-fait contraire à leur devoir, & à l'obéissance qu'ils avoient jurée à Sa Majesté.

Le duc d'Orléans, après avoir reçû cette desagréable réponse, fit la revûe de ses troupes, où il se trouva huit mille hommes d'infanterie, & près de trois mille chevaux. Il alla se poster à Beaugenci pour y attendre

1484. que cet illuftre corps étoit réfolu de demeurer dans fon devoir; & que fuppofé cette difpofition, il ne feroit pas trop fûr pour fa perfonne, de faire un plus long féjour à Paris. Il retourna à Beaugenci; & quelque temps après il apprit que le roi, accompagné du duc de Lorraine, étoit arrivé à Orléans avec une armée. Elle parut bientôt à la vûe de Beaugenci, commandée par Louis de la Tremoille, * feigneur qui en un âge peu avancé, car il n'avoit encore que vingt-quatre ans, s'étoit déja acquis une grande réputation dans les armes, & que madame de Beaujeu, pour l'attacher au fervice du roi, avoit marié depuis peu avec Gabrielle de Bourbon fille du comte de Montpenfier, en lui faifant de très-grands avantages.

Lettres du duc d'Orléans au feigneur d'Eftouteville.
Vita Ludovici Aurelian

Vie de Louis de la Tremoille.
Il reprend la voye de la négociation.

Les troupes du roi étoient beaucoup plus nombreufes que celles du duc d'Orléans. Le comte de Dunois vit bien que la partie ne feroit pas égale; & jugeant par les poftes que la Tremoille avoit fait occuper, qu'il étoit réfolu à faire au plûtôt l'attaque du camp, il fut d'avis de ne pas tout hafarder. Il confeilla au duc d'Orléans de reprendre la voie de la négociation, & de fufpendre la guerre par un accommodement, en attendant qu'il pût mieux concerter fes deffeins avec le duc de Bretagne & les autres princes.

Et conclut enfin fon accommodement.

Le duc d'Orléans envoya un Heraut à la Tremoille, pour lui demander de fa part s'il ne voudroit pas écouter les propofitions qu'il avoit à lui faire. Ce général répondit qu'il étoit prêt de les entendre & de les appuyer auprès du roi, fi elles étoient raifonnables. Le comte de Dunois vint le trouver, & après une affez longue conférence, où la Tremoille tint toujours ferme fur deux points, le premier que Beaugenci feroit rendu au roi, le fecond que le duc d'Orléans congedieroit fes troupes, en cas que le roi lui accordât fa grace: le traité fut conclu à ces conditions fous le bon plaifir de Sa Majefté.

Ce général ayant donné fes ordres à fes lieutenans

* On le nommoit *le Chevalier fans reproche*.

pour

pour la sûreté de l'armée, partit aussi-tôt pour aller trouver le roi à Saint Laurent des Eaux, jusqu'où ce prince s'étoit avancé. On ne souhaitoit rien plus à la Cour que la paix : mais on la vouloit sûre & durable ; & comme on étoit persuadé que le comte de Dunois gouvernoit absolument le duc d'Orléans, & qu'il étoit le principal auteur de toutes les intrigues qui se faisoient en faveur de ce prince, on ajouta deux autres conditions : la premiere, que ce comte sortiroit du royaume & seroit exilé à Ast en Italie ; cette ville appartenoit à la maison d'Orléans : la seconde, que le duc, à qui le roi assûroit son pardon, se retireroit à Orléans après avoir licentié toutes ses troupes. 1484.

La paix est aussi faite avec le duc de Bourbon & le comte d'Angoulême.

Ces deux conditions étoient dures, sur-tout la premiere : mais le comte de Dunois se faisant honneur de se sacrifier pour le bien de la paix & pour l'amour du duc, lui persuada de les accepter.

Ce prince étant réduit, il fut aisé de venir à bout du duc de Bourbon & du comte d'Angoulême, qui n'ayant pû parvenir à le joindre, se contentoient de faire des courses dans le Berri. Le roi marcha à eux ; & on fut sur le point d'en venir aux mains : mais le duc de Lorraine, le maréchal de Gié, & Graville, depuis amiral de France, qui étoient en grand credit à la Cour, ayant offert leur médiation à ces princes, la paix fut faite à condition qu'ils congédieroient leur armée. Alain d'Albret mit aussi les armes bas aux mêmes conditions. Le duc de Bretagne l'avoit engagé dans son parti par l'espérance qu'il lui avoit donnée de lui faire épouser sa fille ; & le duc d'Orléans tout déterminé qu'il étoit à se procurer ce mariage, lui avoit promis de le seconder dans cette affaire, apparemment sans dessein de tenir sa parole, qui lui auroit couté trop cher.

Vita ducis Aureliani

Belcarius l. 4.

Belleforest, l. 4

Le succès de ces expéditions fit grand honneur à la conduite de madame de Beaujeu : mais elle étoit trop éclairée pour compter beaucoup sur la fidélité des Princes, à qui la seule nécessité avoit fait quitter les armes. Elle savoit les liaisons qu'ils continuoient d'entretenir

1484.

en Bretagne, & ne doutoit pas qu'ils n'en eussent en Flandre avec Maximilien d'Autriche, qui avoit toujours sur le cœur le mariage forcé de sa fille avec le roi, & la perte qu'il y avoit faite des comtés d'Artois & de Bourgogne. Elle avoit déja pensé à prendre ses précautions de ces côtés-là, & à mettre autant qu'il lui seroit possible ces deux princes hors d'état de nuire.

Mesures prises par rapport à l'archiduc.

Le moyen le plus naturel à l'égard de Maximilien, étoit de fomenter la guerre civile qui étoit allumée aux Pays-Bas. On a vû dans cette histoire que souvent les intérêts des Flamands n'étoient pas ceux du comte de Flandre; & cela étoit plus véritable à l'égard de l'Archiduc, qu'à l'égard d'aucun de ses prédecesseurs. La mort de Marie de Bourgogne son épouse, lui avoit ôté tout le droit qu'il avoit sur ce pays. On l'y regardoit comme un étranger, & il ne pouvoit plus prétendre à le gouverner qu'à la place de Philippe son fils, qui en étoit héritier par sa mere. Les Gantois qui étoient toujours à la tête des communautés de Flandre, s'étoient rendus maîtres de la personne de ce jeune prince, & s'en étoient déclarés les tuteurs, qualité que l'Archiduc prétendoit lui être dûe. Le Hainaut, le comté de Namur, la Hollande, la plus grande partie du Brabant la lui avoient accordée; mais quelques Villes de ce duché jointes à celles de Flandre la lui disputoient; & cette faction avoit à sa tête Adolphe de Ravestein de la maison de Cleves, le comte de Romont de la maison de Savoye, Philippe de Bourgogne, fils d'un des fils naturels de Philippe duc de Bourgogne, les seigneurs de la Grutuse, de Tresignies, de Raceguïen, de Dadifelle, le bailli de Gand, & plusieurs autres seigneurs & gentilshommes, qui ne pouvoient souffrir les Allemans dont la cour de l'Archiduc étoit pleine.

Harœus. Annales Brabant.

Mémoires d'Olivier de la Marche, l. 2. ch. 11.

Traité avec les trois principales villes de Flandre.

Cette faction qui étoit déja très-puissante, & qui tenoit tête à l'autre partie des Pays-Bas déclarée pour l'Archiduc, fut fortement appuyée par madame de Beaujeu. On voit encore un traité qu'elle fit avec les trois membres de Flandre, c'est-à-dire avec les trois villes principales, qui étoient comme les chefs des communautés du pays,

favoir, Gand, Bruges & Ypres. Ce traité n'eft pas au nom du roi, mais feulement au nom de madame de Beaujeu & de fon mari fous ce titre : *Lettres d'amitié, confédetation & alliance entre Pierre fieur de Beaujeu & fa femme Anne de France, & ceux des trois membres de Flandre.* Ils y promettoient de foutenir les Flamans & Philippe comte de Flandre envers tous & contre tous. Et ce fut en vertu de ce traité, que l'Archiduc ayant quelque temps après furpris Dendermonde, le roi le fit fommer de la rendre ; & au cas qu'il perfiftât dans fes prétentions à la garde noble de Philippe comte de Flandre, de venir expofer fes droits & fes titres au Parlement des Pairs de France, d'autant que l'affaire concernoit les intérêts du comte de Flandre, vaffal de la couronne, & des Flamans qui en étoient fujets. C'étoit le feigneur d'Efquerdes dont on fe fervoit principalement pour entretenir ces divifions. Il fourniffoit de temps en temps des troupes aux Flamans ; & il fut même foupçonné dans un voyage qu'il fit à Gand avec une grande fuite, d'avoir eu deffein d'enlever le jeune comte de Flandre pour l'amener en France.

1484.

Acte tiré des mémoires de la chambre des Comptes de Lille.

Lettre du roi Charles VIII. à Maximilien duc d'Autriche tirée de la Chambre des Comptes de Lille.

On ne vouloit pas toutefois rompre ouvertement avec l'Archiduc, qui n'eût pas manqué de le faire lui-même, s'il n'eût été encore plus embarraffé à dompter les Flamans, qu'on ne l'étoit à la Cour de France à prevenir les mauvais deffeins des mécontens. Mais on agiffoit avec moins de ménagement avec le duc de Bretagne, & on ne lui fufcitoit pas des affaires moins fâcheufes, pour l'obliger à abandonner le duc d'Orleans ; car on favoit que Landois continuoit fes intrigues avec ce Prince par le chagrin de ce qu'on traitoit à la Cour avec beaucoup d'honneur le maréchal de Rieux & les autres feigneurs Bretons qui s'y étoient retirés. On ne garda plus de mefures, & on ne faifoit point de myftere du traité fait l'année précedente avec ces feigneurs, par lequel ils reconnoiffoient que le duc de Bretagne venant à mourir, & n'ayant point d'hoirs mâles, ce duché devoit revenir au roi à condition de faire un gros douaire à la ducheffe de Bretagne, de donner à fes deux filles une dot en argent

Mémoires d'Olivier de la Marche l. 2, ch. 11.

On travaille à détacher le duc de Bretagne du duc d'Orléans.

1484.

Traité entre Charles VIII. & les seigneurs de Bretagne.

proportionnée à leur naissance, de conserver tous les priviléges de la noblesse, des ecclésiastiques & des peuples ; & que supposé que le roi eût plus d'un fils, le duché seroit donné au second.

Ce traité avoit été fait apparemment plûtôt pour faire peur ou dépit au duc de Bretagne, que dans l'espérance de s'en prévaloir : car de tout temps le duché de Bretagne étoit tombé en quenouille au défaut des enfans mâles : un autre traité que le feu roi avoit fait avec le seigneur de Brosse, dont la femme Nicole de Penthievre cédoit tous ses droits à ce prince, & duquel on voulut se servir dans la suite, le supposoit ainsi, puisque cette dame n'avoit point d'autres droits que ceux de la comtesse de Penthievre, fille du duc Jean III. qui avoit épousé Charles de Blois, & l'avoit fait par ce mariage duc de Bretagne. De plus ces seigneurs avec qui l'on traitoit, n'étoient nullement autorisés par les États du duché, & n'étoient que des particuliers sans aveu : mais en de pareilles conjonctures les princes traitent toujours à bon compte, par le seul motif de causer de l'embarras à leurs ennemis ; & le pis aller, c'est que tout au plus ces sortes de traités restent inutiles ainsi qu'il arriva de celui-ci.

Hist. de Charles VIII. par Jaligni, p. 13.

Ressource que le premier avoit dans les Anglois.

Après tout, les brouilleries de Bretagne ne pouvoient gueres manquer de réveiller celles de France, le mécontentement du duc étant une ressource toujours prête pour tous ceux qui voudroient s'en servir, & Landois ayant résolu, quoiqu'il en dût arriver, de pousser à bout les seigneurs Bretons qui s'étoient réfugiés dans le Royaume. Il avoit cependant besoin pour cela d'autres forces que de celles du duché. Son recours ordinaire jusqu'à la mort d'Edouard IV. avoit été en Angleterre. Il pouvoit encore s'assûrer de n'être pas abandonné des Anglois, dès qu'il s'agiroit de soutenir la guerre contre la France : mais comme cet homme ne formoit pas des desseins communs, il voulut que ce secours ne fût pas une nouvelle obligation que le duc de Bretagne auroit aux Anglois ; mais une reconnoissance de la part du prince de qui il l'espéroit, & le prix de la couronne que lui-même lui auroit mise sur la tête.

1484.

Pour entendre cette intrigue, il faut savoir qu'Edouard dernier roi d'Angleterre avoit laissé en mourant l'an 1483. pour tuteur de ses enfans & regent du royaume Richard duc de Glocestre son frere : que celui-ci s'étoit emparé de la couronne, après avoir fait cruellement massacrer ses deux pupilles Edouard prince de Galles & Richard duc d'York; & que pour s'affermir sur le throne qui lui avoit couté un si horrible crime, il en avoit fait une infinité d'autres, en sacrifiant à ses soupçons la vie ou la liberté de plusieurs seigneurs, & de tous ceux qu'il croyoit capables de le troubler dans son injuste possession. Le roi Louis XI. qui vivoit encore, eut tant d'horreur d'un procédé si inhumain, qu'il ne vouloit pas seulement répondre aux lettres de ce tyran, qui dès qu'il avoit été sur le throne, lui avoit écrit pour lui demander son amitié. Comines, l. 6. ch. 9.

Richard * s'étant de la sorte rendu terrible en Angleterre par l'effusion de tant de sang, ne redoutoit plus qu'un seul homme qui n'étoit pas encore en état de lui nuire, supposé qu'il demeurât où il étoit depuis longtemps. C'étoit Henri comte de Richemont que le duc de Bretagne tenoit en prison il y avoit déja quinze ans. Il étoit fils d'Edmond & de Marguerite qui étoit de la maison de Lancastre, & petit-fils d'Owen Tider de Galles & de Catherine de France veuve de Henri V. roi d'Angleterre, & sœur du roi Charles VII. laquelle toute reine qu'elle étoit, avoit par inclination épousé clandestinement ce second mari.

Durant les sanglantes divisions des maisons d'York & de Lancastre qui coûterent à l'Angleterre plus de deux cents mille hommes, la mort de deux rois & la ruine entiere de la maison d'York, le comte de Richemont avoit suivi le parti de la maison de Lancastre dont il descendoit par sa mere. Il étoit à la bataille où le prince de Galles fils de Henri VI. fut tué, & qui assura le royaume à Edouard IV. Il eut le bonheur d'en échapper, & se sauva en Bretagne où le duc François II. le reçut.

Edouard qui connoissoit les grandes qualités de ce

* Richard III. du nom.

1484. jeune comte unique reste de la maison de Lancastre ; fit tous ses efforts pour le tirer des mains du duc : mais le duc ne put se résoudre à livrer un prince qui avoit compté sur sa générosité : & comme il ne vouloit pas rompre avec Edouard, il lui promit de ne le point laisser sortir de ses Etats. Il tint sa parole ; & durant tout le regne d'Edouard le comte de Richemont demeura en Bretagne toûjours assez bien traité, à la liberté près. Richard s'étant rendu maître de l'Angleterre, ne manqua pas de solliciter le duc de Bretagne d'en user avec lui à cet égard comme il avoit fait avec son prédécesseur, & lui envoya Thomas Haton, pour l'assurer du payement des mêmes pensions qu'Edouard lui payoit. Le duc promit de le faire, & le fit en effet, jusqu'à ce que la révolte des seigneurs Bretons fit prendre d'autres mesures à son Ministre Landois.

Celui-ci étoit parfaitement instruit de tout ce qui se passoit en Angleterre, & connoissant le génie de la Nation, il voyoit bien que la situation où elle se trouvoit étoit trop violente pour durer long-temps ; que Richard étoit universellement haï, que malgré sa vigilance & sa rigueur à punir ceux qu'il surprenoit en faute, il y avoit bien des complots secrets ; que l'absence & la prison du comte de Richemont, loin de l'avoir fait oublier aux Anglois sembloient avoir augmenté l'idée qu'ils avoient de son mérite; que ce qui restoit de partisans de la maison de Lancastre, souhaitoient de l'avoir à leur tête ; que la plûpart de ceux de la maison d'York ne cherchoient qu'un vengeur de la mort des deux jeunes princes, dussent-ils le prendre dans la maison de Lancastre même ; qu'il y avoit tout sujet de croire que pour peu que le comte de Richemont fût soutenu, l'Angleterre se souleveroit en sa faveur dès qu'il y paroîtroit, & qu'il n'y avoit jamais eu dans ce royaume de plus grandes dispositions à une prompte révolution.

Landois son ministre entreprend de mettre le comte de Richemont sur le throne d'Angleterre.

Sur ce plan, qui n'étoit pas chimérique, Landois fonda l'espérance d'être appuyé de toutes les forces d'Angleterre contre la révolte des seigneurs de Bretagne & contre les entreprises de la France, s'il mettoit le com-

te de Richemont en état de monter sur le throne. Il traita avec lui. Le comte lui promit tout ce qu'il voulut là-dessus, & c'étoit acheter à bon marché la liberté & une couronne. Landois s'engagea à lui faire équiper quelques vaisseaux, & à lui fournir un nombre de troupes assez modique. Les chefs du parti que le comte avoit en Angleterre n'en demandoient pas davantage, & pourvû qu'il y débarquât heureusement, cela leur suffisoit.

1484.

D'Argentré, Hist. de Bretagne.

Ces chefs étoient Marguerite de Sommerset mere du comte de Richemont & Henri duc de Boukingham, qui après avoir été tout dévoué à Richard, étoit devenu son ennemi mortel sur le refus qu'il lui avoit fait de le remettre en possession de certains biens qu'on avoit autrefois confisqués sur ses ancêtres. Il avoit quitté la Cour, & s'étoit retiré au pays de Galles. Ils concerterent entre eux d'engager dans la conspiration Elisabeth reine douairiere veuve du feu roi Edouard, en lui proposant le mariage du comte de Richemont avec Elisabeth sa fille aînée, comme un moyen infaillible de réünir les deux maisons d'York & de Lancastre, qui monteroient par ce moyen toutes deux en même-temps sur le throne.

La reine douairiere, qui avoit encore plus de haine pour Richard meurtrier de ses deux fils, que pour la maison de Lancastre, ne balança pas à accepter cette offre, & se chargea de la faire agréer à une grande partie des amis de la maison d'York. La partie fut tout-à-fait liée, & on pressa le comte de Richemont de passer incessamment en Angleterre.

Il partit de Bretagne avec quinze vaisseaux & cinq mille hommes. Dans le passage il essuya une violente tempête où il pensa périr, mais qui lui sauva la vie. Car Richard ayant découvert la conspiration, avoit fait saisir un grand nombre de ceux qui en étoient; le duc de Boukingham qui avoit été trahi par un ami chez qui il s'étoit sauvé, avoit eu la tête tranchée : & si le comte de Richemont fût descendu sur ces entrefaites en Angleterre, il eût été pris infailliblement, & auroit eu le même sort. Le rapport d'un espion qu'il envoya dans une

1484. chaloupe, & qui trouva la côte toute bordée de gens de guerre, lui donna de la défiance: & quoique les commandans eussent dit à l'espion que c'étoit des troupes du comte de Boukingham, qui attendoient le comte de Richemont pour le mener couronner à Londres, le comte n'osa s'y fier, & relâcha à Dieppe: de là il retourna par terre en Bretagne, où les choses avoient bien changé à son égard, quoique les apparences fussent toujours les mêmes.

Et le trahit ensuite.
D'Argentré, Hist. de Bretagne, l. 12.

Car Landois ayant sçû ce qui s'étoit passé en Angleterre, crut le parti du comte de Richemont entierement ruiné, & résolut de traiter avec Richard aux dépens de ce comte, qu'il promit de lui livrer moyennant une

1485. grosse somme d'argent, & les assurances que Richard lui donna de le soutenir contre les seigneurs Bretons. L'évêque d'Eli qui avoit été un des principaux conjurés contre Richard, & s'étoit sauvé en Flandre, fut averti des négociations de Landois avec Richard, & en informa le comte de Richemont. Ce prince sur cet avis partit de Rennes déguisé, & gagna les frontieres de France. Landois sur l'avis de sa fuite envoya des Cavaliers après lui, qui ne le manquerent que d'une heure. Le comte ayant échappé un si grand danger, alla trouver le roi qui étoit alors à Langei en Touraine, & en fut très-bien reçu.

Ce qui engage le comte de Richemont à se jetter entre les bras de la France, qui se détermine à le protéger.

La trahison de Landois qui mettoit le comte de Richemont dans le parti de la France contre la Bretagne, fit que la Cour se détermina à le protéger. On lui fournit des vaisseaux & quatre mille hommes des plus déterminés qu'il y eût dans les troupes de France. Il partit du Havre le premier jour d'Août, & après sept jours de navigation il arriva au port de Milfort au pays de Galles, où Richard ne l'attendoit pas. Le seigneur de Stanlei que la mere du comte de Richemont avoit épousé en troisieme nôces, vint peu de jours après l'y joindre avec six mille hommes, & un grand nombre de noblesse se déclara tout à coup pour lui. Richard fort surpris, vit bien qu'il n'y avoit point de temps à perdre. Il marcha sans tarder

Il passe en Angleterre, bat Richard, qui est tué dans la mêlée, & est couronné en sa place.

tarder à la tête de son armée, & le rencontra auprès de Leicestre, où l'on en vint à la bataille. Richard y fut défait & tué sur la place. Sa mort fut la décision de l'affaire. Tout se rangea sous les étendarts du comte de Richemont, qui fut couronné dans le camp avec la couronne même qu'on trouva parmi le bagage de Richard. Il le fut depuis avec les cérémonies ordinaires par le consentement du Parlement & du peuple; il épousa Elisabeth d'York suivant le traité fait avec la reine douairiere, & fut un des grands princes qui eussent depuis long-temps monté sur le throne d'Angleterre. 1485.

Landois est puni de ses trahisons.

Ce coup seul eût déconcerté toutes les intrigues de Landois: mais avant que cela fût arrivé, il avoit déja subi le supplice dû à ses trahisons & à ses autres crimes. Comme il se croyoit sûr de la protection du roi d'Angleterre, il ne ménageoit plus rien, & avoit levé une armée, pour aller s'emparer de toutes les Villes & Châteaux des seigneurs Bretons qui s'étoient mis sous la protection du roi de France. Ces seigneurs surent qu'il vouloit commencer par la prise d'Ancenis qui appartenoit au maréchal de Rieux, & la mettre rès pié rès terre, pour servir d'exemple aux autres, & les empêcher de se défendre.

D'Argentré, loc. cit.

Le maréchal sur cet avis assembla ses troupes & celles de ses amis, pour se poster entre Nantes & Ancenis qui en est à sept lieues. Le prince d'Orange, Odet d'Aidie seigneur de Lescun, les seigneurs de la Hunaudaïe, de la Moussaïe, de Pontchâteau, d'Acigné, de Coetquen, de Montauban, & grand nombre d'autres vinrent se joindre au maréchal, résolus de donner bataille. Quand les deux armées furent proche l'une de l'autre, quelques seigneurs des deux partis ne purent s'empêcher de réfléchir sur ce qui alloit se passer, & eurent horreur de voir les gentilshommes du même pays & plusieurs de même famille se préparer à s'égorger les uns les autres, & ils s'avancerent comme de concert entre les deux camps, pour chercher quelques voies d'accommodement. Dans la suite de la conférence ceux qui étoient

1485. du parti des seigneurs ligués firent comprendre aux autres, qu'il n'étoit point question de l'autorité de leur duc, pour qui ils conservoient un très-grand respect & une soumission entiere ; mais de ne se pas laisser plus long-temps opprimer par un homme de néant, qui abusant de la foiblesse de son maître s'étoit emparé du Gouvernement, pour les ruiner tous & les faire ramper devant lui : que la paix seroit bientôt rétablie en Bretagne, si on pouvoit se résoudre à sacrifier au ressentiment public cette ame vile, dont les crimes méritoient les plus cruels supplices, & qui faisoit la honte de leur Nation ; qu'ils devroient rougir d'agir sous ses ordres, d'exposer leur vie pour ce misérable, d'être prêts pour lui faire leur cour, à plonger leurs mains dans le sang de leurs compatriotes & de leurs plus proches parens, & qu'ils esperoient qu'après y avoir bien pensé, ils prendroient un meilleur parti.

Ces discours firent impression sur l'esprit de ces seigneurs, & touchés des malheurs qui alloient suivre de cette guerre civile, si elle duroit plus long-temps, ils se laisserent insensiblement gagner. On commença à s'embrasser de part & d'autre, & il fut résolu que les chefs de l'armée du duc l'iroient trouver, pour lui représenter que la paix & la soumission de tous ses sujets ne dépendoient que d'un seul point, qui étoit d'éloigner Landois de sa personne.

Ceux qui furent chargés de cette délicate commission l'exécuterent avec beaucoup de fermeté. Cet incident étonna le duc : mais dès que les seigneurs furent retirés, Landois le rassura sans beaucoup de peine, & l'engagea à un coup bien hardi qui le perdit lui-même. Le duc par son conseil fit expédier un acte, par lequel il déclaroit criminels de lese-Majesté & ennemis de l'Etat, tous ceux qui avoient assisté à la conférence, ou consenti à cette capitulation, & il l'envoya sur le champ à François Chrétien son chancelier pour le sceller.

On lui fait son procès.

Ce chancelier, quoique créature de Landois, fit difficulté de le sceller, représentant les conséquences d'une

1485.

telle déclaration ; & malgré les menaces qu'on lui fit, il tint ferme. Cependant on avoit répandu parmi le peuple de Nantes le projet de paix qu'on propofoit au duc, & on ne manqua pas de faire favoir à l'armée la déclaration que Landois vouloit faire publier. Tout le monde en fut indigné ; & on fut fi perfuadé des difpofitions où le peuple & l'armée étoient à cet égard, que le feigneur de Pontchâteau, quoique dans le parti des feigneurs ligués, ne fit point de difficulté d'aller à Nantes fommer le chancelier de faire le procès à Landois, & de lui donner des Juges pour examiner les accufations qu'on avoit à faire contre lui. Il dit en entrant dans la ville le fujet qui l'y amenoit. Il ne lui en fallut pas davantage pour fe faire fuivre de tout le peuple, dont une partie courut fe faifir des portes du château, & en remplit en un moment toutes les cours & tous les appartemens, criant qu'on fît au plûtôt juftice de Landois.

Pontchâteau accompagné de plufieurs autres feigneurs alla chez le chancelier, & l'obligea malgré qu'il en eût, de venir avec lui au château, pour s'affûrer avec les formalités de la Juftice, la perfonne de Landois, qui effrayé des cris du peuple, s'étoit fauvé dans la chambre du duc de Bretagne. Ils eurent beaucoup de peine à percer la foule pour entrer au château, où le duc avoit déja tâché en vain d'appaifer la populace par le moyen du comte de Foix & du cardinal de Foix. Le comte & le cardinal ne purent fe faire entendre, & penferent être étouffés dans la preffe. Ils dirent au duc en rentrant dans fa chambre, qu'*il vaudroit mieux être entre mille fangliers, qu'être parmi ce peuple. C'eft force que vous les contentiez*, ajoûterent-ils, *de quelque chofe de ce qu'ils vous demandent, autrement nous fommes tous en danger de mourir par leurs mains.*

Sur ces entrefaites arriva le chancelier accompagné de quelques feigneurs, qui lui parlerent conformément à ce que le comte & le cardinal lui avoient dit. Il fallut céder à la neceffité. Le duc prit Landois par la main, & le remit au chancelier, en lui difant que fa tête lui

1485. repondroit de celle de son ministre. Landois sortit du château ayant le chancelier & Pontchâteau à ses côtés, tout le peuple faisant de toutes parts des huées sur ce malheureux, qui fut conduit à la tour de la porte de Saint Nicolas, & y fut étroitement gardé.

Il est condamné à être pendu.

On lui donna des commissaires; on l'accusa d'avoir fait périr le chancelier Chauvin en prison, & cela n'étoit que trop vrai. Ce fut de tous les crimes dont on le chargea, le mieux prouvé, & presque l'unique qui méritoit la mort infame à laquelle il fut condamné, au moins à en juger par les extraits du procès que l'historien de Bretagne en rapporte. Quand son Arrêt eut été prononcé, on délibera si on en donneroit avis au duc. Comme cet homme étoit l'objet de la haine de tout le monde; qu'on ne vouloit point qu'il en échapât, que la tranquillité de la Bretagne devoit être le fruit de sa mort, & qu'on ne doutoit point que nonobstant tout cela le duc ne fît surseoir l'exécution, il fut conclu qu'on expédieroit le criminel sans en rien dire à ce prince. On fit ensorte que personne n'entrât au château, excepté le seigneur de Lescun comte de Comminges, qui trouva le duc fort inquiet sur le sort de Landois, & bien résolu à lui donner sa grace, quoi qu'il arrivât. Ce seigneur, qui étoit très-agréable & fort aimé du duc, lequel l'appelloit ordinairement son compere, l'amusa pendant quelques heures; & durant ce temps-là on conduisit Landois au gibet, où il fut pendu le dix-neuvieme de Juillet à la vûe & avec les applaudissemens de tout le peuple, qui se repaît toujours avec plaisir de ces étranges revers de fortune.

D'Argentré, l. 12.

Le duc l'ayant sû, en eut une extrême douleur: mais le comte de Comminges étant toujours demeuré auprès de sa personne, le consola, en lui répondant que desormais sa noblesse & ses autres sujets auroient pour lui tout le respect, toute la soumission & tout l'attachement qu'ils devoient. Il obtint de lui une abolition pour tout le passé en faveur des seigneurs rébelles, & la plûpart vinrent ensuite se jetter à ses piés, pour le

remercier de la grace qu'il leur avoit accordée, & l'assurer de leur fidelité. Il se fit un traité de paix entre le roi & le duc de Bretagne peu de jours après l'exécution de Landois; mais il ne fut pas long-temps observé.

1485.

Recueil de Traités par Leonard. T. I.

Avantages que la France tira de sa mort.

La mort de ce ministre n'étoit pas une chose indifférente pour les affaires de France. Le duc d'Orléans perdoit un homme affidé, ennemi de madame de Beaujeu, sur lequel il faisoit grand fond pour son mariage avec l'héritiere de Bretagne, & pour avoir un refuge à la cour du duc en cas de necessité; mais d'autre part cette mort avoit produit la réconciliation du duc de Bretagne avec les seigneurs Bretons, qui n'ayant plus besoin de la protection de la cour de France, perdroient beaucoup du zele qu'ils avoient eu jusques-là pour les interêts du roi, & pourroient se laisser gagner par les factieux, & se joindre à eux. Enfin cette mort pouvoit être un acheminement à la réunion du duc avec le roi d'Angleterre; qui n'avoit garde de lui attribuer la trahison qu'on avoit machinée contre sa personne, étant très-persuadé qu'elle étoit l'ouvrage du seul Landois. Dans le fond ce changement n'étoit point avantageux à la France; & on ne fut pas long-temps sans en être convaincu à la cour.

Nouvelles intrigues tramées à la Cour de Bretagne.

Jaligny, Hist. de Charles VIII.

Le duc d'Orléans depuis l'accommodement de Baugenci faisoit son séjour ordinaire dans la capitale de son appanage, occupé uniquement en apparence à se divertir dans des joûtes, des tournois, & d'autres semblables exercices où il se plaisoit beaucoup. Le comte de Dunois éxilé d'abord au-delà des Alpes, & depuis avec permission de la cour faisant son séjour en Dauphiné, sembloit ne penser à rien moins qu'à recommencer la guerre. Mais l'un & l'autre travailloient en secret à la rallumer; & c'étoit à la cour de Bretagne que toutes les intrigues se tramoient.

Le prince d'Orange & le comte de Comminges y étoient toujours: & le roi en étoit bien aise, persuadé par leurs protestations réiterées, qu'ils étoient tout-à-

1485. fait dans ses interêts ; qu'ils traverseroient par leur credit les mauvais desseins des mécontens de France, & qu'il seroit au moins averti par eux de tout ce qui s'y passeroit à son préjudice. Mais il s'apperçut dans la suite qu'ils le trahissoient, & qu'ils étoient d'intelligence avec le duc d'Orléans & le comte de Dunois.

Comme on veilloit attentivement sur la conduite du Duc d'Orléans, ses menées ne purent être si secretes qu'on n'en eût quelque soupçon ; & madame de Beaujeu fut avertie qu'il avoit un grand commerce de lettres en Bretagne & avec le comte de Dunois. On sut en même temps que ce comte étoit parti du Dauphiné, & cela sans congé de la cour, & qu'il étoit venu secretement à Partenai ville du Poitou qui lui appartenoit. Cette démarche qu'on vit bien qui ne se faisoit pas sans dessein, fit qu'on pensa à s'assurer au plûtôt du duc d'Orléans. Le roi l'envoya prier de venir à Amboise, où la cour étoit alors; & il lui fit dire que son intention étoit qu'il reprît sa place dans le conseil avec les autres princes, pour montrer par là à toute la France qu'il lui avoit rendu ses bonnes graces.

Hist. Ludovici Aureliani.

Le duc d'Orléans répondit qu'il exécuteroit incessamment les ordres du roi, & fit paroître beaucoup de joie de la bonté qu'il vouloit bien lui marquer : mais il ne se pressoit pas, & ce délai le rendoit de plus en plus suspect. Le roi lui envoya le maréchal de Gié pour lui réiterer ses ordres. Ce seigneur lui fit entendre que s'il différoit davantage, la chose seroit mal interprétée à la cour, & qu'on lui feroit peut-être faire par force ce qu'il ne vouloit pas faire de bonne grace. Le prince répondit que les soupçons qu'on paroissoit avoir de sa fidelité lui étoient injurieux ; qu'il étoit prêt de partir, & que dès le lendemain il iroit à Blois, pour se rendre de là à Amboise.

Le duc d'Orléans s'y retire de nouveau.

Il arriva effectivement le lendemain à Blois ; mais le jour suivant sous prétexte d'une partie de chasse, il prit le chemin du Poitou, arriva sur le soir à Fontevraud, dont Anne d'Orléans sa sœur étoit Abbesse, & s'y étant reposé quelques heures, marcha toute la nuit,

& gagna la Bretagne. On fut de fort bonne heure son évasion à Amboise : on détacha des cavaliers après lui ; peu s'en fallut qu'ils ne l'atteignissent : mais la vitesse de son cheval le sauva, & quelques-uns de sa suite seulement furent pris. 1485.

Il laissa à Blois une lettre pour être envoyée au maréchal de Gié après son départ, par laquelle il lui mandoit que depuis qu'ils s'étoient séparés, il avoit reçû un courrier du duc de Bretagne, qui le prioit avec empressement de le venir voir. Le prince ajoutoit dans sa lettre que son voyage ne seroit pas long, & qu'il se rendroit auprès du roi le plûtôt qu'il lui seroit possible.

Lettre du duc d'Orléans au maréchal de Gié, du 11 de Janvier 1486.

Presque dans le même temps que le maréchal reçut cette lettre, on en apporta deux de Bretagne à madame de Beaujeu, l'une de Guillaume Supplainville gentilhomme fort employé dans les négociations dès le temps du feu roi, & une autre du comte de Comminges. Tous deux lui mandoient que sur le bruit que le roi devoit aller attaquer Partenai, le duc de Bretagne avoit résolu de donner retraite dans ses états au comte de Dunois, & même de lui fournir du secours en cas de besoin. Cet avis fit qu'on se moqua d'une autre lettre que le prince d'Orange écrivit peu de jours après au roi, où il disoit qu'il avoit vû le duc d'Orléans à son arrivée en Bretagne, & qu'autant qu'il avoit pu pénétrer ses intentions, son voyage ne couvroit aucun mauvais dessein, & que ce n'étoit qu'une simple visite qu'il faisoit au duc de Bretagne.

Lettre de Supplainville.

Mémoire du comte de Comminges.

Lettre de Jean prince d'Orange à Charles VIII. du 14 Janvier 1486.

On fut en effet parfaitement convaincu du peu de sincerité de ce seigneur, lorsqu'on sut que peu de jours auparavant il s'étoit fait un traité de ligue, où il avoit signé avec le duc de Bretagne, le duc d'Orléans, Françoise dame de Dinan & de Châteaubriand, & le maréchal de Rieux. Ce traité fut aussi signé peu de temps après par le comte de Dunois, par Charles comte d'Angoulême, Alain d'Albret, René duc de Lorraine, Maximilien d'Autriche, qui vers ce même

Ligue entre lui & divers autres seigneurs.

1485. temps-là fut élû roi des Romains, & à qui desormais je donnerai cette qualité.

Quel en étoit le prétexte.

Déclaration du duc de Bretagne touchant sa succession.

Le prétexte de cette ligue étoit la défense des deux princesses Anne & Isabelle de Bretagne filles du duc, que ce prince quelques mois après la mort de Landois, déclara & fit reconnoître par les Etats de Bretagne pour ses héritieres dans tous ses domaines. Il prenoit ces précautions contre la prétention que le roi avoit sur le duché de Bretagne: Premierement en vertu de la cession que la dame de Brosse avoit faite à Louis XI. de tous ses droits sur ce Duché en qualité d'héritiere de la maison de Pentievre, & qu'elle venoit de renouveller après la mort de son mari; en second lieu sur le traité que les seigneurs de Bretagne, dans le temps qu'ils étoient refugiés en France, avoient fait avec le roi, où ils reconnoissoient que le duché devoit lui revenir, si le duc de Bretagne mouroit sans hoirs mâles.

Nouvelle Hist. de Bretagne dans les preuves, p. 1439.

C'étoit-là le principal motif du duc de Bretagne pour faire cette ligue; celui du duc d'Orléans étoit de satisfaire son animosité contre madame de Beaujeu, & le chagrin qu'il avoit de la voir toujours maîtresse du gouvernement. Le comte de Dunois ne le fut pas plûtôt en sûreté à la cour de Bretagne, qu'il travailla avec plus d'activité que jamais à lui gagner des partisans. Il vint secretement à Paris, d'où il écrivit à Louis bâtard de Bourbon comte de Roussillon, pour le presser de se déclarer, & à d'autres seigneurs, dont plusieurs balançoient encore sur le parti qu'ils devoient prendre. Mais il retourna à Partenai, sur l'avis qu'il eut que les troupes du roi y marchoient pour s'en saisir: car madame de Beaujeu ayant sû que le comte y étoit venu, qu'il faisoit travailler aux fortifications de cette place, & la remplissoit de munitions de guerre, résolut de ne pas souffrir qu'il y demeurât plus long-temps à cause du voisinage de la Bretagne.

Lettre du comte de Dunois au bâtard de Bourbon.

Elle lui avoit fait dire de la part du roi qu'on étoit surpris qu'il eût quitté le lieu de son exil sans ordre: mais

mais que néanmoins on lui laissoit la liberté de venir en Normandie en son comté de Longueville. Il répondit fierement qu'étant à Partenai, il étoit dans ses terres, & qu'il n'en sortiroit pas. On jugea bien par cette réponse qu'il se croyoit en état de soutenir sa desobéissance, & que le parti des mécontens étoit formé. C'est pourquoi madame de Beaujeu fit hâter la marche des troupes vers Partenai malgré la rigueur de la saison; car on étoit alors dans le plus fort de l'hyver : mais soit qu'on eût changé de dessein dans la marche, soit qu'on eût affecté exprès de faire courir le bruit qu'on alloit à Partenai, pour attirer toute l'attention des mécontens de ce côté-là, le roi étant arrivé à Poitiers, prit la route de Guienne, pour s'assûrer des places de cette province, dont le seigneur de Lescun comte de Comminges, qui étoit toujours en Bretagne, avoit le gouvernement.

1485.

Jaligni, Hist. de Charles VIII.

Lettre du seigneur de Comminges.

On se défioit plus que jamais de ce seigneur : car quoiqu'il donnât de temps en temps avis de ce qui se passoit à la cour de Bretagne, & des correspondances que le comte de Dunois y avoit, on savoit d'ailleurs qu'il étoit le favori, & presque tout le conseil du duc; & on ne faisoit gueres plus de fond sur ses protestations de fidélité, que sur celles du Prince d'Orange, qui avoit encore tout récemment, dans une lettre au connetable, donné le démenti à tous ceux qui l'accusoient d'entrer dans les intrigues du duc d'Orléans.

Lettre du prince d'Orange au connétable.

Le roi commença par se saisir de Xaintes où étoit Odet d'Aidie * frere de Lescun. Odet s'échapa, & se jetta dans Pons, & ensuite dans Blaye, ou après quelques jours d'attaque, il se rendit au roi qui lui conserva toutes ses charges, après avoir tiré une promesse de lui qu'il contribueroit de tout son pouvoir à lui soumettre les villes de Guienne, & il tint parole; le roi alla de Blaye à Bourdeaux avec madame de Beaujeu qui ne l'abandonnoit jamais.

Le roi se saisit de Xaintes, & soumet ensuite toute la Guienne.

Lettre de Charles VIII. au sieur du Bouchage dans les mémoires de Bethune, vol. cotté 8460.

Il y fut reçû avec toutes les marques d'affection que

* Ces deux freres avoient tous deux le même nom.

1486. les sujets les plus zelés pouvoient donner à leur souverain. Il parcourut les principales villes, & les voyant toutes parfaitement soumises à ses ordres, il ôta le gouvernement de Guienne au comte de Comminges, & le donna à monsieur de Beaujeu, qui y laissa le seigneur de Candale pour son lieutenant. Les sénéchaussées & gouvernemens particuliers des places possedées par le même comte furent partagés entre divers seigneurs & gentilshommes dont la cour étoit sûre. Le comté de Comminges fut réuni à la couronne, & l'amirauté de Guienne à l'amirauté de France dans la personne du seigneur de Graville, qui venoit d'être fait Amiral à la place de Louis bâtard de Bourbon mort depuis peu de jours. On voit par cette dépouille jusqu'où Lescun avoit poussé sa fortune par son esprit, par son adresse, par son courage, & à quel prix Louis XI avoit acheté ses services.

Jaligni, Hist. de Charles VIII.

Le comte d'Angoulême rentre dans le devoir.

Cette prompte soumission de la Guienne étonna le comte d'Angoulême prince du Sang & un des principaux chefs des mécontens. Il avoit déja levé des troupes pour faire diversion de ce côté-là, supposé, comme il n'en doutoit pas, qu'on portât d'abord la guerre en Bretagne. Il étoit à Cognac fort embarrassé, & se tint trop heureux que le roi voulût bien lui pardonner tout le passé. Il vint à Bourges saluer ce prince, qui le reçut bien, & lui promit de lui conserver toutes ses pensions, & toutes les autres graces qu'il recevoit de la cour, pourvû qu'il demeurât desormais dans le devoir. Le sire de Pons obtint aussi sa grace, & mit sa ville entre les mains du roi.

Lettres du comte de Dunois au duc d'Orléans, &c. du mois de Février 1486.

Le comte de Dunois, ou n'osant pas espérer la même faveur, ou ne voulant pas la demander, se donnoit pendant tout ce temps-là de grands mouvemens. Il envoyoit courriers sur courriers en Bretagne & en Lorraine pour avoir du secours, & pour engager surtout le duc de Lorraine à faire diversion du côté de Champagne, de Brie, & de Picardie. Il lui représentoit de quelle importance il étoit qu'il se déclarât ou-

vertement ; qu'on se défioit de lui à la cour ; mais qu'on n'en faisoit point semblant ; que madame de Beaujeu se prévaloit de sa dissimulation ; qu'elle faisoit courir le bruit dans tout le royaume qu'elle étoit en bonne intelligence avec lui, & que ce seul bruit arrêtoit une infinité de noblesse, qui étoit disposée à prendre le parti des princes ; que si on le voyoit en campagne le roi seroit obligé d'abandonner la Guienne, qui seroit bien-tôt déclarée pour les princes ; que faute de cela toutes leurs affaires alloient être ruinées, & que pour lui en particulier il seroit obligé d'abandonner la partie ; qu'il avoit cru d'abord qu'on venoit fondre sur lui ; mais qu'après la Guienne soumise, on ne manqueroit pas de le faire, & qu'il ne devoit pas attendre un meilleur traitement que celui qu'on avoit fait au comte de Comminges.

Ces lettres ne produisirent aucun effet ; l'espérance dont la cour flattoit le duc de Lorraine de lui rendre la Provence, le contenoit toujours. Il jouoit la cour en entrant comme il avoit fait, dans la ligue de Bretagne ; mais la cour le trompoit aussi, en faisant semblant de l'ignorer ; & pour lui mieux persuader qu'on n'avoit nulle défiance de lui, on le fit cette même année grand-Chambellan, & il en fut la dupe.

Lettre du roi aux gens des Comptes.

L'expédition de Guienne ne put être ni plus heureuse, ni plus prompte. Le roi n'étoit parti de Tours au plûtôt que * vers la mi-Janvier, & dès le quinzieme de Mars il avoit pris toutes ses sûretés pour cette province : de sorte que le vingt-huitieme du même mois il arriva devant Partenai, que son armée avoit déja investi. Mais le comte de Dunois voyant bien qu'il n'y pourroit tenir long-temps, n'y étoit plus, & s'étoit sauvé à Nantes auprès du duc de Bretagne. Le seigneur de Joyeuse qu'il y avoit laissé pour commander la garnison, refusa de se rendre jusqu'à l'arrivée du roi, à qui il se soumit moyennant une capitulation tolérable qu'on lui accorda.

Jaligni, Hist. de Charles VIII.

Le roi assuré de ce côté-là, s'avança avec son ar-

Le roi marche ensuite en Anjou.

* Voyez les observations.

1486. mée sur les frontieres de Bretagne dans l'Anjou : & séjourna à Château-Gontier tout le mois d'Avril, plûtôt dans le dessein d'intimider le duc de Bretagne & les seigneurs ligués avec le duc d'Orléans, que pour leur déclarer la guerre ; parce qu'on appréhendoit une diversion du côté de la Flandre de la part du roi des Romains.

Ce qui met la division entre les barons de Bretagne.

Ce voisinage de l'armée du roi eut son effet, & causa de la division entre les barons de Bretagne. Les uns tout dévoués au duc d'Orléans vouloient qu'on soutînt la guerre contre la France, si elle la déclaroit au duc de Bretagne. Les autres mieux conseillés, & qui envisageoient le bien public, étoient d'avis que le duc ne s'obstinât pas à protéger le duc d'Orléans en exposant le pays à une ruine entiere ; & entre autres raisons dont ils appuyoient leur sentiment, ils apportoient celle-ci, que la capitale du duché étoit entre les mains de Jacques Guibe neveu de Landois qui en étoit gouverneur, & qui, pour avoir moyen de se venger des seigneurs, qui avoient fait périr son oncle, ne manqueroit pas de livrer la ville au roi, dès qu'il entreroit en Bretagne.

D'Argentré, Hist. de Bretagne, l. 12.

Sitôt qu'on eut sû cette dissension, la cour de France résolut d'en profiter. Le roi envoya au maréchal de Rieux, qui étoit de ce dernier avis, André d'Espinai Breton, Archevêque de Bourdeaux, & le seigneur du Bouchage pour leur dire qu'il n'avoit point intention de faire la guerre au duc de Bretagne, pourvû qu'il cessât de protéger & de retirer dans ses Etats ses sujets rebelles : qu'il lui offroit son amitié à cette condition ; que si les seigneurs bien intentionnés pour la paix vouloient l'obliger à l'accepter, il retireroit ses troupes des frontieres ; mais que comme il savoit que le duc étoit porté d'inclination & par sa haine contre la France à maintenir les factieux, il offroit aux seigneurs de Bretagne autant de troupes qu'ils souhaiteroient, seulement pour obliger le duc d'Orléans & ses adhérens à sortir du pays. Cette proposition

fut assez goûtée, & le roi pour leur marquer son désir de conserver la paix, se retira de l'Anjou avec la plus grande partie de son armée. Mais ce n'étoit pas là le veritable motif de sa retraite : il en avoit un autre qui l'obligeoit de s'approcher de l'autre extrèmité de son Etat avec ses troupes.

1486.

Il retourne à l'autre extrêmité du royaume, pour s'opposer au roi des Romains.

Maximilien roi des Romains étoit convenu avec les princes ligués de faire diversion du côté de Picardie & d'y commencer la guerre, ayant assûrance d'être bien secondé, dès que l'affaire seroit engagée.

Prétextes qu'avoit celui-ci de faire la guerre à la France.

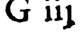
Ce prince ne manquoit pas de prétextes d'attaquer la France. Le traité d'alliance fait par madame de Beaujeu avec les communautés de Flandre pour empêcher qu'il n'eût la tutelle de son fils Philippe d'Autriche, quoique la plûpart des autres provinces des Pays-Bas la lui eussent déferée, & les secours qu'on avoit envoyés de France aux Flamans pour les soutenir contre lui, en étoient un plus que suffisant. De plus, on avoit fait alliance avec les Liegeois, *envers tous & contre tous* ; & cette république étoit alors en guerre ouverte avec le roi des Romains. Ainsi ce prince prétendoit que le roi n'ayant excepté ni lui, ni l'empereur dans ces termes du traité de ligue, avoit violé les anciens traités faits entre la France & l'Empire. C'est pourquoi sans autre déclaration de guerre, il fit faire des hostilités par ses troupes sur les terres de France. Salasar gouverneur de Douai surprit Terouane : Mortagne fut aussi enlevée ; & Maximilien afin de rendre la pareille au roi qui avoit traité contre lui avec les Flamans, écrivit aux Bourgeois de Paris une lettre qu'il leur envoya par un heraut, pour les exhorter à la réforme du gouvernement de l'Etat, que monsieur & madame de Beaujeu, ainsi qu'il le disoit, gouvernoient très-mal.

Reponse du conseil du roi des Romains aux lettres du roi.

Haræus Annal. Brabant.

Jaligni, Hist. de Charles VIII.

Il s'étoit accommodé avec les Flamans qui à la fin l'avoient reconnu pour tuteur de Philippe d'Autriche. Il avoit tiré ce jeune prince des mains des Gantois, & l'avoit fait conduire à Malines ; de sorte que plus tranquille chez lui qu'il n'avoit été par le passé, il commençoit à agir



1486. conformément aux intentions des mécontens de France ; & à exécuter le traité qu'il avoit fait avec eux.

Le roi sur ces nouvelles s'étoit rendu avec des troupes à Beauvais, pour veiller sur les mouvemens du roi des Romains : & ce fut là, que la ville de Paris lui envoya la réponse qu'elle faisoit à la lettre de ce prince, qui dut en être aussi mécontent, que le roi eut sujet d'être satisfait de la fidélité de sa capitale. On renvoya le heraut Flamand que les Parisiens avoient fait conduire à la cour, & le chancelier lui ordonna de porter à son maître les justes plaintes du roi, touchant les entreprises qu'il avoit faites sur les terres de France.

Cependant le maréchal de Gié & le seigneur d'Esquerdes avoient pourvû à la sûreté de la frontiere, & harceloient continuellement l'armée du roi des Romains avec un camp volant ; mais ils ne purent l'empêcher de ravitailler Terouane, lorsqu'elle étoit sur le point de se rendre faute de vivres.

Quelles étoient ses forces & ses desseins.

L'armée ennemie qui étoit de dix à douze mille hommes, perdit le reste de la campagne à faire diverses marches sur les frontieres de Picardie. L'intention du roi des Romains étoit d'assieger Guise : mais les deux généraux François qui côtoyoient toujours son armée, ayant pénétré son dessein, y envoyerent Bresé sénéchal de Normandie, & renforcerent tellement la garnison, qu'il n'osa attaquer cette place. Il fut contraint, faute d'avoir de quoi soudoyer ses troupes, de les séparer. Deux mille Allemans de cette armée ennuyés de n'être point payés, déserterent tous ensemble, & vinrent se rendre à Bresé ; ce seigneur les envoya au roi à Compiegne, où on leur donna des sauf-conduits & de l'argent pour repasser en leur pays.

Le roi des Romains avoit esperé que dès qu'il auroit attiré le roi sur la frontiere, il se feroit quelques mouvemens soit du côté de Bretagne, soit en Guienne, ou en quelqu'autre endroit du royaume, & cela sur la parole que lui en avoient donné les princes ligués.

Suite de la division des seigneurs Bretons.

Mais les dissensions des seigneurs Bretons & les bons

ordres que madame de Beaujeu avoit donnés par tout, ne permirent pas aux mécontens de faire aucune entreprise. Au contraire cette princesse sut alors si adroitement manier l'esprit du connétable de Bourbon, qui étoit venu trouver le roi à Beauvais où le comte de Vendôme l'avoit invité de sa part, qu'elle le gagna entierement, & le réconcilia avec monsieur de Beaujeu son mari, frere cadet de ce prince. La grande puissance du cadet faisoit le sujet de la jalousie de l'aîné : mais on fit comprendre à celui-ci qu'il étoit & du bien de l'Etat, & même de l'interêt de la maison de Bourbon, qu'ils fussent ensemble en une parfaite intelligence.

Instruction du roi au comte de Vendôme pour le connétable.

Il donna une grande marque de la sincérité de sa réconciliation, en ce que la princesse lui ayant dit qu'elle savoit qu'il avoit dans sa maison deux gentilshommes qui entretenoient correspondance avec le duc d'Orléans, il consentit à les éloigner de sa personne. Ces deux gentilshommes étoient le seigneur de Culant, & le seigneur d'Argenton, plus connu sous le nom de Philippe de Comines, qui chagrins de n'avoir pas le même crédit sous le present regne, que sous le précédent, s'étoient mêlés dans les intrigues du duc d'Orléans, & l'informoient de ce qui se passoit à la cour. En quoi Philippe de Comines s'éloignoit beaucoup de la belle morale qu'il débite de temps en temps dans ses histoires, touchant la droiture & la fidélité des sujets envers leur souverain.

Comines & plusieurs autres sont convaincus d'être mal intentionnés pour le roi.

Jaligni, hist. de Charles VIII.

On eut dequoi les convaincre de leur infidélité par des lettres en chiffre, qui furent interceptées au mois de Janvier suivant, par lesquelles on reconnut qu'outre ces deux seigneurs il y avoit encore à la cour bien d'autres gens mal affectionnés au roi. De ce nombre étoient Geoffroi de Pompadour évêque de Perigueux, George d'Amboise * évêque de Montauban & Bussi son frere. On les arrêta tous, & Philippe de Comines écrit de lui méme, qu'il fut mis dans une de ces cages, dont j'ai parlé sur la fin du regne de Louis XI, & qu'il y demeura huit mois.

Comines, l. 6. chap. 12.

* C'est celui qui fut depuis Cardinal & premier ministre de Louis XII.

1486. On soupçonna aussi l'évêque d'Albi, frere de l'Evêque de Montauban d'être de la cabale. On envoya des gens pour l'arrêter; mais ayant été averti, il se sauva à Avignon, & se disculpa depuis.

Jaligni, hist. de Charles VIII.

Traité avantageux pour ce prince fait avec la faction contraire au duc d'Orléans.

Quelque temps avant cette découverte, le roi ayant eu nouvelle que le duc de Bretagne étoit fort malade, partit de Compiegne, & s'avança avec des troupes jusqu'à Tours, en résolution d'entrer en Bretagne, & de s'en saisir au cas que ce prince mourût: mais la maladie n'ayant point eu de suite, il revint à Amboise au mois de Novembre, & y resta pour prendre des mesures avec la faction des seigneurs de Bretagne contraire au duc d'Orléans. L'archevêque de Bourdeaux * & le seigneur du Bouchage firent avec eux à Château-briant un traité très-avantageux au roi, malgré tous les efforts du prince d'Orange, qui fit son possible pour rompre cette négociation, & pour réunir tous ces seigneurs en faveur du duc d'Orléans.

Leur unique crainte étoit, que le roi sous prétexte de les aider à faire sortir de Bretagne le duc d'Orléans, ne s'emparât lui-même de ce duché: & tout leur soin dans ce traité, fut de prendre des précautions sur cet article fort délicat pour l'exécution.

Articles qu'il contenoit.

D'Argentré, hist. de Bretagne, l. 12.

Il fut donc arrêté, premierement que le roi ne feroit entrer en Bretagne que quatre cents lances, & quatre mille hommes de pié, à moins que les barons ne lui en demandassent davantage.

Secondement, que le roi du vivant du duc ne prétendroit rien au duché de Bretagne.

Troisiemement, qu'il ne feroit ni prendre ni assiéger aucune ville ni aucune forteresse du pays, & que ses troupes n'y prendroient rien sans payer.

Quatriemement, que lorsque le duc d'Orléans, le comte de Dunois & les autres François rebelles seroient mis hors de Bretagne, il en retireroit ses troupes. A ces conditions les seigneurs de cette faction s'engageoient à prendre les armes pour son service, & à ne

* André d'Espinai.

les

les point quitter que les François rebelles ne fussent hors de la cour & du duché. Ce traité fut porté au roi par l'archevêque de Bourdeaux, & aussi-tôt signé par ce prince. 1487.

Autant que cette nouvelle causa de joie à la cour de France, autant donna-t-elle d'inquiétude à celle de Bretagne, & aux alliés du duc; & il y eut pendant tout l'hyver bien des négociations pour former une ligue contre le roi. Le duc faisoit grand fond sur la diversion du roi des Romains du côté de Picardie. Il le savoit extrèmement animé contre la France, & disposé à tout entreprendre pour lui susciter des ennemis. En effet le roi des Romains sollicita vivement le duc de Lorraine de se déclarer ouvertement contre la France: mais ce prince étoit retenu par l'espérance d'être remis en possession de la Provence, dont madame de Beaujeu l'entretenoit toujours, quoique le roi en eût fait la réunion à la couronne l'année précédente. Le roi des Romains fit les mêmes instances auprès du roi de Castille, & puis auprès du duc de Savoye, qui étoit actuellement en différend avec le roi, touchant l'hommage du marquisat de Saluces. Tout cela fut inutile. Le malheur de Maximilien d'Autriche, étoit qu'il n'avoit point d'argent, qui est souvent le nerf de la négociation, aussi-bien que de la guerre, & puis les Flamans lui faisoient toujours beaucoup de peine.

Inquiétude qu'en conçut la cour de Bretagne.

Acte de cette réunion.

Guichenon, hist. de Savoye.

D'ailleurs ils voyoient le connétable de Bourbon parfaitement réuni avec monsieur & madame de Beaujeu; le comte d'Angoulême hors d'état de rien entreprendre; parce que depuis son accommodement forcé, il étoit veillé de près par les commandans que le roi avoit mis dans les pays d'au-delà de la Loire. Pour ce qui est du seigneur d'Albret, ils étoient persuadés de sa bonne volonté: mais il étoit fort éloigné, & ne pouvoit sans grand danger s'exposer à les venir joindre avec ses troupes.

Ils ne laisserent pas cependant de compter sur lui, prétendant l'engager à hasarder le passage, par un mo-

1487. tif auquel ils savoient qu'il seroit très-sensible. On lui avoit déja fait espérer d'épouser Anne de Bretagne ; fille aînée du duc. Le comte de Dunois conseilla à ce prince de le presser de nouveau par cet endroit. Le duc d'Orléans & le prince d'Orange en furent d'avis, quoique l'un & l'autre fussent bien résolus à empêcher ce mariage ; parce que le duc d'Orléans y prétendoit, & que le prince d'Orange traitoit actuellement là-dessus avec le duc, en faveur du roi des Romains. Le seigneur d'Albret qui ne croyoit pas avoir de si dangereux rivaux, & ébloui par l'idée de cette haute fortune, donna dans le piége. Il promit d'amener des troupes au secours du duc de Bretagne, & de faire ensorte que sa compagnie de cent lances, qui étoit actuellement dans l'armée du roi passât du côté du duc. Ce traité fut conclu par le moyen de madame de Laval, sœur du seigneur d'Albret, laquelle étoit actuellement en grand crédit à la cour de Bretagne.

D'Argentré, hist. de Bretagne, l. 12.

Belcarius, l. 4.

Le roi marche dans cette province avec son armée.

Cependant le roi dès le mois de Mai s'avança jusqu'à Laval avec son armée, & soit qu'il eût obtenu le consentement des seigneurs de Bretagne, pour ne pas s'en tenir tout-à-fait aux termes du traité, soit qu'il ne jugeât pas à propos de s'y astreindre, il ne se contenta pas de faire entrer quatre cents lances & quatre mille hommes de pié en Bretagne, mais il y envoya trois corps d'armée, dont le moindre, sous la conduite de Saint André, étoit de quatre cents hommes d'armes, & de cinq mille d'infanterie. Gilbert de Bourbon comte de Montpensier, en commandoit un autre plus nombreux ; & le troisieme marchoit sous les ordres de Louis de la Tremoille. Tout cela joint aux seigneurs Bretons & à leurs vassaux, faisoit une armée incomparablement plus forte que celle du duc d'Orléans. Ce prince ayant laissé le prince d'Orange pour commander à Nantes, vint assembler ses troupes à Malétroit, où dans la revûe elles se trouverent de seize mille hommes de pié, & de six cents lances.

D'Argentré, hist. de Bret. liv. 12.

Les trois armées Françoises se réunirent devant

Ploermel, pour aller après la prise de cette place droit au duc de Bretagne, qui dès qu'il eut appris que le siége étoit formé, se mit en devoir d'aller au secours. Mais il fut bien surpris de voir tout-à-coup déserter presque toutes ses troupes, par les intrigues d'un nommé Maurice du Ménez, bas-Breton, qui avoit été autrefois au service de France. Celui-ci répandit le bruit, qu'il y avoit une intelligence pour livrer le duc au roi, & que les François de l'armée Bretonne étoient convenus qu'au moment qu'on en viendroit aux mains, ils se tourneroient du côté du roi de France, se saisiroient du duc, & abandonneroient tous les Bretons à la merci de l'armée ennemie. Sur ce seul bruit les soldats se débanderent, & le duc put à peine retenir quatre mille hommes, avec lesquels il alla se jetter dans Vannes. 1487.

Prise de Ploermel, suivie de celle de Vannes, d'où le duc eut le bonheur de s'échaper.

Cette nouvelle fit hâter le siége de Ploermel, qui fut pris d'assaut & pillé : & l'armée, sans tarder, marcha droit à Vannes, pour y assiéger le duc. Par bonheur pour ce prince qui étoit perdu, le prince d'Orange arriva en même temps à Vannes par mer, avec des vaisseaux qu'il avoit chargés de troupes au Croisic, dans la crainte que le duc ne fût investi dans Vannes par l'armée Françoise. Il le fit sur le champ monter sur un vaisseau, envoya Coetquen, grand-maître de Bretagne, pour garder Dinan, dont il étoit gouverneur, & ordonna à la Moussaye de marcher le plus vîte qu'il lui seroit possible avec la cavalerie qu'il commandoit, pour s'assurer de Nantes, où le duc retournoit, & où il ne doutoit pas que l'armée Françoise ne vînt l'assiéger.

Siége de Nantes.

Jaligni, hist. de Charles VIII.

D'Argentré loc. cit.

Vannes consternée par la fuite du duc ne fit point de résistance. Les François y trouverent son bagage, qu'il n'avoit pas eu le temps de faire embarquer; & l'infanterie qu'il y avoit laissée prit parti dans l'armée du roi. Ce que le prince d'Orange avoit prévû ne manqua pas d'arriver. L'armée Françoise marcha à Nantes, & le roi, pour être plus près du siége, vint de Laval à

1487. Ancenis. La Mouſſaye étoit entrée dans Nantes un peu auparavant aveo ſix cents chevaux ſeulement, de deux mille huit cents qu'il y conduiſoit, parce qu'ayant été attaqué en chemin par André de l'Hôpital, il avoit été défait, une partie de ſes gens tués, & preſque tout le reſte diſſipé.

Nantes étoit une ville très-forte pour ce temps-là, & bien munie : la garniſon étoit nombreuſe, & n'avoit garde de manquer de réſolution, ayant le duc à ſa tête, & avec lui le prince d'Orange, le duc d'Orléans, le comte de Comminges, & beaucoup de nobleſſe Françoiſe & Bretonne.

Placard de la tréve entre la France & l'Angleterie.

Le comte de Dunois n'y étoit pas, il étoit allé s'embarquer à ſaint Malo, avec le ſieur Olivier de Coetmen, pour paſſer en Angleterre, & tâcher d'obtenir quelque ſecours du roi Henri VII. C'étoit une choſe fort incertaine que ce ſecours : car ce prince dès qu'il eut été couronné, avoit fait une treve de trois ans avec la France, & il étoit redevable de ſa couronne à madame de Beaujeu, qui lui avoit fourni des vaiſſeaux & des troupes pour paſſer la mer.

Le comte de Dunois y jette du ſecours.

Le ſiége fut commencé le 10 de Juin. L'armée Françoiſe n'étoit pas aſſez nombreuſe pour envelopper entierement la ville. Mais il n'y avoit que le côté de la Loire, qu'on appelle la Foſſe, qui ne fût pas inveſti. La défenſe fut auſſi vigoureuſe que l'attaque ; & les généraux François reconnoiſſoient tous les jours de plus en plus la difficulté de l'entrepriſe. Elle augmenta beaucoup par le ſecours que le comte de Dunois jetta dans la place.

En reçoit un autre du bâtard de Bourgogne.

Ce comte avoit mis quatre fois à la voile pour ſortir du port de ſaint-Malo, & avoit été contraint autant de fois de relâcher par le vent contraire. Sur ces entrefaites Baudouin bâtard de Bourgogne, fils du duc Philippe le Bon, arriva dans ce même port avec quinze cents hommes que le roi des Romains envoyoit au ſecours du duc de Bretagne. C'étoit un grand effort qu'il avoit fait, vû l'embarras que lui cauſa l'activité du ſei-

1487.

gneur d'Esquerdes sur les frontieres de Flandre : mais l'espérance que le duc lui donnoit du mariage de sa fille aînée, lui faisoit négliger tout le reste pour gagner ses bonnes graces.

Et entre lui-même dans la place avec quatre mille hommes.

Jaligni, hist. de Charles VIII.

D'Argentré loc. cit.

Le comte de Dunois, voyant ce secours inespéré venu si à propos, & ne pouvant se répondre du succès de son voyage d'Angleterre, ni du temps qu'il y faudroit employer, ni de divers accidens qu'il est impossible de prévoir en matiere de guerre, & qui pourroient causer la perte de Nantes pendant son absence, se détermina, au lieu de s'embarquer, à conduire ses troupes à Nantes. Il fut confirmé dans cette résolution, par l'effet que le danger où étoit le duc de Bretagne de tomber entre les mains du roi de France, avoit causé dans l'esprit des peuples. Ils s'assembloient en plusieurs endroits, & cherchoient par-tout un chef qui les menât au secours de leur prince. Le comte de Dunois leur fit dire qu'il étoit à leur service, & leur donna un rendez-vous. Ils s'y trouverent au nombre de plus de soixante mille, mais la plûpart mal armés, & qui n'avoient jamais vû la guerre. Il choisit parmi cette multitude quatre ou cinq mille hommes, dont il forma des compagnies de cavalerie & d'infanterie. Les ayant joints au secours de Flandre, il les conduisit à Nantes, y entra sans résistance avec toute cette troupe, par l'endroit que les François n'avoient pû investir. Plusieurs déserterent peu de temps après : mais ce mal fut aussi commun aux assiégeans ; & ce qui le causa principalement parmi eux, fut le mécontentement des seigneurs de Bretagne, qui voyoient presser leur duc par les François, beaucoup plus qu'ils n'avoient prétendu, & bien au-delà des bornes du traité de Châteaubriant. De sorte qu'ils ne tenoient pas fort la main à retenir leurs vassaux, & ne s'exposoient pas eux-mêmes volontiers durant le siége d'une place, qu'ils ne vouloient pas que l'on prît. On s'apperçut bien-tôt de la source d'un desordre où il étoit difficile de remédier ; & enfin comme l'armée diminuoit notablement de jour en jour, le roi commanda

Ce qui oblige le roi d'en lever le siége.

1487. ſur la fin de Juillet qu'on levât le ſiége après ſix ſemaines inutilement employées à cette entrepriſe, à laquelle on ne s'étoit engagé, que dans l'eſpérance que la conſternation où ſe trouvoit alors le duc de Bretagne pourroit la faire réuſſir.

La ſuite de cette campagne ne lui eſt pas moins avantageuſe pour cela.

Ce mauvais ſuccès n'empêcha pas le roi d'aſſurer de bons quartiers à ſes troupes dans la Bretagne. Il obligea le ſeigneur d'Avaugour bâtard du duc de Bretagne, de lui livrer Cliſſon, pour y mettre garniſon Françoiſe, & le ſeigneur de Laval de recevoir des troupes dans le Château de Vitré, place importante, & d'où pendant l'hyver les François faiſoient des courſes juſqu'aux portes de Rennes, de Nantes, & de Dinan. Il fit attaquer Dol, qui fut pris d'aſſaut & pillé. De ſorte que quand le roi quitta la Bretagne ſur la fin d'Octobre, il y étoit maître de Cliſſon, de la Guierche, d'Ancenis, de Château-Briant, de Vitré, de Vannes, de Dol, de Saint-Aubin du Cormier, de Ploermel, & de Rhedon : mais cette derniere place fut peu de temps après livrée au duc, par un gentilhomme Breton qui y commandoit ; & ce fut une perte conſidérable pour les François, parce qu'elle les rendoit maîtres d'une grande étendue du plat-pays.

Jaligni.

Etat de la Guienne.

Durant cette campagne le roi ne fut pas moins heureux ailleurs qu'il l'avoit été en Bretagne. Le ſeigneur Candale ſon lieutenant en Guienne, reçut ordre d'aſſembler la nobleſſe de cette province, & celle du Poitou, afin de couper le paſſage au ſeigneur d'Albret, qui marchoit à la tête de quatre mille hommes au ſecours de Nantes, pour mériter par cet exploit l'honneur & l'avantage de devenir gendre du duc, à quoi il aſpiroit depuis long-temps ſur les promeſſes réiterées qu'on lui en avoit faites, & qu'on n'avoit pas beaucoup d'envie de tenir. Il avoit bien du chemin à faire avant que d'y arriver, & Candale eut tout le temps d'aſſembler ſon monde.

Soumiſſion du ſeigneur d'Albret.
Jaligni.

Dès que ſa petite armée fut en état, il marcha audevant du ſeigneur d'Albret. Il le joignit au Château

de Nontron sur les confins de l'Angoumois & du Limousin, & le serra de si près, que non-seulement il l'arrêta au passage, mais encore il lui coupa le retour en son pays. Le seigneur d'Albret se voyant presque enveloppé, n'eut point d'autre parti à prendre que celui de la soumission. Il offrit à Candale de congédier ses troupes, & de s'engager par une nouvelle promesse d'être desormais fidele serviteur du roi. Ce général ayant pris l'avis des principaux de l'armée, jugea qu'il étoit à propos de ne le pas pousser à bout. Il traita avec lui; & après avoir pris des ôtages, il envoya au roi le traité pour le ratifier. Le roi le fit pour ne pas chagriner ceux qui y avoient signé, quoiqu'il ne fût pas fort content qu'on eût laissé échaper un homme, auquel il ne pouvoit se fier ensuite de l'expérience qu'il avoit faite plusieurs fois de son infidélité. La suite montra qu'il avoit raison; car un aussi grand avantage que celui d'épouser l'héritiere de Bretagne, engagea toujours ce seigneur à tout sacrifier, tandis qu'il espera d'y parvenir.

Etat de la Picardie.

Ce fut là l'unique affaire considérable qui se passa de ce côté-là: mais d'Esquerdes qui commandoit sur les frontieres d'Artois, y donna aussi de nouvelles preuves de sa prudence & de son activité. Outre qu'il étoit gouverneur de Picardie, le roi l'avoit fait son lieutenant général, & lui avoit donné le commandement des armées sur toute cette frontiere; & quoiqu'il n'eût que très-peu de troupes en campagne, le roi des Romains n'avoit osé rien entreprendre, excepté de ravitailler une seconde fois Terouane, que ce seigneur avoit reduite à l'extrémité par un blocus. La ville de Saint-Omer, qui par le traité d'Arras devoit être neutre en cas de rupture entre les deux rois, étoit d'inclination beaucoup plus Autrichienne que Françoise, & avoit sous main favorisé le secours de Terouane. Elle avoit même fait un traité secret avec le roi des Romains, par lequel elle devoit dans peu de temps recevoir une garnison de ses troupes, & se déclarer ouvertement contre la France.

Jaligni.
Haræus.

1487.

Surprise de Saint Omer & de Terouane par les troupes du roi.

D'Esquerdes, instruit de toutes ces intrigues, & n'ayant pas dequoi en prevenir l'effet à force ouverte, eut recours au stratagème, & avec six cents hommes seulement surprit Saint-Omer la nuit du vingt-huitieme d'Avril. Quand il s'en fut rendu le maître, il fit paroître tant de fermeté & disposa cette poignée de gens dans les quartiers de la ville avec tant d'ordre que les bourgeois n'oserent branler, quoiqu'ils eussent parmi eux plus de douze mille hommes portant armes, & accoutumés à la guerre. Deux ou trois mois après il s'empara de Terouane à peu-près de la même maniere, & avec le même bonheur.

Défaite du seigneur de Ravestein.

Deux jours après la prise de cette place, il défit à demi-lieue de Bethune, le seigneur de Ravestein, lui tua beaucoup de monde, prit le comte d'Egmond, le comte de Nassau, le seigneur de Bossut, & quelques autres gens de marque. Le maréchal de Gié étoit avec d'Esquerdes à ce combat, & le seigneur de Beaumont de la maison de Polignac eut l'honneur d'aller le premier à la charge & de se distinguer beaucoup en cette rencontre. D'Urfé grand écuyer de France s'empara aussi après huit jours de siége de la ville & du château de Couci qui appartenoit au duc d'Orléans. Cette prise ne fut pas le coup le moins important de cette campagne; parce qu'on appréhendoit que le commandant n'y reçût des troupes du roi des Romains, qui eussent extrèmement incommodé le Vermandois. Ce furent-là les expéditions militaires les plus considérables de cette année qui firent beaucoup d'honneur au gouvernement de madame de Beaujeu. Elle revint à Paris avec le roi vers la fin du mois de Décembre.

Jaligni.

Suite de nouvelles négociations.

Les négociations succéderent aux combats, comme c'est assez l'ordinaire pendant l'hyver. Le roi dont l'autorité s'affermissoit tous les jours ne ménageoit plus gueres le duc d'Orléans. Il avoit fait saisir toutes ses places & toutes ses terres, & raser les murailles de Partenai, qui appartenoit au comte de Dunois ; & il commençoit à faire ses préparatifs, pour rentrer au printemps

1487.

printemps prochain en Bretagne : mais il ne devoit pas s'attendre à y trouver les mêmes facilités que dans la derniere campagne ; parce que les dispositions des seigneurs Bretons n'étoient plus les mêmes à son égard.

Feintes démarches des ducs de Bretagne & d'Orléans pour la paix.

Le traité qu'on avoit fait avec eux à Châteaubriant n'avoit été en aucune maniere observé. Une grosse armée étoit entrée en Bretagne ; on s'y étoit emparé de plusieurs villes, contre le premier & le troisieme article du traité, & le siége de Nantes avoit assez fait connoître qu'on vouloit se saisir du duc & envahir le duché, contre ce qui avoit été promis dans le second. Madame de Beaujeu avoit en une occasion parlé au maréchal de Rieux d'une maniere à lui faire connoître qu'elle étoit résolue de se servir du droit de la guerre dans toute son étendue ; & l'on savoit qu'elle avoit parole du roi d'avoir pour sa part de la conquête, le comté Nantois. Il n'en falloit pas davantage à ces seigneurs, pour les faire penser sérieusement à se réconcilier avec leur duc, qui de son côté étoit fort disposé à leur accorder leur grace. Il se fit sur cela secrettement des avances de part & d'autre dès que le roi fut sorti du duché, & il fut conclu dans le conseil des ducs de Bretagne & d'Orléans, d'envoyer à la cour de France le comte de Comminges pour deux fins. La premiere, pour amuser le roi par l'espérance de la paix, & obtenir par ce moyen que les garnisons Françoises traitassent le pays pendant l'hyver avec moins de rigueur. La seconde, pour traiter avec le maréchal de Rieux, qui avoit suivi la cour, & achever de le déterminer à quitter le parti de France.

D'Argentré, l. 12.

La cour les penetre.

Jaligni.

Dès que madame de Beaujeu vit Comminges nommé pour cette ambassade, elle jugea bien que ce n'étoit qu'une feinte & une pure cérémonie. On s'en apperçut bien-tôt par les propositions qu'il fit dans l'audience qu'on lui donna au Pont-de-l'Arche au mois de Décembre. Il n'auroit pas fait des demandes moins recevables, quand le duc de Bretagne auroit eu sur le roi les avantages que ce prince avoit sur la Bretagne. On

1487. ne laissa pas de l'écouter avec patience, & le roi lui fit paroître beaucoup plus de désir pour la paix, qu'il n'en avoit effectivement : mais on l'expédia au plûtôt. Il trouva toutefois assez de temps pour venir à bout du maréchal de Rieux qu'il gagna entierement, & qui lui promit de conclurre incessamment avec le duc de Bretagne. La retraite subite de ce maréchal en Bretagne ne laissa plus aucun doute de ses intelligences avec le duc. On sut que ce prince assembloit des troupes ; qu'il avoit encore fait solliciter le seigneur d'Albret & le roi d'Angleterre, pour en obtenir du secours ; & que malgré toutes ses démarches pour la paix, il étoit déterminé à soutenir la guerre. C'est pourquoi le roi dès

1488. le mois de Février, usant de son droit de souverain, le cita pour comparoitre devant la cour des Pairs, comme coupable de félonie. Le duc d'Orléans fut pareillement cité, & on travailla à leur procès, aussi-bien qu'à celui de Comines, des comtes de Comminges & de Dunois, & de quelques autres : mais avant qu'on eût achevé toutes les procedures, le roi fut obligé de marcher sur les frontieres de Bretagne, pour arrêter les progrès du maréchal de Rieux réuni avec son prince, & du duc d'Orléans, qui avant l'arrivée de l'armée Françoise, avoient repris Ancenis, Châteaubriant, & Vannes. Le seigneur d'Albret étoit aussi arrivé en Bretagne avec quatre mille hommes, non-pas par le chemin qu'il avoit pris la premiere fois, où il auroit été infailliblement arrêté, mais par mer, ayant loué des vaisseaux à Fontarabie, desquels il s'étoit servi pour passer avec tout son monde. Dès qu'il fut à Nantes, sa compagnie de cinquante hommes d'armes, qui étoit en Bretagne avec les autres troupes du roi, déserta & vint le joindre. Mais les affaires changerent de face, dès que l'armée du roi composée de douze mille hommes choisis, fut entrée en Bretagne sous la conduite de Louis de la Tremoille.

Et les fait citer tous deux pour cause de félonie.

Vie de Louis de la Tremoille. Jaligni.

L'armée du roi ne laisse pas de marcher en Bretagne.

Il reprit Châteaubriant & Ancenis, & les fit raser. Alors les ducs de Bretagne & d'Orleans firent de nou-

Expéditions qu'elle y fit.

Vie de Louis de la Tremoille.

velles propositionsde paix ; & le comte de Dunois ayant reçu un sauf-conduit, vint trouver le roi à Angers. Ce prince affecta de le bien recevoir, quoiqu'il le regardât comme le principal auteur de la révolte du duc d'Orleans. Le comte de son côté fit de grandes soumissions de la part des deux princes : mais comme il demandoit pour conditions du traité, la restitution des places prises en Bretagne, & des dédommagemens pour les pertes que lui & les autres avoient faites pendant cette guerre, il fut renvoyé sans avoir rien conclu : & le roi poursuivit le dessein qu'il avoit formé du siége de Fougeres, une des plus fortes places de la frontiere de Bretagne, qui en étoit comme la clé du côté de France ; & que le duc par cette raison avoit mise en état de se bien défendre. 1488.

Les Bretons avoient beaucoup compté sur la longue resistance de Fougeres, où il y avoit deux à trois mille hommes de garnison sans les bourgeois. Leur projet étoit de venir la secourir, quand les troupes Françoises auroient été diminuées & fatiguées par ce siége. Mais l'artillerie du roi qui étoit forte, ayant été très-bien servie, & la Tremoille ayant détourné la riviere de Coësnon, qui passe par cette Ville, la réduisit dans huit jours à la nécessité de capituler, & s'en rendit maître, aussi-bien que de la forteresse de S. Aubin du Cormier qu'il fit attaquer en même temps.

Cette prise étonna le duc d'Orleans & les généraux Bretons. Elle ne leur fit point toutefois changer la résolution où ils étoient de donner bataille. Ils continuerent leur marche vers Fougeres : mais dans le chemin il arriva une chose capable de tout déconcerter dans l'armée Bretonne, qui s'étoit campée au bourg d'Andouillé sur le chemin de Rennes à Saint-Aubin.

D'Argentré, l. 12. Hist. Ludovici Aurelianens.

Concurrence du duc d'Orléans & du seigneur d'Albret dans leurs vûes pour la princesse de Bretagne.

Le duc d'Orleans & le seigneur d'Albret étoient à l'égard l'un de l'autre dans des dispositions, où sont naturellement deux rivaux. Le duc d'Orleans étoit beaucoup mieux reçû de la princesse de Bretagne que le seigneur d'Albret, qui n'en étoit nullement aimé, & qui

1487. D'Esquerdes, instruit de toutes ces intrigues, & n'ayant pas dequoi en prevenir l'effet à force ouverte, eut recours au stratagème, & avec six cents hommes seulement surprit Saint-Omer la nuit du vingt-huitieme d'Avril. Quand il s'en fut rendu le maître, il fit paroître tant de fermeté & disposa cette poignée de gens dans les quartiers de la ville avec tant d'ordre que les bourgeois n'oserent branler, quoiqu'ils eussent parmi eux plus de douze mille hommes portant armes, & accoutumés à la guerre. Deux ou trois mois après il s'empara de Terouane à peu-près de la même maniere, & avec le même bonheur.

Surprise de Saint Omer & de Terouane par les troupes du roi.

Deux jours après la prise de cette place, il défit à demi-lieue de Bethune, le seigneur de Ravestein, lui tua beaucoup de monde, prit le comte d'Egmond, le comte de Nassau, le seigneur de Bossut, & quelques autres gens de marque. Le maréchal de Gié étoit avec d'Esquerdes à ce combat, & le seigneur de Beaumont de la maison de Polignac eut l'honneur d'aller le premier à la charge & de se distinguer beaucoup en cette rencontre. D'Urfé grand écuyer de France s'empara aussi après huit jours de siége de la ville & du château de Couci qui appartenoit au duc d'Orléans. Cette prise ne fut pas le coup le moins important de cette campagne; parce qu'on appréhendoit que le commandant n'y reçût des troupes du roi des Romains, qui eussent extrèmement incommodé le Vermandois. Ce furent-là les expéditions militaires les plus considérables de cette année qui firent beaucoup d'honneur au gouvernement de madame de Beaujeu. Elle revint à Paris avec le roi vers la fin du mois de Décembre.

Défaite du seigneur de Ravestein.

Jaligni.

Les négociations succéderent aux combats, comme c'est assez l'ordinaire pendant l'hyver. Le roi dont l'autorité s'affermissoit tous les jours ne ménageoit plus gueres le duc d'Orléans. Il avoit fait saisir toutes ses places & toutes ses terres, & raser les murailles de Partenai, qui appartenoit au comte de Dunois; & il commençoit à faire ses préparatifs, pour rentrer au printemps

Suivie de nouvelles négociations.

printemps prochain en Bretagne : mais il ne devoit pas s'attendre à y trouver les mêmes facilités que dans la derniere campagne ; parce que les dispositions des seigneurs Bretons n'étoient plus les mêmes à son égard. 1487.

Feintes démarches des ducs de Bretagne & d'Orléans pour la paix.

Le traité qu'on avoit fait avec eux à Châteaubriant n'avoit été en aucune maniere observé. Une grosse armée étoit entrée en Bretagne ; on s'y étoit emparé de plusieurs villes, contre le premier & le troisieme article du traité, & le siége de Nantes avoit assez fait connoître qu'on vouloit se saisir du duc & envahir le duché, contre ce qui avoit été promis dans le second. Madame de Beaujeu avoit en une occasion parlé au maréchal de Rieux d'une maniere à lui faire connoître qu'elle étoit résolue de se servir du droit de la guerre dans toute son étendue ; & l'on savoit qu'elle avoit parole du roi d'avoir pour sa part de la conquête, le comté Nantois. Il n'en falloit pas davantage à ces seigneurs, pour les faire penser sérieusement à se réconcilier avec leur duc, qui de son côté étoit fort disposé à leur accorder leur grace. Il se fit sur cela secrettement des avances de part & d'autre dès que le roi fut sorti du duché, & il fut conclu dans le conseil des ducs de Bretagne & d'Orléans, d'envoyer à la cour de France le comte de Comminges pour deux fins. La premiere, pour amuser le roi par l'espérance de la paix, & obtenir par ce moyen que les garnisons Françoises traitassent le pays pendant l'hyver avec moins de rigueur. La seconde, pour traiter avec le maréchal de Rieux, qui avoit suivi la cour, & achever de le déterminer à quitter le parti de France.

D'Argentré, l. 12.

La cour les penetre.

Jaligni.

Dès que madame de Beaujeu vit Comminges nommé pour cette ambassade, elle jugea bien que ce n'étoit qu'une feinte & une pure cérémonie. On s'en apperçut bien-tôt par les propositions qu'il fit dans l'audience qu'on lui donna au Pont-de-l'Arche au mois de Décembre. Il n'auroit pas fait des demandes moins recevables, quand le duc de Bretagne auroit eu sur le roi les avantages que ce prince avoit sur la Bretagne. On

1488. leurs écrits des idées si confuses des batailles dont ils font la description, qu'il est difficile de bien comprendre sur leurs relations, la disposition des armées ; & les modernes en voulant les rectifier, nous ont souvent donné des détails plûtôt comme ils les ont imaginés, que tels qu'ils étoient en effet. Je tirerai celui de cette bataille de Saint Aubin, des instructions* données par la princesse Anne de Bretagne à un gentilhomme Breton, qu'elle envoya immédiatement après cette journée au roi des Romains, pour lui en rendre compte.

Bataille de Saint Aubin.

L'avant-garde, comme on parle dans la relation, ou la premiere ligne étoit commandée par le maréchal de Rieux & le seigneur d'Albret, & on avoit mis quelque cavalerie sur les aîles. Le seigneur de Chauteaubriant fut chargé de l'arriere-garde, & faute de cavalerie, on en couvrit les flancs avec les chariots de l'armée. On fit prendre la croix rouge à douze cents Bretons qu'onjoignit aux trois cents Anglois, dont cette croix étoit l'enseigne. On en usa ainsi, pour faire croire aux ennemis qu'il y avoit dans l'armée beaucoup plus d'Anglois qu'il n'y en avoit en effet, dans la pensée que les troupes Angloises étoient beaucoup plus redoutées des François, que celles des autres nations. Le prince d'Orange se mit à pié à la tête de l'infanterie Bretonne, & le duc d'Orléans à la tête de l'infanterie Allemande, ainsi qu'on en étoit convenu.

L'armée Françoise commandée par la Tremoille, & à peu près égale en nombre à celle des ennemis, mais plus forte en cavalerie, fut rangée sur trois lignes. La premiere sous les ordres d'Adrien de l'Hôpital. La Tremoille s'étoit placé à la seconde ; on ne nomme point dans la relation celui qui commandoit la troisieme.

Après quelques décharges d'artillerie, on en vint aux mains. Les Bretons chargerent d'abord avec furie, & gagnerent quelque terrein sur les François qu'ils firent re-

* Rapportées par d'Argentré hist. de Bretagne, liv. 12. ch. 452.

culer, mais sans les rompre. L'infanterie de part & d'autre fit des merveilles, & on se disputa longtemps la victoire : mais autant que l'infanterie Bretonne fit paroître de bravoure, autant la cavalerie qui étoit aux deux aîles de l'avant-garde, fit mal son devoir : elle plia dès les premieres charges ; ce qui donna moyen à la Tremoille de faire charger en flanc l'infanterie par quatre cents gendarmes qui l'enfoncerent, & commencerent à la mettre en déroute. 1488.

Déroute entiere des Bretons.

Dans le même temps deux cents cavaliers François, de ceux apparemment qui avoient mis en fuite la cavalerie Bretonne, vinrent prendre à dos l'arriere-garde. Comme elle n'avoit point de cavalerie à leur opposer, & que l'avant-garde étoit déja fort ébranlée, elle lâcha bien-tôt le pié. Il y eut là un grand carnage, la cavalerie Françoise marchant toujours serrée, & passant sur le ventre à tous les bataillons, qui ne fuirent pas d'abord. Ce nouveau desavantage fit perdre entierement cœur à l'avant-garde, & la déroute fut entiere. Il demeura cinq mille cinq cents hommes sur la place du côté des Bretons, & quinze cents du côté des François. Mais ce qui rendit la victoire complette, fut la prise du duc d'Orléans & du prince d'Orange, qui auroient pû éviter ce malheur si les soupçons des Bretons ne les avoient pas obligés à combattre à pié. Le prince d'Orange fut trouvé au milieu d'un tas de corps, contrefaisant le mort : mais un archer le reconnut. Le seigneur de Leon, fils du vicomte de Rohan, jeune homme de seize à dix-sept ans, qui étoit dans le parti Breton, quoique son pere fût dans celui du roi, y fut tué. Il n'avoit pû se résoudre à quitter le duc, parce que ce prince qui l'aimoit tendrement, l'avoit toujours fait élever à sa cour auprès de sa personne. Le comte de Scales & Montfort Anglois, & Pont-l'Abbé y perdirent aussi la vie. On ne fit point de quartier aux Anglois, non plus qu'aux Bretons, qui avoient pris la croix rouge d'Angleterre, & ils furent tous passés au fil de l'épée.

Le duc d'Orléans & le prince d'Orange sont faits prisonniers.

1488. On ne perdit de gens de marque du côté du roi, que dom James de Lerin, fils du comte de Lerin, Catalan, un chevalier de Normandie d'auprès d'Evreux, nommé Robinet le Bœuf, & Jacques Galeot Napolitain, qui fut d'autant plus regretté, qu'il avoit le plus contribué à la victoire. Car ce fut lui, qui, à la tête de quatre cents gendarmes dont j'ai parlé, commença la déroute de l'infantetie Bretonne. Il y fut blessé, & mourut peu après de ses blessures, en estime d'un des plus braves & des plus habiles capitaines de l'armée.

Perte peu considérable du côte du roi.

Jaligni.

On prétendit que si les Bretons avoient chargé les François dès qu'ils furent à portée de les attaquer, ils les eussent défaits, parce qu'ils défiloient encore, & n'étoient pas tout-à-fait en bataille, ne croyant pas l'ennemi si proche; que le maréchal de Rieux & Montfort capitaine Anglois, avoient été d'avis de le faire; mais que le duc d'Orléans & le comte de Dunois avoient jugé à propos de ne point engager l'action, sans avoir bien reconnu l'armée Françoise; que le seigneur de la Tremoille profita de ce retardement, pour achever de bien ranger ses troupes, & pour faire avancer son artillerie, qui fit un grand effet, & obligea Blaire capitaine Allemand à quitter un poste qu'on lui avoit assigné, & qui découvrit le flanc de l'infanterie de l'avant-garde Bretonne, par où la victoire des François commença.

La Tremoille, après avoir donné les ordres nécessaires en pareilles rencontres, vint à Saint Aubin, où l'on avoit conduit le duc d'Orléans & le prince d'Orange, avec la plûpart des autres prisonniers. Il en usa envers ces deux princes avec sa politesse ordinaire: mais il ne laissa pas, quoiqu'apparemment sans dessein, de leur causer une frayeur qui ne dura pas long-temps. Comme ils étoient le soir tous trois à table, le dessert étant déja servi, deux Peres Cordeliers entrerent dans la salle, & dirent à ce général qu'ils se rendoient à ses ordres pour confesser les prisonniers.

Ces

Ces deux princes sur ces paroles, crurent que c'étoit fait d'eux, & qu'on alloit leur couper la tête. — 1488.

La Tremoille connut leur embarras par leur contenance. Il les prévint aussi-tôt, & leur dit que cela ne les regardoit point, & qu'il n'avoit encore aucun ordre de la cour touchant leur personne; mais qu'il feroit seulement un exemple sur quelques particuliers qui avoient été pris les armes à la main contre leur prince, & à qui il fit en effet trancher la tête. Peu de jours après le duc d'Orléans fut conduit sous bonne escorte au Château de Lusignan, & de-là à la grosse tour de Bourges. Pour le prince d'Orange, il fut mené à Angers, où le roi étoit, & mis en prison dans le château, & depuis au pont de Cé.

Vita Ludovici Aureliani.

Jaligni. D'Argentré.

La prise du duc d'Orléans causa une extrême joie à madame de Beaujeu, qui n'avoit plus de compétiteur au gouvernement. Je l'appellerai desormais duchesse de Bourbon; parce que le duc de Bourbon connétable de France étant mort quelques mois avant la bataille de Saint Aubin, sans laisser d'enfans légitimes, le seigneur de Beaujeu son frere, prit le titre de ce duché, & devint le chef de la maison de Bourbon. La Tremoille, suivant les ordres de cette princesse, profita de sa victoire. Dinan se rendit sans être attaquée. Rennes refusa de le faire. On délibera si on l'assiégeroit: mais on crut la conquête de Saint-Malo plus importante. Le siége y fut mis au mois d'Août, & après quelque résistance cette ville capitula, à condition que ses priviléges lui seroient conservés. La garnison en sortit avec le bâton à la main; & une infinité d'argent & de meubles qu'on y avoit amenés de la haute Bretagne, comme dans le lieu le plus sûr du pays, furent par le traité confisqués au profit des soldats. Plusieurs autres petites places des environs furent aussi soumises, & le duc de Bretagne, dont les affaires se trouvoient en très-mauvais état, délibera s'il ne passeroit point en Angleterre; mais son grand âge, & ses infirmités ne lui permettant pas de prendre cette résolution, il se détermina à ne point

Suite de cette victoire.

Jaligni. D'Argentré.

1488. s'éloigner de Nantes, quoi qu'il lui pût arriver.

Le Vicomte de Rohan, qui étoit entierement dévoué au roi, contribuoit beaucoup à toutes ces conquêtes, par son grand crédit dans le pays, & par le moyen des parens & des amis qu'il avoit parmi la noblesse. Ceux qui étoient demeurés fideles au duc, ne voyoient point de ressource pour lui qu'une entiere soumission au roi, & à la clémence de ce prince. Ce fut une nécessité au duc d'y avoir recours pour empêcher son entiere ruine. Après plusieurs conseils tenus là-dessus, il envoya une ambassade à la cour de France, avec des lettres fort soumises, où il donnoit au roi le titre de Souverain Seigneur, & prenoit celui de Sujet; ce qu'il n'avoit point fait depuis le commencement du regne de ce jeune prince.

Le duc de Bretagne envoye une ambassade à la cour pour faire ses soumissions.

Jaligni.

Le roi étoit encore à Angers. Ce fut-là qu'il donna audience aux ambassadeurs. Le comte de Dunois porta la parole; & leur compliment, conformément à ce qui étoit dans les lettres dont ils étoient porteurs, fut qu'ils supplioient Sa Majesté d'avoir pitié du duc & de ses filles, du pays & des peuples de Bretagne prêts à succomber sous les derniers malheurs, si sa bonté ne vouloit bien suspendre les effets de sa colere.

Le roi, quoique la personne du chef de l'ambassade ne dût pas lui être fort agréable, ne laissa pas de leur répondre avec douceur, & pourtant avec fermeté; qu'il n'avoit point été cause de la guerre; que le duc de Bretagne & les rebelles qu'il avoit retirés chez lui, l'avoient obligé à prendre les armes pour les faire rentrer dans leur devoir; qu'il avoit depuis ce temps-là recherché la paix & toutes les voies raisonnables d'accommodement; qu'elles avoient toujours été rejettées; qu'il n'avoit pas tenu au duc de Bretagne, que le royaume de France ne fût entierement bouleversé; mais que Dieu s'étoit déclaré pour le parti où se trouvoit la justice; que si le duc de Bretagne & ceux qui l'avoient soulevé contre son légitime souverain, avoient eu sur lui l'avantage qu'il avoit sur eux par le secours du Ciel, il

étoit bien assûré qu'ils l'eussent poussé à bout ; mais qu'il prenoit à leur égard d'autres sentimens ; qu'il étoit en son pouvoir de les accabler : mais que ce n'étoit pas son dessein de le faire, & qu'il nommeroit volontiers des personnes de son conseil, pour entendre les propositions qu'on avoit à lui faire de la part de son cousin le duc de Bretagne.

Conférences tenues à ce sujet. D'Argentré, l. 12.

Les conférences se tinrent au Verger, château en Anjou qui appartenoit au maréchal de Gié. Comme le principal dessein du duc & des seigneurs Bretons de son parti étoit d'assurer sa succession à ses deux filles, ce fut par cet article que l'on commença ; & les ambassadeurs de Bretagne demanderent que le roi voulût bien reconnoître le droit incontestable de ces deux princesses à la succession du duc leur pere.

Les députés du roi répondirent que le roi y avoit des prétentions très-légitimes, en vertu de la cession que Nicole de Bretagne héritiere du comte de Blois avoit faite de ce droit sur ce duché à Louis XI. que par cette cession il entroit dans ceux du comte de Blois autorisés par la cour des pairs & par les états de Bretagne, & que le seul malheur de la guerre avoit fait perdre à ce seigneur avec la vie. Ils ajoûterent qu'ils étoient aussi chargés de représenter ceux du vicomte de Rohan ; qu'il descendoit de Marie de Bretagne fille du duc François I. laquelle il représentoit, & que les mâles de la branche collatérale à laquelle le duché avoit passé, finissant dans la personne du duc, il prétendoit que la succession devoit rentrer dans la ligne directe des femmes dont il étoit sorti.

Ce point capital auroit demandé de grandes discussions : mais ce qui pressoit le plus étoit de rendre la paix à la Bretagne. C'est pourquoi on arrêta sur ce premier article, que l'on conviendroit du lieu & du temps pour en conférer à loisir, & qu'il falloit sans délai travailler au traité de paix. Il fut fait, & le Chancelier de Rochefort fut celui qui agit le plus fortement pour y faire consentir le Roi. Voici les principaux articles de l'accommodement.

1488.

Suivies du traité d'accommodement.

Que le duc de Bretagne congédieroit incessamment tous les étrangers qu'il avoit fait venir pour faire la guerre au roi. Cela regardoit le peu d'Anglois qui étoient échapés de la bataille de Saint Aubin, les Navarrois que le seigneur d'Albret avoit amenés avec lui, & les Allemans envoyés par le roi des Romains.

Jaligni, Invent. des Chart. T. 3. Bret. n. 115.

Que jamais le duc de Bretagne, ni ses successeurs n'appelleroient les étrangers dans leur duché, pour faire la guerre à la France.

Que le duc ne marieroit point ses filles sans l'agrément & le consentement du roi. Cet article étoit de la derniere importance, & rompoit toutes les mesures du duc d'Orléans, du seigneur d'Albret, & du roi des Romains. C'est pourquoi le roi exigea qu'il fût expressément ratifié par les prélats, chapitres, seigneurs d'Eglises, barons, nobles, bonnes villes & gens des trois états de Bretagne en la meilleure & plus sûre forme que faire se pourroit, & qu'ils s'obligeassent avec le duc à l'observer sous les plus grandes censures de l'Eglise, & sous peine de payer au roi, en cas de contravention, deux cents mille écus d'or, & que ce payement fût hypothequé sur toutes les bonnes villes de Bretagne, & spécialement sur la ville & comté de Nantes.

Que le roi demeureroit en possession de Saint-Malo, de Saint-Aubin, de Dinan, de Fougeres, & de quelques autres places de Bretagne dont il étoit saisi.

Que quoique le roi eût droit d'éxiger des dédommagemens pour les grands frais de la guerre, il vouloit bien en tenir quitte le duc de Bretagne.

Qu'en cas de la mort du duc, le Roi consentoit que les filles de ce prince poursuivissent le droit qu'elles prétendoient avoir sur les villes qu'il gardoit, & que supposé qu'il n'y en eût pas lui-même, soit en vertu du titre sur lequel il prétendoit avoir la proprieté de tout le duché, soit en vertu de quelque autre, il leur rendroit ces villes, après avoir été remboursé des dépenses qu'il auroit faites pour les fortifications, réparations & améliorations. On ajoûtoit une condition à cet article ; sa-

voir que si ces princesses se marioient sans le consentement du roi, les villes dont il s'agissoit demeureroient à perpétuité à la France, & cela sans préjudice des peines qui seroient encourues par elles & par tout le pays, suivant le troisieme article, où il étoit parlé de leur mariage. 1488.

Que le duc donneroit passage sur ses terres aux troupes du Roi, quand elles seroient obligées d'y passer pour aller à Saint-Malo & aux autres places qui lui étoient cédées; mais qu'elles ne prendroient rien dans le pays sans payer.

Et peu après de la mort du duc.

Ce sont-là les principaux articles du traité qui fut conclu à Sablé le vingt-huitieme d'Août. Mais la mort du duc qui arriva dix ou onze jours après, changea beaucoup la situation des affaires. Je raconterai les suites de cet incident, quand j'aurai touché ce qui se passa en Flandre pendant cette expédition de Bretagne. Les choses n'y pouvoient pas tourner plus heureusement pour le Roi, ni d'une maniere plus propre à lui ôter l'inquiétude d'une fâcheuse diversion, qu'il devoit naturellement appréhender de ce côté-là.

Affaires de Flandre.

La guerre civile y avoit recommencé plus vivement que jamais à l'occasion que je vais dire. Le seigneur de Rassinghem avoit été un des principaux chefs de la guerre que les Gantois avoient faite au roi des Romains. Ce seigneur après l'accommodement s'étoit retiré à Tournai, pour s'y mettre en sûreté contre le ressentiment de ce Prince, qui n'avoit pû lui pardonner l'attachement qu'il avoit toûjours fait paroître pour la France. Charles de Menneville gentilhomme attaché au parti du roi des Romains trouva un jour moyen d'enlever Rassinghem, & le conduisit dans le château de Vilvorde. Quelque tems après le seigneur de Liekerke cousin germain de Rassinghem entra lui quatrieme dans le château de Vilvorde sous prétexte de voir la place. Il trouva Rassinghem qui se promenoit dans la cour; & comme il n'y avoit qu'une sentinelle à la porte, & que les soldats du corps de garde s'étoient

Haræus, Annal. Brabant.

1488. écartés, il lui proposa de s'échapper. Raffinghem n'hésita pas à profiter d'une si bonne occasion : ils vont à la sentinelle & la tuent ; & étant montés sur des chevaux qui les attendoient, ils gagnerent Tournai sans débrider.

Les Gantois se soulevent contre le roi des Romains, qui est fait prisonnier à Bruges.

De-là ils allerent à Gand, où Raffinghem exposa au peuple le traitement qu'on lui avoit fait pour avoir soûtenu leur liberté, se déchaîna contre le roi des Romains, dont les Allemans mettoient la Flandre au pillage, & les anima tellement, qu'il leur fit prendre les armes, & commencer un nouveau soulevement.

Liekerke en sortit la nuit avec trois mille hommes & du canon, surprit Courtrai & la Citadelle. Ypres se déclara à son ordinaire pour les Gantois. Le roi des Romains étoit alors à Bruges, où les bourgeois ayant appris ce qui se passoit, se révolterent pareillement ; & s'étant emparés des portes, des murailles, & des principales avenues, se saisirent du roi des Romains, qui n'avoit avec lui que ses domestiques & sa garde, le mirent en prison dans la maison d'un droguiste dont ils firent griller toutes les fenêtres, & placerent des corps de garde aux environs, de peur qu'il n'échappât.

Peu de jours après, par le conseil des Gantois, ils s'assemblerent à l'hôtel de ville, déclarerent le roi des Romains déchu de la tutelle de Philippe d'Autriche son fils, & incapable de gouverner les états de ce jeune Prince, au nom duquel, & au nom du roi de France seigneur suzerain du comté de Flandre, ils créerent de nouveaux magistrats & d'autres officiers à la place de ceux qui avoient été institués par le roi des Romains. Ils mirent dans les prisons tous ses domestiques, excepté deux qu'ils lui laisserent pour le servir. Ils firent couper la tête à plusieurs, & entr'autres aux seigneurs de Ghistelle & de Dudzelle.

Mouvemens de l'empereur & du Pape pour sa liberté.

La nouvelle de la prison du roi des Romains ayant été portée en Allemagne, l'empereur Frideric son pere écrivit à tous les Princes de l'Empire, & leur demanda du secours pour son fils. Il se mit lui-même en marche

avec quelques troupes pour venir en Flandre ; & en attendant qu'il y pût arriver, il se fit précéder par des envoyés, pour demander de sa part, & de la part de divers princes d'Allemagne, que le roi des Romains fût tiré de sa prison. Philippe d'Autriche fils du roi des Romains, convoqua à Malines où il étoit toûjours, les états des provinces des pays-bas favorables à son parti, sur le même sujet : & le pape innocent VIII. sur les instances de l'empereur, & sur la relation & la requisition de l'archevêque de Cologne, fit publier en Flandre un Monitoire, où sous peine d'excommunication il commandoit aux Flamans de mettre ce prince en liberté. 1488.

Ces peuples depuis ce nouveau soulevement ne faisoient rien que de concert avec le seigneur d'Esquerdes qui commandoit toûjours sur cette frontiere, & leur fournissoit des troupes en toutes rencontres. Ils envoyerent par son conseil ce monitoire au Parlement de Paris.

Appel du procureur général contre un Monitoire d'Innocent VIII. &c. au mois de Mai.

Le procureur général en appella, autant que besoin seroit, au pape mieux informé : il protesta contre cet écrit comme étant subreptice, injurieux à l'autorité du roi & à son indépendance pour le temporel de tout autre que de Dieu, comme fait injustement contre les Flamans, sujets du roi, & qui en pareille matiere ne devoient point avoir un autre juge que lui. Ces procédures rendoient le monitoire inutile, & quelque temps après le roi écrivit lui-même au pape, pour s'en plaindre comme d'une entreprise faite contre les droits de sa couronne.

Lettre du roi au Pape Innocent VIII. au mois d'Octobre.

Durant ce temps-là il se faisoit une cruelle guerre entre les Flamans, & les autres provinces des pays-bas, qui tenoient pour le roi des Romains, jusqu'à ce que les députés de la plûpart de ces provinces se fussent assemblés à Gand, pour traiter de la délivrance du prince. Elle fut enfin résolue après qu'il eut été plus de quatre mois en prison. Les principales conditions du traité furent, qu'il donneroit des ôtages aux Gantois, pour la sûreté des promesses qu'il leur faisoit ; que tous

Elle est résolue, & à quelles conditions.

Haræus.

1488. les ſoldats étrangers ſortiroient du comté de Flandre dans trois jours, & dans ſept jours de tous les pays-bas; que l'on congédieroit de part & d'autre toutes les troupes qui étoient ſur pié ; que l'on donneroit au roi des Romains cinquante mille lis d'or pour le dédommager des pertes qu'il avoit faites en cette occaſion ; mais qu'il payeroit de ſon propre argent la rançon de quelques ſeigneurs qui avoient été faits priſonniers pour ſa défenſe ; & qu'enfin il tâcheroit par toutes ſortes de voies raiſonnables, de faire la paix avec la France.

Le roi des Romains, après avoir fait ſerment d'obſerver religieuſement tous ces articles, fut remis en liberté vers la mi-Mai : mais il crut que l'arrivée de l'empereur ſon pere, qui entra aux pays-bas avec une armée d'Allemans, le diſpenſoit de ſon ſerment ; & les Gantois qui virent bien qu'on alloit fondre ſur eux, reçûrent du ſeigneur d'Eſquerdes trois mille hommes d'infanterie Françoiſe, & quatre cents gendarmes. La guerre civile s'étant rallumée plus violemment que jamais, laiſſa plus de facilité au roi de tirer avantage du changement qui ſe fit en Bretagne par la mort du duc François II. Il mourut le neuvieme de Septembre à Coiron château proche de Nantes, d'une chûte de cheval après trente-deux ans de regne, accablé de vieilleſſe, d'infirmités, & du chagrin qu'il s'étoit attiré par ſes liaiſons avec les revoltés de France.

D'Argentré, l. 12.

Ce fut un bon prince, bien-fait, qui aimoit la juſtice ; mais d'ailleurs plus occupé de ſes amours, que des affaires de ſon état: il les abandonnoit à ſes miniſtres, principalement ſur la fin de ſa vie. Il inſtitua par ſon teſtament le maréchal de Rieux tuteur de ſes deux filles, lui donna pour adjoint le ſeigneur de Leſcun comte de Comminges, & leur ordonna de prendre conſeil du comte de Dunois.

Etat de la Bretagne après la mort du duc.

C'étoit tout ce qu'il pouvoit faire de mieux, eu égard au mérite des perſonnes, dans la ſituation des affaires de Bretagne, & dans l'état fâcheux où il laiſſoit ſes deux filles, dont la cadette mourut fort peu de temps après lui

lui. Mais l'aînée avec un si bon conseil, n'avoit ni argent, ni troupes, ni alliés en état de la secourir; & plusieurs seigneurs du pays tournoient leurs vûes du côté de la cour de France, qu'ils voyoient en état de tout entreprendre en Bretagne, & dont les troupes commençoient déja à faire des mouvemens, qui ne présageoient rien de bon pour la princesse.

En effet, la mort précipitée du duc de Bretagne avoit prevenu les conférences qui se devoient faire, pour examiner les droits du roi & des deux princesses à la succession: & le roi jugeant qu'en de pareilles contestations la prise de possession fortifie beaucoup le droit de celui qui se trouve saisi, envoya ordre aux troupes qu'il avoit en Bretagne & sur les frontieres, de s'emparer de toutes les places qu'ils pourroient ou forcer, ou surprendre. Ses ordres furent très-bien exécutés, & la plûpart des villes de la basse Bretagne se rendirent.

Le roi, pour ne pas laisser languir une entreprise déja si avancée, assembla des troupes pour les conduire lui-même sur la frontiere de ce côté-là; mais avant que de partir de Paris, il termina une affaire qui donnoit beaucoup plus d'inquiétude à Constantinople, qu'elle n'intéressoit la France.

Zizime frere de Bajazet, empereur des Turcs, refugié en France, est transferé à la cour de Rome. Ibid.

J'ai parlé en passant dans l'histoire de Louis XI. des aventures de Zizime, frere de Bajazet empereur des Turcs. Zizime étoit toujours en France entre les mains des chevaliers de Rhodes, dans les terres du grand-maître Pierre d'Aubusson. Bajazet, afin qu'on l'y retînt, payoit de grosses sommes aux chevaliers de Rhodes: mais le Pape Innocent VIII sollicitoit fortement le roi pour avoir en sa puissance ce prince réfugié, dans l'espérance de s'en servir avantageusement contre les Turcs. Il y avoit actuellement des envoyés du Pape à la cour de France pour ce sujet. Enfin, le roi ceda aux instances du souverain pontife, & fit mettre Zizime entre les mains de ceux qui le demandoient de sa part, & il fut transporté par mer à Rome.

Le Pape dédommagea les chevaliers de Rhodes par

1488. de grands priviléges qu'il accorda à l'ordre. Le grand-maître Pierre d'Aubusson fut fait cardinal, & André d'Epinai, dès-lors archevêque de Bourdeaux, obtint le même honneur, pour avoir contribué au succès de cette négociation. Peu s'en fallut néanmoins que l'affaire ne fût rompue; car comme les envoyés du Pape étoient encore à Paris, il en arriva un de la part de Bajazet, qui fit au roi de grandes offres, & entre autres, celle de le mettre en possession du royaume de Jerusalem,
1489. supposé qu'il voulût s'obliger à retenir toujours Zizime dans ses états. Comme il étoit encore sur les terres de France à l'arrivée de l'ambassadeur Turc, le roi auroit pû le faire revenir, & plusieurs le lui conseilloient : mais il voulut tenir la parole qu'il avoit donnée au pape, & se contenta de faire bien régaler l'ambasseur Turc, & celui du roi de Naples, qui l'avoit amené, & de leur faire à l'un & à l'autre de beaux présens.

Suite des affaires de Bretagne. Jaligni.

Sur ces entrefaites il reçut nouvelle de Bretagne, que ses troupes s'étoient emparées du Conquet, port alors considérable, & que Brest avoit demandé à capituler au vicomte de Rohan qui l'assiégeoit, & n'attendoit plus que ses ordres pour accorder la capitulation aux assiégés. Il les lui envoya, & cela hâta son voyage. Il partit pour la Touraine dès le mois de Février, après avoir pourvû à la sûreté de la frontiere de Flandre, où le seigneur d'Esquerdes avoit toujours le commandement.

L'approche du roi redoubla l'inquiétude de la princesse de Bretagne & de son conseil, qui n'ayant pas de quoi le soutenir contre une si grande puissance, avoient fait tous leurs efforts depuis la mort du duc de Bretagne, pour obtenir du secours des princes étrangers, & pour partager les forces de la France par des diversions, & y avoient assez bien réussi.

Diversion faite contre la France par le roi des Romains. Jaligni.

Ils n'eurent pas de peine à faire agir le roi des Romains, qui y étoit plus intéressé qu'aucun autre, par l'espérance qu'il avoit d'épouser l'héritiere de Bretagne, &

par son animosité contre la France, que sa prison de Bruges, qu'il attribuoit au seigneur d'Esquerdes avoit fort augmentée. Il commença assez heureusement, malgré l'embarras que lui causoient les Flamans; car Charles de Saveuse, qui étoit un de ses généraux, surprit Saint-Omer, dès-lors place importante, tandis que d'Esquerdes étoit à Tournai occupé à traiter avec des députés du comté de Hainaut, pour engager cette province, ennuyée de la guerre, à s'unir avec les Flamans. Le roi reçut la fâcheuse nouvelle de la prise de Saint-Omer, durant son voyage de Touraine. 1489.

Les Bretons sollicitoient en même temps le roi & la reine de Castille, de rompre avec la France au sujet de l'ancienne querelle touchant le comté de Roussillon & de la Cerdagne; & le roi ayant sû qu'en effet le roi de Castille assembloit des troupes, fut obligé d'en faire marcher du côté de Fontarabie, sous la conduite du comte d'Angoulême, gouverneur de Guienne, & dans le Roussillon, sous les ordres du maréchal de Gié.

Négociations des Bretons à la cour d'Angleterre.

Mais ce fut en Angleterre que le conseil de Bretagne réussit le mieux; & c'étoit de ce côté-là que la France avoit le plus à craindre. Il n'y avoit point d'endroit d'où il pût venir aux Bretons des secours & plus nombreux & plus prompts à cause du voisinage, à cause de la haine inveterée de la nation contre les François, & du véritable interêt qu'elle avoit à empêcher que le roi ne se rendît maître de la Bretagne. Le roi d'Angleterre soupçonnoit depuis long-temps que c'étoit-là le dessein de la cour de France: & c'étoit effectivement où tendoit la politique de la duchesse de Bourbon, qui voyant la plûpart des grand fiefs de la couronne, comme la Guienne, la Normandie, la Provence, la Champagne, la Bourgogne, qui en avoient autrefois été démembrés, réunis dans la suite des temps au corps du royaume, regardoit comme le chef-d'œuvre de son gouverement, d'y réjoindre aussi la Bretagne. Mais c'étoit un projet qu'elle avoit eu toujours

1489. grand soin de cacher, sur-tout aux Anglois.

Dès le commencement de la guerre de Bretagne, elle avoit fait tout son possible pour ôter cette idée au roi d'Angleterre, en lui faisant représenter par ses ambassadeurs, que le motif unique de cette guerre, n'étoit que d'obliger le duc de Bretagne à abandonner les rebelles qu'il avoit retirés chez lui, contre son devoir de feudataire de la couronne de France, que c'étoit plûtôt du côté du roi une défense qu'une attaque; qu'il n'y alloit pas moins de la sûreté de son état, que de son honneur à laisser une telle faute impunie; qu'ainsi, on s'assûroit à la cour de France qu'il seroit au moins neutre dans cette querelle, & qu'on croiroit lui faire injustice, si on y doutoit de son amitié, après le zele qu'on avoit fait paroître, pour l'aider à conquérir sa couronne.

Bacon, Hist. de Henri VII.

Les ambassadeurs avoient ordre de lui dire en secret la résolution où étoit le roi d'aller, après qu'il auroit dompté les rebelles, faire la conquête du royaume de Naples, sur lequel la maison de France avoit des droits si légitimes, & qu'on étoit resolu de faire valoir, dès qu'on verroit le royaume dans une parfaite tranquillité.

Cette fausse confidence étoit l'artifice le plus délicat, dont on pût se servir dans cette négociation. On ne pouvoit mieux s'y prendre pour dissiper les soupçons du roi d'Angleterre, qui ne s'embarrassoit guéres des conquêtes que les François pourroient faire en Italie, & qui devoit même souhaiter qu'ils consumassent leurs forces de ce côté-là où ils n'avoient jamais bien réussi. Mais on avoit affaire à un des princes des plus clair-voyans qui fussent alors sur le throne.

Dispositions du monarque Anglois à cet égard.

Il répondit aux ambassadeurs qu'il avoit une extrême chagrin de voir brouillés ensemble deux princes, à qui il avoit les dernieres obligations; que c'étoit pour lui un grand embarras de ne pouvoir marquer sa reconnoissance à l'un, sans paroître ingrat envers l'autre: que l'unique parti qu'il pouvoit prendre avec bienséance en

une telle conjoncture, étoit de lui offrir sa médiation, & qu'il envoyeroit au plûtôt un ambassadeur en France & en Bretagne sur ce sujet. 1489.

Cet expédient alloit au-devant de tout : car s'il venoit à bout de l'accommodement, la Bretagne étoit à couvert, & si le roi de France le refusoit, on découvroit par là ses desseins, sur lesquels Henri étoit bien résolu de prendre ses sûretés, persuadé que la reconnoissance des rois envers les autres rois a ses bornes, & qu'elle ne doit point être au préjudice de leur état. Il envoya en France Christophe Urswic un de ses chapelains, homme de mérite, qui eut ordre d'offrir sa médiation ; & au cas qu'elle fût acceptée par le roi, de passer en Bretagne, pour la faire aussi agréer au duc.

La duchesse de Bourbon affecta de faire paroître une extrême joie de la proposition du roi d'Angleterre : elle accepta sa médiation sans hésiter, & dit à l'envoyé qu'elle faisoit ce prince maître de tous les intérêts du roi & des siens. Elle en usa ainsi pour trois raisons. Premierement, pour dissiper toutes les défiances du roi d'Angleterre : secondement, parce que cette acceptation suspendoit le secours, & que cependant les troupes Françoises avançoient toujours en Bretagne; & en troisieme lieu, parce qu'elle prévoyoit que le duc d'Orléans ne pouvant pas espérer de parvenir à ses fins par cette paix, n'en voudroit point; qu'il en détourneroit le duc de Bretagne, & que ces princes seroient mis par-là dans leur tort.

On vit en effet par le succès, qu'elle avoit raisonné fort juste. Urswic étant allé en Bretagne, trouva le duc prevenu par le duc d'Orléans, & n'eut point d'autre réponse à l'offre qu'il fit de la médiation de son maître, que des plaintes de la conduite molle qu'il tenoit, qu'il en avoit attendu un toute autre de lui en cette occasion ; qu'il l'avoit sauvé plus d'une fois de la fureur de ses ennemis ; qu'il lui étoit redevable de la vie ; qu'il lui avoit tenu lieu de pere durant sa jeunesse, & dans le temps de sa mauvaise fortune : mais que si

1489. ces motifs de generosité & de reconnoissance ne le touchoient pas, il devoit au moins être sensible à ses propres intérêts; qu'il étoit trop sage pour ne pas découvrir les desseins du roi de France, qui vouloit s'emparer de la Bretagne; que quand il en seroit maître, il se moqueroit des Anglois, ruineroit leur commerce, les chasseroit de Calais, n'ayant plus ailleurs de diversion à craindre, & que ce seroit un affront pour le roi d'Angleterre, dont la honte ne s'effaceroit jamais d'avoir donné si imprudemment dans les piéges qu'on lui tendoit: qu'il espéroit qu'après de telles réflexions, il changeroit de politique, & qu'il n'avoit point d'autre chose à lui répondre, sinon qu'il le prioit de faire une sérieuse attention sur ce qu'il lui représentoit.

Urswic après s'être acquitté de sa commission auprès du duc de Bretagne, repassa par la France, où la duchesse de Bourbon, ravie de voir que les choses avoient tourné comme elle l'avoit prevû, pria l'envoyé d'en rendre un compte exact à son maître, de l'assûrer qu'elle en passeroit toujours par où il voudroit : mais qu'elle esperoit que sa déference meriteroit de lui l'unique chose qu'elle en attendoit, qui étoit qu'il demeurât neutre.

prend parti contre la France. Elle fit paroître plus d'empressement que jamais pour la paix, & elle envoyoit sans cesse en Angleterre, pour presser Henri d'y travailler : mais ce prince ayant appris la défaite de l'armée Bretonne à Saint Aubin, & puis la mort du duc, & enfin qu'on prétendoit disputer aux filles de ce duc la succession du duché de Bretagne, il pensa sérieusement à s'opposer aux desseins de la France, d'autant plus que son parlement l'en avoit déja puissamment sollicité, & lui avoit offert des subsides extraordinaires pour soutenir la guerre, s'il se déterminoit à l'entreprendre.

Sur la nouvelle qu'eut le roi qu'on levoit des troupes en Angleterre, il envoya Tristan de Salasar archevêque de Sens à Henri, pour découvrir ses intentions, & voir ce qui se passoit dans ce royaume par

Jaligni.

1489.

rapport à la France. Ce prince très-déterminé à la guerre, fit toujours le même personnage en parlant à l'ambassadeur. Il se plaignoit de son parlement, qui le forçoit à armer contre le prince du monde qu'il aimoit le plus tendrement, & qu'il eût souhaité d'aider de toutes ses forces contre ses ennemis. Il affectoit de lui donner des audiences en secret, de peur, disoit-il, d'irriter les Anglois. Il assuroit que s'il étoit contraint d'envoyer des troupes en Bretagne, la chose seroit sans conséquence, & que si-tôt que l'accommodement seroit fait, il les rappelleroit. Enfin tout se termina par une audience publique, où il fut déclaré nettement à l'ambassadeur, que si le roi ne retiroit ses troupes de Bretagne, & qu'il ne laissât la princesse Anne en possession paisible de son duché, on la secourroit de toutes les forces d'Angleterre.

Et fait une ligue avec la Bretagne.

Quelque beau semblant que fit Henri, cette déclaration faite à l'ambassadeur de France en présence d'un grand nombre de prélats & de seigneurs, n'étoit que la suite d'un traité de ligue défensive contre la France, conclu vers ce temps-là par ce prince, avec Anne de Bretagne, par lequel Il s'obligeoit à lui fournir six mille hommes jusqu'à la Toussaints de cette année 1489. Une des conditions étoit, qu'elle ne se fianceroit, ni ne se marieroit avec aucun roi, ou prince, ou autre sans le consentement du roi d'Angleterre, & ne feroit point d'alliance avec aucun souverain, si ce n'étoit avec le roi d'Espagne, ou avec le roi des Romains. On voit assez par cette exception, que dès-lors il y avoit une triple alliance secrete entre ces princes contre la France.

Du Tillet, Recueil de Traités, &c. Nouvelle hist. de Bret. au tome des preuves, p. 1508.

Quoique l'ambassadeur de France ignorât encore tous ces mysteres, il vit bien à la maniere dont on pressoit l'armement, que la France auroit bien-tôt les Anglois sur les bras; il repassa promptement la mer, & vint trouver le roi à Chinon, l'informa de l'état des choses, & l'assûra que les Anglois ne seroient pas long-temps sans débarquer en Bretagne. Ils arriverent

Jaligni.

1489. en effet peu de jours après, au mois de Mars à Guerande, au nombre de six mille hommes, suivant le traité. Les principaux commandans du secours étoient Robert Broke, Jean Chene, Jean Mildeton, Rodolphe Helton, Richard Corbet, Thomas Leigton, Richard Lacon, & Edmond Cornwil.

Le roi rassemble les troupes qu'il avoit en ce pays-là.

L'arrivée des Anglois, que les bruits populaires faisoient monter jusqu'au nombre de douze mille hommes, fit changer le sistème de la guerre de Bretagne. Comme il n'y avoit point, ou presque point de troupes Bretonnes en campagne pour la défense du pays, les Françoises s'étoient répandues de tous côtés en Basse-Bretagne, tant dans les villes fortes que dans les autres, dans les châteaux & dans les bourgs, d'où elles couroient impunément de toutes parts. Le premier soin de la cour fut de les rassembler. Ils eurent ordre de se rendre dans les principales villes dont on s'étoit emparé, & d'abandonner les autres. On savoit qu'Anne de Bretagne n'avoit point d'argent; que les seigneurs Bretons de son parti étoient bien résolus de ne point recevoir les Anglois dans les villes ou châteaux qui leur appartenoient, & que ceux qui commandoient dans la plûpart des villes maritimes encore soumises à la princesse, étoient dans la même résolution: car quoiqu'ils les eussent appellés à leur secours, ils ne prétendoient pas qu'ils se rendissent les maîtres du pays; & nonobstant un des articles du traité fait par la princesse Anne, qui étoit de livrer au roi d'Angleterre Hennebon, ou quelque autre port, ils ne les reçurent que dans Guérande.

Et oblige les Anglois de s'en retourner sans avoir rien entrepris.

L'unique but que le roi se proposoit, étoit de les empêcher de se saisir d'aucun poste important, de leur abandonner le plat pays, & de les harceler incessamment par les gros partis que les commandans des villes où il y auroit de fortes garnisons, envoyeroient courir par toute la campagne. La chose réussit: l'été se passa sans qu'il fût possible aux Anglois de rien exécuter; & le temps de leur service, qui étoit jusqu'à la Toussaints,

Toussaints, étant écoulé, ils retournerent en Angleterre, sans avoir fait autre chose que d'achever de ruiner le pays. Leurs généraux, dès qu'ils arriverent, s'y étoient bien attendus, tant ils virent de confusion à la cour de la princesse, où tout le monde vouloit être le maître, & où personne ne l'étoit; de sorte qu'ils ne savoient de qui recevoir les ordres, ni à qui s'adresser pour avoir des munitions, de l'artillerie, & les autres choses nécessaires pour faire la guerre. Voici la source principale de ce desordre.

1489.

Bacon, hist. de Henri VII.

Vûes des seigneurs Bretons sur le mariage de leur princesse.

Tous ceux dont le feu Duc avoit, en mourant, composé le conseil de la princesse sa fille, avoient été parfaitement d'accord, pour empêcher le roi de se rendre maître de la Bretagne, & pour engager les princes étrangers à la secourir, soit en fournissant des troupes, soit en faisant diversion sur les autres frontieres de France: mais sur l'article de son mariage, chacun avoit ses vûes particulieres. Le maréchal de Rieux & madame de Laval portoient hautement le seigneur d'Albret, & alléguoient les engagemens pris avec lui là-dessus par le feu duc de Bretagne, & le consentement que la princesse y avoit elle-même donné. Ce seigneur avoit déja envoyé à Rome, pour obtenir la dispense touchant la parenté, & cela sur de fausses procurations qu'on supposoit que la princesse avoit signées.

Dans les instructions de Jean Bouteillier sieur de Maupertuis envoyé de la duchesse en Angleterre.

Montauban chancelier de Bretagne & le comte de Comminges, sans se déclarer encore en faveur de personne, s'opposoient seulement à ce qu'elle se mariât au Seigneur d'Albret, à cause du peu de proportion de son âge avec celui de la princesse, & pour les autres raisons dont j'ai parlé auparavant, auxquelles il en étoit survenu une nouvelle: c'est que le roi voyant le seigneur d'Albret revolté de nouveau contre lui, avoit saisi toutes ses terres, & toutes ses places, de sorte que ce n'étoit plus qu'un seigneur entierement dépouillé.

De plus, non-seulement Anne de Bretagne avoit protesté plusieurs fois contre ce mariage, & dit que les

1489. consentemens qu'elle avoit donnés, avoient été extorqués avant qu'elle fût en âge, & qu'elle ne les avoit accordés que par respect pour les ordres de feu son pere ; mais encore elle avoit fait signifier ses protestations au seigneur d'Albret, & disoit qu'elle se feroit plûtôt religieuse que de l'épouser. Elle suivoit en cela l'avis de Montauban son chancelier, dont le parti étoit d'autant plus fort, qu'il avoit cette princesse en sa puissance, & que c'étoit celui de tout son conseil qu'elle croyoit le plus. Le maréchal de Rieux fit tous ses efforts pour la lui enlever, jusqu'à venir les assiéger l'un & l'autre dans Guérande, mais il fut obligé de lever le siége.

Le comte de Dunois qui avoit toujours eu envie de procurer un si avantageux mariage au duc d'Orléans, voyant son dessein entierement ruiné par la prison de ce prince ; & après avoir long-temps balancé sur la résolution qu'il prendroit dans ce différend, s'étoit enfin déclaré pour la princesse, & réuni au chancelier, pour donner l'exclusion au seigneur d'Albret, par la raison que ce seigneur étant sur les lieux, si sa brigue l'emportoit, le mariage seroit bien-tôt conclu ; au lieu que s'il étoit exclus, l'affaire seroit sursise, & qu'il auroit le temps de ménager ses interêts particuliers avec celui qu'il jugeroit à propos de servir.

Sur ces entrefaites Anne de Bretagne apprit étant à Rhedon qu'un corps nombreux de François s'assembloit à Montfort, & craignit que ce ne fût pour la venir assiéger dans cette place qui n'étoit pas de défense, & pour l'enlever. Elle résolut de se retirer au plus vîte à Nantes. Elle partit accompagnée du chancelier avec une escorte commandée par le comte de Dunois: mais le maréchal de Rieux & le seigneur d'Albret la prévinrent, & répandirent le bruit parmi le peuple de Nantes, que le comte de Dunois venoit pour se saisir de leur ville & de leur château, & pour livrer ensuite l'une & l'autre avec la princesse au roi de France.

Quand elle fut arrivée au fauxbourg, elle demanda à entrer dans la ville ; on lui fit réponse qu'on l'y recevroit, pourvû que le comte de Dunois & le chancelier n'y entrassent point, & qu'elle ne fût accompagnée que de ses domestiques & des archers de sa garde Bretonne, qui n'étoient qu'au nombre de dix. 1489.

Elle vit bien que le maréchal & le seigneur d'Albret ne visoient qu'à se rendre maîtres de sa personne, & à la contraindre au mariage qu'elle ne vouloit point : ainsi elle retourna à Rhedon, où elle fut huit ou dix jours, au bout desquels ceux de Rennes l'ayant envoyé prier de se retirer chez eux, elle prit ce parti, & y fut reçûe comme duchesse de Bretagne avec tous les honneurs & toutes les cérémonies dûes à cette qualité.

Le maréchal de Rieux voyant que sa proie lui étoit échapée, s'en alla à Guérande, qui lui ouvrit ses portes, & répandit dans toute la Bretagne le bruit qu'il avoit semé à Nantes, que le comte de Dunois & le chancelier trahissoient la patrie, & étoient d'intelligence avec le roi de France. Ce furent ces dissensions qui rendirent inutile le secours des Anglois, dont j'ai parlé.

Arrivée du Prince d'Orange en Bretagne.
Jaligni.

L'arrivée du prince d'Orange en Bretagne, ne fit que les augmenter. Ce prince avoit obtenu sa grace & sa liberté, en considération de sa femme, sœur du duc de Bourbon ; & charmé de la generosité, dont le roi avoit usé à son égard, il lui faisoit assiduement sa cour depuis ce temps-là. Il lui dit un jour, que s'il vouloit lui permettre de faire un voyage en Bretagne, il esperoit ne lui être pas inutile en ce pays-là auprès de la princesse Anne sa cousine germaine, & lui marquer en exécutant ses ordres, la reconnoissance dont il étoit pénetré, pour la bonté avec laquelle il l'avoit traité. Le roi crut pouvoir se fier à ce prince, au moins pour la chose dont il s'agissoit uniquement alors, qui étoit d'empêcher le mariage d'Anne de Bretagne avec le seigneur d'Albret, & consentit à ce voyage.

1489.

Effet qu'elle produisit.

Le prince d'Orange ne fut pas plûtôt arrivé en Bretagne, que les deux partis tâcherent de le gagner : mais il ne les laissa pas long-temps en suspens. Il se lia étroitement avec le comte de Dunois ; & cette union les rendit bien-tôt maîtres des affaires. Le seigneur d'Albret commença à désesperer de son mariage, & la plus grande marque qu'on en eut, fut que voyant toutes ses autres mesures rompues, il eut recours au roi-même, & après lui avoir demandé pardon pour le passé, & fait les plus belles promesses pour l'avenir, le conjura de ne point s'opposer à son bonheur. Il fit tous ses efforts pour gagner les bonnes graces du duc & de la duchesse de Bourbon : mais ce fut inutilement. On ne le craignoit plus, on l'avoit mis hors d'état de nuire, en saisissant toutes ses places, on avoit d'ailleurs trop de raisons de le punir ; & quand toutes ces choses concourent, ce n'est gueres la coûtume à la cour de pardonner, & bien moins encore de faire plaisir.

Toutes ces intrigues continuerent jusqu'au mois de Juillet, & pendant ce temps-là on étoit dans l'inaction en Bretagne, par les précautions que le roi avoit prises pour empêcher les Anglois de rien entreprendre. Il y eut seulement un combat à Pontrieux, où les Bretons furent défaits par les François, & une tentative du maréchal de Rieux sur Brest, qui ne réussit point. Il y a beaucoup d'apparence que le roi, pour la grande difficulté de soumettre entierement ce duché, à cause de l'opposition que le roi d'Angleterre y feroit toujours, pensoit dès-lors à un autre moyen de le réunir à la couronne, qui étoit d'épouser lui-même la princesse Anne. Il lui étoit d'autant plus facile de cacher cette intention, qu'il avoit deja un engagement solennel avec Marguerite d'Autriche fille du roi des Romains, leur mariage ayant été conclu plusieurs années auparavant au dernier traité d'Arras. Cette princesse étoit depuis ce temps-là en France, où l'on la regardoit comme la reine future. Le roi dans les occasions donnoit au

roi des Romains le titre de beau-pere, & se disoit son gendre : tout le monde étoit persuadé qu'on n'attendoit que l'âge nubile de cette princesse, pour la faire épouser au roi, qui étoit dans sa dix-neuvieme année, & l'on attribuoit les oppositions qu'il faisoit au mariage du seigneur d'Albret aux seuls mécontentemens qu'il avoit de lui. Le roi des Romains étoit ravi de voir ce seigneur hors d'espérance de réussir : il le regardoit comme son unique concurrent depuis la prison du duc d'Orléans, & il savoit d'ailleurs que le roi étoit resolu à ne jamais donner son consentement au mariage de ce prince avec l'héritiere de Bretagne. 1489.

Le roi des Romains fait sa paix avec le roi.

Cette pensée, jointe à l'occupation que lui donnoient les Flamans, qu'il ne pourroit dompter, tandis qu'ils seroient soutenus de la France, & aidés par la diversion de Uladislas roi de Hongrie, qui faisoit la guerre à la maison d'Autriche, le détermina à faire la paix avec le roi ; & ce prince de son côté, pour être délivré d'un tel ennemi, y apporta toutes les facilités possibles.

La négociation fut commencée par le comte de Nassau. Ce prince avoit été fait prisonnier deux ans auparavant par Desquerdes au combat de Béthune dont j'ai parlé ; & lorsqu'il fut délivré de sa prison, il offrit au roi ses services auprès du roi des Romains, dont il étoit fort consideré, lui promit de faire tous ses efforts pour l'engager à conclurre la paix avec la France. Comme des deux côtés on avoit raison de la souhaiter, il réussit dans sa négociation ; & après qu'il l'eut fort avancée, le roi envoya Jean de la Groslaye-Villiers, * évêque de Lombez, & abbé de Saint Denys, le seigneur de Rochechouard, & Pierre de Sacierges maître des requêtes, en qualité de ses plenipotentiaires à Francfort sur le Mœin, où le roi des Romains tenoit Jaligni.

* Le pere Daniel avoit nommé ce prélat Jean de Villieres de la Graulas, mais son vrai nom étoit Jean de la Groslaye-Villiers, & c'est ainsi qu'il est nommé dans les actes de ce temps-là, comme on le peut voir dans les Preuves ajoutées à la nouvelle édition de Comines.

1489. une Diete de l'empire, & faisoit des grandes instances pour en obtenir du secours contre le roi de Hongrie & contre la France.

L'arrivée de ces ambassadeurs & les propositions raisonnables qu'ils firent pour la paix, suspendirent les déliberations de la Diete touchant le secours que le roi des Romains demandoit contre les François ; & ses députés entrerent en conférence avec ceux du roi. Quatre points importans en faisoient le principal sujet. Le premier regardoit le comté de Charolois & le duché de Bourgogne, dont Maximilien demandoit la restitution. Un autre étoit touchant la soumission des Flamans à ce prince. Un troisieme concernoit les interêts de la princesse Anne de Bretagne ; & le quatrieme la délivrance du duc d'Orléans de sa prison.

Après bien des contestations sur tous ces points, & sur quelques autres, la chose fut terminée le vingt-deuxieme de Juillet ; & les plénipotentiaires de France envoyerent aussi-tôt le traité au roi. Il y eut en même-temps suspension d'armes, & d'Esquerdes qui assiégeoit Nieuport, reçut ordre de se retirer avec ses troupes. Le roi confirma ce que ses députés avoient conclu : voici les principaux articles de ce traité.

Que les deux rois auroient au plûtôt une entrevûe, & que le roi des Romains envoyeroit sans tarder ses ambassadeurs au roi de France son gendre, pour convenir avec lui du temps & du lieu où ils se verroient.

Traité de Francfort. Recueil de Traités par Leonard. T. I.

Que touchant la restitution du duché de Bourgogne & du comté de Charolois, on se regleroit sur le traité d'Arras de l'an 1482. & que cette affaire seroit une de celles sur lesquelles les deux rois traiteroient ensemble par eux-mêmes dans leur entrevûe, aussi-bien que la restitution de Saint-Omer, que le roi demandoit au roi des Romains.

Que le roi contribueroit de tout son possible à procurer la soumission des Flamans à l'égard du roi des Romains, & les engageroit à envoyer des députés avec des pleins pouvoirs, pour pacifier les troubles de Flandre.

1489.

Que les serviteurs du roi des Romains faits prisonniers à Bruges, lorsque lui-même fut mis en prison, seroient relâchés, & que ce prince de son côté recevroit dans ses bonnes graces Philippe de Cleves, qui s'étoit mis à la tête des Gantois, & lui donneroit mainlevée pour tous ses biens qui avoient été saisis.

Que les alliés des deux partis seroient compris dans ce traité s'ils le vouloient. Que les sujets des deux rois rentreroient en possession des biens qu'on avoit confisqués sur eux durant la guerre.

Que l'article de la délivrance du duc d'Orléans seroit traité dans la conférence que les deux rois auroient ensemble.

Que la princesse Anne de Bretagne seroit remise en possession des places de Bretagne qui étoient en la puissance du feu duc au temps de sa mort, à condition que tous les Anglois sortiroient de Bretagne.

Que pour ce qui étoit de Saint Malo, de Fougeres, de Dinan, & de Saint-Aubin, dès que la princesse auroit congédié les Anglois, & donné caution de sa fidélité, ces places seroient mises en neutralité, c'est-à-dire, en sequestre entre les mains du duc de bourbon & du prince d'Orange qui les garderoient; le premier au nom du roi, & le second au nom du roi des Romains, jusqu'à tant que le differend qui étoit entre le roi & la princesse touchant ces villes, eût été vuidé par les voies de la justice, ou par des arbitres.

Qu'enfin les autres differends qui étoient entre le roi & le roi des Romains, seroient terminés de même, & non par la voye des armes.

Haræus. Annales Brabant.

Traité de Paix entre le roi des Romains & les Flamans. Recueil de Traités par Leonard, T. I.

Ce traité ayant été ratifié par les deux rois, la paix fut publiée dans les deux états. Le roi exécuta l'article qui regardoit la soumission des Flamans à l'égard du roi des Romains, & ce prince fut reconnu par eux pour tuteur de Philippe d'Autriche comte de Flandre son fils. Il les reçut en ses bonnes graces. Il promit de faire sortir tous les gens de guerre étrangers hors de Flandre; & les Flamans pour mériter ses bonnes

1489. graces, & le dédommager des pertes qu'il avoit faites, sur-tout pendant sa prison, lui promirent de lui faire un don de trois cents mille écus d'or.

Négociation pour les affaires de Bretagne sans succès. Jaligni.

La conclusion du traité de Francfort ayant été sue en Bretagne, la princesse Anne envoya une ambassade au roi à Amboise, dont le chef étoit le comte de Dunois qui avoit avec lui le chancelier de Bretagne, & il est croyable que ce fut-là que l'on convint d'envoyer de part & d'autre des députés à Tournai au mois de Mars prochain, pour terminer en présence de ceux du roi des Romains, l'article des villes de Bretagne mises en sequestre. Le seigneur d'Albret, le maréchal de Rieux & le comte de Comminges toujours unis contre le comte de Dunois députerent aussi au roi. On répondit au comte de Dunois qu'on s'en tiendroit au traité de Francfort; & pour ce qui est des envoyés des trois autres seigneurs, ils firent des propositions si desagréables au roi, & si peu raisonnables, qu'à peine voulut-on les écouter.

D'Argentré, l. 12.

Le traité de Francfort s'exécutoit assez exactement entre les deux rois : mais il n'en étoit pas de même des articles qui concernoient la Bretagne. Une grande partie des Anglois avoient passé la mer, moins pour satisfaire au traité, que parce que le temps de leur service étoit fini, & que la princesse n'avoit pas dequoi les soudoyer. Mais elle en avoit retenu quelques-uns, pour fournir les garnisons de ses places pendant l'hyver. Cependant l'article de Francfort qui portoit que le roi lui rendroit incessamment les places qu'il tenoit en Bretagne, hormis celles qui devoient être en sequestre, marquoit cette condition, qu'elle renvoyeroit toutes les troupes étrangeres. On protestoit de part & d'autre qu'on vouloit observer le traité. Le roi, avant que de rendre les places, prétendoit que tous les Anglois fussent hors de Bretagne. La princesse au contraire soutenoit qu'en ayant déja renvoyé une grande partie, elle avoit commencé à exécuter le traité, & qu'elle ne pouvoit avec prudence dégarnir entierement

entierement les villes qu'elle tenoit, avant que le roi eût évacué celles qu'il lui devoit rendre, & où il avoit de grosses garnisons dont elle avoit beaucoup à craindre.

1489.

Les hostilités y recommencent.

Ibid.

Comme chacun de son côté s'opiniâtra, les hostilités recommencerent. Le maréchal de Rieux & le seigneur d'Albret, mécontens en même temps du roi & de la princesse, firent des courses dans l'Anjou & dans le Poitou, dont le roi la rendoit responsable; & il faisoit faire des représailles par les garnisons de Brest & des autres places qu'il tenoit en Bretagne, & aux siéges près, on se battoit comme auparavant.

La princesse Anne épouse le roi des Romains par procureur.

Charte de Brет. rapportée par d'Argentré.

Procuration de Maximilien roi des Romains, &c.

Cependant les poursuites du roi des Romains pour son mariage avec la princesse Anne étoient plus vives que jamais: & cette affaire s'avançoit d'autant plus, que cette princesse étoit entierement résolue de l'épouser, comme étant le parti le plus avantageux qu'elle pût choisir pour se soutenir contre le roi de France, & l'unique même auquel elle pût desormais penser avec bienséance. Le roi ne paroissoit y faire aucune opposition. La négociation se faisoit assez ouvertement, & enfin au mois de Mars ou d'Avril le comte de Nassau & Volfang de Polheim épouserent la princesse publiquement au nom de leur maître le roi des Romains.

1490.

Ce mariage mit le seigneur d'Albret au desespoir, & le détermina, pour s'en venger, à s'accommoder avec le roi, qui lui accorda volontiers sa grace au prix du château & de la ville de Nantes, que ce seigneur lui livra au mois de Mai.

Le seigneur d'Albret, qui prétendoit à ce mariage, s'en venge en livrant Nantes au roi.

C'étoit la plus grande perte que la princesse pût faire alors. Cette place étoit très-forte, & la plus importante de celles dont elle étoit demeurée en possession. Elle écrivit au roi des Romains, au roi d'Angleterre, au roi de Castille pour avoir du secours. Tous lui en promirent: mais il ne pouvoit venir de long-temps. Elle envoya au mois de Juillet au roi les seigneurs de Guémené & de Coetquen, auxquels elle joignit Olivier de

1490. Coetlogon & Yves de Brulon deux de ses Conseillers; pour desavouer les courses faites en Anjou par le maréchal de Rieux, qui étoit rentré dans son parti depuis ce temps-là. Ils étoient aussi chargés de faire agréer à ce prince les raisons qui l'avoient obligée à retenir une partie des Anglois, & de le supplier de faire au moins connoître ses bonnes intentions pour la paix, en mettant en sequestre les places qui devoient y être mises suivant l'article de Francfort.

Tout ce que les ambassadeurs purent obtenir, fut que l'assemblée de Tournai, qui ne s'étoit point encore faite, se tiendroit au mois de Mars suivant : mais ils rapporterent en même-temps que le roi assembloit de grandes troupes, & qu'il n'y avoit pas lieu de douter que ce ne fût à dessein de fondre en Bretagne.

Ce monarque voyant que par là la Bretagne lui échappoit, se résolut d'épouser lui-même la princesse.

Le roi des Romains étoit celui qui avoit le plus grand interêt à la défense de cet état : mais il n'avoit ni troupes, ni argent, dont l'empereur son pere ne fut pas plus libéral à son égard en une occasion si importante, qu'il l'avoit été en tant d'autres rencontres. Ce qui augmenta son embarras, fut que les revoltes recommencerent aux Pays-Bas. C'étoit pour lui un fâcheux contre-temps : néanmoins comptant sur son mariage deja fait par procureur, & sur le secours que le roi d'Angleterre promettoit à la princesse, il alla au plus pressé, qui étoit de dompter les rebelles. Mais les affaires changerent bien de face par la résolution que le roi prit enfin d'épouser lui-même l'héritiere de Bretagne.

C'est ce que le roi des Romains n'auroit jamais prévû par les raisons que j'ai déja marquées, savoir que son mariage étoit déja fait avec Anne de Bretagne ; qu'il y avoit par le traité d'Arras de l'an 1482 promesse de mariage entre sa fille Marguerite d'Autriche & le roi; que cette jeune princesse étoit depuis ce temps-là à la cour de France, où on la regardoit comme la reine, & qu'on n'avoit jusqu'alors attendu sinon qu'elle fût en âge, pour lui donner cette qualité, & celle d'épouse

au roi. Enfin il connoissoit la haine personnelle qu'Anne de Bretagne avoit pour ce prince. Mais les maximes d'état produisent tous les jours des effets aussi surprenans que celui-là. 1490.

Soit que le roi, sur l'avis de son conseil eût pris de lui-même cette résolution, soit que le comte de Dunois, pour rentrer dans ses bonnes graces, la lui eût suggérée, il est certain que ce comte & le prince d'Orange eurent grande part à l'exécution; & que celui-ci, qui avoit autrefois si bien négocié sur cette affaire en faveur du roi des Romains, s'acquitta fidélement de la promesse qu'il avoit faite au roi de le bien servir en Bretagne, lorsqu'après avoir été délivré de sa prison, il eut permission de retourner auprès de la princesse. D'Argentré, l. 12. S. Gelais, hist. de Louis XII.

De tous ceux qui avoient prétendu au mariage d'Anne de Bretagne, il est hors de doute que Maximilien d'Autriche roi des Romains étoit celui qui convenoit le moins au royaume de France, maître des Pays-Bas, & en même-temps de la Bretagne, il auroit tenu la France comme assiégée par les deux extrémités; les pays hereditaires de la maison d'Autriche, sa qualité de roi des Romains, & celle d'empereur dont il étoit assuré après la mort de Fridéric son pere qui étoit fort vieux, lui donnoient des liaisons étroites avec les princes d'Allemagne; il en auroit pû prendre aisément avec l'Angleterre, il en avoit déja avec le roi de Castille, qui n'attendoit que l'occasion favorable d'envahir le Roussillon & la Cerdagne. De sorte que la France investie de toutes parts auroit eu à craindre un assaut général, où elle eût été en grand danger de succomber, tous ses ennemis ayant chacun des prétentions sur quelque partie de cet état, & un interêt commun à en abattre la puissance.

C'étoit pour prevenir ce danger que la duchesse de Bourbon, voyant le dernier duc de Bretagne fort vieux & fort cassé, avoit formé le dessein de réunir à la couronne ce fief, qui en avoit été détaché depuis si long-temps. C'étoit dans cette vûe qu'on avoit fait re-

1490. vivre les droits de la maison de Penthievre sur ce duché, & la cession que le seigneur de Brosse & Nicole de Penthievre sa femme en avoient faite au roi Louis XI. Et si les seigneurs Bretons refugiés en France sur la fin du regne du duc étoient demeurés constans dans le parti du roi, l'affaire auroit été bien-tôt consommée.

La subite réconciliation de ces seigneurs avec le duc en empêcha le succès, & rendit la chose très-difficile, non pas par les forces du pays, qui n'auroient pû tenir seules contre celles de France; mais par le secours des Anglois, par la diversion d'Espagne, & par celle du roi des Romains du côté des Pays-Bas, sur quoi les Bretons pouvoient compter assurément.

1491. Le mariage du roi avec Anne de Bretagne auroit été dès-lors le moyen le plus aisé, le plus doux, & le plus naturel de la réunion de la Bretagne à la couronne de France : mais le grand engagement qu'on avoit pris avec Marguerite d'Autriche, qui d'ailleurs n'ayant qu'un frere tout jeune, pouvoit devenir héritiere de tous les Pays-Bas, ne permettoit pas d'en prendre un autre, jusqu'à ce qu'enfin le mariage d'Anne de Bretagne déja fait par procureur avec Maximilien rendit le mal inévitable, à moins d'un prompt & violent remede. Il n'y en auroit même eu aucun à apporter, si ce prince fût venu débarquer en Bretagne, & consommer le mariage, comme il le pouvoit absolument, quoiqu'en s'exposant un peu. Enfin on regardoit ce mariage comme une affaire si absolument terminée que la duchesse Anne de Bretagne prenoit dès-lors le titre de reine des Romains, ainsi qu'on le voit par une acte passé entre elle & le roi d'Angleterre en cette année 1492. Cette pressante conjoncture fit ouvrir les yeux à la cour de France. On se voyoit au moment de laisser échapper la Bretagne, comme Louis XI avoit perdu l'occasion d'augmenter son royaume de tous les Pays-Bas; & on résolut de passer par dessus toute considération pour empêcher ce second malheur.

Manuscrit de Brienne à la Bibliotheque du roi, vo. 27. fol. 445.

Le comte de Dunois & le prince d'Orange furent

Le comte de Dunois & le prince

chargés de conduire cette affaire, & le firent avec toute l'adresse & toute la prudence possible, en disposant les esprits de la noblesse, leur faisant comprendre la nécessité que le pays ravagé depuis tant d'années avoit d'une solide & longue paix, & de quelle importance il étoit qu'ils fussent tous bien unis pour concourir à ce dessein. Ils se gardoient bien néanmoins de leur découvrir le but où ils tendoient. Ils observerent sur-tout le secret à l'égard de la princesse, sachant qu'elle avoit une grande aversion pour le roi, & qu'elle regardoit son mariage avec Maximilien comme une affaire conclue. Ils concertoient avec elle les moyens de faire venir les secours d'Angleterre, de procurer une diversion du côté des Pyrenées de la part du roi de Castille, & elle envoya par leur conseil des députés à Tournai au mois de Mars, comme on en étoit convenu, pour traiter de l'affaire des places de Bretagne qui devoient être mises en sequestre. Ces députés furent le seigneur de Guémené & les évêques de Rennes & de Quimper: mais on ne voulut pas leur permettre l'entrée de la ville, le commandant disant qu'il n'avoit point reçû avis de leur arrivée; ainsi ils furent obligés de se retirer à Cambrai & à Valenciennes, & d'y attendre les ordres de la cour qui ne vinrent point.

d'Orange sont ceux que l'on charge de cette negociation.

Procès verbal du Chartrier de Bretagne cité par d'Argentré.

On affectoit en France ces manieres dures avec la duchesse, pour ôter au roi des Romains tout soupçon de ce qu'on méditoit. Après tout cependant la diligence n'étoit pas moins nécessaire au roi, que la dissimulation: mais il y avoit un obstacle qu'il falloit lever, & sans quoi il étoit difficile que la chose réussit. Le comte de Dunois ne s'étoit engagé à cette négociation, qu'à condition qu'on mettroit le duc d'Orléans en liberté; & on craignoit que s'il y étoit une fois, il ne formât en France une nouvelle faction, & qu'il ne poursuivît le dessein qu'il avoit eu avant sa prise, d'épouser la duchesse de Bretagne. Ces prétextes servoient à la duchesse de Bourbon & à l'amiral de Graville qui gouvernoient l'état, & qui étoient les ennemis déclarés du

Difficultés qu'il y avoit à l'executer.

1491.

duc d'Orléans pour empêcher le roi de consentir à sa délivrance.

Hist. du gentilhomme du comte d'Angoulême.
Hist Latine du duc d'Orléans.

Charles comte d'Angoulême cousin germain du duc d'Orléans faisoit depuis long-temps tous ses efforts, pour obtenir la grace de ce prince. Jeanne de France sœur de la duchesse de Bourbon & du roi le sollicitoient sans cesse sur le même sujet. Jeanne étoit une sainte Princesse, mais très-mal faite & fort laide, que le roi Louis XI avoit fait épouser au duc d'Orléans malgré lui; ce prince ne l'avoit jamais regardée comme sa femme, & nonobstant cette chagrinante conduite qu'il tenoit à son égard, elle agissoit pour lui avec autant d'empressement, que si elle en eût été tendrement aimée : mais ni elle, ni le comte d'Angoulême n'avoient jamais pû tirer que des promesses générales qui ne produisoient rien. Si nous en croyons Brantome, ce n'étoit pas seulement la jalousie du gouvernement qui rendoit la duchesse de Bourbon si contraire au duc d'Orléans; mais encore le ressentiment de ce qu'ayant eu autrefois de l'inclination pour ce prince & dessein de l'épouser, il n'y avoit pas répondu, & l'avoit traitée avec quelque mépris.

Brantome, dans l'éloge de Louis XII.

La duchesse & l'amiral s'opposoient alors d'autant plus fortement à la délivrance du duc d'Orléans, qu'ils s'appercevoient depuis quelque temps de la diminution de leur crédit sur l'esprit du roi. On avoit regardé comme une disgrace de l'amiral, un ordre qu'il avoit reçu d'aller avec quelques vaisseaux faire en personne les fonctions de sa charge sur les côtes de Normandie & de Bretagne : mais il étoit revenu depuis à la cour. On voit par une réponse du Roi à la duchesse de Bourbon qu'elle avoit des avis qu'on vouloit la mettre mal dans son esprit; & elle & l'amiral appréhendoient que si le duc d'Orléans sortoit de prison dans ces conjonctures il ne les supplantât.

Lettre de Charles VIII, rapportée dans les Observations sur Jaligni, pag. 598.

Le roi consent à la délivrance du duc d'Orléans.

Le roi étoit alors dans sa dix-neuvieme année, & il avoit assez d'esprit & de pénétration, pour commencer à connoître le manége de la cour. Il s'apperçut des

motifs qui faisoient agir la duchesse de Bourbon & l'amiral, & crut devoir en une occasion si importante faire voir qu'il étoit le maître. 1491.

Il avoit alors à sa cour deux seigneurs qu'il affectionnoit beaucoup, & qui avoient grande part à sa confiance. C'étoient le seigneur de Miolans, & René de Cossé grand Pannetier, dont il voulut prendre l'avis sur cette affaire. Ceux-ci, ou engagés par le comte de Dunois, ou parce qu'ils connoissoient le penchant du roi, lui répondirent qu'il ne pouvoit rien faire de plus digne de lui, que d'accorder généreusement la grace au duc d'Orleans; que ce prince n'avoit manqué à son devoir que par un emportement de jeunesse; qu'il étoit d'un caractere à être très-sensible à cette bonté de sa majesté; que sachant qu'il tenoit sa liberté d'elle seule, il auroit un attachement inviolable pour sa personne; que le sujet de la querelle entre la duchesse de Bourbon & lui ne subsistoit plus, sa majesté étant en âge & en état de gouverner par elle-même; qu'il n'étoit plus question ni de tutelle, ni de régence, ni de concurrence pour le gouvernement, & même que ce coup d'autorité qu'il méditoit de faire, serviroit à faire connoître à toute sa cour & à tout son royaume, que les graces désormais sortiroient immédiatement de ses mains.

Saint Gelais, hist. de Louis XII.

Le Roi ainsi confirmé dans la résolution qu'il avoit prise, ne tarda pas à l'exécuter. Il étoit alors à sa maison royale du Plessis près de Tours. Il en partit un après-midi sous prétexte d'une partie de chasse, alla coucher au Mont Richard, & s'avança de-là jusqu'au pont de Barangeon, d'où il dépêcha le seigneur d'Aubigni à Bourges, avec ordre au commandant de la grosse tour de lui mettre entre les mains le duc d'Orléans.

Et va lui-même le tirer de prison.

Ce prince fut aussi-tôt amené au pont de Barangeon. Il se jetta aux piés du roi, le remercia avec des témoignages de la plus vive reconnoissance, & l'assura de son parfait attachement, de sa soumission à ses ordres, & d'une fidélité inviolable dans son service. Le roi de

1491. ſa part lui témoigna beaucoup de bonté, d'envie de le ſatisfaire, lui promit un oubli entier de tout le paſſé, & lui fit connoître que ſa délivrance étoit venue de ſon pur mouvement, ſans avoir conſulté perſonne.

Ce coup ſurprit la ducheſſe de Bourbon: mais elle ſut faire bonne contenance, & ne parut pas la moins empreſſée non-ſeulement à l'approuver, mais encore à en témoigner ſa joie au duc d'Orleans; & ce prince de ſon côté répondit à ſes careſſes, quoiqu'il ne les crût pas fort ſinceres. Trois ans de priſon lui avoient fait faire beaucoup de réflexions ſur ſa conduite paſſée. Il y avoit conſideré à loiſir ſes véritables intérêts, qui dans le fond étoient les mêmes que ceux du roi & de l'état, étant l'héritier préſomptif de la couronne. D'ailleurs il avoit & bon cœur & bon eſprit: il voyoit le roi en âge de gouverner; il connut en l'entretenant les bonnes qualités qui commençoient à paroître dans ce jeune Prince. Il prit le parti de s'attacher à lui, de renoncer aux cabales & aux factions, & entra dans ſes vûes pour le mariage d'Anne de Bretagne, quoique lui-même l'eût aimée. Mais comme il avoit été pour le moins auſſi amoureux de ſon grand état que de ſa perſonne, & qu'il le voyoit ſur le point d'être enlevé par Maximilien d'Autriche, ſi le roi le manquoit, il réſolut de le ſeconder de tout ſon pouvoir dans cette entrepriſe.

Obſervations ſur l'hiſt. de Charles VIII, pag. 614.

Le roi ne fut pas long-temps ſans lui donner des marques de ſa ſincere réconciliation, en lui confiant le gouvernement de Normandie, & la Lieutenance générale des armes dans cette province; & le duc y alla auſſi-tôt après, pour veiller à la ſûreté des côtes contre les deſſeins de Henri VII. qui un peu auparavant avoit fait une ligue avec le roi des Romains contre la France à Oking en Angleterre. Ce fut une néceſſité au duc de Bourbon & à la ducheſſe, de vivre en bonne intelligence avec celui qui commençoit à avoir tant de part dans la faveur.

Traité d'Oking.

Le roi leur fit connoître à tous trois ſes intentions

là.

1491.

là-dessus, & le fit en parlant en maître. Ses ordres furent exécutés ; & le quatrieme jour de Septembre le duc d'Orleans & le duc de Bourbon signerent à la Fléche un écrit, intitulé : *Ligue entre Louis duc d'Orleans, Pierre duc de Bourbon, & autres pour le service du roi.* Par ce traité ils s'engagerent avec serment à demeurer étroitement unis pour le bien de l'état, & pour le défendre contre les ligues des Espagnols, des Anglois & des Allemans.

Ce prince fait avec le duc de Bourbon une ligue pour le service du roi.

Observations sur l'hist. de Charles VIII. p. *616.*

Le comte de Dunois fut compris dans le traité, aussi-bien que les évêques d'Albi & de Montauban, les seigneurs de Baudricourt, de Miolant, de Lille, du Bouchage, & de Gonnor, comme personnes sûres, affectionnées au roi, & capables par leur prudence & par leur valeur de lui rendre de grands services. Au reste, cet acte est d'autant plus remarquable, qu'on peut le regarder comme la fin des guerres civiles, dont la France avoit été agitée sous tant de regnes, depuis que la branche royale des Valois étoit montée sur le throne ; & qui ne recommencerent que sous le regne de François II. lorsque l'héresie de Calvin les ralluma avec tant de fureur & d'une maniere si funeste pour ce royaume.

Autres seigneurs compris dans le traité.

Dès que le comte de Dunois & le prince d'Orange eurent appris la délivrance du duc d'Orléans, ils travaillerent avec plus d'application que jamais à l'affaire du mariage du roi. Ils s'ouvrirent au maréchal de Rieux, & au chancelier de Montauban, qui depuis la mort du duc de Bretagne, avoient toujours conservé un grand ascendant sur l'esprit de la princesse. L'un & l'autre se laisserent aisément gagner, partie par le motif du bien public & de la tranquillité de la Bretagne, qu'on ne pouvoit espérer de rétablir autrement, partie par les avantages particuliers qu'on leur promettoit de la part du roi.

Sa délivrance facilite l'affaire du mariage.

D'Argentré, hist. de Bretagne, l. 12.

Ces quatre seigneurs concourant ainsi au même dessein, la chose étoit bien avancée ; parce qu'ils étoient presque seuls tout le conseil de la princesse : mais ils

1491. prévoyoient la difficulté qu'ils auroient à la résoudre à prendre ce parti. Toute jeune qu'elle étoit, elle faisoit déja paroître beaucoup d'esprit, de la grandeur d'ame, & de la fierté : elle avoit de l'inclination pour Maximilien, & de l'aversion pour le roi, de la haine pour la nation françoise, & avec cela de la délicatesse de conscience.

Opposition qu'on y trouva d'abord dans l'esprit de la duchesse.

La premiere ouverture qu'on lui fit de ce projet la révolta. Elle éclata en plaintes contre le roi & contre les François, qui avoient ruiné tout son duché, avoient fait tous leurs efforts pour l'en dépouiller, & y faisoient encore actuellement de grands désordres. Elle représenta les liaisons qu'elle avoit prises avec le roi de Castille & le roi d'Angleterre ; que celui-ci avoit déja fait de grandes dépenses, & qu'actuellement il assembloit une armée considérable pour venir à son secours. Mais sur quoi elle insista le plus, ce fut sur le mariage qu'elle avoit déja contracté avec le roi des Romains, & sur l'engagement que le roi de France avoit avec Marguerite d'Autriche. Elle disoit qu'elle ne pouvoit pas, sans offenser Dieu, rompre un mariage fait en face d'Eglise, & qu'elle étoit résolue à tout hasarder, plûtôt que d'embarrasser sa conscience, sur un point si délicat.

Ces seigneurs, auxquels se joignit madame de Laval sa gouvernante, lui remontrerent qu'il n'en étoit pas des souverains comme des autres ; qu'ils devoient pour le bien de leurs peuples sacrifier leurs ressentimens, leurs aversions, leurs répugnances ; que l'honneur d'être reine de France la dédommageroit suffisamment des pertes qu'elle avoit souffertes ; qu'en procurant l'avantage de la France par la réunion de la Bretagne à la couronne, elle procureroit le sien propre, & celui de ses sujets, dont les miseres extrêmes finiroient par cette alliance ; & que sans cela, ils alloient être accablés par les armées ennemies & par les étrangeres ; que la dissolution d'un mariage non consommé, & fait seulement par procureur, n'étoit point sans exemple ; que

1491.

s'il y avoit des raiſons qui l'autoriſaſſent, celle du bien public, la paix & le ſoulagement de tout un état, la fin d'une guerre ſanglante étoient les plus fortes que l'on pût avoir en pareilles occaſions ; & qu'enfin pour lui ôter là-deſſus tout ſcrupule, & mettre ſa conſcience en repos, elle auroit toute liberté de conſulter les perſonnes les plus habiles, les plus ſages & les plus pieuſes de ſon duché, & qu'elle en trouveroit de ce caractere dans les états de Bretagne qu'elle pourroit convoquer.

Ces raiſons l'ébranlerent, mais ne la convainquirent pas. Le comte de Dunois vit bien qu'elle ne concluroit point, qu'on ne la mît dans la néceſſité de le faire, & manda au Roi, qu'il falloit qu'il entrât au plûtôt en Bretagne avec une bonne armée, avant que le roi d'Angleterre fût en état d'y envoyer un nouveau ſecours.

Le roi étoit tout prêt ; & les troupes eurent ordre de marcher promptement. Il étoit difficile à la ducheſſe dans ces embarraſſantes conjonctures de prendre un bon parti : tout ce qu'elle put faire fut de pourvoir à ſa frontiere du côté de France, non pas en y envoyant une armée qu'elle n'avoit point ; mais en ôtant à l'ennemi, autant qu'il ſeroit poſſible, les commodités qu'il y pourroit trouver dans ſa marche. Elle ſut que l'armée françoiſe devoit dans peu venir camper vers Fougeres à Saudecourt, qui étoit un camp fort commode par l'abondance de l'eau & du bois. Elle donna ordre à meſſire Gilles de Coetlogon, chevalier ſeigneur de Meguſſeaume, qui étoit de ſon conſeil & ſon chambellan, de ſe tranſporter inceſſamment à Saudecourt, pour faire rompre les digues & les écluſes des étangs, & en faire écouler les eaux : elle prit quelques autres ſemblables meſures pour retarder la tempête qui la menaçoit; mais tout fut fort inutile : Le ſeigneur de la Tremoille qui commandoit l'armée françoiſe, vint peu de temps après ſe camper à une lieue de Rennes. Saint André avec un autre corps s'en approcha d'un autre côté, & ſe poſta à peu près dans la même diſtance de la ville,

Lobineau, hiſt. de Bret. T. 1. p. 814. T. 2. p. 1535.

Le roi s'approche de Rennes avec une armée.

1491. & le roi arriva quelque temps après. La princesse étoit dans cette capitale, & se voyoit sur le point d'être assiégée, sans espérance d'un secours assez prompt du dehors, & très-peu sûre de ses propres serviteurs, qui lui avoient été jusqu'alors les plus dévoués, c'est-à-dire, du comte de Dunois, du prince d'Orange, du maréchal de Rieux, & de son chancelier, qui traitoient d'opiniâtreté la résistance qu'elle faisoit à leurs salutaires avis.

Il y eut bien des pourparlers. Le duc d'Orleans nonobstant la qualité d'amant qu'il avoit eue autrefois à son égard, fut un de ceux qui négocierent avec elle. Quelques-uns ont écrit que le roi même entra dans Rennes, & l'y entretint. Enfin, l'affaire fut remise à la décision du conseil de la princesse, & de quelques autres seigneurs qui étoient actuellement dans la ville. On étoit assuré des principaux, à qui la cour avoit fait de grandes promesses, & tout le conseil étoit pour le roi. Les malheurs passés, ceux qu'on avoit encore à craindre, le danger éminent où se trouvoit la princesse, d'être prise par force, l'éloignement, la lenteur & l'inaction de Maximilien roi des Romains, qui s'étoit laissé prevenir, & enlever sa fortune, firent conclure pour le mariage de la princesse avec le roi, & le sentiment unanime fut que le salut de la patrie, les avantages que la paix alloit produire, la nécessité de subir la loi du plus fort, devoient l'emporter sur toute autre considération.

La duchesse se rend enfin, & l'on dresse les articles du traité.

MS de Brienne dans la Biblioth. du roi, vol. cotté 298. 299.

Anne de Bretagne se rendit enfin, & consentit à épouser le roi. La paix fut publiée, les hostilités cesserent, & il ne fut plus question que de dresser les articles du traité de mariage, & de celui de l'union de la Bretagne à la couronne de France.

Les points essentiels de ce traité furent qu'Anne de Bretagne, à cause de l'honneur qu'elle recevoit par ce mariage, cédoit pour toujours & irrévocablement au roi & aux successeurs du roi par titre de donation tous ses droits sur le duché de Bretagne, même au cas qu'elle

mourût avant le roi ſans avoir eu d'enfans de ſon mariage. 1491.

Que le roi réciproquement cédoit à ladite dame tous les droits qu'il avoit ſur le duché de Bretagne pour toujours & irrévocablement, au cas qu'il mourût avant elle ſans avoir eu d'enfans de ſon mariage; mais qu'en ce cas elle ne pourroit ſe marier en ſecondes nôces qu'au roi futur; que ſi cela ne ſe pouvoit faire, à cauſe par exemple que ce prince ſeroit déja marié, elle ne ſe marieroit qu'au prochain préſomptif futur ſucceſſeur de la couronne, à condition que ſondit mari tiendroit le duché de Bretagne de la couronne de France, comme les ducs ſes prédéceſſeurs, & qu'il ne le pourroit aliéner qu'en le remettant entre les mains du roi actuellement régnant, ou de ſes ſucceſſeurs.

En troiſieme lieu, qu'en cas qu'il y eût des enfans du préſent mariage, & qu'Anne de Bretagne ſurvecût au roi, elle auroit toujours la poſſeſſion du duché comme d'un état qui lui appartiendroit.

C'eſt-là ce qui fut ſtipulé par écrit à cet égard : mais on promit à la princeſſe, comme on le vit par la ſuite, que tant qu'elle vivroit, elle auroit une autorité particuliere dans le duché de Bretagne en beaucoup de choſes importantes : car elle eut toujours la nomination des bénéfices, & elle expédioit les lettres de proviſion, auxquelles cependant étoient jointes celles du roi D'Argentré, l. 12. en confirmation des ſiennes.

Ce traité fut ſigné par Louis duc d'Orleans, Pierre duc de Bourbon, Charles comte d'Angoulême, Jean comte de Foix, François comte de Vendôme, Gui de Rochefort chancelier de France, Louis d'Amboiſe évêque d'Albi, Jean de Réli confeſſeur du roi, élû pour l'évêché d'Angers, & par quelques autres. Parmi ceux qui y ſignerent par l'ordre de la nouvelle reine, on voit Philippes de Montauban chancelier de Bretagne, le ſire de Guémené, & le ſeigneur de Coetquen, grand-maître du duché de Bretagne.

Il me paroît que ce fut à l'occaſion de ce mariage &

1491. de ce traité que l'on frappa une médaille d'or que m'a montrée M. le président de ſaint Vallier, laquelle eſt très-rare, & ne ſe trouve pas même dans le cabinet du roi. Charles VIII. y eſt repréſenté debout, ſous une eſpece d'arc de triomphe, la couronne ſur la tête, l'épée à la main droite & le ſceptre à la gauche, & la cuiraſſe fleurdeliſée. Son nom en latin fait la légende, CAROLUS DI GR. FRANCORU REX; c'eſt-à-dire, Charles par la grace de Dieu roi des François.

Au revers eſt en françois le nom de la ducheſſe de Bretagne. ANNE PAR LA GRACE DE DIEU ROINE DE FRANCE. Sa figure n'y eſt pas; mais il y a ſeulement un écu parti de France & de Bretagne. A droite de l'écu eſt une fleur de lis couronnée, & à gauche une hermine pareillement couronnée.



Meſures priſes pour empêcher les oppoſitions qu'on y pourroit faire. MSS de Brienne, cottés 258. 259 à la Biblioth. du roi.

On ne pouvoit pas mieux repreſenter la réunion des deux états, & l'autorité que la ducheſſe ſe réſervoit dans ſon duché de Bretagne.

Pour couper pié à toutes les oppoſions qui auroient pû ſe faire à ce traité, le roi engagea le prince d'Orange, dont la mere étoit Catherine de Bretagne ſœur du dernier duc, à faire une rénonciation ſur quelques articles qui regardoient la dot de cette princeſſe, auxquels il prétendoit que le duc n'avoit point ſatisfait; & pour y ſuppléer, le roi lui promit des dédommagemens & le fit ſon lieutenant en Bretagne.

On prit la même précaution à l'égard du ſeigneur d'Albret, dans la maiſon duquel il y avoit une fille de Bretagne mariée.

Le vicomte de Rohan auroit été le mieux fondé à

1491.

faire son opposition ; parce qu'il avoit épousé Marie de Bretagne seconde fille du duc François I, cadette de Marguerite qui avoit épousé François II dernier mort. Marguerite étoit morte sans enfans, & par conséquent dès-lors le droit de succession fût revenu à Marie, s'il n'y avoit pas eu un droit exclusif des femelles de Bretagne, établi depuis long-temps, quand il y avoit des mâles de la race des ducs, tel qu'étoit François II. C'est à cause de cela que ce duc pour plus grande précaution, avoit fait reconnoître par les Etats pour ses héritieres ses deux filles qu'il avoit eues de Marguerite de Foix sa seconde femme. Mais n'y ayant plus de mâles, & la ligne des autres femelles venant à s'éteindre, le droit revenoit à Marie & à ses descendans qui la représenteroient : & même le roi pendant la guerre, ainsi que je l'ai dit, avoit fait intervenir le vicomte de Rohan, qui avoit soutenu au duc, que n'y ayant plus de mâles, Marie sa femme rentroit en ses droits, comme fille du duc François I, & devoit être préférée pour la succession du duché à Anne & à sa sœur encore vivante alors. Le procès fut intenté dans la suite, & fut terminé par arbitrage l'an 1501, sous le regne de Louis XII.

Pour ce qui est du traité que le roi fit avec les Etats de Bretagne, les principaux points étoient la confirmation des privilèges & des coutumes du pays ; que l'on conserveroit les grands jours de Bretagne, desquels on pourroit appeller au parlement de Paris ; que les subsides ne pourroient être levés que de la maniere dont on les levoit du temps des ducs. Il y avoit encore quelques autres conventions moins importantes que celles-là.

La duchesse est conduite en Touraine où le roi l'épouse publiquement.

Tout ceci ayant été accepté de part & d'autre, la duchesse de Bretagne fut conduite à Langei en Touraine, où le roi l'attendoit, & le traité y fut lû & scellé * le

* Il est certain que le mariage de Charles VIII & d'Anne de Bretagne se fit à Langeais le jour même que le contrat fut signé, puisqu'on y lit qu'ils furent mariés immédiatement après la signature. Ainsi on sait le jour du ma-

1491. treizieme de Décembre de l'an 1491. Ce fut l'évêque d'Albi qui fit publiquement la cérémonie du mariage dans la chapelle du château, immédiatement après la lecture & la signature du traité.

1492. De-là la cour vint à Tours, & par les autres villes qui se trouvoient sur la route jusqu'à Saint Denys, où la duchesse Anne fut couronnée reine en presence du roi avec les acclamations des peuples, qui étoient également charmés de la sagesse, & de la beauté de la nouvelle reine. Elle fut accompagnée dans cette cérémonie par la duchesse de Bourbon, & par quantité d'autres princesses & dames qui portoient sur leur tête le chapeau, ou la couronne de duchesse, ou de comtesse, selon leur titre & leur qualité. L'entrée de la reine à Paris se fit le lendemain neuvieme de Février avec toute la magnificence possible. On n'oublia rien pour dissiper entierement le chagrin que ce mariage avoit causé d'abord à cette princesse, & le roi en usa toujours si bien avec elle, que jamais elle n'eut sujet de s'en repentir.

Elle est couronnée à Saint Denys.

S. Gelais hist. de Louis XII.

Du Tillet, recueil de Traités, &c.

Le comte de Dunois ne jouit pas long-temps de la joie d'avoir si bien réussi en cette importante négociation, & de se voir rétabli par un service si signalé dans les bonnes graces du roi; car avant la signature du traité, étant à cheval il fut surpris d'une appoplexie qui l'emporta. On regarda cette mort comme une grande perte.

Ibid.

riage dès qu'on est assûré de la datte du contrat. Mr. Godefroy qui le rapporte dans ses observations sur l'histoire de Charles VIII. p. 614, le datte du treizieme de Décembre : mais il ne donne cette datte que comme douteuse, puisqu'il a mis à la marge que d'autres le dattent du 16 Décembre. Le P. Daniel n'a pas fait attention à cette varieté, & il s'est attaché à la datte qu'il a trouvée dans le corps du contrat tel qu'il est rapporté par Godefroy. Le P. Lobineau dit au contraire qu'ils furent mariés le 6 Décembre, & le contrat qu'il rapporte dans le volume des preuves le dit expressement; mais à laquelle des deux copies faudra-t-il s'en tenir, ou à celle qu'on trouve parmi les preuves du P. Lobineau ou à celle qui se lit dans les observations de Godefroy? Pour decider cette question Mr Lancelot a été consulter l'original du contrat qui est au tresor des Chartes, & il l'a trouvé datté du 6 Décembre ; ainsi il est certain que les deux dattes rapportées par Godefroy sont fausses, & que celle du P. Lobineau est véritable.

Voyez le Mémoire de Lancelot, au T. XIII des Mém. de l'Academie des Inscriptions & Belles Lettres.

perte. Il passoit pour la meilleure tête de l'Europe, & étant bien reconcilié avec le roi, il eût pu réparer par ses bons conseils, les dommages que ceux qu'il avoit donnés au duc d'Orléans pour l'entretenir dans sa révolte, avoient causés à l'état. 1492.

Ressentiment du roi des Romains à la nouvelle de ce mariage.

On peut aisement imaginer quels furent les sentimens du roi des Romains à la nouvelle du mariage d'Anne de Bretagne avec le roi de France. On lui enlevoit contre toute apparence une princesse très-accomplie, dottée d'un état très-considérable. Le roi lui faisoit un second affront dans la personne de Marguerite d'Autriche sa fille, qui portoit dès-lors à la cour de France le titre de madame la Dauphine, & dont Anne de Bretagne prenoit la place sur le throne de France. Il avoit à se reprocher à lui-même par sa trop grande confiance dans une affaire, où il n'avoit dû négliger aucune précaution. Aussi s'emporta-t-il d'une maniere peu digne d'une personne de son rang, à qui il convenoit plus d'agir que de parler en une pareille rencontre: mais il fit l'un & l'autre.

Regiftre du Parlement de 1493. Juin.

Bacon, hist. de Henri VII.

Il tâche d'animer l'Espagne & l'Angleterre contre la France.

Il envoya des ambassadeurs en Espagne & en Angleterre, pour animer les deux rois contre la France. La cour d'Espagne ne s'ébranla pas beaucoup; parce qu'elle n'avoit pas encore parfaitement assuré ses conquêtes de Grenade, & qu'elle attendoit que le roi fût aux prises avec ses voisins, & tout-à-fait engagé dans la guerre, à remettre sur le tapis ses prétentions sur le Roussillon & la Cerdagne. Mais le roi d'Angleterre, dont la politique s'étoit trouvée courte dans l'affaire de Bretagne, aussi-bien que celle du roi des Romains, fut plus aisé à émouvoir; ou du moins il affecta de le paroître: car on douta fort qu'il voulût sincerement la guerre contre la France, quelque semblant qu'il en fît.

Il connoissoit parfaitement la difficulté d'y réussir. La situation des affaires n'étoit plus la même qu'après la journée de S. Aubin. Tout étoit soumis dans le royaume, les troupes étoient aguerries, on y avoit de

1492. bons généraux & un jeune roi plein de courage, prudent & appliqué. Tous les ports de Bretagne étoient occupés par les garnisons Françoises, & il n'y avoit plus de factions dans le pays. On avoit renouvellé les anciennes alliances avec l'Ecosse, dont le roi Jacques IV avoit autant d'attachement pour la France, que d'aversion contre les Anglois. Henri prévoyoit qu'il tireroit peu de secours du roi des Romains toujours occupé des révoltes de ses sujets. Il faisoit peu de fond sur le roi d'Espagne pour les raisons que j'ai touchées, & il y avoit par dessus tout cela toujours des semences de brouilleries en Angleterre. De sorte que les plus clair-voyans se persuaderent que dans la harangue qu'il fit à son parlement sur ce sujet, où il conclut à la guerre, il n'eut que deux vûes. La premiere d'avoir de l'argent, & la seconde d'ôter aux Anglois l'idée, qu'il se souvenoit trop des obligations qu'il avoit à la France.

Le roi d'Angleterre ne s'y porte que foiblement.

La suite confirma beaucoup ces soupçons. Les préparatifs se firent avec assez de lenteur ; & Henri ne mit à la voile que le sixieme d'Octobre, temps auquel on pense aux quartiers d'hyver, plûtôt qu'à faire aucune entreprise. Il ne fut pas plûtôt arrivé à Calais, qu'il rendit public l'avis que ses envoyés auprès du roi des Romains lui donnerent, savoir qu'il ne devoit point compter sur le secours de ce prince, qui n'avoit ni argent ni troupes, & étoit fort embarrassé à maintenir son autorité sur des sujets aussi difficiles à gouverner que les siens. Il en fut de même des nouvelles qu'il reçut d'Espagne, que le traité entre le roi de France & le roi de Castille pour la restitution de la Cerdagne & du Roussillon étoit conclu ou fort avancé. Il ne pouvoit gueres donner à ses soldats de plus grands pronostiques de paix : mais ce qui est plus convainquant là dessus, c'est que l'on voit par les lettres de Charles VIII que dès le mois de Juillet, c'est-à-dire deux mois & demi avant le passage du roi d'Angleterre, il étoit convenu avec ce prince d'une conférence pour

Lettre de Charles VIII du 26 de Juillet.

la paix, & que les députés étoient nommés de part & d'autre.

L'armée Angloise étoit fort leste. Elle étoit de vingt-cinq mille hommes de pié & de seize cents chevaux. Il y avoit beaucoup de noblesse, & elle étoit commandée sous les ordres de Henri, par Gaspard duc de Betfort son oncle, & par Jean comte d'Oxford, deux des plus fameux capitaines d'Angleterre. Ce prince ne voulut pas la tenir long-temps sans rien faire, pour couvrir mieux ses véritables desseins. Il alla mettre le siége devant Boulogne : mais presque en même temps il accepta la proposition que lui fit le seigneur d'Esquerdes honoré depuis peu du bâton de maréchal de France, d'envoyer à Etaples des députés pour traiter de la paix. Ceux qui y furent envoyés de la part du roi étoient ce maréchal, les seigneurs de Halluyn, de Piennes, de Crequi, de Morvillier, & d'Offai maître des requêtes; & du côté du roi d'Angleterre les seigneurs d'Aubenai & Tirel, Christophe Wiswilli grand aumônier d'Angleterre, & Henri d'Yneswoth.

Il ne laisse pas d'assiéger Boulogne, & consent aussi-tôt à la paix.

On ne fut pas long-temps sans convenir des articles, puisque Henri n'étant débarqué que le sixieme d'Octobre, & n'ayant donné son plein pouvoir à ses députés que le trentieme du même mois, le traité fut conclu le troisieme de Novembre, ratifié le douzieme par le roi d'Angleterre, & un mois après par le roi de France.

Litteræ Henrici VII.

Autres lettres de Henri.

Lettres de Charles VIII.

Par ce traité la paix fut faite entre les deux rois pour tout le temps de la vie de l'un & de l'autre, & pour toute la vie de celui qui survivroit, & pour un an après sa mort. On laissa à Maximilien d'Autriche roi des Romains la liberté de se faire comprendre dans ce traité; & il fut dit qu'en ce cas, nonobstant le traité, si le roi de France attaquoit le roi des Romains, il seroit permis au roi d'Angleterre de donner du secours à ce prince; mais que si le roi des Romains attaquoit le premier le roi de France, il ne pourroit point être secouru par le roi d'Angleterre. Dans ce traité Henri donne au roi plusieurs fois le titre de roi de France, contre la coûtume de ses prédécesseurs.

1492.

A quel prix le roi l'acheta.

Du Tillet, Recueil de Traités.

Cette paix fut achetée par le roi au prix de sept cents quarante-cinq mille écus, valant chacun trente-cinq sols tournois; & le roi crut l'avoir eue à bon marché, en demeurant paisible possesseur de toute la Bretagne.

Le même jour que le roi donna la ratification de ce traité, le roi d'Angleterre demanda qu'on y ajoûtât un article, qui passa sans difficulté; c'étoit que tandis que la paix dureroit entre les deux rois, s'il arrivoit quelque révolte dans leurs états, le roi de France ne pourroit point soutenir les rébelles d'Angleterre, ni le roi d'Angleterre ceux de France.

Le roi d'Angleterre avoit beaucoup d'intérêt à cette addition; parce que Marguerite, veuve du feu duc Charles de Bourgogne, & sœur d'Edouard IV. ayant toujours dans le cœur la haine héréditaire à la maison d'York contre celle de Lancastre, formoit actuellement un parti en Angleterre contre lui; & c'est ce qui le détermina encore plus fortement à conclurre la paix.

La prise d'Arras en console le roi des Romains.

Haræus. Annal. Brabant. &c.

Ce traité de paix entre la France & l'Angleterre, ne pouvoit être que très-chagrinant pour le roi des Romains; parce que comme il n'avoit pas trop d'envie d'entrer dans le traité, il se trouvoit par-là abandonné seul à toute la puissance du roi, tandis que les rebelles de ses états lui donnoient déja assez d'occupation: mais il s'en consola par la prise d'Arras, où Carquelevant gentilhomme Breton, à qui le maréchal d'Esquerdes avoit confié cette place en partant pour Etaples, se laissa surprendre deux jours après la signature de la paix, dont je viens de parler. Une pareille entreprise que le roi des Romains avoit méditée sur Amiens, ne lui réussit pas.

Arras étoit une perte considérable pour le roi: mais d'ailleurs elle le mettoit en droit de fondre avec toutes ses forces dans les états du roi des Romains: car par un des articles de la paix d'Etaples, dès que Maximilien seroit aggresseur, le roi d'Angleterre ne devoit, ni ne pouvoit prendre sa querelle. La saison déja trop avancée auroit seule empêché qu'on n'entreprît rien

1492.

d'important de ce côté-là dans cette campagne. Mais le roi avoit d'autres raisons de ne le pas faire. Il méditoit une autre guerre, qui ne devoit point causer de jalousie à ses voisins, & où il espéroit acquérir beaucoup de gloire. C'étoit pour la conquête du royaume de Naples, sur lequel il étoit résolu de faire valoir les droits de la maison d'Anjou. Il prit assûrément le change mal-à-propos; & ce qu'il y eut en cela de plus blâmable dans sa conduite, fut que dans l'impatience de commencer au plûtôt cette guerre, il fit deux traités très-désavantageux; l'un avec le roi de Castille, & l'autre avec le roi des Romains; & que par la seule espérance d'une conquête qui lui échappa, il abandonna à ces deux princes des pays considérables dont il étoit en possession, qui couvroient le reste de ses états, & qu'il auroit pû aisément conserver contre quiconque auroit osé entreprendre de les lui enlever, à cause de l'heureuse situation où se trouvoient alors les affaires.

Imprudence du roi dans la paix qu'il fit avec lui & avec le roi de Castille.

Le traité avec le roi de Castille se faisoit en même temps qu'on négocioit la paix avec le roi d'Angleterre. Pour le bien entendre, il faut se ressouvenir de celui par lequel Jean roi d'Arragon & de Navarre, avoit engagé le Roussillon & la Cerdagne au roi Louis XI. environ trente ans auparavant, pour avoir du secours contre ses sujets rebelles. Ce prince lui avoit fourni trois cents mille écus d'or, & envoyé deux mille chevaux, sous la conduite de Jacques d'Armagnac duc de Nemours, qui avoit tiré Ferdinand infant d'Arragon* des mains des révoltés, lorsqu'ils étoient sur le point de le forcer dans le clocher de l'église Cathedrale de Gironne, où il s'étoit sauvé. Les trois cents mille écus d'or n'avoient point été payés, nonobstant les instances que Louis XI. avoit faites depuis, & il s'étoit fait plusieurs contraventions aux traités, qui pouvoient autoriser les rois de France, sur-tout après un si long-temps, à retenir les pays engagés. Le roi Ferdinand & la reine Isabelle de Castille en avoient demandé plusieurs fois

Motifs de ce dernier traité.

* C'est celui qui étoit roi de Castile du temps de Charles VIII.

1492. la restitution, & avoient souvent tenté de se servir des brouilleries de France pour y rentrer de force ; mais eux-mêmes avoient été occupés d'autres affaires, & sur-tout de la guerre de Grenade contre les Maures, qu'ils venoient de terminer avec beaucoup de gloire.

Ce grand succès qui délivroit l'Espagne de la crainte des Maures, rendoit le roi de Castille plus redoutable à la France ; & ce prince s'étant ligué avec le roi d'Angleterre & le roi des Romains, qui étoit déja aux mains avec le roi, parloit plus haut & plus fierement que jamais sur cet article. Le roi, qui appréhendoit la diversion de ce côté-là, entra en négociation, & donna de bonnes espérances au roi de Castille. La paix qu'il fit sur ces entrefaites avec le roi d'Angleterre, le remettoit en état de mépriser les menaces d'un ennemi peu redoutable, quand il seroit seul : mais le dessein qu'il avoit formé de porter la guerre en Italie, & que le roi de Castille n'auroit pas manqué de traverser en faveur du roi de Naples, son proche parent, fit qu'il pensa à le satisfaire.

Le roi de Castille, un des plus grands politiques de son temps, qui jugeoit du roi de France par lui-même, & qui n'eût pas été d'humeur à rendre ce qu'il demandoit, s'il avoit été en pareil cas, joignit, pour ne pas manquer son coup, l'artifice à la crainte qu'il savoit qu'on avoit de lui. Il gagna deux Cordeliers, dont l'un appellé Olivier Maillard, étoit prédicateur du roi, & l'autre nommé Jean Mansierne, étoit le confesseur de la duchesse de Bourbon. Le premier fit grand scrupule au roi, & l'autre à la duchesse, de l'injustice qu'il y avoit à retenir le Roussillon & la Cerdagne, qui appartenoient au roi d'Arragon, les assûrant que le roi Louis XI. brûleroit dans le purgatoire jusqu'à tant que la restitution en fût faite, & qu'il n'y avoit point de paradis pour le roi-même, si elle ne se faisoit. Ils ajoûterent que le feu roi avoit en mourant ordonné cette restitution, & qu'ayant retiré du Roussillon & de la Cerdagne bien au-delà des trois cents mille écus, pour lesquels ils

Belcarius l. 4.

avoient été engagés, on n'y avoit plus aucun droit. 1492.

Le conseil n'avoit pas la conscience à beaucoup près aussi tendre que le roi sur ce sujet, & il s'opposa à la proposition qu'il fit de rendre ces deux provinces au roi de Castille : mais enfin ce prince agit par autorité, & il fut conclu qu'on les restitueroit, en exigeant seulement une condition de Ferdinand, qui fut, qu'il ne se mêleroit point de la guerre qu'on avoit résolu de faire au roi de Naples son parent.

1493.

Louis d'Amboise évêque d'Albi, qui étoit à Figuieres pour cette négociation, & traitoit avec Jean Coloma ministre du roi d'Arragon, eut ordre de conclurre le traité : & dans une derniere conférence qui se tint à Narbonne le dix-huitieme de Janvier, il le signa par l'ordre du roi, auquel on crut qu'il n'auroit pas dû déférer si aisément; & ses ennemis firent courir le bruit que cette facilité avoit été l'effet des pistoles d'Espagne, dont le roi de Castille l'avoit gratifié.

Il est conclu.

Mariana, l. 26.

Les bourgeois de Perpignan surpris de la conduite du roi, à laquelle ils ne s'étoient jamais attendus, s'opposerent à l'exécution du traité, & écrivirent une lettre à la duchesse de Bourbon, pour lui représenter les conséquences de cette affaire; que le Roussillon mettoit la France à couvert des insultes de l'Espagne, & que le Languedoc seroit en proie au roi de Castille, s'il se brouilloit jamais avec la France; mais il fallut obéir.

Lettre des consuls de Perpignan à madame de Bourbon.

C'est ainsi que le Roussillon & la Cerdagne furent réunis à la couronne d'Espagne, sans même qu'on obligeât le roi de Castille à payer les trois cents mille écus d'or. On mit seulement dans le traité deux ou trois conditions très-importantes. La premiere, que le roi de Castille se déclareroit généralement contre quiconque seroit en guerre avec le roi de France. Cet article regardoit principalement le roi de Naples. La seconde, qu'il ne marieroit ses enfans ni au roi d'Angleterre, ni au roi des Romains, ni à aucun des ennemis de la France sans le consentement du roi. La troisieme, que quoique le roi fît actuellement la cession du comté de

Et à quelles conditions.

Dans les Mss. de Brienne vol. cotté 9691.

1493. Roussillon & de la Cerdagne, cependant lui & ses successeurs n'y renonçoient pas absolument, & seroient toujours reçûs à proposer leurs prétentions sur ces pays; & que quand ils le voudroient faire, le roi de Castille seroit tenu de mettre ce différend en arbitrage.

Cette troisieme condition étoit assez inutile, parce qu'on devoit bien s'assûrer que quand une fois le roi de Castille seroit en possession, il se donneroit bien de garde de remettre la chose en compromis. La premiere & la seconde ne furent nullement observées; car dans la guerre d'Italie, le roi de Castille se déclara pour le roi de Naples, & il maria son fils Jean à Marguerite d'Autriche fille du roi des Romains, & sa fille Jeanne à Philippe frere de Marguerite. De sorte que jamais prince ne fut plus dupé, ou plûtôt ne se conduisit moins prudemment dans un traité, que le roi de France le fit dans celui-ci.

Un peu avant que de faire une telle perte du côté des Pyrenées, il n'en avoit pas fait une moins considérable à l'autre extrémité du royaume; mais la premiere ayant été un pur effet de son imprudence, on peut dire que celle-ci le fut de son équité, & en même-temps du désir de n'avoir plus d'obstacle à la conquête de Naples. Il fit la paix avec Maximilien d'Autriche roi des Romains à des conditions fort avantageuses pour ce prince, & lui restitua plusieurs domaines qu'il ne pouvoit plus justement retenir, après avoir refusé d'épouser Marguerite sa fille. Cette paix fut conclue à Senlis le vingt-troisieme de Mai par un traité, contenant quarante-huit articles, dont les principaux furent.

Traité de Senlis. Mss. de Brienne, vol. cotté 9691.

Que madame Marguerite d'Autriche seroit incessamment remise entre les mains des Ambassadeurs du roi des Romains.

Articles principaux de celui qui fut aussi conclu avec le roi des Romains.

Que les différends qui pourroient être entre le roi de France d'une part, & le roi des Romains de l'autre, touchant le traité d'Arras de l'an 1482, seroient vuidés par les voies de la justice, & non autrement.

Que les comtés de Bourgogne, d'Artois, de Charolois

rolois, & la seigneurie de Nogent seroient incessamment rendus au roi des Romains, comme au pere & *Mainbourg* de Philippe d'Autriche son fils ; c'est-à-dire, comme ayant la garde-noble de ce prince mineur, & cela sauf les droits de ressort & de souveraineté appartenans au roi. 1493.

Que les villes de Hédin, d'Aire & de Bethune, qui étoient actuellement en l'obéissance du roi, demeureroient à la garde du maréchal d'Esquerdes, qui les garderoit jusqu'à ce que monsieur l'Archiduc eût vingt ans accomplis, ce qui devoit être la surveille de la Nativité de S. Jean-Baptiste de l'an 1498.

Que dès que l'Archiduc seroit parvenu à cet âge, & qu'il auroit rendu les hommages dûs au roi pour les fiefs qu'il tenoit de la couronne, lesdites places lui seroient remises par le maréchal d'Esquerdes.

Que la Cité * d'Arras seroit rendue au roi, qui y auroit un gouverneur en son nom.

Que le roi jouiroit des comtés de Mâconnois & Auxerrois, & de Bar-sur-Seine, comme il en avoit joui jusqu'alors, jusqu'à ce qu'on fût convenu des droits & actions prétendues par chacune des parties.

Ce furent-là les articles les plus essentiels d'une paix, qui démembra de nouveau les comtés d'Artois & de Bourgogne de la couronne de France, & qui dura plus long-temps que les précédentes.

Marguerite d'Autriche fut reconduite avec beaucoup d'honneur en Flandre. Elle étoit alors en sa quatorzieme année, & elle fut mariée quatre ans après, c'est-à-dire l'an 1497, à Jean Infant de Castille. Etant partie de Middelbourg pour aller joindre son époux en Espagne, elle fut surprise d'une violente tempête, où elle pensa périr ; & l'on dit qu'en ce moment, où tous ceux du vaisseau étoient dans la frayeur de la mort, elle fit elle-même son épitaphe en ces deux vers.

Cy git Margot, la gentil' damoiselle,
Qu'a deux maris & encore est pucelle.

* Cette Cité étoit séparée de la ville par une muraille & un fossé.

1493.

L'Infant son mari mourut dix-sept ou dix-huit mois après son mariage. Elle épousa depuis Philibert duc de Savoye, & devint encore veuve au bout de quatre ou cinq ans. Maximilien son pere, qui étoit alors empereur, la fit gouvernante des Pays-bas durant le bas âge de son petit-fils Charles V. & après un long & très-sage gouvernement, elle mourut à Malines l'an 1532, âgée de cinquante-deux ans. Telle fût la bisarre destinée de cette princesse, qui avoit beaucoup de mérite. Fille d'empereur, reine de France, & puis d'Espagne, l'un & l'autre en espérance seulement, souveraine pendant peu de temps, enfin elle redevint sujette. Elle finit sa carriere, honorée & regrettée des peuples dont on lui avoit confié la conduite.

Le roi pense tout de bon à conquerir le royaume de Naples & de Sicile.

Le Roi se voyant en paix avec l'Espagne, l'Angleterre & les Pays-bas, son royaume étant tranquille, & ses sujets parfaitement soumis, pensa tout de bon à exécuter le dessein qu'il avoit formé de la conquête de Naples deux ans auparavant ; c'est-à-dire dès le temps qu'il commença à secouer le joug de la duchesse de Bourbon par la délivrance du duc d'Orléans, qu'il fit mettre en liberté sans la consulter en une affaire de si grande importance, ainsi que je l'ai dit.

Traités des droits de Charles VIII, &c, par Baronnat.

Il donna ordre dès-lors à Leonard Baronnat maître des comptes, de lui faire un mémoire justificatif de ses droits sur le royaume de Sicile en deçà & au-delà du Phare, c'est-à-dire sur le royaume de Naples, & sur l'Isle qui porte encore aujourd'hui le nom de Sicile. En voici le contenu, qui lui servit de manifeste pour montrer à toute l'Europe la justice de ses armes.

Manifeste contenant ses prétentions à cet égard.

Le Pape Innocent IV. déclara au concile de Lyon l'empereur Frideric II. déchu pour crime de félonie, de la possession de ce royaume, & il le réunit à l'Eglise Romaine comme un fief qui en étoit mouvant. Frideric étant mort, Clement IV. en investit Charles d'Anjou frere de saint Louis, en attribuant le droit de succession à ses hoirs mâles & femelles en ligne directe, & à leur défaut à un des fils du roi de France qui

regneroit alors, & cela à certaines conditions exprimées dans le traité dont j'ai parlé dans l'histoire du regne de S. Louis. 1493.

Charles d'Anjou s'en mit en possession par la défaite de Mainfroi bâtard de Frideric, qui s'en étoit emparé. Il eut un fils de même nom que lui, qui lui succeda, & qui transmit cette couronne à son fils Robert.

Celui-ci eut pareillement un fils nommé Charles qui mourut avant lui, & qui laissa deux filles, dont l'aînée nommée Jeanne lui succéda, & fut confirmée dans la possession de son état par Clement VI.

Cette princesse n'ayant point d'enfans, adopta avec l'agrément du même pape, Louis duc d'Anjou frere de Charles V. roi de France, & le déclara son héritier pour le royaume de Naples, la Provence & ses autres états. Ce prince mourut de maladie en Italie. Il eut pour successeur au titre, plûtôt qu'à la possession du royaume, Louis son fils II. du nom. Celui-ci fut pere de René; qui après avoir aussi toûjours porté le titre de roi de Sicile depuis la mort de son frere aîné Louis III. mourut dans les dernieres années de Louis XI. & laissa héritier du comté de Provence, & de ses prétentions aux royaumes de Sicile, Charles d'Anjou comte du Maine son neveu, lequel mourant sans enfans, donna la Provence & tous ses droits à Louis XI par testament: & c'est de cette maniere que Charles VIII entra dans les droits de la maison d'Anjou sur le royaume de Naples.

La maison d'Arragon avoit envahi ce royaume, & dès le temps de Charles d'Anjou I du nom, Pierre d'Arragon s'étoit saisi de l'isle de Sicile après les fameuses vêpres Siciliennes, soutenant que le royaume de Sicile lui appartenoit, parce qu'il avoit épousé Constance fille de Mainfroi qui étoit fils de l'empereur Frideric. Mais ce Mainfroi étoit visiblement un usurpateur, qui n'avoit nul droit sur cet état: premierement parce qu'il l'avoit enlevé au fils legitime de Frideric: secondement, parce qu'il étoit bâtard: & en

1493. troisieme lieu, parce qu'il n'en avoit jamais eu l'investiture du Saint Siége : mais sans entrer en un plus grand détail touchant l'injuste possession de la maison d'Arragon, une seule chose en faisoit voir manifestement l'injustice dans la personne de Ferdinand qui régnoit dans cet état du temps de Charles VIII. C'est que lui-même étoit fils bâtard du dernier roi Alphonse d'Arragon. De sorte que le droit du roi à cet égard étoit incontestable, si ce différend eût été de nature à être vuidé pas les voies de la justice entre ces deux princes.

Il est vrai qu'il auroit pû avoir une autre partie, savoir René duc de Lorraine, qui étant par sa mere petit-fils du vieux René roi de Sicile, prétendoit que ce prince n'avoit pû donner à son préjudice ni la Provence, ni ses droits sur le royaume de Sicile à Charles comte du Maine, qui n'étoit que son neveu, par lequel cette succession étoit venue au roi. Mais ce n'étoit pas de quoi il étoit alors question. Le duc de Lorraine pouvoit soûtenir son droit par écrit, & le roi avoit de quoi lui répondre : mais ils auroient inutilement disputé ; Ferdinand étoit en possession, & l'affaire ne pouvoit se décider que par les armes. Ce duc n'étoit pas en état de faire une si grande entreprise ; on regarda même dans toute l'Europe celle du roi comme téméraire, vû les mauvais succès que les armes des François, depuis deux siecles que cette querelle duroit, avoient toujours eus en Italie : mais l'habileté des princes qui régnoient actuellement, rendoit la chose encore plus difficile qu'elle n'avoit jamais été.

Ce n'étoit pas seulement le sentiment des autres cours de l'Europe, mais celui des plus sages de la cour de France, suivant l'idée de Louis XI, qui quelque occasion favorable qu'il eût eue de tourner son ambition de ce côté-là par les offres que lui firent les Genois, n'avoit jamais succombé à cette tentation : & jamais le conseil du roi, s'il avoit eu les mêmes chefs qui l'avoient conduit jusqu'alors, n'auroit approu-

sa cour, qui dans l'emploi de valet de chambre qu'il eut auprès de ce prince, lorsqu'il étoit encore dauphin, fut par ses assiduités, par sa complaisance, vé ce dessein : mais la situation de la cour avoit beaucoup changé. 1493.

Le roi étoit un prince d'un tempérament vif & ardent, dont les passions, sur-tout depuis son mariage, commençoient à ne se plus tant gêner. Celle de la gloire & du plaisir dominoient en lui plus qu'aucune autre. Il avoit entendu dire mille fois depuis le commencement de son regne, que la duchesse de Bourbon étoit la maîtresse absolue de son esprit & du gouvernement. Il se savoit bon gré du pouvoir qu'il lui avoit donné dans le temps qu'il n'étoit pas en état de gouverner par lui-même : mais il regardoit alors cette idée comme une injure ; & quoiqu'il eût toujours beaucoup de reconnoissance & d'égards pour elle, il avoit bien diminué de la déférence qu'il avoit eue autrefois pour ses avis. Elle-même qui s'appercevoit de sa délicatesse sur ce point-là, gardoit beaucoup de ménagemens, & ne prenoit plus dans le conseil ce ton d'empire, qui la rendoit l'arbitre de toutes les délibérations. Mais il en est de l'autorité dans le gouvernement, si j'ose me servir de cette comparaison, comme il en est selon quelques philosophes, du mouvement dans les corps qui composent le monde : autant que l'un en perd, autant en passe-t-il dans un autre. C'est presque une nécessité pour les princes d'être gouvernés par quelqu'un : & Charles en prétendant secouer le joug de la duchesse de Bourbon sa sœur, ne put s'empêcher de se livrer à deux nouveaux favoris, dont il suivoit beaucoup les impressions ; & ce furent ceux qui lui inspirerent le dessein de la conquête de Naples.

Philippe de Comines, avant-propos du l. 7.

L'un s'appelloit Etienne de Vesc * natif de Languedoc, d'une naissance obscure, mais habile à faire

* Ce nom est defiguré dans nos histoires, on y écrit de Vers ou de Vest, mais il faut dire de Vesc, comme il paroît par sa signature dans une lettre écrite de sa main, qui se voit dans les Mss. de Bethune N°. 8458.

1493. par ses manieres agréables entrer très-avant dans ses bonnes graces : il devint sénéchal de Beaucaire, chambellan, & fut toujours très-puissant sur l'esprit de son maître.

L'autre étoit Guillaume Briçonnet *, homme plus distingué par ses emplois & par ses services, qui de président de la chambre des comptes, avoit été fait surintendant des finances ; & s'étant mis dans l'église, fut successivement évêque de Saint-Malo, & de Nîmes, Archevêque de Reims, & puis de Narbonne, & cardinal. La confiance que le roi avoit en lui étoit fondée sur l'estime de sa sagesse & de sa capacité, qui n'étoient pas médiocres ; & s'il fit d'abord la faute de conseiller à ce prince l'expédition d'Italie, on lui doit la justice de dire qu'il changea d'avis, & qu'il ne tint pas à lui que la partie ne se rompît. Je vais raconter ce grand évenement, qui fit alors tant de bruit dans toute l'Europe, & répandit la terreur des armes Françoises jusques dans l'empire Ottoman. Je commence par l'exposition de l'état où se trouvoit alors l'Italie, des différens interêts des princes & des républiques de ce pays-là, des liaisons & des jalousies qu'il y avoit entre eux : car dans le fond cette guerre fut autant l'effet de l'ambition de quelqus-uns de ces princes, que de celle du jeune roi, & ce furent leurs mesintelligences & leurs avances, qui le déterminerent à suivre la disposition où il étoit déja à cet égard.

Etat où se trouvoit alors l'Italie

Il y avoit plus de vingt ans que l'Italie étoit beaucoup plus tranquille, qu'elle n'avoit été non-seulement depuis plusieurs années, mais encore depuis plusieurs siécles. Les petits états qui s'étoient formés en grand nombre durant les grands desordres, qui y avoient regné si long-temps, étoient pour la plûpart convenus entre eux de leurs limites, & ne pensoient qu'à se maintenir dans leur possession, & à entretenir le repos

* Suivant les auteurs de l'histoire généalogique c'étoit Robert Brissonnet frere de Guillaume, qui fut président de la chambre des comptes. T. 3. Belcarius dit que Guillaume Brissonnet fut fait général des finances après s'être enrichi dans le commerce. l. 5.

dans le pays. Quoique chacun fût toujours attentif aux occasions d'augmenter sa puissance ; cependant les plus foibles avoient tous une vûe générale, qui étoit de se soutenir les uns les autres contre les plus forts ; & ceux-ci mêmes, qui étoient les Venitiens, le Pape & le roi de Naples, concouroient au même dessein par leurs jalousies mutuelles, qui les tenoient en garde contre les moindres démarches que l'un d'eux pourroit faire pour s'aggrandir, & ils étoient toujours prêts à proteger celui qui seroit en danger d'être opprimé ; de sorte qu'il se conservoit entre tous ces divers potentats une espece d'équilibre, qui n'étoit pas plûtôt troublé, que chacun s'appliquoit à le rétablir.

1493.

On étoit sur-tout redevable du succès de cette politique pour le bien commun, à Laurent de Medicis ; qui gouvernoit avec une grande sagesse la république de Florence. Le Pape Innocent VIII. y contribuoit aussi beaucoup ; & tous deux, tandis qu'ils vécurent, s'appliquerent toujours avec une extrême vigilance à maintenir cette tranquilité, prevenant ou assoupissant autant qu'il leur étoit possible, tous les sujets qui pouvoient l'altérer. Ferdinand d'Arragon roi de Naples, prince altier & ambitieux, ne se seroit pas fort embarrassé de cet intérêt général, s'il n'avoit été retenu par le sien propre ; & il l'avoit fait connoître en diverses rencontres : mais il se voyoit haï de la noblesse de son état, où le parti de la maison d'Anjou n'étoit pas tout-à-fait anéanti. L'aversion que les Venitiens avoient conçue contre lui à cause de sa fierté, étoit pour eux un nouveau motif de s'opposer à toutes ses entreprises. Ces raisons le retenoient, & l'empêchoient même depuis quelques années, de prendre les armes pour un sujet très-juste qu'il en avoit, & qui lui devoit être sensible.

Historia d'Italia di Francisco Guicciardini. l. 1.

C'étoit l'usurpation de Ludovic Sforce, qui s'étant fait tuteur de Jeau Galeasse Sforce son neveu duc de Milan, s'étoit rendu maître de tout cet état, & en retenoit toujours l'administration, quoique Jean Ga-

1493.

leasse eût déja vingt ans. Ce jeune prince avoit épousé la fille d'Alfonse fils de Ferdinand : elle sollicitoit sans cesse ce roi son ayeul, & le faisoit solliciter par Alfonse son pere de la délivrer de la tyrannie de Ludovic : mais ni elle, ni Alfonse ne purent rien gagner, la conservation de sa couronne lui étant plus précieuse que tout le reste ; & la défiance qu'il avoit des Venitiens alla jusques-là, qu'elle lui fit faire une alliance très-étroite avec Ludovic même, & avec la république de Florence. La duchesse qui se regardoit comme prisonniere à Milan, eut recours au roi Louis XI l'an 1482, & l'engagea par l'entremise du seigneur du Bouchage à prendre en main ses intérêts. Il y eut sur cela une négociation à Lyon entre un envoyé de la duchesse, Ludovic, & le chancelier de France accompagné de François Hallé archevêque de Narbonne. L'envoyé de Milan parut consentir que le roi fût le juge des différends de Ludovic avec la duchesse, & son fils, & proposa que le roi envoyât à Milan un homme d'autorité auprès de la duchesse & du conseil de Milan. Le chancelier & l'archevêque demanderent qu'avant que le roi se mêlât de cette affaire, on lui mît entre les mains pour assûrance de la parole de Ludovic le fils puîné de ce seigneur, & qu'il renonçât à l'alliance de Ferdinand roi de Naples : & l'envoyé fit espérer que Ludovic satisferoit le roi sur ces deux articles, pourvû qu'il fît ensorte que la fille de Ludovic, qui avoit été destinée au feu duc de Savoye, épousât le jeune duc actuellement régnant : mais soit par les artifices de Ludovic, soit par le peu d'application que le roi donna à cette affaire, soit par la mort de ce prince, qui arriva peu de temps après, cette négociation n'eut point de suite.

Lettres de la duchesse Bonne, & dans la négociation de l'archevêque de Narbonne rapportées au vol. des mémoires de Bethune, coté 8447.

Dès l'an 1480 presque tous les autres petits états d'Italie étoient entrés dans la ligue de Ludovic & du roi de Naples, & ils l'avoient signée pour vingt-cinq ans. C'étoit contre les Venitiens, dont le dessein de s'emparer de l'empire d'Italie, avoit paru en diverses occasions.

1493.

occasions. Cette ligue n'étoit que défensive ; & elle fut stable pendant plusieurs années, malgré une infinité de différends qui survenoient entre les alliés ; & que Laurent de Medicis, & le pape avoient grand soin de terminer au plûtôt à l'amiable.

Telle étoit la situation des affaires d'Italie, lorsque l'an 1492. Laurent de Medicis n'ayant pas encore quarante-quatre ans, mourut au mois d'Avril, & eut pour successeur au gouvernement de la république de Florence Pierre de Medicis son fils, qui n'avoit ni l'aurorité, ni la prudence, ni la modération, ni l'expérience nécessaires pour le remplacer ; sur-tout par rapport à l'interêt général de l'Italie, qui consistoit à la maintenir en paix & en tranquillité.

Mort du Pape Innocent VIII. Alexandre VI lui succede.

La mort d'Innocent VIII arrivée quelques mois après fut un nouvel incident, qui pouvoit produire de grands changemens à cet égard. Il eut pour successeur Roderic de Borgia Espagnol, neveu du Pape Calixte III. Ce nouveau Pape qui prit le nom d'Alexandre VI, étoit d'un génie & d'un caractere à être très-utile ou très-nuisible à l'Italie dans les conjonctures où elle se trouvoit alors, selon qu'il se serviroit de ses bonnes, ou de ses mauvaises qualités ; car il en avoit des unes & des autres, & toutes dans le souverain dégré.

Bonnes & mauvaises qualités du dernier.

C'étoit un homme d'un grand esprit, d'une expérience consommée, d'une pénétration beaucoup au-dessus de l'ordinaire, d'une habileté merveilleuse dans la conduite d'une négociation, adroit, engageant, persuasif, & qui pouvoit faire par tous ces grands talens, que l'Italie ne regrettât ni son prédécesseur, ni Laurent de Medicis. Mais d'ailleurs jamais homme ne fut plus indigne que lui de la place où il avoit été élevé par des voies qui devoient l'en faire exclurre, & par lesquelles seules il pouvoit y parvenir ; c'est-a-dire, par la simonie & par un honteux trafic des charges & des bénéfices, qu'il s'engagea de donner à ceux qui lui mettroient à ce prix la Tiare sur la tête : décrié

1493. par sa mauvaise foi, par le peu de religion qui paroissoit dans sa conduite, par ses desordres, par une avarice insatiable, une ambition sans bornes, une passion extrème pour l'élevation de sa famille, & surtout pour celle de ses enfans, fruits de ses anciennes débauches, dont il sembloit par là se faire honneur au grand scandale de toute l'église.

L'incertitude où l'on étoit de la conduite que tiendroit un tel pape, fit proposer par Ludovic Sforce aux princes & aux états d'Italie qui étoient de la ligue dont j'ai parlé, de lui faire connoître que la liaison qu'ils avoient entre eux, étoit toujours la même, & qu'elle le seroit toujours; & pour cela son avis fut que dans les complimens qu'on lui feroit sur son exaltation, il falloit, non point que chaque prince envoyât son ambassadeur séparément, mais qu'ils y allassent tous ensemble, comme ne faisant qu'un corps, & qu'un seul d'entr'eux que l'on choisiroit, le complimentât au nom de tous.

Cette proposition de Ludovic fut approuvée du roi de Naples, & dans le conseil de Florence; & tous les autres alliés auroient suivi sans doute ces trois chefs principaux de la ligue, si Pierre de Médicis & Gentilé évêque d'Arezzo n'eussent agi sous main auprès du roi de Naples, pour faire changer cette résolution, l'un & l'autre par le motif d'une pure vanité. Ils avoient tous deux été nommés par la république de Florence pour cette ambassade. Pierre de Médicis prétendoit s'y distinguer par la magnificence de son train & de ses équipages, & l'évêque par son éloquence & sa doctrine, en quoi il pensoit n'avoir point d'égal en Italie. Il appréhenda qu'on en choisît un autre que lui pour porter la parole, & Pierre de Médicis ne vouloit point être confondu dans la foule.

Le roi de Naples, qui avoit des raisons secrettes de ne pas déplaire à ce seigneur, changea de résolution, & fit dire à Ludovic qu'après y avoir bien pensé, il avoit jugé qu'il falloit s'en tenir à l'ancienne pratique.

Ludovic, qui se piquoit d'être un des grands politiques de son siecle, & se faisoit de temps en temps honneur d'imaginer certains traits mystérieux de prudence pareils à celui-ci, fut extrèmement choqué de ce changement : mais deux choses en cela le chagrinoient beaucoup plus encore. La premiere, que le pape avoit sû qu'il étoit l'auteur du premier dessein, qui lui avoit fort déplû. La seconde, que cette conduite du roi de Naples supposoit qu'il y avoit entre ce prince & Pierre de Médicis des liaisons très-étroites, dont il avoit tout à craindre; & il crut qu'elles ne pouvoient avoir été formées, que pour le chasser de Milan, & y établir le jeune duc Jean Galeasse son neveu qui en étoit le légitime maître. 1493.

Il étoit naturel à un tyran comme lui d'entrer en de pareils soupçons : & en effet sa conjecture n'étoit ni mal fondée, ni fausse. C'étoit-là où visoit le roi de Naples qui y étoit toujours vivement sollicité par Alphonse duc de Calabre son fils, & par la femme du jeune duc de Milan sa petite-fille.

Ludovic avoit jusqu'alors établi sa sûreté sur la ligue faite pour entretenir la paix en Italie; car on ne pouvoit le déposséder, à moins que de lui faire la guerre; & une des premieres loix de cette ligue, étoit que dès qu'il y auroit la moindre semence de division entre quelques-uns des alliés, le soin principal des autres seroit d'en empêcher les suites, & de sacrifier tout autre intérêt au grand avantage qu'ils trouvoient tous dans cette union. Par-là Ludovic étoit à couvert, & n'avoit rien à craindre. Il étoit en possession, & le jeune duc de Milan abandonné : mais Ferdinand & Médicis les deux chefs & les plus puissans de la ligue s'unissant pour rétablir ce jeune prince, les autres n'auroient garde de se déclarer contre eux ; plusieurs suivroient leur parti dans une cause si juste, & Ludovic se verroit en danger d'être accablé, d'autant plus qu'il étoit fort odieux aux gens du pays, tant à cause de son usurpation, qu'à cause des impôts dont il les avoit chargés.

1493. Ces réflexions dans une affaire si pressante le firent résoudre à tâcher de mettre le pape & les Vénitiens dans son parti, & de les engager dans sa défense. Le pape étoit alors très-mécontent de Ferdinand, & se défioit fort de lui, depuis qu'il avoit découvert une intrigue de ce prince très-contraire aux intérêts & à l'autorité du S. Siége.

Francesquetto Cibo, fils naturel du dernier pape, avoit été mis en possession par son pere d'Anguillara, de Cervétri, & de quelques autres Châteaux au voisinage de Rome. Il avoit épousé Madelaine de Médicis sœur de Pierre de Médicis, & après la mort d'Innocent, s'étoit retiré à Florence. Son beau-frere l'avoit engagé par la sollicitation de Ferdinand, à vendre toutes ces places à Virginio des Ursins parent & ami intime de ce prince, qui lui avoit prêté la plus grande partie de l'argent pour faire cet achat. La chose avoit été conclue sans la participation du pape, qui étoit le seigneur suserain dont ces places relevoient comme fiefs du S. Siége ; & il avoit pénétré l'intention de Ferdinand, qui étoit d'avoir parmi les vassaux de l'église des gens dévoués à ses intérêts.

Ferdinand sur les plaintes qu'en fit le pape, avoit fait semblant d'exhorter des Ursins à rompre le marché, tandis qu'il lui conseilloit en secret de tenir ferme. Ludovic représentoit au pape les conséquences de cette entreprise, tant pour l'autorité, que pour la sureté du S. Siége. Le Cardinal Ascanio son frere, que le pape écoutoit beaucoup, appuyoit fortement toutes ses raisons, & lui remontroit la nécessité qu'il y avoit pour lui de faire une nouvelle ligue en Italie, pour l'opposer à celle des Florentins & du roi de Naples, l'assûrant que Ludovic prendroit son parti, & qu'il espéroit venir à bout d'y faire entrer les Vénitiens.

Ludovic agissoit fortement pour le même sujet auprès du Sénat de Venise, & représentoit en même temps à Pierre de Médicis les conséquences de la rupture de la ligue, qui maintenoit depuis tant d'années

la tranquillité de l'Italie, & qui étoit le chef-d'œuvre de la prudence de Laurent de Médicis son pere. Mais celui-ci avoit pris sa résolution, & étoit trop engagé. Ce qui surprenoit, & ce qui inquiétoit le plus Ludovic, étoit l'irrésolution du pape & des Vénitiens. 1493.

La raison qui arrêtoit le pape, étoit le dessein qu'il avoit de marier un de ses fils à la fille naturelle de Ferdinand, & d'avoir pour la dot du mariage quelque principauté dans le royaume de Naples. Pour ce qui est des Vénitiens, ils étoient ravis de voir rompre la ligue qui avoit été faite uniquement contre eux : mais ils n'osoient se fier au pape, persuadés qu'il les abandonneroit à la premiere occasion où il trouveroit quelque avantage. Cependant Ludovic négocia si bien, qu'il lia enfin la partie, & la ligue fut signée au mois d'Avril de l'an 1493, entre lui, le pape, & la république de Vénise.

Ludovic Sforce fait une ligue avec le Pape & les Vénitiens contre celle des Florentins & du roi de Naples.

La nouvelle de cette ligue alarma toute l'Italie, & encore plus ceux des principaux de la ligue contraire; de sorte qu'ils délibererent entr'eux, si sans autre déclaration de guerre, il n'étoit point expédient de prévenir le pape. Prosper & Fabricio Colonne, qui étoient dans le parti de Ferdinand, s'offrirent à surprendre Rome, par les intelligences qu'ils y avoient. Cet avis fut fort approuvé par Alfonse duc de Calabre, fils de Ferdinand, & par Pierre de Médicis. Le Cardinal de Saint Pierre aux Liens, qui fut depuis pape sous le nom de Jule II. fut de même sentiment : mais Ferdinand n'y voulut point entendre, & fut d'avis de tâcher plûtôt de regagner le pape, en lui donnant satisfaction sur la ville d'Anguillara, & sur les châteaux vendus à Virginio des Ursins. Ainsi il ne se fit encore aucun éclat.

Ludovic qui étoit l'auteur ou l'occasion de toutes ces intrigues, & celui qui devoit le plus perdre, ou le plus gagner dans cette affaire, ne crut pas avoir encore assez de suretés ; & se défiant plus des Vénitiens que du pape, il prit avec lui indépendamment d'eux d'autres mesures, & se détermina enfin à avoir recours au roi de France.

Il pense à y engager aussi le roi.

1493. Il se servit pour engager le pape à une démarche si hasardeuse, du chagrin qu'il témoignoit toujours contre Ferdinand au sujet de l'affaire d'Anguillara, & de la passion qu'il avoit pour l'établissement de ses fils. Il lui fit comprendre sur ce dernier article, qu'il ne devoit rien espérer par amitié de la part de Ferdinand; que les rois de Naples, & ceux de la maison d'Arragon plus que les autres, étoient de tout temps les ennemis nés du Saint Siége; que la proposition qu'il avoit faite à Ferdinand pour le mariage d'un de ses fils avec la fille naturelle de ce prince, n'avoit pas été bien reçûe; que cette maison ne respiroit que la vengeance de l'affront que le pape Calixte III. oncle de sa sainteté étoit prêt de lui faire, s'il n'eût pas été prevenu de la mort, en refusant à Ferdinand l'investiture du royaume de Naples sous prétexte de sa qualité de bâtard; qu'en un mot il n'avoit rien à espérer, & qu'il avoit tout à craindre de ce prince. Que d'ailleurs les princes d'Italie n'étoient pas plus disposés que Ferdinand à augmenter sa puissance, en établissant celle de ses fils; que la seule crainte pouvoit extorquer d'eux ce qu'il en vouloit avoir; qu'une armée de France en Italie lui fourniroit mille occasions de parvenir où il prétendoit, & qu'il seroit toujours en son pouvoir de faire pencher la balance du côté qu'il jugeroit à propos pour ses intérêts & pour celui de ses amis.

Ces raisons qui prenoient le pape par son foible, eurent l'effet que Ludovic souhaitoit. J'ai déja dit qu'il se flatoit d'être le plus grand politique d'Italie. La maniere dont il conduisit ses affaires depuis la mort de Laurent de Médicis, montra bien que ce n'étoit pas sans sujet: mais l'histoire, en lui accordant cet éloge, lui fera la justice qu'il mérite, lorsqu'elle le mettra encore au nombre des plus méchans hommes de son temps. Son injuste usurpation & les crimes qu'il commit ensuite pour s'y maintenir, en sont les preuves; & le malheureux état dans lequel il mourut sous le regne de Louis XII. en fut le châtiment.

1493.

Auffi-tôt que le pape & Ludovic eurent pris cette réfolution, ils envoyerent fecrettement en France des gens affidés, pour s'inftruire des difpofitions où le roi pourroit être à cet égard. Elles ne pouvoient pas être plus conformes à leurs intentions. De Vefc & Briçonnet, indépendamment des conjonctures favorables qui fe préfentoient, lui avoient déja infpiré le deffein de la conquête de Naples, ou plûtôt ils l'y avoient confirmé, ainfi que je l'ai déja dit.

Guicciardino loc. cit.

Dès que ces Emiffaires fecrets eurent fait leur rapport à leurs maîtres, Ludovic envoya en ambaffade vers le roi le comte Charles de Beljoyeufe & le comte de Cajazze. Celui-ci étoit de la maifon de Saint Severin, ennemie mortelle de Ferdinand, jufques-là que le prince de Salerne, qui en étoit un des principaux, ne voulut jamais être compris dans la paix que ce roi fit avec les feigneurs Napolitains révoltés; & il n'y a nul lieu de douter que ce ne fût lui qui s'étant refugié en France quelques années auparavant, y remua le premier les efprits fur l'article de la conquête de Naples.

Et lui envoye fur cela des ambaffadeurs.

Comines, l. 7. ch. 2.

Ces deux feigneurs, dans leur audience publique, ne firent que des complimens au roi de la part de celui qui les envoyoit : mais dans le confeil ils employerent toute leur éloquence pour hâter l'expédition d'Italie. Ils en montrerent les avantages & la gloire qui en reviendroient à la France, & la facilité par la correfpondance qu'on avoit avec le feigneur de Milan, par la difpofition des peuples de Naples, laffés de la tyrannie & de la cruauté de Ferdinand, par la haine que les Vénitiens avoient contre ce prince, par la réfolution où étoit le pape de feconder le roi, par les victoires que les princes de la maifon d'Anjou, tout foibles qu'ils étoient, en comparaifon d'un roi de France, avoient remportées fur ceux qui leur avoient enlevé cette couronne, & qu'ils n'avoient manqué de détrôner à leur tour, que par la feule raifon qu'ils n'avoient pas fû fe fervir de leurs premiers avantages. Ils apporterent

Motifs qu'ils lui alléguerent pour le porter à l'expédition d'Italie.

Guicciardino l. 1.

1496. divers autres motifs qui plurent extrèmement au roi; mais ils ne convainquirent pas les plus sages du conseil, qui opposerent plusieurs raisons très-fortes à la harangue des envoyés, quand ils se furent retirés.

Raisons opposées des plus sages du conseil.

Ils représenterent que pour une telle expédition on avoit besoin de beaucoup d'argent, & qu'il n'y en avoit gueres au trésor royal; qu'il y avoit peu de sûreté à se fier aux Italiens, nation plus fine que sincere; qu'il falloit se défier de Ludovic plus que d'aucun autre; qu'il étoit décrié pour sa mauvaise foi dans toute l'Italie, & que n'étant point de son intérêt qu'un prince aussi puissant que le roi de France fût maître du royaume de Naples, il seroit le premier à traverser les conquêtes qu'on pourroit faire en ce pays-là; que le roi Louis XI. dont la conduite pouvoit servir de regle dans ces sortes de matieres, n'avoit jamais voulu écouter les propositions qu'on lui avoit faites là-dessus, persuadé que d'aller chercher si loin des conquêtes, c'étoit acheter de grands périls avec beaucoup d'argent, beaucoup de sang, & peu d'espérance de réussir; que le roi d'Arragon étoit un prince brave, sage, expérimenté, riche, que sa résolution & son bonheur avoient tiré d'une infinité de mauvais pas, & qu'un homme de ce caractere étoit un ennemi à craindre; que d'ailleurs le royaume de France étoit entouré de voisins dangereux, qu'on devoit regarder toujours comme des ennemis, malgré la paix qu'on avoit faite avec eux; & que s'il arrivoit quelque échec en Italie, on verroit aussitôt le roi d'Angleterre en armes pour s'en prévaloir.

L'Amiral de Graville étoit un de ceux qui s'opposoient le plus à cette entreprise; mais son crédit étoit alors fort baissé; l'espérance d'un chapeau de cardinal qu'on promettoit à Briçonnet, celle d'un duché dans le royaume de Naples dont on flattoit de Vesc, la passion que le roi avoit de signaler son regne par quelque entreprise extraordinaire, & enfin les instances du prince de Salerne, de Bernardin de Bisignane, & de quelques autres seigneurs exilés de Naples qui se joignirent aux

1493.

aux deux comtes, l'emporterent en faveur de Ludovic contre tout ce qu'on put alléguer au contraire.

Le traité est conclu, & à quelles conditions.

Le traité fut conclu, par lequel Ludovic s'obligeoit à donner passage à l'armée françoise dans le Milanès, à fournir cinq cents hommes d'armes soudoyés à ses frais pour joindre aux troupes de France, à permettre au roi d'armer une flotte à Genes aussi nombreuse qu'il voudroit, & à lui faire tenir avant son départ de France deux cents mille ducats. Le Roi de sa part s'engageoit à la défense du Milanès contre quiconque l'attaqueroit; à y maintenir Ludovic, à tenir dans Ast, ville qui appartenoit au duc d'Orléans, deux cents hommes d'armes pendant la guerre, toujours prêts à secourir Ludovic, s'il en étoit besoin. Enfin on lui promettoit de lui donner la principauté de Tarente, au cas que le royaume de Naples fût conquis.

Quoiqu'on eût supposé des prétextes pour colorer l'ambassade des comtes de Cajazze & de Beljoyeuse, les princes d'Italie en pénétrerent bientôt le véritable motif. Cette expédition devint l'entretien de toutes ces cours & le sujet d'une infinité de négociations. Ferdinand que la tempête menaçoit, affectoit de faire paroître beaucoup d'assûrance, bien que personne ne connût mieux que lui le danger où il étoit, & qu'il fût résolu de le détourner, quoi qu'il lui en coûtât.

Mesures que prit le roi de Naples pour le traverser. Guicciardino l. 1.

Charlotte d'Arragon fille de Frédéric son second fils étoit élevée à la cour de France. Le roi avoit de l'amitié pour cette petite princesse, qui étoit sa cousine germaine par sa mere, & il avoit eu dessein de la fiancer avec le roi d'Ecosse. Ferdinand ordonna aux envoyés qu'il avoit auprès du roi de lui parler de nouveau de cette alliance; & de l'assurer de la disposition où il étoit de le satisfaire là-dessus. Il fit partir Camillo Pandoné, autrefois ambassadeur en France, homme fort agréable au roi, avec ordre de faire tous ses efforts pour le reconcilier avec ce prince, de ne point épargner l'argent pour gagner les ministres & les favoris, & s'il ne pouvoit point réussir par ce moyen, d'en

1493. venir jusqu'à offrir au roi de sa part de lui payer un tribut, & de lui donner la carte blanche pour toutes les conditions qu'il voudroit exiger de lui, en lui accordant la paix.

Il traita en même-temps avec le pape pour terminer le différend touchant l'achat d'Anguillara, & des châteaux voisins de Rome, qui avoit été la source de leur rupture, & le pape eut satisfaction. Le mariage de Dom Giuffré cadet des fils du pape avec Sancia fille naturelle de Ferdinand fut arrêté. Ce prince donnoit pour dot à sa fille la principauté de Squillaci, dix mille ducats de rente à son gendre, & une compagnie de cent hommes d'armes entretenus.

La nécessité de ses affaires le contraignit encore, malgré sa fierté, d'avoir recours au Senat de Venise, en lui representant combien il seroit préjudiciable à leur république, d'avoir pour voisin un prince aussi puissant que le roi de France. Il envoya aussi des ambassadeurs au roi d'Espagne, pour l'engager à ne le pas abandonner en une si fâcheuse conjoncture, le priant de se souvenir qu'ils étoient de la même maison, & de faire réflexion combien la Sicile seroit exposée si le royaume de Naples venoit à tomber entre les mains des François.

Mais à quoi Ferdinand travailla plus fortement, fut de regagner Ludovic; & comme il étoit persuadé qu'il n'avoit pris des liaisons avec la France que pour se mettre en sûreté, & se maintenir dans la possession du duché de Milan, il le fit assûrer qu'il ne l'inquieteroit jamais là-dessus, quelques instances que lui en fît Alphonse son fils, & quelque interêt qu'il eût à protéger sa petite-fille & le jeune duc de Milan son mari.

Il étoit fort inquiet sur le succès de tant de négociations; & toujours entre l'espérance & la crainte. On ne lui mandoit rien de bon de la cour de France, où le roi s'opiniâtroit toujours à suivre son premier dessein. La conduite du pape le chagrinoit; car quoiqu'il lui promît en secret de le secourir contre la France, s'il

en étoit attaqué, il le fatiguoit sans cesse par les nouvelles demandes qu'il lui faisoit. Ce qui lui fit comprendre que les avances que ce pape avoit faites à la cour de France pour la guerre d'Italie, n'étoient que pour obtenir de lui par force ce qu'il n'en pouvoit avoir de bonne grace : mais il falloit s'accommoder au temps. 1493.

Venise ne lui donnoit que des réponses générales. L'Espagne l'assuroit de le secourir. Ludovic lui paroissoit ébranlé; car tantôt il convenoit du grand danger de l'Italie, si les François y mettoient une fois le pié, tantôt il représentoit qu'il devoit avoir de grands égards pour cette couronne, dont il étoit feudataire à cause du domaine de Genes; tantôt il promettoit au pape & à Pierre de Medicis, dont Ferdinand employoit la médiation auprès de lui, de faire son possible afin de ralentir l'ardeur du roi de France pour la conquête de Naples. Mais Ferdinand le crut entierement gagné, quand il le vit s'allier avec Maximilien d'Autriche grand ennemi de la France devenu empereur depuis peu par la mort de son pere Frederic. Car Ludovic maria Blanche marie sa niece, sœur du jeune duc de Milan avec Maximilien, qui pour la grosse somme d'argent qu'il en reçut, lui donna l'investiture du duché de Milan, & en dépouilla le légitime héritier sous des prétextes qu'il seroit trop long de rapporter ici, & qui ne firent pas beaucoup d'honneur à cet empereur.

Un prince du caractere de Ludovic, qui sacrifioit tout à son ambition, jusqu'à faire empoisonner son neveu Seigneur legitime de Milan, ainsi qu'il fit quelque temps après, ne regardoit pas la tromperie comme un crime. Toute son application étoit à amuser Ferdinand, le pape & Pierre de Medicis, & à rassurer le roi sur les soupçons qu'il pouvoit prendre de lui pour les démarches irrégulieres qu'on lui voyoit faire. Il étoit bien aise d'entretenir l'espérance de Ferdinand, afin de donner au roi le loisir de faire ses préparatifs, & de lever autant qu'il seroit possible les obstacles

1493. qu'il pourroit trouver à son expédition de Naples de la part des autres princes d'Italie, & sur-tout des Venitiens : mais en même-temps il étoit bien résolu de prendre ses précautions contre le roi même, & de faire échouer l'entreprise de ce prince, si ses interêts le demandoient.

Le roi envoye une ambassade à Venise.

Comines, l. 7. chap. 4.

Le roi envoya pour cet effet à Venise Perron de Basche, c'est ainsi que Comines le nomme. Il devoit le nommer de Baschi *, homme entendu dans les affaires d'Italie, où il avoit été employé du temps de Jean d'Anjou fils de René Roi de Sicile. On n'ignoroit pas à la cour de France la haine des Venitiens contre Ferdinand, tant pour les raisons que j'ai déja marquées, qu'à cause qu'il avoit toujours été le premier à s'opposer au progrès de cette république, soit en Italie, soit au-delà du Golfe. Il savoit ce qu'ils avoient dit au prince de Salerne lorsqu'il se réfugia en France, que supposé qu'il pensât à engager quelque prince à faire la guerre au roi de Naples, il ne pensât qu'au roi de France ; que le duc de Lorraine étoit trop foible & trop irrésolu ; que le roi d'Espagne seroit trop puissant en Italie où il possédoit déja l'isle de Sicile ; que les François donneroient moins de jalousie aux princes Italiens, & que la république s'en accommoderoit mieux.

Chap. 2.

Le roi supposant toujours les Venitiens dans cette favorable disposition, ne donna point d'autres instructions à son envoyé, sinon de leur demander de sa part aide & conseil dans son entreprise : mais ces sages politiques n'étoient pas gens à s'engager si aisément. Ils n'étoient pas fâchés de cette guerre : mais ils prétendoient en profiter, comme ils firent, sans y rien mettre du leur que dans la derniere nécessité. Ils répondirent à Perron de Baschi, qu'il ne leur appartenoit pas de donner conseil à un si grand roi ; que

* Il tiroit son nom du Château de Baschi en Ombrie, sur le Tibre. Une branche de cette famille ancienne & noble s'est transplantée au Bas - Languedoc, & subsiste encore aujourd'hui dans la personne du marquis d'Aubaïe.

1493.

·our l'aider dans cette expédition, la crainte qu'ils voient des Turcs ne le leur permettoit pas ; qu'au :ste ils ne le verroient pas mal volontiers en Italie, : qu'ils feroient plus difpofés à l'aider, qu'à traver- : fes deffeins.

L'envoyé, fuivant l'ordre qu'il en avoit, alla auffi Rome & à Florence. Le Pape, quoiqu'il eût été partie l'auteur de la guerre, ne fit non plus que réponfes générales. Pierre de Medicis voulut en r de la même maniere : mais l'envoyé lui parla plus ne, & lui répéta ce que le roi avoit dit en France agens de Florence, qu'il fouhaitoit que leur ré- .ique lui fournit au moins cent hommes d'armes, ;u'elle donnât paffage à fon armée & des vivres ayant ; qu'il attendoit d'eux cette marque de leur hement pour la France, & de la reconnoiffance s devoient aux bons offices reçûs de fes prédé- urs ; qu'il les regarderoit comme fes ennemis, s'ils fufoient fi peu de chofe, & qu'il commenceroit haffer de France tous les marchands Florentins faifoient commerce.

A Rome & à Florence.

Guicciardino, l. 1.

e telle demande embarraffa fort Pierre de Medi- l remontra que l'armée du roi n'étant point en- en Italie, une déclaration de cette nature contre de Naples feroit inutile à la France, & préju- le à la république, qui s'attireroit avant le temps ne de ce prince : qu'au refte le roi devoit comp- r un dévouement entier des Florentins à fon fer- mais l'ambaffadeur ne fe contentant pas de ce liment, Medicis demanda quelque temps pour re une derniere réponfe, & donna auffi-tôt avis dinand de l'embarras où il fe trouvoit. Il lui re- nta qu'il lui feroit difficile & dangereux de ren- l'ambaffadeur de France avec un refus ; que ce [illegible] oit étoit fi peu de chofe, qu'il pou- ans conféquence ; que deux raifons éterminoient à prendre ce parti : ille de Florence fe fouleveroit

1493. contre lui, si faute d'avoir eu cette complaisance pour le roi, les marchands Florentins étoient chassés du royaume de France, & le commerce qui enrichissoit la république entierement rompu avec les François : l'autre, qu'en se brouillant par ce refus avec le roi, il s'ôteroit un moyen de pacifier les affaires, sur lequel il comptoit beaucoup ; c'étoit d'offrir sa médiation à la premiere occasion favorable qu'il en auroit, lorsque l'armée de France seroit entrée en Italie.

Ferdinand ne goûta point du tout ces raisons, prévoyant les conséquences de cette démarche ; qu'elle seroit d'un très-mauvais exemple pour les autres princes d'Italie ; que rien ne feroit plus de tort à la réputation de son parti ; qu'on le regarderoit comme perdu, si on voyoit déja les Florentins lâcher le pié ; & il conjura Medicis d'imaginer quelque expédient pour éluder la demande de l'ambassadeur de France. Il n'en trouva point d'autre, que de différer tant qu'il pourroit de rendre réponse à l'ambassadeur ; & enfin ne pouvant plus reculer, il lui dit qu'il la feroit au roi lui-même par un envoyé qu'il dépêcheroit vers lui dans quelque temps.

Ferdinand assez content de la conduite de Medicis, ne l'étoit pas également de celle du Pape, qui vouloit tirer tout l'avantage qu'il pourroit du besoin que ce prince avoit de l'appui du Saint Siége dans la fâcheuse situation où il se trouvoit. Ce qui inquiétoit le plus Ferdinand, étoit que nonobstant toutes les complaisances qu'il avoit pour le pape, il n'osoit s'y fier, n'ayant encore pû pénétrer ses véritables desseins dans les conjonctures présentes. Ses inquiétudes redoublerent, lorsqu'il apprit au commencement de l'année
1494. 1494, qu'il n'y avoit plus aucune espérance de paix, & que le roi avoit ordonné aux ambassadeurs de Naples de sortir sans tarder de son royaume. Cette nouvelle le frappa si vivement, qu'il en tomba en apoplexie, & mourut peu de jours après âgé de plus de soixante & dix ans. Ce prince étoit recommandable

Le roi de Naples tombe malade & meurt.

par sa valeur & par sa prudence : mais il s'étoit rendu odieux à ses voisins par sa fierté, par son ambition, par sa mauvaise foi, & à ses propres sujets, & sur-tout à la noblesse du pays, par une sévérité qui alloit quelquefois jusqu'à la cruauté.

La mort de Ferdinand auroit pû produire quelque changement dans les affaires ; si Alfonse son fils n'avoit été aussi haï & aussi redouté que lui. Les Venitiens lui attribuoient la guerre que le duc de Ferrare leur avoit suscitée quelques années auparavant. Ludovic savoit qu'il avoit toujours animé le feu roi son pere à prendre les armes contre lui ; qu'il s'étoit opposé à son mariage avec Isabelle d'Arragon sa fille, qui avoit épousé depuis le jeune duc de Milan. Tous les princes d'Italie étoient persuadés qu'il avoit autant d'ambition que son pere, & beaucoup moins de modération pour la contenir.

La haine qu'on portoit à Alphonse d'Arragon son fils, fait que sa mort ne causa aucun changement dans les affaires.

Toutes ces préventions ne lui étoient pas favorables ; mais on étoit principalement attentif à la conduite que le pape tiendroit à son égard. Elle fut extraordinaire, & tout-à-fait mystérieuse : car après avoir paru jusqu'alors beaucoup varier, & tantôt favoriser l'expédition du roi de France, tantôt pencher du côté du roi de Naples, il fit en l'occasion dont je parle des choses qu'on ne pouvoit accorder les unes avec les autres. Il leva des troupes de concert avec Ludovic à communs frais pour la défense de leurs états, & en donna le commandement à Prosper Colonne, qui étoit alors dans les intérêts de la France. Il envoya à Briçonnet sur la demande que le roi lui en avoit faite, une promesse signée du sacré Collége de le faire cardinal ; & toutefois il donna en même-temps l'investiture du royaume de Naples à Alfonse, & commit un légat pour le couronner. Pour ce qui est du chapeau de cardinal promis à Briçonnet, quelques-uns ont écrit que le pape ne le lui avoit promis, qu'à condition qu'il détourneroit le roi du voyage d'Italie ; & cela quadre assez-bien avec ce que Comines dit de ce ministre, qu'il changea d'a-

1494.

Corius.
Comines, Préface du l. 7. & ch. 4.

vis sur ce voyage. Quoiqu'il en soit, ni les déguisemens du pape, ni le changement de Briçonnet, ni tout ce que purent faire le duc & la duchesse de Bourbon pour rompre ce dessein, ni les défiances que quelques-uns donnoient au roi de la sincérité de Ludovic même, ni les remontrances que les parisiens lui firent pour le détourner au moins d'exposer sa propre personne à une entreprise si dangereuse, ne purent ébranler ce prince. Le rendez-vous des troupes fut à Lyon, où il se rendit lui-même au commencement de Juillet avec la reine.

Des Rey, Relation du voyage de Charles VIII, &c

Arrivée du roi à Lyon.

S. Gelais, hist. de Louis XII.

Cette ville dès-lors plus riche qu'aucune ville de France après Paris, n'épargna nulle dépense pour marquer la joie qu'elle avoit de voir son roi. Les bourgeois sembloient disputer de magnificence avec les courtisans. Ce n'étoit que fêtes, que tournois, & d'autres parties de divertissemens, durant lesquelles le roi, qui avoit résolu d'aller en personne en Italie, mais qui n'avoit pas encore déclaré sa résolution, balança, s'il l'exécuteroit; moins touché des raisons que les plus sages de son conseil lui apportoient pour l'en dissuader, que des attraits de quelques demoiselles Lyonnoises, pour lesquelles il avoit pris de l'amour: mais les maladies contagieuses qui commencerent à se faire sentir dans cette ville-là, l'en firent sortir, & il persista dans son premier dessein.

Gaguin.
Des Rey.

Il regle le gouvernement de son état.

Avant que de partir il régla le gouvernement de son état, & ordonna que pendant son absence, le duc de Bourbon seroit lieutenant général du royaume. Baudricourt fut fait gouverneur de Bourgogne, d'Orval de Champagne, l'amiral de Graville de Normandie & de Picardie, & les seigneurs d'Avaugour & de Rohan eurent ordre d'aller en Bretagne pour y commander: mais il voulut que le duc d'Orléans fût du voyage, dans la crainte que pendant son absence, il ne suscitât quelques brouilleries.

Pierre des Rey.
Brantome, éloge de Louis XII.

Il va à Grenoble, & y prend les dernieres mesures

Le Roi obligé de quitter Lyon à cause des maladies populaires, alla à Vienne, & de-là à Grenoble, où l'on

l'on prit des mesures plus prochaines pour l'expédition d'Italie. On nomma des commissaires des vivres, & d'autres pareils officiers pour la commodité & la subsistance des troupes dans leur marche, & on les envoya en Savoye, & dans les autres états d'Italie, qui vouloient bien accorder passage au roi, ou n'osoient le lui refuser.

1494.

pour son expédition d'Italie.

Il déclara au même lieu ceux qui devoient commander les troupes sous ses ordres; & quoi qu'en dise Comines, que le roi avoit rappellé à la cour; mais qui chagrin de n'y avoir pas autant de crédit que sous Louis XI. écrit qu'il y avoit peu de bons généraux parmi ceux qu'on employoit à conduire cette expédition, ce n'étoit pas ce qui manquoit le plus au roi.

Comines, Préface du liv. 7.

Le maréchal d'Esquerdes en étoit d'abord, & c'étoit un des plus grands hommes de guerre, & des plus habiles pour la négociation qu'il y eût alors en Europe. Par malheur il fut pris d'une maladie à Lyon, dont il mourut peu de temps après en être sorti pour changer d'air. Ce fut une grande perte pour le roi, à qui ce seigneur avoit rendu des services très-importans aussi bien qu'à l'état, depuis qu'il avoit passé dans le parti de France: Louis XI. qui se connoissoit parfaitement bien en gens, en avoit une très-haute estime; de sorte qu'étant prêt de mourir, il avoit recommandé à son fils sur toutes choses, de s'en rapporter en matiere de guerre à ce seigneur, & de ne jamais éloigner de sa personne un aussi bon serviteur, aussi capable, & aussi fidele que celui-là. Quand on transporta son corps jusqu'à Boulogne sur la mer, où il avoit voulu être enterré, le roi ordonna qu'on lui fît par-tout les mêmes honneurs qu'on auroit rendus à celui d'un roi de France.

Des Rey.

Brantome, dans l'éloge du sieur d'Esquerdes.

Mais outre ce maréchal, le roi menoit en Italie Louis de la Tremoille, les maréchaux de Gié & de Rieux, le duc d'Orléans, d'Aubigni Ecossois, tous gens d'un mérite non commun pour la guerre, où ils avoient signalé en quantité de rencontres leur prudence & leur valeur.

1494.

Raisons qui devoient la faire échouer

Observations sur l'hist. de Charles VIII.

Comines, liv. 7. ch. 4.

C'étoit par un autre endroit que cette expédition devoit naturellement échouer : c'est que le Roi s'y embarquoit sans argent, & qu'en attendant que celui qu'il espéroit tirer de l'engagement d'une partie de son domaine, des impôts qu'il mettoit sur le peuple, & des emprunts qu'il faisoit au Clergé, (car les édits n'en furent publiés que pendant son voyage) il fut obligé en le commençant d'emprunter cinquante mille ducats d'un marchand de Milan sous la caution de Ludovic, & cent mille francs de la banque de Genes, dont il paya quatorze mille livres d'intérêt pour quatre mois seulement. Le fond de sa plus grande espérance pour le succès de cette grande entreprise, étoit la bravoure d'une infinité de jeune noblesse, qui ne respiroit que les combats ; mais parmi laquelle il y avoit beaucoup plus de valeur que d'obéissance & de discipline.

Ce prince part de Grenoble & est magnifiquement reçû à Turin.

Guichenon, hist. de Savoye.

Comines, liv. 7. ch. 6.

Il partit de Grenoble le vingt-neuvieme d'Août, & renvoya de-là la reine à Paris. Il prit sa route par Gap & par Ambrun, & arriva à Suze, où Blanche de Montferrat duchesse régente de Savoye vint le recevoir. Son mari Charles prince d'un grand mérite, étoit mort à l'âge de vingt-un ans, & avoit eu quelque démêlé avec le roi pour l'hommage du marquisat de Saluces ; les choses s'étoient accommodées depuis, & cette princesse aimoit la France. Elle reçut le roi à Turin avec beaucoup de magnificence, & envoya son fils le duc Charles - Jean Amedée qui n'avoit que cinq ans, audevant de lui à cheval : mais l'amitié qu'elle fit au roi de lui prêter ses joyaux, & la permission qu'elle lui donna de les mettre en gage pour emprunter douze mille ducats, lui fut aussi agréable que les honneurs qu'elle lui rendoit. Il traversa le Piémont, reçû par-tout avec toutes sortes d'honneurs par les ordres de la duchesse régente, & arriva le neuvieme de Septembre à Ast. Cette ville appartenoit au duc d'Orléans, & étoit venue dans sa maison par Valentine Viscomti son ayeule. Le roi y tomba dangereusement malade de la petite vérole : mais il fut hors de danger au bout de six ou sept jours.

Plus ce prince avançoit, plus les mouvemens & les inquiétudes augmentoient dans les cours d'Italie, principalement à Naples, à Rome, & à Florence. Il s'étoit fait précéder par quatre ambassadeurs, qui étoient le seigneur d'Aubigni, Briçonnet, Jean de Gannai présiden au parlement de Paris, & Perron de Baschi. Leurs instructions étoient principalement pour Rome : mais ils avoient ordre en chemin faisant de déclarer à divers princes & républiques les intentions du roi dans son voyage, de les assûrer qu'il n'avoit nul mauvais dessein ni sur leurs états, ni sur leur liberté ; qu'il ne prétendoit faire aucun tort à personne ; qu'il venoit uniquement pour se faire restituer le royaume de Naples qui lui appartenoit incontestablement comme au légitime héritier de la maison d'Anjou, à laquelle on l'avoit enlevé ; & qu'après qu'il auroit fait cette conquête avec le secours de Dieu, il espéroit s'en servir à l'avantage du Christianisme, pour porter de-là la guerre dans les terres du Turc, & y rétablir la religion & l'autorité de l'église.

1494.

Il envoie des ambassadeurs en diverses cours d'Italie.

Guicciardino, l. I.

Ils firent à Florence les mêmes propositions que Perron de Baschi avoit faites dans sa premiere ambassade touchant les cent hommes d'armes & les vivres pour l'armée. Ils presserent le conseil, & en particulier Pierre de Médicis de leur donner là-dessus une réponse positive, qu'ils ne purent obtenir. L'inclination des bourgeois étoit pour la France, mais leur chef avoit d'autres vûes.

Ils ne réussirent pas mieux à Rome, où ils demanderent au pape l'investiture du royaume de Naples pour le roi. Ils lui firent un ample exposé des droits de ce prince, & ajouterent de sa part les offres les plus avantageuses ; enfin ils lui représenterent qu'outre la justice évidente de sa cause, c'étoit par le conseil & à la sollicitation de sa Sainteté, qu'il s'étoit déterminé à cette grande entreprise.

Le pape répondit qu'ayant accordé l'investiture à Alphonse d'Arragon, il n'étoit plus en son pouvoir de

Réponse desagréable que le pape leur fit.

1494.

Il met dans ſon parti les Medicis.

Il communiqua ſon deſſein au pape, & à Pierre de Médicis, demanda à celui-ci, au cas qu'il en fût beſoin, retraite pour ſes vaiſſeaux dans le port de Livourne, & pria le pape de joindre quelques-unes de ſes galeres à ſa flotte, & ſes troupes de terre à celles qu'il prétendoit envoyer vers le Milanès. Ils firent l'un & l'autre difficulté de lui accorder ſa demande. Médicis s'excuſa de recevoir la flotte Napolitaine dans Livourne, ſur ce qu'ayant refuſé au roi de France ce qu'il lui avoit fait demander par ſes ambaſſadeurs, & l'ayant déja aſſez irrité par ce refus, ce ſeroit rompre ouvertement avec lui que de donner retraite à ſes ennemis, choſe à quoi il ne pouvoit ſe réſoudre que dans la derniere extrémité, & que lorſqu'il ne pourroit faire autrement.

Et le pape même.

Pour ce qui eſt du pape, il conſentit que ſes troupes de terre ſe joigniſſent avec les Napolitaines, pourvû que les unes & les autres ne ſortiſſent point des frontieres de l'état eccléſiaſtique; parce qu'ainſi il paroîtroit être ſeulement ſur la défenſive : au lieu que ſi elles s'avançoient juſques ſur les confins du Milanès, ce ſeroit ſe déclarer ouvertement contre Ludovic. Ce qu'il ne jugeoit pas à propos que l'on fît, d'autant qu'il y avoit encore quelque eſpérance d'accommodement avec ce ſeigneur; & par cette même raiſon il croyoit qu'il falloit différer l'entrepriſe concertée ſur la ville de Genes.

Il manque de ſurprendre Genes, & comment.

Alphonſe s'emporta fort contre ce ménagement, & regardant la ſurpriſe de Genes comme un moyen infaillible d'arrêter le roi tout court, & de ſoulever les peuples du Milanès contre Ludovic, il ſe chargea ſeul de tout le riſque. Il donna la conduite de cette expédition à Dom Fédéric ſon frere, qui partit de Naples avec trente-cinq galeres & dix-huit vaiſſeaux bien armés. Il y avoit ſur cette flotte trois mille fantaſſins pour mettre à terre, & qui devoient ſe joindre aux troupes que les chefs des mécontens de Genes avoient promis de fournir.

La choſe étoit très-bien concertée : mais le ſecret

1494.

Cependant Alphonse d'Arragon, comme le plus intéressé dans cette affaire, se préparoit à la guerre, levoit des troupes, armoit des vaisseaux, & se servant de ce que le roi avoit fait dire aux princes d'Italie du dessein où il étoit de faire la guerre au Turc après la conquête de Naples, il avoit envoyé jusqu'à Constantinople demander du secours à Bajazet. Enfin il étoit résolu de ne pas attendre qu'on vînt l'attaquer dans ses états, mais de prevenir l'ennemi, & de venir au-devant de l'armée de France.

Alphonse d'Arragon se prépare à prevenir le roi. Guicciardino, l. 1.

Ce qui le déterminoit le plus à prendre ce parti, c'étoit qu'il ne voyoit point de fin aux négociations qu'il entretenoit toujours avec Ludovic, qui l'amusoit tandis que les François s'avançoient en Italie. Il rompit avec lui, fit saisir le duché de Bari, qui appartenoit à ce seigneur dans le royaume de Naples, congédia son ambassadeur, & fit revenir celui qu'il avoit à Milan. Il projettoit en même-temps un dessein, dont le succès devoit avoir de très-grandes suites. C'étoit de surprendre Genes, où d'Urfé par ordre du roi faisoit un armement de mer considérable, afin d'attaquer en même-temps le royaume de Naples par mer & par terre. Alphonse espéra venir à bout de son dessein par l'intelligence qu'il avoit avec le cardinal Paul de Fregose, avec Objetto de Fiesque, & quelques seigneurs de la maison des Adornes, toutes familles puissantes à Genes, & dans lesquelles Ludovic avoit beaucoup d'ennemis.

Il prétendoit en même-temps s'avancer avec son armée jusques dans le Parmesan, & sur les confins du Milanès; & si l'affaire de Génes réussissoit, se déclarer le protecteur du jeune duc de Milan, & animer les peuples de ce duché contre Ludovic, que son usurpation & son rude gouvernement leur avoit rendu fort odieux. Il eût par ce moyen arrêté le roi fort loin de Naples, l'eût obligé à passer l'hyver en Piémont, & auroit ralenti la fougue françoise, avec espérance, que pendant ce temps-là quelque évenement surviendroit, qui déconcerteroit l'entreprise.

1494.

Guicciardino, liv. 1.
Comines, l. 7. ch. 5.

casion qu'il auroit de se signaler. Dès qu'il fut la descente des ennemis à Rapallo, il partit du port de Gênes avec sa flotte composée de dix-huit galeres, de six galeasses & de neuf gros vaisseaux, & fit aller par terre quelques bataillons Suisses commandés par le bailli de Dijon, & les troupes Italiennes qui étoient à la solde de Ludovic sous le commandement de Louis de Fiesque, de Jean Adorne, & les seigneurs de Saint-Severin.

Ce poste est repris par le duc d'Orléans qui commandoit la flotte françoise.

Les troupes de terre ne commencerent l'assaut, que quand ils virent la flotte à la hauteur de Rapallo pour les seconder. Il fut vigoureusement soutenu par les ennemis sur un pont qui étoit aux avenues de la place. Ils avoient l'avantage du terrein, qui étoit fort serré contre des rochers. Les Suisses qui avoient la tête de l'attaque parurent se rebuter après plusieurs efforts : mais Adorne ayant fait grimper sur des rochers des gens du pays qu'il avoit dans ses troupes, leur fit faire un grand feu d'arquebuses sur ceux qui défendoient le pont, & presque aussi-tôt après l'artillerie de la flotte les prenant en flanc, ils furent contraints d'abandonner ce poste, & le pont ayant été forcé, Objetto de Fiesque ne jugea pas à propos de défendre Rapallo qui ne valoit rien. Il s'enfuit dans les montagnes, & ses troupes se débanderent. Il ne resta pas sur la place du côté des ennemis plus de six-vingts hommes; mais parmi les prisonniers que l'on fit, se trouverent Fregosin fils du cardinal Fregose, Orlandin de la même famille, & Jule des Ursins. Une des choses qui contribuerent le plus à cette déroute, fut le bruit terrible de l'artillerie du vaisseau que montoit le duc d'Orléans; car c'étoit la plus grosse qui eût jamais paru sur cette mer, où le gros canon n'étoit point encore en usage, sur-tout dans les vaisseaux. De Piennes, Jean de la Grange, le bailli de Dijon, Guyot de Lausieres & Charles de Brillac qui y fut fait chevalier, se distinguerent beaucoup dans ce combat.

Comines, l. 7. chap. 5. des Rey, hist. de Charles VIII.

Fédéric d'Arragon avant l'attaque de Rapallo, avoit pris

1494.

avoit été découvert à Ludovic par le cardinal de Saint Pierre aux Liens * ennemi mortel du pape. Ce cardinal ne se croyant pas en assurance aux environs de Rome, s'étoit sauvé depuis peu de temps à Avignon, dont il étoit légat, & avoit en passant à Savonne, informé Ludovic de ce qu'il savoit, ou de ce qu'il conjecturoit là-dessus. Ludovic avoit eu le temps de pourvoir à la fureté de Genes, où le roi par son conseil avoit envoyé le bailli de Dijon avec deux mille Suisses. La flotte qu'on armoit au port de cette Ville-là avoit été mise en état, & jointe par un renfort de vaisseaux qu'on avoit préparés à Marseille. De plus Ludovic, à force de présens & de promesses, s'étoit assuré de la plûpart de la noblesse de Genes, & de la bourgeoisie par leur moyen.

Guicciardino, liv. 4.

Dom Fédéric ayant été averti de tout cela dans sa route, changea de dessein; & voyant qu'il n'y avoit plus d'espérance de réussir à Genes, il prit le parti de faire seulement une tentative sur quelqu'une des places de la côte qu'on appelle la riviere de Genes. Il attaqua Porto Veneré, dont la garnison venoit d'être renforcée de quatre cents fantassins. Il en fut repoussé avec perte, & s'en alla avec toute sa flotte au port de Livourne, où Pierre de Médicis, nonobstant son premier refus, lui permit d'entrer & de prendre des vivres.

Ce premier désavantage ne le rebuta point; & après avoir fait rafraîchir & renforcé son armée de quelques troupes, il revint sur les côtes de Genes. Il mit à terre auprès de Rapallo trois mille fantassins, sous la conduite d'Objetto de Fiesque, qui s'empara sans beaucoup de résistance de cette place éloignée de Genes d'environ vingt milles, & commença à faire des courses sur les terres de la république.

Son frere Fédéric s'empare de Rapallo.

Sur ces entrefaites le duc d'Orléans, qui avoit le commandement de la flotte françoise, étoit arrivé à Genes, bien résolu de ne pas manquer la premiere oc-

* Julien de la Rovere.

1494.

Guicciardino, liv. 1.
Comines, l. 7. ch. 5.

casion qu'il auroit de se signaler. Dès qu'il sut la descente des ennemis à Rapallo, il partit du port de Génes avec sa flotte composée de dix-huit galeres, de six galeasses & de neuf gros vaisseaux, & fit aller par terre quelques bataillons Suisses commandés par le bailli de Dijon, & les troupes Italiennes qui étoient à la solde de Ludovic sous le commandement de Louis de Fiesque, de Jean Adorne, & les seigneurs de Saint-Severin.

Ce poste est repris par le duc d'Orléans qui commandoit la flotte françoise.

Les troupes de terre ne commencerent l'assaut, que quand ils virent la flotte à la hauteur de Rapallo pour les seconder. Il fut vigoureusement soutenu par les ennemis sur un pont qui étoit aux avenues de la place. Ils avoient l'avantage du terrein, qui étoit fort serré contre des rochers. Les Suisses qui avoient la tête de l'attaque parurent se rebuter après plusieurs efforts : mais Adorne ayant fait grimper sur des rochers des gens du pays qu'il avoit dans ses troupes, leur fit faire un grand feu d'arquebuses sur ceux qui défendoient le pont, & presque aussi-tôt après l'artillerie de la flotte les prenant en flanc, ils furent contraints d'abandonner ce poste, & le pont ayant été forcé, Objetto de Fiesque ne jugea pas à propos de défendre Rapallo qui ne valoit rien. Il s'enfuit dans les montagnes, & ses troupes se débanderent. Il ne resta pas sur la place du côté des ennemis plus de six-vingts hommes; mais parmi les prisonniers que l'on fit, se trouverent Fregosin fils du cardinal Fregose, Orlandin de la même famille, & Jule des Ursins. Une des choses qui contribuerent le plus à cette déroute, fut le bruit terrible de l'artillerie du vaisseau que montoit le duc d'Orléans; car c'étoit la plus grosse qui eût jamais paru sur cette mer, où le gros canon n'étoit point encore en usage, sur-tout dans les vaisseaux. De Piennes, Jean de la Grange, le bailli de Dijon, Guyot de Lausieres & Charles de Brillac qui y fut fait chevalier, se distinguerent beaucoup dans ce combat.

Comines, l. 7. chap. 5. des Rey, hist. de Charles VIII.

Fédéric d'Arragon avant l'attaque de Rapallo, avoit pris

1494.

pris le large, pour en attendre le succès, & n'être pas contraint de hasarder le combat. Dès qu'il vit que ses gens étoient forcés, il fit voile vers Livourne, & n'osa rien entreprendre depuis.

Telle fut la premiere action de cette guerre, qui se passa le huitieme de Septembre sur le soir, & que le roi apprit avec grande joie en arrivant à Ast. On s'attendoit aussi à voir bientôt les François aux mains avec les Arragonnois dans le Boulonnois; car d'Aubigni & le comte de Cajazze s'étoient déja avancés jusques-là avec douze cents lances, & cinq cents arbalêtriers à cheval, & étoient campés à trois lieues de Ferdinand d'Arragon duc de Calabre fils du roi de Naples, qui avoit aussi un corps de douze cents lances, & de mille à douze cents fantassins, pour empêcher que les François n'entrassent plus avant.

Georgii Flori Mediolan. de expeditione Caroli VIII.

Lettre de Briçonnet évêque de S. Malo au duc de bourbon.

Le roi étant à Ast, le duc de Ferrare & Ludovic vinrent l'y saluer, & l'assurer de leur dévouement aux intérêts de la France. La marquise de Montferrat l'envoya complimenter en son nom & au nom de son fils, & lui donna de pareilles assurances. Le roi envoya delà Comines à Venise, qui trouva cette république inébranlable dans le parti qu'elle avoit pris de demeurer neutre.

Comines, l. 7. chap. 6.

Cependant comme plusieurs petits états continuoient à se déclarer pour le roi, l'inquiétude du pape, de Médicis, & d'Alphonse étoit plus grande que jamais. Ils dépêcherent de nouveaux agens en Espagne & à Venise. Alphonse avoit envoyé une seconde fois à Constantinople Camille Pandoné qui y fut secrettement accompagné par George Bucciardo Génois, au nom du pape, pour demander un secours d'argent à Bajazet. Le principal motif que Bucciardo devoit employer suivant ses instructions, étoit que le roi de France vouloit tirer Zizime frere de Bajazet des mains du pape, pour s'en servir à faire la guerre aux Turcs après la conquête du royaume de Naples. Il falloit être du caractere d'Alexandre VI. pour n'avoir ni honte ni hor-

Plusieurs petits états continuent de se déclarer pour le roi.

Guicciardino, liv. 1.

1494. trefois, pour faire abandonner le connetable de S. Pol par le duc Charles de Bourgogne.

Sous prétexte d'une incommodité qui l'empêchoit de sortir, il envoya prier l'agent que Ludovic avoit encore à Florence, de le venir trouver. Cet agent s'appelloit Stephano Taverna. Celui de France nommé Jean Mattaron, s'étoit déja rendu secrettement au palais, & Medicis l'avoit placé en un lieu, d'où il pouvoit entendre tout ce qui se diroit dans l'entretien.

Medecis se plaignit des retardemens de Ludovic à accomplir ses promesses, & de ce qu'ayant fait entrer le roi de France dans l'Italie, qui alloit devenir le théatre d'une sanglante guerre, il différoit d'apporter à un si grand mal, le remede que lui-même, paroissant se répentir de sa faute, avoit suggeré; que Ludovic depuis quelque temps le sollicitoit de ne point se séparer du roi d'Arragon, & l'empêchoit d'accorder au roi de France ce qu'il lui demandoit, & ce qu'il avoit inclination de lui accorder; qu'enfin il lui déclaroit que s'il n'exécutoit au plûtôt la promesse qu'il lui avoit faite, d'obliger le roi de France, par adresse, ou autrement, à repasser les monts, il étoit déterminé à s'accommoder avec ce prince.

L'envoyé de Milan lui répondit en le conjurant de ne point précipiter une résolution si funeste à l'Italie; qu'il devoit être persuadé de la sincérité de son maître à cet égard; que l'interêt & le danger leur étoient communs à l'un & à l'autre; que si le roi de France devenoit maître du royaume de Naples, Ludovic n'étoit pas plus en sûreté que la république de Florence; que s'il avoit encore quelque zele pour sa patrie & pour la liberté de l'Italie, il devoit concourir avec tous les autres princes à sa conservation, & qu'il auroit bien-tôt de Ludovic toute la satisfaction qu'il en devoit attendre.

De tout temps l'art de tromper a fait une grande partie de la science de la politique: mais depuis deux

1494.

te assûrance, vû sur-tout que l'empereur lui avoit déja accordé l'investiture de ce duché, & qu'ainsi après cette offre, il ne devoit plus penser qu'à se débarrasser du roi de France, qu'à traverser sous main son entreprise plûtôt que de la seconder, & qu'à rebuter par un peu de lenteur la vivacité françoise. D'ailleurs l'hyver aprochoit; le roi étoit mal fourni d'argent, & le roi de Naples s'offroit, à l'exemple de son pere, à se faire son tributaire: c'étoit-là un moyen de sauver l'honneur du roi de France dans une conjoncture où il commençoit à éprouver le danger & la difficulté de son entreprise: c'étoit encore une occasion à Ludovic de s'attirer la qualité de médiateur, chose très-propre à flater sa vanité & le désir qu'il avoit de paroître l'arbitre de l'Italie; & bien des gens de la cour & du conseil du roi, qui avoient toujours désapprouvé ce voyage, devoient immanquablement être pour cet expédient, quand ce n'eût eté que par le plaisir de décréditer de Vesc & l'évêque de S. Malo.

Guicciardino, liv. 1.

C'est ainsi que raisonnoient Pierre de Médicis & Alphonse d'Arragon: c'est ainsi qu'ils croyoient que Ludovic raisonnoit lui-même, parce qu'il leur sembloit qu'en effet il devoit ainsi raisonner. Mais ils avoient une raison très-particuliere de se confirmer dans cette pensée, sur ce que Ludovic, qui avoit jusqu'alors employé tous ses artifices pour les desunir, leur faisoit depuis quelque temps conseiller secrettement de demeurer unis, & leur paroissoit disposé à faire en sorte que le roi ne passât pas outre, soit que ce fût en effet son intention, soit qu'il eût seulement dessein de perdre Medicis, en le rendant irréconciliable avec ce prince.

Mais comme Medicis, accoutumé aux souplesses de Ludovic, étoit toujours en défiance de lui, & se voyoit pressé, il résolut de son côté à le perdre par le moyen des piéges-mêmes qu'il lui tendoit, & de concert avec le roi d'Arragon, il se servit d'une ruse toute pareille à celle que Louis XI avoit employée au-

Pierre de Medicis est celui qu'il employe pour cela.

1494.

La marche du roi jusqu'à Naples ne parut une expédition militaire, que parce qu'elle se faisoit avec une armée. Elle n'eut presque dans tout le reste que l'air d'un simple voyage d'un monarque, qui alloit se montrer à ses alliés & à ses sujets, & on lui rendoit par tout à l'envie des respects & des soumissions. Il alla d'Ast à Casal, où la Marquise de Montferrat le reçut avec toutes sortes d'honneurs, toute ennemie qu'elle étoit de Ludovic, & lui fit la même amitié que la duchesse de Savoye, en lui mettant entre les mains ses pierreries, pour lui faire trouver de l'argent.

Comines, l. 7. ch. 6.

Il arrive à Pavie, & veut loger dans le château.

De-là il alla à Pavie, où Ludovic fit difficulté de le laisser loger au château : mais sachant qu'il le vouloit absolument, il n'osa le refuser. La garde du roi y fut renforcée ; & sur cela, & sur quelques paroles qui échapperent à quelques gens de la cour, Ludovic vit bien qu'on se défioit de lui. Il en parla au roi, qui lui dit qu'il falloit mépriser ces sortes de discours, & qu'on ne pouvoit les empêcher parmi tant de gens, où il y avoit toujours beaucoup d'imprudens & d'étourdis.

Raisons qu'avoit Ludovic de s'y opposer.

La véritable raison pourquoi Ludovic ne vouloit pas que le roi logeât au château, étoit qu'il y avoit renfermé le jeune duc de Milan actuellement malade, se doutant bien qu'il le voudroit voir ; parce que ce jeune prince étoit son cousin germain, étant tous deux fils des deux sœurs, filles de Louis II, duc de Savoye. Le roi le vit en effet : mais il n'entra avec lui en aucun détail sur ses affaires. La duchesse Isabelle femme du jeune duc ne put se contenir ; & en presence de Ludovic-même, se jetta aux piés du roi, non point pour lui demander justice contre cet usurpateur ; mais pour le conjurer d'écouter les propositions d'accommodement qu'Alphonse d'Arragon son pere lui faisoit touchant le royaume de Naples. Le roi, quoique fort touché de ses larmes, lui répondit que l'affaire étoit trop engagée, & qu'il avoit un droit trop incontestable sur le royaume de Naples, pour pouvoir y renoncer avec honneur.

1494.

ou trois siecles, que l'histoire commence à nous fournir de plus grands détails de ces mysteres d'iniquité, on voit plus distinctement jusqu'où la malice des hommes est capable de les pousser. On traite ces fourberies d'infames, quand elles se font de particulier à particulier : mais comme si l'interêt de l'état leur donnoit un autre caractere, peu s'en faut qu'on ne les regarde comme autorisées; c'est souvent par ces détestables artifices que les princes méritent l'éloge spécieux de grands politiques ; & c'étoit par de semblables traits que Ludovic prétendoit se l'acquérir.

Il réussit en partie, & Ludovic devient suspect au roi.

L'ambassadeur de France donna avis au roi de ce qu'il avoit entendu de la bouche de l'envoyé de Milan, & l'assura que Ludovic le trahissoit. La preuve étoit forte : mais Ludovic sans s'embarrasser, répondit au roi quand il lui en parla, qu'il avoit affaire à des gens avec qui la franchise n'étoit pas un moyen de réussir, & lui fit de nouvelles protestations d'un attachement inviolable. On n'y ajoûta qu'autant de foi qu'un homme de son caractere en méritoit. On s'en défia plus que jamais: mais on avoit besoin de lui, & sur-tout de son argent.

Ce monarque marche à la tête de son armée, & reçoit par tout de grands honneurs.

La crainte qu'il avoit qu'on ne prît des quartiers d'hyver dans le Milanès, fit qu'il prêta au roi une grosse somme pour payer l'armée Françoise. Dès que ce prince fut en état de partir d'Ast après sa petite verole, il se mit en marche le sixieme d'Octobre à la tête de son armée. Elle étoit de douze mille hommes d'infanterie, moitié Suisses ou Allemans, moitié François la plûpart Gascons, & de seize cents hommes d'armes, qui, en comptant, selon l'usage de ce temps-là, cinq ou six cavaliers pour chaque homme d'armes, lorsque les compagnies étoient completes, faisoient neuf à dix mille hommes de gendarmerie. On ne comprend point dans ce nombre les troupes qui accompagnoient par mer les gros bagages & la grosse artillerie, ni celles qui étoient en garnison à Genes & dans les autres places de cette république,

De la Vigne Journal du voyage de Charles VIII. Guicciard. l. 1.

1494. la France, & avoient surpris Rocca d'Ostia, place très-forte peu éloignée de Rome; qu'ils se défendoient vigoureusement à Nettuno, où le roi de Naples les faisoit assiéger; que cette diversion avoit obligé le pape à rappeller une partie des troupes qu'il avoit dans la Romagne avec celles de Naples; nonobstant tout cela on délibéra encore à Plaisance * dans le conseil du roi, si on s'engageroit plus avant, & même si on ne repasseroit pas les Alpes. La saison déja fort avancée, la disette d'argent, & plus que tout le reste la défiance qu'on avoit du duc de Milan, faisoient pencher bien des gens de ce côté-là. Le roi appréhendoit que ce prince étant venu à bout du dessein pour lequel il avoit fait venir l'armée de France en Italie, & l'y croyant desormais inutile pour ses interêts particuliers, ne se fît honneur de la sacrifier au bien commun du pays; & que non-seulement il ne la secondât pas, mais même que son génie artificieux & fourbe ne le portât à la faire périr, & à lui fermer le retour en France.

D'Urfé qui étoit malade à Genes, & qui avoit été un des plus empressés pour l'expédition d'Italie, écrivoit au roi les grands soupçons qu'il avoit là-dessus. On craignoit à la cour pour la personne-même du roi, & que le duc de Milan, après l'essai qu'il venoit de faire sur son propre neveu des boucons d'Italie, ne fît pas grand scrupule d'en user à l'égard d'un prince étranger qui lui devenoit redoutable, après lui avoir été si utile. Néanmoins sur la nouvelle que l'on eut que le duc de Milan devoit revenir à l'armée du roi, & qu'à Florence la faction contraire à Pierre de Medicis, & fa-

Comines, l. 7. ch. 7.

* J'ai une Medaille de Charles VIII frappée à Plaisance, sans doute au sujet d'un tournois qui se fit alors. L'inscription est G : ETE : FET : A : PLESAMSET : POR : LES : GATILOME : D. R. ces deux dernieres lettres signifient *du Roi*. Il y en a une autre au cabinet du roi avec une autre inscription de même style & de même orthographe.

On a fait une dissertation pour prouver que ces Medailles n'avoient point été frappées à Plaisance en Italie, mais à Plaisance, maison de campagne du roi située auprès de Vincennes.

vorable

1494.

Mort du jeune duc de Milan.

Ludovic ſuivit l'armée Françoiſe juſqu'à Plaiſance, où il ne fut pas plûtôt arrivé, qu'on lui vint dire que le jeune duc de Milan ſe mouroit. Il prit congé du roi ſur cette nouvelle qu'apparemment il attendoit. Le prince étoit mort avant qu'il arrivât à Pavie. Il partit de-là en poſte pour aller à Milan ; & par un jeu concerté entre lui & le conſeil du duché, il fut conclu que dans la conjoncture perilleuſe où l'on ſe trouvoit, il étoit néceſſaire pour le bien de l'état d'avoir un duc capable de conſerver la patrie, que le prince mort avoit laiſſé ſon fils à l'âge de cinq ans incapable d'un tel fardeau, & qu'il falloit contraindre Ludovic de s'en charger.

Il fit ce perſonnage en réſiſtant pendant quelques momens ; après quoi il donna les mains, & prit dès le lendemain le titre & toutes les marques de duc de Milan, ayant fait auparavant une proteſtation ſecrete, par laquelle il déclaroit que le duché lui appartenoit en vertu de l'inveſtiture qu'il en avoit déja reçûe du roi des Romains.

Ludovic eſt ſoupçonné d'avoir fait empoiſonner le jeune duc ſon neveu.

Il auroit envain prétendu par ſa réſiſtance affectée impoſer au public, à qui il n'avoit jamais ſû aſſez cacher ſes deſſeins : mais il put encore moins ſe laver du ſoupçon d'avoir fait empoiſonner le duc ſon neveu. On publia d'autres cauſes de ſa mort qui ne furent pas crues ; & Théodore de Pavie Medecin du roi qui étoit préſent à la viſite que ce prince rendit au duc, aſſura qu'il avoit vû dans lui des ſignes manifeſtes de poiſon. Ludovic après cette élection, ſe voyant par le conſentement des peuples affermi ſur le throne ducal, ne penſa plus guères qu'à trahir le roi, & à lui cauſer de l'embarras, comme on le verra dans la ſuite.

Le roi pourſuit ſes deſſeins malgré les ſoupçons qu'il avoit de la trahiſon de Ludovic.

Quoique juſques-là tout parût favoriſer les deſſeins du roi, & que même on eût reçû nouvelle que les ſeigneurs de la maiſon des Colonnes avoient levé l'étendart contre le pape ; que Proſper & Fabrice les deux plus conſidérables de cette illuſtre maiſon, & en réputation de grands capitaines, s'étoient déclarés pour

1494. la France, & avoient surpris Rocca d'Ostia, place très-forte peu éloignée de Rome; qu'ils se défendoient vigoureusement à Nettuno, où le roi de Naples les faisoit assiéger; que cette diversion avoit obligé le pape à rappeller une partie des troupes qu'il avoit dans la Romagne avec celles de Naples; nonobstant tout cela on délibéra encore à Plaisance * dans le conseil du roi, si on s'engageroit plus avant, & même si on ne repasseroit pas les Alpes. La saison déja fort avancée, la disette d'argent, & plus que tout le reste la défiance qu'on avoit du duc de Milan, faisoient pencher bien des gens de ce côté-là. Le roi appréhendoit que ce prince étant venu à bout du dessein pour lequel il avoit fait venir l'armée de France en Italie, & l'y croyant desormais inutile pour ses interêts particuliers, ne se fît honneur de la sacrifier au bien commun du pays; & que non-seulement il ne la secondât pas, mais même que son génie artificieux & fourbe ne le portât à la faire périr, & à lui fermer le retour en France.

D'Urfé qui étoit malade à Genes, & qui avoit été un des plus empressés pour l'expédition d'Italie, écrivoit au roi les grands soupçons qu'il avoit là-dessus. On craignoit à la cour pour la personne-même du roi, & que le duc de Milan, après l'essai qu'il venoit de faire sur son propre neveu des boucons d'Italie, ne fît pas grand scrupule d'en user à l'égard d'un prince étranger qui lui devenoit redoutable, après lui avoir été si utile. Néanmoins sur la nouvelle que l'on eut que le duc de Milan devoit revenir à l'armée du roi, & qu'à Florence la faction contraire à Pierre de Medicis, & fa-

Comines, l. 7. ch. 7.

* J'ai une Medaille de Charles VIII frappée à Plaisance, sans doute au sujet d'un tournois qui se fit alors. L'inscription est G : ETE : FET : A : PLESAMSET : POR : LES: GATILOME : D. R. ces deux dernieres lettres signifient *du Roi*. Il y en a une autre au cabinet du roi avec une autre inscription de même style & de même orthographe.

On a fait une dissertation pour prouver que ces Medailles n'avoient point été frappées à Plaisance en Italie, mais à Plaisance, maison de campagne du roi située auprès de Vincennes.

vorable

vorable à la France, sembloit se ranimer par l'approche de l'armée, il fut conclu qu'on passeroit outre : mais on délibéroit encore sur le chemin qu'on tiendroit.

1494.

Le plus aisé étoit de prendre par Bologne, par la Romagne, par le duché d'Urbin, par la Marche d'Anconne, pour entrer de-là dans la province de l'Abruzze, qui est de ce côté-là la premiere du royaume de Naples. Il n'y avoit par cette route qu'un seul obstacle, qui étoit le corps d'armée de Ferdinand duc de Calabre, que le roi de Naples son pere avoit posté dans la Romagne, pour disputer le passage : mais on ne doutoit pas que la seule approche de l'armée Françoise, ne l'en fît sortir, parce qu'il y avoit déja plusieurs mois que d'Aubigni avec un poignée de gens lui tenoit tête, l'obligeoit à se retrancher, & le suivoit par-tout.

Embarras de ce prince sur la route qu'il devoit prendre.

Guicciard. L. 1.

L'autre chemin étoit d'aller par Florence, traverser la Toscane, côtoyer Rome, & marcher ensuite à Naples, & il falloit pour cela passer l'Apennin, dans un temps où les neiges commençoient à tomber. D'ailleurs, si on ne prenoit pas cette route, on laissoit Pierre de Medicis & le pape en toute liberté de secourir le roi de Naples, & de jetter dans la capitale de ce royaume autant de troupes qu'ils voudroient; outre que la flotte de France qui portoit la plus grande partie de la grosse artillerie étoit sur la côte de Toscane, & qu'il faudroit qu'elle fit tout le tour du royaume de Naples pour venir débarquer dans l'Abruzze. Ces raisons firent que l'on prit le parti d'essuyer les fatigues des montagnes, & de marcher vers Florence, pour y appuyer la faction Françoise.

La chose ayant été ainsi arrêtée, le roi partit de Plaisance le jeudi vingt-troisieme d'Octobre, l'avant-garde étant conduite par Gilbert de Montpensier prince du sang. Il arriva le vingt-cinquieme à Fornouse, bourgade à l'entrée des montagnes; & le vingt-huitieme, après bien des fatigues à Pontrémolo, place qui ap-

Il se détermine à passer par les montagnes.

De la Vigne, secretaire d'Anne de Bretagne.

Journal du voyage de Charles VIII.

1494. restituer après la conquête du royaume de Naples. Qu'enfin il souhaitoit qu'il lui fît prêter deux cents mille ducats par les Florentins.

Ce qui est aussi-tôt exécuté.

Médicis accorda tout cela avec tant de facilité, que le conseil du roi en fut surpris : car on étoit persuadé que pour peu qu'il eût fait de difficulté, le roi se seroit contenté de beaucoup moins. Le traité fut aussitôt exécuté pour Sérésana, Sérésanello, & Pietra Santa, & le reste se fit dès que le roi fut entré dans Florence. Le Duc de Milan étant arrivé le lendemain au camp, ne fut pas moins étonné de la conduite de Pierre de Médicis, & il le lui marqua en termes couverts dans leur premiere entrevûe : car Médicis lui disant qu'il étoit allé hors du camp au-devant de lui sans le rencontrer, & qu'assûrément il n'étoit pas venu par le droit chemin : Il faut en effet, repartit le duc de Milan, qu'un de nous deux se soit égaré, mais il me paroît que c'est vous qui vous êtes perdu dans la route. On s'entendit bien de part & d'autre : mais il n'étoit plus libre à Médicis de reculer.

Guicciardino, l. 2.

Autres avantages qui suivirent cette soumission des Florentins.

Comines, l. 7. ch. 6.

La soumission des Florentins & la rupture de cette triple alliance fut un coup de la derniere conséquence pour le roi. Le duc de Calabre abandonné des troupes de Florence, qui eurent ordre de revenir en Toscane, ne fut plus en état de tenir devant Aubigni, & il le laissa maître de la Romagne. Après sa retraite, Catherine Sforce, Dame d'Imola & de Forli, qui étoit jusqu'alors demeurée neutre, ouvrit ses places aux François.

Le duc de Calabre se retira d'abord vers Cesane : mais ne trouvant plus de sûreté à demeurer en campagne à cause du peu de troupes qu'il avoit, il prit la route de Rome, où il se rendit presque en même-temps que Dom Féderic son frere arriva à Naples avec sa flotte, ayant été obligé de sortir du port de Livourne, que Médicis avoit promis de livrer au roi. Alors Alphonse d'Arragon vit bien que tous les moyens qu'il avoit pris pour éloigner la guerre de son royaume, étant

secretement à Plaisance, pour le prier de venir à Florence, l'assurant que dès qu'il paroîtroit, la ville lui ouvriroit ses portes ; & ce fut ce qui le détermina principalement à prendre cette route. La prise de Fivisano, & la maniere dont on avoit traité la garnison & les habitans, avoit autant jetté de consternation dans toutes les places de la république, qu'augmenté la haine contre Pierre de Médicis, qui malgré les avis du conseil, s'étoit attiré l'indignation du roi de France. Il n'ignoroit pas cette disposition des esprits à son égard, & voyoit bien que c'étoit fait de sa vie, ou de sa liberté, si le roi pouvoit arriver à Florence. 1494.

Il prit donc le parti de prevenir le danger, & d'aller lui-même trouver le roi. Il se rendit de Florence à Pietra Santa, & apprit en chemin que trois cents fantassins, avec quelque cavalerie qu'il avoit envoyés pour se jetter dans Sérésana, avoient été taillés en pieces par les François. Il envoya de Pietra Santa demander un sauf-conduit au roi, qui le lui fit porter par l'évêque de Saint Malo, accompagné de plusieurs seigneurs de l'armée.

Il vient trouver le roi qui lui propose de lui remettre Florence & plusieurs autres places.

Ils le conduisirent jusqu'au camp devant Sérésanello, que l'on commençoit à battre avec toute l'artillerie. Le roi le reçut avec beaucoup d'honnêteté, lui marqua la joie qu'il avoit de le voir enfin suivre ses véritables intérêts, & l'exemple de ses ancêtres, qui avoient toujours été extrèmement attachés à la France : mais il lui fit en même-temps des demandes qui dûrent lui paroître bien dures.

Il lui dit que s'il vouloit mériter son amitié, il falloit non-seulement qu'il renonçât à la ligue qu'il avoit faite avec le pape & Alphonse d'Arragon, comme il témoignoit vouloir le faire ; mais encore qu'il lui mît entre les mains Sérésana, Sérésanello, & Pietra Santa ; c'étoient de ce côté-là les clés de la république de Florence ; de plus le château de Pise & le port de Livourne ; qu'on ne prétendoit pas garder ces places, & qu'on lui donneroit une promesse par écrit de les lui

1494. reſtituer après la conquête du royaume de Naples. Qu'enfin il ſouhaitoit qu'il lui fît prêter deux cents mille ducats par les Florentins.

Ce qui eſt auſſi-tôt exécuté.

Médicis accorda tout cela avec tant de facilité, que le conſeil du roi en fut ſurpris : car on étoit perſuadé que pour peu qu'il eût fait de difficulté, le roi ſe ſeroit contenté de beaucoup moins. Le traité fut auſſitôt exécuté pour Séréſana, Séréſanello, & Pietra Santa, & le reſte ſe fit dès que le roi fut entré dans Florence. Le Duc de Milan étant arrivé le lendemain au camp, ne fut pas moins étonné de la conduite de Pierre de Médicis, & il le lui marqua en termes couverts dans leur premiere entrevûe : car Médicis lui diſant qu'il étoit allé hors du camp au-devant de lui ſans le rencontrer, & qu'aſſûrément il n'étoit pas venu par le droit chemin : Il faut en effet, repartit le duc de Milan, qu'un de nous deux ſe ſoit égaré, mais il me paroît que c'eſt vous qui vous êtes perdu dans la route. On s'entendit bien de part & d'autre : mais il n'étoit plus libre à Médicis de reculer.

Guicciardino, l. 2.

Autres avantages qui ſuivirent cette ſoumiſſion des Florentins.

Comines, l. 7. ch. 6.

La ſoumiſſion des Florentins & la rupture de cette triple alliance fut un coup de la derniere conſéquence pour le roi. Le duc de Calabre abandonné des troupes de Florence, qui eurent ordre de revenir en Toſcane, ne fut plus en état de tenir devant Aubigni, & il le laiſſa maître de la Romagne. Après ſa retraite, Catherine Sforce, Dame d'Imola & de Forli, qui étoit juſqu'alors demeurée neutre, ouvrit ſes places aux François.

Le duc de Calabre ſe retira d'abord vers Ceſane : mais ne trouvant plus de ſûreté à demeurer en campagne à cauſe du peu de troupes qu'il avoit, il prit la route de Rome, où il ſe rendit preſque en même-temps que Dom Féderic ſon frere arriva à Naples avec ſa flotte, ayant été obligé de ſortir du port de Livourne, que Médicis avoit promis de livrer au roi. Alors Alphonſe d'Arragon vit bien que tous les moyens qu'il avoit pris pour éloigner la guerre de ſon royaume, étant

1494.

devenus inutiles par la désertion de Pierre de Médicis, il falloit se préparer à s'y défendre.

Le duc de Milan se résout à faire éclater son ressentiment contre le roi.

Le motif du voyage du duc de Milan au camp du roi, étoit l'investiture du domaine de Genes, & l'hommage qu'il lui en devoit rendre à l'exemple de ses prédécesseurs, qui le tenoient de la couronne de France, depuis que cette république s'étoit donnée elle-même à nos rois. Il avoit encore une autre vûe, c'étoit qu'au cas que le roi se rendît maître de Pise, il prétendoit que ce prince la réunît à la République de Genes, à qui celle de Florence l'avoit enlevée depuis plusieurs années : mais voulant profiter autant qu'il pourroit du besoin que le roi avoit de lui, il lui demanda la garde de Pietra Santa, de Séréſana, & Séréſanello. Il fut refusé sur cet article. Ce refus l'irrita : il dissimula son chagrin, & retourna à Milan, bien résolu de faire paroître son ressentiment, ou plûtôt de prendre ce prétexte pour exécuter le dessein qu'il avoit apparemment déja conçû de mettre tout en œuvre pour faire périr l'armée de France, ou du moins pour faire avorter l'entreprise de Naples.

Guicciardino, l. 1.

La Vigne, Journal de Charles VIII.

Ce prince est reçû à Luques & à Pise.

Le roi voyant par la soumission de Pierre de Médicis, les plus grandes difficultés de son expédition applanies, continua sa route, & arriva le huitieme de Novembre à Luques, où les habitans le reçûrent avec de grands honneurs, & le reconnurent comme leur souverain seigneur. C'est le titre qu'ils lui donnerent. Il alla de-là à Pise, où la joie fut extrême. Cette ville étoit fort animée contre les Florentins, qui depuis qu'ils s'en étoient rendus les maîtres, l'avoient traitée fort durement : car il y avoit eu de tout temps une grande antipathie entre ces deux villes.

Cette derniere ville fait frapper une medaille à son honneur, comme au restaurateur de sa liberté.

Dans le temps que le roi y faisoit son entrée, le peuple commença à crier de tous côtés, *liberté, liberté.* C'étoit à l'instigation de Galeas de Saint Severin & du comte de Beljoyeuse que le duc de Milan avoit laissés auprès du roi. Leur dessein étoit de faire soustraire cette ville à la domination des Florentins par l'autorité de

Comines, l. 7. ch. 7.

1494. fus, & l'emporta malgré l'évêque de Saint Malo, assûrant qu'une telle obligation rendroit ce seigneur inébranlable dans le parti de France. Le roi lui écrivit à Boulogne, où il le croyoit encore : mais il étoit déja allé à Venise ; & la résolution que les Florentins prirent de recevoir les François dans leur ville, fit qu'on ne se mit plus en peine de lui.

Ils envoient des députés au roi.

Ils envoyerent des députés au camp, & après bien des négociations, où on leur fit comprendre le danger auquel ils s'exposoient, s'ils continuoient de mécontenter le roi, il fut conclu qu'il entreroit dans la ville de la maniere qu'il le jugeroit à propos, & qu'on y fourniroit à l'armée toutes les choses dont elle auroit besoin.

Ce prince fait son entrée dans leur ville.

Il y fit son entrée le lundi dix-septieme de Novembre. Les plus considérables des citoyens vinrent hors des portes lui présenter les clés, & lui firent hommage & serment de fidélité. Les rues de la ville étoient magnifiquement parées. Tous les corps vinrent lui rendre leurs respects ; & jamais cérémonie ne fut plus semblable à la premiere entrée de nos rois dans la capitale de leur royaume après leur sacre. Toute la cour & toute l'armée marchoient en ordre, chacun selon son rang & sa dignité, & le roi au milieu de sa garde & de tous les grands seigneurs de sa cour.

La bonté avec laquelle il reçut tous ceux qui l'approcherent, charma les Florentins : mais elle ne diminuoit rien de la crainte que leur donnoit une armée entiere dans l'enceinte de leurs murailles. Ils avoient eu soin d'y faire aussi entrer un grand nombre de troupes, tous les bourgeois étoient armés, & tous les sujets de la république avoient ordre de se tenir prêts à venir au secours de la ville au premier signal.

Ces précautions prises par les Florentins n'étoient pas ignorées des François qui s'en inquiétoient peu : car s'il eût été question d'en venir aux armes, ils n'auroient eu affaire qu'à des gens, qui pour la plûpart occupés de leur trafic, n'avoient jamais manié l'épée, & n'étoient

oient redoutables que par leur nombre : mais l'intention du roi n'étoit pas d'employer la violence ſans une grande néceſſité ; il vouloit ſeulement tirer tout l'avantage qu'il pourroit de leur embarras, pour ſe faciliter la conquête de Naples. 1494.

Non-ſeulement il leur propoſa de lui prêter une groſſe ſomme d'argent ; mais encore il leur fit entendre que la ſeule crainte de ſes armes lui ayant fait ouvrir les portes de leur ville, elle lui appartenoit à titre de conquête, & qu'il prétendoit y laiſſer des officiers qui euſſent un tribunal pour rendre juſtice en ſon abſence, & cela à perpétuité.

Il prétend la retenir à titre de conquête.

De telles propoſitions ne pouvoient manquer d'effaroucher étrangement ces républiquains, qui ſe voyoient ſur le point de perdre leur liberté. Il y avoit ſur cela de fréquentes conférences entre le conſeil du roi & celui de la république, où l'on paroiſſoit ne vouloir point ſe relâcher ni de part ni d'autre. Les eſprits s'aigriſſoient de plus en plus ; chacun dans la ville ſe tenoit ſur ſes gardes, les Florentins contre les François, & les François contre les Florentins : lorſqu'enfin la hardieſſe d'un ſeul homme termina tout par un coup d'emportement, que le ſuccès juſtifia.

Il s'appelloit Pierre Capponi, un des plus conſidérables de la ville de Florence par ſa naiſſance, par ſes richeſſes, par ſes emplois, & par ſon eſprit, connu & eſtimé du roi comme tel, parce qu'il avoit été peu de temps auparavant ambaſſadeur en France, & qu'étant ennemi de Pierre de Médicis, il avoit toujours tâché ſecretement d'entretenir la bonne intelligence entre le roi & la république dans le temps que Médicis ſe liguoit avec le pape & Alphonſe d'Arragon.

Hardieſſe de Pierre Capponi à cette propoſition.
Guicciardino, l. 1.

Ce ſeigneur accompagné de trois autres députés de la république conféroit avec les miniſtres de France en préſence du roi, qui voyant qu'on n'avançoit rien, dit qu'il n'étoit point queſtion de perdre davantage de temps à conteſter ; qu'il s'en tenoit à ce qui étoit contenu dans un papier qu'il mit entre les mains de ſon ſecré-

1494. taire d'état, qu'il falloit que messieurs de Florence en passassent par-là, & il ordonna au secrétaire de le lire. Ce papier contenoit les propositions dont j'ai parlé.

Capponi perdant patience à cette lecture, se leve, arrache le papier au secrétaire, le déchire, & le visage enflammé de colere, *puisque vous persistez*, dit-il, *dans des demandes si injustes & si honteuses à ma patrie, on voit bien que vous voulez la guerre. Hé-bien*, ajoûta-t'il, *faites sonner vos trompettes, & nous ferons de notre côté sonner notre tocsin;* & sur le champ il sortit de la salle.

Le roi change de dessein.

Cette hardiesse, qui fut d'abord traitée d'audace & d'attentat contre le respect dû à la majesté royale, déconcerta le conseil du roi. On crut que Capponi, dont on connoissoit d'ailleurs la prudence, ne s'étoit point échappé jusques-là sans y avoir bien pensé, & sans être sûr d'etre bien soûtenu. On envisagea le péril de la personne du roi enfermé dans une ville, bien escorté à la vérité, mais au milieu d'un peuple nombreux, armé, & jaloux de sa liberté à l'excès. On fit réflexion que la prise de Florence n'étoit point la fin de l'expédition qu'on avoit entreprise; que quand on réussiroit à la soumettre par la force, cela même révolteroit tous les autres petits états d'Italie; qu'il faudroit y laisser une très-grosse garnison pour la contenir dans le devoir, & que ce détachement diminueroit beaucoup l'armée destinée à la conquête de Naples; que si par quelque malheur les choses tournoient mal en cette occasion, on ne pourroit avancer plus loin, & même que vû la rigueur de la saison, & les mauvais desseins dont on soupçonnoit le duc de Milan, on ne feroit pas trop sûr du retour.

Et se contente de faire alliance avec cette république.

Ces considérations firent qu'on changea de manieres. On jugea à propos de rappeller Capponi, avec les autres députés de la république: & après lui avoir fait quelques reproches de son emportement, qu'on excusa par son zele pour la patrie, on proposa des conditions plus tolérables; & enfin, il fut conclu que le roi pardonnant à la république de Florence tout le passé,

1494.

elle feroit alliance avec lui, & demeureroit dans son ancienne liberté sous la protection de sa majesté ; qu'elle lui laisseroit jusqu'après la conquête de Naples, Pise, Livourne, & les autres places que Médicis avoit déja livrées ; que le roi laisseroit à Florence deux agens, sans la participation desquels la république ne pourroit entrer en aucune négociation avec les autres princes ou états, ni se choisir un capitaine général ; qu'elle fourniroit au roi cinquante mille ducats ; qu'elle pardonneroit aux bourgeois de Pise ce qui s'y étoit fait au passage de ce prince ; qu'elle annulleroit l'arrêt de confiscation publié contre Pierre de Médicis & contre toute sa maison, à condition néanmoins, qu'il n'approcheroit point des confins de la république, & ses freres de la ville de Florence plus près que de cent milles d'Italie. Ce furent-là les principaux articles du traité, qui furent jurés dans la grande église par le roi & par les députés de la république.

Il part pour Sienne qui le reçoit avec de grands honneurs.

De la Vigne, Journal du voyage de Charles VIII.

Il y avoit déja huit jours que ce prince étoit à Florence, & il en partit deux jours après, savoir le vendredi vingt-huitieme de Novembre pour aller à Sienne. C'étoit pareillement une république fort riche, & qui ne cédoit en puissance qu'à celle de Florence, dont elle tâchoit d'empêcher les accroissemens, de peur d'en être opprimée. C'est ce qui fit qu'elle se comporta à l'égard du roi d'une maniere toute différente des Florentins ; car au lieu que ceux-ci avoient voulu prendre des précautions contre les François, pour empêcher qu'ils n'attentassent à leur liberté, les Siennois au contraire, pour marquer au roi leur joie de son arrivée, & la confiance qu'ils avoient en sa protection, firent dépendre leurs portes, & abattirent une partie des murailles où elles étoient attachées, afin que l'entrée fût plus large & plus aisée. Il y avoit en divers endroits de la ville des inscriptions à la louange du roi, en l'une desquelles on lisoit ces mots latins, *Karolus octavus Divinæ missionis Francorum rex christianissimus, manus Italiæ, liberator Romanæ ecclesiæ, fideique amplificator sanctissi-*

1494. *mæ.* C'est-à-dire, *Charles VIII. envoyé de Dieu, très-chrétien roi des François, le bras droit de l'Italie, le libérateur de l'église Romaine, & le propagateur de notre très-sainte foi.* Tout cela faisoit allusion aux motifs que le roi avoit publiés de son voyage, & à ce qu'eux-mêmes en espéroient. En l'appellant le bras droit de l'Italie, ils marquoient qu'ils comptoient sur sa protection contre leurs ennemis, & sur-tout contre les Florentins; ils le disoient le libérateur de l'église Romaine, à qui les rois de Naples de la maison d'Arragon avoient fait beaucoup de maux: & ils lui donnoient la qualité de propagateur de la foi, parce qu'après la conquête de Naples, il se proposoit de faire la guerre au Turc. On crioit dans toutes les rues, vive le roi, & on chantoit ces deux vers françois.

Vive le roi, vive celui qui par sa grand bonté
Maintiendra Sienne en vraye liberté.

Charles, nonobstant toutes les marques de joie extraordinaires que lui donna ce peuple, ne laissa pas en sortant de cette ville deux jours après, d'y laisser une garnison; parce qu'elle avoit de tout temps été fort attachée aux empereurs, & que l'empereur Maximilien d'Autriche actuellement régnant n'étoit pas son ami. Il arriva le sixieme de Décembre à la Paillotte, où il trouva la plus grande partie de ses gros équipages qui l'y attendoient, & sa plus grosse artillerie, qu'on avoit eu soin de mettre en état de servir à la premiere occasion.

Guicciardino, l. 1.

Il arrive à la Paillotte.

De la Vigne, Journal de Charles VIII.

Il en auroit eu besoin au plûtôt, si les ennemis avoient suivi leur premier dessein. Le duc de Calabre ayant abandonné la Romagne à l'approche de l'armée françoise, avoit renforcé ses troupes de celles du pape, & s'étoit fait joindre par Virgile des Ursins, qui lui avoit amené le reste de l'armée de Naples. Sa résolution étoit de se venir camper sous Viterbe, pour faire tête au roi, & l'arrêter en cet endroit. Ce poste étoit fort avantageux: car le duc de Calabre y eût eu derriere lui tout

l'état ecclésiastique, & les places de la maison des Ursins, d'où il eut pû tirer ses vivres & ses fourages, & y auroit trouvé une retraite, au cas qu'il lui fût arrivé quelque malheur. 1494.

Comines, qui étoit alors à Venise, avoit sû ce projet, & jugé que les ennemis ne pouvoient prendre un parti plus avantageux pour eux, & plus embarrassant pour le roi, qui n'ayant aucuns magasins en ces quartiers-là, & ne pouvant tirer de fourrages de la campagne, dans une saison où elle n'en peut fournir, couroit risque de voir périr son armée, pour peu qu'on l'arrêtât en cet endroit, ou d'être obligé d'attaquer un camp retranché, & fortifié à loisir, en courant tous les risques d'une telle attaque, toujours dangereuse, & dont le succès seroit très-incertain; de maniere qu'il écrivit au roi, pour lui conseiller de ne pas passer outre, & d'accepter les conditions avantageuses que lui proposoit Alpponse d'Arragon : mais le bonheur accompagnoit Charles par-tout; car outre que le temps étoit doux & beau au mois de Décembre comme au Printemps, il ne pouvoit pas être mieux servi qu'il l'étoit par Prosper & Fabrice Colonne. Ces deux seigneurs, dès que le duc de Calabre se fut éloigné de Rome pour aller à Viterbe, commencerent à faire des courses le long du Tibre, & à empêcher par le moyen d'Ostie, dont ils étoient maîtres, & où il y avoit une garnison françoise, qu'il ne vînt des vivres par mer à Rome.

Le pape lui envoie des députés pour traiter de paix.

Mais ce qui fit entierement abandonner au duc de Calabre le dessein de se retrancher sous Viterbe, fut la défiance qu'il eut du pape, qui voyant le roi si fort avancé, lui avoit envoyé les évêques de Concorde & de Terni, & Gratien son Confesseur, qu'il avoit chargés de traiter de la paix, pour lui & pour Alfonse d'Arragon. L'avis que le duc de Calabre reçut de cette ambassade, le fit retourner sur ses pas, afin de se rapprocher de Rome.

Les envoyés du pape n'eurent point d'autre réponse du roi, sinon qu'il étoit prêt de traiter avec Sa Sainte-

1494. té ; mais avec elle ſeule, & qu'il envoyeroit inceſſamment pour cela des ambaſſadeurs à Rome. Ces ambaſſadeurs furent le ſeigneur de la Tremoille, le préſident de Gannai, & le général Bidaut ; c'eſt la qualité que Comines donne à celui-ci, & qui eſt la même qu'il donne ailleurs à Briçonnet, en marquant par ce nom ſa qualité de ſur-intendant des finances.

Comines l. 4. ch. 10.

L'irréſolution du pape lui fit faire des démarches extraordinaires : car à peine les ambaſſadeurs François étoient-ils arrivés à Rome, qu'il fit entrer le duc de Calabre dans la ville avec des troupes, & arrêter le Cardinal Aſcanio frere du duc de Milan, & Proſper Colonne qui y étoient venus l'un & l'autre ſur ſa parole, & ils furent mis au château Saint Ange. Guichardin dit que les ambaſſadeurs du roi furent auſſi arrêtés : mais Comines ſemble dire qu'on ne fit cette violence qu'à quelques perſonnes de leur ſuite. Peu de jours après il les fit tous relâcher avec ordre au cardinal & à Colonne de ſortir de Rome ſans tarder.

Il continue ſa route.

De la Vigne, Journal du voyage de Charles VIII.

Cependant le roi continuoit toujours ſon chemin. Viterbe & toutes les places des environs lui ouvrirent leurs portes. Il laiſſa garniſon dans le château de Viterbe, & s'avança juſqu'à Népi, où il trouva quantité de proviſions qui accommoderent fort ſon armée. Il la fit repoſer depuis le lundi quinzieme de Décembre juſqu'au vendredi ſuivant. Il reçut en ce lieu-là de la part de Virgile des Urſins un compliment qui le ſurprit agréablement. Ce ſeigneur lui faiſoit offre des places qu'il poſſédoit aux environs de Rome, de lui fournir des vivres, & de lui laiſſer tous les paſſages libres.

Le roi n'avoit garde de s'attendre à une pareille honnêteté ; car Virgile des Urſins étoit actuellement général des troupes d'Alphonſe d'Arragon & connétable du royaume de Naples ; ſa famille poſſédoit dans cet état de grandes terres, & ſon fils avoit épouſé la fille naturelle du feu roi Ferdinand. Mais la choſe auroit paru au roi moins extraordinaire, s'il avoit ſû la maniere d'Italie, qui étoit que les ſeigneurs particuliers ne pré-

1494.

tendoient jamais ſacrifier leurs intérêts propres à ceux des princes auxquels ils s'attachoient : c'étoit-là comme une condition tacite qu'ils ſuppoſoient toûjours en entrant à leur ſervice ; & nonobſtant cette démarche qui ſembla ſi irréguliere à nos François, Virgile des Urſins continua de commander les troupes de Naples avec le comte de Pétiliane, qui étoit de la même maiſon.

Guicciardino, l. 1. Comines, loc. cit.

Et étend ſes quartiers aux environs de Rome.

Le roi profita de cette favorable occaſion, pour étendre ſes quartiers aux environs de Rome. Il vint loger lui-même à Bracciano qui étoit la principale place de la maiſon des Urſins. Il envoya de-là ſaiſir Cornetto, Civita-Vecchia, & pluſieurs autres villes ou fortereſſes du territoire de Rome, & détacha Louis comte de Ligni, & Yves d'Alegre avec deux mille Suiſſes & cinq cents lances, pour conduire à * Oſtie le cardinal de la Rovere, dit de Saint Pierre aux Liens, qui en étoit évêque, & qui par la crainte du pape, n'avoit oſé juſqu'alors y demeurer. Ces troupes eurent ordre de ſe joindre aux Colonnes au-delà du Tibre, & d'appuyer les intelligences que ces ſeigneurs avoient dans Rome.

Embarras du Pape à ſon approche.

Le pape déja inveſti de toutes parts, ſe trouvoit en un extrême embarras, & ne ſavoit quel parti prendre. Le voiſinage de l'armée françoiſe, & les vivres coupés à Rome du côté de la mer par la garniſon d'Oſtie, faiſoient murmurer le peuple. On y voyoit de grandes diſpoſitions au ſoulevement : la populace s'attroupant dans les rues, crioit par tout, *la paix, la paix*, d'une maniere ſéditieuſe ; & depuis peu un pan de muraille s'étant écroulé avoit fait à la ville une breche de pluſieurs toiſes. C'étoit une néceſſité au Pape de s'accommoder ; il le voyoit bien : mais la difficulté étoit de le

Comines, l. 7. ch. 19.

* Le roi avoit alors une Flotte à la hauteur d'Oſtie qui étoit commandée par Antoine de Saint Severin, prince de Salerne, & par Louis de Villeneuve, ſeigneur de Serenon, qui deſcendoit de Romée de Villeneuve, connétable, gouverneur & ſénéſchal du comté de Provence, dont on a parlé dans les notes ſur le regne de Saint Louis. Cette Flotte eſſuia une violente tempête qui l'obligea de relâcher en Corſe : elle étoit en ſi mauvais état qu'il fallut beaucoup de jours pour radouber les vaiſſeaux, qui par ce retardement furent long-temps inutiles. Le roi étoit déja dans Naples quand la Flotte ſe remit en mer. *Voyez Comines, l. 7. ch. 10. & Guichardin, l. 2. f. 54. édit. de France de 1645.*

1494. faire avec ſûreté pour ſa perſonne, & avec honneur pour ſa dignité.

Il ſavoit combien le roi avoit de raiſons d'être mécontent de ſa conduite. C'étoit lui qui d'abord l'avoit exhorté à la conquête de Naples ; & depuis ſans qu'il lui en eût donné aucune occaſion, il avoit fait tous ſes efforts pour traverſer ſon entrepriſe, tantôt par ſes intrigues tantôt par l'autorité que lui donnoit ſa qualité de ſouverain Pontife, tantôt ouvertement par les armes, en joignant ſes troupes à celles d'Alphonſe d'Arragon. Il craignoit que le roi ne s'autorisât de ſon exemple, pour violer les traités qu'il pourroit faire avec lui. Il voyoit le cardinal de la Rovere, & quelques autres cardinaux ſes ennemis dans la confidence de ce prince, tous gens capables de lui inſpirer les plus violens deſſeins. Sa propre conſcience lui remettoit continuellement devant les yeux les voies iniques par leſquelles il étoit parvenu au pontificat, & la conduite ſcandaleuſe qu'il y avoit tenue juſqu'alors ; les cardinaux Colonnes, Savelli, & quelques autres diſoient hautement qu'il falloit aſſembler un concile général pour le dépoſer ; & s'ils venoient à bout d'inſpirer ces ſentimens au roi, lorſque ce prince l'auroit en ſa puiſſance, il étoit perdu.

Paul Jove.

Il falloit pourtant ſe réſoudre, ou à faire ſa paix particuliere, ou à ſoutenir un ſiége avec les troupes Arragonoiſes, qui étoient dans Rome : mais le roi y avoit auſſi ſa faction, & celle des Colonnes qui y étoit très-puiſſante ; & le peuple, que la cherté des vivres commençoit à incommoder beaucoup, étoit difficile à contenir.

Il propoſe de traiter de ſa paix particuliere.

Quelque parti qu'il prît, il ne pouvoit en prendre qu'un très-dangereux. C'eſt en ces rencontres où le trop de lumieres ne ſert qu'à augmenter l'inquiétude & l'irréſolution. Enfin après avoir tout balancé, il crut qu'il y auroit moins de riſque pour lui à traiter avec le roi, qu'à lui réſiſter à force ouverte. Il lui fit dire qu'il étoit prêt de faire ſa paix particuliere, ſans ſe mêler davantage des affaires d'Alphonſe d'Arragon, & qu'il le prioit

de

1494.

de lui envoyer quelqu'un de sa part pour convenir des conditions.

Le maréchal de Gié, le sénéchal de Beaucaire, & le président de Gannai lui furent envoyés. Ils tâcherent de le rassurer sur ses frayeurs, lui protesterent de la part du roi qu'il n'avoit aucun mauvais dessein contre lui; qu'il ne pensoit nullement à se mêler de ce qui pouvoit concerner le gouvernement de l'église; que son unique prétention étoit de se rendre maître du royaume de Naples qui lui appartenoit : mais qu'il souhaitoit entrer dans Rome; qu'il étoit en pouvoir de s'en ouvrir l'entrée par les armes; qu il avoit peine à s'y résoudre par le respect qu'il avoit pour le saint Siége à l'exemple des rois ses prédécesseurs; & que s'il étoit obligé d'en venir-là, comme il y étoit résolu s'il ne le pouvoit faire autrement, il prendroit toute l'Italie à témoin qu'on l'y auroit forcé.

Et consent de recevoir le roi, avec son armée.
Guicciardino, l. I.

Il fallut que le pape en passât par-là : il demanda seulement que le roi voulût bien lui envoyer un sauf-conduit pour le duc de Calabre, afin qu'il pût se retirer au royaume de Naples avec ses troupes au travers de l'état ecclésiastique, sans être insulté; ce qui lui fut accordé. Il déclara aussi-tôt au duc ce que la nécessité l'avoit contraint de faire contre son inclination, & voulut se faire un mérite auprès de lui de la précaution du sauf-conduit qu'il avoit prise pour la sureté des troupes Napolitaines : mais le duc refusa le sauf-conduit avec mépris & indignation, dit qu'il se sentoit assez de courage & assez de prudence pour conduire ses troupes en lieu de sureté malgré la trahison qu'on lui faisoit, & se disposa à son départ, moins pour obéir aux ordres du Pape, qu'à ceux d'Alphonse son pere, qui sachant le comte de Ligni à Ostie avec un corps considérable de troupes, avoit besoin de son armée pour la défense de son état.

Paul. Jove.

Le duc de Calabre sortit de Rome le trente-unieme jour de Décembre par la porte de Sainte Marie del Popolo, & le roi dès le soir y fit son entrée aux flambeaux

De la Vigne, Journal de Charles VIII.

1494. par la porte Flaminienne, accompagné de toute l'armée en un très-bel ordre, les lanciers ayant la lance en arrêt sur la cuisse, les archers l'arc à la main, les Suisses armés la plûpart de halebardes, d'autres de haches d'armes, & tous en posture de gens qui entroient dans une ville ennemie. Le roi traversa ainsi Rome jusqu'au Palais de saint Marc où il devoit loger, & l'on posta aux environs de gros corps de garde avec toute l'artillerie. On s'assura de tous les principaux postes de la ville, & on prit toutes les précautions possibles contre la surprise. C'est ainsi que finit glorieusement pour ce prince l'année 1494.

1495.

Ce prince y étant entré fait sommer le pape de lui ouvrir le château S. Ange.

Guicciardino, l. 1.

Son dessein étoit, dès qu'il seroit descendu de cheval, de voir le Pape : mais il apprit qu'il s'étoit renfermé dans le château Saint-Ange avec les cardinaux Olivier Caraffe & Baptiste des Ursins, résolu de ne point s'exposer à une conférence, de peur qu'on ne s'y saisît de sa personne. Le roi fut très-choqué de ce procédé, & les cardinaux Colonne, de la Rovere, & Savelli profiterent de cette conjoncture, pour lui conseiller de faire déposer un si méchant Pape, qui étoit, disoient-ils, en exécration à toute la chrétienté pour sa vie scandaleuse; que cela étoit nécessaire pour assurer son entreprise; qu'il ne pouvoit prudemment se fier à lui quelques sermens qu'il lui fît; qu'il avoit une haine irréconciliable contre la France; & que s'il demeuroit sur le throne pontifical, il ne perdroit aucune occasion de faire périr l'armée françoise.

Comines, l. 7. ch. 12.

Le roi ne crut pas devoir suivre des conseils si violens : mais il fit sommer le Pape de lui livrer le château Saint Ange, & sur son refus il fit préparer deux fois l'artillerie pour battre cette forteresse; il l'eût fait sans doute, malgré la répugnance qu'il avoit à en venir jusques-là, si le Pape intimidé par la grandeur du péril & par la chûte d'un endroit de la muraille, qu'on regarda comme un second miracle, en faveur du roi, ne se fût enfin résolu à traiter de nouveau avec lui. C'est le parti qu'il prit ensuite d'une députation que ce prince

lui fit des seigneurs de Foix, de Bresse, de Gié, de Ligni, & de Jean de Reli, confesseur du roi, nommé à l'évêché d'Angers, qui en l'abordant le harangua en latin. Il en fut un peu surpris ; car il ne s'attendoit pas à cet honneur.

1495.

De la Vigne, Journal de Charles VIII.

On fit un nouveau traité, par lequel le Pape déclara qu'il s'unissoit avec le roi pour la sureté de l'Italie, s'obligea à lui laisser Viterbe que ce prince tenoit déja, Terracine, Civita-Vecchia, & Spolete, à ne point inquiéter les cardinaux, ou les seigneurs du territoire du Saint Siége, qui s'étoient déclarés pour la France, & à lui livrer Zizime frere de Bajazet empereur des Turcs, à condition qu'il le lui rendroit à son retour, & le laisseroit jouir des quarante mille ducats que Bajazet payoit pour l'entretien de Zizime ; & que le pape reçut toujours. Cet article faisoit connoître la grandeur des projets de ce jeune roi, qui regardant la conquête de Naples, comme une affaire de peu de jours, songeoit déja à passer dans l'empire Ottoman, à y exciter des divisions en mettant Zizime à la tête d'un parti ; & à chasser Bajazet de Constantinople : mais la mort du prince Turc, qui arriva quelques jours après, rompit toutes ces mesures. Ce fut un grand mystere que cette mort. Quelques-uns l'attribuerent aux débauches où il s'abandonna dans les premiers jours de sa liberté. Les autres dirent que les Venitiens gagnés par Bajazet, lui firent donner du poison : ce qui n'est gueres vrai-semblable ; d'autres qu'il avoit été livré aux François déja empoisonné par l'ordre du pape, afin qu'ils n'en tirassent aucun avantage ; & ce fut-là l'opinion la plus commune. Quoi qu'il en soit, cette mort fut pour le roi une raison ou un prétexte pour ne pas entreprendre la guerre contre les Turcs, parmi lesquels on avoit déja quelques intelligences, qui, à ce qu'on prétend furent découvertes par les Venitiens-mêmes à Bajazet.

Cette sommation oblige le St Pere à faire enfin son traité avec le roi.

Guicciardino, l. 1. Comines, loc. cit. Traité entre le pape & le roi. Recueil de traités par Leonard, T. 1. & dans les Mss. de Brienne, vol. cotté 9691.

Les autres articles les plus considérables du traité, étoient que les garnisons de Civita-Vecchia & d'Ostie

Comines, l. 7. ch. 14.

1495.

n'empêcheroient point les vivres de monter à Rome par le Tibre, à moins qu'ils ne vinssent du pays ennemi; que toutes les places de l'état ecclésiastique seroient ouvertes au roi, qu'à son retour du royaume de Naples, il rendroit au pape toutes les places du Saint Siége dans l'espace de quatorze jours, excepté Civita-Vecchia & Ostie, & que cette derniere seroit remise entre les mains du cardinal de la Rovere; que le pape pardonneroit à Viterbe & aux autres villes qui s'étoient données aux François; que le roi mettroit un gouverneur dans Césane, & un lieutenant dans la Marche d'Ancone, aussi-bien que dans le patrimoine de Saint Pierre, & dans la Campagne de Rome; mais qu'en celle-ci ce seroit un cardinal dont la France seroit sûre; que le cardinal de la Rovere seroit retabli dans sa legation d'Avignon; que le roi ne demanderoit point au pape le château Saint Ange, & qu'il lui rendroit son obédience filiale. Il y avoit encore quelques autres articles moins importans, ou compris dans ceux que je viens de rapporter. Quelques historiens en ajoûtent un autre considérable, savoir que le pape promit au roi de lui donner l'investiture du royaume de Naples : mais cet article ne se trouve point dans le traité, & apparemment ce ne fut qu'une promesse verbale.

Entrevûe qu'ils eurent ensemble.

Extrait du Journal d'un maître des cérémonies de la cour de Rome.

Après que le traité eut été signé, le pape retourna au vatican, où le roi alla lui rendre visite le Vendredi seizieme de Janvier. Le détail de ce qui se passa en cette occasion fut mis par écrit par un maître des Cérémonies du pape. * En voici les principales circonstances.

Le roi après avoir entendu une basse Messe dans l'église de Saint Pierre, alla au palais : il y dîna dans un appartement qu'on lui avoit fait préparer, & sur les vingt heures, c'est-à-dire, environ à une heure après midi selon notre maniere de compter, il vint atten-

* Il est rapporté par Godefroi dans la vie de Charles VIII. La traduction de ce Journal est dans les manuscrits de Brienne aux vol. cottés 8439 & 8457.

dre le pape dans les jardins. Dès que ce prince l'apperçut, il s'avança vers lui, précedé d'un grand nombre de cardinaux, & étant à quelques pas de Sa Sainteté, il fit une genuflexion, & puis une seconde, suivant le cérémonial dont on étoit convenu; comme il étoit prêt de faire la troisieme, le pape qui avoit fait semblant de ne le pas voir au moment qu'il fit les deux premieres, s'approcha promptement en se découvrant, & l'embrassa : ce prince ne lui baisa ni le pié ni la main. Le pape ne voulut point se couvrir avant lui, & ils se couvrirent l'un & l'autre en même temps. 1495.

Après les premiers complimens, le roi pria le pape de faire cardinal Guillaume Briçonnet évêque de Saint-Malo. Il lui répondit que c'étoit son intention, & lui prenant la droite de sa main gauche, il le conduisit à la chambre, où il dit qu'il alloit sur le champ le satisfaire : dans le chemin il fit semblant de se trouver mal. On ne put deviner la raison de cette affectation; mais s'il eut intention d'éluder par-là la demande du roi, il se ravisa. Ils entrerent dans la chambre, où le pape s'étant assis sur une chaise basse, Charles prit sa place sur un pliant : mais dans le moment le pape ordonna qu'on apportât au roi une chaise pareille à la sienne. Un peu après le pape se leva, & alla s'asséoir dans son throne consistorial, & fit mettre le roi à sa droite, dans un siége plus avancé que celui du pape, & que le maître des cérémonies qui présidoit à celle-ci, & qui est l'auteur de cette relation, appelle *Le Siége Cameral du Pape.* * Un peu au-delà du siége du roi en derriere, commençoit le rang des siéges des cardinaux disposés en cercle. Le pape prenant le roi par la main, l'obligea de s'asseoir avant de s'asseoir lui-même.

Où Briçonnet évêque de S. Malo est fait cardinal.

Ensuite le pape déclara cardinal Guillaume Briçonnet, que le maître des cérémonies fit entrer aussi-tôt; & après que ce prélat eut baisé les piés & la bouche

* *Sedes Papæ Cameralis.*

1495. du pape, il reçut de lui le chapeau. Comme il en remercioit Sa Sainteté, elle lui dit, que c'étoit au roi qu'il en devoit faire ses remerciemens : & aussi-tôt le nouveau cardinal alla se jetter aux piés de Sa Majesté.

Cette cérémonie étant achevée, le pape se leva, & voulut conduire le roi jusqu'à l'appartement où il devoit loger : mais ce prince ne le permit pas, & s'y en alla accompagné seulement des cardinaux.

Autres entrevûes remarquables du pape & du roi.

Le pape & le roi se trouverent encore ensemble en diverses autres occasions : & il y en eut entr'autres deux remarquables. La premiere, fut celle où le roi devoit rendre au pape son obédience filiale en plein consistoire. Le maître des cérémonies lui fut envoyé, pour lui marquer le détail de celle qu'on prétendoit qu'il devoit observer. Il lui dit qu'il devoit d'abord baiser les piés du pape ; en second lieu lui faire son compliment d'obédience ; & en troisieme lieu s'asseoir après le doyen des cardinaux.

Ce dernier article le choqua. Il tint conseil là-dessus, & il fut résolu qu'il ne s'asseoiroit pas, & qu'il se contenteroit de faire debout son compliment au pape. Le dix-neuvieme de Janvier, qui étoit le jour destiné pour la cérémonie, deux cardinaux vinrent le prendre pour le mener au consistoire.

Il fit en entrant une réverence, une seconde vers le milieu de la salle, & une troisieme auprès du throne du pape. Il se mit là à genoux, lui baisa les piés, ensuite la main, & puis la bouche. Après quoi il demeura debout, & le president de Gannai s'étant mis à genoux, parla adressant la parole au pape, & lui dit que le roi étoit venu en personne lui faire obéissance. Ce mot d'obéissance dans l'intention du president avoit plus d'étendue que le pape ne croyoit : car le president ne l'entendoit pas seulement de l'obéissance filiale, comme on le vit par la suite du discours. Il ajouta donc qu'avant que de rendre ce devoir à Sa Saintete, le roi lui demandoit trois graces par sa bouche. La premiere, que tous les priviléges qui avoient

été accordés aux rois de France, aux reines, & à leurs fils aînés, fussent confirmés. La seconde, que la coutume étant que le vassal fût investi du fief, avant que de faire obéissance au seigneur suserain, il accordât au roi l'investiture du royaume de Naples. C'est cet article principalement que regardoit le mot d'obéissance. La troisieme, que l'article des cautions, dont on étoit convenu pour la restitution de Zizime, fût annullé.

Le pape fut surpris des deux dernieres demandes : mais sans se déconcerter, il répondit à la premiere qu'il confirmoit tous les priviléges dont il étoit question, pourvû qu'ils fussent en usage. A la seconde, que comme il s'agissoit de l'interêt d'un tiers, il vouloit en délibérer avec les cardinaux, & qu'il étoit disposé à satisfaire le roi autant que l'équité le permettroit. A la troisieme, qu'il feroit ensorte que cet article se terminât de concert entre lui, les cardinaux & Sa Majesté.

Après cette réponse le roi étant toujours debout à la gauche de Sa Sainteté, prononça ces paroles : *Saint Pere, je suis venu pour faire obédience & révérence à Votre Sainteté, comme ont accoutumé de faire mes prédécesseurs rois de France.* Le président s'étant de nouveau mis à genoux, fit une espece de commentaire sur ces paroles du roi, & quand il l'eut achevé, le pape le leva, prit le roi par la main droite, & dit qu'il le reconnoissoit pour le fils aîné de l'église. Il lui fit civilité pour le reconduire, & le roi l'ayant prié de n'en rien faire, se retira sans être suivi d'aucun des cardinaux.

L'autre cérémonie se fit le lendemain jour de saint Sebastien. Le pape pour faire honneur au roi, celebra pontificalement la Messe en sa présence. Ce prince, soit exprès, soit autrement, le fit attendre un quart d'heure entier. Il vint se placer dans une simple chaise, où il n'y avoit qu'un coussin de brocard. Le maître des cérémonies étoit venu avant la Messe démander

1495.
Liv. I.

au roi, s'il vouloit donner à laver au pape. Il répondit qu'il le feroit volontiers, & le fit après la communion du pape. Guichardin ajoûte que le roi assistant à cette Messe, ne fut placé qu'après le doyen des cardinaux Evêques : mais outre que la relation d'où j'ai tiré tout ceci, ne fait aucune mention de cette circonstance, qui n'y eût pas assûrement été omise, cela ne s'accorde pas avec la conduite que ce prince tint dans le consistoire, où la chose eût moins tiré à conséquence, parce qu'elle eût éte moins publique. Il ajoute que le pape, pour conserver la mémoire de cette cérémonie, la fit peindre dans un des appartemens du château S. Ange.

Dispositions secrettes où ils étoient l'un envers l'autre.

Ces cérémonies embarrassoient également le pape & le roi. Ils affectoient d'avoir toute sorte de déférence l'un pour l'autre : mais autant qu'ils pouvoient, ils tenoient leur rang sans en faire semblant. Le pape faisant une calvacade dans la place de saint Pierre, le roi arriva : le pape vint à lui avec beaucoup d'honnêteté, & prit cependant la droite : le comte de Bresse s'avança à l'instant à la gauche du roi, & de cette maniere ce prince se trouva au milieu.

Après tout le pape qui pensoit beaucoup plus à sa sûreté qu'à ces formalités, se voyant investi de troupes Françoises, & au pouvoir du roi, lui prodiguoit les honneurs en toutes rencontres, & lui en fit un dont tout le monde fut surpris. Il voulut que tandis que ce prince seroit à Rome, tout s'y fît par ses ordres. * La Justice s'administroit en son nom & par ses officiers, sans que ceux du pape s'en mêlassent; & on éleva deux potences dans Rome, l'une au champ de Flore, & l'autre à la rue des Juifs; qui étoient les marques de la justice royale.

A en juger par tout cet extérieur, la réconciliation

* D'autres historiens assurent que le roi exerçoit déja des actes de souveraineté dans la ville de Rome dès le treize ou quatorze Janvier, c'est-à-dire, deux ou trois jours après la premiere entrevûe du roi & du pape, qui resta jusques au seize enfermé dans le château Saint Ange. *Voyez le XVII Tome des Mém. de l'Academie des Inscriptions & Belles Lettres. p. 551.*

étoit

étoit entiere de part & d'autre ; & le pape pour convaincre le roi qu'il étoit en résolution d'être desormais tout-à-fait dans ses interêts, lui donna comme en ôtage pour l'accompagner au royaume de Naples, le cardinal de Valence son fils. C'étoit encore un des articles du traité, & ce prince ne pensa plus qu'à poursuivre son entreprise. 1495.

Il partit de Rome le Mercredi vingt-huitieme de Janvier, ayant fait près d'un mois de séjour à Rome. Il avoit envoyé devant son artillerie avec une grande partie de ses troupes, & marcha à la tête du reste, qui consistoit en cent gentilshommes de sa maison, six cens arbalestriers, six ou sept mille Suisses & Allemans, & dix-huit cents lances

De la Vigne, Journal de Charles VIII.

Jusqu'à l'arrivée du roi à Rome, le royaume de Naples étoit demeuré tranquille, & avoit paru assez soumis à Alphonse d'Arragon : mais dès qu'on y sut que les troupes Françoises s'y acheminoient par la Camgagne de Rome, les mécontens qui étoient en grand nombre, & qui ne haïssoient pas moins Alphonse qu'ils avoient haï son pere, parce que tous deux étoient d'un caractere fort semblable pour la cruauté, l'avarice, & l'impieté, prirent les armes de tous côtés. La ville d'Aquila & toute la province de l'Abruzze se revolterent ouvertement, arborerent par-tout les bannieres de France, & Fabrice Colonne s'empara de diverses forteresses au nom du roi. Les habitans d'Aquila firent faire une monnoie au coin de ce prince ; & pour mieux marquer leur attachement à la France, ils en mirent les Inscriptions en François contre l'usage ordinaire.

Mouvement à Naples aux approches de l'armée Françoise.

Comines, l. 7. chap. 11.

Comines, l. 7. ch. 11.

Monnoie frappée à Aquila au coin du roi.



1495.

Alphonse d'Arragon met la couronne de Naples sur la tête de Ferdinand son fils, & s'enfuit en Sicile.

Ce premier mouvement se communiqua bientôt dans presque tout le royaume, où il y avoit encore en plusieurs endroits des restes de la faction Angevine. Alphonse d'Arragon ne sachant de quel côté tourner, voyant approcher l'armée françoise, tous les peuples se soulever, & n'osant quitter Naples de peur qu'elle ne suivît l'exemple du reste du royaume, prit une résolution fort extraordinaire, par laquelle il eut quelque espérance de ramener les esprits. Ce fut de quitter sa couronne, & de la mettre sur la tête de son fils Ferdinand duc de Calabre, jeune prince, brave, bien né, & que les Napolitains aimoient. Il le fit proclamer roi dans Naples, & sans tarder davantage, il s'enfuit sur ses galeres à Masara en Sicile.

Mais ce remede tout violent qu'il étoit, ne put arrêter le mal, quoique d'abord il eût produit un grand changement dans l'esprit des Napolitains, & fait reprendre cœur aux troupes, qui marcherent aussi-tôt avec assez de résolution vers les frontieres de l'état sous la conduite du nouveau roi.

La nouvelle de la fuite d'Alphonse d'Arragon fut apportée au roi dans le temps qu'il partoit de Rome, & on lui annonçoit à tous momens les progrès de ses partisans dans le royaume de Naples. Les troupes qu'il avoit avec lui étoient dans l'impatience de joindre celles qui les devançoient, & malgré la rigueur de la saison qui étoit devenue fâcheuse, on avoit peine à modérer leur ardeur.

Audace de l'ambassadeur d'Espagne envoyé au roi pour le traverser dans ses desseins.

De la Vigne, Journal de Charles VIII.

Dom Juan Antonio de Vera, discours 2 de son Embaxador.

Le roi arriva le vingt-neuvieme de Janvier à Vélitri après avoir dîné à Marigné, d'où le cardinal de Valence s'enfuit, & donna dès-lors au roi par sa fuite; un fâcheux préjugé contre la sincérité du Pape, qui fit tout son possible pour se disculper de cette évasion. On ne le crut pas; mais on dissimula d'autant plus que selon le train que prenoient les affaires, on croyoit pouvoir désormais se passer aisément de lui. Ce fut en ce lieu-là qu'Antoine de Fonseque ambassadeur d'Espagne vint trouver le roi, & lui dit que son maître ayant un

droit évident sur le royaume de Naples, & que celui de Sicile se trouvant en danger par le voisinage de l'armée de France, sa majesté ne devoit pas trouver mauvais qu'il s'opposât à sa conquête. Sur quoi le roi lui ayant représenté qu'en vertu du traité de Barcelone, par lequel il avoit rendu au roi de Castille le Roussillon & la Cerdagne, ce prince lui avoit promis avec serment de ne point s'opposer au dessein qu'il avoit formé sur le royaume de Naples ; l'ambassadeur qui avoit actuellement ce traité entre les mains, ne fit point d'autre réponse, que de le déchirer sur le champ. C'étoit une froide imitation de ce qu'avoit fait Capponi à Florence, qui ne fut pas reçûe de la même maniere, parce que les circonstances n'étoient pas les mêmes ; & peu s'en fallut qu'on ne vengeât dans le moment l'audace de l'Espagnol sur sa propre personne. Mariana, l. 26. ch. 7.

L'armée Françoise ne laisse pas d'avancer & s'empare de deux forteresses.

Le premier obstacle que trouva l'avant-garde, commandée par Engilbert de Cleves comte de Nevers, fut la forteresse de Montéfortino. Il la fit sommer de se rendre : mais la place étoit bonne, elle appartenoit à Jacques Conti Baron Romain. Ses trois fils s'y étoient renfermés résolus de la défendre jusqu'à l'extrêmité, parce que leur pere ayant quitté le service de France par haine contre les seigneurs Colonnes, ils ne pouvoient gueres espérer de faveur du Roi. Le comte de Nevers la fit insulter, après en avoir ruiné une partie des défenses par son artillerie. L'assaut dura quelques heures, & fut très-sanglant : mais elle fut emportée, & tout ce qui s'y trouva fut passé au fil de l'épée. Ces trois jeunes seigneurs se sauverent dans le donjon avec quelques soldats ; & voyant le canon prêt à le battre, ils demanderent à capituler, & ne purent obtenir d'autre condition, que de se rendre prisonniers de guerre.

Cette action fut suivie d'une autre encore plus vigoureuse à la forteresse du Mont saint Jean, une des meilleures d'Italie, & qui appartenoit au Marquis de Pescaire. Elle fut forcée en aussi peu de temps que l'autre, & avec la même bravoure en présence du roi. On Guicciardino l. 1.

1495. fit main-basse sur tout ce qui s'y rencontra, & ensuite on y mit le feu contre l'usage ordinaire de la guerre en Italie, où l'incendie n'étoit point un châtiment des villes prises d'assaut, même des villes rebelles. Mais on jugea à propos de faire un exemple en celle-ci, pour jetter la terreur dans les autres.

Cela réussit: cette exécution fit trembler tout le royaume de Naples, & la valeur que les François avoient fait paroître dans ces deux actions, les rendit si redoutables à l'armée du nouveau roi, qu'elle commença à se décourager entierement.

Ce jeune prince s'étoit avancé jusqu'à Saint-Germain avec cinquante escadrons, & six mille hommes d'infanterie, tous gens choisis & commandés par de très-bons capitaines. Cette place étoit la clé du royaume de Naples, très-forte par sa situation, & par trois bons châteaux, entourée partie de marais, partie de montagnes d'un très-difficile accès : il falloit passer la riviere du Gariglian & un défilé très-étroit, & Ferdinand étoit résolu de garder ce passage, ou d'y périr. Le roi n'ignoroit pas la difficulté qu'il y auroit à le forcer : mais se confiant à l'ardeur de ses troupes, il y marcha.

La terreur se met dans l'armée de Ferdinand.

Comines, l. 7. ch. 13.

De la Vigne.

Louis d'Armagnac comte de Guise, & depuis duc de Nemours, commandoit ce jour-là l'avant-garde, & s'avança avec deux mille fantassins & trois cents lances. Dès qu'il parut, il se répandit tout-à-coup une si grande terreur dans l'armée ennemie, que quoi que pût faire Ferdinand, elle se débanda, chacun fuyant de son côté, & avec tant de précipitation, qu'ils abandonnerent dans le chemin huit pieces d'artillerie. Le prince se retira avec une partie de ses troupes à Capoue, quelques autres se jetterent par ses ordres dans Naples & dans Gayette, le reste déserta.

La difficulté de ces sortes de conjonctures, est qu'il y a toûjours plusieurs malheurs à craindre en même temps, & qu'on ne peut éviter l'un, sans tomber dans l'autre. Ferdinand s'étoit refugié à Capoue, parce que la place étoit forte, & avoit toujours été très-affection-

droit évident sur le royaume de Naples, & que celui de Sicile se trouvant en danger par le voisinage de l'armée de France, sa majesté ne devoit pas trouver mauvais qu'il s'opposât à sa conquête. Sur quoi le roi lui ayant représenté qu'en vertu du traité de Barcelone, par lequel il avoit rendu au roi de Castille le Roussillon & la Cerdagne, ce prince lui avoit promis avec serment de ne point s'opposer au dessein qu'il avoit formé sur le royaume de Naples; l'ambassadeur qui avoit actuellement ce traité entre les mains, ne fit point d'autre réponse, que de le déchirer sur le champ. C'étoit une froide imitation de ce qu'avoit fait Capponi à Florence, qui ne fut pas reçûe de la même maniere, parce que les circonstances n'étoient pas les mêmes; & peu s'en fallut qu'on ne vengeât dans le moment l'audace de l'Espagnol sur sa propre personne.

Mariana, l. 26. ch. 7.

Le premier obstacle que trouva l'avant-garde, commandée par Engilbert de Cleves comte de Nevers, fut la forteresse de Montéfortino. Il la fit sommer de se rendre: mais la place étoit bonne, elle appartenoit à Jacques Conti Baron Romain. Ses trois fils s'y étoient renfermés résolus de la défendre jusqu'à l'extrêmité, parce que leur pere ayant quitté le service de France par haine contre les seigneurs Colonnes, ils ne pouvoient gueres espérer de faveur du Roi. Le comte de Nevers la fit insulter, après en avoir ruiné une partie des défenses par son artillerie. L'assaut dura quelques heures, & fut très-sanglant: mais elle fut emportée, & tout ce qui s'y trouva fut passé au fil de l'épée. Ces trois jeunes seigneurs se sauverent dans le donjon avec quelques soldats; & voyant le canon prêt à le battre, ils demanderent à capituler, & ne purent obtenir d'autre condition, que de se rendre prisonniers de guerre.

L'armée Françoise ne laisse pas d'avancer & s'empare de deux forteresses.

Cette action fut suivie d'une autre encore plus vigoureuse à la forteresse du Mont saint Jean, une des meilleures d'Italie, & qui appartenoit au Marquis de Pescaire. Elle fut forcée en aussi peu de temps que l'autre, & avec la même bravoure en présence du roi. On

Guicciardino l. 2.

1495. néreux, qui n'avoit que l'honneur en recommandation; & qu'on n'auroit jamais cru capable d'une telle démarche. Il protestoit depuis qu'il ne l'avoit faite que de concert avec Ferdinand, dans l'espérance de faire avec le roi quelque accommodement tolérable pour ce prince, & qu'il n'avoit pensé à se sauver lui-même, qu'après avoir vû que tout étoit désespéré pour Ferdinand.

D'autres attribuoient ce qu'il avoit fait à un secret dépit contre le duc de Milan. Il étoit d'une des plus illustres familles de ce duché, & voyoit avec chagrin que les Saint-Severin avoient toute la confiance du duc, qui le négligeoit. Il ne douta pas que le roi, après s'être rendu maitre du royaume de Naples, informé qu'il étoit des menées secretes que le duc de Milan faisoit contre ses intérêts, ne vint retomber sur lui en faveur de la maison d'Orléans, à qui ce duché appartenoit, & qu'alors se souvenant de l'obligation qu'il lui auroit eue de la reddition de Capoue, il ne rendit justice à son mérite & à sa naissance. On prétendit même que ce fut dans ces vûes, que sous prétexte de ne point trop hasarder, c'étoit lui qui avoit empêché Ferdinand de combattre d'Aubigni dans la Romagne, dont la défaite auroit entierement déconcerté les desseins du roi.

Quoi qu'il en soit de tous ces raisonnemens politiques, en quoi les Italiens sont d'ordinaire fort féconds, lorsque Trivulce retourna à Capoue, il trouva que le peuple avoit déja pillé les bagages de Ferdinand, & enlevé les chevaux de ce prince; que les gens d'armes s'étoient pour la plûpart dispersés en divers lieux, & que Virgile des Ursins & le comte de Pétiliane, les plus zélés partisans de Ferdinand étoient sortis de la ville, & avoient envoyé demander des sauf-conduits au roi de France pour aller se rendre à lui.

Sur ces entrefaites Ferdinand ne sachant pas ce qui s'étoit passé, revint à Capoue, après avoir un peu appaisé le peuple de Naples: mais il fut fort surpris de recevoir en chemin une députation de la ville, qui le prioit de ne pas avancer davantage. Les députés lui di-

rent que la ville étoit résolue de céder à la nécessité, & de subir la loi du vainqueur ; que le commandant avoit déja traité pour lui & pour les habitans avec le roi de France ; que la plûpart des troupes avoient abandonné la ville, & qu'elle ne vouloit pas s'exposer à être saccagée par les François comme Montéfortino & le Mont Saint Jean l'avoient été.

Ce malheureux prince à cette nouvelle ne put contenir ses larmes ; & après avoir fait en vain de fortes instances pour être reçû dans la ville, retourna à Naples, quoiqu'il prévît bien qu'elle suivroit infailliblement l'exemple de Capoue. En effet le bruit de la révolte qui s'y étoit faite, ayant prevenu son retour à Naples & à Averse, ces deux villes avoient déja envoyé des Ambassadeurs au roi pour se soumettre à lui.

Ferdinand rentra cependant dans Naples ; mais résolu de quitter la partie. Il fit assembler les principaux de la noblesse & du peuple dans la place du château-neuf, & leur fit le discours suivant rapporté par Guichardin.

Discours de Ferdinand aux Napolitains résolus de se soumettre aussi à la France. Guicciardino, l. 4.

« Je puis, leur dit-il, prendre Dieu à témoin, & » tous ceux qui ont connu les plus secrets sentimens de » mon cœur, qu'une des plus fortes raisons qui m'ont » fait souhaiter la couronne, que vous m'avez mise sur » la tête, a été de faire connoître à toute l'Europe par » ma conduite, combien j'ai toujours désapprouvé la » dureté du gouvernement de mon pere & de mon » ayeul, & d'être en état de regagner le cœur des peu- » ples, dont ils s'étoient attiré la haine. Le malheur » de ma maison ne m'a pas permis d'acquérir cette gloi- » re, que j'estime beaucoup plus que le titre de roi, » l'une étant le fruit de la vertu, & l'autre un présent » de la fortune. Je suis sur le point de me voir dépouil- » lé de mon royaume, plus par l'infidélité & par le » peu de courage de mes soldats, que par la valeur » de mes ennemis : néanmoins si je pouvois me soûte- » nir encore un peu de temps, je ne perdrois pas toute » espérance : parce que le roi d'Espagne & les princes » d'Italie me préparent un puissant secours. Ils ont com-

1495. » mencé à ouvrir les yeux, & à voir, quoique trop » tard, que le coup qui m'abat retombera infailliblement sur eux, à moins qu'ils ne se hâtent de prendre leurs précautions. Si je ne consultois que mon » seul courage, j'en trouverois encore assez en moi, » pour terminer mon regne & ma vie avec la gloire » qui convient à un prince de mon âge, descendu de tant » de rois, & à l'espérance que vous aviez conçûe de moi, » en m'élevant sur le throne : mais parce que cela ne se » peut tenter sans exposer mes sujets aux miseres dont » je m'étois proposé de les délivrer en recevant la couronne, je prends le parti de ceder à ma mauvaise » fortune, au moins pour quelque temps. Mon avis » est, que sans avoir égard à moi, vous traitiez pour » votre sûreté avec le roi de France : & afin que vous » le puissiez faire sans blesser votre conscience & votre » honneur, je vous dégage du serment de fidelité que » vous m'avez fait il y a peu de jours, & je renonce » librement aux hommages & aux services que j'avois » droit d'exiger de vous comme de mes sujets & de » mes vassaux. Recevez de bonne grace le joug des » François que vous allez subir, & tâchez par une » prompte soumission & une exacte obéissance d'adoucir à votre égard la fierté Françoise. Que si les manieres des ultramontains vous inspirent avec le temps » de la haine de leur domination, & le desir de mon » retour, je serai en lieu propre à seconder votre bonne volonté, & toujours prêt à exposer ma vie pour » vous aux plus grands dangers : que si au contraire » leur gouvernement vous accommode, soyez certain » que ni cette ville, ni ce royaume ne souffriront jamais de ma part aucun dommage. Je me consolerai » dans ma disgrace par la pensée de votre bonheur, & » beaucoup plus encore par le témoignage que vous » me devez, qu'en quelque état que j'aye été, soit » lorsque j'étois héritier présomptif de la couronne, » soit lorsque j'étois votre roi, je n'ai jamais fait de » mal à personne ; que vous n'avez jamais vû en moi ni

1495.

» ni avarice, ni cruauté; que je ne suis coupable que » des fautes de mes prédécesseurs ; & que j'ai plus de » regret de ne pouvoir pas les réparer, que de perdre » ma couronne ; & que si j'étois demeuré sur le thro- » ne, j'aurois été plus semblable à Alphonse mon bis- » ayeul qu'à mon pere & à mon ayeul. «

Ce discours tira des larmes à plusieurs des auditeurs : mais il ne produisit point d'autre effet. La haine du nom d'Arragon, & le desir de la nouveauté s'étoient tellement emparés de l'esprit du peuple, qu'il n'en fut nullement émû. Le tumulte continua dans toutes les parties de la ville, & le prince ne fut pas plûtôt rentré dans le château neuf, qu'une multitude de gens ramassés alla piller ses écuries. Il en fut si outré, qu'il ne put se contenir, & sortant du château suivi de quelque peu de gentilshommes & de soldats il vint charger cette canaille, que sa seule présence dissipa.

Il y rentra aussi-tôt pour se disposer à partir. Il fit mettre le feu aux navires qu'il avoit dans le port, voyant bien qu'ils tomberoient entre les mains des ennemis, & il mit en liberté les seigneurs & gentilshommes que son pere & son ayeul tenoient en prison dans ce château, excepté le prince de Rossane & le comte de Popoli. Comme il avoit quelque soupçon que les Allemans qui étoient-là en garnison pensoient à se saisir de sa personne, il leur fit grande largesse de tous les meubles qui y étoient ; & tandis qu'ils s'occupoient à les partager entre eux, il sortit par la porte de secours, & monta sur les galeres qui l'attendoient au port, avec Jeanne sa fille, & la vieille reine femme de son ayeul.

Il est obligé d'en sortir, & se retire à Ischia.

Il fit voile suivi de ses plus zelés serviteurs vers l'isle d'Ischia à trente milles de Naples, jettant toujours les yeux vers cette ville, & repetant souvent ce verset du Psalmiste : *Si Dieu ne garde la ville, c'est en vain que celui qui la garde veille pour la conserver.*

Son inquietude durant son passage, étoit de savoir si

1494.

dans l'état où il se voyoit, il trouveroit assez de fidelité dans le gouverneur de l'isle pour le recevoir, & ce n'étoit pas sans raison; car quand il fut question d'entrer dans le château, le gouverneur ne voulut pas le lui permettre, qu'à condition qu'il n'auroit avec lui qu'un de ses gens: mais le prince lui demanda d'un ton ferme s'il ne reconnoissoit pas son roi, & ayant mis en même temps l'épée à la main, le saisit, le tira hors de la porte, s'en empara, & étonna tellement tout le corps-de-garde par ce coup hardi, que tous les soldats mirent les armes bas: il entra avec tout son monde, & se rendit maître de la place.

Suite des progrès du roi.
De la Vigne, Journal de Charles VIII.

Tandis que les choses tournoient si heureusement pour le roi à Naples, il avançoit toujours. Les villes qui devoient naturellement lui couter des siéges & des combats, le recevoient comme en triomphe. Il entra de cette maniere le dix-huitieme de Février à Capoue, & le dix-neuvieme à Averse, où arriverent le lendemain Vendredi vingtieme du mois des députés de tous les corps de la ville de Naples, pour l'assurer de la fuite de Ferdinand d'Arragon, lui présenter les clés de la ville, & le supplier de les compter desormais au nombre de ses bons & fideles sujets. Ils furent reçus du roi de la maniere que méritoient de telles offres. Il les fit accompagner à leur retour par le maréchal de Gié & par plusieurs autres seigneurs François, & leur promit que dans deux jours il se rendroit à Naples.

Il fait son entrée à Naples où il est reçû avec toute sorte d'honneurs.

En effet le Dimanche suivant vingt-deuxieme de Février, le roi revêtu de magnifiques habits, entouré des Grands de sa cour, & suivi de toute son armée, entra dans Naples au son de toutes les cloches, & au milieu des acclamations du peuple, qui espéroit voir sous ce nouveau regne la fin de l'oppression, où il avoit été sous les derniers rois de la maison d'Arragon. Ce prince au comble de ses vœux étoit lui-même surpris de son bonheur; & il avoit sujet de l'être. Il avoit passé les Alpes sans argent & sans avoir de magasins; trois des

1495.

plus puissans états d'Italie étoient ligués contre lui, & la plûpart des autres ne demeuroient en repos, que parce qu'ils s'assuroient de voir évanouir un si téméraire projet. Sa flotte lui étoit devenue inutile dès le commencement après l'attaque de Rapallo : car la tempête l'ayant dissipée, elle n'arriva à Naples qu'après lui. Il étoit trahi par le duc de Milan, & devoit être arrêté par un grand nombre de villes & de forteresses, dont une seule bien défendue auroit fait périr son armée. Il avoit affaire à un ennemi prudent, brave, expérimenté, qui avoit de l'argent, des vaisseaux, des troupes, des capitaines, des villes bien fortifiées : malgré tout cela étant parti au mois de Septembre, il traverse l'Italie d'un bout à l'autre, s'y trouve engagé au milieu de l'hyver, & acheve sa conquête au mois de Février, où à peine il pouvoit espérer de la commencer. Aussi ce surprenant évenement fut-il regardé de toute l'Europe, comme menagé par une providence particuliere de Dieu, qui vouloit punir les crimes énormes des derniers rois de Naples, & qui fit dans cette vûe réussir, contre toute apparence, le dessein du monde le plus mal concerté.

Il se rend maître des châteaux où Ferdinand avoit laissé des troupes.

De la Vigne, Journal de Charles VIII.

Lettre du roi à l'archevêque d'Embrun.

Le roi s'étant rendu maître de la ville de Naples, ne l'étoit pas encore du château-neuf, ni des autres châteaux, où Ferdinand, tout résigné qu'il avoit voulu paroître à perdre sa couronne, pour procurer la tranquillité à ses sujets, avoit laissé de fortes garnisons. Le Marquis de Pescaire commandoit dans le château-neuf, dom Fédéric oncle de Ferdinand dans le château de l'Œuf ; & le roi, comme on le voit par une lettre qu'il écrivit à ses ambassadeurs à Rome, étoit persuadé que Ferdinand y étoit lui-même. Il fallut attaquer ces châteaux dans les formes, & on n'en fut entierement maître que le troisieme de Mars. On y trouva quantité d'armes, d'artillerie, de vivres ; & si les habitans de la ville n'avoient pas si-tôt perdu cœur, il y a grand sujet de douter, si le roi fût venu à bout de prendre cette capitale.

1495.

Guicciardino, liv. 2.

Avant que les châteaux de Naples se fussent soumis, il avoit envoyé un sauf-conduit à dom Fédéric, sur lequel ce prince qui étoit aimé à la cour de France, où il avoit été quelque-temps, l'étoit venu trouver pour entendre les propositions qu'on vouloit lui faire. Le roi lui offrit pour Ferdinand un établissement en France & de grands revenus, à condition qu'il lui fît remettre le reste des places qui ne s'étoient point encore rendues dans le royaume de Naples. Fédéric qui savoit les intentions de son neveu, refusa cette offre : mais il en fit une autre ; savoir, que Ferdinand renonceroit à la couronne de Naples, & au titre de roi, à condition qu'on lui cédât la Calabre, pour en jouir comme vassal de la couronne de la maniere que les autres seigneurs du royaume possédoient les fiefs qu'ils y avoient. Le roi jugea qu'il n'étoit pas de sa politique d'avoir un tel sujet dans son état ; qu'il est trop difficile d'oublier qu'on a été roi, & encore plus de s'en souvenir, sans être repris de l'envie de l'être de nouveau, quand l'occasion favorable s'en présente. Ainsi on se sépara sans rien conclure.

Le reste du royaume se soumet aussi excepté Brindes & Gallipoli

Comines, liv. 7. ch. 13.

Le reste du royaume suivit bientôt l'exemple de Naples, excepté Brindes & Gallipoli situées au pays appellé la terre d'Otrante, le château de Reggio, Mantia, & Turpia, places de la Calabre. Ces deux dernieres avoient été de tout temps de la faction Angevine, & avoient arboré l'étendart de France, dès qu'elles avoient sû le roi dans Naples : mais indignées de ce que ce prince les détachoit de son domaine, pour les donner au seigneur de Persi, elles changerent & se déclarerent pour Ferdinand. Si on eût envoyé promptement des troupes de ce côte-là, toutes ces places n'auroient pas tenu. On négligea de le faire, & cette négligence eut de grandes suites. Cependant presque tous les seigneurs du royaume vinrent rendre leurs respects au roi, & faire leurs hommages, & l'on ne songeoit qu'à se divertir dans Naples. Il y avoit tous les jours des fêtes, des tournois, des spectacles, où l'on

Rélation du maître des cérémonies.

1495.

joua, même en présence du roi, le pape, les rois des Romains & d'Espagne, les Vénitiens, le duc de Milan, & la ligue d'Italie, dont le bruit étoit déja fort grand. Et ce fut alors qu'on frappa une monnoie, où non-seulement le roi s'intituloit roi de Sicile, c'est-à-dire, de Naples & de Sicile, mais encore roi de Jérusalem.

Monnoie frappée à Naples à cette occasion.



Ce fut dans ces occupations qui partageoient la journée avec les affaires, & tout ce qui concernoit le réglement de l'état, que le roi passa un mois à Naples jusqu'au douzieme de Mars, jour destiné à faire sa nouvelle entrée dans cette ville en qualité de roi de Naples & de Jérusalem.

De la Vigne, Journal de Charles VIII.

Elle se fit avec encore plus de magnificence que la premiere. Le roi étoit monté sur un très-beau cheval richement enharnaché. * Il avoit une couronne d'or sur la tête, tenant de la main droite une pomme d'or, & un sceptre à la gauche, ornemens qui firent soupçonner à l'empereur qu'il pensoit à lui enlever la dignité impériale. Il étoit couvert d'un grand manteau d'écarlate fourré d'hermines; les plus grands seigneurs du royaume soutenoient un riche dais, sous lequel il marchoit.

Le roi y fait son entrée publique.

* André Paléologue neveu de Constantin Paléologue, dit Dracose, que Mahomet II avoit dépouillé de l'empire de Constantinople, se regardoit comme légitime héritier de cet empire, parce que son oncle n'avoit point laissé d'enfans; il étoit alors à Rome, & il avoit cedé tous ses droits à Charles VIII, par un acte datté du 6 Septembre 1494, dont la minute originale tirée des archives du Capitole a été déposée à la bibliotheque du roi. Ce fut en vertu de cette donation que Charles fit son entrée à Naples avec tous les ornemens de la dignité impériale. *Voyez le tome XVII des Mémoires de l'Academie des Inscriptions & belles Lettres, page 539 & suivantes.*

1495. Le prevôt de son hôtel alloit devant accompagné de tous ses archers à pié & de toute la garde royale. Etienne de Vesc sénéchal de Beaucaire, fait depuis peu duc de Nole, y faisoit l'office de connétable : devant lui marchoit le comte de Montpensier comme vice-roi & lieutenant général ; car le roi lui avoit déja donné ce titre : le prince de Salerne, les seigneurs de Bresse, de Foix, de Luxembourg, de Vendôme ayant tous des manteaux semblables à celui du roi, & tout ce qu'il y avoit de grands seigneurs, soit de France, soit du royaume de Naples étoient du cortége. Le roi passa par les cinq places de la ville où étoient les dames avec plusieurs seigneurs qui lui présenterent leurs fils, afin qu'il leur fit l'honneur de les créer chevaliers ; & il le fit avec les cérémonies ordinaires.

Et prête les sermens ordinaires.

De-là il fut conduit à la grande église, où sur le maître autel étoit exposé le chef de saint Gennare avec la phiole du sang de ce saint. Il fit-là les fermens usités dans le couronnement des rois de Naples : les jours suivans il reçut les députations des villes, & se disposa à son retour en France.

C'étoit se presser beaucoup. Une conquête de cette nature avoit besoin d'être affermie. La présence du conquérant & de nouveaux renforts de France n'eussent été rien de trop pour cela. Au contraire son éloignement & le départ des troupes qui devoient le reconduire, ne pouvoient être que très-dangereux : mais deux raisons lui firent prendre cette résolution. La premiere étoit l'envie de retourner en France. Elle lui fut inspirée par plusieurs de ceux qui l'approchoient, & fit faire aux Italiens bien des réflexions désavantageuses sur l'inconstance de la nation françoise. La seconde, & la principale fut la ligue qui se conclut à Venise, dont le but n'étoit pas seulement de chasser les François de tout le royaume de Naples, mais encore de couper le retour au roi, & de se saisir de sa personne, pour l'obliger à ne pas garder un pouce de terre en Italie.

Ligue conclue à Venise pour l'en chasser.

Le projet de cette Ligue avoit été formé dès le temps

que le roi passa à Florence ; & ce fut Ludovic Sforce & les Vénitiens qui en furent les principaux auteurs. 1495.

Ludovic, qui n'avoit fait venir les François en Italie, que pour se maintenir dans le duché de Milan contre la ligue d'Alphonse d'Arragon, du Pape & de Pierre de Médicis, n'eut pas plûtôt eu l'investiture de ce duché, & le titre de duc après l'empoisonnement de son neveu, que malgré les empressemens qu'il faisoit paroître pour le service du roi, il pensa tout de bon à lui faire repasser les Alpes : mais il espéroit l'y engager sans qu'il s'apperçût de son dessein. Il prévoyoit tant d'obstacles dans la grande étendue de pays que les François avoient à traverser ; il voyoit le pape, le roi de Naples & Médicis prendre de si bonnes mesures entr'eux pour les arrêter, qu'il s'assûroit de voir bientôt le roi rebrousser chemin, & se promettoit de se faire un mérite auprès de ce prince en lui ouvrant ses états, pour lui faciliter son retour. C'est dans cette vûe qu'il faisoit sous-main tous ses efforts, pour empêcher cette triple alliance de se rompre, quoiqu'elle eût d'abord été formée contre lui.

Guicciardino, liv. 2. Comines, l. 7. ch. 15 Corio Jovio, Bembo, &c.

Motifs des Vénitiens dans cette conduite.

Les Vénitiens qui raisonnoient sur les mêmes principes que le duc de Milan, loin de témoigner aucune inquiétude sur le voyage du roi, louoient son dessein, & l'assuroient de leur zéle & de leur attachement à son service : mais quand ils virent les Florentins se soumettre à lui, le rendre maitre de toutes leurs places, lui livrer le port de Livourne avec une des citadelles de Pise, & Médicis mis en fuite, alors ils commencerent à craindre ; & non-seulement ils hâterent l'affaire de la ligue, mais encore si Ferdinand avoit disputé le passage de Viterbe, comme ils avoient cru qu'il le feroit, ils étoient résolus d'envoyer des troupes à Rome, & de s'opposer ouvertement au passage du roi.

Ce fut dans ce temps-là que Comines, qui avoit été envoyé d'Ast en ambassade à Venise, écrivit au roi les propositions que les Vénitiens lui faisoient. C'étoit de faire une ligue contre le Turc avec tous les princes d'I-

1495. talie, l'empereur & le roi d'Espagne; que la Seigneurie avanceroit l'argent néceſſaire pour cette expédition, pourvû qu'on lui donnât en gage les villes de la Pouille; que le roi de Naples tiendroit ſon royaume du roi de France; qu'il lui donneroit trois places dans cet état, & lui payeroit un tribut tous les ans; qu'on obligeroit le pape à donner ſon conſentement à ce traité, & tous les princes d'Italie à contribuer aux frais de la guerre: mais le roi qui voyoit tous les jours les difficultés de ſon entrepriſe s'applanir & ſes ennemis déconcertés, rejetta ces propoſitions, & s'alla rendre maître de Viterbe.

Alors les Vénitiens parlerent plus ouvertement à l'ambaſſadeur. Ils lui dirent que le roi ne gardoit pas la parole qu'il leur avoit donnée; qu'il avoit fait publier dans toutes les cours d'Italie que ſon unique prétention étoit de conquérir le royaume de Naples, & de faire enſuite la guerre au Turc; mais qu'on voyoit bien que ſes deſſeins étoient plus vaſtes, puiſqu'il s'étoit déja emparé de pluſieurs places de la république de Florence, d'Oſtia, & de quelques autres qui appartenoient au ſaint ſiége; que le duc d'Orléans étoit toûjours à Aſt, & donnoit par le ſéjour qu'il y faiſoit de grands ſujets de défiance au duc de Milan. L'ambaſſadeur faiſoit en vain tous ſes efforts pour perſuader le ſénat de la droiture des intentions du roi; que ce prince n'avoit obligé les Florentins à lui livrer leurs places, que parce qu'il les avoit trouvés les armes à la main contre lui, & que pour s'aſſurer un chemin libre quand il jugeroit à propos de retourner en France; que le duc d'Orléans étoit demeuré à Aſt par ordre du roi pour la même raiſon; qu'il n'y avoit point de troupes, qu'il y étoit avec ſa ſeule maiſon, & que cela ne devoit donner aucun ombrage au duc de Milan. Que pour ce qui concernoit le pape, c'étoit lui qui avoit le plus preſſé le roi de paſſer en Italie; qu'enſuite il s'étoit ligué avec le roi de Naples; que c'étoient ſes propres ſujets qui ſe révoltoient contre lui; que le roi pour ſe venger de ſon infidélité,

ne

ne pouvoit moins faire que d'agréer les services que ces seigneurs mécontens du pape lui rendoient, & qu'après la conquête du royaume de Naples, il prétendoit remettre au saint siége les places dont on s'étoit emparé. 1495.

Le sénat n'étoit point touché de toutes ces raisons: il s'assembloit tous les jours, & les ambassadeurs des princes, qui jusqu'alors ne s'étoient vûs les uns les autres que la nuit & fort en secret, ou qui n'avoient auparavant traité que par l'entremise de leurs secrétaires, se rendoient publiquement de fréquentes visites. Augustin Bardadico étoit alors doge de Venise; il étoit à la tête de la république depuis douze ans; c'étoit un homme d'une grande sagesse, & d'une expérience consommée. L'évêque de Trente étoit-là le principal agent de l'empereur Maximilien, Laurens Suares Figueroa y étoit en la même qualité pour le roi d'Espagne, & Francesco Bernardino Viscomti & l'évêque de Côme de la part du duc de Milan. Il y avoit encore un envoyé de Bajazet, qui, à la sollicitation du pape, menaçoit les Vénitiens de la guerre, s'ils ne se déclaroient contre le roi.

Mariana, l. 26 ch. 5.

Les ambassadeurs de Milan, quoiqu'ils eussent fait paroître quelque inquiétude sur le séjour du duc d'Orléans à Ast, affectoient toûjours d'entretenir correspondance avec l'ambassadeur de France, & faisoient semblant d'ignorer le but de ce concours d'envoyés à Venise; ils lui demanderent un jour ce qu'il croyoit que l'ambassadeur d'Espagne & celui de l'empereur y venoient faire, parce, disoient-ils, qu'ils en vouloient instruire leur maître. Comines qui avoit été averti que l'ambassadeur d'Espagne avoit été à Milan en habit déguisé, & que le duc de Milan étoit l'auteur de tous les mouvemens que l'empereur se donnoit, crut ne devoir plus dissimuler. Il leur fit entendre qu'il en savoit là-dessus plus qu'ils ne pensoient. Il les pria d'en user à son égard avec plus de sincérité; & de lui dire les sujets de mécontentement que leur maître avoit de la France, avant que de s'engager dans une ligue, dont peut-

1495. être il se repentiroit un jour. Ils lui répondirent avec de grands sermens que rien n'étoit plus éloigné de sa pensée : mais ils ne l'en persuaderent pas, étant très-certain, comme il s'exprime lui-même, qu'ils mentoient. Le sénat lui fit une semblable réponse dans une audience qu'il en eut, & lui renouvella seulement les plaintes qu'il avoit déja faites touchant les desseins du roi sur l'Italie.

La pénétration de Comines ne faisoit qu'augmenter son embarras ; car il ne lui venoit aucun expédient pour traverser cette dangereuse négociation. Il n'ignoroit pas la haine de l'empereur contre le roi, & la disposition où il étoit de se venger des affronts qu'on lui avoit faits, en lui enlevant la duchesse de Bretagne, & en lui renvoyant sa fille. Il comprenoit bien l'entérêt que le roi d'Espagne avoit dans cette affaire par le danger que couroit la Sicile, si le roi de France se rendoit maître du royaume de Naples. Il ne pouvoit plus douter de la trahison du duc de Milan, non plus que du penchant que les Vénitiens avoient à se déclarer contre la France. Il n'espéroit plus que dans la lenteur de cette république qui ne s'embarquoit en de pareilles affaires, qu'après de longues délibérations, & que l'arrivée du roi à Rome n'avoit pû encore déterminer à prendre sa résolution.

La prise des châteaux de Naples jette le senat dans la consternation.

Mais quand le doge & les sénateurs le sûrent dans Naples, la chose leur parut trop pressante pour différer davantage. Ils pousserent néanmoins la dissimulation jusqu'au bout : ils firent prier l'ambassadeur de France de venir au sénat, lui dirent cette nouvelle, affectant d'en paroître bien aises, & lui en firent compliment, en ajoûtant toutefois que les châteaux étoient bien garnis, & que ce n'étoit pas-là encore une pleine victoire. Enfin ils apprirent la reddition des châteaux, Comines dans une nouvelle audience qu'on lui donna à ce sujet, remarqua une grande consternation dans les sénateurs, & le doge seul sut se posséder en cette occasion.

Cette nouvelle ne leur permit pas de balancer davantage, d'autant plus que les ambassadeurs de l'empereur

chagrins de tant de délais, firent mine de vouloir se retirer; & peu de jours après, Comines ayant été appellé au sénat beaucoup plus matin que de coûtume, le doge lui déclara *au nom de la sainte Trinité*, que la république avoit conclu une ligue avec notre saint pere le pape, l'empereur, le roi de Castille, & le duc de Milan, & que ces princes & la république s'étoient proposés trois fins dans cette ligue. La premiere, de défendre la chrétienté contre le Turc : la seconde, de conserver la liberté de l'Italie : la troisieme, d'empêcher qu'on n'entreprît rien contre leurs propres états; & que la Seigneurie avoit envoyé ordre à Dominique Lorédan & à Dominique Trévisan qui étoient ses ambassadeurs auprès du roi, de revenir à Venise.

1495.

Il déclare sa résolution à l'ambassadeur de France.

Comines malgré son chagrin fit bonne contenance, & dit au doge qu'il avoit fait savoir au roi la conclusion de leur ligue dès le soir précédent, qu'il en avoit instruit le duc d'Orléans, afin qu'il se tînt sur ses gardes à Ast, & le duc de Bourbon lieutenant général du royaume de France, afin qu'il envoyât promptement du renfort en Italie. En parlant ainsi, il tiroit une petite vengeance pour un très-grand mal : car le doge fut très-mortifié qu'on eût sû la chose avant qu'il l'eût publiée lui-même, le secret étant sur-tout recommandé dans le conseil de cette république : mais il le fit encore pour une autre raison. C'est qu'en faisant connoître que le duc d'Orléans étoit averti, il ôtoit aux ligués l'espérance de réussir dans la surprise d'Ast, qu'ils avoient déja méditée; car s'ils se fussent emparés de cette place, le passage étoit coupé au secours de France; & c'est pourquoi il fit encore promptement avertir la Marquise de Montferrat qui étoit dans les intérêts du roi, d'envoyer sans différer de ses troupes à Ast, en attendant qu'il en fût arrivé de France.

Pour revenir à l'audience que le sénat donna au seigneur de Comines sur cette grande affaire, on lui protesta que dans la ligue on ne s'étoit proposé aucuns mauvais desseins contre le roi, mais seulement de se pré-

1495. cautionner contre les entreprises qu'il avoit déja commencées à faire contre la liberté de l'Italie. Il répliqua que c'étoient-là de beaux prétextes : mais que la véritable vûe de la république étoit de profiter de cette guerre pour s'aggrandir, & qu'il étoit persuadé qu'elle y réussiroit. Il se leva aussi-tôt pour se retirer.

Cette réplique déplut au sénat, qui le pria néanmoins de se rasseoir. Le doge lui demanda s'il ne vouloit point faire quelque nouvelle proposition ; parce que le jour précédent il avoit donné à entendre qu'il avoit dessein d'en faire quelqu'une. Il répondit qu'il n'étoit plus temps; que puisqu'ils vouloient la guerre, on la feroit, & qu'il en coûteroit à l'Italie.

Le doge n'insista pas davantage, & l'assemblée se leva. Le cardinal Bembo rapporte une chose qui montre que Comines, nonobstant la fermeté apparente qu'il affecta dans son audience, fut tout-à-fait consterné de la déclaration qui lui fut faite, jusques-là qu'étant sorti du sénat avec un secrétaire de la Seigneurie qui avoit eu ordre de l'accompagner, il lui dit : *Mon ami, je te prie de me dire ce que le prince m'a dit, car j'ai oublié toutes choses, & je ne sai ce qu'est devenue ma mémoire & ma raison.* C'est qu'il prévoyoit dès-lors le grand danger où le roi alloit se trouver exposé.

Et la ligue est publiée dans les états de la République.

La nouvelle de la ligue conclue s'étant répandue dans la ville, mit tous les esprits en mouvement. Le parti François en fut consterné, celui de la maison d'Arragon reprit courage, l'envoyé de Ferdinand parut en public tout triomphant, celui de France se vit abandonné d'une infinité de gens, qui auparavant lui faisoient la cour. Ceux des princes ligués firent des feux de joie & des illuminations à leurs hôtels : on eût dit à voir cette fête, que l'armée de France étoit déja défaite & chassée d'Italie. Tout cela fut terminé quelques jours après par la publication solennelle de la ligue à son de trompe avec beaucoup de cérémonie.

On ne parla dans le placard ou manifeste que de la sûreté de l'Italie & de la défense de la chrétienté con-

tre le Turc : mais par les articles fecrets on étoit convenu que le roi d'Efpagne feroit paffer de Sicile des troupes au royaume de Naples, pour y rétablir Ferdinand ; que les Vénitiens avec leur flotte attaqueroient les villes maritimes dont les François s'étoient emparés ; que le duc de Milan tâcheroit de fe faifir d'Aft, pour empêcher les fecours qui viendroient de France, & qu'on fourniroit de l'argent à l'empereur pour faire diverfion fur les frontieres de ce royaume. 1495.

Les autres princes d'Italie font follicités d'y entrer.

On commença à folliciter les autres princes d'Italie d'entrer dans la ligue. On envoya pour ce fujet au duc de Ferrare, qui refufa de le faire. Le duc de Milan offrit aux Florentins toutes fes forces pour reprendre Pife & Livourne : on ne doutoit pas qu'ils ne priffent ce parti, vû qu'ils étoient fort mécontens du roi à caufe de la révolte de Pife, & qu'il les avoit très-peu ménagés depuis qu'il s'étoit vû maître de leurs places ; mais ils ne fe prefferent pas, efpérant que la conjoncture engageroit le roi à les leur rendre ; & d'ailleurs ils fe défioient encore plus des Vénitiens & du duc de Milan, que de ce prince.

Ce qui oblige le roi de s'en retourner en France.

Celui de tous les princes ligués, dont le roi avoit plus de fujet de fe plaindre, étoit le roi d'Efpagne, à qui il n'avoit cedé le Rouffillon & la Cerdagne, qu'à condition qu'il ne traverferoit point fon expédition de Naples : mais ce prince fe défendoit fur ce que par un article de ce traité, le pape étoit excepté du nombre de ceux que le roi de France pourroit attaquer fans que l'Efpagne s'en mêlât ; & que les François s'étant faifis des places du faint fiége, & en particulier d'Oftie, il étoit du devoir d'un roi catholique de foûtenir les intérêts de l'églife Romaine. C'eft-là où en étoient les chofes fur la fin du carême, & ce qui obligea le roi à hâter fon départ de Naples, avant que les ligués fuffent en état d'empêcher fon retour en France.

Fautes que ce prince commit dans cette expédition.

Ce retour étoit déja une demi-victoire pour les ligués : mais après tout, fi le roi avoit bien pris fes mefures, ils auroient eu de l'occupation pour long-temps, & ce

1495.

prince eût eu le loisir de ramener une nouvelle armée pour soûtenir sa conquête. La premiere faute qu'il fit, & que j'ai déja remarquée, fut d'avoir négligé d'envoyer des troupes, pour soûmettre quatre ou cinq places qui tinrent pour Ferdinand, & que la seule vûe d'une partie de l'armée françoise auroit contraintes de se rendre : c'est à quoi il falloit pourvoir avant que de s'abandonner aux divertissemens, dont la cour, & les principaux de l'armée firent presque toute leur occupation durant tout le temps que le roi fut à Naples.

Il laisse un lieutenant général, & d'autres officiers dans le royaume de Naples.

Comines, l. 8. ch. 1.

Mais cette faute dont les ennemis surent bien profiter, étant faite, le capital étoit de laisser en l'absence du roi, un homme à la tête des affaires capable de maintenir les peuples de ce royaume dans la fidélité qu'ils avoient jurée à ce prince, & de soûtenir les premiers efforts de la ligue, en attendant le secours ; & c'est ce qu'il ne fit pas. Il choisit pour son lieutenant général dans le royaume de Naples Gilbert comte de Montpensier, prince du sang, homme d'un courage éprouvé, mais incapable d'un fardeau aussi pesant que celui-là, qui demandoit plus de prudence que de valeur, beaucoup d'application & une vigilance continuelle, qualités qui manquoient à ce prince d'un génie ennemi du travail & de la fatigue.

Il lui laissa quelques subalternes bien choisis, comme d'Aubigni pour commander en Calabre, Georges de Sulli à Tarente, Robert de Lenoncourt bailli de Vitri dans Aquila, Gratien des Guerres dans l'Abruzze, dom Julien Lorrain dans la ville de Sant-Angelo, dont il le fit duc, d'Alegre & de Persi dans la Basilicate, de Lespare du côté d'Otrante. Tous ces seigneurs se signalerent dans la suite par leur conduite & par leur bravoure : mais les autres ne les valoient pas. Etienne de Vesc fut fait gouverneur de Gaïete, & sur-intendant des finances : c'étoit trop pour un genie aussi médiocre que le sien. Manfrédonia place importante sur la mer, fut confiée à Gabriel de Monfaucon : c'étoit un de ces courtisans adroits, qui savent, en faisant va-

1495.

loir leurs services, s'attirer de la part du prince beaucoup plus d'estime qu'ils n'en méritent; & qui ne répondit pas à celle que son maître avoit de lui. Il laissa pour le gouvernement civil Jean Nicolaï qu'il avoit amené de France, employé en diverses négociations chez les princes d'Italie, & qu'il venoit d'honorer de la dignité de chancelier du royaume de Naples. Ce magistrat eut le même titre sous le regne de Louis XII. j'ai vû plusieurs lettres que ce prince lui avoit écrites, où l'on voit la considération qu'il avoit pour lui, & combien il comptoit sur son zele & sur sa prudence. Il le fit depuis premier président de la chambre des comptes de Paris. C'est de lui que sont descendus, de pere en fils, chose fort singuliere, sept autres premiers présidens de la même chambre des comptes, tous magistrats d'un mérite distingué, dont le dernier est aujourd'hui en survivance.

Le roi laissa au comte de Montpensier cinq cents hommes d'armes françois, qui, en comptant six cavaliers pour chaque homme d'armes, selon l'institution des compagnies d'ordonnance, faisoit trois mille hommes, deux mille cinq cents Suisses & quelque infanterie françoise. C'étoit bien peu pour garder un si grand pays : mais il faisoit beaucoup de fond sur la haine que les peuples portoient à la maison d'Arragon, & puis il avoit besoin du reste pour la sureté de son retour.

Il compta encore beaucoup sur les princes de Salerne & de Bisignane, qui étoient maîtres de plusieurs forteresses qu'il leur avoit données, & qui firent aussi leur devoir. Prosper & Fabrice Colonne, qui l'avoient très-bien servi au commencement de cette guerre, étoient comblés de ses bienfaits : il leur avoit donné plus de trente tant châteaux que villes; c'étoient deux hommes d'une grande habileté dans la guerre & d'un grand crédit; ils pouvoient par-là être un fort appui pour la France : mais comme ils ne s'étoient donnés à elle que par le moyen de Ludovic Sforce, tant de bienfaits ne les purent empêcher d'entrer dans la trahison de ce duc,

De la Vigne, Journal du voyage de Charles VIII.

1495.

& ils étoient déja en intrigue avec lui avant le départ du roi. Ce prince partit le vingtieme de Mai, trois mois après sa premiere entrée dans Naples.

De quoi étoit composée son armée à son retour.

Son armée étoit composée de neuf cents hommes d'armes, y comprenant sa maison, de deux mille cinq cents Suisses, d'environ quinze cents hommes de la suite de la cour, qui pouvoient combattre en cas de besoin : & cela en tout faisoit environ neuf mille hommes. Il prit sa marche par le même chemin qu'il étoit venu, & elle fut sans embarras pendant cinq semaines jusqu'au passage de l'Apennin.

Il est reçû à Rome. Comines, l. 8. ch. 2.

Il fut reçû à Rome par une partie du collége des cardinaux en l'absence du pape, qui ayant eu d'abord la pensée de se sauver à Padoue sur les terres de Venise, se retira à Orviette, & de-là à Perouse, escorté de quelques troupes que les Venitiens & le duc de Milan lui avoient envoyées. Le roi l'avoit fait prier de l'attendre à Rome, sur quoi Alexandre délibéra beaucoup; mais soit par crainte ou par défiance, soit pour s'épargner l'embarras des éclaircissemens touchant la ligue où il étoit entré, & des sollicitations pressantes que ce prince lui faisoit touchant l'investiture du royaume de Naples qui lui avoit été promise, il évita de le voir.

Guicciardino, l. 2.

Il arrive à Sienne où il apprend que les Venitiens avoient 40000 hommes sur pié. De la Vigne, Journal de Charles VIII. loc. cit.

Le roi arriva l'onzieme de Juin à Sienne, où il avoit donné ordre à Comines de se rendre, pour savoir de lui plus en détail la disposition des Venitiens. Il lui demanda en riant; si ces républicains n'envoyeroient point au-devant de lui. *Oui, Sire*, lui répondit Comines, *la Seigneurie m'a dit quand j'ai pris congé d'elle, que Votre Majesté trouveroit en son chemin quarante mille hommes, tant de leurs troupes, que de celles du duc de Milan.* Il ajouta que le Sénat l'avoit assuré que cette armée n'étoit point pour attaquer celle de France, mais seulement pour défendre les états de la République & celle du duc de Milan, & qu'un de leurs provéditeurs lui avoit dit qu'elle ne passeroit point l'Oglio, à moins que les François ne fissent des hostilités dans le Milanès.

Ce seigneur, qui étoit le mieux instruit de l'état des choses

choses par tout ce qu'il avoit vû & appris à Venise, conseilla au roi de hâter sa marche, & de se rendre à Ast le plus promptement qu'il lui seroit possible, d'autant que les ennemis n'étoient point encore assemblés pour lui disputer les passages : mais qu'ils le seroient bientôt, & qu'il n'y avoit point de temps à perdre. Ce conseil étoit très-sage, comme on le vit par la suite ; le cardinal de la Rovere, & Jean-Jacques Trivulce, qui avoit passé au service de France, lui parloient de la même maniere : mais ce fut un des défauts de ce prince encore peu expérimenté, de donner dans le spécieux, & d'abandonner le solide, & de suivre moins les avis de son conseil, que ceux de ses favoris. 1495.

Il ne laisse pas de s'arrêter dans cette ville par les conseils du comte de Ligni son favori.

Louis de Luxembourg comte de Ligni, qui étoit son cousin germain par sa mere, jeune homme plein de feu & d'ambition, étoit alors un de ceux qui avoit le plus de part à ses bonnes graces, & le plus de pouvoir sur son esprit. Les habitans de Sienne s'étoient adressés à lui, pour obtenir du roi qu'il prît leur République sous sa protection, & qu'il voulût bien se déclarer leur seigneur & souverain. C'étoit une ville fort mal gouvernée, toûjours déchirée par les factions, & qui ne cherchoit à s'appuyer de la France, que de peur de tomber sous la domination des Florentins. Les habitans promirent au comte de Ligni une grosse somme d'argent, & de le demander au roi pour leur gouverneur, s'il vouloit leur rendre ce bon office.

La chose fut proposée au conseil. Comines qui parla le premier, s'y opposa, & soutint qu'il n'étoit point de la prudence, dans la conjoncture où l'on se trouvoit, de perdre du temps à de pareilles affaires ; que le roi ne pouvoit recevoir ces offres sans retarder sa marche, pour régler le gouvernement qui ne dureroit pas huit jours après son départ ; qu'en se chargeant de la protection de cette ville, on ne pourroit se dispenser d'y laisser des troupes, ce qui affoibliroit encore l'armée, qui n'étoit déja que trop foible ; qu'enfin Sienne étoit une ville impériale, & qu'il n'en falloit pas davantage, pour Loc. cit.

1495. ſoulever tout l'empire contre la France, qui avoit déja aſſez d'ennemis ſur les bras, ſans s'en attirer de nouveaux.

Ces raiſons furent approuvées, & il n'y eut pas deux voix dans le conſeil là-deſſus : mais le comte de Ligni ſut ſi bien tourner l'eſprit du roi, & les Siennois tellement gagner l'affection de ce prince par leur empreſſement à le divertir, par les applaudiſſemens qu'ils donnoient à ſes victoires, par l'attachement qu'ils faiſoient paroître pour lui, qu'il ſe laiſſa fléchir, & leur accorda pour gouverneur le comte de Ligni avec quelques troupes ſous les ordres de Villeneuve, que Ligni, qui ne vouloit pas quitter le roi, fit ſon lieutenant. Six ou ſept jours furent employés, ou plûtôt perdus à cette négociation.

Il fait encore une autre faute par le même conſeil.

On avoit encore déliberé à Sienne ſur un autre article, qui étoit bien plus important ; c'étoit, ſi on rendroit aux Florentins leurs places qu'ils avoient miſes entre les mains du roi au temps de ſon paſſage. Il leur avoit promis de le faire dès qu'il auroit achevé la conquête du royaume de Naples. Les Florentins étoient prêts de lui payer ſous cette condition trente mille ducats qui reſtoient de la ſomme qu'ils s'étoient engagés à lui fournir par le traité fait avec lui à Florence. Ils s'offroient de lui en prêter ſoixante & dix mille pour ſon retour en France, & de joindre à ſon armée ſous la conduite de Francique Secco vaillant chevalier, auquel le roi ſe fioit beaucoup, trois cents hommes d'armes, & deux mille hommes de pié, qui n'en reviendroient que quand elle ſeroit arrivée à Aſt.

Ces propoſitions étoient d'autant plus avantageuſes, que le roi manquoit d'argent, & les plus ſages du conſeil inclinoient fort de ce côté-là, voulant qu'on gardât ſeulement Livourne juſqu'à ce qu'on fût à Aſt. Mais Ligni fut encore de l'avis contraire, ſoit qu'il fût touché de compaſſion pour les Piſans qui retournoient parlà ſous la domination des Florentins, qu'ils avoient furieuſement irrités par leur révolte ; ſoit qu'il fût cha-

grin contre les Florentins qui s'étoient adreſſés au cardinal Briçonnet plûtôt qu'à lui, pour réuſſir dans cette affaire. Il l'emporta, repréſentant au roi que la conquête du royaume de Naples n'étoit pas encore achevée, & qu'ainſi il n'étoit point obligé par le traité à faire ſitôt cette reſtitution ; qu'il devoit garder ces places pour la ſûreté du paſſage des troupes françoiſes qu'on voudroit envoyer à Naples ; que pour ce qui étoit du renfort que les Florentins lui offroient, il étoit fort inutile, & que l'armée françoiſe, quoique peu nombreuſe, paſſeroit ſur le ventre à toutes les troupes d'Italie jointes enſemble, ſi elles oſoient ſe préſenter devant elle. 1495.

Cette réſolution du roi cauſa une joie extrême à Piſe, où il arriva quatre jours après, ayant laiſſé Florence à droite, ſans en approcher que de quelques milles. On le reçut à Piſe avec autant de magnificence que la premiere fois qu'il y étoit entré. Les principaux bourgeois vinrent lui demander ſa protection, & le ſupplier de vouloir bien les tenir pour ſes très-humbles ſujets. Il leur fit beaucoup d'amitiés : mais il ne leur donna qu'une réponſe générale ſur l'article de la protection qu'ils lui demandoient, ayant fait réflexion ſur les avis de ſon conſeil, & ſur les remontrances du fameux Jerôme Savonarolle prédicateur Dominicain, qui l'étoit venu trouver à Pontgibon, & l'avoit menacé de la punition de Dieu, s'il violoit le ferment qu'il avoit fait aux Florentins pour la reſtitution de leurs places.

Il arrive à Piſe où il eſt reçû magnifiquement.

De la Vigne, Journal de Charles VIII.

Ce changement du roi conſterna beaucoup les Piſans ; de ſorte que le lendemain les plus conſidérables dames de la ville vinrent en troupe, habillées de deuil, nuds piés, tenant leurs petits enfans par la main ; & ſe jettant aux genoux du prince, le conjurerent d'avoir compaſſion d'une ville qui lui étoit toute dévouée, & de ne pas ſouffrir qu'ils retournaſſent ſous la puiſſance des Florentins leurs tyrans, qui les traitoient en eſclaves depuis ſi long-temps, & qui alloient redoubler leurs cruautés à leur égard, ſi Sa Majeſté les abandonnoit,

1495.

Il prend cette ville sous sa protection.

Comines, liv. 8. ch. 5.

Ce spectacle toucha non-seulement le roi, mais encore toute l'armée, où il y eut une espece d'émeute, jusques-là que quelques soldats insulterent des personnes de la cour qu'ils croyoient s'opposer à la bonté du roi pour les Pisans, & firent des menaces au cardinal Briçonnet, au maréchal de Gié, & au président de Gannai, qui fut trois jours sans oser coucher à son logis. Tout cela se faisoit par le conseil du comte de Ligni, qui ne vouloit pas en avoir le démenti. La chose fut conclue selon la premiere résolution prise à Sienne. D'entragues qui étoit de la cour du duc d'Orleans fut fait gouverneur de la citadelle de Pise à la recommandation du comte de Ligni; ce comte fit mettre de ses créatures dans la plûpart des places qu'on retenoit aux Florentins, & l'on en renforça les garnisons en affoiblissant toûjours l'armée; quoiqu'on eût appris qu'il y avoit déja guerre ouverte dans le Milanès entre le duc de Milan & le duc d'Orléans.

De la Vigne, Journal du voyage de Charles. VIII.

Comines, l. 8. ch. 4.

Le Roi, malgré les remontrances de ses plus sages conseillers, passa encore six ou sept jours à Pise. Il arriva le vingt-troisieme de Juin à Luques, & alla de-là à Pietra-Santa. Jusques-là il avoit fait le plus aisé de son voyage, & le reste du chemin étoit très-difficile & très-dangereux pour aller de Pietra-Santa à Pontrémoli, par où il falloit nécessairement passer. Il y avoit un long défilé, c'étoit une espece de chaussée, qui n'avoit pas plus de largeur que n'en a d'ordinaire la digue d'un étang. Si les ennemis eussent pû être assez-tôt assemblés, ou qu'ils eussent eu la précaution d'envoyer des troupes, se retrancher avec quelques pieces de canon à la tête de ce défilé, c'en étoit fait de l'armée Françoise; car ce poste étoit à l'épreuve de la plus grande bravoure: mais n'ayant point encore d'ennemis en tête, elle le passa sans danger.

Le roi étant arrivé à Serzane entre Pietra-Santa & Pontrémoli sur les frontieres des Genois, le cardinal de la Rovere lui proposa d'envoyer une partie de l'armée à Genes, lui faisant esperer que le parti François à la tête

duquel étoient les Fregoses, feroit soulever la ville contre le duc de Milan qui étoit déja fort embarrassé; car le duc d'Orléans lui avoit surpris Novare dans le Milanès. La raison du cardinal étoit que si Genes se déclaroit pour la France, le roi, qui avoit Livourne & Ostie en sa puissance, seroit maître de tous les ports considérables d'Italie, depuis Marseille jusqu'à Naples. Le conseil ayant déliberé là-dessus, la proposition du cardinal ne fut pas approuvée, sur ce raisonnement, qu'il étoit impossible d'éviter la bataille; que si les François la gagnoient, Genes se rendroit d'elle-même à eux; & que s'ils la perdoient, cette place étant éloignée du chemin que l'armée devoit tenir, elle leur seroit inutile. Néanmoins, pour contenter le cardinal, on y envoya un renfort qu'on venoit de recevoir de France par mer, qui consistoit en six-vingts hommes d'armes & cinq cents arbalêtriers, que le cardinal conduisit à Genes. Il avoit avec lui pour les commander Philippe de Savoye comte de Bresse, Beaumont de Polignac, & d'Aubijoux de la maison d'Amboise. 1495.

Cette petite troupe alla se poster à la vûe de Genes: mais deux choses empêcherent la faction Françoise de rien entreprendre dans la ville. La premiere étoit les grandes précautions que le duc de Milan avoit prises, pour empêcher qu'il ne s'y fît aucun mouvement; la seconde, que dans le temps que les troupes Françoises parurent, la flotte de France composée seulement de huit galeres venant de Naples, commandée par Miolens gouverneur de Montpellier, avoit été défaite à la hauteur de Rapallo, où le duc d'Orléans au commencement de l'expédition d'Italie, avoit battu les ennemis. Les seigneurs Italiens qui avoient remporté la premiere victoire sous les ordres de ce prince, furent ceux-là mêmes qui après avoir quitté son parti, battirent la flotte Françoise, savoir Jean-Louis de Fiesque & Jean Adorne.

La flotte Françoise est battue près de Genes.

Ce contre-temps, non-seulement rendit inutile la tentative du cardinal; mais encore les mit en très-

1495. grand danger, auſſi-bien que le détachement qu'il avoit avec lui : car ſi les troupes de la faction du duc de Milan fuſſent ſorties, rien ne leur eût été plus aiſé que d'envelopper cette poignée de François : mais par bonheur pour eux, les deux partis ſe craignoient l'un l'autre dans Genes, & les Fieſques & les Adornes n'oſerent deſemparer, de peur que les Fregoſes n'entrepriſſent quelque choſe dans la ville. Ainſi les François eurent le moyen de ſe retirer à Aſt, où ils arriverent après bien des dangers & des fatigues.

L'armée de terre s'avance à Pontrémoli.
Comines loc. cit.
Deſordres que les Suiſſes commirent dans cette ville.

La défaite de la flotte Françoiſe étoit un mauvais préſage pour l'armée de terre, qui s'avança cependant juſqu'à Pontrémoli. Le maréchal de Gié qui conduiſoit l'avant-garde, y entra ſans reſiſtance par le crédit de Trivulce qui l'accompagnoit, & pour qui les habitans avoient beaucoup de conſidération : mais ils en furent très-mal recompenſés ; car les Suiſſes s'étant ſouvenus d'une querelle qu'ils avoient eue dans le premier paſſage avec les habitans, où pluſieurs de leurs camarades avoient été tués, réſolurent de s'en venger ; & lorſqu'on y penſoit le moins, s'en allerent l'épée à la main comme des furieux dans les rues & dans les maiſons, y paſſerent au fil de l'épée tout autant d'hommes qu'ils y trouverent, mirent le feu en divers endroits, qui conſomma quantité de vivres dont l'armée commençoit à avoir grand beſoin, & inveſtirent le château pour l'inſulter. La conjoncture ne permettoit pas de punir ces ſéditieux : mais ayant reconnu leur faute, ils la réparerent quelques jours après d'une maniere qui mérita bien que le roi la leur pardonnât.

Trivulce propoſa là au roi une choſe qui auroit pû avoir de grandes ſuites, c'étoit de ſe déclarer le Protecteur du jeune Sforce héritier legitime du duché de Milan, fils de Jean Galeas empoiſonné l'année précédente à Pavie. Trivulce lui répondoit que dès qu'on auroit levé la banniere de ce jeune prince, la plûpart de la nobleſſe & des villes des environs, & les autres du Milanès ſe déclareroient pour lui : mais le roi ne

put s'y résoudre, pour ne point faire tort au duc d'Orléans qui avoit de justes prétentions sur le duché de Milan, & qui avoit déja remporté quelques avantages considérables, que je dois toucher ici en peu de mots, après quoi je reviendrai à la marche de l'armée du roi. 1495.

Quoique les Venitiens eussent assuré Comines, que leur ligue n'étoit que défensive, toutefois le duc de Milan étoit convenu avec eux de commencer par surprendre Ast, où le duc d'Orléans étoit avec très-peu de monde, & de fermer par ce moyen le passage au roi pour son retour en France. Comines avoit donné sur cela ses avis non-seulement au roi, mais encore au duc de Bourbon lieutenant général du royaume, & ce duc avoit envoyé promptement à Ast quarante lances de la compagnie du maréchal de Gié, qui étoient sur la frontiere de France. Le Marquis de Saluces y avoit aussi fait marcher en grande diligence cinq cents fantassins. Ces renforts, avec quelques soldats que le duc d'Orléans y avoit déja, mirent la place hors du danger d'être insultée.

Le duc de Milan veut surprendre Ast pour fermer le retour du roi.

Comines, l. 8. ch. 4.

Quelque temps après y arriverent trois cents hommes d'armes, beaucoup de gentilshommes de Dauphiné, grand nombre de francs-archers de la même province, deux mille Suisses ; & tout cela joint ensemble faisoit un corps d'environ sept mille cinq cents hommes. L'intention du duc de Bourbon n'étoit pas que ces troupes fussent employées contre le Milanés, mais qu'elles allassent au-devant du roi jusques sur le bord du Tésin, qui étoit l'unique grosse riviere que ce prince eût à passer.

Le roi-même avoit écrit au duc d'Orléans de ne point penser à faire aucune entreprise contre le duc de Milan, de prendre soin seulement de bien garder Ast, & de lui faciliter le passage du Tésin : mais l'interêt particulier est une tentation à laquelle on ne résiste pas toujours, & le duc d'Orléans fut fort blâmé d'y avoir succombé en cette rencontre.

1495.

Guicciardino, l. 2. Paul Jove.

Ce qui pouvoit l'excuser en quelque maniere, étoient les insultes du duc de Milan, qui dès qu'il se vit appuyé de la ligue, lui envoya un heraut, pour lui dire de sa part que desormais il n'eût plus à mettre parmi ses titres celui de duc de Milan, de ne plus faire venir de troupes Françoises en Italie, de renvoyer en France celles qu'il avoit à Ast, & de remettre cette place entre les mains de Galeas de Saint-Severin. Il lui fit faire un grand détail de ses forces & de celles des ligués, & faisoit sur-tout sonner bien haut les noms du roi des Romains, & du roi d'Espagne.

S. Gelais, hist. de Louis XII.

Le duc d'Orléans le previent, & se rend maître de Novare, d'où il envoie faire des courses dans le Milanès.

Le duc d'Orléans ne fit que rire de ces rodomontades : mais sans avoir égard aux ordres du roi, il écouta la proposition de deux gentilshommes de Novare appellés Oppicini & Caccia mécontens du duc de Milan, qui s'offrirent à livrer la place, & tinrent parole : car le duc d'Orléans après avoir concerté la chose avec le marquis de Saluces & la marquise de Montferrat, ayant passé le Pô pendant la nuit, & marché à Novare, les portes lui en furent ouvertes à son arrivée, & il s'en rendit le maître. Il détacha de-là aussi-tôt quelque cavalerie pour courir dans le Milanès, où la consternation se répandit de telle sorte, qu'on crut que si le duc d'Orléans s'étoit allé présenter devant Milan avec ses troupes, on l'y auroit reçu comme dans Novare, tant étoit grande la frayeur des peuples, & la haine qu'ils portoient à Ludovic qui eut la plus grande partie de la peur.

Car ce prince aussi lâche & aussi aisé à abattre par un mauvais succès, qu'il étoit fier & insolent dans la prospérité, se mit à pleurer en entendant la prise de Novare. Il courut tout alarmé à l'ambassadeur de Venise, & le conjura d'écrire à la république le danger où il étoit de perdre son état. Il publia un Edit pour révoquer divers impôts, & ne put se tranquiliser, jusqu'à ce que Galeas de Saint-Severin général de ses troupes se fût rendu avec elles sous les murailles de Vigevano sur le Tésin.

Le

1495.

Le duc d'Orléans l'y suivit, & vint lui présenter la bataille qu'il ne voulut point accepter. Si le duc d'Orléans eût tenu ferme un peu plus long-temps en cet endroit, Galeas étoit prêt à lui abandonner Vigevano pour passer au-delà du Tésin, & ce prince se fût par là rendu maître du passage de cette riviere, comme le roi le souhaitoit: mais voyant qu'il n'y avoit pas moyen d'attirer Galeas à la bataille, il se rapprocha de Novare. Durant ce temps-là l'armée de Galeas fut renforcée de cavalerie & d'infanterie; les troupes que le duc de Milan avoit dans le Parmesan pour les joindre à celles des ligués, revinrent dans le Milanès par le consentement des Venitiens, qui lui envoyerent même un détachement de leur armée, se croyant encore assez forts pour s'opposer au passage du roi. Galeas se trouvant beaucoup supérieur au duc d'Orléans par la jonction de tant de troupes, alla à son tour le chercher pour le combattre, & se campa à un mille de Novare : mais le duc fut assez se dominer pour ne rien hasarder davantage, en attendant qu'il eût eu des nouvelles du roi. Il en reçut, & apprit l'extrème embarras ou il se trouvoit à la sortie de Pontrémoli, par la disette des vivres, & par la difficulté de passer les montagnes qui commencent à être là très-roides & très-hautes. Je vais réprendre la suite de sa marche.

Embarras du roi pour traverser l'Apennin.

De la Vigne, Journal du voyage de Charles VIII. Guicciardin, Comines, &c.

Ce qui l'inquiétoit le plus, étoit la maniere dont il s'y prendroit, pour conduire son artillerie par des chemins où jamais charrette n'avoit passé. Les ligués étoient si persuadés de l'impossibilité de le faire, que d'abord ils crurent que le roi laisseroit une partie de ses gens à Pise, & se retireroit avec le reste par mer sur sa flotte: mais lorsqu'ils surent qu'il enfiloit le chemin de Pontrémoli pour traverser l'Apennin, ils crurent qu'il y périroit, ou qu'ayant abandonné son artillerie, il éviteroit leur rencontre, & se sauveroit avec le débris de ses troupes par Borgo di Valdaturo, pour gagner l'Alexandrin, où il pourroit se joindre avec le

1495. duc d'Orléans : & c'eût été en effet pour lui une nécessité de le faire, ou du moins d'enclouer, ou de briser ses canons, comme quelques-uns le lui conseilloient, sans la résolution extraordinaire que prirent les Suisses, qui fut le salut de l'armée.

Les Suisses lui rendent un signalé service en traînant l'artillerie au travers des montagnes.

Ils savoient que le roi étoit fort indigné contre eux pour les cruautés qu'ils avoient exercées à Pontrémoli contre les habitans. Ils en avoient eux-mêmes & honte & regret. Ils firent dire au roi que s'il vouloit leur pardonner leur faute, ils tâcheroient de l'expier, en traînant eux-mêmes l'artillerie dans les endroits où les chevaux ne pourroient pas la tirer. Le roi aussi charmé que surpris d'une telle offre, leur fit dire que non-seulement il leur pardonneroit à cette condition ; mais encore qu'il n'oublieroit jamais le zele qu'ils faisoient paroître pour son service en une nécessité si pressante.

La Tremoille fut chargé avec les principaux officiers d'artillerie, de présider à une si étrange manœuvre. Il fit porter à boire & à manger en divers endroits des montagnes, y plaça des Suisses & des chevaux de relais, pour prendre la place de ceux qui seroient lassés, donna à chaque soldat un boulet ou deux à porter, lui-même prit son fardeau, & tout le monde à son exemple en fit autant. Deux cents Suisses furent attelés deux à deux, les uns devant les autres. Il y avoit des charpentiers, des maréchaux, & d'autres ouvriers de toutes sortes d'espace en espace, pour raccommoder promptement ce qui se rompoit. Il falloit en quelques endroits élargir le chemin, rompre des morceaux du rocher en de certains détours, pour pouvoir tourner les affuts, & on arriva de cette maniere au haut de la premiere montagne.

La descente étoit encore plus difficile que la montée, ou du moins plus dangereuse, & demandoit beaucoup plus d'adresse. On mit des hommes au-devant & à côté des affuts pour les conduire par les routes les plus aisées. Un grand nombre d'hommes & de chevaux les soutenoient de loin par derriere avec des cordes, pour

les empêcher de rouler avec trop d'impétuosité. Ce travail fut continué pendant un long espace de chemin, tantôt en montant, & tantôt en descendant. Enfin on en vint à bout, malgré la chaleur de la saison, qui étoit si excessive, que quand le seigneur de la Tremoille vint rejoindre le roi après la traverse des montagnes, ce prince fut surpris de le voir devenu noir comme un More.

Durant cette pénible marche, le maréchal de Gié avoit toûjours gagné les devans avec l'avant-garde, pour se saisir de la tête des défilés à l'entrée de la plaine. Cette avant-garde étoit composée de cent quarante hommes d'armes & de leur suite, & de huit cents tant Suisses qu'Allemans, c'est-à-dire, en tout d'environ quinze à seize cents hommes. Le maréchal se campa proche du village de Fornoue dans le Parmesan, & fut trois jours à y attendre le reste de l'armée. Les ennemis s'assembloient peu à peu à une demi-lieue de-là ; & si le roi n'eût pas tant perdu de temps à Pise & à Sienne, il eût passé avant qu'ils eussent été en état de l'attaquer : mais quand il arriva, ils avoient à peu près tout leur monde, excepté ce qui étoit retourné dans le Milanès, pour le secours du duc.

Comines l. 8. ch. 5.

Les ligués rassemblent toutes leurs forces dans la pleine pour y attendre l'arrivée du roi.

Guicciardino, l. 2.

Comines, liv. 8. ch. 5.

Leur armée, selon Guichardin, étoit de deux mille cinq cents hommes d'armes, qui sur le pié de quatre cavaliers pour chaque homme d'armes, ainsi que l'on comptoit en Italie, devoient faire dix mille cavaliers ; plus de deux mille hommes de cavalerie legere, la plûpart Albanois appellés communément Stradiots, & huit mille fantassins. Cela ne feroit en tout que vingt mille hommes : mais Comines leur en donne trente-cinq mille.

Le principal commandant de l'armée Vénitienne étoit François de Gonsague Marquis de Mantoue, jeune prince estimé pour sa valeur, à qui on avoit donné pour adjoints deux provéditeurs des plus considérables du Sénat ; savoir Luc Pisan, & Melchior Trevisan. Le comte de Cajazze qui étoit toûjours le grand confident du duc de Milan, commandoit ce qu'il y avoit de troupes Milanoises. Il passoit pour bon capitaine,

1495. mais plus prudent & plus fin, que hardi & entreprenant. Il avoit sous lui François Bernardin Viscomti, chef de la faction Gibeline dans Milan, & par cette raison grand ennemi de Trivulce, qui étoit dans le parti du roi, & ami des Guelphes.

Dès que les ligués surent que l'armée françoise approchoit, ils délibérerent s'ils se saisiroient du poste de Fornoue, pour l'arrêter à la sortie des montagnes. Ce parti auroit fort embarrassé le roi : mais comme ils s'attendoient à une pleine victoire, étant cinq ou six contre un, & qu'ils appréhendoient qu'une grande partie des François ne leur échappât en se sauvant à Pise, & aux autres places où ils avoient laissé garnison, ils jugerent à propos de leur laisser l'entrée de la plaine libre, dans l'espérance de les envelopper. C'est pourquoi ils se camperent à Chiaruola à trois milles de Fornoue.

Celle-ci arrive enfin, & vient se camper à Fornoue.

Le maréchal de Gié, quelque bonne contenance qu'il fît, ne se trouvoit pas fort en sureté dans son camp de Fornoue, & après y avoir resté un jour & demi, voyant que le reste de l'armée ne paroissoit point, il se rapprocha de la montagne, & se posta dans un lieu de plus difficile accès. Ce mouvement fit revenir l'envie aux ligués de l'attaquer : mais la situation du camp les en empêcha. Enfin le troisieme jour, qui étoit un Dimanche cinquieme de Juillet, le roi arriva avec la bataille & l'arriere-garde, & vint avec toutes ses troupes se camper à Fornoue.

Comines, loc. cit. De la Vigne, Journal de Charles VIII.

L'empressement avec lequel les gens du pays apportoient de toutes sortes de vivres à l'armée, fit d'abord appréhender qu'ils ne fussent empoisonnés ; car on se défioit alors beaucoup des Italiens sur cet article. A peine osoit-on y toucher : mais la nécessité obligea de s'en servir ; & après que plusieurs en eurent goûté, on se rassura là-dessus.

Sur le rapport que le maréchal de Gié fit au roi du grand nombre des ennemis, & de la situation de leur camp, devant lequel c'étoit une nécessité de passer,

il n'y eut personne dans le conseil de guerre, qui ne convînt qu'on ne pouvoit pas être en un plus grand danger : & il fut résolu qu'on tenteroit la voie de la négociation. Comines par ordre du roi écrivit aux deux provéditeurs Vénitiens, avec qui il avoit toûjours eu soin étant à Venise, d'entretenir amitié, malgré l'opposition des intérêts, & leur demanda une entrevûe. Ils répondirent qu'ils le feroient sans nulle difficulté, si la guerre n'étoit pas encore commencée : mais qu'on se battoit déja dans le Milanès, cependant qu'ils délibéreroient, & que volontiers, si les alliés vouloient y consentir, un d'eux se rendroit entre les deux camps pour conférer avec lui. On attendoit une réponse décisive là-dessus de la part des provéditeurs : mais elle ne vint point ; de sorte que le lendemain matin, qui étoit un lundi sixieme de Juillet, on mit l'armée en bataille pour marcher. Il avoit fait une nuit épouvantable par les tonnerres, les éclairs, la pluie, les vents ; & il y avoit bien des gens dans le camp qui en tiroient un fort mauvais augure : mais la contenance que fit le roi dans cette rencontre ranima tous les soldats. 1495.

Il parut plus gai qu'il n'avoit jamais été. Il étoit monté sur un cheval noir tout-à-fait beau, quoiqu'il fût borgne, appellé *Savoye*, parce que le duc de Savoye lui en avoit fait présent à son passage par Turin. Il parcourut tout le camp, caressant tous ceux qu'il rencontroit, leur demandant, si dans le danger où il se trouvoit, ils n'étoient pas résolus de mourir avec lui ? Il leur disoit en même-temps, que Dieu lui donnoit tant de confiance, qu'il s'assuroit de vaincre, & quoique ses ennemis fussent dix contre un, il savoit quel fond il pouvoit faire sur le courage de ses braves François. Tous lui répondirent qu'ils étoient déterminés à périr ou à vaincre, & qu'il se hâtât de les mener à l'ennemi. Journal de la Vigne, Comines, Guicciardino, Paul Jove, &c.

Il n'y avoit pas dans l'armée plus de sept mille hommes de troupes réglées, outre environ deux mille valets, ou autres gens capables de porter les armes, & à qui on en donna dans la nécessité d'une telle conjoncture.

1495.

Elle est partagée en trois corps pour passer à la vûe des ennemis.

L'armée fut partagée en trois corps : & comme on croyoit que l'avant-garde auroit le plus grand effort à soutenir, le roi y mit tout ce qu'il avoit de meilleures troupes sous les ordres du maréchal de Gié & de Trivulce. Elle étoit composée de trois cents cinquante hommes d'armes, de trois mille Suisses, de trois cents archers de la garde du roi, & de quelques arbalêtriers à cheval, qui étoient aussi de la garde de ce prince. Engilbert de Cleves comte de Nevers, le bailli de Dijon, de Lornai, premier écuyer de la reine, étoient à pié à la tête des Suisses, & avoient devant eux l'artillerie.

Hist. de Louis de la Tremoille.

Le roi se mit au corps de bataille, que la Tremoille commandoit sous lui, & avoit auprès de sa personne les seigneurs de Ligni, de Piennes, Mathieu bâtard de Bourbon, & plusieurs jeunes gentilshommes, dont quelques-uns immédiatement avant la bataille prirent des habillemens semblables au sien ; parce qu'un héraut étoit venu de la part des ennemis sous prétexte de demander des nouvelles d'un seigneur Venitien pris le jour d'auparavant, & qu'on avoit remarqué qu'il s'appliquoit fort à reconnoître l'équipage du roi. Le comte de Foix étoit à la tête de l'arriere-garde, & les bagages furent mis sur la gauche de l'armée sous la conduite du capitaine Odet.

On commença à marcher en cet ordre. L'armée avoit à sa droite une petite riviere, ou torrent appellé le Taro : les ennemis étoient au-delà rangés en bataille dans leur camp, qui s'étendoit comme en amphitheatre depuis la prairie jusques sur deux collines peu éloignées, & étoit bien retranché par des fossés bordés de canon. Ils s'étoient postés en cet endroit sur le chemin de Parme, pour empêcher l'armée françoise de gagner cette ville-là, où comme dans la plûpart des villes d'Italie il y avoit diverses factions, & où le parti François étoit assez puissant.

On leur envoye un trompette.

On marcha plus d'une lieue sur la gauche de la riviere, avant que d'être à la hauteur des ennemis. Quand

on y fut arrivé, n'y ayant pas plus d'un quart de lieue entre les deux armées, qui étoient paralleles l'une à l'autre, séparées seulement de la riviere & de la prairie, on dépêcha un trompette aux deux provéditeurs, avec une lettre écrite au nom du cardinal Briçonnet & de Comines. Le premier y disoit que son caractere l'autorisoit à empêcher autant qu'il seroit possible l'effusion du sang chrétien ; & l'autre qu'ayant été long-temps ambassadeur de France à Venise, il croyoit qu'il étoit de son zele pour les deux nations, de faire ensorte qu'ils préferassent un bon accommodement à une sanglante bataille ; que le roi n'avoit aucun mauvais dessein contre eux ; qu'il vouloit seulement passer pour retourner en France, & que pourvû qu'ils ne l'attaquassent pas, il ne feroit aucun acte d'hostilité. 1495.

Les proveditеurs lurent la lettre avec le marquis de Mantoue général de l'armée Vénitienne : mais dans le moment, comme on commençoit déja à escarmoucher, on tira un coup de canon de l'armée de France sur quelques pelottons des ennemis qui s'approchoient de trop près. Sur quoi le trompette fut renvoyé avec un autre de la part des provéditeurs & du général, pour faire savoir qu'ils étoient prêts de traiter avec le roi, pourvû que l'artillerie cessât de tirer. *Et ils s'offrent de s'accommoder avec le roi.*

Ce n'étoit pas-là une résolution prise tout-à-fait sur le champ ; car un peu avant que le roi eût joint son avant-garde à Fornoue, les ligués avoient tenu plusieurs conseils dans leur camp, pour délibérer si on laisseroit passer librement l'armée françoise, ou si on la chargeroit au passage. Les avis avoient été fort partagés, & les lettres du cardinal Briçonnet & de Comines, jointes à la présence du péril & à l'incertitude de l'évenement, inspiroient à plusieurs des pensées de paix. Guicciardino, liv. 2.

Le roi ayant reçû la réponse des provéditeurs & du général, donna ordre qu'on ne tirât plus, & renvoya les deux trompettes, afin que le sien rapportât une derniere résolution touchant le lieu de la conférence : mais dans cet intervalle le comte de Cajazze, qui comman- *Puis changeant tout à coup, on se prépare de part & d'autre à la bataille.* Comines loc. cit.

1495. doit les troupes Milanoises, & prévoyoit que si l'armée de France passoit sans être défaite, elle alloit tomber sur le duc de Milan, & se joindre aux troupes du duc d'Orleans à Novare, gagna le Marquis de Mantoue & un des provediteurs, & fit conclurre à la bataille, contre le sentiment de Rodolfe de Gonsague, oncle du Marquis de Mantoue, qui s'y opposa en vain.

De la Vigne.

On fut surpris de voir l'artillerie des ennemis tirer de nouveau : celle de l'armée françoise y répondit, & si bien, qu'elle démonta la batterie Vénitienne ; & l'on ne pensa plus de part & d'autre qu'à se préparer au combat.

Disposition de l'armée des ligués.

Le premier mouvement que firent les ennemis, fit paroître trois corps séparés, dont chacun en particulier étoit plus nombreux que toute l'armée françoise. Un de ces trois corps demeura dans le camp sous les ordres des deux provéditeurs. Les deux autres marcherent l'un à droite, l'autre à gauche, pour envelopper les François, & les attaquer en même-temps par la tête & par la queue.

Le marquis de Mantoue se chargea de l'attaque de l'arriere-garde, & le comte de Cajazze de celle de l'avant-garde. Le premier à la tête d'un gros escadron de six cents hommes d'armes d'élite, alla passer le Taro entre l'arriere-garde & Fornoue, suivi d'un corps de cavalerie légere, composée partie de Stradiots, partie d'Italiens, soutenus de cinq mille hommes d'infanterie. Il laissa de l'autre côté du Taro un fort escadron sous Antoine de Montéfeltro, bâtard du duc d'Urbin, comme un corps de réserve, qui en cas de besoin devoit recevoir ses ordres de Rodolfe de Gonsague, oncle du Marquis. Une troupe de Stradiots fut envoyée à Fornoue, pour y passer la riviere hors de la vûe des François, afin de venir donner sur les bagages qui étoient sur la gauche de l'armée sans escorte ; parce qu'on n'avoit pas trop de toutes les troupes pour le combat. Enfin une autre troupe de cavalerie légere devoit, dès qu'on seroit aux mains, s'avancer sur le bord du

Taro,

1495.

Taro, & tâcher de le passer pour prendre les François en flanc.

Le comte de Cajazze de son côté passa le Taro en deçà de l'avant-garde françoise avec quatre cents hommes d'armes & deux mille fantassins, & laissa pareillement un corps de réserve de deux cents hommes d'armes sur le bord du Taro sous la conduite d'Annibal Bentivoglio, pour en être soutenu.

L'arriere garde Françoise est attaquée par le Marquis de Mantoue.

L'arriere-garde françoise voyant le Marquis de Mantoue venir sur elle, fit face de ce côté-là. Les gendarmes François, quoiqu'en très-petit nombre occuperent toute la largeur du terrein, qui étoit assez étroit ; & dès que le gros escadron ennemi se fut mis au galop, & la lance en arrêt, pour venir les enfoncer, eux-mêmes en firent autant, & soutinrent ce rude choc avec toute la bravoure, & toute la vigueur possible. Un grand nombre de gendarmes de part & d'autre ayant été renversés de dessus leurs chevaux, & les lances brisées, on en vint aux armes courtes, on se mêla, & il se fit un grand carnage. Rodolphe de Gonsague ayant levé sa visiere pour donner quelque ordre, fut dans le moment frappé au visage d'un coup d'épieu par un gendarme François, & écrasé par les chevaux qui lui passoient sur le corps.

Le roi la voyant pressée vient la soutenir, & y fait des prodiges de valeur.

Le roi, qui vit son arriere-garde fort pressée & accablée par le nombre, prit la plus grande partie de sa bataille & vint la soutenir. Il entra si avant dans la mêlée, qu'il se trouva au premier rang. Mathieu bâtard de Bourbon fut pris à vingt pas de lui, & il pensa l'être lui-même, s'étant trouvé écarté du gros, & attaqué par quelques gendarmes. La valeur avec laquelle il se défendit, & la bonté de son cheval, que nul autre n'osoit aborder, tant il devint furieux, donna le temps à ses gens de le secourir : mais il ne se fut pas plûtôt remis en rang avec les seigneurs de la Tremoïlle & de Frameselles à la tête d'environ six vingts lances, auxquels se joignirent les cent archers Ecossois de la garde, qu'il fut chargé par deux escadrons de lanciers,

1495. qui en vouloient principalement à sa personne. Il soutint leur effort, & les rompit.

Mais après tout la partie étoit si inégale, qu'il auroit succombé, sans un de ces hasards qui font, sur-tout en matiere de guerre, les dénouemens heureux des plus dangereuses affaires.

Un évenement inespéré le tire de danger & lui assure la victoire.

Les Stradiots qui avoient passé la riviere à Fornoue, étant venus, selon l'ordre qu'ils en avoient eu, donner sur le bagage de l'armée françoise, en prirent une partie ; ceux qui le conduisoient, commencerent à fuir avec le reste vers l'avant-garde. Les autres Stradiots qui étoient pour soutenir la gendarmerie du Marquis de Mantoue, voyant leurs camarades enmener des mulets & des charettes en grand nombre, ne purent se contenir, & voulurent avoir part au butin : ils se débanderent dans le moment, au lieu qu'après la charge des lances, qui ne manquoit jamais de mettre les rangs de part & d'autre en désordre, parce que d'ordinaire les deux troupes se perçoient & s'écartoient mutuellement, ils devoient venir fondre avec le cimeterre sur les gendarmes François, qui étant-là en petit nombre, n'eussent jamais pû se rallier. Nos généraux profiterent de ce désordre, les archers de la garde du roi, & toute cette jeune noblesse qu'il avoit autour de lui, donnerent par leur ordre avec furie sur la gendarmerie Italienne ainsi abandonnée de sa cavalerie légere, l'empêcherent de se réunir, & en firent un terrible massacre.

L'infanterie épouvantée commença à fuir. Le bâtard d'Urbin avec son corps de réserve demeura dans son poste pendant tout le combat, ne recevant point d'ordre de Rodolfe de Gonsague qui avoit été tué d'abord, & fit retraite quand il vit la déroute. On poussa les ennemis fort loin du côté de Fornoue, les officiers criant de temps en temps aux soldats *Guinegate, Guinegate*. C'étoit pour les faire souvenir de ne pas s'amuser à piller comme à la journée de Guinegate aux Pays-Bas sous Louis XI. où les François après la défaite du roi

des Romains, s'étant jettés sur le bagage, se laisserent arracher la victoire des mains, & furent obligés d'abandonner le champ de bataille.

L'inquiétude où les généraux étoient pour la personne du roi, empêcha qu'on ne poursuivît plus long-temps les ennemis. On donna le signal pour faire revenir les soldats. Ils se rallierent sous les enseignes, & après qu'on eut un peu laissé reprendre haleine aux chevaux, on retourna vers le champ de bataille, où le roi étoit resté avec quelque peu de troupes qui l'avoient joint.

La condition des François étoit telle, en cette occasion, que c'étoit une nécessité pour eux de vaincre par-tout; & la défaite du marquis de Mantoue ne les auroit pas sauvés, si le comte de Cajazze fût venu à bout de l'avant-garde qu'il attaquoit : mais la lâcheté de ses troupes ne laissa au maréchal de Gié, que la gloire de la prudence. Les gendarmes Italiens qui venoient à lui la lance en arrêt, appercevant la fiere contenance avec laquelle les François s'avançoient au-devant d'eux, s'arrêterent tout-à-coup, & puis prirent la fuite. On prétendit que si le maréchal les eût poursuivis, il eût taillé tout ce corps en pieces : ses envieux ne manquerent pas de blâmer sa conduite en cette rencontre : mais d'autres jugerent qu'en se tenant toûjours en bataille, comme il fit, il avoit agi en grand capitaine, à cause de l'incertitude où il étoit de ce qui se passoit à l'arriere-garde.

Brantome, dans l'éloge de M. de Gié.

Perte des ennemis en cette occasion.

Comines, l. 8. ch. 6.

Cette importante action ne dura pas plus d'une heure. Il périt bien plus d'ennemis dans la fuite que dans le combat; beaucoup se noyerent dans la riviere, que la pluie continuelle avoit fort grossie. Leur perte fut de trois mille cinq cents hommes, parmi lesquels il y avoit trois cents cinquante hommes d'armes & beaucoup de gens de qualité. Comines n'en met pas cent de morts du côté des François, & Guichardin ne les fait pas monter à deux cents. Julien de Bourneuf capitaine des gardes de la porte fut le seul François de distinction qui fut tué en cette journée.

1495.

Les Venitiens ne laissent pas d'en faire chanter le Te Deum *comme s'ils eussent battu les François.*

Guicciardino, l. 2.

Malgré tout cela les Vénitiens firent des feux de joie à Venise, pour la victoire remportée sur les François, & en persuaderent le peuple en montrant les tentes du roi, qui avoient été prises par les Stradiots, lorsqu'ils pillerent le bagage. Ils tirerent encore grand avantage de ce qu'après la bataille, la partie de leurs troupes qui n'avoit point combattu, demeura dans leur camp: mais les provéditeurs n'en furent pas redevables à leur propre fermeté; ce fut à l'autorité du comte de Pétiliane de la maison des Ursins, qui ayant été fait prisonnier au royaume de Naples d'où on le conduisoit à Ast, se sauva du camp des François pendant la bataille. Comme il avoit la réputation de grand capitaine, sa présence rassura les esprits : il fit comprendre à ce reste d'armée qui commençoit à se débander, que celle de France n'étoit nullement en état de la venir attaquer, & qu'elle ne pensoit qu'à continuer sa route, pour se tirer au plûtôt du mauvais pas où elle se trouvoit engagée. Il ajouta même que si on vouloit le suivre, il se promettoit de la défaire : mais les Venitiens avoient passé leur envie de se battre; & malgré la harangue du comte de Pétiliane, ils se seroient sauvés comme les autres, s'ils avoient sû qu'on proposoit dans le camp des François de les aller attaquer. Camillo Vitelli & Francisque Secco deux braves chevaliers Italiens, qui étoient au service du roi, étoient fort de cet avis : mais les troupes étoient si fatiguées, le temps & le chemin si mauvais, & on étoit si content de s'être ouvert si heureusement & si glorieusement le passage, qu'il fut conclu que l'on s'en tiendroit-là.

Comines, loc. cit.

Ceux-ci passent la nuit sur le champ de bataille.

L'armée passa la nuit sur le champ de bataille avec de grandes incommodités, faute de bagage; car quoique les Stradiots n'en eussent enlevé qu'une assez petite partie, il y en avoit beaucoup de dissipé & de dérobé par les goujats & par les valets de l'armée.

Et délogent ensuite secretement.

On demeura encore le lendemain dans le même lieu, non sans inquiétude, vû le long & le mauvais chemin qu'il y avoit de-là jusqu'à Ast, & qu'il falloit faire

ayant toujours en queue l'armée ennemie qui se rassembloit, & commençoit à revenir de sa premiere consternation. Il y eut quelques pourparlers sur les bords du Taro, entre Comines & les généraux Venitiens. Le roi avoit en cela plûtôt dessein de les amuser, qu'aucune espérance de rien conclure. En effet, quoique Comines eût promis de revenir le lendemain matin, l'armée Françoise décampa sans trompette avant le jour, & sa marche fut si secrete, & les ennemis si mal servis par leurs espions, qu'ils n'apprirent son décampement qu'à midi.

1495.

Comines, l. 8. ch. 7.

Ils se mirent aussi-tôt en marche, & le comte de Cajazze fut détaché avec deux cents chevaux pour prendre le devant, & harceler l'arriere-garde Françoise. On arriva en deux jours auprès de Plaisance, où Cajazze se jetta avec sa cavalerie, appréhendant que le parti François ne s'en rendît maître. Trivulce, qui par le crédit qu'il avoit en ces quartiers-là, facilita beaucoup la marche de l'armée, proposa-là une seconde fois au roi de faire lever les bannieres du jeune duc de Milan contre Ludovic, l'assurant que Plaisance & plusieurs autres villes lui ouvriroient leurs portes : mais il ne le voulut point par la même raison qui l'avoit déja empêché de le faire, qui étoit de ne point préjudicier aux droits du duc d'Orléans. L'armée continua sa route par Voghéra jusqu'à Tortonne, où Gaspar de Saint-Severin surnommé Fracasse, frere du comte de Cajazze commandoit d'assez grosses troupes pour le duc de Milan. Le roi fut fort surpris des civilités qu'il reçut de ce seigneur, & de la franchise dont il en usa à son endroit ; car il vint le saluer lui troisieme, fit fournir des vivres & toutes les choses nécessaires à l'armée en abondance, & lui laissa le passage libre le long des murailles de la ville. Enfin le roi arriva à Ast, sans que les ennemis lui enlevassent un seul homme. Paul Jove pour faire honneur à sa nation avance beaucoup de faussetés à cette occasion, chose qui lui est assez ordinaire. Il représente les François fuyans avec beaucoup de précipitation. Il dit

1495.

qu'ils enterrerent leurs gros canons, qu'ils brûletent leurs plus précieux bagages & les caparaçons dorés des chevaux de quantités de ſeigneurs, & qu'ils égorgerent même leurs bleſſés, de peur que les ennemis ne les leur enlevaſſent. Une telle brutalité pourroit tout au plus convenir au génie des anciens Gots & des anciens Sarmates, & n'étoit nullement du caractere des François du temps de Charles VIII. Ce ſeul fait ſi ridiculement avancé, ſuffit pour ôter toute créance à tout le reſte de la narration de ce vain hiſtorien : mais il eſt aſſez convaincu de faux par le témoignage de Comines, & par celui de Guichardin auteur de ſon pays : & d'autres l'ont déja refuté avant moi.

Belcarius, l. 6. n. 36.

Dangers de leur retraite.

Paul Jove, Bembo Beneditti, Corio.

On raiſonna fort en Italie ſur la conduite de Gaſpar de S. Severin ; & quelques-uns l'accuſerent lui & ſon frere, de colluſion avec le roi. Ce qui eſt certain, c'eſt que tout contribuoit à rendre la retraite de ce prince difficile & dangereuſe, le mauvais temps, les mauvais chemins ; les villes ennemies au milieu deſquelles il paſſa, & les rivieres qu'il traverſa. Mais Comines ſans rafiner autant que les hiſtoriens d'Italie, attribue ce bonheur uniquement à une protection particuliere de Dieu, & dit qu'elle lui avoit été promiſe & prédite par Jerôme Savonarole dans un entretien qu'il eut avec lui auprès de Florence.

Comines, l. 8. ch. 7.

Plus l'armée approchoit du lieu où elle devoit être en ſureté, & plus elle étoit diſpoſée à lâcher le pié, ſi les ennemis l'avoient attaquée, tant elle avoit d'envie de ſe voir hors du danger : mais ils ne purent jamais l'atteindre ; & dès qu'ils la virent au-delà de Tortone ; ils s'en écarterent, & prirent à droite pour entrer dans le Milanès, & aller joindre le duc de Milan devant Novare, où il tenoit le duc d'Orléans aſſiégé. Ce prince y étoit renfermé avec ſept mille hommes, partie François, partie Suiſſes, troupes excellentes, avec leſquelles il n'avoit pas à craindre d'être forcé : mais il manquoit de vivres, & ne pouvoit plus guéres tenir.

1495.

L'arrivée de l'armée à Aſt releva ſes eſpérances, & ranima le courage de la garniſon, dont près de deux mille hommes étoient déja morts de maladies cauſées par la faim & par les mauvaiſes nourritures. Il envoya au roi couriers ſur couriers, pour l'informer de l'état où il étoit réduit, & le conjurer de ne pas différer à lui donner ſecours.

Ils arrivent enfin à Aſt, ce qui releve l'eſpérance du duc d'Orléans qui étoit aſſiégé dans Novare.

Si le roi eût ſuivi les juſtes reſſentimens qu'il avoit de la conduite du duc d'Orléans à ſon égard, il l'auroit abandonné à ſa mauvaiſe fortune. Le duc s'étoit engagé lui-même dans ce mauvais pas; il l'avoit fait ſans précaution : car les environs de Novare étant pleins de blés & d'autres vivres, il n'avoit tenu qu'à lui d'en bien pourvoir la place: il avoit fait cette entrepriſe ſur le duc de Milan contre les intentions du roi pour ſon interêt particulier, & y avoit employé les troupes qui étoient deſtinées à aller au-devant de ce prince pour lui faciliter un retour très-dangereux, & où il avoit penſé périr. Mais il avoit affaire à un roi généreux; il s'agiſſoit de la vie, ou de la liberté d'un prince du Sang, & du premier prince du Sang : ainſi il n'y avoit que l'impuiſſance de le ſauver, qui pût le détourner de faire tous ſes efforts pour empêcher ſa perte.

La difficulté étoit d'y réuſſir. L'armée étoit ſi diminuée, ſi fatiguée, ſi rebutée, qu'on y diſoit tout haut, que quoi qu'il pût arriver, on n'iroit point à l'ennemi, excepté dans le ſeul cas que le roi y allât en perſonne. Celle des ligués étoit ſi ſupérieure & ſi bien retranchée, & les chemins ſi mauvais, que quand les troupes Françoiſes auroient eu d'ailleurs la meilleure volonté du monde, on n'auroit pû ſans témerité les expoſer avec ſi peu d'apparence de ſuccès. Ce n'étoient pas ſeulement des troupes Italiennes, dont alors on faiſoit très-peu de cas, qui bloquoient Novare : mais de plus de trente mille hommes, dont l'armée étoit compoſée, près de la moitié étoient Allemans envoyés par le roi des Romains, & commandés par de bons capitaines.

Difficulté qu'il y avoit à le ſecourir.

Comines, l. 9. ch 8.

Guicciard. l. 2. &c.

1495.

Ils étoient maîtres de tous les passages, qu'ils avoient fortifiés avec grand soin, résolus de ne pas hasarder de bataille, mais d'attendre les François derriere leurs retranchemens bien palissadés, environnés de bons fossés, & bordés par-tout d'artillerie.

Le roi va d'Ast à Turin.

Le roi * vint d'Ast à Turin, pour être un peu plus près de Novare, & en même-temps d'une maîtresse qu'il avoit à Chiers. Il faisoit courir le bruit, que si-tôt qu'il auroit les Suisses qui devoient le venir joindre au nombre de dix mille sous la conduite du bailli de Dijon, il marcheroit aux ennemis : mais il étoit toûjours aussi indéterminé, que son conseil étoit partagé sur cet article. Le cardinal Briçonnet, & Georges d'Amboise archevêque de Rouen fort zelés pour le duc d'Orleans étoient d'avis qu'on hasardât l'attaque des retranchemens : Trivulce, par la haine qu'il avoit pour le duc de Milan, le conseilloit aussi. La plûpart des autres, & en particulier le prince d'Orange qui étoit depuis peu arrivé de France, étoient d'un sentiment contraire, & vouloient que l'affaire se terminât par la négociation.

Il y reçoit un envoyé du pape qui lui fait un compliment fort extraordinaire.

Un peu après que le roi fut arrivé à Turin, il y vint un officier du Pape, qui lui demanda audience, & lui fit une sommation qui n'étoit plus gueres à la mode depuis long-temps à l'égard des rois de France. » Le » Saint Pere, dit-il au roi, vous commande de sortir » d'Italie, au plus tard dans dix jours avec toute votre

* On voit dans le Journal de Charles VIII, rapporté par Godefroy, que ce prince fit de continuels voyages de Turin à Quiers depuis le 30 Juillet jusques au 11 Septembre qu'il se rendit à Verceil. Pendant ce temps-là les habitans d'une petite ville de la seigneurie de Genes qui haïssoient extrêmement le roi de France, après avoir fait mille indignités à une figure de paille qu'ils avoient faite, pour répréſenter ce Monarque, lui mirent le feu au derriere. Quelques François de la flotte commandée par Louis de Villeneuve, seigneur de Serenon, arriverent en ce moment pour acheter des vivres. Ils furent témoins de ces insultes dont ils rendirent compte au seigneur de Serenon, qui pour venger l'honneur de son maître, attaqua le lendemain la ville par mer & par terre. Elle fut prise d'assaut, on mit tout à feu & à sang, & la ville fut rasée *rès pié rès terre*, dit André de la Vigne, *dont fut fait encores grande risée*. Louis de Villeneuve arriva le 22 d'Août à Quiers où il rendit compte au roi de cette expédition.

Voyez la Préface de Comines par M. l'Abbé Langlet du Frenoy.

armée,

1495.

Guicciardino, l. 2.

» armée, & de rappeller inceſſamment les troupes que » vous avez au royaume de Naples ; & ſi vous y man- » quez, il vous ordonne, ſous peine d'encourir les cen- » ſures de la ſainte égliſe, de venir comparoître en per- » ſonne à Rome en ſa préſence, pour lui rendre compte » de votre conduite. »

Reponſe du roi à ces envoyés.

Le roi d'abord un peu ſurpris d'un tel compliment, ne voulut pas toutefois en paroître choqué ; il tourna la choſe en raillerie, & dit à l'envoyé : » Je ſuis étonné » de ce que le Pape n'ayant pas voulu à mon retour de » Naples m'attendre à Rome, où je voulois lui baiſer » les piés, m'ordonne maintenant par toute ſon auto- » rité de l'y aller trouver. Dites-lui donc de ma part, » que pour lui obéir, je m'ouvrirai encore une fois le » chemin d'ici à Rome ; mais qu'afin que je ne prenne » pas en vain cette peine, je le prie d'avoir cette fois- » là la bonté de m'y attendre. » Cette réponſe fut fort applaudie, & fit rire toute la cour ; & l'envoyé du Pape, qui avoit fort appréhendé de n'en être pas quitte pour une raillerie, ſe retira ſans répliquer.

Le Pape vouloit montrer ſeulement par-là aux ligués, que déſormais il ne ménageroit plus rien avec la France ; car apparemment il n'eſpéroit pas que ces ſortes de menaces fiſſent un grand effet ſur l'eſprit du roi.

Embarras de ce Monarque ſur le blocus de Novare.

Ce prince après tout dans ſon irréſolution touchant le blocus de Novare, penchoit beaucoup plus du côté de la négociation : mais outre qu'il voyoit bien qu'il n'y avoit point d'autre moyen pour réuſſir par cette voie qu'en abandonnant Novare, il ne pouvoit ſe réſoudre à faire la premiere demarche. Les ligués aſſurés de la priſe de la place, ſe faiſoient auſſi un point d'honneur de ne point parler les premiers ; quoique dans le fond, pour épargner à leurs troupes les fatigues d'un plus long blocus, ils euſſent volontiers entré en quelque accommodement qui leur fût avantageux. Comme on en étoit là, il ſurvint un incident, qui fournit un moyen de ſortir de cet embarras.

La mort de la marquiſe douairie-

La marquiſe douairiere de Montferrat, princeſſe d'un

1495.

re de Montferrat, lui donne lieu d'en sortir par un accommodement.

grand mérite, toujours fort affectionnée à la France; mourut âgée seulement de vingt-neuf ans, & laissa deux fils, dont elle étoit tutrice, tous deux en bas âge. Elle étoit fille du roi de Servie, que le grand Seigneur avoit dépouillé de ses états. Constantin son oncle s'étoit retiré auprès d'elle au Montferrat, & prétendoit que la tutelle des pupilles lui appartenoit. Il s'étoit rendu maître de la citadelle de Casal, & avoit entre ses mains les deux jeunes princes. D'autres, & sur-tout le marquis de Saluces, lui disputoient la tutelle, à cause qu'il étoit étranger. Le roi appréhenda que cette division n'engageât un des deux partis à avoir recours au duc de Milan; il leur envoya Comines avec ordre de tâcher de pacifier les choses, d'offrir sa médiation royale aux compétiteurs, & s'ils s'en rapportoient à lui, de décider de la maniere qu'il croiroit la meilleure pour la sûreté des deux enfans, & au gré de la plûpart des gens du pays.

Comines se charge de le ménager.

Comines qui étoit de l'avis de ceux qui vouloient que l'affaire de Novare se terminât par un traité, mais qui n'avoit osé se déclarer contre celui du cardinal dont il n'étoit pas aimé, prit cette occasion de parler au roi franchement là-dessus. Il lui représenta à quel péril il exposoit sa personne & son armée, le peu d'espérance qu'il y avoit pour lui de réussir, la grande envie que ses troupes avoient de se voir hors d'Italie; que quantité de gentilshommes en étoient partis avec son congé, & d'autres sans le demander; que la difficulté qu'il avoit à proposer le premier la voie du traité, n'étoit qu'une délicatesse sur laquelle il falloit passer, vû l'importance de la chose, & que d'ailleurs il espéroit trouver moyen de lever cet obstacle, s'il agréoit qu'il y travaillât. Le roi renvoya d'abord au cardinal, dont il ne fut pas content : mais enfin se voyant soûtenu du seigneur de la Tremoille & du prince d'Orange, il obtint la permission du roi d'acheminer les choses.

Il alla à Casal, où après plusieurs conférences tenues avec les seigneurs de Montferrat, il termina leurs dif-

1495.

férends, & les fit consentir à déferer la tutelle au prince Constantin, sur ce que le roi jugeoit que cela étoit convenable.

Durant son séjour à Casal, il y vint un maître d'hôtel du marquis de Mantoue généralissime des Venitiens, pour faire de la part de son maître les complimens de condoléance sur la mort de la marquise de Montferrat. Comines le mit sur l'état des affaires présentes, & sur le grand carnage qui s'alloit faire: parce que sur ces entrefaites, on eut avis que les Suisses que le bailli de Dijon étoit allé lever, approchoient au nombre de près de vingt mille, au lieu de dix mille seulement qu'il avoit demandés; car il y avoit en ce pays-là, qui étoit encore alors très-pauvre, un fort grand empressement pour avoir la solde de France. Le roi s'étoit avancé jusqu'à Verceil à six lieues de Novare, & paroissoit vouloir en venir aux mains avec les ligués. Comines fit faire reflexion à l'envoyé du marquis de Mantoue, sur le mauvais succès que ce prince avoit eu à Fornoue; quoique la partie fût tout-à-fait inégale, & que les ligués fussent six contre un; qu'au contraire dans l'occasion présente les François égaloient en nombre leurs ennemis; que l'infanterie Suisse & la cavalerie Françoise avoient jusqu'alors été invincibles, que la chose méritoit qu'on y pensât, & que ce seroit au reste un grand honneur pour le marquis, s'il pouvoit par sa prudence venir à bout de faire l'accommodement.

L'envoyé du marquis de Mantoue répondit, qu'il pouvoit l'assurer que son maître étoit porté à la paix; mais qu'il n'en feroit jamais la premiere ouverture, se trouvant à la tête de la ligue, dont étoient le pape, le roi des Romains, le roi d'Espagne, les Venitiens, le duc de Milan, qui tous joints ensemble avoient droit de ne pas céder au roi de France.

Comines repartit qu'il y avoit en cela une circonstance essentielle, à laquelle il ne faisoit pas attention: c'est que le roi étoit sur les lieux en personne, & que les princes ligués n'y étoient que par leurs lieutenans:

Il en écrit aux Provéditeurs de Venise, qui envoyent un gentilhomme au roi pour ce sujet.

1495. mais qu'il n'étoit pas raisonnable de chicaner sur une formalité dans une chose de cette conséquence; qu'au reste pour lever cette vaine difficulté, il n'avoit qu'à demander à son maître la permission d'embarquer l'affaire, & qu'ils feroient tous deux ensemble les premieres avances. L'envoyé y consentit; & dès le lendemain Comines écrivit par un trompette aux deux provéditeurs, ce qu'il avoit dit à l'envoyé du marquis de Mantoue, & qu'il espéroit que le roi ne l'en desavoueroit pas.

Les provéditeurs, qui tout inaccessibles qu'ils étoient dans leurs retranchemens, redoutoient toujours la fureur Françoise, ainsi qu'on parloit alors en Italie, furent ravis de cette proposition. Ils récrivirent sur le champ à Comines, qu'ils alloient sans différer, demander sur cela leurs ordres à la Seigneurie, qui les leur envoya; & un peu après arriva de leur part au camp du roi le comte Albertin gentilhomme de la cour du duc de Ferrare.

Ce duc avoit un de ses fils dans l'armée du roi, & un autre dans celle du duc de Milan: c'étoit-là alors une politique assez ordinaire aux petits princes d'Italie, d'avoir en même temps des liaisons dans les deux partis, afin que de quelque côté que la victoire tournât, ils eussent de l'appui dans l'un ou dans l'autre.

Les provéditeurs ne pouvoient pas choisir un homme moins propre pour cette commission, que le comte Albertin, qui n'avoit garde d'agir que suivant les intentions du duc de Ferrare son maître, lesquelles n'étoient pas connues aux Venitiens. Ce duc souhaitoit avec ardeur, & attendoit avec impatience que la bataille se donnât: son dessein étoit, si les Venitiens étoient battus, de leur déclarer la guerre, & de se jetter dans le Polesin sur le bord de l'Adige, qu'ils lui avoient autrefois enlevé. De sorte que ce comte, qui étoit envoyé pour demander des saufconduits, & convenir du lieu des conférences pour

1495.

la paix, venoit uniquement en résolution d'en détourner le roi.

En effet, il descendit chez Trivulce qui depuis longtemps faisoit tous ses efforts, pour tâcher d'engager le roi à l'attaque du camp des ennemis, sûr que s'ils étoient battus, le duc de Milan son ennemi mortel seroit infailliblement déthrôné; funeste effet des animosités particulieres, & de l'ambition, qui pour se satisfaire, compte pour rien le bien public.

Trivulce le conduisit au prince d'Orange, à qui Comines l'avoit fait adresser, sachant ce prince trèsbien intentionné pour la paix. Il fut mené au roi, & lui marqua dans son compliment que ceux qui l'envoyoient, reconnoissoient qu'il étoit de leur devoir de députer vers Sa Majesté, & de lui marquer les premiers le desir qu'ils avoient de faire la paix avec elle: qu'il lui demandoit en leur nom un sauf-conduit pour le marquis de Mantoue, & pour cinquante cavaliers, & qu'il eût la bonté de nommer ceux avec qui il jugeroit à propos que le marquis conferât. Il ajoûta qu'il supplioit Sa Majesté, de vouloir bien lui permettre de lui parler en particulier.

Le roi l'ayant fait entrer dans son cabinet avec Trivulce, il parla tout autrement qu'il venoit de faire dans son audience publique, & lui dit qu'il ne conseilloit point à Sa Majesté de donner de sauf-conduit; que quelque fiere contenance que les ligués affectassent, ils avoient en effet grande peur, & que dès les premiers mouvemens qu'ils verroient faire à l'armée Françoise, ils étoient résolus d'abandonner le blocus de Novare.

On convient d'un lieu pour les conferences.

Le roi plus incertain que jamais, répondit au comte qu'il assembleroit son conseil, & feroit savoir sa réponse au marquis de Mantoue & aux provéditeurs. Le conseil se trouva encore fort partagé. Trivulce, le cardinal Briçonnet, l'archevêque de Rouen étoient toujours contre la négociation. Le Prince d'Orange, la Tremoille, & Comines soutenoient que le duc d'Orléans

1495.

& la garnison de Novare étoient perdus, si on ne la commençoit au plûtôt. Ce parti enfin l'emporta : on envoya le sauf-conduit, on convint du lieu des conférences entre Bolgari & Camerien à distance à peu près égale des deux camps : & dès le lendemain à deux heures après midi, elles furent commencées entre le cardinal Briçonnet, le prince d'Orange, le maréchal de Gié, les seigneurs de Piennes & de Comines de la part du roi : & le marquis de Mantoue & Bernardin Contarini au nom des Venitiens, & François Bernardin Viscomti au nom du duc de Milan.

Préliminaires peu avantageux aux François. Comines : Guicciard. &c.

L'ouverture des conférences fut assez paisible : & dès le premier jour les ligués consentirent que le duc d'Orléans eût la liberté de sortir de Novare, à condition de s'y rendre de nouveau, si la paix ne se concluoit pas. Le marquis de Mantoue se mit lui-même en ôtage entre les mains des François, jusqu'à ce que le duc d'Orléans fût en lieu de sureté. Les soldats & officiers de la garnison le virent fort mal volontiers partir de la place, & ils ne le laisserent aller que sur la promesse qu'on leur fit, que dans trois jours on les délivreroit eux-mêmes. Le maréchal de Gié fut obligé de leur laisser pour gages de cette parole, Rochefort son neveu. Au bout des trois jours on convint encore que la garnison sortiroit ; que la ville demeureroit entre les mains des bourgeois, & qu'ils feroient serment de ne la livrer ni aux François, ni aux Italiens, jusqu'à la conclusion du traité. On laissa seulement trente hommes au château sous un commandant, auxquels le duc de Milan s'obligea de fournir des vivres tous les jours pour leur argent, autant qu'il leur en faudroit pour chaque jour. Les généraux de la ligue conduisirent eux-mêmes la garnison au travers de leur camp, jusqu'à l'endroit, où une grosse escorte de François & de Suisses les vint prendre. Cette garnison étoit encore composée de cinq mille cinq cents hommes, dont il n'y en avoit pas plus de six cents en état de combattre, le reste étant ou malade, ou si foible, qu'à peine

pouvoient-ils porter leurs armes. Il en sortit peu de chevaux, parce qu'on en avoit mangé la plûpart, & il mourut plus de trois cents de ces soldats à Verceil, les uns pour avoir trop mangé d'abord, les autres de la maladie dont ils étoient frappés avant que de sortir de Novare. 1495.

Ces especes de préliminaires qui n'étoient gueres avantageux aux François, étant mis en exécution, on traita de l'article de la ville-même. Le duc de Milan vouloit la ravoir. Le roi y consentoit; mais il vouloit qu'en échange on lui remît Genes entre les mains, d'autant que c'étoit un fief mouvant de la couronne de France. On fut quinze jours sans pouvoir convenir, & pendant ce temps-là le duc d'Orléans fit tous ses efforts pour rompre la négociation, jusqu'à soulever les Suisses, qui étoient enfin arrivés, & dont plusieurs demanderent la bataille d'une maniere séditieuse.

Il y eut de vives contestations dans le conseil, où le duc d'Orléans s'emporta, jusqu'à donner un démenti au prince d'Orange: mais enfin le roi prit sa résolution. Il ne songeoit plus qu'à sortir de cette affaire d'une maniere qui mît un peu son honneur à couvert; & le dixieme d'Octobre le traité fut conclu. En voici les principaux articles: Comines, l. 8. ch. 11. Leonard, Recueil de Traités, T. 1.

Que Novare seroit remise au duc de Milan, à condition de l'amnistie pour les bourgeois, & pour tous ceux qui auroient contribué à la livrer, ou à la conserver au duc d'Orléans. *Suivis de la conclusion du Traité.*

Que le château & le châtelet de Genes seroient mis en neutralité entre les mains du duc de Ferrare pour deux ans, après lesquels il les remettroit au duc de Milan, qui devoit s'acquitter envers le roi de tous devoirs & obligations de feudataire pour la ville de Genes & pour celle de Savone.

Que le duc de Milan ne donneroit aucun secours contre le roi aux princes de la maison d'Arragon, ni à aucun autre, pour soûtenir leurs prétentions sur le royaume de Naples.

1495. Qu'il rendroit les prisonniers & les neuf galeres du roi qu'il avoit retenues à Genes, & toutes leurs munitions, & les vaisseaux qui avoient été pris à Rapallo.

Qu'il rappelleroit les Seigneurs de Saint-Severin, & les troupes qu'il avoit fait entrer dans Pise.

Que si la ligue du Pape, du roi des Romains, du roi d'Espagne, & de la Seigneurie de Venise se trouvoit être faite contre le roi & contre son royaume de Naples, il s'en départiroit.

Qu'il ne pourroit faire la guerre à la maison de Savoye sous prétexte du passage, ou secours qu'elle auroit donné aux François.

Que les Suisses auroient la même liberté de commerce au duché de Milan, qu'auparavant.

Que le duc donneroit passage au roi dans tous ses états, & aux gendarmes que le roi envoyeroit à son royaume de Naples, pourvû qu'ils ne passassent que quatre cents hommes d'armes & quatre mille hommes de pié à chaque fois.

Que pour les frais de la présente guerre, il tiendroit le roi quitte des quatre-vingt mille ducats qu'il lui avoit prêtés.

Qu'il aideroit le roi cette même année de deux grosses caraques, l'année d'après de trois autres qui seroient armées & équipées à ses depens.

Que toutes & quantes fois que le roi voudroit aller en personne à son royaume de Naples, le duc l'accompagneroit en personne par mer & par terre, & l'aideroit de ses gendarmes.

Que si les Vénitiens ne vouloient pas entretenir cette paix & la ratifier dans deux mois, & qu'ils fissent la guerre au roi dans son royaume de Naples en faveur de Ferdinand d'Arragon, ou de quelqu'autre, le duc seroit obligé de se déclarer contre eux.

Qu'en cas que le duc de Milan observât exactement ce traité, le roi ne pourroit donner de secours au duc d'Orléans contre lui, & que le duc de Milan payeroit au duc d'Orléans cinquante mille ducats dans l'espace de dix-huit mois en trois payemens.

Les

1495.

Les autres articles regardoient les intérêts de Trivulce & de quelques autres particuliers.

Le roi & le duc signerent ce traité dès qu'il fut conclu : mais les Venitiens demanderent deux mois pour délibérer sur ce qu'ils avoient à faire. Outre ceux que j'ai nommés qui furent d'abord employés à cette négociation, on trouve à la fin du traité les signatures de Raoul de Lannoi, de Rigaut d'Oreilles, & du président de Gannai.

Le duc de Milan par l'envie de voir les François hors de ses terres, auroit encore beaucoup plus promis qu'il ne faisoit dans ce traité, toûjours bien résolu de n'en observer que ce qui l'accommoderoit. Le roi s'y attendoit bien : mais il vouloit finir, & il avoit tant d'empressement de retourner en France, que dès le lendemain il donna ordre de tout disposer pour son départ. Sa cour & son armée étoient dans la même impatience : mais il fallut auparavant vuider une autre affaire, qui pouvoit avoir de fâcheuses suites.

Comines, l. 8. ch. 11.

Mutinerie des Suisses de l'armé du roi qui s'attendoient à faire guerre.

Les Suisses qui étoient venus dans l'espérance de faire la guerre, furent fort chagrins de voir la paix conclue, & commencerent à se mutiner. Ils firent publiquement des assemblées au son du tambour, où quelques-uns proposerent de se saisir de la personne du roi, d'autres d'arrêter les principaux chefs de l'armée françoise, pour les emmener avec eux : & les plus modérés concluoient à obliger le roi, les armes à la main, de leur payer une solde de trois mois, prétendant que par un traité fait avec eux par le roi Louis XI. la France étoit obligée de leur payer cette solde toutes les fois qu'ils sortoient de leur pays avec leurs bannieres. Le seigneur de Lornai, un de ceux qui commandoit les troupes de cette nation depuis long-temps, & qui entendoit leur langue, avertit le roi de leur dessein ; & ce prince se retira à Trin, ville du Montferrat, pour se mettre en fureté.

On les appaisa avec de l'argent.

La sédition continua, & Lornai & le bailli de Dijon furent en effet arrêtés, non pas par les Suisses nouveaux

1495.

venus, mais par ceux qui avoient servi dans l'expédition de Naples. Ce fut une nécessité de capituler. Ceux-ci se contenterent d'une paye de quinze jours, & il fallut accorder aux autres la solde de trois mois, quoique le bailli de Dijon en les enrôlant, ne leur eût promis la paye que pour un mois. Il en coûta cinq cents mille francs au roi : & on fut heureux qu'ils voulussent bien se contenter de cautions & d'ôtages ; parce qu'on n'avoit pas de quoi les payer en argent comptant. On sut que cette sédition ne venoit pas d'eux, mais de ceux des seigneurs François, qui ne vouloient pas qu'on fît la paix, c'est-à-dire, de la faction du duc d'Orleans. Le roi en fut instruit, & jugea à propos de dissimuler.

Dès qu'il fut arrivé à Trin, il envoya au duc de Milan le président de Gannai & Comines, pour le prier de le venir trouver, afin de confirmer la paix, & de prendre avec lui des mesures pour la bien entretenir ; mais il s'en excusa sur ce qu'il étoit incommodé, sur ce que cette entrevûe pourroit le rendre suspect à ses alliés, & sur ce qu'il ne croyoit pas le pouvoir faire en assurance, après ce qu'il avoit sû du dessein qu'on avoit eu de l'arrêter à Pavie, lorsqu'il y alla saluer Sa Majesté. Cette derniere raison étoit le véritable motif de son refus. Il ne laissa pas d'offrir au roi de conférer avec lui, s'il le souhaitoit absolument, pourvû que ce fût sur le pont de quelque riviere, où l'on feroit des barrieres de part & d'autre pour la sureté du roi & pour la sienne. Le roi ne le voulut pas à cette condition, qui eût semblé mettre trop d'égalité entre lui & le duc de Milan : & il se mit aussi-tôt en chemin pour son retour, après avoir donné à Comines des instructions pour la République de Venise, où il l'envoya de nouveau en qualité d'ambassadeur.

Guicciardino, l. 2.

Le roi arrive à Grenoble, & vient ensuite à Lyon.

De la Vigne, Journal de Charles VIII.

Ce prince partit de Trin le quinzieme d'Octobre : il arriva à Grenoble le vingt-septieme du même mois, & il y fut malade trois ou quatre jours. Il entra à Lyon le septieme de Novembre, où il s'arrêta quelques mois : il y fut reçû en grande cérémonie ; & se regardant com-

1495.

me au terme de ſon voyage, il s'en fit apporter le Journal, qu'André de la Vigne ſecrétaire de la reine avoit fait par ſon ordre, & dont j'ai tiré la plûpart des dates que j'ai marquées. L'auteur en le lui préſentant le régala de pluſieurs rondeaux qu'il avoit faits à ſa louange. Le bonheur & la valeur de ce prince lui en avoient fourni d'abord une belle matiere : mais ſon armée toute délabrée, la paix de Novare, les mauvaiſes nouvelles qu'on recevoit tous les jours de Naples en terniſſoient beaucoup l'éclat : & l'on peut dire que des conquêtes ſi mal affermies ne lui donnoient gueres de droit au glorieux titre de conquérant. Une grande partie lui avoit déja échappé de la maniere que je vais dire, en racontant ce qui s'étoit paſſé au royaume de Naples depuis ſon départ.

Recit de ce qui s'étoit paſſé au royaume de Naples depuis ſon départ.

Outre le peu d'ordre, le peu de troupes, le peu d'argent qu'il y avoit laiſſé, outre ſa négligence à s'emparer de certaines places, & ſur-tout de certains ports de mer, qui ne pouvoient manquer d'être des reſſources pour Ferdinand d'Arragon, pour lequel quelques-unes de ces places tinrent toûjours, il s'en falloit beaucoup que l'attachement & l'affection des gens du pays fuſſent auſſi vifs pour la France, qu'ils l'avoient paru d'abord. C'eſt le génie du peuple de ſe laſſer bientôt de ce qu'il a le plus ſouhaité : & cette inconſtance étoit alors fort ordinaire dans les peuples d'Italie : mais il y avoit en cette occaſion beaucoup de la faute de ce prince, & de ceux qui gouvernoient ſous ſon nom.

A la vérité il avoit uſé de beaucoup de libéralité envers la nobleſſe, mais avec peu de diſcernement. Ceux de la faction angevine, que les princes de la maiſon d'Arragon avoient dépouillés de leurs biens, eurent beaucoup de peine à en obtenir la reſtitution : les plus grands ſervices n'étoient pas les mieux récompenſés ; & ce n'étoit qu'en faiſant des préſens aux miniſtres & aux officiers, qu'on pouvoit parvenir à en recevoir du prince.

A quelques juſtes ſujets de mécontentement tels que ceux-là, ſe joignit la jalouſie des Nations. Les Napo-

1495. litains auroient voulu que tous les bienfaits n'eussent été que pour eux. Ils ne voyoient qu'avec chagrin les récompenses que le roi donnoit aux seigneurs François; & l'aliénation de divers biens du domaine faite en faveur de ceux-ci, causa bien des murmures. C'est l'embarras ordinaire des princes qui entrent en possession d'un royaume étranger, de ne pouvoir faire du bien à ceux qui ont contribué à leurs conquêtes, sans choquer ceux dont la conservation en dépend, & de ne pouvoir reconnoître le zele de leurs anciens sujets, sans chagriner les nouveaux.

Mais ce qui produisit les plus mauvais effets, furent les manieres hautes & méprisantes des François à l'égard des Italiens, qu'ils regardoient comme des lâches; & ce mépris étoit bien fondé : car il est certain que les troupes Italiennes ne valoient rien alors pour la plûpart; mais il ne leur étoit pas moins sensible. Il faut ajoûter à cela le peu de discipline qu'on faisoit observer aux soldats François qui maltraitoient leurs hôtes dans Naples même, & faisoient de grands désordres dans tous les endroits du royaume où ils se rencontroient.

La haine que l'on y conçut contre eux, fit beaucoup diminuer celle dont les peuples étoient animés contre la maison d'Arragon. On commença à dire que Ferdinand ne la méritoit pas, & qu'on lui faisoit porter injustement la peine des vices de ses prédécesseurs. On rappella l'idée des bonnes qualités de ce jeune prince. On se ressouvint du discours tendre qu'il avoit fait à ses sujets avant que de sortir de Naples, & la compassion de sa mauvaise fortune qu'il n'avoit pû exciter alors, se réveilla dans tous les cœurs. Ses partisans secrets tirerent tout l'avantage qu'ils devoient de ces heureuses dispositions; & comme les secours des ligués étoient à portée, ils les presserent de venir.

J'ai dit que Ferdinand d'Arragon en quittant le royaume de Naples, s'étoit retiré à l'Isle d'Ischia peu éloignée du continent, n'ayant plus d'espérance que dans la ligue qui se formoit en sa faveur. Le roi avoit eu

1495.

dessein de s'en aller chasser : mais il en fut empêché par la trahison du duc de Milan, qui retint dans le port de Genes les galeres dont on vouloit se servir pour cette expédition. Dès que Ferdinand sut que le roi pensoit à retourner en France, il passa d'Ischia en Sicile, où le roi d'Espagne avoit envoyé quelques vaisseaux & des troupes, sous prétexte que la guerre étant fort allumée dans le royaume de Naples, il devoit pourvoir à la sureté de ses états. Le général des troupes Espagnoles étoit Gonsalve Hernandés de Cordoue, grand homme de guerre, qui s'étoit fort signalé contre les Maures de Grenade, & à qui les Espagnols donnerent le surnom de grand capitaine, tant pour marquer l'autorité absolue que le roi son maître lui donnoit sur les troupes, que le talent extraordinaire qu'il avoit pour la guerre : & il est souvent désigné dans les histoires par ce titre glorieux.

Guicciardino, liv. 2.

Ferdinand d'Aragon vient à Reggio & reprend quelques villes de Calabre.

Le roi étoit à peine sorti du royaume de Naples, que Ferdinand & Gonsalve vinrent faire descente à Reggio vis-à-vis de Messine. La ville leur fut ouverte, & le château obligé de se rendre après trois jours d'attaque. Ils s'emparerent encore de Seminara & de Sainte Agathe, autres villes de Calabre. Leur armée étoit de cinq mille hommes de pié & de huit cents chevaux, auxquels se joignirent quelques troupes du canton qu'ils venoient de reconquérir.

Guicciard. Paul Jove, &c.

Aubigni qui y commandoit pour le roi, marche contre lui & le bat.

Aubigni qui commandoit en Calabre, se mit aussitôt en campagne pour arrêter ces progrès des ennemis; & s'étant fait joindre par Persi, & par tout ce qu'il put rassembler de troupes françoises, ou Italiennes de son parti, il marcha vers Séminara. Ferdinand & Gonsalve s'y étoient campés, & dès qu'ils surent qu'Aubigni approchoit, ils sortirent des montagnes où Séminara est située, marcherent au-devant de lui, & l'attendirent dans la plaine, sur le bord d'une petite riviere, pour le combattre au passage.

Aubigni, malgré l'avantage de leur poste, résolut de les attaquer. Il partagea la gendarmerie françoise en

1495. deux, & la mit ſur les aîles de ſa petite armée, plaça les Suiſſes dans le centre, & fit un corps de réſerve du reſte de ſon infanterie. Il ſe mit à la tête de la gendarmerie de la droite, & donna la gauche à Perſi. Tous deux marcherent en même temps aux Eſpagnols au travers de la riviere, & chargerent ſi vivement la cavalerie ennemie commandée par Hugue de Cardonne, qu'ils la rompirent au premier choc, la mirent en déroute, & paſſerent enſuite ſur le ventre à l'infanterie. Ferdinand ayant eu ſon cheval tué ſous lui, auroit été pris, ſans la générofité d'un gentilhomme de Capoue, nommé Jean d'Altavilla frere du duc de Termini, qui avoit été autrefois parmi ſes pages, & qui le voyant tombé ſous ſon cheval, le releva, lui donna le ſien pour s'échapper, & perdit lui-même la vie en la ſauvant à ſon maître.

Ferdinand ſe réfugia d'abord à Palma, & de-là repaſſa à Meſſine, & Gonſalve gagna Reggio. Aubigni qui étoit actuellement malade, ne voulut point qu'on s'engageât dans les montagnes pour aller inſulter Séminara, où les plus conſidérables de l'armée ennemie s'étoient retirés. Mais dès le lendemain cette place, auſſi-bien que Sainte Agathe & les autres qui s'étoient rendues aux Eſpagnols, ſe ſoumirent à lui excepté Reggio.

Ferdinand revient avec une puiſſante flotte en apparence, mais qui, faute de monde ne put rien entreprendre en ſa faveur.
Corio.

C'étoit-là un fâcheux commencement pour Ferdinand : mais il ne perdit point courage, étant bien aſſuré de l'affection des peuples ; & pour ne pas la laiſſer ralentir, & empêcher autant qu'il ſeroit poſſible le mauvais effet du malheur qui venoit de lui arriver, il parut quelques jours après avec une nombreuſe flotte devant Salerne & Amalfi. Elle étoit de près de cent voiles, compoſée des galeres qu'il avoit amenées de Naples à Iſchia, de celles ſur leſquelles Alphonſe ſon pere s'étoit ſauvé, & de quelques vaiſſeaux Eſpagnols qu'il avoit ramaſſés en divers ports de Sicile : mais à peine y avoit-il deſſus aſſez de gens pour faire la manœuvre, & il n'avoit pas cent hommes à mettre à terre.

Si-tôt qu'elle parut, il vit élever ſes bannieres ſur

les tours de ces deux villes & fur toute la côte, ce qui le réjouit fort : mais faute de monde il ne defcendit point à terre. Il alla de-là fe préfenter devant Naples, non-feulement pour paroître infulter aux François ; mais encore dans l'efpérance qu'à la vûe de fa flotte, il fe feroit quelque mouvement dans la ville. 1495.

Le peuple en effet commença à s'émouvoir, mais le comte de Montpenfier ayant promptement diftribué des troupes dans les poftes les plus importans, tout fut appaifé. Quelques-uns lui confeillerent d'en mettre fur les vaiffeaux qui étoient dans le port, & d'aller attaquer ceux de Ferdinand, où il étoit impoffible qu'il en eût beaucoup. Il ne le jugea pas à propos, n'étant pas certain du petit nombre des ennemis. Ferdinand voyant que fa préfence ne produifoit rien, s'éloigna pour retourner à Ifchia.

Il ne laiffe pas de tenter une defcente qui lui réuffit.

Mais ceux qui étoient de fon intelligence dans Naples, ne doutant pas que le comte de Montpenfier ne recherchât les auteurs du tumulte qui avoit commencé dans cette occafion, & ne fe croyant plus en fûreté, réfolurent de tout hafarder plûtôt que de fe laiffer furprendre. Ils envoyerent fecretement une barque légere après Ferdinand, le prierent de revenir le lendemain, le mettre feulement à terre ce qu'il pourroit de monde à l'embouchure de la petite riviere de Sébéto, qui fe jette dans la mer à un mille de Naples, pour engager une partie des foldats François à fortir de la ville, & lui promirent que de leur côté ils feroient leur devoir.

Il eft reçu dans la ville à l'aide d'une intelligence qu'il y avoit.

Ferdinand n'y manqua pas, & la chofe lui réuffit à fouhait. Car le comte de Montpenfier s'étant contenté de laiffer les châteaux bien garnis, & ayant fort imprudemment fait fortir tout ce qu'il y avoit de troupes dans la ville, pour aller avec elles s'oppofer à la defcente, le peuple fe fouleva tout-à-coup au fon du tocfin, & s'empara de toutes les portes, & de toutes les avenues des rues du côté des châteaux, criant par tout, *vive Ferdinand.*

Le comte de Montpenfier furpris d'un fi fubit foulé-

1495. vement, ne pensa plus à empêcher la descente ; & comme d'ailleurs les portes de la ville étoient occupées par les séditieux, il fut obligé de prendre un grand détour pour rentrer dans le château-neuf. Ferdinand ayant la descente & le chemin libres jusqu'à Naples, & les habitans venant au-devant de lui avec de grandes marques de joie, suivit sa fortune, mit pied à terre, & se laissa conduire à Naples, où il entra comme en triomphe. Tout retentissoit des acclamations du peuple : les dames aux fenêtres lui jettoient des fleurs, versoient sur sa tête des eaux de senteur, d'autres alloient lui présenter de beaux mouchoirs pour essuyer sa sueur : on ne vit jamais de plus sensibles marques de tendresse, au lieu de l'exécration où le nom d'Arragon étoit trois mois auparavant. Ceci arriva le septieme de Juillet, c'est-à-dire, le lendemain de la bataille de Fornoue, & le jour-même que la flotte françoise que Miolens commandoit, fut défaite auprès de Rapallo par celle de Genes.

Guicciardino, l. 2.

Il resserre les François dans les Châteaux où ils manquoient de vivres & de fourrage.

Mais quelque plaisir que Ferdinand prît aux témoignages d'affection que lui donnoient les Napolitains, ce n'étoit pas de quoi il étoit alors principalement question. Il s'agissoit de resserrer les François dans les châteaux, & d'empêcher qu'ils n'en sortissent pour forcer & saccager la ville. Le marquis de Pescaire, qui n'avoit jamais abandonné son ancien maître, donna les ordres pour retrancher les avenues des rues qui aboutissoient à la place du château neuf. Il le fit si promptement & si bien, que les François firent en vain tous leurs efforts, pour s'ouvrir un passage dans la ville. Ils furent repoussés avec perte, & réduits à se renfermer dans les châteaux, où ils n'avoient que très-peu de vivres par l'imprudence du roi, qui y en ayant trouvé une prodigieuse quantité, en fit largesse aux soldats, & n'eut pas le soin d'en faire remettre d'autres.

Paul Jove.

Il y avoit encore moins de fourrage ; ce qui obligea le comte de Montpensier d'abandonner près de deux mille chevaux qu'il laissa dehors ; & ne pouvant dans la suite nourrir le peu qu'il en retint, on les laissoit échapper

1495.

per exprès l'un après l'autre dans la place du château, afin de tuer à coups de canon les Napolitains qui couroient après pour les prendre.

Et éprouve une révolution aussi subite à son avantage, qu'elle l'avoit été à l'avantage du roi.

Comme la prise de Naples avoit fait soumettre au roi de France la plus grande partie du royaume ; de même la seule perte de cette capitale hâta fort la révolution en faveur de Ferdinand. Capoue, Averse, la Forteresse de Mondragon, & plusieurs autres places moins considérables arborerent les étendarts d'Arragon. Ceux de Gayete se révolterent aussi : mais la garnison les ayant mis en déroute, saccagea la ville, & en demeura la maîtresse.

La flotte Venitienne débarque quantité de troupes dans la Pouille.
Guicciard.
Paul Jove.
Bembo, &c.

Cependant la flotte Venitienne composée de plus de trente voiles, partie navires, partie galeres, chargés de quantité de troupes de débarquement parut sur les côtes de la Pouille, commandée par le général Grimani, qui ayant mis à terre les Stradiots & beaucoup d'infanterie, attaqua Monopoli. Les François se défendirent bien : Pierre Bembo capitaine de galere & Louis Tinto, tous deux gentilshommes de distinction y furent tués du côté des Venitiens : mais la ville ayant été forcée, le château fut aussi-tôt rendu par la lâcheté du commandant François. Pulignano autre place voisine sur la mer fut aussi remise par capitulation entre les mains des Venitiens. Otrante, Brindes, & quelques autres villes de ce canton tenoient déja le parti de Ferdinand; & le seigneur de Lespare qui commandoit de ce côté-là & avoit très-peu de troupes, étoit fort embarrassé à s'y maintenir : mais le comte de Montpensier l'étoit encore plus que lui à Naples.

Ferdinand le serroit tous les jours de plus en plus par mer & par terre. Il avoit compté sur le secours de Prosper & de Fabrice Colonne qui étoient par les bienfaits du roi, comme je l'ai déja remarqué, maîtres de plus de trente, tant villes que forteresses : mais le désir de s'en conserver la possession, fut ce qui leur fit abandonner lâchement son parti; & Ferdinand ayant fait courir le bruit que le roi avoit été tué à la bataille de Fornoue, Comines.

1495. ſur de fauſſes lettres écrites par le duc de Milan, ils ſe ſervirent de ce prétexte pour couvrir leur lâcheté, & ſe déclarerent contre les François.

Le roi envoie une flotte de douze vaiſſeaux qui n'oſe en approcher.

Le roi ſur la nouvelle de la révolte de Naples, avoit fait partir en diligence Perron de Baſchi, pour hâter le départ d'une flotte de douze vaiſſeaux qu'on préparoit à Nice, ſur laquelle on mit deux mille hommes, partie Suiſſes, partie Gaſcons : & on y avoit joint un grand convoi de vivres. On en donna le commandement à d'Arban brave capitaine, mais qui n'entendoit pas la marine. Il la conduiſit juſqu'à l'Iſle Ponce, à la hauteur de Gayete, d'où ayant apperçu celle de Ferdinand compoſée de trente-deux vaiſſeaux, il retourna ſur ſes pas. La flotte ennemie le pourſuivit juſqu'à l'Iſle d'Elbe ; & il eut beaucoup de peine à gagner le port de Livourne, après avoir perdu un de ſes vaiſſeaux. La frayeur étoit ſi grande dans ſes troupes lorſqu'elles arriverent dans le port, qu'il ne put les y retenir, & la plûpart ſe ſauverent par terre à Piſe.

Un des articles du traité de Novare obligeoit le duc de Milan à envoyer deux navires au ſecours du château de Naples : mais dès que le roi fut parti, il ſe moqua de ceux qui le ſommerent de ſa parole. Un de ſes prétextes pour le refuſer, fut que le pape le lui avoit défendu ſous peine d'excommunication : mais il ne fit pas de ſcrupule d'en envoyer, pour ſe joindre à la flotte des Venitiens contre le roi. De ſorte que le comte de Montpenſier réduit à l'extrémité, fut obligé de capituler ; & s'engagea de remettre les châteaux, s'il n'étoit ſecouru dans trente jours. Il donna pour ôtages de ſa parole Yves d'Alegre, Roccaberti Catalan, la Chapelle, & Genlis.

Pour ſurcroît de malheur, Aubigni ſur qui on pouvoit le plus compter pour le ſecours, étoit malade. Il raſſembla néanmoins quelques troupes, & chargea Perſi de les conduire à Naples, & de faire tous ſes efforts pour ſecourir le comte de Montpenſier. Ferdinand averti que ce ſeigneur étoit en campagne avec le prince de

Besignagne, envoya au-devant de lui Thomas Caraffe comte de Matalone avec des troupes beaucoup plus nombreuses que celles des François, mais qui n'en avoient ni l'expérience, ni la valeur. 1495.

Les troupes de Ferdinand sont battues par les François.
Paul Jove.
Guicciardino.
Coria.

La rencontre se fit auprès d'Elboli. Les Italiens furent rompus dès la premiere charge, & fuirent de toutes parts, les uns à Elboli, les autres à Nole, les autres à Naples. Cette défaite consterna tellement Ferdinand, qu'il fut sur le point de quitter une seconde fois la partie : mais les Napolitains, qui craignoient autant pour eux-mêmes que pour lui, si les François rentroient dans Naples, l'encouragerent, en l'assurant qu'ils étoient prêts à périr tous pour son service. Prosper Colonne, qui l'étoit venu trouver à Naples, ne contribua pas peu à le rassurer par sa présence. On acheva promptement une grande tranchée qu'on avoit commencée, pour couper la communication des châteaux avec la campagne. On la borda de quantité d'artillerie, & Ferdinand à l'arrivée des François y parut avec ses troupes, faisant très-bonne contenance. Persi n'osa tenter de forcer ce retranchement ; & après avoir demeuré-là quelque-temps, & essuyé plusieurs décharges d'artillerie qui lui tuerent bien du monde, il fut obligé de se retirer du côté de Nole.

Ceux-ci néanmoins ne peuvent secourir les châteaux de Naples.

Ce qui les oblige de se rendre.

Le comte de Montpensier voyant tout désespéré par cette retraite, fit embarquer deux mille cinq cents hommes de la garnison sur quelques vaisseaux, & s'en alla avec eux à Salerne accompagné du sénéchal de Beaucaire & du prince de Salerne, qui étoit bien résolu de ne jamais se mettre entre les mains des Arragonois, quelque assurance qu'ils lui pussent donner. Il ne demeura que trois cents hommes dans le château neuf : ce qui restoit de vivres n'eût pas été suffisant pour un plus grand nombre, & c'étoit assez pour le défendre.

Gomines.
Guicciard.
Paul Jove.

Ferdinand fit dire au comte de Montpensier, qu'il étoit très-surpris de sa fuite ; qu'ayant capitulé pour se rendre au temps dont on étoit convenu, au cas que le secours manquât, il devoit exécuter en personne la ca-

1495.

Comines, l. 8. chap. 8.

pitulation ; & il en pensa coûter la tête à Yves d'Alegre & aux autres ôtages. Mais la prise du château neuf, qui ne tint plus que vingt jours, appaisa sa colere. Il lui fut rendu le sixieme d'Octobre, environ huit mois après l'entrée du roi à Naples. La garnison du château de l'Œuf se défendit encore quelque-temps, & se rendit aussi.

Durant le siége de ces châteaux, Comines étoit à Venise, où j'ai dit que le roi l'avoit renvoyé, avant que de sortir d'Italie. Il demanda au doge trois choses: la premiere étoit la restitution de Monopoli que les Vénitiens avoient pris dans la Pouille ; la seconde de rappeller le marquis de Mantoue, & les troupes qu'ils avoient au royaume de Naples ; la troisieme, de déclarer que Ferdinand n'étoit point de la ligue, & qu'elle étoit seulement entre la République, le pape, le roi des Romains, & le duc de Milan, qui seuls étoient nommés dans le traité.

Ils rejetterent toutes ces propositions, en ajoutant seulement qu'ils ne prétendoient point faire la guerre au roi ; que tout ce qu'ils avoient fait jusqu'à présent n'étoit que pour la défense du duc de Milan qu'on vouloit opprimer. Ils lui firent d'autres propositions chimériques, qui étoient que Ferdinand fît hommage au roi du royaume de Naples, pourvû que le pape y consentît ; qu'outre l'hommage il payât à la France cinquante mille ducats de tribut, & une somme d'argent, qu'eux-mêmes lui prêteroient, à condition qu'ils demeurassent maîtres d'Otrante, de Brindes, de Trani, & de quelques autres places dans la Pouille, qui leur seroient engagées jusqu'au payement de la somme prêtée : que Ferdinand laisseroit aux François Tarente, à condition que le roi, ainsi qu'il l'avoit proposé, feroit la guerre aux Turcs ; que le roi des Romains le seconderoit, en les attaquant de son côté, & qu'ils s'engageoient à fournir cent galeres & cinq mille chevaux pour cette guerre à leurs dépens.

Le roi abandonne presque entiere-

Comines qui vit bien que ce n'étoit-là que des pa-

roles, ne s'arrêta pas long-temps à Venise. Il retourna par Milan, où le duc lui fit beaucoup d'honnêtetés & de belles promesses qu'il ne tint point. Il trouva le roi à Lyon, qui reçut vers ce temps-là la fâcheuse nouvelle de la mort du dauphin nommé Charles Orland âgé de trois ans. Le roi abandonnoit presque entierement les affaires de Naples; & Comines donne assez à entendre qu'il y avoit alors dans le conseil des gens qui avoient intelligence avec le pape : ce soupçon pouvoit tomber sur le cardinal Briçonnet, qui étoit alors comme l'unique ministre d'état. Cependant comme Ferdinand n'étoit pas encore assez fort, le comte de Montpensier, Aubigni, Persi, & les autres généraux de France, quoique destitués de secours d'hommes & d'argent, se soutenoient dans les diverses provinces du royaume. Il se donnoit de petits combats, où les François avoient ordinairement l'avantage. On prenoit & on perdoit de part & d'autre des petites places, avec cette différence que les François s'affoiblissoient toujours de plus en plus, sans pouvoir réparer leurs forces, & qu'au contraire Ferdinand affermissoit sa domination, & avoit dans ses alliés des ressourses qui ne pouvoient gueres lui manquer.

1495.

ment cette expédition, quoique ses troupes se soutinssent encore contre celles de Ferdinand.

Comines, l. 8. ch. 13.

Son rétablissement toutefois auroit encore été beaucoup plus prompt & plus sûr, si ces mêmes alliés n'avoient pas eu en vûe leurs interêts propres, en procurant les siens. Les Venitiens non contens de s'être déja emparés de plusieurs places de la Pouille, qu'ils étoient bien résolus de ne pas rendre à Ferdinand, avoient dessein de se rendre maîtres de Pise, en faisant semblant de la secourir, pour l'empêcher de retomber sous la domination des Florentins. Le duc de Milan se proposoit le même but, & les Pisans étoient disposés, s'ils ne pouvoient pas se maintenir dans la liberté où le roi les avoit rétablis, à choisir toute autre domination, plûtôt que de subir de nouveau le joug des Florentins:

Vûes particulieres des alliés de ce dernier prince.

Guicciardino, l. 3.

Ceux-ci de leur côté étoient fort embarrassés. Les

1495.

François étoient dans presque toutes leurs places. Le roi leur avoit promis de les leur rendre après sa conquête de Naples. Il ne le fit pas quand il repassa par la Toscane ; & même depuis il s'étoit fait de grandes hostilités entre eux & d'Entragues qui commandoit à Pise : mais le roi s'étoit engagé de nouveau à quitter ces places par un autre traité fait à Turin avec leurs ambassadeurs. Cette espérance les retenoit toujours dans son parti, & d'ailleurs les exposoit aux insultes de la ligue, & fournissoit en particulier aux Venitiens & au duc de Milan un prétexte d'exécuter leurs mauvais desseins contre eux. Ils obtinrent enfin du roi, qu'il envoyât un ordre à d'Entragues de sortir des Terres de Florence, & de leur remettre entre les mains Pise & les autres postes appartenants à leur République.

Guicciardino l. 2. Paul Jove.

Ce fut une grande joie pour les Florentins, qui nonobstant les promesses qu'ils avoient faites au Roi de pardonner aux Pisans, prétendoient bien trouver avec le temps des sujets & des moyens de les châtier de leur révolte. De plus, ils se flattoient que par le départ des troupes Françoises, ils alloient être en liberté de prendre dans les conjonctures présentes le parti qui leur conviendroit le mieux.

D'Entragues élude les ordres de la cour pour la restitution des places prises sur les Florentins.

Mais ils furent bien surpris quand ils virent d'Entragues éluder les ordres de la cour, tantôt sous un prétexte, tantôt sous un autre. Ils en écrivirent au roi, qui envoya inutilement des commandemens réiterés. Ils ne savoient que penser de tout cela : ils savoient que les Pisans faisoient tous leurs efforts auprès d'Entragues pour l'engager à ne les point abandonner, & qu'ils lui promettoient beaucoup d'argent pour le retenir: mais eux-mêmes lui offroient de plus grosses sommes. Quelques-uns crurent qu'il étoit retenu à Pise par la passion qu'il avoit pour une jeune demoiselle fille d'un des principaux habitans nommé Lucio-Lanta ; d'autres qu'il avoit du roi des contre-ordres secrets : mais ils ne pouvoient pourtant accorder cela même avec la conduite de ce prince, qui venoit de leur faire rendre Livourne e

Guicciard. l. 3. Paul Jove, &c.

1495.

exécution du traité de Turin. Ce qu'on peut penser de plus vrai-semblable, c'est que le comte de Ligni qui étoit toujours favori du prince, ennemi du cardinal Briçonnet, & protecteur des Pisans, exhortoit d'Entragues à demeurer, lui promettant, quoi qu'il arrivât, de le tirer d'intrigue: & comme celui-ci étoit redevable de son gouvernement à ce seigneur, il n'agissoit que suivant ses intentions.

1496.

Comment cette affaire fut terminée.

Guicciard. Comines.

L'affaire enfin se termina au commencement de Janvier, mais d'une maniere qui jetta les Florentins dans la derniere consternation. D'Entragues livra aux Pisans la citadelle de Pise pour vingt mille écus d'or; somme qui leur fut fournie en grande partie par les Venitiens, les Luquois, les Genois, & le duc de Milan. Il vendit aux Luquois pour six mille écus d'or Pétra-Sancta; & en même-temps le commandant de Seresano & celui de Sérésanello, qui étoit un gentilhomme domestique du comte de Ligni, trafiquerent aussi de leurs places avec les Genois. La république de Florence vit tout à coup enlever la meilleure partie de ses états, & tous ses ennemis partager ses dépouilles, sans qu'il lui fût possible d'y faire aucun obstacle. Les Pisans commencerent par raser leur citadelle, dont les Florentins s'étoient servis pendant tant d'années pour les tenir en servitude; & envoyerent au pape, aux Venitiens, au duc de Milan, & aux autres états d'Italie, pour être soutenus contre les Florentins; ce qui donna lieu dans la suite à bien des intrigues, qui ne sont pas de mon sujet.

D'Entragues & le comte de Ligni en sont punis par une disgrace qui ne dure que peu de temps.

Cette indigne conduite d'Entragues qui priva le roi du secours qu'il esperoit des Florentins pour le royaume de Naples, (car par le traité de Turin ils devoient lui en fournir un considérable) fut puni de l'exil : on en rendit le comte de Ligni responsable, & il fut disgracié : mais l'exil de l'un & la disgrace de l'autre ne durerent pas long-temps. Le roi ne put se passer de son favori : il lui pardonna presque aussi-tôt qu'il l'eut châtié, & une des premieres graces qu'il lui accorda, fut

1496.

le retour d'Entragues. C'est ainsi que comme à la cour les plus petites fautes sont quelquefois punies avec autant de sévérité que les plus grieves : de même les plus dignes d'un sévére châtiment se pardonnent aussi aisément, que les plus legeres.

Etat des affaires d'Italie. Guicciardino, l. 3. Bembo, l. 3.

En quelque mauvais état que fussent les affaires de France au royaume de Naples, la trop grande puissance des Venitiens, & les artifices du duc de Milan redoutables à tant de petits états qui composent l'Italie, les tenoient tous en suspens sur le parti qu'ils devoient prendre. La jalousie se mit entre les partisans de Ferdinand, & le grand crédit de Prosper & de Fabrice Colonne, depuis qu'ils s'étoient déclarés pour lui, fit ombrage à la maison des Ursins de tout temps ennemie des Colonnes.

Virgile des Ursins un des plus puissans seigneurs de cette famille, qui avoit dans cette guerre été fort contraire à la France, ne put dissimuler son ressentiment. Gemel gentilhomme François, un de ceux que le roi avoit envoyez à d'Entragues pour lui ordonner d'évacuer les places des Florentins, en étoit informé, l'ayant souvent entretenu à Pise où il s'étoit retiré. Il ne désespera pas de l'engager à se déclarer pour le parti du roi : & s'étant fait seconder par Camillo Vitelli qui étoit au service de France, il en vint à bout à force de promesses, jusques-là que ce seigneur, pour marquer au roi son attachement, lui envoya son fils Charles en ôtage. Il avoit assemblé trois cents hommes d'armes & trois mille fantassins à dessein de rétablir Pierre de Médicis à Florence : mais y ayant trouvé trop d'opposition, ces troupes lui étoient devenues inutiles, & même à charge, faute d'avoir de quoi les soudoyer. Gemel lui donna de quoi fournir à la dépense, & assez pour augmenter sa petite armée de deux cents hommes d'armes & de cinq cents de cavalerie légere. Il entra avec ces troupes dans le royaume de Naples, prit quelques petites places, rassura celles qui tenoient encore pour les François, & se joignit à Robert de Lenoncourt bailli de

Belcarius, l. 7. Guicciardino, liv. 3.

de Vitri, & aux autres généraux François, à qui il étoit arrivé depuis peu par mer un petit renfort de France. 1496.

Ces secours auroient fait plus de plaisir au comte de Montpensier, s'il avoit eu de l'argent pour les entretenir. Par bonheur Ferdinand n'en avoit gueres plus que lui, & tous deux, pour s'en fournir, pensoient au même moyen.

Les troupes des deux partis se font la guerre aux dépens des marchands du pays.

Tous les ans au commencement du printemps, il s'assembloit un prodigieux nombre de bestiaux dans cette partie de la Pouille, qu'on appelle la Capitanate, à peu de distance du Mont S. Ange, dit autrefois le Mont Gargan. Le tribut que les rois de Naples en tiroient dans l'espace d'un mois, étoit de plus de quatre-vingts mille écus d'or. On étoit convenu entre les François & les Arragonnois de ne point empêcher ce commerce : & comme les uns & les autres avoient des places dans ce canton, ils avoient aussi arrêté entre eux, que le parti qui y seroit le plus fort dans cette saison, auroit le tribut. C'étoit-là un coup d'importance dans la disette où les deux chefs se trouvoient.

Chacun y conduisit ses troupes. Ferdinand distribua les siennes dans Foggia, Luceria, & Troïa : & le comte de Montpensier mit celles qu'il avoit amenées dans les autres villes, bourgs & villages des environs, qui obéissoient à la France. Le nombre étoit à peu près égal de part & d'autre, & il n'y avoit qu'une voie de décider à qui appartiendroit le tribut, qui étoit celle du combat. Le comte de Montpensier ne demandoit pas mieux : mais Ferdinand ne vouloit pas le hasarder. Comme il voyoit d'ailleurs peu d'apparence à faire venir cet argent dans ses coffres, il résolut de profiter au moins des bestiaux, & ayant envoyé toute sa cavalerie légere, il en fit enlever bien soixante mille.

Les François sortirent aussi-tôt de leurs quartiers. Savelli seigneur Italien du parti François, qui étoit un des plus avancés, chargea les ennemis : mais il fut repoussé avec perte de trente cavaliers. Le comte de Montpensier s'avança vers Foggia, où l'on amenoit les

1496. beſtiaux, & en reprit beaucoup, après avoir taillé en piéces huit cents Allemans. Il demeura en bataille deux jours devant Foggia, ſans que les ennemis oſaſſent en ſortir pour le combattre ; & le fourrage lui manquant, il fut obligé de retourner dans les quartiers d'où il étoit venu. Il fut chargé à ſon tour dans ſa retraite, & obligé d'abandonner une partie de ſon butin. Ainſi cette guerre ſe fit aux dépens des marchands, ſans que les deux partis en tiraſſent preſque aucun avantage.

Prudence de Ferdinand en évitant le combat avec les François.

Ferdinand en évitant le combat, agiſſoit en prince ſage & politique. Il prévoyoit bien qu'en temporiſant il faudroit que les François ſuccombaſſent, à moins qu'ils ne reçuſſent de grands ſecours ; ce qui leur ſeroit très-difficile tandis que la ligue ſubſiſteroit. Cette conduite déconcertoit le comte de Montpenſier ; car il ne recevoit point d'argent de France, & ne pouvoit ſe ſoûtenir que par le gain d'une bataille, qui pût le mettre en état de faire ſubſiſter ſes troupes aux dépens des ennemis, & ranimer le courage des Italiens du parti François, fort découragés depuis que le roi les avoit preſque entierement oubliés.

Le comte de Montpenſier envoye au roi pour l'engager à ne pas abandonner ſon entrepriſe.

Il crut dans cette fâcheuſe ſituation ne pouvoir rien faire de mieux, que d'envoyer en France Etienne de Veſc, qui avoit été un des principaux auteurs de l'expédition de Naples, & en qui le roi avoit toûjours eu une extrême confiance. Il ſe chargea volontiers de cette commiſſion, qui l'éloignoit du péril où il laiſſoit les autres : & s'étant embarqué à Gaïete, il arriva à Lyon, où le roi étoit toûjours.

Belcarius, l. 7. Guicciardino, l. 3.

Il lui fit des remontrances ſi vives, lui repréſenta ſi fortement tous les divers motifs d'honneur & d'intérêt les plus capables de l'engager à ne pas laiſſer périr tant de braves gens qui ſe ſacrifioient pour lui, lui fit concevoir tant d'eſpérance de rétablir ſes affaires au royaume de Naples, pourvû qu'il ne les négligeât pas, comme il avoit fait juſqu'alors, qu'il le ranima, & l'engagea à faire un nouvel effort.

Ce que diſoit Etienne de Veſc étoit fortement appuyé par le comte de Montorio, que les ſeigneurs Na-

1496.

politains du parti François avoient aussi envoyé à la cour de France, par le cardinal de la Rovére, & par Trivulce toûjours ennemi irréconciliable du duc de Milan. Ce qui ébranloit davantage le roi, étoit que divers princes d'Italie lui faisoient les mêmes instances. Le duc de Ferrare lui offroit cinq cents hommes d'armes & deux mille fantassins, quoiqu'il fût beau-pere du duc de Milan : mais nonobstant cette alliance, il le craignoit, & n'appréhendoit pas moins les Venitiens, qui lui avoient déja enlevé le Polesin. Le marquis de Mantoue, bien que généralissime de l'armée Venitienne, étoit entré dans les vûes du duc de Ferrare, dont il avoit aussi épousé une fille. Il étoit mécontent des Venitiens, qui en avoient mal usé à son égard en quelques rencontres, & se défioit beaucoup d'eux. Jean Bentivoglio gouverneur, ou plûtôt seigneur de Boulogne, promettoit tout ce qu'il pourroit fournir de troupes ; & il en avoit un assez bon nombre à sa disposition. Les Florentins qui étoient investis de toutes parts, & dépouillés par les Venitiens, par les Luquois, & par les Génois, s'engageoient à entretenir à leurs frais huit cents hommes d'armes, & cinq mille hommes de pié, pourvû que le roi les assurât de les remettre en possession de Pise. Les Ursins & le seigneur de la Rovere frere du cardinal qui étoient déclarés pour le roi, l'assuroient qu'ils auroient à son service au moins mille hommes d'armes. Les Suisses, excepté le canton de Berne qui avoit promis au duc de Milan de ne point servir contre lui, étoient prêts à fournir pour de l'argent autant d'hommes qu'on en voudroit. On étoit assuré de la Savoie & du marquis de Salusses. Enfin le roi avoit des troupes assez nombreuses : & ce qui étoit merveilleux, c'est qu'à la cour on voyoit parmi les seigneurs autant d'ardeur pour continuer cette guerre, qu'on en témoignoit d'éloignement quelques mois auparavant.

Comines, l. 8. ch. 15.

Guicciardin. l. 3.

Il réussit, & le roi prend la résolution de la soutenir.

Il fut donc résolu de la soutenir, & la résolution étant devenue publique, tout le monde y applaudit. Le roi envoya ses ordres dans les ports de France,

1495.

pour faire paſſer trente vaiſſeaux à Marſeille, auxquels on devoit joindre vingt ou trente galeres qui ſeroient précedées de quelques autres vaiſſeaux, pour porter un renfort & de l'argent au royaume de Naples.

Trivulce eut commandement du roi de ſe préparer à partir pour Aſt avec huit cents hommes d'armes, deux mille Suiſſes, & autant de ſoldats Gaſcons; * & en attendant que le duc d'Orléans ſuivît avec un plus grand nombre de troupes, le roi alla en poſte à Saint Denys & à Saint Martin de Tours, pour demander à Dieu un heureux ſuccès de ſon voyage. Quelques-uns ne laiſſerent pas de dire que ce pélerinage de dévotion n'étoit qu'un prétexte, pour aller voir une demoiſelle de la maiſon de la reine, qu'il aimoit : la malignité d'une part, & la paſſion de l'autre rendent tout vraiſemblable, & il faut ſe contenter de rapporter ces ſortes de faits ſans décider ſur leur vérité.

Guicciardino, l. 3. Belcarius, l. 7.

Effet que cette nouvelle produiſit en Italie.

La nouvelle de ces nouveaux préparatifs fit grand bruit en Italie, & cauſa d'étranges frayeurs au duc de Milan, auprès de qui le roi tenoit, en qualité d'ambaſſadeur, Renaud d'Oreille gentilhomme d'Auvergne; parce que bien que ce duc eût déja violé le traité de Novare en bien des chefs, toutefois il promettoit toûjours de l'obſerver dans la ſuite; & tout perſuadé qu'on étoit de ſes trahiſons, dont on avoit eu de nouvelles preuves par des lettres interceptées qu'il écrivoit au roi des Romains & au roi d'Eſpagne, on avoit réſolu de le ménager juſqu'au bout, dans le deſſein cependant, s'il ne changeoit de conduite, d'attaquer le Milanès, & d'y attirer les principales forces de la ligue.

Belcarius, liv. 7. Guicciardino, l. 3.

Le duc de Milan ne manqua pas d'informer les Venitiens de tout ce qui ſe paſſoit à Lyon. Il leur repréſenta la néceſſité où il ſeroit de céder à la tempête, s'il n'étoit promptement ſecouru. Il les pria de lui fournir des troupes, & d'engager le roi des Romains, non plus à envoyer quelques ſecours en Italie, comme il avoit

* Ces Gaſcons étoient commandés par Louis de Villeneuve, ſeigneur de Serenon, qui ſervoit ſur terre & ſur mer. *Guichard. liv. 3.*

fait jusqu'alors ; mais à y venir lui-même avec toutes ses forces.

Les Venitiens lui promirent d'envoyer incessamment un corps de troupes sous Alexandrie : mais ils eurent peine à appeller le roi des Romains. Ils avoient quelques places, dont l'Empire & la maison d'Autriche leur disputoient la possession, & ils appréhendoient que ce prince, quand il seroit en Italie avec une armée, ne se servît de l'occasion pour les leur enlever. Cependant le duc de Milan les pressoit si fort, que de peur qu'il ne se réunît au roi de France, ils le satisfirent. Ils firent aussi leur possible pour susciter des ennemis aux Florentins, car ils savoient bien qu'ils avoient pris de nouvelles liaisons avec la France. Ils solliciterent Bentivoglio de leur déclarer la guerre, lui faisant espérer que les Siennois se joindroient à lui ; & ils lui promirent que s'il vouloit attaquer Pistoie ville de l'état de Florence, & qu'il la prît, ils lui en assureroient la possession. Il ne manqua pas de leur donner de bonnes espérances ; mais il avoit déja engagé sa parole au roi, & il étoit bien résolu de la tenir.

Inquiétudes du duc de Milan à ce sujet.

Comines, l. 8. ch. 15.

Malgré cette complaisance & cette application des Venitiens à procurer la sûreté du duc de Milan, il étoit en d'étranges inquiétudes. L'armée de France étoit à Lyon prête à se mettre en marche. Trivulce avoit déja pris les devans, & étoit à Ast avec huit cents hommes d'armes & six mille hommes de pié. Les bagages du duc d'Orléans étoient en chemin, & lui sur le point de s'y mettre avec le reste de l'armée. Le roi ne pouvoit choisir de chefs plus redoutables au duc de Milan que ces deux-là, le premier par sa haine, & le second par ses prétentions sur le Milanès. Tous deux lui avoient fait assez connoitre dans la derniere campagne le dessein qu'ils avoient de le déthroner ; mais il fut bientôt délivré de toute crainte par l'inconstance du duc d'Orléans, & par le peu de fermeté du roi.

Le duc d'Orléans, *qui étoit de quelqu'un conseillé, & fuyoit son partement*, ainsi que s'exprime Comines,

1495. qui a coûtume de s'exprimer de la sorte, quand il veut indiquer le cardinal Briçonnet *, pria le roi de faire encore examiner dans son conseil, s'il étoit à propos de continuer la guerre en Italie, & supposé qu'on la continuât, s'il convenoit de lui donner le commandement de l'armée. On tint deux conseils là-dessus, dans lesquels on conclut tout d'une voix qu'après tant d'avances, & sur ce que les états d'Italie avec qui on avoit traité étoient tout prêts d'agir, il n'y avoit plus à balancer, & que le duc d'Orléans étant aussi interessé qu'il l'étoit à la conquête du duché de Milan, personne ne lui devoit être préferé pour le commandement des troupes.

Ce prince voyant un consentement si unanime, dit que s'il n'étoit question que de son intérêt particulier, on ne devoit point s'en embarrasser, & que ce seul motif ne le feroit pas sortir de France; que si néanmoins le roi souhaitoit qu'il y allât purement en qualité de son lieutenant, il obéiroit à ses ordres, faisant assez voir que ce seroit avec beaucoup de répugnance.

Le duc d'Orléans refuse de commander l'armée du roi en ce pays-là.

La véritable raison qui faisoit balancer le duc d'Orléans étoit que la santé du roi n'étoit pas fort bonne; que le dauphin étant mort, il étoit l'héritier présomptif de la couronne *, & que supposé que le roi vînt à manquer, il n'étoit pas à propos qu'il se trouvât hors de France, engagé dans une guerre. Cette raison n'étoit pas sans doute du nombre de celles qu'il apportoit au roi : mais enfin il s'en fit écouter, & le roi dit qu'il ne prétendoit pas qu'il y allât contre son gré; c'est ce qu'il répondit aux ambassadeurs de Florence & à ceux des autres alliés; & on se contenta d'envoyer seulement depuis quelque secours aux Florentins sous la conduite d'Aubijoux, qui ravitailla Livourne.

* Peut-être désigne-t-il l'amiral de Graville.

* S. Gelais dans son histoire p. 98. dit une parole remarquable qui fait connoître que le titre de l'héritier présomptif de la couronne étoit alors celui de *Monseigneur* sans rien ajouter. Par le décès de monseigneur le Dauphin, dit-il, monseigneur d'Orléans revint à son premier titre d'être appellé *Monseigneur*.

Il ne fallut rien de plus que ce refus du duc d'Orléans, pour faire abandonner l'entreprise, parce qu'on ne crut pas qu'elle pût réussir sans un chef de cette importance, & qui eût un intérêt aussi essentiel que lui à la bien conduire. Les remontrances que le cardinal Briçonnet fit au roi en particulier sur les grandes dépenses où cette guerre l'engageoit, & les difficultés que l'amiral de Graville représentoit touchant les fonds nécessaires à l'entretien du grand armement de mer qu'on avoit commencé, acheverent de déterminer ce prince, & tout fut rompu.

Et son refus fait de nouveau abandonner le dessein projetté.

Le cardinal de la Rovere, entre autres, & Trivulce en furent très-chagrins. Le cardinal avoit ménagé des intelligences à Savone * & à Genes avec les Frégoses, pour faire tomber ces places entre les mains du roi, & Trivulce avoit des intelligences en diverses places du Milanès. On leur donna liberté d'agir, pourvû qu'avant le succès de leurs desseins, ils ne fissent point ouvertement d'hostilités contre le duc de Milan : mais ils ne purent réussir, faute d'avoir assez de troupes; & le roi en ayant eu avis, congédia presque toute son infanterie.

Cette conduite fit comprendre au comte de Montpensier, & à toutes les troupes Françoises qui étoient encore au royaume de Naples, qu'on les abandonnoit à leur mauvaise fortune. Les soldats n'étant point payés, on avoit beaucoup de peine à les faire obéir; & pour comble de malheur, la dissention se mit entre les chefs. Persi jeune homme d'un grand mérite, mais hautain & fier des deux victoires qu'il avoit remportées à Seminara & à Eboli, méprisoit le comte de Montpensier; & s'étoit acquis beaucoup d'autorité aux dépens de celle du général, parmi les Allemans & les Suisses de l'armée.

La mesintelligence se met dans les troupes.

Comines loc. cit.

Cette mésintelligence fit manquer une belle occasion de défaire l'armée de Ferdinand, qui étoit toute en

Et leur fait manquer l'occasion de battre celles de Ferdinand.

* Par le moyen de Louis de Villeneuve, seigneur de Serenon. *Voyez Comines, liv. 8. ch. 22.*

1496. désordre, occupée au pillage de Franget, petite ville qu'il avoit prise. Les Suisses & les Allemans refuserent de marcher, à moins qu'on ne leur payât leur solde. On assure que ce fut par le conseil de Persi. Cette défaite que l'on croyoit infaillible eût pû suspendre pour quelque temps la décadence entiere des affaires de France dans le royaume de Naples, & donner moyen aux François d'en sortir, au moins par une capitulation honorable. Les contre-temps étoient pour eux plus dangereux que jamais ; & celui-là ne put être réparé.

Les troupes des ligués arrivoient de tous côtés à Ferdinand, ou se répandoient en divers quartiers du royaume, pour partager l'attention des généraux François. Le prince de Bisignane fut obligé de se séparer du comte de Montpensier, pour aller secourir ses vassaux contre le général Gonsalve, qui s'étoit rendu maître dans la Calabre ultérieure de Séminara, de Squilace, de Cosence, & de quelques autres places de ce canton-là. Le comte de Montpensier voulant aller joindre Aubigni, vers Venosa, prit en chemin Atelle dans la Basilicate ; & ce fut là la cause de son dernier malheur.

Guicciardino, liv. 3.

Le comte de Montpensier est enfermé dans Atelle.

Cette place est dans une plaine entourée de collines & de défilés dont Ferdinand se saisit, & s'y retrancha, pour y attendre Gonsalve avec ses Espagnols. Ce général ayant surpris les troupes d'Albert de Saint-Severin, qui s'étoit avancé pour arrêter ses conquêtes les tailla en pieces. Il vint aussi-tôt joindre Ferdinand & ferma tellement toutes les avenues d'Atelle, qu' étoit impossible au comte de Montpensier de s'ouvr un passage.

Les troupes Venitiennes vinrent fortifier ce blocu qu'elles regarderent avec raison comme une affaire déc ve.Il y avoit très-peu de vivres dans Atelle;lesennei s'étoient emparés des moulins des environs; l'eau-mê manquoit aux François. Paul Vitelli s'étant avancé p surprendre un quartier des ennemis, tomba dans embus

Comines, l. 8. ch. 14.

embuscade du marquis de Mantoue, qui lui tua bien du monde. Les lansquenets que le comte de Montpensier avoit dans ses troupes, déserterent tous, & vinrent se rendre à Ferdinand. Il fallut dans cette extrémité en venir à une capitulation, que Comines appelle *un vilain appointement*, & qu'il compare à celle que firent autrefois les deux consuls Romains avec les Samnites aux Fourches Caudines, c'est-à-dire, dans de certains détroits de montagnes, où l'armée Romaine s'étoit imprudemment engagée, & qui par une trop malheureuse ressemblance des évenemens, sont aussi situés dans le royaume de Naples.

1496.

Où il est obligé de faire une fâcheuse capitulation.

Cette capitulation se réduisoit aux articles suivans. Que le comte de Montpensier & toutes les troupes qu'il avoit avec lui se rendroient à Ferdinand. Que toute l'artillerie, que le roi avoit laissée au royaume de Naples y demeureroit, & que les François rendroient toutes les places qu'ils occupoient encore tant en Calabre, où commandoit d'Aubigni, que dans l'Abruzze où commandoit Gracien des Guerres. Trois étoient exceptées, pour la reddition desquelles Montpensier ne voulut point engager sa parole; savoir Tarente, Gaïete & Venose; & même pour ce qui étoit des autres, il ne s'obligeoit seulement qu'à envoyer ses ordres aux commandans; que s'ils refusoient d'obéir, les ôtages qu'on donnoit pour l'observation du traité, n'en devoient pas être responsables. C'est ce qu'on voit par la lettre * que Jerôme Galiot commandant d'Aquila écrivit au roi sur ce traité, & sur laquelle il faut redresser les historiens de ce temps-là, qui n'en parlent pas avec assez d'exactitude.

Articles qu'elle contenoit.
Ibid
Guicciard. l. 3.

A ces conditions on devoit fournir aux troupes du roi de quoi les transporter en Provence avec tous leurs bagages. Il étoit encore spécifié que les seigneurs des Ursins & les autres Seigneurs Napolitains, qui avoient suivi le parti du roi, auroient la liberté de se retirer où ils voudroient avec leurs troupes; que Ferdinand

* L'original est dans la Bibliotheque de M. le President de Lamoignon.

1496.

leur donneroit une amnistie generale, & les remettroit en possession de toutes leurs terres, pourvû que dans quinze jours ils vinssent en faire leur hommage. Ce traité ne devoit avoir lieu, qu'au cas que le comte de Montpensier ne fût point secouru dans l'espace d'un mois, pendant lequel on fourniroit à ses troupes des vivres chaque jour autant qu'il en faudroit pour leur nourriture.

Ce délai d'un mois n'étoit qu'une formalité, pour sauver l'honneur du comte de Montpensier, & lui donner lieu de dire qu'il ne se rendoit que faute d'être secouru : & comme Ferdinand étoit bien certain qu'il ne le seroit pas, il le lui accorda sans peine.

Ferdinand le fait mener comme captif à Naples & meurt peu après.

Quand ce temps fut écoulé, c'est-à-dire, un peu après la mi-Août, le comte de Montpensier se rendit avec toutes les troupes qu'il avoit, & qui étoient au nombre de cinq à six mille hommes. Ferdinand les fit conduire à Naples. C'étoit faire goûter au comte de Montpensier toute l'amertume de sa disgrace, que de le mener ainsi en triomphe comme captif dans une ville, où quelques mois auparavant il étoit revêtu de toute l'autorité royale ; & rien ne pouvoit être plus glorieux à Ferdinand, ni plus capable de lui attirer la vénération des peuples. Mais il ne jouit pas long-temps de son bonheur ; car ayant été pris d'une fievre continue & d'une dyssenterie dans la ville, au pié du Mont Vesuve, il en fut emporté en peu de jours. Alfonse son pere étoit mort quelques mois auparavant en Sicile au monastere du Mont d'Olivet, ayant passé ce qui lui resta de vie depuis son abdication, dans un exercice continuel d'oraison, de pénitence, & de patience parmi les douleurs excessives de la pierre, dont il étoit horriblement tourmenté. Le bruit courut néanmoins, qu'ayant appris que Ferdinand s'étoit rendu maître de Naples & des châteaux, il succomba à la tentation de remonter sur le throne, & qu'il en fit faire la proposition à ce jeune prince, qui lui répondit d'une maniere fort seche, qu'il devoit lui laisser le temps d'affermir son

Comines l. 8. ch. 14, & l. 7. ch. 11.

Guicciardino, l. 2.

autorité, de peur qu'en se pressant trop de revenir, il ne fût obligé de s'enfuir une seconde fois. Mais jamais roi ne quitta couronne, qu'il ne donnât lieu à ces sortes de bruits toûjours vrai-semblables, lors même qu'ils ne sont pas vrais. 1496.

Dom Fédéric frere d'Alfonse, & oncle de Ferdinand qui ne laissoit point d'enfans, fut reconnu roi à sa place : de sorte qu'en moins de deux ans, il y eut cinq rois de Naples, le vieux Ferdinand d'Arragon, Alfonse son fils, Ferdinand son petit-fils, Charles roi de France, & enfin Fédéric.

Son pere Alphonse étant aussi mort, son oncle Féderic est reconnu roi à sa place.

Pour revenir au comte de Montpensier, quand il fut arrivé à Naples, on le somma de faire rendre Tarente, Gaïete, Vénose, le Mont Saint Ange, & les autres places du royaume. Cela n'étoit pas en son pouvoir. Aubigni, Gracien des Guerres, & les autres commandans n'avoient pas signé la capitulation d'Atelle. Ils refuserent de s'en tenir à un traité si honteux : & même Aubigni reprit sur ces entrefaites Cosence, & quelques autres places que Gonsalve avoit enlevées : mais ce délai coûta la vie au comte de Montpensier & à la plûpart de ses troupes. Ce prince contraint de s'arrêter à Pouzzoles y mourut d'une fievre ; & le bruit qui courut qu'il y avoit été empoisonné, étoit sans fondement. Les maladies causées par les chaleurs & par la mauvaise nourriture, se mirent parmi les soldats ; il n'en revint pas quinze cents en France, & pas trois cents Suisses de treize cents qu'ils étoient. On vit en cette rencontre la générosité de cette nation & son attachement pour la France. Car loin de suivre l'exemple des Lansquenets qui déserterent tous à Atelle, jamais ils ne voulurent prendre parti dans les troupes de Ferdinand, même après la capitulation du comte de Montpensier, quelques offres qu'on leur fît.

Le comte de Montpensier meurt aussi.

Les maladies se mettent dans les troupes françoises.

Comines; loc. cit.

Aubigni se défendit encore quelques mois avec beaucoup de valeur & de conduite ; mais ayant appris que Manfrédonia s'étoit rendue par la lâcheté & par la négligence de Gabriel de Monfaucon qui en étoit gou-

Le peu qui en reste retourne en France.

1496.

où il étoit alors en France. I
faut le dix-huitieme d'Octobre
gentilshommes Espagnols de dist
soldats.

Cette prise les porte à tenter la voie de la négociation.

Cette vigueur fit perdre l'envi
la guerre de ce côté-là : & com
point d'autre ordre que de pourv
il ne passa pas plus outre. Il ne
ni représailles ; on entra mêm
roi d'Espagne proposa au roi un
ment entre la France & l'Esp
tous les princes ligués. Il cont
le Mont Saint Ange, & quel
François tenoient encore au
qu'il pût les ravitailler pend
fit même dire au roi qu'ayan
en Afrique contre les Maur
que de conclurre une bonne
que le roi ne crût pas pou
gués, soit qu'il prévît que
rendre avant que les envoyé
sent arrivés en Piémont, où
sembler pour travailler à la
la proposition du roi d'Espagn
traiter avec lui en particulier
gneur du Dauphiné nommé
plus exactement ses intentions.

Cet ambassadeur n'étoit pas
qu'il arriva en Castille, on l
Gaïete ; & à cette occasion F
niere de discours qu'il aimoit
dans le fond la maison d'Anjou
établie en Espagne, avoient beau
la couronne de Naples, que c
que la justice demanderoit que
partageassent entre eux ce royaum
se contenteroit de la Calabre, à
la Sicile.

avoit manqué de prendre, soutenue avec beaucoup de bravoure & peu de conduite par celui qui en demeura chargé, & enfin abandonnée avec honte & avec la perte d'une infinité de vaillans hommes par l'inapplication du prince, par la négligence, & peut-être, ainsi que plusieurs l'ont écrit, par l'infidélité du ministre même *, qui en avoit été le premier auteur, aussi-bien que par l'opposition de l'amiral de Graville, qui n'ayant jamais approuvé la premiere expédition, s'opiniâtra toûjours après le retour du roi, à traverser la seconde.

1496.

* Belcar.

Comines, liv. 8. ch. 16.

Avant que les François fussent entierement chassés du royaume de Naples, Ferdinand roi d'Espagne, non content d'avoir violé les traités faits avec le roi, en traversant par toutes sortes de moyens les desseins de ce prince, en entrant dans la ligue d'Italie, en envoyant à Ferdinand d'Arragon des secours d'hommes & de vaisseaux, en offrant à Emmanuel roi de Portugal une de ses filles en mariage, pourvû qu'il voulût renoncer aux alliances qu'il avoit avec la France, & signer la ligue contre elle, fit encore diversion du côté des Pyrenées. Il fit faire des courses dans le Languedoc, où la cavalerie Castillane fit de grands ravages. Il ne fut pas long-temps sans s'en repentir; car le seigneur d'Albon de Saint André, qui commandoit en ce pays-là, ayant rassemblé promptement quelques troupes, & les milices du pays, non-seulement obligea les Castillans à en sortir au bout de quatre jours; mais encore s'étant saisi des avenues des montagnes, il alla insulter Salses place du Roussillon, très-forte par sa situation, & la prit en dix heures de temps, quoiqu'il y eût dedans une forte garnison, & que l'armée de Castille ne fût qu'à une lieue de-là. Cette action fut aussi heureuse que hardie. L'artillerie y fit un grand fracas, & la maniere dont elle étoit servie étonna les Espagnols. Il est certain qu'en nul pays l'art militaire à cet égard n'étoit encore arrivé jusqu'à la perfection

Les Espagnols font diversion du côté des Pyrenées.

Comines, l. 8. ch. 16.

Mariana, l. 26.

On leur prend Salses.

* Le cardinal Briçonnet.

1496. où il étoit alors en France. La place fut emportée d'assaut le dix-huitieme d'Octobre, & il y périt quarante gentilshommes Espagnols de distinction, & quatre cents soldats.

Cette prise les porte à tenter la voie de la négociation.

Cette vigueur fit perdre l'envie aux ennemis de faire la guerre de ce côté-là : & comme Saint André n'avoit point d'autre ordre que de pourvoir à la sûreté du pays, il ne passa pas plus outre. Il ne se fit plus ni courses, ni représailles ; on entra même en négociation. Le roi d'Espagne proposa au roi une treve, non-seulement entre la France & l'Espagne, mais encore avec tous les princes ligués. Il consentoit qu'il retînt Gaïete, le Mont Saint Ange, & quelques autres places que les François tenoient encore au royaume de Naples, & qu'il pût les ravitailler pendant la treve qu'il offroit. Il fit même dire au roi qu'ayant dessein de porter la guerre en Afrique contre les Maures, il ne souhaitoit rien tant que de conclurre une bonne paix avec lui. Mais soit que le roi ne crût pas pouvoir se fier aux princes ligués, soit qu'il prévît que Gaïete seroit obligée de se rendre avant que les envoyés de tous ces princes fussent arrivés en Piémont, où l'on proposoit de les assembler pour travailler à la treve, il ne goûta point la proposition du roi d'Espagne, il offrit seulement de traiter avec lui en particulier, & il lui envoya un seigneur du Dauphiné nommé de Clerieux, pour savoir plus exactement ses intentions.

Cet ambassadeur n'étoit pas un homme fort fin. Lorsqu'il arriva en Castille, on lui apprit la reddition de Gaïete ; & à cette occasion Ferdinand lui dit par maniere de discours qu'il aimoit le roi de France ; que dans le fond la maison d'Anjou & la branche d'Arragon établie en Espagne, avoient beaucoup plus de droit sur la couronne de Naples, que ceux qui la possedoient ; que la justice demanderoit que le roi de France & lui partageassent entre eux ce royaume ; & que pour lui il se contenteroit de la Calabre, à cause du voisinage de la Sicile.

Clerieux prit d'autant plus de plaisir à ce projet, que sa famille avoit des prétentions sur la ville de Croton en Calabre, & qu'il esperoit l'en faire mettre en possession, s'il pouvoit faire unir les deux rois pour la conquête du royaume de Naples. Il demanda au roi de Castille s'il agréeroit qu'il fît cette ouverture au roi de sa part. Il dit qu'il le pouvoit. Sur cela l'ambassadeur partit, & vint plein d'espérance faire son rapport à la cour. 1496.

La chose y parut chimérique. On demanda à l'envoyé d'Espagne qui étoit venu avec Clerieux, s'il avoit quelque ordre là-dessus. Il répondit que non : mais que puisque l'ambassadeur de France assûroit qu'on lui en avoit parlé, on devoit le croire. Le parti que l'on prit, fut de renvoyer Clerieux en Espagne, & de lui joindre quelque homme plus entendu en fait de négociation. On choisit les seigneurs du Bouchage & Michel de Grammont, qui ayant parlé à Ferdinand sur ce sujet, n'en reçûrent point d'autre réponse, sinon que ce n'étoit qu'une pensée qui lui étoit venue qu'il avoit dit à Clerieux, sans avoir le dessein formé de l'exécuter. On remit l'affaire de la treve sur le tapis, & on en conclut une pour deux mois, sans y comprendre les princes ligués excepté le roi des Romains, dont le fils Philippe d'Autriche seigneur des Pays-Bas avoit épousé Jeanne, fille du roi de Castille, contre un article très-exprès du traité passé pour la restitution du Roussillon. On excepta aussi Philippe mari de cette jeune princesse, le roi d'Angleterre & Artur son fils aîné, dont le mariage avoit été conclu avec Catherine autre fille du roi de Castille. Ce prince assura de plus du Bouchage à son départ, qu'il envoyeroit incessamment des ambassadeurs en France, non-seulement pour confirmer la treve, mais encore pour faire une paix entiere avec le roi.

1497.

Et on conclut une treve qui est ensuite prolongée.

Cette treve avec les apparences d'une paix prochaine entre les deux couronnes ne laissa pas d'inquiéter les princes d'Italie, & ce fut un prétexte pour le roi des

Mariana, l. 26. c. 14.

1497. Romains qui y étoit venu avec des troupes, d'en sortir. C'étoit le duc de Milan qui l'y avoit appellé, tant pour s'assurer contre les François, que pour se rendre maître de Pise. Il vouloit à quelque prix que ce fût l'empêcher de retourner sous la domination des Florentins, & la faire mettre en la main du roi des Romains, espérant par son moyen s'en remettre en possession: mais le roi des Romains qui n'avoit amené avec lui qu'environ sept mille hommes, & qui avoit assiégé Livourne sur les Florentins sans pouvoir la prendre, jugea qu'il perdroit inutilement le temps; d'autant que les Venitiens & Fédéric roi de Naples n'entroient pas dans ses vûes, & que plus il demeureroit en Italie, plus l'inutilité de son expédition feroit de tort à sa réputation. C'est pourquoi il prit volontiers l'occasion de ce nouvel incident qui donnoit atteinte à la ligue, de s'en retourner dans ses états. Cependant Ferdinand Strada ambassadeur d'Espagne arriva à Lyon, où le roi étoit encore. La paix ne fut pas conclue, mais on convint d'une treve plus longue, que celle qui avoit été arrêtée en Espagne: car celle-ci n'étant que de deux mois, l'autre fut pour huit, à commencer depuis le cinquieme de Mars jusqu'au premier de Novembre.

Etat de l'Italie durant ce temps-là.

On peut comparer la situation où se trouvoit l'Italie pendant ce temps-là, à celle de la mer, qui même après que la tempête est passée, demeure encore en une violente agitation. Ce n'étoit dans les divers états de ce pays qu'intrigues & négociations des uns avec les autres & des uns contre les autres. La défiance étoit réciproque. Le danger commun les avoit unis; & après l'avoir évité, ils pensoient chacun de leur côté à se précautionner contre leurs voisins, sans être cependant hors d'appréhension du côté de la France. Ils étoient informés que le roi pensoit à une vouvelle entreprise sur le royaume de Naples, & il ne s'en cachoit gueres. Il en parloit souvent, reconnoissoit les fautes qu'il avoit faites dans cette guerre, les avouoit, songeoit aux moyens de les éviter ou de les réparer, entretenoit toûjours commerce avec les

les Urſins, les Vitelli, le marquis de Mantoue, les Florentins, chez qui Aubigni devoit au plûtôt ſe rendre, pour traiter de nouveau avec cette république. Il arrivoit tous les jours des Napolitains à la cour de la part de ceux avec qui les miniſtres avoient des intelligences dans le royaume de Naples; & les Venitiens commençoient à ſe brouiller avec le duc de Milan & avec le Pape, qui traitoit actuellement par un agent ſecret avec le roi. 1497.

D'autre part le roi d'Eſpagne & le roi des Romains paroiſſoient vouloir ſe retirer de la ligue. Celui-ci faiſoit tous ſes efforts pour engager l'autre à profiter des diviſions d'Italie, & à ſe ſervir de la facilité qu'ils avoient d'y entrer l'un par la Sicile, & l'autre par l'Allemagne, pour ſe rendre maîtres du royaume de Naples, & des villes que les Venitiens avoient enlevées à la maiſon d'Autriche. Tout cela ménaçoit l'Italie de malheurs encore plus grands que ceux qu'elle venoit d'éprouver. Elle étoit en danger de devenir la proie de ces trois princes les plus puiſſans de la Chrétienté, & à la veille d'être au moins le théatre d'une ſanglante guerre, lorſque la mort imprévue de Charles VIII fit tout à coup changer la ſcene.

1498.

Mort du roi Charles VIII. Comines loc. cit.

Ce prince étant à Amboiſe le Samedi de devant le Dimanche des Rameaux, invita la reine à voir une partie de longue paume dans les foſſés du château. En ſortant avec elle d'une méchante gallerie, qu'il étoit prêt de faire abattre, ſelon le deſſein qu'il avoit commencé à exécuter d'un nouveau château, il ſe choqua rudement le front contre la porte. Il ne laiſſa pas d'aller au jeu de paume, & d'y demeurer quelque temps. En repaſſant par la même gallerie ſur les deux heures après midi, il tomba à la renverſe, frappé tout à coup d'une apoplexie. Il y avoit déja du temps qu'il ne ſe portoit pas bien: ſa foible complexion avoit été fort alterée par les fatigues de ſa campagne d'Italie, par les exercices violens qu'il fit depuis dans les joûtes & dans les tournois, dont il faiſoit ſes divertiſſe-

1498. mens les plus ordinaires, & peut-être par son incontinence même, vice auquel il étoit assez sujet. Le coup qu'il se donna à la tête avança vrai-semblablement l'effet de la mauvaise disposition où il étoit déja. La parole lui revint trois fois : mais ces bons intervalles durerent peu, & il expira à onze heures de nuit, neuf heures après sa chûte.

Piété de ce prince.

Les sentimens extraordinaires de piété qui avoient précédé immédiatement la mort de ce prince, à laquelle il ne s'attendoit pas, furent de grandes marques de la miséricorde de Dieu sur lui. Il s'étoit confessé deux fois cette semaine-là; & dans la derniere conversation qu'il avoit eue avec quelques-uns de ses confidens, il leur avoit dit qu'il étoit dans la résolution & dans l'espérance de ne commettre jamais de péché mortel, ni même de veniel, s'il étoit possible. Ce fut l'expression dont il se servit, pour marquer la bonne disposition où il étoit de travailler à son salut.

Comines loc. cit.

Bon caractere.

Il est certain qu'il avoit un très-bon naturel & de belles inclinations, quoiqu'il ne fût pas toûjours assez en garde contre la passion de l'amour, foible trop orninaire aux jeunes princes. Il étoit d'un esprit doux, & bienfaisant : & c'est un grand éloge pour un roi que celui que Comines lui donne, qu'il ne lui échappa jamais une parole choquante. L'éducation sauvage que son pere lui avoit donnée dans le château d'Amboise, où il ne voyoit personne, & où l'on ne lui fit rien apprendre, ne lui avoit gueres formé l'esprit, & l'avoit rendu timide, défaut qui paroissoit toûjours, lorsqu'il étoit obligé de parler en public, ou aux étrangers. Mais connoissant le tort qu'on lui avoit fait en l'élevant ainsi dans l'ignorance, il ne fut pas plutôt roi, qu'il tâcha de le réparer : & malgré les grands mouvemens dont le commencement de son regne fut agité, il souhaita d'avoir quelque teinture du latin, & prenoit plaisir à lire les bons livres. Il auroit été encore plus louable, s'il avoit pû surmonter un autre défaut qui pouvoit

Gaguin. Comines Belcarius, &c

1498.

lui être venu de la même source : c'étoit son inapplication aux affaires, qu'il abandonnoit à ses ministres, trop occupé de son divertissement & de son plaisir. Il est vrai néanmoins que depuis son retour de Naples, il fit de sérieuses réflexions sur sa conduite, tant en qualité de Chrétien qu'en qualité de roi ; & peu de temps avant sa mort, * il avoit résolu de mettre de l'ordre dans ses finances, en vûe de soulager ses sujets, & de régler l'état ecclésiastique, où il y avoit beaucoup de desordres tant parmi les religieux que parmi les clercs, les prêtres séculiers & les évêques, dont quelques-uns possedoient en même temps plusieurs évêchés, abus qu'il étoit absolument résolu de réformer. Il institua le parlement de Bretagne, qu'il composa de François & Bretons. Il se gêna à donner des audiences publiques, où il écoutoit tout le monde, & principalement les pauvres ; & ayant reconnu par ce moyen les vexations que faisoient quelques-uns de ses officiers, il les en châtia. Ses projets n'étoient pas toûjours concertés par la plus exacte prudence ; & une histoire manuscrite de Louis XII son successeur parlant de la mort de Charles VIII, dit qu'elle ne changea rien *à l'état des affaires du royaume, lorsqu'à un prince très-liberal étoit succedé un roi très-prudent.*

Acte d'érection

Humbert Vellai.

Il donna des preuves de son courage, de son intrépidité, de sa passion pour la gloire, de sa patience dans les fatigues, & cela en plusieurs rencontres durant son expédition de Naples. Sa bonté l'avoit fait extrèmement aimer de ceux qui étoient à son service : & on trouve dans les registres du parlement que deux de ses officiers, l'un sommelier & l'autre archer de sa garde moururent subitement de douleur le jour de ses obseques. Il étoit de petite taille, & peu proportionnée, ayant une grosse tête sur un corps mince, les traits du visage peu agréables, excepté les yeux qu'il avoit vifs.

Sainte Marthe, Hist. de la maison de France.

Son portrait.

* Il vouloit borner les tailles de son royaume à la somme de douze cents mille livres, & n'employer à la dépense de sa maison que le revenu de son domaine. *Belcarius*, *lib. 78. p. 213.*

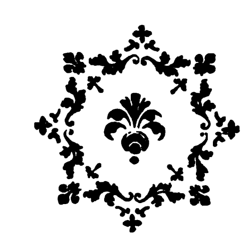
1498. Il mourut âgé de vingt-ſept ans, neuf mois & ſept jours, le ſeptieme d'Avril de l'an 1498, après avoir regné quatorze ans, ſept mois & neuf jours. Il ne laiſſa aucuns enfans, quoiqu'il eût eu trois princes & une princeſſe d'Anne de Bretagne. Charles Orland l'aîné mourut au commencement de ſa quatrieme année; le ſecond auſſi nommé Charles, & le troiſieme nommé François, ne vécurent preſque point, non plus qu'Anne de France.

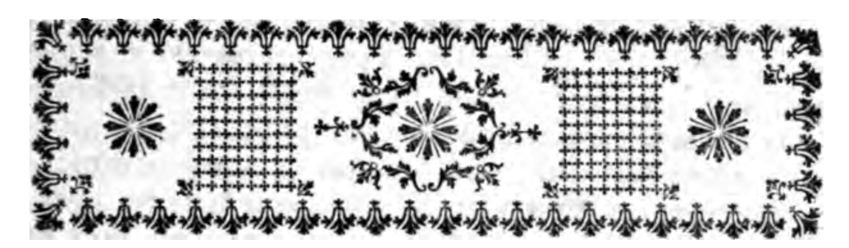
Ses enfans morts avant lui.

La reine reſſentit vivement la perte qu'elle faiſoit, & la pleura avec une grande abondance de larmes. Elle en porta le deuil en noir. Le Féron dans ſa continuation de Paul Emile, dit qu'elle changea en cela la coûtume, qui étoit que les reines veuves le portaſſent en blanc, ce qui, ſelon quelques-uns, leur faiſoit donner à toutes le nom de reines blanches.

Le corps du roi demeura huit jours au château d'Amboiſe, expoſé dans un magnifique lit de parade, la chambre étant toujours remplie de princes, de ſes chambellans, & de ſes autres officiers. On le transfera enſuite à Saint-Denys, où il fut enterré auprès du grand Autel. Il eut pour ſucceſſeur Louis duc d'Orléans, que les loix du royaume, par le droit de ſa naiſſance, appelloient inconteſtablement à la couronne.

Louis duc d'Orléans lui ſuccede.





OBSERVATIONS

CRITIQUES ET HISTORIQUES

ſur le Regne de Charles VIII.

I.

Epoques des principaux évenemens arrivés au commencement de ce regne.

LES hiſtoriens même contemporains ont rapporté avec tant de confuſion la plûpart de ces évenemens que M. Lancelot a fait un mémoire exprès pour les mettre dans un meilleur ordre.

Mémoires de l'Académie des Inſcriptions & Belles Lettres T. VIII.

On voit dans ce Mémoire que Louis XI étant mort au Pleſſis-lés-Tours le 30 Août 1483, toute la cour ſe rendit à Amboiſe auprès du nouveau roi. Monſieur & madame de Beaujeu furent logés au donjon avec le roi. On y donna un appartement au duc de Bourbon frere aîné du ſire de Beaujeu : à l'égard de Louis duc d'Orléans on le logea au grand château. La cour demeura à Amboiſe tout le mois de Septembre & une partie du mois d'Octobre. Le duc d'Orléans ſe plaignoit de ce qu'étant l'héritier préſomptif de la couronne, on ne lui donnoit aucune part au gouvernement. Pour l'appaiſer, madame de Beaujeu le fit gouverneur & lieutenant général de la ville de Paris, Iſle de France, Brie, Champagne, Gatinois, Senlis, Beauvoiſis, Vermandois, avec des pouvoirs très-amples, par des lettres dattées d'Amboiſe le 9 Octobre 1483, c'eſt-à-dire, un mois & dix jours après la mort de Louis XI.

D'Amboise la cour se rendit à Blois où le duc de Bourbon fut pourvû de la charge de connetable le 23 Octobre de la même année, en présence du duc d'Orléans & du comte de Dunois.

On ôta au seigneur de Miolans le gouvernement de Dauphiné qu'il avoit eu du feu roi, pour le donner au comte de Dunois. Les lettres lui en furent expédiées à Beaugency le 13 Novembre 1483, & il est fait mention dans ces lettres de la présence du duc d'Orléans & du duc de Bourbon. Ce gouvernement fut rendu dans la suite au seigneur de Miolans, & le roi declara qu'il ne l'avoit accordé au comte de Dunois que par *grande importunité*.

Le même jour 12 Novembre 1483, le comte de Dunois obtint encore une gratification de 3960 ducats sur le Briançonnois.

Mais le duc d'Orléans ne fut pas satisfait des graces qu'il avoit reçûes ni de celles que l'on avoit accordées à son favori. Il demanda que l'on assemblât les Etats généraux pour régler la forme du gouvernement pendant la jeunesse du roi.

Les Etats furent donc convoqués à Tours pour le 5 Janvier 1484, nouveau style. Pendant le temps que l'on donnoit aux provinces pour faire les députations, & aux députés pour s'assembler, le roi fit plusieurs voyages : il alla de Beaugency à Meun, à Orléans, à Clery & à Amboise. Dans tous ces voyages il marcha avec six pieces de canon, & les munitions nécessaires pour le service de ces pieces : ce qui montre que la cour vouloit toûjours être en état de defense en cas que les mécontens osassent attaquer à force ouverte ceux qui gouvernoient.

Le roi se rendit au Plessis-lès-Tours au commencement de Janvier pour assister aux Etats : le 7 il donna audience aux députés : les Etats furent ouverts le 14, & finirent le 7 Mars suivant. Le lendemain 8 le roi quitta Tours pour aller à Amboise. Le jour de son depart il y eut diverses lettras expédiées à Tours, dans lesquelles il est fait mention de la présence du duc d'Orléans au conseil.

Le sacre du roi se fit le 30 May 1484. A l'égard du premier voyage que le duc d'Orléans fit en Bretagne avec le comte de Dunois, on ne peut le placer que dans l'intervalle d'environ trois mois qui s'écoulerent entre les Etats & le Sacre.

Messieurs Godefroy ont fait imprimer une lettre écrite par le duc d'Orléans au duc de Bourbon, qui est dattée de Vannes le 12 Mars, sans marquer l'année, & ils prétendent que cette lettre fut écrite le 12 Mars de la même année 1484 nouveau style, peu de temps après la tenue des Etats qui s'étoient séparés le 7 : mais il paroît qu'on la doit plûtôt rapporter au second voyage que le duc d'Orléans fit en Bretagne.

Il y alla cependant après les Etats : mais il en revint pour le Sacre du roi. Il y répréſenta le duc de Bourgogne, & y donna au roi l'ordre de chevalerie. Ce fut pendant le voyage de Reims qu'il obtint la confiſcation des biens d'Olivier le Dain, qui lui fut accordée par lettres données à Meaux le 24 May 1484; c'eſt-à-dire, ſix jours avant le Sacre.

Après cette cérémonie le roi vint à Paris, où il paſſa les mois de Juillet, d'Août & une partie du mois de Septembre, & pendant tout ce temps-là le duc d'Orléans & le comte de Dunois ne quitterent point la cour.

Sur la fin de Septembre le roi partit pour Montargis : mais le duc d'Orléans reſta à Paris dont il étoit gouverneur. La dame de Beaujeu prévoyant les troubles qui pouvoient naître de l'inquiétude & du mécontement de ce prince, ſongea à former des alliances pour ſe ſoutenir. Elle fit un traité avec le duc de Lorraine qui fut ſigné à Bar le 29 Septembre 1484 : un autre avec pluſieurs ſeigneurs de Bretagne, où l'on ne doutoit pas que le duc d'Orléans ne cherchât un appui. Ce traité fut ſigné à Montargis le 22 Octobre de la même année. Enfin il y eut un troiſieme traité conclu avec les Etats de Flandre, qui fut ſigné à Montargis le 25 Octobre 1484.

Le duc d'Orléans de ſon côté envoya le comte de Dunois en Bretagne, pour implorer le ſecours du duc, afin d'ôter *le roi des mains de ceux qui le tenoient priſonnier.* Ce ſont à peu près les termes du traité conclu à Rennes par le comte de Dunois le 23 Novembre de la même année.

Le 17 Janvier ſuivant, c'eſt-à-dire, au commencement de l'année 1485, nouveau ſtyle, le duc d'Orléans & ſon favori ſe rendirent au Parlement pour y porter leurs plaintes contre le gouvernement, & cinq jours après ils allerent enſemble pour le même ſujet à l'aſſemblée de l'Univerſité qui ſe tenoit aux Bernardins.

Sur la nouvelle d'un pareil éclat, la dame de Beaujeu prit la réſolution de faire arrêter le duc d'Orléans, & de ramener le roi à Paris : mais le duc d'Orléans prit la fuite.

Le roi arriva à Paris le 5 Février 1485, nouveau ſtyle, & le 14 du même mois, huit jours après ſon arrivée, il alla tenir ſon lit de juſtice au Parlement. On publia une déclaration qui accordoit aux gens de robbe quelques exemptions, pour récompenſer leur fidélité, & pour les attacher davantage au gouvernement. On ôta au comte de Dunois ſon gouvernement de Dauphiné, & il y a beaucoup d'apparence qu'on en uſa de même à l'égard des gouvernemens donnés au duc d'Orléans.

Il eſt du moins certain que l'adminiſtration de celui de Paris fut remiſe au comte de Dammartin, à qui l'on donna le titre de

lieutenant général de cette ville, isle & pays de France. Le duc d'Orléans étoit alors retiré auprès du duc d'Alençon.

Comme le comte de Dunois possedoit de grandes terres en Normandie, la comtesse de Beaujeu craignit avec raison qu'il ne se fît quelque soulevement dans cette province, & pour le prévenir elle jugea à propos de mener le roi à Evreux: la datte de plusieurs lettres expédiées dans cette ville prouvent que le roi y étoit dans le courant du mois de Mars.

Cependant le duc de Bretagne conformément au traité de Rennes envoya au duc d'Orléans 250 lances & quelques archers: mais le comte de Dunois ne jugea pas qu'avec un tel secours on fût en état de résister aux forces du roi. Il conseilla au duc d'Orléans de se rendre à Evreux & de se réconcilier avec la cour.

Ce prince suivit le conseil de son favori, il vint à Evreux & fit un accommodement qui ne fut pas de longue durée. L'historien latin de la vie de Louis XII prétend que ce prince employa tout le temps de son séjour à Evreux à lier sa partie avec le duc de Lorraine, le prince d'Orange, le comte de Foix & d'autres seigneurs: que se voyant soutenu par ces nouveaux conféderés, il rejetta toutes les conditions que la cour lui proposa, & se retira à Blois pendant que le roi revenoit à Paris. Ce recit n'est nullement conforme à ce qui se lit dans les actes cités par M. Lancelot.

1° On en voit plusieurs qui prouvent que le duc d'Orléans étoit fort mécontent du duc de Lorraine, & aucun d'où on puisse conclurre qu'il y eût quelque sorte de liaison & d'intelligence entre ces deux princes.

2°. Il n'est pas vrai que le duc d'Orléans ait laissé le roi à Evreux ou sur le chemin de Paris pour se retirer brusquement à Blois, puisqu'il est prouvé par des lettres patentes qui se conservent encore dans les registres de la Chambre des Comptes de Dauphiné, que le roi se rendit d'Evreux à Rouen d'où ses lettres sont dattées le 26 Avril 1485.

Il est encore prouvé que le duc d'Orléans suivit le roi d'Evreux à Rouen, puisqu'il assista au lit de justice que le roi tint en son Echiquier de Rouen le 27 Avril 1485; on le peut voir dans l'histoire de la ville de Rouen. T. 1. p. 169. & 170. D'ailleurs Saint Gelais, auteur beaucoup plus digne de foi que l'historien latin, assure que ce fut à Rouen que le duc d'Orléans *s'accointa du duc de Bourbon & eurent plusieurs traités ensemble.*

Ce ne fut donc qu'après le voyage du roi à Rouen que le duc d'Orléans se retira à Blois, tandis que de son côté le roi retournoit à Paris.

La dame de Beaujeu craignant qu'il ne se rendît maître de la

ville

ville d'Orléans qui étoit de son apanage, y envoya d'abord le seigneur de Bouchage, & ensuite elle y vint elle-même pour maintenir les habitans dans la fidelité qu'ils devoient au roi. Le duc d'Orléans éclatta enfin & s'étant emparé de la ville de Beaugency, il y fut assiégé par les troupes du roi, ce qui l'obligea de s'accommoder avec la cour.

Après le traité de Beaugency, le roi fit un voyage à Blois & ensuite en Berry. Il étoit à Bourges le 5 d'Octobre comme on le voit par les lettres qui y furent expédiées. Il est fait mention dans ces lettres de la présence du duc d'Orléans au conseil.

De Bourges le roi revint à Paris toujours accompagné du duc d'Orléans. Ce prince suivit encore le roi dans le voyage qu'il fit en Champagne. Charles VIII fit son entrée à Troyes le 11 Mai 1486, & le duc d'Orléans est encore marqué present dans les lettres qui y furent expédiées pour exempter de tailles les habitans de cette ville.

Il est prouvé par d'autres lettres, que le roi étoit à Vincennes le 13 Juillet 1485, à Creil le 16, à Senlis le 7 Août, à Beauvais le 24, & que le duc d'Orléans étoit avec lui.

De Beauvais la cour vint à Compiegne : ce fut là que madame de Beaujeu trouva moyen de détacher le connestable du parti des mécontens & de lui faire chasser de sa maison les seigneurs de Culant & d'Argenton, qui l'entretenoient dans la révolte.

Le roi partit de Compiegne le 9 Octobre pour aller passer l'hyver à Paris : mais sur le bruit qui courut que le duc de Bretagne étoit dangereusement malade, il se rendit à Tours & à Amboise, pour se rapprocher de cette province. Le duc d'Orléans se retira à Blois. C'est de là qu'il partit le 11 Janvier 1487, nouveau style, pour se rendre en Bretagne, où il arriva le 19 au soir.

Le roi de son côté partit de Tours, non vers la mi-Janvier, comme le dit le Pere Daniel, mais le 9 Février 1487, nouveau style. Il est du moins certain que ce prince étoit encore à Tours le 4 Février, puisqu'on voit un Edit datté de ce jour-là au château du Plessis-lés-Tours. La cour étoit à Partenay le 28 de Mars, & elle y séjourna quelque temps, & de Partenay le roi se rendit à Laval, d'où ses troupes passerent en Bretagne.

I I.

De la suite des Chanceliers depuis Louis XI. jusques à Charles VIII.

LOuis XI exerçoit une autorité si absoluë que sur le moindre soupçon il ôtoit aux Chanceliers, non-seulement les sceaux, mais le titre même de leur dignité & de leur office.

A peine fut-il monté sur le throne qu'il *destitua* le chancelier Jean Juvenal des Ursins, & mit à sa place Pierre de Morvillier ou de Morviller, à qui il fit expédier les provisions de cette charge le 3 Septembre 1461. Quatre ans après le 9 Novembre il retablit Jean Juvenal des Ursins dans la place de chancelier, & en dépouilla Pierre de Morvillier qui se retira auprès du duc de Guienne.

Voyez Du-Chesne Hist. des Chanceliers.

Des Ursins étant mort le 23 Juin, Pierre Doriole fut fait chancelier par lettres datées du 26 Juin de la même année.

Celui-ci avoit été Maire de la Rochelle, lieu de sa naissance, & ensuite général des finances & maître des comptes. On a vû par une lettre de Louis XI au seigneur de Saint-Pierre, que Doriole devint suspect à ce prince, au sujet du procès du duc de Nemours en 1477.

Si l'on en croit du Chesne & Mr Godefroy, le roi ôta les sceaux à Doriole en 1479, & lui laissa la place de chancelier, dont il le dépouilla entierement en 1483, pour le faire premier président de la chambre des comptes.

Voyez du Chesne hist. des Chanceliers, & Godefroy obsevat. sur l'hist. de Charles VIII.

Suivant ces mêmes auteurs, pendant que Pierre Doriole demeura chancelier, sans avoir les sceaux, ils furent donnés par commission à maître Adam Fumée, natif de Tours qui avoit été premier medecin du roi Charles VII, & qui étoit devenu maître des requêtes. Cependant Mr l'abbé Lenglet dans ses notes sur Comines cite une lettre de Louis XI, tirée des manuscrits de Bethune, par laquelle ce prince défend au chancelier de laisser entrer au conseil maître Adam Fumée, parce qu'il avoit écrit aux Bretons des nouvelles qu'il ne devoit pas publier, & qu'il avoit un oncle qui s'étoit retiré en Bretagne. Mais la question est de savoir, 1°. quand cette lettre a été écrite, elle est dattée de Meun sur Yevre le 20 d'Août: mais l'année n'y est pas marquée.

L. 6. ch. 7. pag. 378.

2°. Il faudroit encore savoir si Adam Fumée ne trouva pas moyen de se justifier: car Louis XI étant aussi soupçonneux qu'il l'étoit, écrivoit quelque-fois des lettres pareilles qui n'avoient cependant aucune suite. Doriole ne perdit point sa place de chancelier, ni Dammartin celle de grand maître, malgré la lettre que ce prince écrivit contre eux au sieur de Saint-Pierre, au sujet du procès du duc de Nemours dans laquelle il les accuse ouvertement d'intelligence avec ses plus cruels ennemis.

Quoi qu'il en soit, Doriole ayant été dépouillé de la charge de chancelier en 1483, le roi la donna à Guillaume de Rochefort, par lettres dattées du Plessis-lés-Tours le 12 de Mai de la même année, environ deux mois & demi avant sa mort. Il n'y avoit pas longtemps que Guillaume de Rochefort étoit à la cour. Ce seigneur étoit d'une famille noble & illustre de la province de Bourgogne. Il

avoit porté les armes & s'étoit trouvé à la bataille de Montlhery & au siége de Nancy. Après la mort du dernier duc de Bourgogne il fut envoyé en France pour traiter du mariage de la princesse Marie avec le Dauphin fils de Louis XI. Cette négociation n'eut point d'effet, mais elle donna occasion au roi de connoître le mérite & la capacité de Guillaume de Rochefort, & de l'attirer à son service. Ce prince recommanda au Dauphin son fils de le maintenir dans la place de chancelier, lorsqu'il seroit monté sur le throne, & en conséquence Charles VIII lui fit expédier de nouvelles lettres pour lui conferer cet office : elles sont dattées d'Amboise le 22 Septembre 1483. Il est fait mention dans ces lettres de la recommandation que Louis XI avoit faite à son fils en faveur de Guillaume de Rochefort quelque temps avant sa mort, & des sollicitations de la reine mere de Charles VIII, pour qu'il fût maintenu dans cette dignité.

Ces lettres accordées à un chancelier pour le confirmer dans sa place sous un nouveau regne sont remarquables, aussi-bien que la demande que les députés du Parlement vinrent faire à Charles VIII, de vouloir bien maintenir tous les officiers du Parlement dans leurs charges.

L'an 1488 après que l'armée du roi eut gagné la bataille de Saint-Aubin, on conseilla à ce prince d'entreprendre la conquête de cette province, sous pretexte que Jean de Brosse, seigneur de Boussac, & Nicole de Penthievre sa femme, avoient cedé au feu roi son pere tous les droits qu'ils pouvoient avoir sur cette province.

Mais le chancelier répresenta qu'il falloit auparavant examiner avec soin si ces droits étoient assez bien fondés pour autoriser le roi à dépouiller le duc de Bretagne d'un bien qu'il avoit hérité de ses ancêtres ; que si le roi n'y avoit aucun droit, on devoit lui conseiller de retirer ses troupes, & de *vivre avec ses voisins comme prince de justice* ; que si au contraire ce duché lui appartenoit, il falloit d'abord s'expliquer la-dessus avec les principaux seigneurs de Bretagne, qui se soumettroient au roi dès qu'une fois ils auroient reconnu son droit pour legitime ; & que s'ils s'opposoient aux prétentions du roi après qu'on en auroit montré la justice, on pourroit alors entreprendre la conquête de leur pays. Cet avis fut généralement approuvé comme *bon, juste & loyal*. Le roi le suivit, & la conduite qu'il tint en cette occasion disposa les seigneurs de Bretagne à entrer dans les vues de la France par rapport au mariage de leur duchesse Anne avec Charles VIII, & à la réunion de leur province à la couronne, qui en fut la suite ; ce qui a fait dire à d'Argentré qu'il se trouva encore en France un homme de bien qui sut procurer par un bon conseil la paix des deux états. Guillaume de Rochefort

eut la satisfaction d'être présent au mariage de Charles VIII avec Anne de Bretagne en 1491. Il fut chancelier jusques à sa mort qui arriva le 12 d'Août de l'année suivante.

On ne nomma point de chancelier après la mort de Guillaume de Rochefort ; Adam Fumée tint encore les sceaux par commission en qualité de premier maître de requêtes : mais il est difficile de décider combien de temps ils demeurerent dans ses mains cette seconde fois, tant on trouve de contradictions & de difficultés dans les différens titres cités à ce sujet par du Chesne.

Cet auteur rapporte un extrait des registres du Parlement, où l'on suppose qu'Adam Fumée avoit les sceaux en 1493, & il prétend prouver par un autre titre que Robert Briçonnet les avoit eûs dès l'an 1491, d'où il faudroit conclure que Guillaume de Rochefort ne les auroit pas tenus jusques à sa mort, qui n'arriva que le 12 Août 1492.

Quoi qu'il en soit, Robert Briçonnet étant mort au mois de Juin 1497, Gui de Rochefort fut fait chancelier le 9 Juillet suivant. Il étoit frere cadet de Guillaume de Rochefort. Il avoit passé comme lui ses premieres années au service de Charles dernier duc de Bourgogne qui le fit chevalier, & ensuite conseiller & chambellan de Marie de Bourgogne sa fille. Louis XI l'ayant attiré à son service le fit premier president du Parlement de Bourgogne lorsqu'il eut réuni cette province à la couronne.

Quoique la possession en fut assurée au roi Charles VIII, par le traité de Senlis : on ne laissoit pas d'y commettre encore quelques hostilités, par les ordres de Maximilien d'Autriche. Un jour que Gui de Rochefort étoit retiré dans sa maison de campagne pendant les vacations du Parlement, il y fut enlevé par le seigneur de Mutigny,
Le 24 Octobre 1495. nommé Hermand, bâtard de la maison de Vaudrey ; on le mit en prison, où il demeura sept mois : mais il trouva moyen de s'échapper, & quelque temps après il fut fait chancelier de France.

Un de ses premiers soins fut de donner au grand conseil une forme fixe & semblable à celle des autres compagnies souveraines. Le chancelier en demeura president : mais il fut reglé par un édit datté du Donjon en Bourbonnois le 2 Août 1497, que l'on y admettroit dix-sept conseillers ordinaires, qui seroient pourvus en titre d'office. Du Chesne remarque que cet édit n'eut son effet que sous le regne suivant.

Gui de Rochefort mourut l'an 1507 : il fut enterré dans l'église de l'abbaye de Cîteaux ou l'on lui mit un épitaphe en vers que du Chesne a inserée toute entiere dans son histoire des chanceliers, qui quoique très-long, mérite d'être lû, les vers n'en étant pas mauvais pour le temps.

III.

Du Cardinal Briçonnet.

GUillaume Briçonnet, cardinal, avoit un frere nommé Robert, qui fut chancelier de France, & archevêque de Reims, & qui mourut l'an 1497. Après la mort de Robert, les chanoines de Reims élurent en sa place Guillaume Briçonnet son frere, ce qui a donné lieu à plusieurs historiens de se tromper en donnant à l'un les titres & les dignités qui appartenoient à l'autre. Belleforest a fait Robert Briçonnet cardinal, & Jean du Tillet, évêque de Meaux, a fait son frere Guillaume chancelier, quoiqu'il soit indubitable que le premier a été chancelier sans être cardinal, & que le second a été cardinal sans être jamais chancelier. Voyez du Chesne, hist. des chanceliers.

Guichardin n'étoit pas mieux instruit quand il écrivoit au premier livre de son histoire, que Guillaume Briçonnet après avoir été marchand, étoit devenu général des finances. Sa famille étoit déja illustre dans la robe, lorsqu'il entra dans les affaires. Son pere avoit été secretaire du roi, & général des finances, & son ayeul étoit maître des requêtes sous le regne de Charles V.

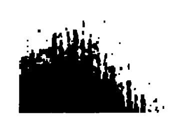
Guillaume Briçonnet exerça d'abord la charge de général des finances qu'avoit eu son pere.

Le royaume étoit alors partagé en quatre généralités dont chacune avoit un général des finances, qui travailloit sous le surintendant. Godefroy observations sur le regne de Charles VIII. pag. 638.

Selon les auteurs de l'histoire généalogique, Guillaume Briçonnet étoit général des finances de la province de Dauphiné, & selon M. Godefroy de celle de Languedoc.

Comines dit qu'il étoit homme *riche, & bien entendu en finances;* & si l'on en croit Guichardin & Paul Jove, Charles VIII connoissant sa capacité lui donna la direction, ou si l'on veut la surintendance de toutes les finances du royaume. Il avoit épousé Raoullette de Beaune, & on dit que Angelo Catto, Archevêque de Vienne, celui à qui Comines a dédié ses mémoires, & qui se mêloit de faire des prédictions, dit à Guillaume Briçonnet qu'il parviendroit un jour aux plus hautes dignités de l'église. Il parloit en présence de sa femme, *laquelle n'en fut trop contente*, dit l'ancien auteur de la vie d'Angelo Catto. *Car, c'étoit à dire, qu'elle s'en iroit la premiere, ce que les femmes n'aiment volontiers.* Elle mourut en effet avant son mari, après lui avoir donné plusieurs enfans. L. 7. ch. 3.

Comines raconte que l'an 1493, Ludovic Sforce fit solliciter Guillaume Briçonnet de se faire prêtre dans l'espérance d'être cardi-



nal. Si ce recit est veritable il s'en suivroit qu'en 1493 Briçonnet étoit déja veuf ; mais qu'il n'étoit pas encore évêque de Saint-Malo. M. Godefroy dit cependant qu'il fut pourvu de cet évêché en 1490.

Comines ne parle pas avantageusement de la capacité de Briçonnet dans les affaires d'état. Il les conduisoit avec Etienne de Vesc, senechal de Beaucaire qui partageoit avec lui la confiance du Liv. 7 chap. 5. roi. Mais Comines assure que *c'étoit deux hommes de petit état & qui de nulle chose n'avoient eu expérience.* Guichardin en parle à peu près dans le même sens : mais il faut remarquer que Comines n'est peut-être pas fort croyable, lorsqu'il juge du mérite de ces deux ministres qu'il n'aimoit pas, & que Guichardin dit volontiers du mal des François en général, & en particulier de ceux qui conseillerent au roi la conquête du royaume de Naples.

Cette entreprise fut faite principalement par les conseils de Briçonnet, qui accompagna le roi dans son voyage. Il étoit regardé comme le premier ministre de France, il présidoit à tous les conseils & quelque fois même aux conseils de guerre comme on le peut Liv. 7. voir dans Comines.

Lorsqu'il eut reçû à Rome le chapeau de cardinal de la main du pape Alexandre VI, on le nomma à la cour le cardinal de Saint-Malo à cause de son évêché.

Après la mort prématurée de Charles VIII, il se présenta devant la reine Anne de Bretagne sa veuve pour la consoler : mais la vue d'un ministre que le feu roi avoit toujours aimé ne fit qu'augmenter la douleur de cette princesse. Elle se mit à verser des torrens de larmes. Le cardinal en fut tellement touché qu'il ne put retenir les siennes. Jean de la Mare évêque de Condom qui étoit avec lui, l'obligea de se retirer.

L'affliction de la reine étoit extrèmement vive, & pour en donner des marques singulieres elle fut la premiere des reines veuves qui porta le deuil en noir. Jusques alors les reines de France qui perdoient leur époux avoient coutume de s'habiller de blanc.

Le cardinal Briçonnet avoit été élû archevêque de Reims à la place de Robert son frere, & en cette qualité il sacra le roi Louis XII, mais ce prince ne lui donna aucune part aux affaires, jusques à ce qu'étant brouillé avec le pape Jules II, il voulut faire assembler malgré ce pontife un concile général à Pise. Briçonnet parut dans cette assemblée avec les autres cardinaux attachés à la France. Jules II les priva tous de la dignité de cardinal, dont ils ne laisserent pas de porter les marques : mais Leon X son successeur les rétablit dans leur dignité.

Ce fut sous le regne de Louis XII que le cardinal Briçonnet passa de l'archevêché de Reims à celui de Narbonne, où il se-

retira sur la fin de ses jours. Il y mourut le 14 Décembre l'an 1514.

IV.

De Philippe de Comines.

CE celebre historien naquit l'an 1445 au château de Comines situé en Flandre à trois lieux de Lille sur la riviere de Lys. Son pere qui se nommoit Colart de la Clite, fut chef de la branche cadette de sa maison. Il ne possedoit point la terre de Comines qui appartenoit à la branche aînée, quoique son fils en ait porté le nom.

Preuves des mémoires de Comines, T. 4.

Voyez les mémoires de Godefroy sur Varillas.

Ce fut au mois de Septembre 1472 que Philippe de Comines quitta la cour de Charles dernier duc de Bourgogne pour s'attacher à Louis XI. Ce prince le reçut avec joie, & lui donna d'abord six mille francs de pension pour le dedommager de la perte de ses biens, que le duc de Bourgogne avoit confisqués. Comines eut toujours beaucoup de part à la confiance de Louis XI, qui lui découvrit souvent ses plus intimes secrets.

Il étoit extrèmement habile pour ce temps-là. Il savoit parler François, Allemand, Espagnol & Italien : mais il n'entendoit pas le latin. On prétend qu'il avoit l'esprit si vif & si présent qu'il dictoit à quatre secretaires à la fois.

Louis XI le combla de biens & de recompenses. On peut voir au IV Tome des preuves, qui sont à la suite de ses mémoires, dans la nouvelle édition, le détail des dons immenses qu'il en reçut en argent & en terres. Il lui donna entre autres la principauté de Talmond par lettres dattées du 28 Octobre 1472. Louis de la Tremoille s'opposa à l'enregistrement de ces lettres au Parlement : mais la principauté de Talmond demeura à Philippe de Comines, & l'opposition de Louis de la Tremoille ne fut admise & déclarée valable qu'à l'égard de quelques autres terres que Louis XI y avoit ajoutées.

Comines épousa en 1473 Helene de Jambes, fille du seigneur de Montsoreau, de qui il acheta la terre d'Argenton ; il n'en eut qu'une fille qui fut mariée au comte de Penthievre.

Au commencement du regne de Charles VIII, Comines essuya une longue & fâcheuse disgrace. Il fut arrêté comme complice des intrigues & rébellions du duc d'Orléans & du comte de Dunois. On l'enferma au château de Loches dans une cage de fer : sa femme sollicita si vivement pour lui, qu'elle obtint enfin qu'il seroit amené à la conciergerie du palais pour être jugé. Sleidant assure qu'il ne put trouver aucun avocat qui osât plaider sa cause, & qu'il fut obligé de se défendre lui-même. Cet auteur

Preuves de Comines, T. 3. pag. 122.

ajoute qu'il parla pendant deux heures avec tant de force & d'éloquence qu'il se justifia pleinement, & qu'il fut absous des crimes dont il étoit accusé. Cependant l'arrêt qui fut prononcé contre lui le 24 Mars de l'an 1488, le déclare atteint & convaincu d'avoir eu des intelligences avec plusieurs sujets du roi rebelles & desobéissans; de leur avoir écrit des lettres en chiffres, qui furent produites au procès. Il fut condamné à être relegué dans celle de ses terres, ou de celles de sa femme qu'il plairoit au roi de lui marquer, & d'y demeurer dix ans, & la quatrieme partie de ses biens fut déclarée acquise & confisquée au roi. On l'obligea de jurer qu'il ne feroit rien contre l'autorité du gouvernement, & que s'il avoit connoissance de quelque nouvelle intrigue il en avertiroit le roi, à peine d'être *tenu & reputé criminel de lese-Majesté, & puni comme tel.*

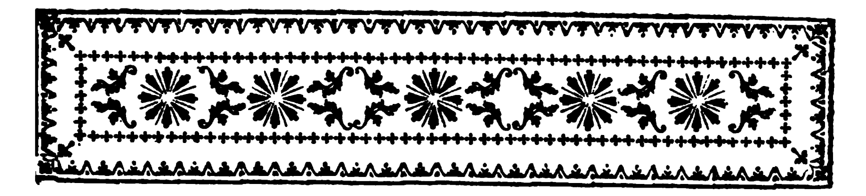
Cette condamnation qui fut sans doute l'effet du credit de la comtesse de Beaujeu ne fut pas exécutée à la rigueur. Comines rentra dans les bonnes graces du roi qui l'employa dans plusieurs négociations importantes.

Il vecut jusques au regne de Louis XII, & il se plaint dans ses mémoires de ce que ce prince, pour lequel il s'étoit sacrifié, lorsqu'il étoit duc d'Orléans, ne se souvint plus de ce qu'il avoit souffert pour lui, quand il fut monté sur le throne. On ignore les raisons qui déterminerent Louis XII a en user ainsi, & si le reproche que lui fait Comines étoit bien fondé. Ce qui paroît certain, c'est qu'un prince qui eut l'ame assez noble pour dire qu'il ne convenoit pas à un roi de venger les injures faites à un duc d'Orléans, étoit encore moins capable d'oublier étant roi, les services qu'on lui avoit rendu lorsqu'il étoit duc d'Orléans.

Comines mourut retiré dans sa terre d'Argenton âgé d'environ 64 ans, son corps fut transporté à Paris & enterré dans l'église des grands Augustins.

Ses mémoires ne furent publiés qu'après sa mort: Belcarius dit qu'un homme digne de foi l'avoit assuré qu'il en avoit vû des exemplaires manuscrits qui étoient beaucoup plus amples que ceux qui ont été imprimés, & que Jean de Selve premier président du parlement, qui les a donnés au public, y avoit fait des retranchemens considérables. Ce même auteur ajoute que plusieurs étoient persuadés que le VII & le VIII livre où il est parlé du regne de Charles VIII n'étoient pas de Comines. Ces mémoires n'ont pas laissé d'être généralement estimés. L'empereur Charles V les lisoit sans cesse & les portoit par-tout avec lui, comme Alexandre l'Iliade d'Homere.

Belcar. l. VII.



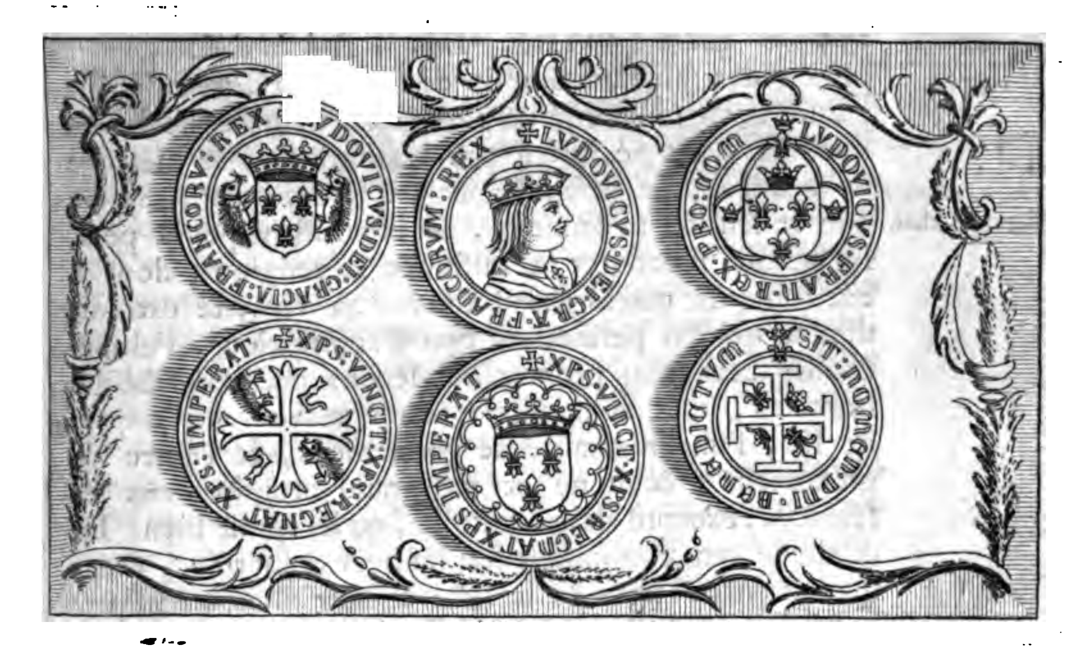
SOMMAIRE
DU REGNE
DE LOUIS XII.

Age & caractere de Louis XII lorsqu'il monta sur le throne. Il fait quantité de beaux reglemens. Sa conduite envers la reine douairiere. Il pense à faire casser son mariage avec Jeanne de France. Le pape est favorable à ce dessein : & le mariage est déclaré nul. Le roi en contracte un autre avec Anne de Bretagne. A quelles conditions. Le roi prend le titre de roi des deux Siciles. Etat des affaires d'Italie. Négociations du roi avec divers princes. Articles du traité conclu avec l'archiduc. Ceremonie de l'hommage fait par ce prince au roi pour les comtés de Flandre & d'Artois. Suite des affaires d'Italie. Traité avec le duc de Savoye & les Suisses. Inquiétude qu'en eut le duc de Milan. Le roi fait passer les Alpes à son armée. Premiere conquête du duché de Milan. Le duc de Milan se sauve à Inspruk. Il reçoit les félicitations de divers princes d'Italie. Il traite avec eux en vûe de conquerir le royaume de Naples. Le roi part de Milan pour revenir en France. Il perd sa conquête. Il envoye une nouvelle armée en Italie. Ludovic Sforce duc de Milan est abandonné par les Suisses ; mis en prison en France ; & le Milanès reconquis par le roi. Projet du partage du royaume de Naples entre le roi & Ferdinand roi d'Espagne. Féderic d'Arra-

gon roi de Naples se prépare à se défendre, croyant n'avoir affaire qu'aux François. Il est trahi par les Espagnols. Il se sauve dans l'Isle d'Ischia. Il cede tous ses droits au roi de France sur le royaume de Naples pour le duché d'Anjou. Le roi de France & le roi d'Espagne partagent entr'eux le royaume de Naples. Maximilien roi des Romains rompt la treve faite avec le roi. La treve est prolongée. L'archiduc Philippe d'Autriche passe par la France pour aller en Espagne. Les Espagnols & les François se brouillent ensemble dans le royaume de Naples au sujet des limites. On en vient à la guerre avec divers succès de part & d'autre. Nouveau traité entre le roi de France & le roi d'Espagne. Mauvaise foi des Espagnols. La guerre recommence. Robert Stuart Seigneur d'Aubigni défait les Espagnols. Il est battu par Andrada proche de Séminara. Louis d'Armagnac duc de Nemours bloque Gonsalve dans Barlette. Il attaque les retranchemens de Gonsalve à Cerignola. Il y est tué, & son armée défaite; d'où suit la perte de la ville de Naples. Premier usage de la mine chargée avec de la poudre. Mort funeste du pape Alexandre VI. Intrigues du cardinal de la Rovere dont le cardinal d'Amboise est la dupe. Le premier est fait pape sous le nom de Jules second. Espagnols & François campés sur les bords du Garillan. Constance des Espagnols pour ne point décamper. Gonsalve attaque les François & les défait; prend Gaïete & se rend maître de presque tout le royaume de Naples. Le duc de Valentinois est mené prisonnier en Espagne & y meurt. Négociations pour la paix entre la France & l'Espagne. Ligue du pape, du roi de France, & du roi des Romains conclue à Cambrai. La mort d'Isabelle femme de Ferdinand roi d'Espagne cause de grandes brouilleries dans ce royaume. Ferdinand abandonne la Castille à Philippe d'Autriche son gendre, & se retire dans son royaume d'Arragon. Etats de Tours, où le mariage de madame Claude de France avec Charles petit-fils du roi d'Espagne est rompu. Elle étoit fiancée à François comte d'Angoulême, héritier présomptif de la couronne de France. Révolte de Gênes. Le roi y conduit une armée &

prend cette ville. Sa clémence à l'égard des Génois. Ferdinand a une entrevue avec le roi à Savone. Affaires d'Espagne & des Pays-Bas. Ligue de Cambrai renouvellée contre les Venitiens entre l'Empereur Maximilien, le pape & le roi. Bataille d'Aignadel où le roi défait l'armée des Venitiens. Il canone Venise, & prend plusieurs places de cette république. Le pape mollit à l'égard des Venitiens. Ceux-ci reprennent diverses places, dont l'empereur s'étoit saisi. L'empereur assiége Padoue, & leve le siége. Intrigues du pape contre le roi, pour engager Henri VIII roi d'Angleterre à lui déclarer la guerre, & pour détacher les Suisses de son parti. Le maréchal de Chaumont prend encore quelques places sur les Venitiens. Mort du cardinal d'Amboise. L'empereur engage Verone au roi. Le pape donne l'investiture du royaume de Naples au roi d'Espagne. Il entreprend sans succès de surprendre Genes. Il engage les Suisses à faire irruption dans le Milanès. Chaumont le déconcerte & fait fait lever aux Venitiens le siege de Verone. Le pape attaque le duc de Ferrare. Assemblée générale des évêques de France à Tours, où l'on propose divers cas de conscience, au sujet de la conduite du Pape, qui sont décidés par de bonnes raisons, suivant l'intention du roi. Nouveau traité entre le roi & l'empereur pour confirmer la ligue de Cambrai. Le pape abandonne son entreprise sur Ferrare. Entreprise de Chaumont sur Boulogne, où le pape étoit renfermé. Il se laisse amuser par le pape, & manque son coup. Le pape manque d'être pris par le chevalier Bayard. Il fait en personne le siége de la Mirandole, & l'oblige à capituler. Mort du maréchal de Chaumont. Le maréchal de Trivulce prend le commandement de l'armée. Belle action du chevalier Bayard pour le secours de la Bastide, appartenante au duc de Ferrare. L'empereur & le roi convoquent un Concile général à Pise, où le pape est cité. Le pape & les Espagnols assiégent Boulogne. Gaston de Foix duc de Nemours gouverneur du Milanès fait lever le siége. Bresse est surprise par les Venitiens. Gaston de Foix va au secours du château, fait un grand carnage des

Venitiens. Le chevalier Bayard est dangereusement blessé à l'assaut. Générosité de ce seigneur à l'égard d'une dame dans la maison de laquelle il fut porté blessé. Le roi d'Angleterre entre dans la ligue contre les François. Le roi attaqué de toutes parts envoye ordre à Gaston de Foix de donner bataille. Les Confédérés l'évitent. Il assiége Ravenne. Ce qui oblige les ennemis à combattre. Bataille de Ravenne. Victoire des François. Gaston de Foix leur général y périt. Le roi attaqué de tous côtés, est obligé de rappeller d'Italie la plûpart de ses troupes, & d'abandonner toutes ses conquêtes. Il perd presque tout le Milanès. Usurpation du royaume de Naples par Ferdinand roi d'Espagne. Tentatives inutiles de Jean d'Albret roi de Navarre, pour reconquérir son royaume. Le pape ayant convoqué un Concile général à Rome, appellé le Concile de Latran, pour opposer au Concile de Pise, jette l'interdit sur le royaume de France, & en particulier sur la ville de Lyon, où le Concile de Pise avoit été transferé. Mort du pape Jule II. Leon X élû en sa place. Le roi entreprend de reconquerir le Mlanès. Le seigneur de la Tremoille est défait par les Suisses devant Novare. Le roi d'Angleterre attaque la France. Journée des éperons. Siége de Dijon par les Suisses, levé par l'adresse de la Tremoille. Prise de Terouane & de Tournai par les ennemis. Mort de la reine Anne de Bretagne. Mariage de François comte d'Angoulème avec madame Claude de France. Mariage du roi avec la sœur du roi d'Angleterre. Mort du roi.



HISTOIRE DE FRANCE.

LOUIS XII.



LOUIS XII né à Blois au mois de Mars * de l'an 1462, monta sur le throne au commencement de la trente-septieme année de son âge. Il descendoit par Louis d'Orléans son ayeul, de Charles V roi de France, & étoit fils unique de Charles duc d'Orléans, & de Marie de Cleves. C'étoit un

1498.

Age & caractere de Louis XII. lorsqu'il monta sur le Throne.

* Louis XII. suivant le Journal de Louise de Savoye mere de François I, étoit né à Blois le 27 Juin 1462; c'est la datte qui se trouve marquée dans le pere Anselme, ce prince étoit donc âgé de 35 ans & dix mois lorsqu'il monta sur le throne

1498. prince des plus accomplis de son temps, & en qui la nature avoit rassemblé un plus grand nombre de belles qualités. Elles ne furent pas d'abord sans le mélange de beaucoup de défauts : mais il se corrigea à mésure que le feu de la jeunesse, se ralentissant peu à peu, lui permit d'écouter la raison & la religion, dont il eut toujours untrès-grand fonds. Sa vivacité extraordinaire qui lui permettoit peu d'application, l'empêcha de beaucoup profiter des leçons de deux habiles hommes, que la duchesse sa mere avoit mis auprès de lui, l'un en qualité de gouverneur, & l'autre de précepteur, & il ne fit pas grand progrès dans les sciences, excepté dans l'histoire, qu'il apprit bien. La duchesse qui connoissoit son humeur emportée, étant quelquefois obligée de le faire châtier, faisoit masquer celui à qui elle en donnoit l'ordre, de peur que le jeune prince ne s'en vengeât par quelque violence. L'ardeur qu'il avoit pour les armes, pour les tournois, pour la chasse, le faisoit soupirer après l'âge qui devoit le soustraire à ces gênes de l'enfance. Il n'avoit pas moins de talent que de passion pour ces sortes d'exercices. Jamais homme ne sut mieux manier un cheval, ne fut plus adroit, ni plus hardi dans les divertissemens dangereux de la joûte & des tournois, n'affronta avec plus d'intrepidité les plus féroces sangliers, & ne fut plus dur à la fatigue. Il donna de grandes preuves de sa valeur dans la guerre qu'il fit au feu roi avec le duc de Bretagne, où il fut pris à la bataille de Saint-Aubin, combattant à pié à la tête des Allemans. Il se signala aussi en Italie durant la guerre de Naples au combat de Rapalo, où il défit les Genois ; au siége de Novare qu'il soûtint jusqu'à l'extrémité, & par les autres avantages qu'il remporta sur le duc de Milan. Il étoit d'une agilité & d'une force extraordinaire, & l'auteur de sa vie remarque qu'on donna à un lieu proche de Château-neuf dans l'Orléannois le nom de *Saut du roi*, * parce qu'un jour en se divertissant il y sauta un

Vita Ludovici XII. Histoire de Louis XII. par S. Gelais.

* *Saltus Regius.*

espace de quinze piés. Cette force lui venoit d'une bonne constitution & d'un tempérament tout de feu dans une taille médiocre & bien formée. Il avoit le visage plus beau que majestueux : car excepté les yeux où l on voyoit quelque chose de mâle & de martial, & le nez qui étoit un peu long, il avoit le teint, les traits, les agrémens, & toute la délicatesse d'une beauté de fille. Tout cela joint avec des manieres très-honnêtes & très-gracieuses, ne le rendit que trop aimable, & il ne sut que trop s'en prévaloir. La débauche, le jeu, la profusion, & tous les désordres auxquels un prince jeune & d'un tel caractere ne pouvoit pas manquer d'être fort exposé, lui furent très-ordinaires, & il s'y emporta à de grands excès jusqu'au temps de sa prison. Ce malheur fut pour lui un commencement de conversion, & d'une vie réglée qu'il continua dans la suite, sur-tout depuis qu'il fut sur le throne, où ses vertus épurées de la plûpart de ses défauts, parurent dans tout leur éclat.

1498.

Tel étoit le prince qui succéda à Charles VIII. tout autre, si l'on en croit un auteur de ce temps-là, que ne l'eût souhaité, & que ne l'avoit crû Louis XI. qui prévoyant qu'il pourroit un jour succéder à son fils, avoit esperé qu'il seroit plus vicieux que ce prince, & par ces grands défauts moins agréable à ses sujets ; idée assez semblable à celle que Tacite attribue à Auguste, qui, afin de se faire regretter des Romains, se choisit exprès Tibere pour son successeur. Mais par bonheur pour la France Louis XI. se trompa ; & si dans cette vûe, dont on le soupçonna peut-être avec trop de malignité, il eut tant d'indulgence pour les désordres du jeune duc d'Orléans, sa méchante politique fut parfaitement confondue.

Autor vitæ Ludovici XII.

En effet Louis XII. commença son regne d'une maniere à faire comprendre que son gouvernement seroit pour la France & doux & heureux. Peu de temps après son sacre, qui se fit le vingt-septieme jour de mai, il diminua les impôts d'une dixieme partie, & puis d'un tiers dans la suite. Il confirma dans leurs charges presque

Comment il commença son regne.

Comines, l. 8. c. 20.

Annales de France.

Claude de Seissel.

Le Feron, con-

1498.

tinuateur de Paul Emile.

Hist. MS. de Louis XII. par Humbert Vestai parmi les mémoires de Bethune, vol. coté 8461.

Il en usa bien envers le duc & la duchesse de Bourbon.

tous les anciens officiers; sans avoir égard aux mécontentemens qu'il pouvoit avoir reçûs de quelques particuliers, mettant en pratique cette belle parole qu'il dit au sujet de Louis de la Tremoille, qui l'avoit défait & pris à la bataille de Saint Aubin, & contre lequel quelques gens vouloient l'aigrir, qu'il ne convenoit pas au roi de France de venger les querelles du duc d'Orléans.

Il suivit encore cette sage & généreuse maxime dans la conduite qu'il tint à l'égard du duc de Bourbon. On a vû dans l'histoire du regne précédent, que ce duc & Anne de France sa femme étoient les chefs du parti contraire au sien; qu'ils l'emporterent sur lui aux Etats de Tours; qu'ils lui enleverent le gouvernement de l'état, auquel sa qualité de premier prince du Sang lui donnoit droit de prétendre pendant la jeunesse du roi; qu'il fut obligé de se réfugier en Bretagne, & que cette exclusion qu'on lui donna, le précipita dans la révolte qui lui fut si funeste. Une disgrace de cette nature se pardonne difficilement. Le duc & la duchesse de Bourbon ne douterent presque pas, qu'ils ne dussent s'appercevoir bientôt du ressentiment du nouveau roi, & se voir autant abaissés sous son regne, qu'ils avoient été élevés sous celui de son prédécesseur. Mais il ne se vengea d'eux qu'en s'appliquant à leur faire plaisir; & ils l'éprouverent principalement en une occasion où il pouvoit leur causer beaucoup de chagrin, sans leur faire aucune injustice.

Annales de France.

Ils n'avoient qu'une seule fille nommée Susanne, née le 19 mai 1491. * Ils pensoient à la faire épouser

* Il ne s'agissoit point encore du mariage de Susanne avec Charles de Bourbon-Montpensier, lorsque Louis XII accorda au pere & à la mere de Susanne des lettres dérogatoires à la clause de leur contract de mariage, qui réunissoit à la couronne les duchés de Bourbonnois &c... en cas qu'ils n'eussent point d'enfans mâles. Ces lettres furent obtenues en 1498. & il ne fut question du mariage de Susanne avec Charles de Bourbon-Montpensier qu'en 1505. Elle fut même accordée en 1499, stile ancien, à Charles duc d'Alençon, & fiancée à ce prince en 1501. Mais Louis de Bourbon aîné de la branche de Montpensier ayant fait opposition à l'enregistrement des lettres que le pere & la mere de Susanne avoient obtenues en faveur de leur fille, on ne trouva point d'autre moyen d'accommoder ce différend qu'en mariant Su-

à

1498.

à Charles de Bourbon - Montpensier, fils de Gilbert comte de Montpensier, mort après la perte du royaume de Naples, où le feu roi l'avoit fait son lieutenant : mais ils auroient fort souhaité que les duchés de Bourbonnois & d'Auvergne, & le comté de Clermont passassent à ce prince. Cela étoit expressément contre divers traités de la maison de France avec celle de Bourbon, & en particulier contre leur propre traité de mariage, par lequel le duc avoit consenti, en considération de ce que le roi Louis XI. lui faisoit l'honneur de lui faire épouser sa fille, qu'au cas qu'ils mourussent sans enfans mâles, tous leurs duchés, comtés & seigneuries fussent unis à la couronne. Le cas étoit arrivé, & ils n'avoient aucun droit de faire au Prince de Montpensier le transport de tous ces beaux domaines. Mais le roi renonçant à ses propres intérêts, consentit généreusement, que sans avoir égard aux clauses du contract de mariage, Susanne portât à son époux les duchés de Bourbonnois & d'Auvergne, & le comté de Clermont : & il en fit expédier l'acte au Duc & à la Duchesse. Cette grandeur d'ame charma toute la cour, & fit beaucoup plus d'honneur au prince, qu'il n'auroit trouvé de plaisir dans l'abaissement où il pouvoit tenir ces deux anciens concurrens.

Seissel. S. Gelais.

Titres de la maison de Bourbon.

Continuant son application à procurer les avantages de ses sujets, il fit quantité de beaux reglemens pour l'administration de la justice, & principalement pour abréger les procédures qui ruinoient les parties. Il réforma plusieurs abus qui se commettoient dans la fabrique de la monnoie. Il réprima les désordres & les débauches des écoliers, qui sous prétexte des priviléges de l'Université, trouvoient moyen de se soustraire à la justice, & commettoient avec impunité plusieurs crimes.

Il fait quantité de beaux reglemens.

Seissel.

sanne à Charles de Bourbon - Montpensier qui étoit devenu l'aîné de cette branche, par la mort du prince Louis son frere. Ils furent donc mariés du consentement du roi au château du Parc-lez-Moulins le 10. mai 1505. & par le contract de mariage ils se firent l'un à l'autre une cession mutuelle de tous leurs droits sur les duchés en question. *Voyez le Pere Anselme tom. 1. Voyez aussi Pasquier au livre 5. de ses Recherches, chap. 14. où toute cette affaire est très-bien expliquée.* Edition de Paris 1665.

1498.

Hist. MS. de Humbert Veslai.

L'Université s'opposa aux reglemens & aux ordonnances qu'il fit là-dessus ; & comme elle vit que le parlement n'avoit nul égard à ses remontrances, elle fit défense aux professeurs de faire leurs leçons, & aux prédicateurs de prêcher. Ceux-ci étant montés en chaire le lendemain de la Fête-Dieu, déclarerent publiquement la défense qu'ils avoient de prêcher, & dirent à cette occasion des choses offensantes contre la personne du roi. Il se fit des libelles diffamatoires, & on afficha aux carrefours des écrits contre le chancelier Gui de Rochefort. Il se fit des assemblées séditieuses d'écoliers ; & le prevôt de Paris appréhendant un soulevement, mit des corps de garde dans les places & dans les carrefours de la ville. L'Université fut obligée de demander pardon au roi, qui fit paroître son indignation à ceux qu'elle lui députa. Il leur dit entre autres choses touchant les prédicateurs : *Ils m'ont blâmé par leurs prédications, je les enverrai bien ailleurs prêcher.* Le roi entra dans Paris avec des troupes. Il alla le lendemain au parlement tenir son lit de justice, & fit publier ses nouvelles ordonnances qui furent observées. Il rétablit enfin la sévérité de la discipline militaire qui s'étoit beaucoup relâchée sous le dernier regne ; il arrêta par des punitions exemplaires la violence des gens de guerre, & l'on connut dans le royaume par une heureuse expérience la différence qu'il y a d'ordinaire entre un prince qui monte sur le trhone en un âge mûr, déja expérimenté, & fait aux affaires, & un jeune roi, qui n'apprend souvent avec le temps l'art de régner, que par les fautes qu'il a faites, ou qu'on lui a fait faire au commencement de son regne.

Sa conduite envers la reine douairiere.

D'Argentré hist. de Bretagne, liv. 12. chap. 465.

Il traita la reine douairiere avec tout l'honneur & tous les égards qu'elle pouvoit souhaiter. Il lui assigna son douaire sur les fonds dont on étoit convenu lorsqu'elle épousa Charles VIII. lui permit de retourner en Bretagne, de rentrer en possession de son duché, & d'y exercer tous les actes de souveraineté.

Le roi en usoit ainsi en exécution d'un des principaux articles du traité de Langeai où s'étoit fait le mariage de

cette princeſſe avec Charles VIII. par lequel on étoit convenu que ſi elle mouroit avant le roi, même ſans enfans, elle lui tranſporteroit tous ſes droits ſur le duché de Bretagne, & lui en laiſſeroit l'entiere poſſeſſion; & que pareillement ſi le roi mouroit avant elle ſans enfans, il lui cedoit tous ſes droits & ceux de ſes ſucceſſeurs ſur le même duché, dont elle ſeroit remiſe en pleine jouiſſance. 1498. Traité de Langeai.

Le roi après tout ne pouvoit laiſſer échapper un ſi bel état ſans beaucoup de peine. Il y avoit à la vérité une autre clauſe dans le contrat, ſavoir, que la princeſſe, ſuppoſé que le roi ſon mari mourût avant elle ſans enfans, ſeroit obligée d'épouſer ſon ſucceſſeur: mais Louis étoit marié depuis plus de vingt années avec Jeanne de France fille de Louis XI. On avoit ajouté dans le même contrat, qu'en un tel cas Anne de Bretagne épouſeroit le plus prochain ſucceſſeur de la couronne, & cette clauſe eût regardé François premier, prince du Sang, fils de Charles comte d'Angoulême, s'il eût été en âge; mais il * n'avoit pas encore quatre ans accomplis; outre que la princeſſe épouſant un autre prince que le roi, la Bretagne étoit encore démembrée de la couronne, & on y alloit revoir un prince ſouverain; inconvénient très-fâcheux pour le royaume, & qu'on avoit prétendu éviter par le mariage du feu roi.

Il penſe à faire caſſer ſon mariage avec Jeanne de France. Seiſſel. S. Gelais.

Cela fit penſer le roi à un remede un peu violent; mais qu'il prétendoit être légitime, & de plus qui étoit très-conforme à ſon inclination, même indépendamment de toute raiſon d'état. C'étoit de faire caſſer ſon mariage avec Jeanne de France. Louis XI. l'avoit forcé de l'épouſer, lorſqu'il n'avoit encore que quinze ans. Il eut beau s'en défendre, ce fut une néceſſité d'obéir; car en cas de refus, on ne le menaçoit pas moins que de la priſon. Il fit en particulier ſes proteſtations dans les formes, & il prétendoit n'avoir jamais eu de commerce avec Jeanne; quoiqu'à l'extérieur, pour ne ſe pas perdre dans l'eſprit du roi, il la traitât comme ſon

* Il étoit né à Coignac le 12. ſept. 1494. ſelon le journal de Louiſe de Savoye.

1498. épouse. La difformité de cette princesse toute contrefaite, infirme, & selon toutes les apparences, incapable d'avoir des enfans, étoit ce qui lui en avoit donné de l'aversion. Il n'avoit cependant fait aucune démarche en public pour la dissolution du mariage pendant tout le regne de Charles VIII. soit qu'il ne crût pas le temps favorable à cause de l'autorité du duc de Bourbon, & de la duchesse sœur de Jeanne, soit qu'occupé d'autres attachemens, il eût négligé cette précaution, soit que touché de l'empressement qu'elle avoit eu pour lui procurer sa liberté après sa défaite de Saint-Aubin, il n'eût pû se résoudre à lui faire cet affront. Il envoya seulement quelque écrit à Rome dont Charles VIII. empêcha l'effet.

La résolution que prit Louis de ménager son divorce après un si long délai, ne laissa pas de faire beaucoup parler le monde: mais se voyant roi, & souhaitant avoir un héritier, il ne crut pas devoir s'embarrasser de tout ce qu'on pourroit dire, & demanda au pape des commissaires, pour faire examiner juridiquement la chose.

Le pape est favorable à ce dessein.

Seissel.

Annales de France.

Procès du divorce de Jeanne de France.

Le pape se trouva favorable * pour une raison que je dirai dans la suite. Il chargea de cette affaire Louis d'Amboise évêque d'Albi, & Ferdinand évêque de Ceuta, Portugais, & dans la suite le cardinal Philippe de Luxembourg évêque du Mans.

Et le mariage est déclaré nul.

* Voyez les Observations.

Les protestations faites au temps du mariage, & quelques autres moyens de nullité furent vérifiés: la princesse Jeanne elle-même, qui étoit dès-lors d'une éminente sainteté, cessa de s'opposer au divorce, & le mariage fut déclaré nul. Le roi lui donna l'usufruit du duché de Berri, de Châtillon-sur-Indre, de Châteauneuf sur Loire, & de Pontoise, dont elle employa les revenus en une infinité de bonnes œuvres, ne songeant plus désormais qu'à s'élever, comme elle fit, à la plus

Louis XII. à son avenement à la couronne avoit envoyé en ambassade au pape, Louis de Villeneuve, seigneur de Serenon, & baron de Trans, pour l'assurer de son obéissance filiale. Cet ambassadeur fit son entrée à Rome le 17. d'août 1408. *Voyez le journal de Burckard.*

haute perfection du christianisme, toujours éloignée de la Cour, & dans la retraite. 1498.

On savoit bien que le but du roi en demandant ce divorce, étoit d'épouser Anne de Bretagne. Il l'avoit autrefois recherchée, & en avoit été aimé: mais sa prison à la défaite de Saint Aubin, & le désordre des affaires de Bretagne avoient contraint Anne de s'accommoder avec la France, & d'épouser le roi Charles VIII. La mort de ce prince, la dispense du pape, le bien commun des deux états permirent à leurs anciennes inclinations de renaître. Ce ne fut pas néanmoins sans quelque scrupule du côté d'Anne de Bretagne: car la destinée de cette princesse fut tout-à-fait bisarre à cet égard. Elle n'avoit eu pour mari Charles VIII. qu'après une espece de divorce fait avec Maximilien d'Autriche, qu'elle avoit épousé par procureur; & elle n'épousoit Louis XII. qu'après un autre divorce fait par ce prince avec celle qui avoit toujours passé pour sa femme.

Le roi en contracte un autre avec Anne de Bretagne.

D'Argentré. hist. de Bret. l. 11.

Les articles du contrat de mariage ne furent pas si avantageux au royaume, que ceux du traité qu'Anne avoit passé avec Charles VIII. Car au lieu que par ce premier contrat, la princesse venant à mourir la premiere, même sans enfans, le duché demeuroit au roi & à ses successeurs à perpétuité; par le second, le roi en pareil cas, s'il n'avoit point d'enfans de la princesse, devoit avoir seulement sa vie durant la possession du duché de Bretagne, qui retourneroit après sa mort aux plus prochains héritiers d'Anne. En second lieu, ce n'étoit pas le fils aîné du roi qui devoit succéder au duché, mais le second; & supposé qu'il n'eût qu'un fils, il succederoit à la vérité: mais ses descendans observeroient pour la succession au duché de Bretagne les clauses marquées dans ce contrat; c'est-à-dire, que ce seroit un second fils, & non l'aîné qui succederoit au duché. La raison de ces changemens étoit que les seigneurs Bretons auroient eu plus volontiers un duc particulier, que le roi de France pour souverain immédiat. Le roi ne jugea pas à propos de trop disputer là-dessus, & le

1499.

A quelles conditions.

Traité de mariage de Louis XII. & d'Anne de Bretagne, dans les preuves de la nouvelle hist. de Bretagne, p. 1509.

1499. contrat fut ſigné le ſeptieme du mois de Janvier à Nantes.

D'Argentré, hiſt. de Bret. l. 12.

Il y eut un autre traité paſſé en faveur du pays, dont les principaux articles furent, que les offices de Bretagne devoient être donnés à la nomination de la reine. Que les levées des ſubſides ne ſe feroient que par le conſentement des états ; que les gentilshommes ne ſeroient point obligés de ſervir hors du pays, ſans le même conſentement. Que le roi mettroit parmi ſes titres celui de duc de Bretagne ; (& nous voyons en effet des écus d'or de ce prince où il prend cette qualité, & où l'écu de France eſt accompagné de deux hermines couronnées.)

Médailles frappées à ce ſujet.

Le Blanc, traité des monnoies de France.



Que la monnoie de Bretagne ſeroit frappée au nom du roi & de la reine, & que les bénéfices ne ſeroient donnés qu'aux naturels du pays.



Les nôces ſe célebrent, & le roi prend le titre de roi des deux Siciles.

Après que ces traités furent ſignés de part & d'autre à Nantes, les nôces ſe firent avec beaucoup de ſolennité : & cette grande affaire étant ſi heureuſement terminée, le roi qui en avoit déja expédié pluſieurs autres importantes dans le peu de temps qui s'étoit écoulé depuis la mort de ſon prédéceſſeur, ne penſa plus qu'à

la principale de toutes, & en vûe de laquelle il avoit voulu finir toutes les autres ; je veux dire à conquerir les états d'Italie, sur lesquels il avoit des prétentions en qualité de roi de France, & en qualité de duc d'Orléans. C'étoit, comme on l'a déja vû, par ce que j'en ai dit dans l'histoire des regnes précédens, sur le royaume de Naples, & sur le duché de Milan. 1499.

Dès qu'il eut fait son entrée à Paris, il ajouta par l'avis de son conseil, au titre de roi de France, celui de roi des deux Siciles, celui de roi de Jérusalem, que les rois de Sicile portoient depuis plusieurs siecles, & celui de duc de Milan héréditaire dans la maison d'Orléans, du chef de Valentine Viscomti son ayeule, héritiere de ses freres morts sans enfans légitimes.

Autre médaille à cette occasion. Belcarius, l. 8.



La mort de Charles VIII. avoit fait espérer aux Italiens, qu'ils ne verroient au moins de long-temps les armées de France dans leur pays. Ils se persuadoient que son successeur occupé des embarras d'un nouveau regne, ne penseroit pas si-tôt à les inquiéter ; & ils n'avoient pas été fort alarmés de ces titres qu'il s'étoit donnés à son avenement à la couronne ; la coûtume des princes étant d'en user toujours ainsi, souvent plûtôt pour ne pas laisser oublier leurs droits, que dans le dessein de les faire valoir. En effet, il y a beaucoup d'apparence que le roi ne se seroit pas si fort pressé, si les conjonctures favorables ne il y avoient déterminé.

Guicciard, l. 4.

Les Vénitiens étoient fort brouillés avec le duc de Milan à l'occasion de la ville de Pise, contre laquelle il s'étoit déclaré en faveur des Florentins. Ceux-ci vouloient la remettre sous leur obéissance, & le Sénat de

Etat des affaires en Italie.

1499. Venise s'opiniâtroit à maintenir la liberté de cette ville, & à mettre en même temps des bornes à l'ambition du duc de Milan, qui ne cherchoit qu'à s'aggrandir à la faveur des troubles d'Italie. Rien ne pouvoit être plus avantageux au roi que la division de deux puissances, dont l'union avoit causé la perte du royaume de Naples sous le dernier regne : mais ce n'étoit pas sur cela qu'il faisoit le plus grand fond. L'ambition du pape, & la violente passion qu'il avoit d'élever sa famille, & en particulier le cardinal son fils Cesar Borgia, fut ce qui donna le branle à tout.

Ambition du pape en faveur de Cesar Borgia son fils.

Ce cardinal avoit dessein depuis long-temps de quitter l'état ecclésiastique, dont il ne s'accommodoit pas : le pape y avoit consenti & pensoit aux moyens de le dédommager de la perte de cette haute dignité. Il ne les auroit pas cherchés en France, s'il avoit pû les trouver ailleurs. Les liaisons de politique & de parenté qu'il avoit avec la maison d'Arragon, l'avoient fait plusieurs fois tourner de ce côté-là pour l'établissement de la sienne : & depuis que la ligue avoit fait monter Fédéric sur le throne de Naples, il lui avoit fait demander sa fille en mariage pour son fils, à condition qu'il lui donnât pour sa dot la principauté de Tarente.

Fédéric n'avoit point écouté cette proposition, malgré les remontrances du duc de Milan, qui lui prédisoit que le pape rebuté ne manqueroit pas de s'adresser au roi de France, dont il acheteroit la faveur au prix de l'investiture du royaume de Naples. Il s'y attendoit bien : mais il trouvoit moins de danger à s'exposer à une nouvelle guerre, qu'à donner un si puissant établissement dans ses états au fils du pape, & ce n'étoit pas sans raison ; car on prétend que le dessein d'Alexandre VI. étoit de faire tomber avec le temps la couronne de Naples sur la tête de son fils en l'ôtant à Fédéric ; que ce mariage avec la fille du roi l'approchant si près du throne, & le mettant en possession des droits de sa femme, il feroit naître des conjonctures qui lui en frayeroient le chemin, & que ce cardinal ayant assez d'ambition,

1499.

bition, d'esprit & de courage pour ne se pas effrayer d'une telle entreprise, l'autorité & les revenus du saint siége, dont le royaume de Naples étoit un fief, ne lui manqueroit pas pour la soutenir. Le pape esperoit faire réussir ce dessein, d'autant plus aisément, qu'il y avoit beaucoup de seigneurs Napolitains mécontens de Féderic, & que ce prince n'avoit ni argent ni troupes.

Il traite avec le roi qui lui donne le duché de Valentinois, &c.
Guicciard.
Belcarius, l. 8.

Ce que le duc de Milan avoit prédit arriva. Le pape traita avec le roi, qui donna à Cesar Borgia le duché de Valentinois, vingt mille livres de pension, & une compagnie de cent lances, s'engagea à lui faire épouser Charlotte de Foix fille d'Alain d'Albret, & sœur du roi Jean de Navarre, & à remettre en possession le pape de quelques villes de la Romagne. Mais cette derniere condition ne devoit s'accomplir par le roi, qu'après que le pape l'auroit efficacement aidé à la conquête du duché de Milan.

Annales de France.

Tout ceci ayant été arrêté dans le temps que le roi faisoit solliciter auprès du pape la dissolution de son mariage, qui sans de telles conjonctures n'auroit pas été si facile à obtenir, Cesar Borgia, que j'appellerai désormais le duc de Valentinois, * vint en France, & parut à la cour avec un équipage des plus magnifiques. Elle étoit alors à Chinon. Il fut lui-même le porteur de la bulle du divorce & du chapeau de cardinal pour Georges d'Amboise archevêque de Rouen, qui ayant été de tout temps fort attaché au roi, pendant qu'il étoit duc d'Orleans, & ayant même eu part aux disgraces de ce prince, étoit en grand crédit, & poussa sous ce regne son ambition aussi loin qu'elle pouvoit aller. Le roi reçut le duc de Valentinois avec tous les honneurs & avec toutes les caresses que ce duc en pouvoit attendre, & il fit ensorte que ni lui, ni le pape ne se repentissent pas d'avoir recherché son amitié.

Le roi traite aussi avec les Venitiens.

Dans le même temps que le roi traitoit avec le pape, il négocioit aussi secretement avec les Venitiens : mais

* Il y fut amené par Louis de Villeneuve ambassadeur de France, qui partit de Rome le premier octobre 1498. *Journal de Burchard.*

1499. comptant peu sur le chagrin qu'ils avoient conçu contre le duc de Milan, il tâchoit de les engager par leurs propres intérêts à s'unir avec la France contre ce prince. Il leur offrit pour cela de leur céder, lorsqu'il seroit maître du Milanès, la ville de Cremone & ses dépendances entre l'Oglio, l'Adda & le Pô. Cette offre les tenta : mais ils délibérerent long-temps avant que de l'accepter.

Le Senat se trouva fort partagé sur ce sujet. Antoine Grimani & Marc Trévisan, les deux sénateurs les plus accrédités dans la République pour leur prudence, étoient opposés de sentiment là-dessus. Trévisan faisoit surtout envisager le péril qu'il y avoit pour la République, d'avoir pour voisin un prince aussi puissant que le roi de France, qui étoit d'un tout autre caractere que son prédécesseur; que la conquête que ce prince feroit du Milanès seroit d'autant plus dangereuse pour l'Italie, qu'il seroit plus à portée de la conserver quand il l'auroit faite, à cause du voisinage de ses états ; que le roi des Romains seroit très-offensé de ce traité, parce que le Milanès étant un fief de l'Empire, il regarderoit comme une injure atroce, non seulement qu'on en eût facilité l'acquisition à la France, mais encore qu'on l'eût démembré sans sa participation ; qu'il pourroit arriver que se voyant dans l'impuissance de l'enlever aux François, il s'accommoderoit avec le roi, & s'uniroit à lui contre la République, afin de se dédommager, en reprenant sur elle diverses places, sur lesquelles la maison d'Autriche avoit des prétentions ; qu'en ce cas les François reprendroient Crémone, & les abandonneroient à l'indignation du roi des Romains ; qu'enfin il étoit de la prudence de ne pas se laisser tellement aller au mécontentement qu'on avoit du duc de Milan, qu'on n'eût plus d'égard aux suites de la vengeance qu'on prétendoit tirer de ses trahisons.

Grimani de son côté insista fort sur ce qu'il éto de la gloire de la République de ne pas souffrir pl long-temps les insultes de ce prince, & de l'interêt

1499.

l'état de lui ôter le moyen d'exécuter les grands projets que son ambition lui suggéroit; qu'à la vérité le voisinage du roi de France étoit un point qui méritoit beaucoup de considération, & qu'il ne faudroit jamais souffrir, s'il n'y avoit pas un autre intérêt qui balançât cet inconvénient, & si on n'étoit pas assuré des moyens d'en empêcher les mauvaises suites : mais que le premier effet que produiroit la conquête du Milanès par le roi de France, seroit l'union de tous les princes d'Italie, pour l'empêcher d'aller plus avant, ainsi qu'il étoit arrivé, lorsque Charles VIII. s'étoit rendu maître de Naples, & que supposé cette union, il n'y avoit rien à craindre; qu'en second lieu la possession du Crémonois étoit de la derniere conséquence pour la seigneurie; qu'elle lui ouvroit l'entrée du Parmesan & du Plaisantin, pour étendre son domaine dans les occasions qui pourroient s'en présenter avec le temps; que c'étoit un avantage sûr, & qu'il étoit à propos de ne pas laisser échapper; qu'il ne falloit point se faire un sujet de terreur de l'union du roi des Romains avec le roi de France contre l'état de Venise; que ces deux princes avoient des intérêts si opposés & tant d'occasions de démêlé l'un avec l'autre, soit pour la Bourgogne, soit pour les Pays-Bas, que jamais ils ne s'accorderoient ensemble, & que dès que la République voudroit se déclarer contre l'un des deux, l'autre seroit toujours tout prêt à la soutenir; qu'enfin la véritable prudence étoit de tâcher de tout prévoir, mais non pas de tout craindre; & qu'il étoit contre la politique d'abandonner un grand avantage certain, par l'appréhension d'un péril peu vrai-semblable.

Difficultés survenues au sujet de la ville de Pise.

Cet avis de Grimani l'emporta à la pluralité des voix, & les agens de Venise à la cour de France eurent ordre de conclure le traité : mais la conclusion en fut retardée de quelques semaines par une difficulté que fit le roi au sujet de la Ville de Pise.

Guicciardino l. 4.

Les Venitiens & les Florentins étoient toujours en differend pour cette place. Les uns & les autres en-

1499. nuyés de la guerre penchoient à mettre la chose en arbitrage. Les Florentins, quoique partagés entre eux sur ce sujet, eussent été contens pour la plûpart que Pise fût mise en sequestre entre les mains du roi, ou en celles du college des cardinaux, pourvû que le pape ne s'en mêlât pas. Le duc de Milan, qui aidoit les Florentins contre les Venitiens, vouloit qu'on s'en rapportât à Hercule duc de Ferrare, & avoit si bien fait, qu'actuellement on étoit en négociation là-dessus à la cour de ce duc.

Le roi eût fort souhaité d'être chargé du sequestre; d'autant que par ce moyen il auroit tenu les Florentins en bride, & les auroit obligés à se déclarer pour lui, au lieu que n'étant pas maître de l'affaire, il étoit tout naturel que cette République, qui jusqu'alors avoit été soutenue dans cette querelle par le duc de Milan, demeurât unie avec lui contre la France. Le roi répondit donc aux envoyés de Venise, qu'avant que de mettre la derniere main au traité, il étoit à propos que la paix fût faite entre les deux Républiques, & que la voie la plus courte étoit, que l'une & l'autre s'en rapportassent à lui, comme les Florentins l'avoient proposé d'abord; qu'il y eût entre elles une suspension d'armes jusqu'après la conquête du Milanès, & qu'alors il tâcheroit de terminer le différend à la satisfaction des deux partis.

Suivie de l'accommodement.

Les Venitiens qui appréhendoient que le roi n'achetât à leurs dépens le secours des Florentins, ne vouloient point entendre parler du sequestre, & étoient alors résolus de s'en tenir à l'arbitrage du duc de Ferrare. Leurs agens répondirent donc au roi qu'ils savoient sur cela les intentions de la seigneurie; qu'elle avoit déja pris son parti, & qu'elle s'y tiendroit. Le cardinal de la Rovere, Trivulce, & les autres qui pour leurs intérêts particuliers étoient dans l'impatience de voir l'affaire du Milanès engagée, representerent au roi qu'il ne devoit pas s'opiniâtrer sur ce point; que les Florentins étant fort éloignés du Milanès & fort brouil-

1499.

lés entre eux, lui feroient d'un fort petit fecours dans cette guerre ; que difficilement ils s'expoferoient à fe déclarer contre lui, quand ils le verroient fondre fur le duc de Milan de concert avec les Venitiens & le pape ; que ce duc mettroit tout en œuvre pour gagner les Venitiens, s'il avoit avis de leur traité avec la France : qu'il leur abandonneroit les Florentins pour les engager à le rompre, & qu'en un mot le retardement étoit très-dangereux. Le roi fe laiffa perfuader par ces raifons ; & le traité ayant été conclu à Etampes, fut figné à Blois le quinzieme d'Avril.

Autres négociations du roi avec divers princes.

Du Tillet, Recueil de traités.

Recueil de traités par Leonard. T. I.

Belcarius, l. 8.

Pendant cette négociation, le roi en avoit entamé quelques autres pour s'épargner les diverfions. Il confirma les traités de fon prédéceffeur avec Henri VII. roi d'Angleterre ; & pour tenir ce prince en quelque inquiétude, il en fit un avec Jean roi de Danemark par l'entremife de Jacques roi d'Ecoffe. Il fe réconcilia avec le roi d'Efpagne, qui ennuyé des grandes dépenfes que lui caufoit la guerre d'Italie, en rappella Gonfalve & les troupes Efpagnoles ; & abandonna à Fedéric d'Arragon les Villes dont ce général s'étoit emparé dans la Calabre.

Il étoit plus difficile au roi de terminer les nouveaux différends qu'il avoit avec Philippe archiduc d'Autriche & feigneur des Pays-Bas foutenu par le roi des Romains fon pere. Ces différends rouloient principalement fur deux points. Le premier étoit les comtés d'Auffone, d'Auxerrois, & de Mâconnois, & la ville de Bar-fur-Seine, que Philippe d'Autriche prétendoit lui appartenir, comme héritier de la maifon de Bourgogne. Le fecond concernoit les villes d'Aire, de Bethune, & de Hedin, que le feu roi s'étoit obligé par un des articles du traité de Senlis fait en 1493. de rendre à l'archiduc fitôt qu'il feroit venu en majorité. Le roi s'excufoit de cette reftitution fur ce qu'il prétendoit que l'archiduc lui retenoit les châtellenies de Lille, de Douai, & d'Orchies, que Philippe le Hardi duc de Bourgogne avoit promis de rendre au roi Charles V.

1499.

son frere, par un traité secret dont j'ai parlé diverses fois, & auquel il n'avoit point satisfait.

Généalogie de la maison de Vergi.

Annales de France.

S. Gelais.

Guicciard. l. 4.

Louis XII. n'avoit pas plûtôt été sur le throne, que le roi des Romains avoit entrepris lui-même de se faire justice par voie de fait, & ses troupes étoient entrées en Bourgogne sous le commandement de Guillaume de Vergi; mais elles n'y firent aucun progrès, parce que le roi y avoit aussitôt envoyé Jean de Foix vicomte de Narbonne son beau-frere, qui les avoit chassées & menées battant jusques dans la Franche-Comté. C'étoit à la sollicitation & aux dépens du duc de Milan, que le roi des Romains avoit fait cette vaine entreprise. Le dessein du duc étoit d'engager ces deux princes à la guerre l'un contre l'autre, pour détourner la tempête dont il se croyoit menacé de la part de la France : mais il ne réussit pas. L'archiduc ne se crut pas en état de tenir seul contre le roi. Maximilien son pere n'avoit point d'argent, & le duc de Milan se lassa de lui en fournir. Comme le roi souhaitoit fort de terminer la guerre de ce côté-là, on en vint à une négociation, & l'on s'accorda par un traité qui contenoit les articles suivans.

Articles du traité conclu avec l'archiduc.

Recueil de traités par Leonard, t. 1.

Memoires de Bethune, vol. cotté 9691.

Que le roi conformément au traité de Senlis mettroit l'archiduc en possession de Hédin, d'Aire, & de Bethune, dès que le roi des Romains auroit retiré ses troupes de Bourgogne; que l'archiduc ne pourroit rien prétendre au duché de Bourgogne par la voie des armes du vivant du roi, mais seulement par voie de requête & de remontrance; que le roi en useroit de même à l'égard de l'archiduc pour la restitution de Lille, de Douai & d'Orchies; qu'il exempteroit ce prince, à cause des grandes affaires qu'il avoit aux Pays-Bas, de venir à la cour de France pour rendre hommage des comtés de Flandre & d'Artois, & de tout ce qu'il tenoit de la couronne, & qu'il envoyeroit aux Pays-Bas en un lieu dont on conviendroit, une personne de sa part, pour recevoir l'hommage de la bouche de l'archiduc avec les cérémonies ordinaires.

Le traité fut exécuté de part & d'autre. Le roi des

Romains retira ses troupes. Le roi satisfit au traité de Senlis par la restitution des trois places, & l'archiduc fit son hommage à Arras dans le palais épiscopal entre les mains de Gui de Rochefort chancelier de France.

Cérémonie de l'hommage fait par ce prince au roi pour les comtés de Flandre & d'Artois.

Il y eut dans cette cérémonie des circonstances assez remarquables pour avoir place dans l'histoire, d'autant plus que c'étoit une chose extraordinaire, que le cômte de Flandre, l'unique qui restoit des anciens grands vassaux de la couronne, ne fît pas son hommage entre les mains du roi même.

Procès verbal fait par Jean Amis secretaire du roi, & présent à la cérémonie.

Le chancelier y soutint parfaitement & avec dignité l'honneur de la personne royale qu'il représentoit. On prépara pour le vendredi cinquieme de juillet la seconde salle du palais épiscopal. On y mit une estrade à deux degrés, & on plaça dessus un siege couvert d'un tapis fleurdelisé. Un gentilhomme nommé Thomas de Pleure, & quelques autres officiers de l'archiduc vinrent sur les dix heures du matin avertir le chancelier en sa chambre, que ce prince étoit en chemin pour se rendre à l'évêché : il répondit que quand il seroit arrivé au lieu où il devoit rendre hommage, on ne le feroit pas attendre.

Un peu après d'autres officiers arriverent, & lui dirent que l'archiduc étoit dans la premiere salle. Il les écouta, & demeura en sa place. Enfin les seigneurs de la Grutuse & de Frameselles lui annoncerent que le prince étoit dans la seconde salle où il devoit faire l'hommage.

Alors le chancelier sortit de son appartement qui joignoit la salle, vêtu d'une robe de velours cramoisi, le chapeau en tête, précédé d'un huissier du grand conseil, qui portoit sa masse haute & découverte, & de deux rois d'armes du roi, vêtus de leurs cottes-d'armes, & suivis de quelques maîtres des requêtes & des secrétaires du roi.

L'archiduc salua profondément le chancelier en se découvrant, & lui disant, *Monsieur, Dieu vous doint bon jour*; & ce magistrat sans dire mot, & sans se dé-

1499. couvrir, portant seulement la main à son chapeau; s'assit dans le siége qu'on lui avoit préparé.

Aussitôt l'archiduc tête nue, s'approcha, & dit: *Monsieur, je suis ici venu devers vous, pour faire l'hommage que tenu suis faire à monsieur le roi touchant mes pairies & comtés de Flandre, d'Artois & de Charolois, lesquelles tiens de monsieur le roi, à cause de sa couronne.*

Le chancelier demeurant assis & couvert, lui demanda, *s'il avoit ceinture, dague, ou bâton.* L'archiduc en ouvrant sa robe qui étoit sans ceinture, répondit que non. En même temps le chancelier lui prit les mains qu'il avoit jointes, & les mit entre les siennes. L'archiduc s'inclinant, comme pour se mettre à genoux, le chancelier l'en empêcha, en lui disant: *Il suffit de votre bon vouloir*: & lui tenant toujours les mains dans les siennes, il lui fit la question accoûtumée. *Vous devenez homme du roi votre souverain seigneur, & lui faites foi & hommage-lige pour raison des pairies & comtés de Flandre, & aussi des comtés d'Artois & de Charolois, & toutes autres terres que tenez du roi & de sa couronne, lui promettez de le servir jusques à la mort inclusivement envers & contre tous ceux qui peuvent vivre & mourir, sans nul réserver; de procurer son bien & éviter son dommage, & vous conduire & acquitter envers lui, comme envers votre souverain seigneur?*

A quoi fut répondu par l'archiduc: *Par ma foi ainsi le promets, & ainsi le ferai.* Le chancelier reprit en disant ces mots: *Et je vous y reçois, sauf le droit du roi en autres choses, l'autrui en toutes.* Il lui présenta en même temps la joue, & le baisa. L'archiduc demanda acte, & les lettres de la réception de son hommage, que le chancelier commanda au secretaire Amis de lui expédier.

Après toutes ces formalités, le chancelier se leva; ôta son chapeau & le bonnet, ou calotte qu'il avoit dessous, fit une profonde révérence au prince, & lui parla de cette sorte: *Monsieur, je faisois n'a gueres office de roi, représentant sa personne, & de présent je suis Gui de*

de Rochefort votre très-humble serviteur, toujours prêt de vous servir envers le roi mon souverain seigneur & maître, en tout ce qu'il vous plaira me commander. L'archiduc répondit : *Je vous remercie, monsieur le chancelier, & vous prie qu'en toutes mes affaires envers mondit sieur le roi, vous me veuilliez toujours avoir pour recommandé.* 1499.

C'est ainsi que se passa cette cérémonie, où nos rois furent toujours très-exacts, sur-tout à l'égard des grands feudataires de la couronne, les dispensant très-rarement de venir à la cour de France pour leur rendre leur hommage à eux-mêmes, & permettant encore moins qu'ils le rendissent par procureur; & Charles VIII. fut fort blâmé d'avoir souffert que Jean Galeas duc de Milan le fît ainsi pour le domaine de Genes. Je reviens aux mesures que le roi prenoit pour la guerre d'Italie.

Comines.

Suite des affaires d'Italie. Traité avec le duc de Savoye & les Suisses.

Il falloit s'assurer le passage par les terres de Philibert duc de Savoye, jeune prince de dix-huit à dix-neuf ans fort attentif à ses intérêts. On l'acheta fort cher; car outre les grosses pensions qu'on lui donna, & à diverses personnes de sa cour, outre plusieurs autres avantages qu'on lui fit, il n'accorda ce qu'on lui demandoit, qu'à condition que le roi renonceroit pour lui & pour ses successeurs à toutes les prétentions qu'ils pourroient avoir sur les états de Savoye.

Recueil de traités par Leonard. t. 1.

Titre du château de Nice, cité par Guichenon.

Recueil de traités de Leonard, t. 4.

Le roi fit un nouveau traité de ligue offensive & défensive avec les Cantons Suisses, par lequel ils déclarerent expressément, qu'ils n'avoient aucune alliance avec Louis-Marie Sforce alors en possession du duché de Milan, & où ils donnoient au roi le titre de duc de Milan.

Tandis qu'il s'assuroit ainsi par tous ces traités du côté de ses alliés & de ses voisins, il remplissoit son épargne; & comme il s'étoit fait un point essentiel de son gouvernement de ne point charger ses sujets de nouveaux impôts, il ne rehaussa point les tailles qu'il avoit diminuées dès qu'il fut sur le throne, ni les gabelles, ni les autres droits : mais il trouva un grand fond dans la vente de plusieurs charges de son royaume. C'étoient

1499.

Hist. du chevalier Bayard, c. 12.

seulement celles qu'on appelloit offices royaux, qui n'étoient point de judicature. Cette innovation ne laissoit pas d'être très-importante, & avoit de grands inconvéniens : mais comme il ne prétendoit point qu'elle durât, & que d'ailleurs la bourse des peuples n'en souffroit point, il la fit sans opposition.

Inquietude qu'en eut le duc de Milan.

Tous ces préparatifs, toutes ces négociations, & les levées de troupes qu'on faisoit en France donnoient une étrange inquiétude au duc de Milan ; car quoiqu'il n'eût pas eu connoissance des particularités du traité des Venitiens avec le roi, que l'on tint très-secrettes, il ne pouvoit gueres douter que ce traité ne le regardât. C'est pourquoi il cherchoit par-tout des appuis & des protecteurs : mais par-tout il se trouvoit déconcerté. Le roi des Romains, pour l'intérêt de Philippe d'Autriche son fils, avoit fait une treve avec la France. Il étoit occupé à une fâcheuse guerre contre les Suisses, & ceux-ci avoient pris des engagemens avec le roi. Ludovic tâcha en vain de se racommoder avec les Venitiens. Les Florentins dont il avoit fort ménagé les avantages sur l'article de Pise auprès du duc de Ferrare, le voyant abandonné, n'osoient se déclarer pour lui, & prirent le parti de la neutralité, aussi bien que le duc de Ferrare. Fédéric roi de Naples ne manquoit pas de bonne volonté : mais il n'avoit point d'argent, & voyoit beaucoup de mécontens dans son royaume. Leurs intérêts toutefois étoient communs ; car ce roi prévoyoit bien que la conquête de Milan n'étoit qu'un acheminement à celle du royaume de Naples. Tout ce qu'ils purent faire l'un & l'autre, fut de hâter Bajazet de déclarer la guerre à la République de Venise, comme il le fit en effet, & avec assez de succès. Il y étoit déja fort disposé : mais la crainte que le roi de France ne se rendît maître du royaume de Naples, fut pour lui un nouveau motif que le duc de Milan sut faire beaucoup valoir.

Guicciardino, l. 4.

Le danger croissoit, & paroissoit tous les jours plus proche. Les Venitiens faisoient filer un grand nombre

1499.

de troupes dans le Bressan sur les frontieres du Milanès, celles des François grossissoient dans l'Astesan, & le roi ayant laissé la reine à Romorantin, étoit venu à Lyon, où il assembloit une armée. Le parti que prit le duc de Milan dans cette extrémité, fut de bien garnir ses places, d'abandonner la campagne aux ennemis, s'il y étoit contraint, de ne rien hasarder & de tirer la guerre en longueur, dans l'espérance que le temps pourroit faire naître quelque heureuse conjoncture dont il tâcheroit de profiter.

S. Gelais.

Forces de ce prince.

Il avoit actuellement sur pié deux mille hommes d'armes, deux mille hommes de cavalerie légere, quatorze mille fantassins & une assez belle artillerie. Il sépara ses troupes en deux corps. Il en donna un au comte de Cajazze, qui marcha du côté du Bressan, pour s'opposer aux entreprises des Venitiens, & il confia l'autre beaucoup plus nombreux à Galeas de Saint Severin, pour faire tête aux François. Il y avoit dans celui-ci seize-cents hommes d'armes, quinze cents hommes de cavalerie légere, dix mille fantassins Italiens, & cinq cents Allemans, & lui-même se chargea de défendre Milan.

Corio.

Guicciardino, l. 4.

Le roi fait passer les Alpes à son armée.

L'armée Françoise passa les Alpes sur la fin de juillet & au commencement d'Août sous la conduite de Louis de Luxembourg comte de Ligni, de Robert Stuart seigneur d'Aubigni, qui s'étoit déja acquis une grande réputation en Italie durant l'expédition de Naples, & de Jean-Jacques Trivulce. Ce seigneur n'avoit ni moins d'habileté, ni moins d'expérience, que d'Aubigni: mais par-dessus tout cela il étoit animé d'une haine extrème contre le duc de Milan, qui l'avoit contraint de quitter le Milanès sa patrie.

Annales de France.

Cette armée étoit composée de seize cents hommes d'armes, qui faisoient neuf à dix mille chevaux, & de treize mille hommes d'infanterie, dont huit mille étoient François, & cinq mille Suisses. Le roi étoit à portée de les joindre avec quelques autres troupes, & faisoit courir le bruit qu'il passeroit en personne en Italie,

1499. quoique ce ne fût pas alors son dessein.

Siege d'Arazzo.

L'armée Françoise étant assemblée dans l'Astesan avec cinquante-huit pieces de canon, ne fut pas long-temps sans entrer en action. Le siége fut mis d'abord devant Arazzo sur le Tanaro, qui dès que le canon eut tiré, se rendit. Anon, forteresse sur l'autre rivage de la même riviere entre Ast & Alexandrie, quoique très-bonne, capitula après deux jours d'attaque. Le château fut emporté en très-peu de temps, & la garnison passée au fil de l'épée. Valence fut livrée à Trivulce par le gouverneur nommé Donato Ruffignino, qui vingt ans auparavant à pareil jour. avoit trahi le jeune duc de Milan en faveur de Ludovic même, en lui ouvrant une porte de Tortone, & lui fit connoître par cette funeste expérience, qu'il n'est jamais sûr de se fier à un traître.

Guicciardino, l. 4.

Suivi de plusieurs autres expéditions.

Cette perte entraîna celle de Busignano, de Voghera, de Castel-novo, de Ponté-Coroné, & puis de Tortone par la lâcheté d'Antoine-Marie Palavicin, qui commandoit en cette derniere place, où il avoit de quoi se bien défendre.

Ces fâcheux commencemens alarmerent étrangement le duc de Milan. Il assembla les principaux habitans de cette capitale, tâcha de les rassurer, & de contenir le peuple par les belles promesses qu'il leur fit, par l'abolition des impôts, par l'espérance d'un prompt secours de la part du roi de Naples, & par l'autorité de trois cardinaux qui s'y étoient renfermés avec lui; c'étoient le cardinal Ascanio son frere, le cardinal Fédéric de Saint Severin, & Hippolyte d'Est Archevêque de Milan.

Corio.

Les Venitiens de leur côté s'avançant vers le Crémonois, s'emparerent de Caravaggio & de quelques autres postes aux environs de l'Adda, & menaçoient Crémone. Les troupes de Milan pressées de toutes parts, & plus foibles que celles des ennemis, reculoient à mesure que ceux-ci approchoient. Le duc envoya ordre au comte de Cajazze de s'avancer vers Pavie, & de se

Guicciardino.

1499.

joindre avec Galeas de Saint Severin son frere, pour couvrir Alexandrie sa plus forte place après Milan : mais tout concouroit à le perdre. Le comte de Cajazze offensé de ce que le duc avoit donné le principal commandement à Galeas qui n'étoit que son cadet, avoit fait en secret son accommodement avec les François, & le trahissoit. Il mit beaucoup plus de temps qu'il ne lui en falloit à faire un pont sur le Pô pour son passage, & donna par ce retardement le temps aux François de former le siége d'Alexandrie.

Prise d'Alexandrie.

Ce que Cajazze avoit fait par trahison pour laisser perdre Alexandrie, Galeas son frere le fit par lâcheté. Il étoit dans la ville avec douze cents hommes d'armes, douze cents hommes de cavalerie légere, & trois mille fantassins. C'étoit beaucoup plus qu'il n'en falloit, pour arrêter fort long-temps les François devant une place très-forte. Mais ce général le troisieme jour du siége, sans en avoir rien communiqué à personne, qu'à Lucio Maluezzo, en sortit avec une partie de la cavalerie légere, sous prétexte qu'il avoit reçu des lettres du duc de Milan, qui l'appelloit auprès de lui, à cause de quelques commencemens de sédition qu'il y avoit à Milan, & dont il appréhendoit les suites. Il montroit depuis ces lettres à tout le monde pour se justifier : mais il ne put se disculper d'avoir abandonné une place de cette importance, sans avoir mieux pourvû à sa sûreté. Il avoit effectivement pris si peu de précautions, que dès qu'on le fut parti, les soldats perdirent cœur, & n'écouterent plus le commandement. La plus grande partie s'enfuit par les endroits que les François n'avoient pas investis, & la place fut prise & pillée.

Le duc de Milan se sauve à Insprucк. S. Gelais.

La prise d'Alexandrie remplit tout le Milanès de consternation. L'armée Françoise s'avança jusqu'à Mortare. Les généraux reçurent en ce lieu-là une députation des habitans de Pavie, qui leur demandoient à capituler, & ils se rendirent. La plûpart des autres villes se souleverent, pour se rendre au vainqueur, sans en

1499. excepter Milan. De ſorte que le duc ſe voyant perdu ſans reſſource, chargea Bernardino dé Corté de la garde du château, qu'il laiſſa bien pourvû de tout ce qui étoit néceſſaire pour ſa défenſe, fit partir ſes fils & ſon thréſor avec le cardinal Aſcanio, & les ſuivit le ſecond jour de ſeptembre, pour ſe ſauver à Inſpruck, aſſûrant le gouverneur qu'il reviendroit bientôt le ſecourir avec une armée, que le roi des Romains devoit lui fournir.

Sa fuite ayant été ſûe au camp des François, les généraux firent un détachement de cavalerie, qui le pourſuivit pendant quelque temps, ſans pouvoir l'atteindre, & s'avancerent enſuite vers Milan.

Sa capitale ſe ſoumet au roi.

Les députés des habitans vinrent au-devant d'eux leur offrir l'entrée libre de la ville, à condition qu'on les mettroit à couvert de l'inſulte du ſoldat. Ils dirent qu'ils ne vouloient point d'autres ſûretés, & qu'ils eſpéroient, quand le roi ſeroit arrivé, plus d'avantages de ſa libéralité, qu'ils n'en pourroient demander par une capitulation. Preſque tout ce qui reſtoit de villes dans le Milanès ſuivit l'exemple de la capitale. Crémone voulut pareillement auſſi ſe rendre aux François : mais en exécution du traité fait avec les Venitiens, on ne jugea point à propos de la recevoir, & elle traita avec la ſeigneurie. Genes quelque temps après envoya auſſi ſes députés, & ſe ſoumit au roi. Cette grande conquête ne couta que vingt jours. Bernardino dé Corté, ſans avoir ſeulement laiſſé tirer le canon, rendit le château douze jours après que les François furent entrés dans la ville; quoiqu'il eût une très-forte garniſon & toutes les choſes néceſſaires pour défendre très-long-temps une place, qui paſſoit alors pour imprenable. Sa lâcheté fut blâmée & déteſtée par les François-mêmes ; & bien qu'elle eût été très-recompenſée par les grands avantages que le roi lui fit, il en mourut peu de temps après de honte & de douleur.

Quelques ſoins & quelques précautions que ce prince eût apportés, pour ne pas manquer ſon entrepriſe, il n'auroit jamais oſé en eſpérer un ſuccès ſi prompt. Sa

joie fut égale à sa surprise; & dès qu'il sut la reddition du château de Milan, il se mit en chemin pour venir prendre en personne possession d'une si belle conquête. Il fit son entrée à Milan le 6. d'octobre en habit ducal, & la joie qui éclata dans la ville ne fut pas seulement un effet de ces emportemens populaires, que l'amour de la nouveauté inspire, mais encore de la haine dont ils étoient animés contre Ludovic pour sa dureté, & de l'espérance qu'ils concevoient de la douceur du gouvernement d'un prince, dont la renommée avoit déja fort exalté au-delà des Alpes la bonté & la sagesse.

1499.

Qui y fait son entrée.

S. Gélais. Annales de France. Belcarius, &c.

En effet il commença par décharger le peuple de quantité d'impôts, dont Ludovic l'avoit accablé. Il fit de grandes largesses, & distingua dans la distribution de ses récompenses Jean-Jacques Trivulce, qui avoit le plus contribué par son adresse, & par les intelligences qu'il avoit dans le pays, à la rapidité de cette grande conquête. Il lui donna la seigneurie de Vigévano, & d'autres terres considérables. Il rétablit les priviléges de la noblesse & de l'état ecclésiastique. Il combla de biens & d'honneurs les personnes les plus celebres dans les sciences, & sur-tout dans la jurisprudence : il ne permit pas qu'on inquiétât personne pour avoir eu part au gouvernement précédent & aux bonnes graces de Ludovic : il fit restituer les biens aux habitans qui en avoient été injustement dépouillés, & dédommagea plusieurs de ceux qu'on obligeoit à cette restitution.

Et décharge le peuple de quantité d'impôts.

S. Gelais.

Il ne fut pas plûtôt dans Milan, qu'on vit arriver de tousles quartiers d'Italie, des princes pour le féliciter de sa victoire, les uns à dessein de lui ôter le soupçon qu'il pouvoit avoir de leur attachement pour la maison de Sforce, les autres pour lui demander sa protection. Il n'y eut gueres que le roi de Naples qui s'exemptât de lui faire sa cour. Il les reçut tous avec bonté, sans pourtant confondre ceux qu'il croyoit sincerement attachés à ses intérêts, avec les autres dont il n'étoit pas si satisfait.

Il y reçoit les félicitations de divers princes d'Italie.

1499.

Il traite avec eux en vûe de conquérir le royaume de Naples.
Buonacorsi.

Comme il méditoit la conquête de Naples, il traita avec les uns & les autres dans cette vûe, & particulierement avec les Florentins, qui faisoient toujours la guerre aux Pisans, & qui lui députerent Francisco Gualterotti, Lucenzo Lenzi, & Alamanno Salviati.

Les plus considérables de la cour de France, & qui avoient le plus de crédit sur l'esprit du prince, comme le comte de Ligni & Trivulce, étoient les grands protecteurs des Pisans. Le premier, parce qu'au retour de Naples il avoit pris leur parti contre le cardinal Briçonnet; & le second, parce qu'il espéroit que le roi lui donneroit le gouvernement de Pise: car cette ville, de peur de retomber sous la puissance des Florentins, demandoit au roi un gouverneur, qui la défendît sous son autorité royale. Mais ce prince envisageant ses véritables intérêts, traita avec les Florentins, dont l'alliance lui pouvoit être d'un grand secours pour le recouvrement de Naples, & pour la conservation du duché de Milan.

Belcarius, l. 8.
Guicciardino, l. 4.

Le traité fut conclu à ces conditions; que le roi prendroit les Florentins sous sa protection, leur fourniroit dans le besoin six cents hommes d'armes & quatre mille d'infanterie pour les aider à reprendre Pise & les autres places que les Luquois & les Siennois leur avoient enlevées; qu'eux réciproquement seroient obligés, quand ils en seroient requis, de mettre pour lui en campagne quatre cents hommes d'armes & trois mille fantassins; qu'après que Pise auroit été domptée, si le roi entreprenoit la conquête du royaume de Naples, ils lui donneroient pour cette expédition cinq cents hommes d'armes, cinquante mille écus d'or pour la solde de cinq mille Suisses durant trois mois, & trente-six mille autres écus d'or que Ludovic Sforce leur avoit prêtés, & qu'ils recevroient pour général de leurs troupes Jean de la Rovere frere du cardinal de ce nom.

Le pape le félicite aussi de ses heureux succès.

Le pape ne fut pas des derniers à féliciter le roi de sa victoire, & le fit en même temps souvenir de la parole qu'il lui avoit donnée, de remettre sous l'obéissance

ſance du ſaint ſiége ce qu'on appelloit les vicaires de l'égliſe Romaine. C'étoient certains ſeigneurs particuliers, qui durant les anciennes guerres d'Italie s'étoient emparés de diverſes villes du domaine eccléſiaſtique, & qui pour ſe maintenir dans leur uſurpation, avoient obtenu des papes d'Avignon, ou même de ceux qui demeuroient en Italie, lorſqu'ils étoient embarraſſés des factions de leurs ennemis, cette qualité de vicaires, à condition ſeulement de payer quelque tribut au ſaint ſiége. Ils avoient depuis ce temps-là ſecoué le joug entierement, ne payoient plus de tribut, s'engageoient à ſervir les autres princes ſans le conſentement des papes, & quelquefois contre eux-mêmes. Une des conditions ſous leſquelles Alexandre avoit concerté avec le roi la conquête du Milanès, étoit qu'il lui fourniroit des troupes pour réunir ces domaines au ſaint ſiége; quoique ſon intention fût en effet d'en mettre en poſſeſſion le duc de Valentinois ſon fils. Ces villes étoient Faenza, Forli, Imola, Rimini, Céſene, & quelques autres, outre Ravenne: mais il n'étoit pas queſtion de cette derniere, parce que les Venitiens en étoient les maîtres, & qu'il n'y avoit pas moyen de la ravoir dans les conjonctures préſentes.

1499.

Guicciardino, l. 4.

Le roi pour ſatisfaire à cet article du traité, donna au duc de Valentinois trois cents lances ſous la conduite d'Yves d'Alegre, & quatre mille Suiſſes ſous le commandement d'Antoine de Beſſei bailli de Dijon: ces troupes devoient être ſoudoyées par le pape. Le duc de Valentinois s'étant mis à leur tête, prit ſur la fin de cette année Imola par compoſition, & Forli d'aſſaut au commencement de la ſuivante, & ſeroit venu à bout du reſte, ſi les affaires d'Italie étoient demeurées dans la même ſituation où elles étoient alors.

Jean d'Auton, hiſt. de Louis XII.

Le roi, après avoir donné ſes ordres pour celles du Milanès, en partit au commencement de décembre, laiſſant les Venitiens fort embarraſſés par la rude guerre que Bajazet leur faiſoit. La flotte Turque mit à terre dans le Frioul ſix mille chevaux, qui y firent un ravage

Le roi part de Milan pour revenir en France.

1499. effroyable, & emmenerent une infinité de gens en captivité. Son armée prit aussi Modon & Coron dans la Morée, Lépante & Durazzo en Achaïe. Les Venitiens de leur côté lui enleverent Sainte-Maure en l'isle de Cefalonie. Cette guerre, où le Roi secourut les Venitiens de quelques vaisseaux, dura deux ans; & la paix fut faite, à condition que la seigneurie rendroit Sainte-Maure à Bajazet.

Hist. du chevalier Bayard, ch. 12. Annales de France.

Le roi en partant de Milan donna le gouvernement de la ville & de l'état à Trivulce, celui du château au baron d'Espi: celui qu'on appelloit la Roquette de Milan, à un Ecossois nommé Quentin parent du seigneur d'Aubigni, le commandement de Genes au seigneur de Ravestein, & confia les autres places de ces deux états à divers capitaines, dont il connoissoit la bravoure & la fidélité.

1500.

Il y trouve la reine accouchée d'une princesse.

A son arrivée en France, il trouva la reine relevée de ses couches; elle avoit mis au monde une princesse, à qui on donna le nom de Claude. * Un prince lui auroit donné beaucoup plus de joie : mais il avoit tout lieu d'espérer qu'il en viendroit avec le temps. Il accommoda peu de temps après son arrivée le duc de Gueldre & le duc de Juliers qui étoient en guerre l'un contre l'autre, & s'attacha celui-ci par une pension & par d'autres avantages qu'il lui fit, dans la vue de s'en servir en cas de rupture avec Maximilien d'Autriche roi des Romains. C'étoit une précaution très-sage : mais on a sujet de reprocher à ce prince de n'en avoir pas pris assez pour le Milanès, où presque aussi-tôt après son départ les choses changerent étrangement de face.

On fut surpris de ce qu'il avoit confié le gouvernement du Milanès à un étranger, à un Italien, à un homme du duché de Milan. Trivulce pourtant étoit homme d'honneur, quoiqu'en abandonnant le roi de Naples qu'il servoit dans le temps de l'expédition de Charles VIII. il eût donné par cette endroit quelque atteinte à son ancienne réputation: mais il fut toujours

* Née à Romorantin le 13. octobre 1499.

fidele à la France ; elle n'eut aucun ſujet de ſe plaindre de lui là-deſſus, & ce n'étoit pas en cela que conſiſtoit la faute. Le roi même crut par ce choix faire plaiſir aux gens du pays, où ce ſeigneur avoit beaucoup d'amis & de parens conſidérables, & où la haine que l'on avoit contre Ludovic, dont il étoit le grand ennemi, devoit lui attirer l'affection des peuples : mais d'ailleurs c'étoit un homme fier, hautain, violent, qualités peu propres à bien cimenter une nouvelle domination. De plus, il étoit partiſan opiniâtre des Guelfes, & adverſaire déclaré des Gibelins : car ces deux factions n'étoient pas encore éteintes en Italie ; & il ne put en diverſes occaſions diſſimuler ſon averſion pour les uns, & ſon attachement pour les autres. Ce furent là les véritables cauſes des déſordres qui ſuivirent.

Troubles à Milan à quoi attribués.

Le parti des Gibelins étoit le plus nombreux à Milan, & ſe voyoit le moins ménagé. Par-tout où il y a des factions oppoſées, l'eſprit de ſédition y domine aux dépens de la ſoumiſſion dûe à ceux qui gouvernent, l'intérêt de parti prévalant à tout le reſte. Les Gibelins qui éprouvoient en toutes rencontres la partialité du gouverneur, ne ceſſerent de cabaler contre lui. Ils empoiſonnoient toutes ſes actions & toutes ſes intentions, & il leur donnoit priſe par ſes emportemens. Un jour entre autres, les bouchers faiſant difficulté de payer un droit que le roi n'avoit pas établi, mais qui étoit du nombre de ceux qu'il n'avoit pas abolis contre l'eſpérance de la populace, qui s'attendoit à être déchargée de tous impôts, il ſe fit quelque émeute contre ceux qui l'exigeoient. Le gouverneur vint en perſonne au quartier où le bruit ſe faiſoit, & au lieu de faire prendre les coupables par ſes gens, il tua de ſa propre main quelques-uns des plus mutins. Cette action le rendit très-odieux, & ſervit à avancer la conjuration que les Gibelins avoient déja formée.

Trivulce voyant de la diſpoſition à un ſoulevement dans cette capitale, pria les commandans Venitiens de

1500.

faire avancer quelques-unes de leurs troupes le long des bords de l'Adda, & envoya ordre à Yves d'Alégre dans la Romagne, de ramener promptement les François & les Suisses qu'il y commandoit sous les ordres du duc de Valentinois, dont les conquêtes sur les vicaires du saint siége furent arrêtées par ce contretemps : mais la promptitude de Ludovic & du cardinal Ascanio son frere rendirent ces précautions inutiles.

Guicciardino, l. 4.

Ils avoient en très-peu de temps rassemblé à force d'argent huit mille Suisses & cinq cents hommes d'armes du comté de Bourgogne. Ils s'étoient avancés avec une partie de ces troupes sur le Lac de Come, pour surprendre la ville qui donne le nom à ce Lac, & où il n'y avoit point de garnison : mais le comte de Ligni, sur l'avis de l'approche de Ludovic, s'y jetta avec quelques gendarmes. Il laissa approcher les barques ennemies chargées de soldats jusqu'à la demie portée de quatre fauconneaux qu'il avoit fait braquer sur le bord du Lac, & les fit tirer si à propos, que plusieurs des gens de Ludovic furent tués, & la barque du cardinal Ascanio frere de ce prince, coulée à fond avec un grand danger du cardinal. Cette salve inopinée fit éloigner les ennemis, & le comte de Ligni se résolut de défendre la place jusqu'à l'extrémité.

D'Auton, hist. de Louis XII.

Danger qu'y courut Trivulce à qui le roi en avoit donné le gouvernement.

Cette résolution auroit été le salut du Milanès, si Ludovic n'eût pas eu des intelligences dans Milan même, où les Gibelins, sitôt qu'ils le furent au voisinage de Come, prirent subitement les armes, & furent secondés par la plûpart des bourgeois. Trivulce fut assiegé le jour de la Chandeleur dans la maison de ville, où il combattit long-temps, quoiqu'il fût peu accompagné : mais il y auroit péri sans le secours d'un brave gentilhomme nommé Coursinge officier du duc de Savoye. Ce gentilhomme s'étant mis à la tête de soixante gendarmes seulement, eut la hardiesse de venir enfoncer avec la lance cette multitude infinie de peuple armé, qui remplissoit la place, l'écarta, & abattant tout ce qui lui faisoit obstacle, arriva à la porte de l'Hôtel de

ville, où Trivulce la hache d'armes à la main se défendoit en homme qui ne pouvoit espérer de quartier. Il le fit monter à cheval, & passant une seconde fois sur le ventre de cette foule de rebelles, le conduisit au château. 1500.

Le premier soin de Trivulce fut de rassembler auprès de lui le plus qu'il pourroit de troupes. Il envoya ordre au comte de Ligni d'abandonner Come, & de le venir joindre. Il n'obéit ni au premier, ni au second commandement, jugeant que c'étoit un coup essentiel pour le service du roi d'arrêter Ludovic devant cette place : mais en ayant reçu un troisieme, par lequel Trivulce le menaçoit de la colere du roi, s'il n'obéissoit, il sortit de Come, & Ludovic s'en saisit aussitôt.

Le comte de Ligni s'étant rendu au château de Milan, on tint conseil sur ce qu'il y avoit à faire de meilleur en une si fâcheuse conjoncture ; & il fut résolu que le château étant en état de se défendre long-temps, les généraux ne s'y renfermeroient point, & iroient sans tarder pourvoir à la sûreté des autres places.

Il sort de cette ville, & Ludovic y est reçu avec joie.
Guicciard. l. 4.
D'Auton, hist. de Louis XII.

Trivulce ayant donné ses ordres à d'Espi pour la défense du château, en partit avec la meilleure partie des gendarmes, & fut poursuivi par les bourgeois jusques sur le bord du Tésin. Il fit entrer quatre cents hommes d'armes dans Novare, & s'en alla avec le reste à Mortare. Le cardinal Ascanio se rendit aussi-tôt à Milan : Ludovic arriva le lendemain, & il y fut reçu avec autant de joie, qu'on l'en avoit vû partir cinq ou six mois auparavant.

Dès que l'on fut à Pavie & à Parme qu'il étoit à Milan, ces deux villes éleverent ses étendarts sur leurs murailles. Lodi & Plaisance en auroient fait autant, si les troupes des Venitiens, qui sur la priere de Trivulce s'étoient avancées vers l'Adda, n'y fussent promptement entrées. Les autres villes plus éloignées de Milan du côté de Piémont & du Montferrat, quelque envie qu'elles eussent de suivre le mauvais exemple des autres, n'oserent le faire. D'Alegre arriva sur ces entre-

1500. faites ; & ayant surpris Tortone, qui venoit de se déclarer pour Ludovic, la saccagea : mais les Suisses qu'il avoit avec lui, ou faute de paye, ou gagnés par Ludovic, ayant tous deserté pour passer de son côté, d'Alégre ne fut plus en état de rien entreprendre, & se renferma dans Alexandrie pour la défendre.

Trivulce étoit fort inquiet de ce qu'étoit devenu Louis d'Ars lieutenant de la compagnie des gendarmes du comte de Ligni, que ce comte avoit envoyé pour ravitailler le château de Belinzoné sur les frontieres des Suisses ; car la ville s'étoit révoltée aux approches de Ludovic. D'Ars après avoir exécuté sa commission, retournant à Come, apprit que les ennemis s'en étoient saisis. Il reprit la route de Milan ; & ayant su en chemin que Trivulce & le comte de Ligni s'étoient retirés du côté de Novare, il alla les y chercher, & y arriva après avoir échappé mille embuscades ; car tout le plat pays s'étant déclaré pour Ludovic, il en trouvoit à chaque pas. Sa bravoure & sa conduite qu'il signala depuis dans les guerres d'Italie, le tirerent de tous ces dangers ; & les généraux le voyant arriver, l'embrasserent avec une extrême joie de revoir ce brave homme, sur lequel ils comptoient beaucoup dans la triste situation où ils se trouvoient.

D'Auton, hist. de Louis XII.

Cependant Ludovic ne fut pas plûtôt dans Milan, qu'il envoya le cardinal de Saint Severin au roi des Romains pour lui apprendre l'heureux succès de son entreprise, & le conjurer de lui fournir des troupes & de l'artillerie. Le cardinal Ascanio dépêcha l'évêque de Cremone au Sénat de Venise pour lui offrir la carte blanche, s'il vouloit se déclarer pour son frere contre les François. Ludovic sollicita pareillement les Genois & les Florentins de rentrer dans son parti : mais ses sollicitations furent inutiles auprès de ces trois Républiques ; les Venitiens n'esperant pas pouvoir conserver le Crémonois, s'ils se séparoient de la France, & les Florentins & les Genois ne trouvant pas qu'il fût sûr pour eux de faire une telle démarche, tandis que les Fran-

1500.

çois tenoient encore le château de Milan & d'autres places fortes dans le Milanès. Le marquis de Mantoue se laissa gagner, & envoya quelques gendarmes sous la conduite de son frere, joindre l'armée de Ludovic. Les seigneurs de la Mirandole, de Carpi & de Corrégio lui menerent aussi leurs vassaux, & les Siennois lui fournirent quelque argent. Ces secours étoient peu de chose : mais avec les huit mille Suisses & les Bourguignons qu'il avoit amenés, & un grand nombre d'infanterie qu'il leva en Italie, il étoit beaucoup supérieur aux François, & il résolut de les pousser avant que la saison permît au secours de France de passer les Alpes. Il laissa une partie de ses troupes au cardinal Ascanio pour faire le siége du château de Milan, & alla avec le reste assiéger Novare, après avoir pris en chemin faisant Vigévano par capitulation.

D'Auton, hist. de Louis XII.

Novare après quelques jours d'une assez vigoureuse défense, fut contrainte de capituler. La garnison sortit le vingt-deuxieme de mars, vie & bagages saufs, tous les gendarmes ayant la lance sur la cuisse, & fut conduite à Mortare : mais quoique la ville fût rendue, le château tenoit encore, & Ludovic en commença le siége.

Mesures que prit le roi à la nouvelle de cette révolution.

S. Gelais, hist. de Louis XII.

Cependant le roi ayant reçu à Loches la nouvelle de cette révolution subite, ne perdit point de temps, & se hâta d'autant plus de faire passer une armée en Italie, qu'il sut que pour comble de malheur, les deux principaux chefs des troupes Françoises qui y étoient restées, savoir Aubigni & Trivulce, étoient brouillés ensemble, & n'agissoient nullement de concert.

Il envoye une nouvelle armée en Italie.

Guicciardino l.4.

D'Auton, hist. de Louis XII.

On fit tant de diligence, qu'au commencement d'avril, dix mille Suisses amenés par le bailli de Dijon, six mille hommes d'infanterie Françoise, & quinze cents hommes d'armes avec leurs archers à cheval, & leurs écuyers, avoient passé les Monts, & furent assemblés sous Mortare. Louis de la Tremoille fut fait général de cette armée au-dessus de Trivulce & d'Aubigni, avec ordre de prendre conseil du cardinal George

1500. d'Amboise, que le roi fit comme son lieutenant en Italie, & qui s'arrêta à Verceil.

Hist. du chevalier Bayard, c. 16.

On marcha sans tarder à Novare, comme pour faire lever le siége du château, ou pour combattre les ennemis, s'ils osoient recevoir la bataille ; mais en effet pour un dessein plus important, qui étoit d'enlever Ludovic, par le moyen des Suisses de son armée, dont le bailli de Dijon avoit gagné les capitaines.

Les Suisses qu'avoit Ludovic, l'abandonnent.

Ludovic avoit eu quelque soupçon de cette intelligence ; & pour se précautionner contre ce qui pourroit arriver, il avoit envoyé ordre au cardinal Ascanio, de faire partir sur le champ de Milan, quatre cents chevaux, & huit mille fantassins Italiens, pour le venir joindre. Il connut la nécessité de cette précaution, lorsqu'à l'approche de l'armée Françoise, les Suisses commencerent à se mutiner dans Novare, sous prétexte qu'on ne les payoit point. Il courut aussi-tôt à leur quartier, où après qu'il leur eut parlé de la maniere du monde la plus touchante, & qu'il leur eut fait donner ce qu'il avoit actuellement d'argent, ils firent au moins semblant de s'appaiser, & ils lui promirent d'attendre que le reste de leur paye fût arrivé de Milan.

Guicciardino, l. 4.

Ils ne quitterent pas pour cela leur dessein : au contraire, ayant averti la Tremoille de l'approche des troupes qui venoient de Milan, il fit par leur conseil avancer une partie de sa cavalerie, sur le bord du Tésin, pour empêcher la jonction de ces troupes avec Ludovic, que ce mouvement de la cavalerie Françoise jetta dans un étrange embarras : mais il ne douta plus qu'il ne fût trahi, lorsqu'ayant proposé au conseil de guerre, de sortir de Novare, pour aller présenter la bataille aux François, les principaux officiers Suisses lui dirent, qu'y ayant dans l'armée de France un très-grand nombre de troupes de leur nation, ils ne pouvoient en venir aux mains contre elles, sans un consentement exprès des Cantons ; & même, que pour éviter toute occasion de tremper leurs mains dans le sang de leurs compatriotes, de leurs parens, & de leurs freres, ils étoient résolus de s'en retourner en leur pays.

Ce

1500.

Ce discours fut un coup de foudre pour ce malheureux prince : il employa inutilement les promesses, les prieres, les larmes pour les fléchir ; & enfin il leur demanda seulement en grace, de ne le pas abandonner à la fureur de ses ennemis, & de le conduire en lieu de sûreté, d'où il les congédieroit, s'ils persistoient à vouloir quitter son service.

Ils le refuserent, & lui dirent seulement, qu'il ne tiendroit qu'à lui de se mêler parmi eux, & par ce moyen, se sauver s'il pouvoit. Il n'avoit point d'autre expédient à prendre. Ainsi les Suisses, après avoir obtenu permission de Louis de la Trémoille de se retirer en leur pays, commencerent à défiler en présence de l'armée Françoise.

Ce prince est enlevé par les François, & conduit au château de Loches où il meurt.

Il n'y a nul lieu de douter, que les Suisses n'eussent donné avis de tout aux généraux François, qui examinant attentivement tous les visages, reconnurent Ludovic, armé & vêtu à la Suisse, & s'en saisirent, aussi-bien que de Galeas de Saint Severin, de Fracasse, & d'Antoine Marie, frere de ce général, tous pareillement déguisés en Suisses. Les soldats Italiens qui étoient dans Novare, n'ayant point d'autre voie de salut que la fuite, se débanderent : mais presque tous furent pris, & tous leurs bagages pillés. Pour la cavalerie Bourguignone & les Lansquenets, qui faisoient aussi partie de cette armée, on leur accorda un sauf-conduit comme aux Suisses, pour retourner en leur pays. Ludovic fut aussi-tôt conduit à Lyon sous bonne garde, & renfermé au château de Pierre Encise, sans avoir pû obtenir de voir le roi, comme il l'auroit fort souhaité. Quinze jours après il fut conduit au Lis de Saint George en Berri, où il demeura quatre ou cinq ans, & de là enfin, transferé au château de Loches, où il mourut vers l'an 1510. Sa prise fonda ce proverbe en France : *Il a été pris comme le More* : c'étoit un sobriquet qu'on lui avoit donné à cause * qu'il étoit fort noir de visage.

Guicciardino. l. 4. S. Gelais. Hist. de Louis XII. D'Auton.

* Paul-Jove auteur contemporain assure p. 196. de ses éloges des hommes illustres, que le nom de *More* fut donné à Ludovic par allusion au mot

1500. Cette disgrace de Ludovic arriva le vendredi de devant Pâque Fleurie, dixieme d'avril de l'année 1500.

Tel fut le sort de ce prince, qui n'en méritoit pas un meilleur, après avoir usurpé le duché de Milan sur son neveu, l'avoir empoisonné, avoir fait tant de trahisons à la France, mis l'Italie en combustion, fourbé en mille occasions ses voisins, ses alliés, ses ennemis, & exercé encore depuis peu d'horribles cruautés : car étant de retour à Milan, & enragé qu'il étoit contre les François, il avoit envoyé ordre à toutes les hôtelleries des lieux dont il étoit le maître, de tuer secrettement tous les pélerins qui alloient de France à Rome cette année-là pour le grand Jubilé, & donnoit un ducat d'or pour chaque tête de François qu'on lui apportoit. On se vengea, en faisant brûler en quelques endroits les hôtelleries avec les hôtelliers, qui avoient commis ces horribles meurtres.

Appendix ad Gaguinum.

Sa prise fait la décision de la guerre d'Italie.

La prise de Ludovic étoit le coup décisif pour la guerre du Milanès. Le cardinal Ascanio son frere n'en eut pas plûtôt appris la nouvelle, qu'il leva le siége du château de Milan, & s'enfuit avec les chefs de la faction Gibeline. Il fut arrêté à Rivolte dans le Plaisantin, & livré aux Venitiens, qui le firent transporter à Venise. Le roi le leur demanda, comme ayant été fait prisonnier sur ses terres, & ne l'obtint qu'après en être venu jusqu'aux menaces. Il les contraignit aussi à lui rendre l'épée royale de Charles VIII. qui avoit été prise à la bataille de Fornoue entre les mains du grand écuyer : ils en faisoient parade dans leur thrésor, & la montroient à tous les étrangers. Le cardinal fut conduit en France, & mis en prison dans la grosse tour de Bourges. L'égard que le roi eut pour sa dignité, & le crédit du cardinal d'Amboise, le firent délivrer quelque temps après : il fit quelque séjour en France, & il eut permission de retourner en Italie. Ses deux neveux, fils de Ludovic,

Brantome, éloge de Louis XII.

Hist. du chevalier Bayard, c. 16.

Italien *Moro*, qui signifie un murier; parce qu'il avoit pris pour sa devise le murier, qui étoit regardé comme le symbole de la prudence.

Mem. de l'Acad. des Inscrip. tome XVI. p. 238.

se refugierent à la cour du roi des Romains, dont ils ne pouvoient pas attendre d'appui; & la prison de leur pere, ne leur laissoit gueres espérer d'en trouver ailleurs. 1500.

Ceux de Milan ont recours à la clemence du roi.

S. Gelais, hist. de Louis XII.

Acte touchant le pardon accordé aux Milanois.

Annales de France.

Les habitans de Milan se voyant à la discretion du vainqueur, eurent recours à sa clémence. Leurs députés se jetterent aux piés du cardinal d'Amboise, qui se laissa fléchir, & les condamna seulement à une amende pécuniare de trois cents mille écus, dont on leur remit ensuite les deux tiers. Toutes les autres villes rentrerent d'elles-mêmes dans le devoir. Charles d'Amboise grand maître de France, & frere du cardinal fut fait gouverneur du duché de Milan : on lui laissa beaucoup plus de troupes qu'on n'en avoit laissé à Trivulce, après la premiere conquête. Il fit faire de nouveau le serment de fidélité par les peuples; & la tranquillité étant parfaitement rétablie, le cardinal d'Amboise, la Tremoille, & Ligni, reconduisirent une grande partie de l'armée en France, où ils furent reçûs du roi, de la maniere que la valeur & la sagesse qu'ils avoient fait paroître dans la conduite de cette importante expédition, le méritoient.

Raisons qui empêcherent ce prince de tenter tout de suite la conquête de Naples.

La promptitude de cette victoire qui finit la guerre dès le mois d'avril; un ennemi aussi dangereux que Ludovic mis dans une entiere impuissance de nuire, le pape attaché à la France par les intérêts du duc de Valentinois, étoient des circonstances bien favorables au roi, pour faire succéder la conquête du royaume de Naples, à celle du duché de Milan. La volonté de s'en servir ne lui manquoit pas: mais les mouvemens que Maximilien d'Autriche roi des Romains, se donnoit en Allemagne à cette occasion, l'empêchoient de s'engager à une entreprise de cette importance, avant que d'avoir pris d'autres mesures.

Guicciardino, l. 5.

Il avoit fait à la vérité, une treve l'année précedente avec ce prince : mais il le voyoit déterminé à la rompre, par le chagrin que lui avoit causé la perte du Milanès & la prise de Ludovic; c'étoit en effet sa faute, & il se reprochoit sa lenteur à le secourir. Il assembloit

1500. de frequentes dietes en Allemagne, où il exagéroit l'affront qu'on avoit fait à l'Empire, en lui enlevant un aussi beau fief, que le duché de Milan, le malheur du prince dépouillé & emprisonné, l'ambition insatiable du roi, dont les desseins étoient, disoit-il, de faire rentrer la couronne Impériale dans la maison de France. Il sollicitoit sans cesse, tantôt par lui-même, tantôt par ses envoyés, les électeurs & les princes de l'Empire, à s'unir pour mettre des bornes à une puissance, qui les accableroit avec le temps. Il refusoit audience aux ambassadeurs de France, & à ceux des Venitiens, disant que leurs maîtres étoient des usurpateurs du domaine & de la jurisdiction Imperiale. Tout cela faisoit craindre au roi une ligue de tous les états d'Allemagne contre lui; & il crut qu'il étoit de la prudence de suspendre l'exécution de ses desseins. Il se contenta de tenir toujours ses troupes en haleine, & de les répandre dans l'Italie, par les secours qu'il donna aux Florentins, pour subjuguer les Pisans, dont ils ne purent venir à bout, par ceux qu'il fournissoit au duc de Valentinois, contre les vicaires de l'Eglise, par les détachemens qu'il envoya sur les terres du marquis de Mantoue, des seigneurs de la Mirandole, de Carpi, de Corrégio, & des autres petits états, qui avoient favorisé Ludovic, & qui ne racheterent le pillage de leurs domaines, que par de grosses sommes d'argent, dont on se servit pour soudoyer les soldats François du Milanès.

Il partage ce royaume avec le roi d'Espagne.

Durant ce temps-là, il se fit une négociation, dont la conclusion surprit extrèmement tout le monde, & qui presque jusqu'à l'exécution du traité, fut regardée par plusieurs comme une chimere. Le roi prévoyant, que non seulement le roi des Romains, mais encore Ferdinand roi d'Espagne, ne manqueroient pas de le traverser dans l'entreprise de Naples qu'il méditoit, fit à celui-ci une proposition, ou la reçut de sa part: (car on ne sait pas lequel des deux fut l'auteur de ce projet;) c'étoit de partager entr'eux le royaume de Naples, comme y ayant l'un & l'autre des prétentions bien

fondées. J'ai dit ailleurs quels étoient les droits des rois de France à cet égard. Pour ce qui est des rois d'Espagne, les leurs étoient aussi fort plausibles, s'il n'eût été question que de les soutenir contre Fédéric actuellement roi de Naples, parce que ce prince ne descendoit de la maison d'Arragon, que par un bâtard, savoir, par Ferdinand fils d'Alfonse roi de Naples & d'Arragon; au lieu que le roi de Castille descendoit par mariage légitime, de Jean roi d'Arragon frere d'Alfonse : mais Jean s'étoit contenté du royaume d'Arragon, ne se croyant pas assez fort, pour enlever le royaume de Naples au fils naturel de son frere, qui en avoit été mis en possession. 1500.

Fondement de cette négociation.

Sur cela les deux rois mirent pour fondement de leur négociation, qu'il n'y avoit qu'eux deux, qui pussent prétendre légitimement au royaume de Naples, sans examiner lequel des deux y avoit le plus de droit. Ils convinrent donc d'en faire entr'eux le partage, & de se saisir chacun de sa part. Celle du roi d'Espagne devoit être la Pouille & la Calabre, comme étant le plus à sa bienséance, à cause du voisinage de l'Isle de Sicile, dont il étoit le maître. Celle du roi de France, étoit le reste du royaume avec la capitale, & le titre de roi de Naples & de Jérusalem. Le grand tribut qui se retiroit des bestiaux de la Pouille devoit être partagé également, & les autres revenus compensés. Par un autre article de ce traité, le roi de France renonçoit à toutes ses prétentions sur le Roussillon & la Cerdagne, & sur tout autre domaine possédé par le roi d'Espagne, & celui-ci renonçoit pareillement aux anciens droits qu'il prétendoit avoir sur le comté de Montpellier, & sur toutes les autres terres ou villes possédées par le roi de France. Enfin les deux princes faisoient une ligue défensive entr'eux pour leurs états d'Italie contre tous ceux qui entreprendroient de les attaquer. Ce traité fut ratifié par le roi d'Espagne à Grenade, l'onzieme de novembre de l'an mil cinq cents.

Recueil des traités par Leonard, T. I.

Un des prétextes dont on devoit colorer les armemens

1500. de mer & de terre, étoit de secourir les Venitiens contre le Turc; prétexte d'autant plus plausible, qu'il se faisoit alors divers traités entre les princes chrétiens, pour se défendre contre cet ennemi commun, & que le roi, trois ou quatre mois auparavant, en avoit signé un autre avec Ladislas roi de Hongrie & de Bohême, & avec Jean Albert roi de Pologne.

Ibid.

Il n'y avoit rien d'odieux dans le traité, par rapport à la France, à cause des hostilités qui continuoient entre les sujets du roi de Naples, & ceux du roi de France. Il n'en étoit pas de même pour l'Espagne; car on y avoit toujours soutenu Fédéric & ses prédécesseurs, qui étoient une branche de la maison d'Arragon. Ainsi elle eut besoin de quelques motifs apparens. Celui de la Religion, & de la défense de l'Eglise, étoit dès-lors mis en usage par les rois d'Espagne: il entra dans les manifestes qu'on publia à cette occasion; & une des causes qu'on apportoit de la déclaration de guerre qu'on devoit faire à Fédéric, étoit qu'il avoit fait ligue avec les Turcs contre les chrétiens, c'est-à-dire, contre les François, lorsqu'ils attaquerent deux ans auparavant le duc de Milan.

Mariana, l. 27. c. 7.

Elle est tenue fort secrete jusqu'au temps de l'exécuter.

Le traité entre les deux rois fut tenu très-secret, jusqu'au temps qu'on entra en action. On le fit agréer au pape, par l'espérance qu'on lui donna d'augmenter sa puissance & les richesses du duc de Valentinois; & il promit de donner au roi de France l'investiture pour le royaume de Naples, & au roi d'Espagne pour les duchés de la Pouille & de la Calabre.

Il restoit au roi un obstacle à lever: c'étoit du côté du roi des Romains. Il falloit l'empêcher de traverser son dessein; il en vint à bout, premierement par de l'argent qu'il lui donna, & dont ce prince avoit toujours grand besoin. Secondement, il lui proposa de faire épouser sa fille Claude de France à Charles duc de Luxembourg, qui fut depuis l'empereur Charles-Quint; & cela à des conditions très-avantageuses pour la maison d'Autriche. Ce prince & cette princesse étoient en-

Guicciardino, l. 5.

core alors à peine ſortis du berceau. Le roi des Romains donna dans ce piége, & ſe laiſſa d'autant plus aiſément gagner, qu'il appréhendoit toujours que le roi n'attaquât dans les Pays-Bas ſon fils Philippe archiduc d'Autriche. Il ſe fit une treve entre ces deux princes, & puis l'année ſuivante un traité, où le mariage dont je viens de parler, fut arrêté. 1500.

Tandis que ces choſes ſe concertoient entre le roi de France & le roi d'Eſpagne, Gonſalve de Cordoue, dit le grand capitaine, partit de Malgues avec une flotte de plus de trente vaiſſeaux, ſur laquelle il y avoit quatre mille hommes d'infanterie, & trois cents hommes d'armes. Il aborda en Sicile; & ſon arrivée donna plus de joie que d'inquiétude au roi de Naples, qui comptoit fort ſur le ſecours d'Eſpagne, ſuppoſé que le roi de France vînt l'attaquer dans ſon royaume. Cette flotte ſe joignit à celle des Venitiens, & ce fut avec ce ſecours, qu'ils prirent l'iſle de Céfalonie ſur les Turcs: deux vaiſſeaux de France avec huit cents ſoldats, devoient auſſi être de cette expédition. Le roi les avoit envoyés en exécution de la promeſſe qu'il en avoit faite aux Venitiens, lorſqu'ils lui livrerent le cardinal Aſcanio: mais ceux-ci négligeant de payer la ſolde aux ſoldats, les deux vaiſſaux quitterent la flotte à Zante, & n'allerent point à Céfalonie. Gonſalve après la priſe de cette iſle, revint débarquer ſes troupes à Siracuſe, & attendit en Sicile les nouveaux ordres du roi ſon maître. Mariana, l. 27. c. 7.

Fédéric d'Arragon, pour s'aſſurer davantage du ſecours des Eſpagnols, demanda pour le duc de Calabre ſon fils, Marie fille cadette du roi d'Eſpagne. Cette demande embarraſſa Ferdinand, qui avoit déja conclu ſon traité avec le roi. Il éluda en faiſant naître diverſes difficultés; & cependant Fédéric agiſſoit auſſi à la cour de France, pour tâcher d'obtenir un accommodement ſupportable, qui le délivrât de la crainte continuelle de la guerre dont il ſe voyoit menacé.

On y faiſoit ſemblant de l'écouter: mais on lui demandoit des conditions ſi intolérables, qu'il ne pouvoit

1500. ſe réſoudre à les accepter: C'étoit premierement de mettre entre les mains du roi, la citadelle de Gaïéte. Secondement, d'envoyer en France le duc de Calabre ſon fils, pour y demeurer, & s'y établir par un mariage: en troiſieme lieu, de payer au roi un million d'écus d'or comptant, & vingt-cinq mille écus d'or à perpétuité tous les ans. Il vit bien par de telles propoſitions, qu'on vouloit le pouſſer à bout, & ne penſa plus qu'à ſe mettre en état de ſe défendre avec le ſecours des Eſpagnols dont il ſe croyoit aſſuré.

L'armée Françoiſe s'aſſemble dans le Milanès. Guicciard, l. 5. S. Gelais, hiſt. de Louis XII.

On ne le tint pas long-temps en ſuſpens. Dès que
1501. la ſaiſon le put permettre, l'armée Françoiſe s'aſſembla dans le Milanès. Elle étoit compoſée de mille hommes d'armes, de quatre mille Suiſſes, & de ſix mille hommes d'infanterie Françoiſe : l'artillerie étoit très-belle. Ces troupes devoient être jointes par celles du duc de Valentinois, qui faiſant toujours la guerre aux vicaires de l'Egliſe, s'étoit rendu maître depuis quelque temps de Faenza. L'armée de France étoit commandée par Aubigni, & par le comte de Cajazze, qui étoit parvenu à cet honneur par la derniere trahiſon qu'il avoit faite à Ludovic.

Suivie d'une flotte conſidérable. D'Auton, hiſt. de Louis XII.

Une flotte partit en même temps de Provence, ſous les ordres du ſeigneur de Raveſtein gouverneur de Genes. Il y avoit ſeize gros vaiſſeaux, un deſquels nommé la Charente, portoit, dit un Auteur contemporain, douze cents ſoldats ſans les matelots, & deux cents pieces d'artillerie, dont il n'y en avoit que quatorze groſſes, les autres n'étoient que des fauconneaux, ou d'autres ſemblables petites pieces. Il y avoit outre cela un grand nombre de moindres vaiſſeaux, chargés de ſoldats, de proviſions, & de toutes les choſes néceſſaires pour faciliter les deſcentes.

Meſures de Fédéric d'Arragon pour s'y oppoſer. Guicciard. l. 5.

Fédéric d'Arragon, dès qu'il ſut ces armées en marche, en donna avis à Gonſalve, qui étoit en Sicile, & à qui il avoit déja confié quelques places de Calabre, que ce général lui avoit demandées pour la ſûreté de ſes troupes. Ce prince avoit fait à Naples un petit corps d'armée de ſix mille fantaſſins, de ſept cents hommes

d'armes,

1501.

d'armes, & de six cents de cavalerie légère, sous le commandement de Prosper & de Fabrice Colonne ; & s'étoit avancé jusqu'à Saint-Germain, aux frontieres de son état, passage important & difficile, dont j'ai parlé dans l'histoire du regne précédent. Il y attendoit les Espagnols, & il espéroit avec leur secours, arrêter l'armée de France.

On ne doutoit point en Italie, que cette guerre ne dût être très-sanglante ; car d'une part l'armée de France étoit plus forte que celle des Espagnols & des Napolitains joints ensemble ; & de l'autre ceux-ci étoient dans leur pays, & maîtres des passages : mais on fut bientôt détrompé.

Le pape consent au partage du royaume de Naples entre les rois de France & d'Espagne.

Dès que l'armée Françoise fut arrivée aux environs de Rome, l'ambassadeur de France & l'ambassadeur d'Espagne obtinrent une audience du pape en présence de tout le sacré collége, leur notifierent le traité fait entre les deux rois, dont le pape étoit déja bien informé, & demanderent, l'un l'investiture du royame de Naples pour le roi de France son maître ; & l'autre celle de la Pouille & de la Calabre, pour le roi d'Espagne ; afin que ces deux princes, qui avoient des droits si visibles sur le royaume de Naples, unissant leurs forces, pussent attaquer le Turc, qui faisoit depuis longtemps de grands progrès sur les chrétiens. Leur demande leur fut accordée sur le champ, & tout le mystère fut révelé.

Reflexions des politiques là-dessus.

Jamais évenement ne causa plus de surprise que celui-là, & ne fournit une plus ample matiere aux réflexions des politiques d'Italie. Tous blâmoient l'imprudence du roi de France, qui étant devenu par la conquête du Milanès, arbitre des affaires de l'Italie, y introduisoit un prince puissant, son ennemi, uni d'intérêts avec le roi des Romains, & qui seroit toujours prêt à seconder contre la France, tous les états & tous les particuliers mécontens. Ils prétendoient qu'il lui auroit été beaucoup plus avantageux de laisser Fédéric en possession de tout le royaume de Naples, en recevant l'offre d'un

1501. tribut, & de quelques autres conditions honorables & utiles, qu'il lui avoit faites plusieurs fois.

Ce n'étoit pas d'imprudence qu'on accusoit le roi d'Espagne, mais de perfidie, de s'être servi de la confiance qu'un prince de sa maison avoit en lui, pour lui enlever son état, & de l'avoir lui-même jetté dans le précipice, en faisant semblant de l'en vouloir sauver.

Il y avoit du vrai & du solide dans ces raisonnemens. La conduite du roi ne se pouvoit gueres défendre, que par la grande confiance qu'il avoit en ses forces; défaut trop ordinaire aux François, en ce temps-là, & presque toujours pernicieux à leurs affaires d'Italie. On excusoit le roi d'Espagne par la seule raison de son intérêt, qui ne lui permettoit pas de laisser enlever ce royaume par les François, avec danger de les voir bien-tôt après fondre en Sicile, sur laquelle ils avoient les mêmes droits que sur Naples : mais cette raison d'intérêt, dont les souverains viennent souvent à bout de pallier les plus extrèmes injustices, se prescrit des bornes, même dans la politique la moins chrétienne; & il y avoit en cette occasion des circonstances si odieuses dans ce procédé du roi d'Espagne, qu'il fit horreur à toute l'Europe, d'autant plus qu'en se liguant sincerement avec le roi de Naples & le roi des Romains, il auroit causé de grands embarras à la France, & qu'en ce cas elle n'auroit peut-être jamais osé tenter cette entreprise.

Sitôt que Fédéric eut appris ce qui s'étoit fait à Rome, il abandonna le passage de Saint Germain, quelques instances que Gonsalve lui fît au contraire : car ce général d'aussi mauvaise foi que son maître, affectoit de se moquer de cette nouvelle, comme d'un bruit populaire, & faisoit tous ses efforts pour empêcher Fédéric d'éviter le danger qui le menaçoit de si près.

Fédéric se retire à Capoue.

Ce prince indigné & au désespoir., se retira avec ses troupes à Capoue, pour y attendre celles que les Colonnes lui amenoient. Mais eux-mêmes furent envelop-

1501.

pés dans sa disgrace : car le pape qui les haïssoit de tout temps, prit cette occasion de les accabler ; & avec le consentement du roi, dont ils avoient trahi le prédécesseur qui les avoit comblés de biens, il fit entrer des troupes sur leurs terres, pour s'en emparer. Ils laisserent seulement garnison dans quelques-unes des forteresses qui leur appartenoient au territoire de Rome, & vinrent joindre Fédéric.

Et abandonne la Campagne pour se maintenir dans les villes.

Gonsalve voyant qu'il n'y avoit plus moyen d'amuser ce prince, & sachant que l'armée Françoise avoit passé Rome, leva le masque. Il envoya six galeres à Naples, pour en tirer les deux reines, la douairiere qui étoit la sœur du roi son maître, & l'autre qui étoit la niece de ce prince. Prosper Colonne conseilla à Fédéric de faire arrêter les galeres, & de marcher avec ses troupes au-devant des François, n'y ayant plus qu'un coup de désespoir qui pût le sauver. Mais il ne suivit pas ce conseil pour le peu d'apparence qu'il y avoit à réussir par-là contre un ennemi beaucoup plus fort que lui. Il prit le parti d'abandonner la campagne, & de mettre ses troupes dans les principales villes, pour disputer le terrein le plus long-temps qu'il pourroit. Il jetta dans Capoue trois cents hommes d'armes, trois mille fantassins, & quelque cavalerie légere sous les ordres de Fabrice Colonne & de Rainuce Marciano. Il confia la garde de Naples à Prosper Colonne, où il laissa aussi une forte garnison, & se mit dans Averse avec le reste de ses troupes.

Guicciardino, l. 5.

Quand Fédéric auroit été plus aimé des Napolitains qu'il ne l'étoit, il ne pouvoit guere espérer que les villes de son état où il n'avoit pas beaucoup de troupes, s'exposassent inutilement à être saccagées par l'ennemi. Ce zele pour les souverains étoit encore plus rare en Italie qu'ailleurs. Dès que d'Aubigni approcha de la frontiere, les bourgeois de Saint Germain planterent sur leurs tours l'étendart de France, tandis que ce général faisoit mettre le feu à Marino, à Cavi, & à d'autres places ou châteaux des Colonnes, pour venger la mort de quelques barons

1501. Napolitains du parti de France, que Fabrice Colonne avoit fait tuer dans Rome.

Il se jette dans Naples.

Il marcha vers Montfortin, où il croyoit que Jules Colonne qui y commandoit feroit quelque résistance: mais il trouva la place abandonnée. L'entrée du royaume lui étant ouverte avec tant de facilité, il se saisit de plusieurs petites places sur le chemin de Capoue jusqu'au Vulturne, qu'il ne put passer auprès de cette ville. C'est pourquoi prenant à gauche, il alla chercher un passage au-dessus. Ce mouvement fit craindre à Fédéric d'être coupé dans Averse: il l'abandonna, & se jetta dans Naples. Il n'eut pas plûtôt quitté Averse, que les François y entrerent aussi bien que dans Nole & dans divers autres postes aux environs de Naples.

Les François assiégent Capoue & la prennent.

Les François ayant ôté à Capoue toute communication avec le reste du royaume, ils assiégerent cette place. Elle fut bien défendue par Fabrice Colonne & par Rainuce Marciano qui y fut blessé, & mourut de sa blessure. Ils soutinrent un rude assaut, où il y eut beaucoup de François tués: mais les bourgeois & les gens de la campagne qui s'y étoient retirés, en grand nombre, appréhendant d'être forcés, se souleverent, & contraignirent Fabrice Colonne à capituler. Ce fut pour leur propre malheur; car dans le temps que ce seigneur parloit de dessus un bastion avec le comte de Cajazze, pour régler les articles de la capitulation, l'espérance que ceux de la ville avoient de la voir au plûtôt conclue, fit négliger la garde des ramparts. Les soldats du camp s'en étant apperçus sortirent brusquement des tranchées, donnerent l'assaut par divers côtés, se rendirent maîtres de la muraille, & s'étant jettés dans la ville, y mirent tout à feu & à sang, & y commirent les plus effroyables désordres. Fabrice Colonne, & dom Hugues de Cordoue avec un grand nombre des plus considérables officiers furent faits prisonniers. Cette prise qui arriva sur la fin de Juillet, fut suivie de la reddition de Gaïete, & fit perdre à Fédéric toute espérance de se soutenir.

Buonacorsi.

Il n'avoit pas assez de troupes pour défendre Naples : il l'abandonna & se retira dans le Château-neuf. La ville se rendit au vainqueur, & lui paya soixante mille ducats pour éviter le pillage. Aubigni donna ses ordres pour le siége du Château-neuf ; & Fédéric se voyant sans aucune espérance de secours, offrit à ce général de traiter avec lui. On capitula, & il fut arrêté que Fédéric dans six jours remettroit entre les mains des François toutes les villes & forteresses qui tenoient encore pour lui, & qui se trouvoient être dans le partage du roi de France ; qu'en quittant le Château-neuf & le Château de l'Œuf, il pourroit emporter tout ce qu'il voudroit, excepté l'artillerie que Charles VIII. y avoit laissée ; que les cardinaux Colonne & d'Arragon jouiroient des revenus ecclésiastiques qu'ils avoient dans le royaume de Naples ; que Fédéric, s'il le jugeoit à propos, se retireroit à l'Isle d'Ischia, & qu'il pourroit retenir cette Isle pendant six mois, au bout desquels il lui seroit permis d'aller où il jugeroit à propos hors du royaume de Naples.

1501.

Naples a le même sort.

Guicciardino l. 5.

Le traité fut exécuté fidelement de part & d'autre. Le roi déthroné fut transporté à Ischia avec les tristes restes de sa famille, savoir plusieurs fils tous jeunes, excepté son aîné qui étoit à Tarente, & qui ne devoit pas attendre des Espagnols un meilleur sort ; Beatrix sa sœur, qui après la mort de Mathias roi de Hongrie son mari, & après avoir été répudiée par Ladislas roi de Bohême, s'étoit retirée à Naples, & Ysabelle son autre sœur autrefois duchesse de Milan, au mari de laquelle Ludovic avoit enlevé ce duché. Les disgraces fondoient de tous côtés sur cette maison infortunée, & il semble que Dieu punissoit alors les crimes horribles du pere & de l'ayeul dans toute leur postérité.

Fédéric est transporté à Ischia.

Quelque temps après Fédéric prit un dessein qu'il exécuta contre l'avis de Prosper Colonne. Ce seigneur lui conseilloit de ne rien précipiter, & d'attendre quelque occasion favorable de ranimer son parti ; & la guerre qui s'alluma dans la suite entre les deux rois, la lui eût peut-être présentée. Il demanda au roi de France un

Et cede au roi tous ses droits sur le royaume de Naples pour le duché d'Anjou.

1501. ſauf-conduit pour l'aller trouver. Il l'obtint ſans peine; & après avoir recommandé la garde du château d'Iſchia au marquis du Guaſt qui en étoit gouverneur, & envoyé une partie de ſes troupes à Tarente, il partit avec cinq galeres pour aller en France, où le roi le reçut avec toutes ſortes d'honneurs. Ils traiterent enſemble. Fédéric * lui céda tous ſes droits ſur le royaume de Naples, & le roi lui donna le duché d'Anjou avec trente mille ducats de revenu, dont il jouit juſqu'à ſa mort. Les ordres qu'il envoya au marquis du Guaſt de remettre l'Iſle d'Iſchia entre les mains des François ne furent point exécutés, & ce marquis la retint toujours.

Hiſt. du chevalier Bayard, c. 18.

Dans le temps qu'Aubigni donnoit ſes ordres par-tout pour aſſurer ſa conquête, il arriva une choſe mémorable, dont l'hiſtoire d'Italie fait mention, & qui mérite d'avoir place dans celle de France.

Guicciardino, l. 5.

Le comte de Montpenſier va voir à Pouzzoles le tombeau de ſon pere, & y meurt de douleur.

Louis de Bourbon comte de Montpenſier, fils aîné de Gilbert comte de Montpenſier, après s'être extrêmement diſtingué à l'aſſaut de Capoue, où il fit paroître toute la valeur poſſible, arriva à Naples; & ſon premier ſoin fut d'aller à Pouzzoles au tombeau de ſon pere, dont j'ai rapporté la mort ſous Charles VIII. qui l'avoit fait ſon lieutenant général dans le royaume de Naples. Il y fit faire un magnique ſervice, & enſuite fit lever la tombe, pour avoir la conſolation de pleurer ſur les os de celui qui lui avoit donné la vie. Ce ſpectacle le frappa ſi vivement, & lui cauſa une douleur ſi violente, qu'après avoir répandu un torrent de larmes il expira ** ſur le lieu même : d'autres diſent quelques

* Ce traité ſe trouve dans un grand Mémoire écrit en latin qui fut publié en 1648. pour la défenſe des droits de la maiſon de la Tremoille ſur le royaume de Naples. On y voit 1°. que Fédéric d'Arragon y *renonce au profit du roi & de ſes ſucceſſeurs à tout le droit qu'il prétendoit en la moitié du royaume de Naples*; c'eſt-à-dire, ſur la partie de ce royaume qui devoit écheoir à la France en vertu du traité de partage fait deux ans auparavant avec Ferdinand le Catholique. 2°. Qu'il auroit pour prix de cette ceſſion le comté du Maine, comme l'aſſure Saint Gelais, p. 236. & non pas le duché d'Anjou avec trente mille livres tournois de penſion ſa vie durant. Cette clauſe demeura ſans exécution : les circonſtances changerent, & le comté du Maine ne fut point donné à Fédéric.

** Il mourut le 14. d'août 1501. ſelon le Pere Anſelme : Charles de Bourbon qui fut connétable ſous François Premier, étoit ſon frere cadet.

jours après à l'âge de dix-huit ans. Un si étrange effet de la tendresse filiale, qui étoit une marque sensible de la bonté du cœur de ce jeune prince, joint à la réputation de valeur qu'il s'étoit déja acquise, toucha les plus indifférens, & répandit la tristesse dans toute l'armée. On joignit les corps du pere & du fils dans un cercueil de plomb, & on les rapporta en France, où ils reposent dans la chapelle de Saint Louis d'Aigue-Perse. Je reviens à la suite des affaires du royaume de Naples.

1501.

D'Auton, hist. de Louis XII.

Tandis qu'Aubigni exécutoit avec tant de succès les ordres du roi son maître, Gonsalve ne travailloit pas avec moins d'application & de bonheur pour les intérêts du sien. Il avoit passé en Calabre, où les peuples, s'ils avoient eu à choisir, eussent volontiers préféré la domination Françoise à l'Espagnole : mais ce fut pour eux une nécessité de se soumettre. Les François agissoient de si bonne foi avec les Espagnols, qu'ils donnerent à Gonsalve trois mille fantassins, que Louis d'Ars lui mena. Il ne trouva presque de résistance qu'à Manfrédonia & à Tarente : mais elle ne fut pas longue. Les gouverneurs de ces deux places convinrent avec le général Espagnol, que si elles n'étoient pas secourues dans l'espace de quatre mois, ils les lui rendroient. Il leur promit par un serment qu'il fit sur une Hostie consacrée, qu'après la reddition il laisseroit la liberté au jeune duc de Calabre fils de Fédéric, de se retirer où il voudroit; & ce devoit être en France, selon l'ordre secret qu'il en avoit eu de son pere. Mais Gonsalve toujours de mauvaise foi, s'étant saisi du jeune prince, l'envoya malgré son serment en Espagne, où par les caresses qu'on lui fit, on tâcha de lui adoucir sa mauvaise fortune. Telle fut la décadence de cette malheureuse branche de la maison d'Arragon.

Les Espagnols se rendent maîtres de la partie du royaume de Naples qui leur avoit été cédée.

Guicciardino, l. 5.
D'Auton, hist. de Louis XII.

D'autre part le pape ne s'oublioit pas. Il se rendit maître de toutes les places & terres des Colonnes & Savelli aux environs de Rome. Il en donna une partie à la maisons des Ursins, & maria sa fille Lucrece à Alphonse fils aîné d'Hercule d'Est. Le duc de Valenti-

Le pape de son côté s'empare des biens des Savelli & des Colonnes.

1501. nois emporta Piombino ; & quoique le roi eût promis sa protection à Jacques d'Apiano qui en étoit seigneur, il la lui refusa en cette occasion pour ne point chagriner le pape.

Sa puissance, & celle de son fils le duc de Valentinois causent de la jalousie aux princes d'Italie.

Cependant la puissance du pape & celle du duc de Valentinois commençoient à causer bien de la jalousie aux autres Etats. Pour le roi, il n'en prenoit pas beaucoup d'ombrage ; soit parce qu'il se croyoit déja assez affermi en Italie, pour tenir en respect tous les princes qui y régnoient ; soit qu'à l'égard du duc de Valentinois en particulier, il prévît que sa fierté, son ambition, sa cruauté, ses débordemens excessifs lui attireroient bientôt quelque malheur, sur-tout dès qu'il cesseroit de le soutenir ; soit enfin, qu'il ne doutât pas, qu'après la mort du pape, qui étoit fort avancé en âge, celui qui lui succederoit ne pensât à abattre une maison, qui ne s'élevoit si haut qu'aux dépens du saint siége. D'ailleurs, il voyoit la plûpart des petits états d'Italie rechercher à l'envi sa protection ; & depuis qu'il étoit sur le throne, il s'étoit mis en possession de régler leurs divers intérêts, selon les siens propres, & de faire pencher la balance entr'eux comme il le jugeoit à propos ; il le faisoit encore actuellement entre les Florentins, les Pisans, les Luquois, & les Siennois, dont tantôt il favorisoit les uns, & tantôt les autres. Mais ce qui l'engageoit le plus à ménager le duc de Valentinois, c'étoit qu'il méditoit dès-lors un dessein, où il espéroit d'en être secondé. Il pensoit à réünir avec le temps à son duché de Milan tout ce qui en avoit été démembré ; & cela regardoit les Venitiens plus que tout autre état d'Italie.

Guicciardino, l. 5.

Non-seulement le Crémonois qu'il leur avoit abandonné en se liguant avec eux contre le duc de Milan, étoit un de ces démembremens, mais encore Bresse, Bergame & Creme, dont ils s'étoient autrefois emparés, dans les guerres qu'ils avoient eues avec Philippe-Marie Viscomti. Il ne manquoit pas de sujet de rupture avec eux : car les princes en ont toujours de tout

prêts.

1501.

prêts. Il ſavoit que la conquête de Naples leur avoit fort déplû, & étoit perſuadé qu'ils avoient ſollicité ſecrettement le roi des Romains de rompre la treve qu'il avoit faite avec lui.

Le roi des Romains rompt la treve qu'il avoit faite avec le roi.

D'Auton, hiſt. de Louis XII.

La jalouſie continuelle de ce prince, dont le roi découvrit vers ce temps-là une intelligence ſur Beaune en Bourgogne, l'embarraſſoit toujours. Il eût ſouhaité faire avec lui une paix bien ſtable, choſe que la conquête de Milan rendoit de plus en plus difficile. C'étoit un fief de l'Empire, que Maximilien ne pouvoit voir ſans chagrin entre les mains d'un roi de France. Il falloit en avoir de lui l'inveſtiture; on la lui demandoit, & il éludoit toujours.

On s'aſſure de ce prince par le mariage de ſon petit-fils avec Claude de France.

La conquête de Naples étoit un nouveau ſujet de dépit pour le roi des Romains : mais après tout, ce Prince étoit acceſſible par deux endroits. Il aimoit l'argent, & avoit beaucoup de tendreſſe pour Philippe d'Autriche ſon fils, & pour Charles de Luxembourg ſon petit-fils : on le prit par-là. On lui propoſa de nouveau de conclure le mariage de ce petit prince avec Claude de France, fille du roi, & il conſentit à un traité qui ſe fit, & fut ſigné à Trente le treiziéme d'Octobre de cette même année.

Traité de Trente.

L'affaire parut ſi importante, que le cardinal d'Amboiſe fut lui-même le plénipotentiaire de la part du roi. Il ſe donne dans ce traité la qualité de lieutenant-général de ſa majeſté très-chrétienne, & celle de Legat *à Latere*, de laquelle le pape, pour s'attacher davantage ce puiſſant miniſtre, l'avoit honoré depuis peu pour le royaume de France. Dom Jean-Emmanuel, ambaſſadeur du roi d'Eſpagne y intervint, comme ſi le roi ſon maître eût dû être le nœud de la réconciliation.

Articles de ce traité.

Le mariage de madame Claude de France avec Charles duc de Luxembourg, fils de l'archiduc Philippe, dont on avoit déja traité, y fut de nouveau conclu; & les deux princes s'engagerent à le confirmer & à le ratifier. Il fut encore arrêté, que ſi le roi avoit un dauphin, on en feroit le mariage avec une des filles

1501. de l'archiduc : de forte que par cet article on faisoit non-seulement le mariage de deux enfans au berceau : mais encore celui d'un prince qui n'étoit pas encore né.

Le roi des Romains promit par un autre article, de donner au roi l'investiture pour le duché de Milan, dans la prochaine Diete de Francfort, en presence des électeurs, & des autres princes de l'Empire, après que ce prince par lui-même, ou par procureur, auroit rendu l'hommage, & fait les sermens accoûtumés, selon les reglemens de l'Empire.

Comme c'étoit-là encore un des points les plus importans, on eut peine à convenir sur des circonstances essentielles. Maximilien prétendoit faire du Milanès un fief purement féminin, au moins tandis qu'il appartiendroit à la France; c'est-à-dire, qu'il vouloit que l'investiture n'en fût point donnée aux fils de France, mais seulement aux filles. Il avoit en cela un grand intérêt; car par ce moyen madame Claude de France auroit porté par son mariage ce duché au duc Charles, auquel le duché de Bretagne pouvoit encore venir par succession; parce que, comme je l'ai remarqué, si le roi n'avoit point d'enfans mâles, c'étoit à la fille aînée que ce duché devoit appartenir : de sorte que la maison d'Autriche seroit rentrée par ce mariage dans la possession de la Bretagne, qui lui avoit échappé, lorsque Maximilien fut supplanté par Charles VIII. Mais enfin Maximilien après bien des contestations, consentit, ainsi qu'on le voit par la teneur du traité dont je parle, de donner au roi l'investiture du Milanès, purement & simplement, & sans condition.

Guicciardino, l. 5.

Ludovic, le cardinal Ascanio, & les seigneurs du duché de Milan, qui avoient suivi le parti de ces deux princes, furent aussi compris dans ce traité. Le cardinal d'Amboise, promit que Ludovic auroit une prison moins étroite; qu'on lui laisseroit cinq lieues d'étendue, pour s'y promener, & pour y chasser; & que pour son entretien, on entreroit plus en détail avec les ambassadeurs de l'archiduc d'Autriche; que le

1501.

cardinal Ascanio seroit mis en liberté ; qu'on le remettroit en possession de ses bénéfices : mais que pendant trois ans, il ne pourroit faire sa demeure que dans les états d'Espagne, ou dans ceux de l'archiduc.

A l'égard des exilés du duché de Milan, & des autres du même pays qui étoient prisonniers, pour avoir suivi le parti de Ludovic ; il fut dit, qu'on traiteroit de leur rétablissement & de la restitution de leurs biens à la Diete de Francfort ; & que tout seroit réglé à cet égard par les coûtumes de l'Empire., par les anciens traités, & par la bonté & l'honnêteté du roi.

Enfin le roi s'obligeoit à secourir le roi des Romains contre les Turcs, à soutenir les droits de ce prince, ou ceux de ses successeurs sur les royaumes de Hongrie & de Bohême, après la mort du roi Ladislas ; à lui donner passage pour aller se faire couronner empereur à Rome ; à lui faciliter son couronnement auprès du pape. Et touchant l'argent que le roi donneroit pour l'investiture du duché de Milan, on convint que la chose seroit réglée séparément entre les agens des deux princes. Ce traité de paix devoit être ratifié par tous les membres de l'Empire, & le roi des Romains promettoit de le leur faire agréer.

Outre ces articles contenus dans le traité, le roi des Romains & le cardinal d'Amboise conférerent encore sur divers autres points importans. On parla de faire entre les deux rois une ligue offensive contre les Vénitiens, pour leur faire rendre les places qui avoient autrefois appartenu tant au duché de Milan, qu'à la maison d'Autriche ; de convoquer un Concile général, pour la réformation de l'Eglise, dans ses membres & dans son chef. Le roi des Romains fit semblant de le souhaiter beaucoup, & on prit plaisir à réveiller par-là l'espérance que le cardinal avoit d'être un jour pape ; à quoi ce prélat travailla depuis de toutes ses forces, quoique fort inutilement. Les troupes du roi s'étoient saisies de la Valteline, & l'empereur avoit des prétentions sur ce canton ; il proposa au cardinal

Guicciardino, l. 5.

Interprétation du traité de Trente.

1499. de la mettre comme en sequestre pour trois ans entre les mains de l'archiduc : mais comme le roi ne lui avoit point donné d'instructions là-dessus, on ne put rien conclure touchant cet article.

La treve est prolongée.
Guicciardino, l. 5.

En attendant que le roi eût ratifié ce traité de paix, la treve fut prolongée entre les deux princes : & le cardinal retourna en France, pour rendre compte de sa négociation au roi, qui approuva le traité. On y ajouta seulement quelques éclaircissemens dans une entrevûe que le roi eut avec l'archiduc, à l'occasion que je vais dire.

L'archiduc Philippe avoit épousé la princesse Jeanne, fille aînée du roi d'Espagne, contre un des articles du traité de Barcelonne de l'an 1494. par lequel le roi & la reine d'Espagne avoient promis à Charles VIII. de ne marier aucun de leurs enfans ni au roi des Romains, ni au roi d'Angleterre, ni aux enfans de ces deux princes; article qui fut non-seulement violé par le mariage de Jeanne avec l'archiduc, mais encore par celui de Catherine, sœur de Jeanne, avec Artur, fils aîné du roi d'Angleterre. Car c'est ainsi que Ferdinand deshonoroit en toutes occasions par sa mauvaise foi le glorieux titre de catholique, affecté depuis quelques années aux rois d'Espagne, de même que celui de très-chrétien avoit été attaché aux rois de France, en la personne de Louis XI. qui n'y avoit fait gueres plus d'honneur.

L'archiduc passe par la France pour aller en Espagne.

L'archiduc à qui cette alliance mettoit sur la tête les couronnes d'Arragon, de Castille, de Sicile, & de toutes les dépendances de ces états, fut invité par le roi son beau-pere, & par la reine sa belle-mere, à venir recevoir les hommages & le serment de fidélité de ses futurs sujets d'Espagne. Il ne pouvoit y aller de Flandre où il étoit, que par mer, ou par la France. Il fut bien aise d'éviter les dangers de la mer ; & pria le roi de lui donner passage par son royaume ; ce qui lui fut accordé sans peine. On lui rendit, aussi-bien qu'à l'archiduchesse son épouse, tous les honneurs

S. Gelais, hist. de Louis XII.

1501.

qu'il pouvoit souhaiter, principalement à Paris, où il passa quelques jours, & vint de-là à Blois, où la cour étoit alors.

Réception que le roi lui fit.

Le roi, qui étoit le prince le plus poli de son temps, mit tout en œuvre pour le bien recevoir. On le divertit pendant tout le temps qu'il y fut, par des joûtes, des tournois, des parties de chasse, des fêtes de toutes manieres. Les deux princes ne laisserent pas de prendre quelques heures pour traiter ensemble d'affaires sérieuses : & ce fut là que furent faites quelques additions, par forme d'éclaicissement au traité de Trente.

Ces deux princes ont une entrevue dans laquelle ils ajoutent quelques articles au traité précédent.

Touchant l'article du secours que la France devoit donner au roi des Romains contre le Turc, il fut réglé que le roi y employeroit jusqu'à cinq cents mille francs, sans y comprendre la dépense de la flotte, qui étoit sur les côtes d'Italie, & dont l'armement lui revenoit à plus de trois cents mille livres.

Il promit pour l'investiture du duché de Milan quatre-vingts mille écus d'or, valant cent quarante mille francs, & pour la Valteline, si on vouloit la lui laisser, sans entrer là-dessus en discussion, il en offroit encore soixante mille.

Il déclara sur l'article de Ludovic, qu'il ne permettroit point qu'on le transferât hors de France ; qu'il auroit soin de le faire bien traiter & bien servir, & qu'en considération du roi des Romains, il consentiroit qu'on augmentât de deux personnes le nombre de ceux qui étoient auprès de lui. Sur l'article des fugitifs, ou des bannis du Milanès, il dit, qu'il y en avoit de deux sortes : les uns, qui après lui avoir fait serment de fidélité, s'étoient revoltés, & avoient fait soulever les peuples ; d'autres, qui ne lui avoient point fait de serment, & dont les biens avoient été confisqués, parce qu'ayant été rappellés sous peine de confiscation de leurs biens & de leurs corps, ils n'étoient point revenus : que pour les premiers, il n'y auroit point de grace ; que pour les seconds, s'ils lui demandoient pardon, il fe-

1501.

Interprétation du traité de Trente, &c.

roit connoître combien il avoit d'égard à la recommandation du roi des Romains. Ce furent-là les additions que l'on fit au traité de Trente à Blois, le treizieme Décembre de l'an 1501. après quoi l'archiduc continua son voyage jusqu'aux frontieres d'Espagne avec le même agrément qu'il l'avoit commencé.

1502.

Le roi des Romains manque à l'observer.

Tout sembloit ainsi se disposer à la paix avec le roi des Romains : mais on ne fut pas long-temps sans s'appercevoir de l'inconstance ou du peu de sincérité de ce prince. Le roi avoit envoyé à Mayence les seigneurs de Piennes & de Hautbosc, avec quelques autres, & ils devoient faire l'hommage en son nom pour le duché de Milan, entre les mains de Maximilien, en presence des électeurs & des princes de l'Empire, dans la Diete convoquée à Francfort pour le mois de Janvier : mais ce prince ne s'y trouva point. Sur quoi de Piennes protesta juridiquement dans la Diete de la diligence du roi son maître, & du défaut du roi des Romains, qui avoit manqué de s'y rendre, contre la parole qu'il en avoit donnée. Il demanda acte de sa protestation, & il lui fut accordé.

Acte de protestation des ambassadeurs de Louis XII, &c.

Semences de guerre entre les deux Nations, au sujet du royaume de Naples.

Cette conduite du roi des Romains étoit apparemment un effet des intrigues du roi d'Espagne, qui prévoyant qu'il auroit bientôt les François sur les bras au sujet du royaume de Naples, où il paroissoit tous les jours de nouvelles semences de guerre entre les deux nations, étoit bien aise que ce prince tînt toujours la France en inquiétude.

Il étoit difficile que le partage du royaume de Naples entre la France & l'Espagne, ne produisît bien des contestations, quand il s'agiroit du reglement des limites. Il y en eut deux entr'autres, de très-grande importance, dans l'une desquelles, quoi qu'en disent en général nos historiens contemporains, il semble, quand on examine la chose en détail, que les François avoient tort, comme ils avoient raison dans l'autre.

Selon le partage fait entre les deux rois, les Espagnols devoient avoir pour leur part la Pouille & la

Calabre. Le reste, c'est-àdire, l'Abruzze, la terre de Labour, & tout ce qui n'étoit ni de la Pouille, ni de la Calabre, devoit être aux François. 1502.

Ceux-ci après la conquête, prétendirent avoir le pays qu'on appelle la Capitanate, qui confine l'Abruzze le long du Golfe de Venise, en avançant vers l'embouchure du Golfe. Mais selon l'ancienne division de la Pouille, faite par les Romains, & selon la moderne faite par Alfonse d'Arragon premier du nom roi de Naples, la Capitanate étoit de la Pouille. Les François avoient grande raison de souhaiter qu'elle fût à eux ; parce que c'est un des meilleurs pays du royaume, & d'où il vient en l'Abruzze quantité de bestiaux & de blé : de sorte que dans les mauvaises années, les Espagnols en empêchant le transport de ces deux especes de marchandises, pouvoient aisément affamer ce pais ; c'étoit une imprudence aux François, de n'avoir pas dans le temps du partage, fait attention à cela : & les Espagnols prétendoient s'en tenir aux termes du traité, qui étoient clairs.

Les François avoient plus de droit de leur disputer deux autres cantons, l'un appellé la Principauté, & l'autre la Basilicate. Le premier, qui est sur le bord de la mer de Toscane, & confine avec le territoire de Naples ; le second, qui est dans les terres, entre la principauté & le Golfe de Tarente. Les Espagnols prétendoient que l'une & l'autre étoient de la Calabre. Les François le nioient avec d'autant plus de raison, que dans la division du royaume faite par Alfonse I. elles en étoient distinguées. On en vint aux voies de fait. Les François engagerent dans la principauté divers seigneurs, à reconnoître le roi pour leur maître ; & même Louis d'Ars, lieutenant de la compagnie d'ordonnance du comte de Ligni, qui étoit demeuré en France, se saisit dans la Pouille d'Altemore, dont la dame avoit épousé ce comte dans la premiere expédition de Naples, & il y mit garnison. Les Espagnols de leur côté, s'emparoient de tout ce qu'ils

Mariana, l. 27. ch. 10.

Guicciardino, l. 5.

1502. pouvoient aisément prendre. Quelques seigneurs du pays, qui prévoyoient les suites fâcheuses de cette mésintelligence, engagerent à une entrevûe les deux généraux Gonsalve & Louis d'Armagnac duc de Nemours, que le roi avoit fait viceroi de Naples. Le duc de Nemours vint à Melphes, & Gonsalve à Atelle. Ils conférerent ensemble, mais sans pouvoir rien conclure, sinon, que de part & d'autre on ne feroit plus aucune nouvelle entreprise, avant que d'avoir informé les deux rois de l'état des choses.

Mariana, loc. cit.

Ces princes avertis de ces différends déclarerent l'un & l'autre, que leur dessein n'étoit point de les décider par la voie des armes, & ordonnerent, que dans les places qui faisoient le sujet de la contestation, on élevât sur les tours l'étendart de France, & l'étendart d'Espagne, en attendant qu'on pût terminer l'affaire à l'amiable. On fut persuadé en Italie de la sincérité de leurs intentions pour la paix : mais on croyoit en même-temps, que les deux généraux souhaitoient fort la guerre, pour avoir la gloire de soumettre le royaume entier à leur maître.

Guicciardino, l. 5.

Les Espagnols commencent les hostilités.

Mariana, l. 27. ch. 13.

Quoi qu'il en soit, les troupes des deux partis étoient si proches, & les postes qu'elles occupoient si mêlés les uns dans les autres, qu'il étoit difficile d'éviter toute occasion de querelle. Ce furent les Espagnols qui commencerent. Gonsalve ayant peine à subsister, voulut étendre ses quartiers. Il ne le pouvoit faire, sans chasser les François des leurs. Il envoya un détachement dans la Principauté, sous le commandement du capitaine Scalada, qui chassa les François de Tripalda. Les Espagnols voulurent encore surprendre Troja, mais ils furent repoussés par Yves d'Alegre. Ils firent d'autres tentatives en divers endroits, & le duc de Nemours en donna aussi-tôt avis au roi, qui envoya ordre sur le champ dans tous les ports & dans toutes les villes de France, où les Espagnols trafiquoient, de saisir & de confisquer leurs effets. Cela n'empêcha pas que Gonsalve, sur les ordres qu'il avoit reçûs d'Espagne,

D'Auton, hist. de Louis XII.

1502.

gne, ayant demandé une nouvelle conférence au duc de Nemours, ne l'obtînt. Ses instructions portoient, d'abandonner aux François les places dont ils s'étoient emparés dans la Capitanate ; c'est-à-dire, la plus grande partie de ce pays. Mais il fit proposer par ses députés à ceux du duc de Nemours, de faire un nouveau partage de cette province & de la principauté, & d'en prendre chacun la moitié. Ce moyen d'accord paroissoit assés naturel : car ainsi que je l'ai remarqué, la capitanate, à s'en tenir aux termes du premier traité de partage, appartenoit aux Espagnols, & la principauté aux François : de sorte qu'il n'y auroit plus eu à terminer que l'article de la Basilicate. Mais le duc de Nemours ayant reçû sur ces entrefaites un renfort de mille Suisses & de deux cents hommes d'armes, avec de l'argent, & devenu par-là plus fort que Gonsalve, rejetta cette proposition. La conférence fut rompue : les François se mirent en campagne, avec les princes de Bisignane & de Salerne. Toute la Capitanate fut réduite, excépté Menfrédonia & le Mont Saint-Ange. Le duc de Nemours accompagné de Gaston de Foix, des seigneurs de la Palice, d'Alegre, de Chabanne, d'Ars, de Tourci, de Bayard, se jetta dans la Pouille, y prit Canosa, & quelques autres places aux environs de Barlete, où Gonsalve avoit établi son principal quartier, & où il étoit lui-même.

Les François se mettent en campagne, & prennent plusieurs places sur les autres.

Guicciardino, l. 5.

Annales de France.

Le roi sur la nouvelle de la prise de Tripalda par les Espagnols, s'étoit avancé jusqu'à Lyon, & envoyoit sans cesse de nouvelles troupes en Italie, résolu d'y aller lui-même, si sa presence y étoit nécessaire. Il y passa en effet peu de temps après, menant avec lui Fédéric d'Arragon roi de Naples déthroné : mais ce voyage étoit moins pour animer ses troupes contre les Espagnols, qui étoient toujours vivement poussés par le duc de Nemours, que pour réprimer par son autorité, de grands mouvemens qui se faisoient dans la Toscane, & pouvoient avoir des suites pour les affaires de Naples.

Le roi va en personne en Italie.

D'Auton, hist. de Louis XII.

Divers petits princes, ou seigneurs Italiens, sa-

Le pape durant

1502.

ce temps-là excite des brouilleries dans la Toscane. Guicciardino, l. 5. Annales de France.

voir, Vitellofo, qui étoit dans le parti des Pifans contre les Florentins, Baglioné, Pandulfe, Petrucci, & ceux de la maifon des Urfins, s'étoient ligués enfemble, pour attaquer la république de Florence, en faveur de Pierre de Médicis, qui en avoit été chaffé pendant l'expédition d'Italie de Charles VIII. pour les raifons que j'ai marquées dans l'hiftoire du regne de ce prince. Leur deffein étoit de contraindre les Florentins à recevoir Pierre de Médicis, & à le rétablir dans fes biens & dans fes charges. C'étoit le motif qui les faifoit agir : mais on crut qu'ils avoient été incités à cette entreprife par le pape & par le duc de Valentinois, qui excitoient exprès des brouilleries dans la Tofcane, pour s'en emparer, au moins d'une partie, & étendre de ce côté-là les conquêtes que le duc avoit faites dans la Romagne, fur les vicaires de l'Eglife ; & la part que le duc de Valentinois prit à cette guerre, rendit ce foupçon très-vrai-femblable.

Ces feigneurs que j'ai nommés, ayant fait fecrettement leurs préparatifs, réfolurent de commencer par fe rendre maîtres d'Arezzo, une des principales villes de la république de Florence, où ceux de la faction de Pierre de Médicis fe fouleverent. Ils le firent fi fubitement, & avec tant de fuccès, qu'ils fe faifirent de Guillaume Pazzi qui y commandoit pour la république, & dont la famille avoit été de tout temps ennemie irréconciliable de celle de Médicis. Ils fe rendirent maîtres de la Ville, & Côme Pazzi fils du commandant qui en étoit évêque, fe fauva dans la Citadelle, où il fut affiégé, & obligé de fe rendre, demeurant prifonnier avec huit des principaux de fon parti pour être échangés avec quelques-uns des habitans d'Arezzo qui avoient été arrêtés à Florence. Les conjurés s'emparerent de plufieurs forterefles des environs, fans que les Florentins, qui avoient été pris au dépourvû, & dont le gouvernement, depuis qu'ils avoient chaffé Pierre de Médicis, étoit fort mal entendu, ofaffent s'y oppofer.

Le duc de Valentinois s'empare du duché d'Urbin.

Le duc de Valentinois n'eut pas plûtôt appris la nouvelle de la prise d'Arezzo, qu'il sortit de Rome avec une petite armée, sous prétexte d'aller assiéger Camerino, dont Jules de Varano qui en étoit seigneur, refusoit de se soumettre au pape : mais en effet pour aller s'emparer du duché d'Urbin. Il le fit avec sa perfidie ordinaire ; car après avoir obtenu du duc Guidobalde, des troupes qu'il lui demanda, & la meilleure partie de son artillerie, que ce duc n'osa lui refuser, il vint fondre sur lui, & lui enleva presque toutes ses places. Ensuite il assiégea Camerino, qu'il surprit dans le temps que Jules de Varano traitoit d'un accord avec lui ; & ce seigneur étant tombé entre ses mains avec ses deux fils, il les fit étrangler tous trois.

Après ces conquêtes qui lui avoient si peu coûté, il se disposoit à venir prendre part au débris de la République de Florence : mais il en fut empêché par un ordre qu'il reçut de la part du roi, à qui les Florentins accablés de toutes parts avoient eu recours, & ils se furent alors bon gré du nouveau traité qu'ils avoient fait au commencement de cette année avec ce prince. Guicciardino, l. 5.

Cette République étoit celle qui avoit le plus souffert des guerres d'Italie, depuis que Pierre de Médicis s'étoit ligué contre la France avec Ludovic, & avec les rois de Naples de la maison d'Arragon. Après que les François eurent conquis le duché de Milan, elle fit tous ses efforts pour regagner les bonnes graces du roi. Ce prince ne les lui refusoit pas : mais il les lui vouloit faire acheter fort cherement ; & elle se servit avec prudence d'une conjoncture qui se présenta, pour obtenir de lui des conditions moins désavantageuses.

Maximilien d'Autriche ayant résolu nonobstant ses promesses, de ne pas donner l'investiture de Milan au roi, & attendant toujours une occasion favorable de lui faire la guerre, vouloit aller se faire couronner à Rome : mais il appréhendoit que les François & leurs alliés d'Italie ne s'opposassent à son passage, ou à son retour. Il envoya pour ce sujet en ambassade à Rome, Ermès

1502. Sforce fils de Ludovic, & le fit accompagner par Jean Graifmer prévôt de Briffina. ils avoient ordre de paffer par diverfes cours d'Italie, pour tâcher de les mettre dans fes intérêts. Ils demeurerent plufieurs jours à Florence, & ils tirerent parole des Florentins, que quand Maximilien feroit entré en Italie, ils lui fourniroient cent hommes d'armes, & trente mille ducats.

Le roi prend les Florentins sous sa protection.

Quand le roi fut informé de ce traité, il appréhenda que les Florentins ne priffent des liaifons plus étroites avec Maximilien. Cette raifon le fit relâcher fur beaucoup d'articles avec eux; & enfin il fe fit un nouveau traité, par lequel le roi les prenoit fous fa protection, s'engageoit à les défendre pendant trois ans, contre tous ceux qui les attaqueroient, ou directement, ou indirectement; à condition qu'ils lui payeroient fix vingt mille ducats, le tiers de cette fomme chaque année. Il leur permettoit d'attaquer les Pifans, & tous ceux qui s'étoient emparés de leurs places. (C'etoit principalement cet article des Pifans qui avoit fufpendu l'accord;) & il fut arrêté que tous les autres traités paffés feroient annullés par celui-ci.

Ce fut en vertu de ce traité, qu'ils demanderent au roi fa protection, & du fecours contre les Urfins, & les autres qui les attaquoient. Ils lui repréfenterent, qu'il y alloit non feulement de fon honneur de ne les pas abandonner dans un befoin fi preffant contre tous ces petits princes, qui avoient ofé leur déclarer la guerre, quoiqu'ils fuffent que la République étoit fous fa protection; mais encore, que fon intérêt demandoit qu'il les fecourût; que ces mouvemens avoient été fufcités par le pape, & par le duc de Valentinois; qu'après s'être emparés des places de la Romagne, s'ils fe rendoient maîtres de la Tofcane, ils ne borneroient pas là leur ambition infatiable; qu'ils fe ligueroient avec les Venitiens, les Efpagnols & le roi des Romains, pour enlever le duché de Milan à la France, & qu'il étoit temps de fe précautionner contre leurs vaftes deffeins.

1502.

Le roi entra fort dans ces remontrances, & il avoit déja fait une partie de ces réflexions. Il se défioit fort des Venitiens, se voyoit en guerre ouverte avec les Espagnols, & étoit toujours persuadé que le roi des Romains n'oublioit rien pour soulever tous les princes de l'Europe contre la France. Charles d'Amboise gouverneur du Milanés, lui écrivoit en conformité de ce que les Florentins lui représentoient, le conjuroit de ne les pas abandonner, & de ne pas tarder à passer en Italie.

Il prit ce parti, & envoya au plûtôt en poste un de ses hérauts d'armes, du titre de Normandie, à Vitelloso, à Baglioné, à Betrucci, & aux Ursins, pour leur commander en son nom, de rendre aux Florentins les places qu'ils avoient prises sur eux. Il le chargea d'aller aussi trouver le duc de Valentinois, & de lui faire défense de sa part, d'entrer sur les terres de cette République. Il parla avec beaucoup de fermeté sur ce sujet à l'ambassadeur du pape, & fit de grandes menaces à Julien de Médicis qui étoit à la cour de France, comme l'agent de Vitelloso & de Petrucci.

Ces ordres & ces menaces eurent leur effet, & d'autant plus aisément, que tous ces petits princes, ensuite de l'invasion du duché d'Urbin, & de ce qui s'étoit passé à Camérino à l'égard du seigneur de cette place, appréhenderent que le duc de Valentinois ne vînt fondre sur leurs domaines, & ne les envahît, comme il le fit effectivement depuis, & il en coûta la vie à quelques-uns d'entre eux.

Ce qui fait évacuer au duc de Valentinois toutes les places qu'il leur avoit prises.

Le duc de Valentinois lui-même, & le pape sachant que le roi étoit arrivé à Ast, & qu'il faisoit marcher Louis de la Tremoille avec deux cents hommes d'armes & beaucoup d'artillerie en Toscane, pour reprendre Arezzo, envoyerent vers ce prince, pour désavouer ce que Vitelloso, & les autres seigneurs avoient fait contre les Florentins, protestant que quoique ces seigneurs fussent à la solde du saint siége, ils avoient en cela agi sans leur ordre & à leur insû, & qu'on n'avoit

1502. osé entreprendre de les en empêcher. Le duc de Valentinois fit même menacer Vitelloso, que s'il ne sortoit incessamment d'Arezzo, & des autres places des Florentins, il iroit lui-même l'en chasser. Il ne pouvoit pas mieux s'y prendre pour appaiser le roi, qui fit semblant d'être fort satisfait de cette franchise apparente. Ainsi Arezzo, & les autres places envahies, furent remises entre les mains des capitaines François, & puis restituées aux Florentins.

Guicciardino, l. 5.

Buonacorsi.

Le roi arrive à Ast, où on tâche de l'irriter contre le pape.

Le roi étoit arrivé à Ast le septieme de Juin, où les villes libres d'Italie envoyerent leurs ambassadeurs, pour le complimenter. Les princes s'acquitterent du même devoir. Plusieurs d'entre eux y vinrent en personne, espérant, & ne souhaitant rien davantage, que de le trouver en résolution de châtier le duc de Valentinois. Le cardinal Baptiste des Ursins s'y rendit pour justifier les seigneurs de sa maison, & Vitelloso, sur l'entreprise d'Arezzo, & animer le roi contre le pape & contre le duc, dont il avoit pénétré les mauvais desseins à l'égard de sa famille.

Raisons qu'il avoit de ne se pas livrer alors à son ressentiment.

Le roi auroit été assez disposé de lui-même à le satisfaire; car dès qu'il sut l'entreprise d'Arezzo, le premier mouvement d'indignation le fit penser à chasser le duc de Valentinois de la Romagne, & de toutes les places dont il s'étoit emparé. Mais la situation présente de ses affaires en Italie, ne lui permit pas d'écouter son ressentiment. Il se défioit toujours des Venitiens; il savoit que le roi des Romains faisoit tous ses efforts auprès du pape, pour le brouiller avec la France, & qu'il avoit fait avancer des troupes de cavalerie & d'infanterie dans le Trentin. D'autre part les Suisses l'inquiétoient beaucoup: ils lui demandoient la Valteline, & diverses autres choses, qu'il n'étoit pas résolu de leur accorder, & le menaçoient de traiter avec le roi des Romains, s'il les refusoit. Enfin dans la conjoncture de la guerre qu'on avoit avec le roi d'Espagne au royaume de Naples, c'auroit été prendre le change très-imprudemment, que de tourner ses armes contre le pape.

Guicciardino, l. 5.

1502.

Outre que ces raisons étoient fortes par elles-mêmes, le cardinal George d'Amboise en augmentoit le poids par celui de son autorité; & ses vûes particulieres ne s'accommodoient nullement d'une rupture avec le pape. Il esperoit parvenir un jour au souverain pontificat : la puissance du roi en Italie, & les propres intérêts de ce prince, étoient le fondement de son espérance. C'étoit une nécessité pour lui de ménager le pape, afin d'en pouvoir obtenir des places dans le sacré collége, pour ses parens & pour ses amis. Il se faisoit un honneur & un mérite de procurer auprès du roi les avantages de l'état ecclésiastique, de paroître zelé pour l'honneur du saint siége, & d'être le nœud de la bonne intelligence, qui étoit depuis plusieurs années entre ces deux puissances. Le pape ne manquoit pas de se servir utilement de l'ambition du cardinal, pour satisfaire la sienne & celle de son fils, & les bons offices étoient mutuels. Ce fut vers ce temps-là, que le pape prolongea encore pour dix-huit mois au cardinal, la qualité de légat du saint siége en France. Trocciez camerier du pape & son grand confident ressentit l'effet de cette nouvelle grace, par la bonne réception que le roi lui fit à Ast; & le rapport qu'il en fit au duc de Valentinois à son retour, donna à ce duc tant de confiance, qu'il partit sur le champ en poste, pour venir trouver le roi. Il n'en avoit jamais été reçu avec plus de caresse qu'il le fut alors, au grand mécontentement de tous les princes & des envoiés des villes d'Italie, qui étoient présens, & dont la crainte de devenir l'objet des desseins ambitieux du duc de Valentinois augmenta beaucoup.

Détail du traité qu'il avoit fait avec le pape.

Mais ils auroient eu bien plus d'inquiétude encore, s'ils avoient sû le détail du * traité que le roi avoit fait

* Ce traité fut négocié par Louis de Villeneuve baron de Trans, ambassadeur de France à Rome pour la seconde fois. Il y fit son entrée le 23. d'août 1502. suivant le Journal de Burchard. Les ambassadeurs d'Espagne & de Naples vinrent au devant de lui, parce que leurs maîtres n'avoient point encore commencé les hostilités contre les François : ils se contenterent de lui dire, en l'abordant : *Monsieur, soyez le bien venu.* Le maître des cérémonies surpris de la sécheresse de ce compliment, leur demanda s'ils n'avoient

1502. avec le pape & avec le duc de Valentinois. Par ce traité il leur abandonnoit Bentivoglio seigneur de Boulogne, Guicciard. l. 5. Baglioné, Vitelloso, & les Ursins, à condition que le pape l'aideroit à achever la conquête du royaume de Naples. Ce traité fut très-funeste à quelques-uns de ces seigneurs, qui faute d'en être instruits, se liguerent contre le duc de Valentinois. Ensuite s'étant imprudemment mis entre ses mains à Sinigaglia, ils y furent arrêtés par ses gens, & puis étranglés; & sur l'avis secret qu'il en donna aussi-tôt au pape, le cardinal des Ursins fut mis en prison, où il mourut vingt jours après, empoisonné, ainsi qu'on le crut communément. Cette opinion étoit fondée sur le caractere & la conduite du pape & de son fils le duc de Valentinois, à qui ces sortes de crimes ne coûtoient gueres, quand ils les croyoient utiles pour augmenter leur puissance. La plûpart de ces seigneurs ne méritoient pas que le roi se mît fort en peine d'eux; car il avoit tout sujet d'appréhender qu'ils ne prissent le parti des Espagnols contre lui. Le seul Bentivoglio avoit raison de se plaindre, parce que le roi l'avoit pris sous sa protection: mais outre qu'il ne fut pas du nombre de ceux qui périrent, le roi lui répondit, lorsqu'il lui fit ses plaintes, qu'en le protégeant, il n'avoit pas prétendu ôter au saint siége le pouvoir de poursuivre ses droits qui étoient évidens sur le domaine de Boulogne, mais seulement procurer sûreté à sa personne & à ses biens, comme il étoit encore résolu de le faire. Tel a toujours été le sort des plus foibles, d'être sacrifiés aux intérêts des plus puissans.

Le roi des Romains, qui avoit fort compté sur ces semences de divisions entre le roi & le pape, vit bien qu'il n'y avoit plus de fond à faire là-dessus, & suivant sa coûtume d'avoir toujours envie d'entreprendre quelque chose contre la France, sans oser en venir à

pas autre chose à dire, ils répondirent que non. Alors le baron de Trans prenant la parole répliqua: *Ceux qui n'ont rien à dire n'ont pas besoin de réponse*, & leur tourna le dos.

Hist. d'Alexandre VI. par Gordon Tom. 2. fol. 86.

l'effet

l'effet, il se tint en repos : desorte que le roi n'eut plus qu'à penser à la guerre de Naples, qui jusqu'alors avoit été conduite par le duc de Nemours avec beaucoup de succès.

Il part d'Italie pour retourner en France.

Les Espagnols n'avoient plus dans la Capitanate, que Manfrédonia & le Mont S. Ange ; & excepté les villes maritimes, ils avoient presque tout perdu dans la Calabre & dans la Pouille. Le besoin de vivres, d'argent & d'autres munitions augmentoit tous les jours dans Barlete, d'où Gonsalve n'osoit sortir ; & il auroit été contraint de l'abandonner, sans un convoi de vivres & de salpetre, qui lui vint de Venise. Le roi en ayant fait de grandes plaintes, le Sénat s'excusa, en disant que la chose s'étoit faite sans son ordre ; que c'étoient des marchands, qui pour faire de l'argent de leurs denrées, les avoient portées aux Espagnols ; & que dans une république libre comme la leur, on n'étoit pas en droit d'interdire le commerce aux particuliers. Le roi étoit trop instruit des intentions des Venitiens, pour être satisfait de cette réponse : mais il crut devoir dissimuler, & même ses forces lui parurent si supérieures à celles des Espagnols dans le royaume de Naples, qu'il jugea sa présence inutile en Italie. C'est pourquoi après avoir été à Genes, où l'on lui fit une entrée des plus magnifiques, il retourna en France.

S. Gelais, hist. de Louis XII.

Conseil tenu par ses généraux après son départ.

Après son départ, les généraux François s'assemblerent à Troja, délibererent entr'eux sur diverses entreprises, où ils pourroient employer leur armée, qui avec le renfort de deux mille Suisses, & de deux mille Gascons que le roi leur avoit envoyés par mer, étoit environ de dix mille fantassins, & de six à sept mille chevaux. De ce conseil étoient, outre le duc de Nemours & Aubigni, Yves d'Alegre, Chabannes seigneur de la Palice, de Torsi de la maison d'Estouteville, Chandenier, Châtillon, Pierre du Terrail dit le chevalier Bayard, Louis d'Ars, Thomas de Montferrat, Mathieu d'Aquaviva, Mondragon, & les autres chefs de la gendarmerie.

Belcarius, l. 9.

Aubigni ouvrit l'avis d'assiéger Barlete. Il avouoit

1502.

Annales de France.
Guicciardino. l. 5.

qu'on devoit s'attendre à une vigoureuse résistance ; Gonsalve y commandant en personne l'élite des troupes Espagnoles : mais d'autre part, la prise de cette place étoit un coup decisif pour tout le reste ; au lieu que si l'on donnoit le temps au secours que les Espagnols assembloient en Sicile, de joindre Gonsalve, on ne viendroit jamais à bout de chasser les Espagnols du royaume.

D'autres étoient d'un sentiment contraire, & vouloient qu'en se contentant de bloquer Barlete, on allât soumettre les autres villes qui tenoient encore pour les Espagnols, & qui étant pour la plûpart, ou foibles, ou mal fournies de monde & de munitions, seroient aisément prises : mais leur principale raison étoit, qu'il y avoit très-peu d'eau douce aux environs de Barlete, & que le siége devant être long, la plûpart de la Cavalerie périroit. Le duc de Nemours, après avoir balancé les raisons opposées, prit ce dernier parti. La plûpart des historiens jugeant des choses par le succès, l'en blâment fort ; & comme s'ils étoient sûrs de ce qui fût arrivé, s'il eût suivi le sentiment d'Aubigni, ils ne feignent point de dire, qu'il fut par-là la cause de la décadence des affaires des François au royaume de Naples. Mais ces jugemens tels qu'on en fait tous les jours dans le cabinet & dans les cercles, sont d'ordinaire aussi frivoles que témeraires : & les raisons qui firent agir le duc de Nemours en cette occasion paroissent assez solides, pour ne le pas rendre responsable de l'évenement.

On y résout de bloquer Barlete.

Aubigni durant ce temps-là bat les Espagnols en Calabre.

Il demeura pour faire le blocus de Barlete, & détacha Aubigni, pour l'envoyer en Calabre. Il y prit & saccagea Cosence, sans attaquer la Citadelle ; & ayant sû que Hugues de Cardone, général Espagnol avoit débarqué à Reggio, & s'avançoit avec un corps considérable de troupes, il marcha au-devant de lui. Il le trouva dans la campagne de Térina le jour de Noël, tout fier de la défaite du comte de Melet, commandant des troupes des princes de Bisignane & de Salerne, qu'il venoit de battre proche de-là. Il voulut pourtant

D'Auton, hist. de Louis XII.

Guicciardino, l. 5.

éviter d'en venir aux mains avec les François : mais Aubigni le ſerrant de près, il fut obligé de tourner tête. 1502.

Les Eſpagnols après un combat aſſez opiniâtre, furent mis en déroute; il en demeura mille ſur la place, treize cents furent pris, & quinze drapeaux gagnés. Les François y perdirent Claude de Grigni, capitaine de la compagnie d'hommes d'armes qu'avoit eue le comte de Cajazze, mort depuis quelque temps à Naples. Aubigni penſa être pris en pourſuivant les fuyards; il fut enveloppé lui troiſieme par pluſieurs cavaliers Eſpagnols : mais il ſe défendit aſſez long-temps, pour donner le loiſir à Jean Stuart ſon parent, de venir à ſon ſecours. Hugues de Cardone échappa, & repaſſa en Sicile, après avoir perdu la plûpart de ſes troupes. Feron.

Contre-temps arrivé devant Barlete au duc de Nemours.

Les choſes n'alloient pas tout-à-fait ſi bien du côté de Barlete ; car quoique le duc de Nemours durant le blocus de cette place, ſe fût emparé de pluſieurs villes de la Pouille, & en particulier de Canoſe, après deux aſſauts ſanglans : cependant Gonſalve & ſa garniſon tenoient toujours ferme, malgré la diſette & la peſte qui les déſoloient ; & profitant de la négligence des François, avoient remporté divers avantages ſur eux.

Le plus conſidérable, & celui où la conduite & la réſolution du général Eſpagnol parurent davantage, fut l'enlevement du poſte de Rubos, éloigné de Barlete de douze milles, qui font ſix petites lieues, & où le ſeigneur de la Palice commandoit cent hommes d'armes, & trois cents fantaſſins.

Il prit le temps que le duc de Nemours étoit allé à Canoſe, & étant ſorti la nuit de Barlete, avec de l'artillerie, qu'il conduiſit ſans peine, parce que le chemin eſt fort aiſé de là à Rubos, il y arriva devant le jour, & ſon canon étoit en batterie avant qu'on eût dans la place avis de ſon arrivée. Il eut bientôt fait une breche à la muraille, qui ne valoit rien. La ſurpriſe fit perdre la tête aux François; ils furent emportés d'aſſaut, preſque ſans réſiſtance, & la Palice demeura priſonnier. Gonſalve retourna en plein jour à Barlete,

1502.

toujours en bataille, sans que les troupes des quartiers François, trop éloignées les unes des autres, pour s'assembler assez promptement, osassent l'attaquer dans sa retraite. En approchant de Barlete, il fit un détachement pour aller au-devant d'un convoi d'argent qu'on lui amenoit de Trani; & cinquante hommes d'armes de l'armée Françoise qui s'étoient mis en campagne pour l'enlever, furent taillés en pieces. Peu de jours auparavant les habitans de Castellanete, qui étoit le poste le plus avancé, & qui serroit Barlete de plus près, avoient pris les armes contre la garnison Françoise, & l'avoient chassée. Ces succès augmentoient autant le courage des Espagnols, qu'ils décourageoient les François.

Il ne peut rassembler assez de troupes pour s'opposer aux Espagnols.

Un fâcheux contre-temps empêcha le gouverneur du Milanès d'envoyer au duc de Nemours un nouveau renfort de troupes, dont il auroit eu besoin, pour s'opposer à celles d'Espagne, qui passoient de Sicile en Calabre. C'est que les Cantons Suisses, les plus proches du Milanès, s'étoient saisis de Belinzoné, que le roi prétendoit être des dépendances du duché de Milan, & qu'ils vouloient l'obliger à le leur ceder. Sur le refus qu'il en fit, ils attaquerent Locarne & la Murata; c'étoit une grande muraille bâtie sur le Lac Majeur, auprès de Locarne, pour empêcher le passage des montagnes dans la plaine du côté du Milanès, & où il n'y avoit qu'une porte, que Chaumont gouverneur de Milan faisoit garder. Il s'étoit avancé lui-même avec huit cents hommes d'armes, & trois mille hommes d'infanterie, jusqu'à Varésé & Galéra: mais les Suisses secondés par les Grisons, s'étant emparés de certains rochers qui commandoient ce poste, obligerent les François de l'abandonner; & après plusieurs assauts, ils se rendirent maîtres du bourg de Locarne. Ce qu'il y eut de plus fâcheux, fut que les autres Cantons s'étant laissés gagner, par les prieres de leurs compatriotes, se joignirent à eux, & Chaumont se vit en moins de rien sur les bras une armée de quinze mille Suisses & Grisons, qui assiégerent le château de Locarne.

Guicciardino, l. 5. &c.

Annales de France.

Il assembla de son côté tout ce qu'il put de ses garnisons ; il obtint des troupes de Boulogne, du Ferrarois & du Mantouan, & pressa les Venitiens de lui en envoyer aussi, en exécution du traité fait avec le roi pour la défense du Milanès, lorsqu'il le conquit avec eux. Ils en promirent : mais ils userent de tant de délais, que ce secours n'arriva que lorsqu'il n'étoit plus temps. Ces délais furent l'effet des intrigues de Laurent Suarez Figueroa, ambassadeur d'Espagne, qui avoit tant contribué à la ligue conclue à Venise contre Charles VIII. & qui sollicitoit alors les Venitiens de se liguer avec son maître contre les François, jusqu'à leur offrir de leur ceder l'Abruzze, ou le duché de Milan, quand on l'auroit repris.

1502.

Mariana, l. 27. c. 14.

Chaumont en homme sage ne hasarda rien. Il se tint avec ses troupes dans la plaine, à la tête des défilés des montagnes, & fit enfoncer tous les bâteaux du Lac Majeur qui pouvoient servir au transport des vivres pour le camp des Suisses, dans l'espérance que n'ayant ni cavalerie ni artillerie, ils n'oseroient s'exposer à se mettre en pleine campagne, & que la disette des vivres les obligeroit à retourner chez eux. Il ne fut pas trompé dans son attente : la famine fut bientôt au camp ennemi : l'argent qu'il distribua à propos à plusieurs de leurs capitaines, y mit la division : les troupes des Cantons non intéressés se mutinerent, & dirent qu'ils ne vouloient point rompre, pour une querelle particuliere l'alliance qu'ils avoient avec la France. On en vint enfin à un accord & à une treve. Chaumont s'obligea au nom du roi à ne point les inquiéter pendant un certain temps, sur la possession de Bélinzoné, & leur fit espérer qu'après ce terme expiré, on trouveroit des voies d'accommodement.

1503.

On en vient à un accord.

Il ne pouvoit rien faire de mieux dans la conjoncture où l'on se trouvoit de la guerre de Naples, qu'on pensa aussi à finir dès lors par un traité.

L'archiduc ayant passé l'année 1502. en Espagne, en partit pour revenir dans ses états des Pays-Bas. Il pro-

Mariana, l. 27. c. 14. & 16.

1503. posa au roi d'Espagne son beau-pere sa médiation entre lui & le roi de France, & lui dit, qu'il étoit bien informé de la disposition de ce prince à la paix.

Ferdinand eut peine à recevoir cette proposition; parce qu'il ne croyoit pas l'archiduc capable de bien manier une affaire si délicate, & qu'il étoit persuadé que le seigneur de Vere son favori & son conseil étoit fort François d'inclination : ainsi non seulement il refusa d'abord l'offre de l'archiduc; mais même il fit ce qu'il put pour le dissuader de retourner par la France, lui représentant qu'il n'y auroit pas de sûreté pour lui, à cause de la guerre, & que les François l'ayant en leur puissance, pourroient aisément trouver quelque prétexte de l'arrêter, afin de faire acheter aux Espagnols au prix du royaume de Naples, la liberté de l'héritier de la monarchie d'Espagne.

Cette raison toute forte qu'elle étoit, ne put détourner l'archiduc de son dessein, étant fort persuadé de la générosité du roi de France; & il fit tant d'instance auprès du roi d'Espagne, qu'il consentit à ce qu'il souhaitoit. Mais Ferdinand ayant pour lui cette déférence, borna les instructions qu'il lui donna à certains articles, au-delà desquels il lui défendit absolument de rien accorder. Il fit partir un peu après lui l'Abbé Bernard de Buille, à qui il mit en main un pouvoir plus ample, & lui ordonna de ne le montrer qu'à l'archiduc seul, après avoir tiré serment de lui pour le secret, & même de ne lui en point donner la communication, s'il le voyoit disposé à ne pas s'en tenir exactement au contenu de ce mémoire.

Et les deux rois cedent leurs parts du royaume de Naples au profit de Charles de Luxembourg.

Recueil de traités par Leonard, T. 2.

L'archiduc reçut à Perpignan le sauf-conduit qu'il avoit demandé, & arriva au commencement de l'année 1503. à Lyon, où le roi étoit avec le cardinal d'Amboise. On travailla aussi-tôt au traité, qui fut conclu le cinquieme d'avril à ces conditions : que le roi de France pour le bien de la paix se dessaisiroit de la couronne & royaume de Naples, pour la part qui lui appartenoit, au profit de madame Claude sa fille; & que pareille-

ment le roi & la reine d'Espagne seroient contens de se dessaisir de leurs duchés de Calabre & de la Pouille, & de tout ce qu'ils possédoient au royaume de Naples, au profit de Charles duc de Luxembourg, fils aîné de Monsieur l'archiduc ; & que dès que le traité auroit été ratifié, madame Claude, & monsieur de Luxembourg pourroient s'intituler roi & reine de Naples, duc & duchesse de Calabre & de la Pouille. 1503.

En second lieu, que pour ce qui regardoit en particulier la Capitanate, le roi remettroit entre les mains de monsieur l'archiduc tout ce qui avoit été pris en cette province par les François depuis la guerre commencée ; & que réciproquement le roi & la reine d'Espagne feroient remettre à monsieur l'archiduc Manfredonia, le Mont Saint-Ange, & les autres places qu'ils tenoient au même pays ; & que le tout, soit qu'il fût tenu par le roi de France, soit qu'il fût tenu par le roi & la reine d'Espagne, seroit donné en forme de douaire & usufruit à madame Claude : mais que ce que le roi de France y auroit possédé avant la guerre déclarée & depuis, seroit gouverné au nom de madame Claude, par un seigneur qu'il nommeroit, & que monsieur l'archiduc gouverneroit au nom de monsieur de Luxembourg son fils, ce que le roi & la reine d'Espagne y tenoient actuellement.

En troisieme lieu, qu'au cas que par la mort de la princesse ou du prince, le mariage arrêté entr'eux ne fût pas consommé, le différend touchant la Capitanate, demeureroit en l'état où il étoit pour être décidé par des arbitres non suspects, dont les rois convien-droient entr'eux.

En quatrieme lieu, que le roi très-chrétien & le roi d'Espagne ordonneroient, le premier au duc de Nemours, & le second à Gonsalve, généraux de leurs armées, de faire cesser toutes les hostilités.

On fit une addition au traité, savoir, que ce qui auroit été pris par les François dans la Pouille & dans la Calabre, seroit restitué au roi d'Espagne, de même

1503. que ce que les Espagnols pourroient avoir pris dans l'Abruzze & dans la terre de Labour, seroit restitué au roi de France ; & que l'archiduc & celui que le roi de France nommeroit pour gouverner ce qu'il tenoit dans la Capitanate, tiendroient cette province en neutralité, jusqu'à ce que le différend qui la concernoit fût terminé.

Ce furent-là les principaux articles du traité de Lyon de l'an 1503. fameux dans notre histoire ; parce qu'il fut la cause de la perte du royaume de Naples pour la France, & voici comment la chose arriva.

Suites fâcheuses de ce traité.

Ce traité paroissant si avantageux à la maison d'Espagne, où la couronne de Naples entroit par le mariage de madame Claude de France avec le duc Charles de Luxembourg, le roi compta sur la paix comme sur une chose assurée. Il négligea de renforcer l'armée du duc de Nemours, & fit suspendre l'embarquement de trois mille hommes d'infanterie & de trois cents hommes d'armes qui étoient à Genes tout prêts à être transportés au royaume de Naples : au lieu que l'armée de Gonsalve se fortifioit chaque jour par les troupes qu'on lui envoyoit incessamment d'Espagne & de Sicile ; & ce prince apprit par une fâcheuse expérience, qu'il n'est point de moyen plus sûr pour finir la guerre, que de s'y préparer comme si on la devoit faire plus vivement que jamais. Il envoya le traité au duc de Nemours par Edouard Bouillot un de ses valets de chambre, & l'archiduc dépêcha Jean Edin son maréchal des logis à Gonsalve pour le lui porter. Ces exprès étoient chargés de la part de leurs maîtres, d'intimer l'ordre aux généraux de faire cesser toute hostilité entre les deux nations : & ils arriverent lorsqu'on se préparoit des deux côtés, tant dans la Pouille que dans la Calabre, à donner bataille.

Guicciardino, l. 5.

Ferdinand refuse de consentir à la paix.

Le duc de Nemours fit part à Gonsalve de l'ordre qu'il avoit reçu, & il fut fort surpris de ce qu'il lui répondit, savoir, que les choses étoient en tel état qu'il ne pouvoit déférer au commandement de l'archiduc,

duc, sans avoir consulté auparavant le roi son maître. En effet, ce prince lui avoit mandé le sujet du voyage de l'archiduc à Lyon, & lui avoit en même-temps ordonné, que quoi qu'on lui écrivît de la conclusion de la paix, il n'y eût nul égard, avant que d'avoir reçû de nouveaux avis de la cour d'Espagne. 1503. Mariana, loc. cit.

Les historiens Espagnols tâchent de donner une spécieuse couleur à cette mauvaise foi de Ferdinand, en disant que l'archiduc n'avoit signé le traité que par force, sur la menace qu'on lui fit de l'arrêter, & que l'abbé Bernard avoit informé par ses lettres la cour d'Espagne de cette violence. Ce sont de ces bruits que l'on fait courir exprès pour mettre à couvert l'honneur des princes, mais qui n'empêchent pas que hors de leurs états, & dans la suite des temps, la postérité désintéressée ne juge de leur conduite sur des regles plus sûres.

Continuation de la guerre en Calabre.

Le refus de la paix fut presque aussi-tôt suivi de deux actions signalées dont Gonsalve se sut bon gré; parce qu'il y recueillit le fruit de sa constance, & de la conduite sage qu'il avoit tenue jusqu'alors dans cette guerre. La premiere se passa en Calabre.

Aubigni, après la défaite de Hugues de Cardone à Térina, avoit investi dans Girace ville voisine de la mer, les débris de l'armée Espagnole, & espéroit la réduire par la famine à se rendre: mais Térina ayant été surprise par quelques troupes Espagnoles, il s'étoit éloigné de Girace pour les y aller assiéger. Il les pressoit beaucoup dans ce poste qui n'étoit pas fort, & où ils avoient très-peu de munitions, lorsqu'il apprit l'arrivée d'une flotte d'Espagne à Reggio commandée par Louis Porto-Carréro. Mariana, l. 27. c. 19.

Celui-ci informé du danger de Térina, fit promptement avancer ses troupes, ordonna à l'amiral Villamarino de faire semblant de vouloir insulter Gioia avec ses galeres; & ne pouvant marcher lui-même, à cause d'une fievre dont il mourut quelques jours après, il confia la conduite de ce secours à Ferdinand Andrada,

1503. Ce capitaine s'avança jusqu'à Séminara, & Aubigni n'ayant pas assez de monde pour garder toutes les avenues de Térina, leva le siége, & fit cantonner ses troupes dans les villages voisins. Andrada voyant le siége levé, demeura dans son camp : il y fut joint par le capitaine Manuel Bénavida, & par Antoine de Léve, qui par diverses preuves qu'il avoit données de son courage, étoit dès-lors en estime parmi les Espagnols, & acquit depuis par ses exploits la réputation d'un des plus grands hommes de l'Europe. Outre les troupes que ces deux capitaines amenerent, Andrada fut encore renforcé par celles d'Inigo d'Avalos marquis del-Vasto, ou du Guast, qui s'étoit depuis peu déclaré pour les Espagnols, & leur avoit livré l'isle d'Ischia dont il étoit gouverneur.

Toutes ces troupes ensemble faisoient un corps assez nombreux, & d'environ cinq mille hommes, dont il y avoit quatre mille fantassins. Rien n'empêchoit Andrada d'aller attaquer Aubigni moins fort que lui, sinon l'ordre qu'il avoit de ne rien hasarder. Aubigni malgré l'inégalité, envoya offrir la bataille au général Espagnol, qui la refusa. Ce refus augmenta la confiance d'Aubigni, qui ayant tiré la plus grande partie des garnisons de Gioia & de Rosano, fit un corps de trois cents hommes d'armes & de quinze cents fantassins, auxquels il joignit trois mille paysans qu'il arma, s'approcha du camp des Espagnols, passa la riviere à leur vûe, & vint se camper dans la plaine au pié des montagnes où ils étoient postés.

Cette insulte piqua d'honneur Andrada, qui envoya à son tour défier Aubigni, plûtôt pour voir s'il accepteroit la bataille, que dans le dessein de la donner. Aubigni, qui quoique plus fort en cavalerie que les Espagnols, ne comptoit gueres sur ses trois mille paysans, répondit, que puisque les Espagnols avoient refusé la bataille lorsqu'il la leur avoit offerte, il la donneroit quand il jugeroit à propos ; & s'en retourna à Gioia.

1501.

Andrada ravi de cette réponse, s'en servit pour encourager ses troupes. Il décampa, & suivit Aubigni, qui après avoir marché quelque-temps, attendit les Espagnols. Ceux-ci, soit pour éviter le combat, & mettre entr'eux & l'armée Françoise une petite riviere qui couloit dans la plaine, soit pour prendre un terrein plus avantageux, se détournerent du chemin qu'ils tenoient.

Aubigni persuadé qu'ils avoient peur, les laissa avancer quelque-temps & prendre les devans, les suivit à son tour, les joignit, & les fit attaquer avec plus de précipitation, qu'il ne convenoit à un capitaine aussi expérimenté que lui.

Actions où les François sont battus.

Andrada qui marchoit en bon ordre, profita de la faute de son ennemi, tourna tête, & ayant fait charger fort à propos les gendarmes François qui étoient en desordre, par les gendarmes de son armée, les culbuta & les renversa sur l'infanterie, dont les deux tiers n'étoient, ainsi que je l'ai dit, que des paysans mal armés, & qui en un moment fut mise en déroute. La cavalerie legere voyant les gendarmes rompus, & l'infanterie défaite, prit aussi la fuite. Les Espagnols poursuivirent les fuyards jusqu'à Gioia, & en firent un grand carnage. C'est ainsi que l'historien Espagnol raconte cette bataille. Les Italiens la rapportent autrement, & disent que la riviere étoit entre deux, que Bénavida s'étant avancé sur le bord, avoit demandé à parler à Aubigni; que durant cette conférence, l'arriere-garde & la bataille Espagnole passerent la riviere à un mille & demi au-dessus de Gioia; qu'Aubigni surpris courut promptement pour s'opposer à leur passage, en abandonnant quatre pieces d'artillerie qu'il avoit; que les Espagnols étoient déja passés quand il arriva, & qu'il fut attaqué avant que d'avoir pû remettre ses troupes en bataille.

Mariana, loc. cit. Guicciardino l. 5.

D'Ambricourt fut pris durant le combat, Honorat & Alfonse de Saint Severin dans Gioia, qui se rendit aux Espagnols; & Aubigni se jetta dans le château

1504. d'Angitola avec quelques troupes, résolu de s'y défendre jusqu'à l'extrémité.

Cette défaite arriva le vendredi vingt & unieme d'avril, assez près de Séminara, où six ans auparavant il avoit vaincu avec beaucoup de gloire Ferdinand d'Arragon roi de Naples, & Gonsalve joints ensemble. Comme les places soumises aux François dans ces quartiers-là étoient pour la plûpart ou foibles, ou dégarnies, elles ouvrirent leurs portes aux Espagnols, dont les généraux empêcherent qu'on n'y fît aucun desordre, & prirent le contrepié des François, qui par leur peu de discipline étoient devenus insupportables aux habitans en beaucoup d'endroits.

Autre dans la Pouille suivie de la levée du blocus de Barlete.

Mariana, l. 27. ch. 21.
Guicciardino, l. 5.

Cette déroute ne fut pas leur dernier malheur; & ils n'expérimenterent pas la fortune moins contraire dans la Pouille que dans la Calabre. Barlete étoit réduite aux abois par la peste & par la famine. Gonsalve résolut d'en sortir en y laissant une garnison suffisante, pour empêcher que la place ne fût insultée: son dessein étoit d'engager les François au combat, & en les battant, leur faire abandonner le blocus, afin d'avoir la campagne libre. Un renfort de deux mille Allemands, à qui les Vénitiens avoient laissé le passage libre par le Golfe, étant débarqué à Barlete, le mit en état de tenter cette entreprise, quelques jours après la bataille donnée en Calabre, dont il n'étoit point informé. S'il l'avoit été, il auroit apparemment différé son départ, & attendu l'arrivée d'Andrada. Il sortit donc de Barlete, passa l'Offanto, & marcha vers Cerignole, éloignée de Barlete d'environ cinq petites lieues, & un peu plus proche de Canose, où étoit le quartier général de l'armée Françoise.

Il ne douta point que le duc de Nemours ne se mît en campagne, pour venir au secours de cette place. Ce duc qui avoit appris la défaite d'Aubigni, se trouva fort indéterminé sur le parti qu'il avoit à prendre. Cerignole lui étoit d'une grande importance, par la liberté que sa prise donneroit aux Espagnols de s'éten

dre dans la Capitanate, & de rafraîchir leurs troupes dans ce fertile pays. D'autre part, s'il avoit le malheur d'être défait, il n'y alloit pas moins que de la perte du royaume, dont le salut après la ruine de l'armée d'Aubigni, dépendoit de la conservation des troupes qui lui restoient. 1503.

Les avis furent fort partagés dans le conseil, où la prudence du général ceda trop aisément à la crainte de l'affront qu'il recevroit, si les Espagnols emportoient impunément Cerignole à sa vûe.

Forces des deux partis.

On marcha donc à l'ennemi dans l'espérance que la seule présence de l'armée lui feroit peut-être abandonner son entreprise. Le duc avoit quatre mille hommes d'infanterie, moitié Suisses, moitié François, deux milles hommes de cavalerie légere, & cinq cents hommes d'armes. Le prince de Salerne commandoit l'avant-garde, composée de deux cents hommes d'armes, & de deux mille fantassins; le prince de Melphe conduisoit l'arriere-garde, qui étoit de mille à douze cents hommes d'infanterie, & de quelques escadrons de cavalerie légere; le reste étoit au corps de bataille, où le duc de Nemours se plaça.

L'armée d'Espagne étoit inférieure en cavalerie, mais pour le moins aussi forte en infanterie. Diego de Mendosa étoit à la tête de l'avant-garde avec deux mille hommes de pié Espagnols, précédé par Fabrice Colonne & Louis Ferréira avec quelque cavalerie. Le duc de Termenstein conduisoit la bataille, où il avoit deux mille fantassins Espagnols, & deux cents hommes d'armes. Gonsalve se mit à l'arriere-garde, comme au poste le plus important; parce qu'il savoit que les François le suivoient, & qu'ils ne manqueroient pas de le charger en queue, s'ils pouvoient le joindre. C'est pourquoi il prit avec lui tout ce qu'il avoit de gendarmes Allemans, & de meilleure cavalerie. Outre ces troupes que je viens de marquer, il avoit envoyé devant, vers Cerignole, un assez grand nombre d'infanterie pour y fortifier un camp où il vouloit se poster, & attendre les

1503. François pour les combattre avec avantage, s'ils entreprenoient de l'y attaquer.

Plus il approchoit de Cerignole, plus le terrein lui devenoit avantageux; parce qu'il étoit fort coupé de fossés, de vignobles, & de haies, où la cavalerie Françoise devenoit presque inutile.

Il hâta sa marche pour gagner son camp: mais quelque diligence qu'il pût faire, il fut atteint par les François, qui le harceloient sans cesse. Il se trouvoit par-tout, & ne put gueres être entamé. Il perdit seulement quelques fantassins épuisés par la chaleur qui étoit extrême, & dont plusieurs moururent sur le champ de soif & de lassitude.

Pour rémedier à cet inconvénient, il ordonna que les cavaliers de l'avant-garde & de la bataille prissent chacun un piéton en croupe, & par ce moyen en abandonnant quelques bagages, il gagna son camp, qu'on lui avoit préparé & fortifié sur une éminence. Il rangea aussi-tôt son armée, & la mit en état de recevoir les François qui parurent un peu après à la vûe des retranchemens.

Il étoit déja tard, & il n'y avoit pas encore deux heures de soleil. Cette raison fit déliberer le duc de Nemours, s'il feroit l'attaque. Il paroît par le détail que les historiens rapportent de ces divers conseils de guerre, que ce seigneur avoit plus de prudence que de fermeté à soutenir les avis sages qu'il ouvroit. On prétend qu'en cette occasion Yves d'Alegre s'opiniâtra à vouloir qu'on donnât, sans remettre l'attaque au lendemain, & que le duc de Nemours en cedant à ses instances dit à quelqu'un à l'oreille: *Vous verrez que ce brave, après nous avoir engagés, trouvera le moyen de se sauver.* Ces paroles étoient un pur effet du chagrin du duc de Nemours, de ce que la plûpart des officiers n'étoient pas de son avis; car d'Alegre avoit donné trop de marques de sa bravoure dans les guerres d'Italie sous le précédent regne, & sous celui-ci, pour être soupçonné de lâcheté.

Mariana, loc. cit. Brantome, dans l'éloge de Louis XII.

1501.

Le duc de Nemours veut forcer le camp des Espagnols.

On se mit donc en état de forcer le camp des Espagnols. On commença par un grand feu d'artillerie, pour ruiner les défenses, mais avec peu d'effet, parce que le canon tiroit de bas en haut. Il n'en étoit pas de même de celui des Espagnols, qui donnant au-travers des escadrons & des bataillons François, ne tiroit gueres à faux.

Le feu qui prit à des barils de poudre dans le camp ennemi, & se communiqua à quelques charriots, y causa du désordre. Le duc de Nemours qui entendit le bruit, & qui d'ailleurs étoit fort incommodé de l'artillerie Espagnole, fit dans ce moment avancer huit cents gendarmes, à la tête desquels il se mit, & se fit suivre par l'infanterie. Il marcha à la faveur de la fumée du canon, jusqu'aux retranchemens des Espagnols, où il voyoit des breches que son canon y avoit faites. Il avoit supposé que ce n'étoit que des levées de terre faites à la hâte : mais il trouva un large fossé qui l'arrêta.

Et y est tué.

Il essuia un feu terrible d'arquebuses, qu'il ne put soutenir. Il fit faire un mouvement à ses troupes pour les en éloigner, & comme pour aller chercher une autre entrée par les côtés du camp, & dans ce moment il fut tué sur la place d'un coup d'arquebuse. Cette mort du général répandit la terreur parmi les soldats; déja rebutés des décharges continuelles que faisoient les ennemis sur eux, sans qu'il leur fût possible de les joindre, ils commencerent à plier. Gonsalve appercevant le désordre, fit une vigoureuse sortie par les barrieres du camp, & acheva la déroute. Elle fut bientôt générale, malgré les efforts que les princes de Salerne & de Melphe, qui commandoient l'arriere-garde, firent pour arrêter les fuyards. La nuit empêcha un plus grand carnage : mais toute l'armée fut dissipée, & chacun se sauva dans les bois, abandonnant l'artillerie & les bagages, parmi lesquels les Espagnols trouverent beaucoup de vivres, dont ils avoient plus de besoin que du reste. Outre le duc de Nemours, Chandenier y fut tué, & Châtillon pris, les princes de Salerne & de

Belcarius, l. 9.

Perte des François.

1503.

Annales de France.

Melphe y furent blessés. Les historiens Espagnols font monter le nombre des morts du côté des François jusqu'à trois mille trois cents. Nos Annales augmentent ce nombre de mille : il n'y eut que neuf Espagnols de tués, & pas un homme de marque. Cette défaite de l'armée Françoise arriva le vingt-huitieme d'avril, qui étoit un vendredi, huit jours après celle de Seminara en Calabre. Depuis ce temps-là les Espagnols regarderent ce jour de la semaine comme un jour heureux pour leur nation, & la superstition des François en fit un jour malheureux pour la leur, idée bisarre, qui n'est pas encore tout-à-fait effacée.

Dès le lendemain Cérignole se rendit, aussi-bien que Canosa, & toutes les autres villes des environs. Les généraux François déconcertés, se voyant sans troupes, sans bagages, exclus des villes de la Pouille & de la Capitanate, qui pour la plûpart élevoient l'étendart d'Espagne sur leurs murailles, ne savoient quel parti prendre. Louis d'Ars se sauva à Venose, ville assez forte pour soutenir un siége ; Alégre se jetta dans Averse ; les autres en d'autres lieux. Plusieurs d'entr'eux s'étant rassemblés quelques jours après, délibérerent sur ce qu'il y avoit à faire pour sauver ce qu'ils pourroient du royaume de Naples au roi leur maître, en attendant qu'ils pussent en recevoir de nouveaux secours.

Ils tâchent de pourvoir à la sûreté de Naples.

Annales de France.
Mariana, loc. cit.
Guicciardino, l. 5.

Comme ils ne pouvoient pas tenir la campagne avec le peu de soldats qu'ils avoient réunis ensemble des débris de l'armée, ils ne penserent qu'à pourvoir à la sûreté de Naples & à y faire entrer le plus de vivre[s] qu'il seroit possible afin de la mettre en état de résiste[r] long-temps aux ennemis, & de donner le loisir au[x] troupes qui viendroient de France, de s'assembl[er] pour la secourir. Ils avoient à Rome des magasins [de] blé tout prêts : mais quand ils voulurent les faire tra[ns]porter, le peuple s'y opposa, sous prétexte que la vi[lle] en avoit besoin pour sa subsistance, & plusieurs so[up]çonnerent le pape de cette trahison. Les génér[aux]

Fran[çois]

1503.

François privés de cette ressource, ne jugerent pas à propos de se renfermer dans Naples; ils s'éloignerent de l'ennemi, & se camperent entre Trajéto & Gayete, pour couvrir cette derniere place, qui étoit une des plus fortes du royaume, & où le secours de France pourroit commodément débarquer.

Et sont aussi obligés de l'abandonner.

Gonsalve étoit un de ces capitaines, qui sachant vaincre, savent aussi profiter de leur victoire. Il marcha droit à Naples, dont la prise lui étoit si importante, tant pour sa réputation, que pour la réduction du reste du royaume. Il envoya en décampant donner avis à Aubigni de la défaite de l'armée de France, & le somma en même-temps de se rendre. Ce général voyant qu'il n'y avoit plus d'espérance d'échaper, capitula, & rendit le château d'Antigola, où il s'étoit retiré. Il obtint que les troupes qu'il avoit avec lui, sortiroient vies & bagues sauves, & qu'on leur donneroit un sauf-conduit pour retourner en France. Pour lui il demeura prisonnier sur sa parole, avec assurance d'être délivré sans rançon après la guerre.

Gonsalve prit son chemin par Melphe, & offrit au seigneur de cette principauté, tous les plus grands avantages, pour l'engager dans le parti d'Espagne: mais par une générosité digne d'être marquée dans l'histoire, & avec un désintéressement peu ordinaire aux gens de sa nation, il aima mieux abandonner ses places, & tous ses biens, que de manquer à la fidélité qu'il avoit jurée au roi de France, & se retira avec toute sa famille à Venose, auprès de Louis d'Ars qui y commandoit.

Dès que les François qui étoient dans Naples, en virent approcher Gonsalve, ils se retirerent dans le Château-neuf, & dans le château de l'Œuf. Ils avoient trop d'expérience de l'inconstance des Napolitains, pour se fier à eux, & ne se trouvoient pas en assez grand nombre pour contenir le peuple. Les Espagnols entrerent dans la ville sans tirer l'épée, le quatorzieme de Mai, de même que Charles VIII, Ferdinand d'Ar-

1503.

ragon, & d'Aubigni avoient fait les uns après les autres, dans les révolutions passées, dès qu'ils avoient été maîtres de la campagne. Averse & Capoue suivirent l'exemple de la capitale, & se déclarerent pour les Espagnols.

Effet de toutes ces nouvelles à la Cour de France.

De si fâcheuses nouvelles étant arrivées en France, affligerent extrèmement le roi. L'archiduc d'Autriche, qui étoit allé à Bourg en Bresse pour y voir la duchesse de Savoye sa sœur, revint vers ce temps à Lyon malade; & témoigna au roi le chagrin qu'il avoit de la conduite de son beau-pere. Il écrivit en Espagne pour s'en plaindre : mais il n'en reçut que des réponses vagues. Il récrivit qu'il ne sortiroit point de France, qu'on n'eût fait satisfaction au roi & à lui-même, pour le violement du traité de Lyon, sur quoi le roi d'Espagne envoya un ambassadeur, pour assurer qu'il ne souhaitoit rien tant que la paix avec la France; & proposa un nouvel expédient pour la conclure. C'étoit de remettre Fédéric d'Arragon sur le throne de Naples, étant prêt, disoit-il, pour marquer son désintéressement, de rendre à ce prince tout ce que l'Espagne possédoit au royaume de Naples, à condition que les François restitueroient pareillement au même prince le peu qui leur restoit de places dans ce pays-là.

Guichenon. Histoire de Savoye.

• Mariana, loc. cit. Guicciardino, l. 6.

L'artifice étoit trop grossier pour imposer aux deux princes. Le roi rejetta la proposition avec indignation, & commanda à l'ambassadeur de sortir au plûtôt du royaume. L'archiduc le chargea de faire de sa part à Ferdinand ses plaintes de l'injure & de l'affront qu'il avoit fait à un prince comme lui, pour qui il devoit avoir plus de considération que pour tout autre; & le roi ne pensa plus qu'à se préparer à réparer ses pertes en poussant vivement la guerre.

On y résout de continuer la guerre avec vigueur.

Annales de France.

Il mit sur pié quatre armées, une armée de mer, & trois de terre; celle de mer fut équipée à Marseille & à Genes; une partie étoit destinée à transporter du secours à Gayete, & l'autre partie à courir les côtes d'Espagne; une des armées de terre devoit attaquer le

1503.

Roussillon, sous la conduite du maréchal de Rieux; une autre faire des courses du côté de Fontarabie, sous les ordres du seigneur d'Albret, & du maréchal de Gié; & la troisieme commandée par Louis de la Tremoille, aller en Italie. La flotte destinée pour les côtes d'Espagne, & les deux premieres armées de terre étoient plûtôt pour faire diversion, & empêcher que Ferdinand n'envoyât des troupes au royaume de Naples, que pour aucune entreprise considérable, & tout l'effort devoit se faire en Italie.

Forces du roi en Italie.

L'armée que le roi y envoyoit étoit de dix-huit cents hommes d'armes, & de dix-huit mille hommes de pié, y comprenant huit mille Suisses, que le bailli de Dijon étoit allé lever chez les Cantons. Le pape promit le passage sur les terres de l'Eglise, par la seule raison qu'il n'osoit le refuser; car outre qu'il avoit retenu à Rome les blés des François dont j'ai parlé, ce qui fut cause de la perte de Naples, on fut bien informé par des lettres interceptées, qu'il étoit d'intelligence avec Gonsalve: mais il sauvoit toujours les apparences, & affectoit de garder la neutralité, jusqu'à permettre qu'on levât dans Rome des soldats, tant pour l'Espagne que pour la France; & le roi, pour n'être pas obligé de rompre ouvertement avec lui, agissoit de son côté comme s'il eût ignoré ses mauvaises intentions.

La lenteur de ces préparatifs les fait échouer.

Mariana, l. 28. c. 1.

Il ne manqua à tous ces préparatifs que la diligence, ou plûtôt quelque grande que fût celle qu'on y apporta, Gonsalve par la sienne, prévint les François, & mit les choses avant leur arrivée en un tel état, qu'il étoit difficile de remédier au mal. Il attaqua le Château-neuf par mer & par terre, & le prit d'assaut au commencement de Juin. Le comte de Montorio, & plusieurs autres seigneurs Italiens & capitaines François y furent faits prisonniers, & une partie de la garnison taillée en pieces.

Si la place avoit pû tenir encore un jour, Gonsalve auroit été obligé d'abandonner son entreprise: car

1503. le lendemain de l'assaut la flotte de France arriva de Genes, composée de six gros navires, & d'un grand nombre d'autres moindres chargés de vivres, d'armes, de toutes sortes de munitions, & de deux mille fantassins.

Dès qu'elle parut, celle d'Espagne, commandée par Villamarino, qui avoit fait le siége par mer, se sauva à l'isle d'Ischia. Les François trouvant le Château-neuf emporté, la poursuivirent : mais l'amiral Espagnol ayant fait enfoncer quelques bâteaux à l'entrée du port, ne put être abordé : & après qu'on se fut canoné quelque-temps de part & d'autre, les vaisseaux François, allerent débarquer à Gayete.

La prise du château de l'Œuf par les Espagnols, suit de près celle du Château-neuf.

Le Château-neuf ayant été forcé, Gonsalve fit sommer le château de l'Œuf. Chavagnac gentilhomme d'Auvergne, qui y commandoit, répondit à la sommation, que lui & sa garnison étoient résolus à s'ensevelir sous les ruines de la place. La chose arriva plûtôt qu'il n'avoit cru. Pierre Navarre, chargé de l'attaque du château, avoit fait miner la muraille du côté de Pizzifalconé, sans que les François s'en fussent apperçus. La mine joua, & en fit sauter en l'air un assez grand nombre. La place fut emportée, & l'on fit main-basse d'abord sur tout ce qui se trouva d'officiers & de soldats.

Premier usage des mines.

Il est à remarquer, que ce fut à l'attaque de ces deux châteaux de Naples, que l'on commença a mettre les mines en usage : je dis les mines, de la maniere dont on les fait aujourd'hui, pour faire sauter les murailles, par le moyen de la poudre à canon. Car de tout temps dans les siéges on avoit miné, où plûtôt sapé, pour faire breche à la place : mais cet ouvrage consistoit uniquement à creuser, par exemple, sous une tour, qu'on étançonnoit à mesure qu'on en ôtoit la maçonnerie; & puis quand ce travail étoit achevé, on enduisoit les étançons de poix résine, & d'autre matiere combustible ; on y mettoit le feu, & les étançons venant à manquer, la tour s'écrouloit dans le fossé. Mais jusqu'alors on ne s'étoit point servi de la

poudre pour cela. On dit seulement que vers l'an 1487. les Génois assiégeant Seréfanella sur les Florentins, un ingénieur avoit fait l'essai de ce secret sous la muraille du château : mais que n'ayant pas fort bien réussi, on n'en avoit plus usé depuis ; que Pierre Navarre servoit alors dans l'infanterie Génoise ; qu'il avoit beaucoup réfléchi sur cette invention ; qu'après l'avoir perfectionnée, il l'avoit heureusement employée contre les châteaux de Naples, & mis par ce moyen les Espagnols en possession de cette importante conquête.

1503.

Guicciard. l. 16.

Durant que Navarre assiégeoit le château de l'Œuf, Gonsalve sortit de Naples avec la meilleure partie de son armée, & ayant envoyé Prosper Colonne dans l'Abruzze, pour se saisir de quelques forteresses qui tenoient encore pour la France de ce côté-là, il s'avança vers Gayete, afin de serrer cette place qui étoit la derniere ressource des François, & les empêcher de passer le Cariglian.

Siége de Gayete, la derniere ressource des François.

Gayete est située en une presqu'Isle dans la mer, & jointe au continent par une langue de terre assez étroite. Elle est commandée par une petite colline, appellée le Mont-Orland, que les François avoient retranchée tout à l'entour, & où ils avoient mis beaucoup d'artillerie.

Yves d'Alegre à l'approche de Gonsalve, avoit abandonné plusieurs petites places qu'il occupoit aux environs, & s'étoit retiré sur le Mont-Orland avec quatre mille cinq cents hommes, dont il y avoit quinze cents cavaliers. Les princes de Salerne & de Bisignane, le duc de Trajéto, & quelques autres seigneurs Italiens, étoient dans ces troupes. Gonsalve se logea d'abord dans un des fauxbourgs de Gayete, d'où il battoit la ville avec son artillerie, tandis que ses galeres sous le commandement de Villamarino, tiroient aussi furieusement contre le Port. Son dessein avoit été de se saisir du Mont-Orland, & il donna deux assauts de suite aux retranchemens, où il fut repoussé. Ce mauvais succès, l'arrivée de la flotte Fran-

Guicciardinc, l. 6. Mariana, lib. 28. cap. 21. Annales de France. Belcarius, l. 7.

Les assiegeans sont repoussés, & se retirent à Castiglione.

1503. çoise, qui apporta des vivres, dont la garnison avoit grand besoin, & qui obligea les galeres d'Espagne de s'éloigner, le feu du canon, qui incommodoit fort son camp, & dont Hugues de Cardonne, un des plus considérables Généraux de son armée fut tué, le contraignirent de quitter le fauxbourg, & de se retirer à Castiglione, qu'on croit être l'ancien *Formianum*, maison de plaisance de Ciceron, entre Gayete & le Cariglian.

Cette retraite donna quelque espérance à Yves d'Alegre, & au marquis de Salusses, que le roi avoit nommé viceroi de Naples depuis la mort du duc de Nemours. L'armée qui venoit de France, s'assembloit durant ce temps-là à Parme, plus lentement qu'on n'auroit souhaité, parce que le bailli de Dijon ne trouvoit plus dans les Suisses cet empressement ordinaire pour s'enrôler au service du roi. Les mauvais succès de la France en Italie, où tant de gens de leur nation avoient péri dans les diverses expéditions qu'on y avoit faites sous ce regne & sous le précédent, les dégoûtoient d'y aller servir; l'indétermination de plusieurs petits princes d'Italie, que l'incertitude de l'évenement de cette guerre tenoit en suspens, desquels cependant on avoit besoin pour la sûreté du passage, & dont Gonsalve en débaucha plusieurs, enfin la mort du duc de Nemours qui avoit beaucoup d'autorité sur les troupes, furent autant d'obstacles à la prompte exécution des projets du roi.

François de Gonsague, marquis de Mantoue est fait général des troupes Françoises en Italie.

Il fallut choisir un autre général. Aubigni étoit prisonnier, & les autres, que le roi auroit pû destiner à cet emploi, étoient occupés du côté des Pyrenées. Il jetta les yeux sur François de Gonsague marquis de Mantoue, homme dont la réputation surpassoit de beaucoup le mérite: c'est celui qui commandoit l'armée des Venitiens contre la France à la bataille de Fornoue. Il avoit été depuis tantôt pour, tantôt contre la France. Le roi dans les conjonctures, étoit bien aise de l'avoir dans son parti, & il n'ignoroit pas que Gon-

salve faisoit tous ses efforts pour le gagner. Ce prince se tint très-honoré de ce choix, & sans plus écouter les propositions des Espagnols, il se mit à la tête de l'armée de France : mais quoiqu'il eût la qualité de général, Jacques de Silli bailli de Caen, & Vaudricourt en partageoient l'autorité avec lui, le roi lui ayant ordonné de n'agir que de concert avec eux. 1503.

Mort funeste du pape Alexandre VI.

Sur ces entrefaites arriva la mort du pape, qui causa d'étranges mouvemens en Italie : mais quoiqu'elle délivrât la France d'un dangereux ennemi, elle ne lui fut pas si avantageuse qu'elle auroit dû l'être.

Cette mort fut aussi funeste, que le méritoit la vie criminelle & scandaleuse de ce pontife ; & suivant l'opinion constante, elle fut l'effet d'un nouveau crime, que le duc de Valentinois son fils méditoit d'exécuter : quoique selon quelques-uns, ce fût à son insû. Anglet. Epist. 264.

Ils devoient souper à la vigne du cardinal Adrien di Corneto, & le duc de Valentinois avoit choisi ce temps & ce lieu, pour empoisonner le cardinal, moins par haine contre lui, que parce qu'il étoit fort riche, & qu'il avoit envie de se saisir de ses biens.

Ce duc avoit envoyé devant un de ses gens avec quelques bouteilles de vin empoisonné, lui défendant d'en donner à boire à personne sans son ordre. Le pape arriva le premier à la vigne, & en attendant le souper, comme il faisoit grand chaud, il demanda à boire. Le reste de la provision du pape n'étant pas encore arrivé, & l'officier croyant qu'on ne lui avoit défendu de donner de ce vin à personne, que parce qu'il étoit le plus délicat de ceux qu'on devoit servir, en présenta au pape. Le duc de Valentinois survint lui-même dans le moment, & ayant aussi voulu boire, on lui donna du même vin.

Le poison ne fut pas long-temps sans agir sur l'un & sur l'autre, & ils furent saisis de violentes douleurs. On les emporta tous deux au Vatican qui étoit proche. Le pape mourut le lendemain dix-huitieme d'août, à la soixante & onzieme année de son âge, & au commencement de l'onzieme de son pontificat : les marques de

1503. poison furent visibles, car son corps devint tout violet & tout enflé. Pour ce qui est du duc de Valentinois, la vigueur de l'âge, & sa bonne constitution capables de soutenir les plus violens contrepoisons, & les autres remedes auxquels on eut recours, lui sauverent la vie, & il en fut quitte pour une grieve maladie.

C'est ainsi que mourut le pape Alexandre VI. dont les débordemens publics, les perfidies, l'ambition desmésurée, l'avarice insatiable, la cruauté, l'irreligion en avoient fait l'objet de l'exécration de toute l'Europe, en une place où l'on ne devroit être élevé que par les mérites des vertus contraires à tous ces horribles vices.

Embarras du duc de Valentinois en cette occasion.

L'embarras du duc de Valentinois fut extrême dans cette étrange conjoncture. A la vérité voyant le pape aussi âgé qu'il étoit, il ne comptoit pas sur la longueur de sa vie, & il avoit pris des mesures pour se précautionner contre les dangers dont sa mort le menaçoit. Son but avoit toujours été de se mettre en état d'être maître de l'élection du successeur, pour avoir un pape dont il fût sûr. Sa grande puissance, les nombreuses troupes qu'il avoit sur pié, l'attachement que les cardinaux Espagnols, qui faisoient une grande partie du sacré collége, avoient pour sa personne, lui répondoient que le pape futur seroit son ouvrage. Mais l'état où il étoit déconcertoit tous ses desseins : & il disoit quelquefois avec un extrême chagrin, qu'il avoit tout prévu, excepté le malheureux accident qui lui étoit arrivé.

Il mit une forte garde dans son palais & aux environs, il fit venir un grand nombre de troupes, qu'il répandit dans les fauxbourgs de Rome & dans les villages voisins : mais prévoyant qu'il ne seroit pas en état de se soutenir contre les Colonnes & les Ursins qu'il avoit également maltraités, si ces deux familles s'unissoient ensemble, il envoya solliciter les Colonnes de lui rendre leur amitié; & pour l'obtenir, il leur remit entre les mains toutes les places qu'il leur avoit enlevées, & qu'ils retrouverent en bien meilleur état qu'elles n'étoient, lorsqu'ils en sortirent; car le pape les avoit fait fortifier

fortifier avec soin, & remplir de toutes sortes de munitions. La réconciliation se fit à ce prix, plus aisément qu'elle ne se seroit faite avec les Ursins, parce qu'il avoit ôté la vie avec les biens à plusieurs de cette famille, au lieu que les Colonnes n'avoient perdu que ce qu'on leur restituoit. 1503.

Tumulte à Rome.

Rome cependant étoit toute en tumulte. Fabio des Ursins prit les armes avec ceux de sa faction contre les Colonnes. Il fit mettre le feu à quelques maisons qui appartenoient aux Espagnols, & souleva une partie du peuple, pour demander la tête du duc de Valentinois. D'autre part Prosper Colonne étoit entré dans Rome, & avoit aussi armé ses amis. Tout se disposoit à une cruelle guerre civile. Ces troubles firent retarder de quelques jours le conclave; & les cardinaux ne se croyant pas en sûreté au Vatican, le firent préparer au couvent de la Minerve.

Les troupes Françoises s'en approchent par mer & par terre.

Mais ces séditions n'étoient pas ce qui donnoit le plus d'inquiétude aux cardinaux. Ils appréhendoient beaucoup plus que les armées de France & d'Espagne ne s'approchassent de Rome, pour ôter la liberté au Conclave. En effet, le marquis de Mantoue ayant sû la mort du pape, partit de Parme avec les troupes Françoise sans attendre le reste des Suisses, dont il n'y en avoit encore qu'une partie d'arrivés, & la flotte Françoise qui étoit à Gayete, eut ordre de faire voile pour s'emparer de l'embouchure du Tibre.

L'approche du marquis de Mantoue produisit un grand effet; car on avoit regardé la réconciliation du duc de Valentinois avec les Colonnes, comme une disposition très-prochaine à sa jonction contre la France avec les Espagnols protecteurs des seigneurs de cette maison. Mais dès qu'il sut que l'armée Françoise étoit en marche, & que la flotte étoit partie de Gayete : que plusieurs des petits princes d'Italie dont il avoit envahi les Etats, s'étoient soulevés, & s'étoient remis en possession de leurs domaines, * il traita avec l'ambassadeur de France,

* Cet ambassadeur étoit Louis de Villeneuve baron de Trans, connu auparavant sous le nom de seigneur de Serenon. Louis XII. pour recompense

1503. s'obligea à seconder le roi de tout son pouvoir contre les Espagnols, pour les chasser du royaume de Naples, & fit espérer les suffrages des cardinaux de son parti en faveur du cardinal d'Amboise pour le pontificat.

Ce cardinal, qui depuis long-temps visoit à ce but, fit grand fond sur cette négociation. Il n'eut pas plûtôt appris la mort du pape, qu'il partit de France avec le cardinal d'Arragon & le cardinal Ascanio Sforce, qu'il avoit tiré de prison depuis long-temps, & à qui il avoit fait mille caresses, & donné les plus belles espérances en vûe de l'engager à lui donner sa voix, & à lui procurer celles de ses amis.

Il fut ravi d'apprendre en arrivant, que l'élection n'étoit point encore faite: car il avoit beaucoup appréhendé qu'elle ne le fût; & on ne l'auroit pas attendu sans doute, si les désordres de Rome n'avoient obligé à retarder les obseques du feu pape, & si la crainte d'un schisme dans des circonstances si fâcheuses, n'eût fait résoudre les plus sages des cardinaux, à donner le loisir à ceux du sacré collége qui étoient éloignés de Rome, de s'y rendre. Tout sembloit favoriser ses voeux: l'armée de France étoit déja à Népi & à Isola, c'est-à-dire, presqu'aux portes de Rome, résolue à ne pas passer le Tibre, que le pape ne fût élû; & le parti du duc de Valentinois s'étoit ranimé par ce voisinage: mais ce duc trouva une fermeté dans les cardinaux, qui le déconcerta.

Difficultés qui retardent le conclave.

Ils refuserent d'entrer au conclave, à moins que d'être assûrés d'y avoir une entiere liberté de suffrages, & qu'il ne sortit de Rome avec toutes ses troupes. La chose paroissoit si juste, que le cardinal d'Amboise n'osa s'y opposer. On l'obligea lui-même à promettre par les mêmes motifs, que l'armée Françoise demeureroit à Népi, & n'étendroit point ses quartiers du côté de Rome pendant le conclave, comme elle prétendoit faire. Le duc de Valentinois se fit transporter à Civita-Castellana, n'o-

les services qu'il avoit rendus à la France sur terre & sur mer, érigea en marquisat la baronie de Trans; & c'est le premier exemple que l'on ait d'une pareille création.

Voyez la Préface de la nouvelle édition de Comines.

sant s'opposer à la résolution des cardinaux qui leverent beaucoup d'infanterie à Rome pour la garde de la ville. 1503.
Trois prélats furent nommés pour celle du conclave, avec ordre, en cas de sédition ou de violence, d'en laisser la sortie libre à ceux qui le composoient, pour se retirer où ils jugeroient à propos.

Intrigues du cardinal de la Rovere. Belcarius, l. 9. Annales de France.

Le cardinal d'Amboise, tout habile qu'il étoit, ne pénétra pas la fin de cette spécieuse conduite des cardinaux; & ne soupçonnant rien du piége qu'on lui tendoit, il n'eut garde de deviner celui qui le lui avoit préparé. C'étoit Julien de la Rovere cardinal de Saint Pierre aux Liens, homme qui de tout temps avoit été très-attaché aux intérêts de la France, qui sembloit les avoir épousés comme les siens propres, & un de ceux qui avoit le plus contribué aux deux conquêtes du royaume de Naples. Il étoit d'autant plus propre à tromper le cardinal d'Amboise en cette occasion, qu'on ne l'eût jamais soupçonné de prétendre au pontificat. Il avoit été de tout temps l'ennemi déclaré de la maison de Borgia: cette raison suffisoit pour lui faire donner l'exclusion par la faction du duc de Valentinois. Les cardinaux le redoutoient comme un homme fier, imperieux, entreprenant, inquiet: en un mot, il n'y en avoit pas un seul dans le sacré collége, qui fût moins en passe que lui d'être élevé sur le throne de saint Pierre. De plus, parmi plusieurs bonnes & mauvaises qualités, il avoit toujours paru avoir de la sincerité, jusques-là que le feu pape, qui en parloit souvent très-mal, lui donnoit de temps en temps cet éloge. Ce fut pourtant lui qui joua le cardinal d'Amboise. Guicciardino, l. 6.

Il ne pensoit pas à la verité à être pape dans ce conclave, à cause de la haine que le duc de Valentinois lui portoit, & les avantages que le cardinal d'Amboise y avoit pour lui être préféré: mais il esperoit voir encore la fin d'un pontificat, pourvû que le pape qu'on éliroit cette fois-ci, fût plus vieux que ne l'étoit le cardinal d'Amboise: & les choses pouvoient changer avec le temps, & les conjonctures lui devenir plus favorables.

1503. Ainsi tout son but étoit de faire élire un pape qui ne durât pas long-temps.

Il jetta pour cela les yeux sur François Picolomini, homme que sa vertu & sa conduite rendoient digne du pontificat, mais dont les infirmités jointes à une grande vieillesse ne lui laisseroient pas long-temps le dépôt de la papauté entre les mains. Il s'ouvrit sur cela aux cardinaux Italiens, leur représenta les inconvéniens de la domination d'un pape d'au-delà des Monts, & les avantages qui reviendroient à l'église d'un pape Italien. L'amour de la nation & l'expérience du regne précedent furent des motifs qui les firent aisément entrer dans ses vûes. Il prit les Espagnols par un endroit qui leur étoit encore plus sensible, en leur représentant que si le cardinal d'Amboise étoit pape, c'en étoit fait du royaume de Naples pour la monarchie d'Espagne. Le cardinal Ascanio Sforce qui avoit beaucoup d'amis dans le conclave, ne fut pas plus difficile à émouvoir par l'idée d'un pape François, qui lui feroit perdre toute espérance de voir le duché de Milan rentrer dans sa famille : & quelque promesse qu'il eût faite au cardinal d'Amboise pour obtenir sa liberté, il étoit bien résolu de ne lui pas tenir sa parole. Le cardinal de Saint Pierre aux Liens ne crut pas qu'il fût sûr de se déclarer au duc de Valentinois : mais s'étant assuré des cardinaux Espagnols, qui faisoient une bonne partie de la faction de ce duc, il ne s'en mettoit pas beaucoup en peine.

Après avoir ainsi négocié avec tous les cardinaux, & leur avoir fait agréer Picolomini, tandis qu'il faisoit accroire au cardinal d'Amboise que c'étoit pour lui uniquement qu'il travailloit, il leur fit le plan que j'ai dit pour la liberté du conclave, & se chargea de le faire trouver bon au cardinal d'Amboise. Il le fit en l'assurant de la bonne disposition des cardinaux à son égard, en lui représentant le danger qu'il y auroit que les Espagnols ne chicanassent sur la maniere de son élection, sous prétexte de la violence faite aux cardinaux par la présence de l'armée Françoise; qu'il n'en faudroit pas davantage

pour produire un dangereux schisme; qu'il ne devoit pas hésiter à la faire retirer, & que la chose étant sûre pour lui, il ne coûtoit rien de garder les bienséances qui lui feroient honneur, sans lui porter aucun préjudice. Il réussit, comme il l'avoit promis aux cardinaux, & ce plan fut suivi.

Le conclave s'assemble & choisit pour pape François Picolomini, qui meurt peu après, ayant pris le nom de Pie III.

Dès que le duc de Valentinois fut sorti de Rome, & qu'on fut assuré que l'armée de France demeureroit dans ses quartiers de Népi, les cardinaux entrerent au conclave, où le cardinal d'Amboise ne fut pas long-temps sans s'appercevoir qu'on l'avoit trompé : mais il n'y avoit plus de moyen de remedier au mal. Après quelques assemblées qui se firent pour la forme, Picolomini fut choisi le vingt-deuxieme de septembre, & prit le nom de Pie III. en mémoire de Pie II. son oncle, qui l'avoit fait cardinal. Ce choix étoit d'un mauvais augure pour la France par rapport aux affaires de Naples. Pie II. avoit fait perdre ce royaume à la maison d'Anjou, & y avoit affermi celle d'Arragon. La France avoit donné depuis des marques de son chagrin aux Picolominis, & au cardinal même qu'on venoit d'élire : car le feu pape l'ayant envoyé vers Charles VIII. ce prince ne voulut point le recevoir, & lui refusa audience par la seule raison qu'il étoit neveu de Pie II. Les François pouvoient donc compter sûrement sur la haine du nouveau pape ; & effectivement il pensoit à la leur faire sentir, lorsqu'il mourut après 26. jours de pontificat.

Cette mort eût pû ranimer les espérances du cardinal d'Amboise : mais les conjonctures n'étoient plus les mêmes. L'armée de France avoit passé le Tibre, & étoit déja fort occupée contre les Espagnols. Le duc de Valentinois son principal appui ne pensoit plus qu'à conjurer la tempête qui s'étoit formée contre lui-même, par la réconciliation des Colonnes & des Ursins entre eux, nonobstant les grands avantages qu'il avoit faits aux premiers, pour les détourner de s'unir aux seconds entre lui.

Le cardinal d'Amboise avoit mis tout en œuvre pour empêcher cette réunion, & pour attirer les Ursins au

1503. ſervice du roi. Mais quoi qu'il pût faire, les uns & les autres embraſſerent ouvertement le parti du roi d'Eſpagne. On prétendit que les Venitiens, toujours ſous-main contraires aux François, aiderent beaucoup à l'ambaſſadeur d'Eſpagne en cette négociation. Le duc de Valentinois prêt d'être accablé par ces deux puiſſantes factions, voulut ſe ſauver de Rome, où il étoit revenu après l'élection de Pie III. & ne pouvant le faire en ſûreté, il fut heureux que ce pape lui accordât un aſyle dans le château Saint-Ange, avec promeſſe de l'en laiſſer ſortir, quand il le demanderoit.

Guicciardino, l. 6.

Mais ſes inquiétudes furent plus grandes que jamais, lorſqu'il vit le pape mort. Le cardinal de Saint Pierre aux Liens profita de ſa frayeur. Il alla lui demander les ſuffrages de ſa faction; lui promit, s'il étoit pape, de lui conſerver la charge de général des troupes du ſaint ſiége, de lui confirmer la poſſeſſion de la Romagne, & des autres places qu'il avoit conquiſes ſous le pontificat d'Alexandre, dont une grande partie s'étoit révoltée depuis qu'on l'avoit vû ſuccomber ſous les efforts de ſes ennemis, & de faire épouſer ſa fille à ſon neveu, fils de François-Marie de la Rovere ſon frere.

Le cardinal de la Rovere lui ſuccede ſous le nom de Jules II.

Belcarius, l. 9.

Le duc de Valentinois trop heureux de trouver une telle reſſource dans ſon malheur, accepta ſes offres, gagna les cardinaux Eſpagnols en ſa faveur; ils étoient déja bien revenus des anciennes préventions qu'ils avoient contre lui touchant ſon attachement pour la France, par la conduite qu'il avoit tenue dans le précédent conclave. Le cardinal ne réuſſit pas moins bien auprès des cardinaux Italiens par les grandes promeſſes qu'il leur fit; deſorte qu'on pouvoit dire qu'il étoit élu pape avant le conclave. En effet, il fut créé dès la premiere fois que les cardinaux s'aſſemblerent; choſe inouie, & dont il n'y avoit point d'exemple depuis que les papes ſe font par l'élection des ſeuls cardinaux. Celle-ci ſe fit la derniere nuit du mois d'octobre. Il prit le nom de Jules II. moins, à ce qu'on crut, par la veneration qu'il eut pour Jules I. qui avoit été un très-ſaint pape au quatrieme ſiecle de l'Egliſe, que pour

1503.

oppofer le nom du premier des empereurs Romains à celui d'Alexandre, que Borgia fon ennemi avoit pris en montant fur la chaire de faint Pierre. Il fallut que le cardinal d'Amboife foufcrivît à cette élection, & qu'il allât comme les autres, à l'adoration de celui dont il avoit été la dupe; bien puni de fon ambition & du préjudice qu'il caufa aux affaires de fon maître par le retardement de l'armée Françoife en-deçà du Tibre : quoique ce foit peut-être à tort qu'on le blâme fur ce dernier article; parce que s'il eût été pape, il auroit été en état de réparer le mal de ce retardement avec un extrême avantage pour la France : mais c'eft l'ordinaire de tous ceux qui ne réuffiffent pas, d'être chargés par le public du malheur des évenemens.

L'armée Françoife paffe le Garilian, & force le camp des Efpagnols par un endroit. Guicciardino, l. 6.

Cependant l'armée de France s'étoit avancée jufqu'au Gariglian, & avoit obligé Gonfalve beaucoup inférieur en troupes à fe retirer au-delà. C'étoit un point capital pour les François de paffer cette riviere: car ce paffage leur donnoit moyen de faire des courfes jufqu'aux portes de Naples. Gonfalve comprit bien de quelle importance il étoit pour lui de l'empêcher, & y employa toute fon induftrie. Toutefois quoiqu'il pût faire, le marquis de Mantoue ayant fait avancer fon artillerie fur le bord du fleuve, & à la faveur de celle de la flotte qu'il fit entrer dans cette riviere, il conftruifit un pont fur lequel paffa une partie de l'armée au nombre de cinq mille hommes, qui, fans s'arrêter, allerent attaquer le camp Efpagnol, & le forcerent par un côté, après avoir emporté une redoute qui le couvroit.

Mariana, l. 28. c. 5.

Elle eft enfuite repouffée avec perte.

Il y a beaucoup d'apparence que s'ils avoient été foutenus, les Efpagnols euffent été entierement défaits : mais la lenteur du marquis de Mantoue empêcha les fuites de ce commencement de victoire. Gonfalve connoiffant le péril où il étoit, fit les derniers efforts pour repouffer les François ; & s'étant mis lui-même à la tête de fon infanterie la hache d'armes à la main, les enfonça, les chaffa de la redoute, & les pouffa fi vivement, malgré le grand feu d'artillerie qu'on faifoit de l'autre bord du

1503.

Annales de France.

fleuve ; qu'il les mit en désordre, & les contraignit de repasser le pont. Il y perdit bien du monde, & entre autres Fabio des Ursins, mais beaucoup moins que les François, dont il en demeura quinze cents sur la place, si l'on en croit l'histoire d'Espagne : car nos relations Françoises ne nous apprennent rien de ce détail. Ce fut en cette occasion que le brave chevalier Bayard arrêta seul pendant un assez long espace de temps, deux cents Espagnols à la barriere du pont, renouvellant le prodige de valeur de ce fameux Romain * qui soutint seul l'effort de l'armée de Porsenna sur le bord du Tibre. Bayard, son cheval s'étant abbatu, fut pris, & ensuite sauvé par un gentilhomme de Dauphiné, nommé Guiffrai, qui vint charger les Espagnols avec une nouvelle troupe.

Hist. du chevalier Bayard, c. 25.

* Horatius cocles.

Le canon qui tiroit sans cesse au travers de leurs bataillons les obligea à une prompte retraite, & leur ôta le moyen de rompre le pont, à la tête duquel on fit dès le lendemain un grand retranchement qui leur ôta l'espérance de le détruire.

Mésintelligence entre les généraux François.

Le plus fâcheux effet que produisit cette déroute, fut la mésintelligence entre les généraux de l'armée de France. Vaudricourt & le bailli de Caen murmurerent hautement contre le marquis de Mantoue, publierent qu'il trahissoit le roi ; que Gonsalve étoit averti de tous les desseins des François, & lui reprocherent certains autres faits particuliers, où ils prétendoient qu'il avoit fort ménagé les Espagnols.

Ce sont-là de ces choses sur lesquelles il est difficile de prononcer. Ce qu'il y a de certain, c'est que le marquis de Mantoue avant cette derniere guerre avoit toujours tenu une conduite très-équivoque à l'égard de la France, & que c'étoit un grand problême si son habileté & l'intérêt de l'avoir dans le parti du roi étoient des motifs assez puissans pour ce prince, de lui confier la conduite de son armée contre les Espagnols dans une occasion si importante. Quoiqu'il en soit, il prit lui-même cette occasion pour quitter le commandement, soit par mécontentement, soit par crainte de n'être pas assez

Belcarius, l. 10.

obéi,

obéi, soit pour continuer sa trahison. Il se retira du camp avec ses troupes sous prétexte d'une maladie, & son départ fut suivi de la désertion de la plûpart des Italiens. Le marquis de Saluffes, qui, comme j'ai dit, avoit la qualité de vice-roi de Naples, prit sa place. 1503.

Quelque grand que fût l'avantage que la liberté du passage du Gariglian donnoit aux François, la saison déja très-avancée, & très-mauvaise ne leur permettoit gueres d'en profiter, à moins qu'elle n'obligeât les ennemis à se retirer en quartier d'hyver dans leurs places frontieres. C'étoit ce que le marquis de Saluffes esperoit, & ce que la plûpart des capitaines Espagnols conseilloient à Gonsalve, en lui représentant que le pays où ils se trouvoient, étoit tout ruiné; qu'il n'y avoit presque aux environs ni bourgs ni villages; qu'il y auroit de grandes difficultés à y faire voiturer des vivres à cause des mauvais chemins, & que ce seroit faire périr les troupes, que de les tenir à découvert exposées aux pluies & aux neiges qui tomboient continuellement. Guicciardino, l. 6.

Les Espagnols demeurent dans leur camp, malgré les incommodités de la saison.

Gonsalve convenoit bien de toutes ces difficultés: mais il n'en fut point ébranlé, connoissant de quelle importance il étoit, que les François ne prissent point de quartiers au-delà de la riviere: & il résolut de ne point décamper, quoi qu'il arrivât. Il se posta à Cintura sur une petite éminence à un peu plus d'un mille du Gariglian; il fit faire des baraques pour ses troupes aux environs, & retrancha son camp de toutes parts pour les mettre hors d'insulte. On ne pouvoit y venir du pont que par un long défilé très-étroit, plein de fondrieres, & le long duquel des deux côtés il pouvoit aisément, quand il le voudroit, faire couler de l'infanterie pour tirer en flanc sur les ennemis, s'ils entreprenoient de le passer.

Cette constance des Espagnols obligea les François à ne pas désemparer pour la conservation de leur pont: mais quoiqu'ils fussent campés bien plus commodement que les Espagnols, ils étoient moins capables d'une telle fatigue: les maladies se mirent parmi eux, & il en mourut beaucoup. Les commissaires des vivres, ou manque

1503.

d'induſtrie pour en trouver, ou par avarice, ou par négligence, n'en fourniſſoient pas avec aſſez d'abondance au camp. Les généraux ne s'accordoient pas fort bien enſemble, & les gardes & les autres fonctions militaires ne ſe faiſoient pas trop ſoigneuſement.

Rencontres entre les deux partis.
Annales de France.

On fut long-temps dans l'inaction, excepté quelques rencontres de partis, où d'ordinaire les François avoient du deſſous. Gonſalve tenta une fois de rompre le pont par le moyen de pluſieurs groſſes poutres jointes enſemble, dont la rapidité de la riviere devoit extrèmement augmenter l'effort : mais le ſeigneur de Bajaumont s'étant jetté dans des bateaux avec quelques Gaſcons, fit échouer la machine contre le rivage, & tailla en pieces les Eſpagnols qui la conduiſoient. Une autre fois Proſper Colonne entreprit de mettre le feu au pont par le moyen d'un brûlot: mais ceux qui le conduiſoient s'étant trop preſſés d'allumer les feux d'artifice, il fut preſque conſumé avant que d'arriver au pont, & coulé à fond par le canon. La plus mémorable action qui ſe paſſa, fut la défaite de ſept cents François, qui ſans congé du général ayant quitté un poſte appellé la Roche-Guillaume, où ils étoient fort incommodés par la garniſon de la Rocca-Secca, furent attaqués dans leur retour au camp, & preſque tous tués ou pris.

Le général Eſpagnol reçoit du renfort.

Sur ces entrefaites Barthelemi d'Alviano, & les ſeigneurs de la maiſon des Urſins vinrent avec un corps de troupes conſidérable renforcer celles d'Eſpagne, qui par ce renfort, ſe trouverent être de neuf mille fantaſſins la plûpart Eſpagnols, de neuf cents hommes d'armes, & de mille hommes de cavalerie légere.

Gonſalve ſe voyant ſi fort, crut qu'il étoit de ſa gloire de ſe ſignaler par quelque entrepriſe. Parfaitement informé de ce qui ſe paſſoit parmi les François, il ſavoit que leur infanterie étoit beaucoup diminuée par les maladies dont le bailli de Caen un des généraux, étoit mort; que leur cavalerie, pour ſubſiſter, avoit été obligée de ſe loger dans des quartiers fort éloignés les uns des autres; que la plus grande partie de l'armée étoit diſperſée dans

1503.

l'espace de près de dix milles d'Italie; que vers la tour du Gariglian, proche de laquelle étoit le pont & le quartier général, il n'y avoit qu'un assez petit corps; & il ne doutoit pas que s'il pouvoit passer la riviere, & surprendre les François, il ne les défît sans peine.

Il fait jetter un pont sur le Gariglian.

Il donna ordre à Alviano de préparer fort secretement à Sessa, tout ce qui étoit nécessaire pour construire un pont. Il le fit d'autant plus promptement, que quoique cette riviere soit profonde, elle est étroite, & qu'il faut peu de bateaux pour en remplir la largeur. Tout étant prêt à Sessa, on transporta la nuit du vingt-septiéme de décembre, les bateaux à Sujo, à quatre milles audessus du pont des François, qui n'avoient point là de corps de garde: l'ouvrage fut achevé en peu d'heures, & Gonsalve le passa à la tête de son armée.

Attaque & emporte celui des François.

Il avoit donné ordre à son arriere-garde, qu'il laissa au-delà du Gariglian, de donner l'assaut au pont des François, dès qu'il auroit passé celui de Sujo. L'ordre fut exécuté avec beaucoup de bravoure, & le pont emporté presque sans aucune résistance; parce que le marquis de Salusses ayant été averti du passage de Gonsalve, avoit promptement rassemblé ce qu'il avoit là de troupes, pour se retirer vers Gayete. Il avoit eu le temps de faire mettre sur des barques la plus grosse artillerie, & avoit chargé Pierre de Medicis, qui depuis sa disgrace de Florence, ne sachant où donner de la tête, s'étoit réfugié au camp des François, de la conduire par mer à Gayete: mais cet homme infortuné que son malheur suivoit par-tout, ayant trouvé la mer très-grosse à l'embouchure de la riviere, & n'ayant pas laissé de continuer sa route, périt par la violence de la tempête avec toutes ses barques.

Les oblige d'abandonner leur artillerie & leur bagage.

Guicciardino, l. 6.

Cependant le marquis de Salusses, après avoir abandonné neuf autres pieces d'artillerie sur le pont, toutes ses munitions, quantité de malades, & la plûpart de ses bagages dans la tour du Gariglian, se retiroit en bon ordre vers Gayete. L'infanterie faisoit l'avant garde avec quelques pieces de campagne, & toute la cavalerie étoit à l'arriere garde.

1503.

Les poursuit & les bat au passage du Mola.

Gonsalve, qui ne vouloit pas qu'il lui échappât, détacha après lui Prosper Colonne avec la cavalerie légere, pour le harceler, & retarder sa marche, tandis qu'il suivroit avec le reste de son armée. Il y eut diverses escarmouches très-chaudes, & le marquis de Saluſſes fut obligé de s'arrêter de temps en temps, pour remettre ses troupes en ordre. Ce retardement donna le loisir à Gonsalve de le joindre au passage du pont devant Mola, à quelque distance de Gayete. Le marquis de Salusses lui opposa toute la gendarmerie Françoise, pour donner le temps à l'artillerie de passer le pont. Il y eut là un rude choc, pendant lequel une partie de l'infanterie passa la riviere : mais dès qu'elle fut passée, elle se débanda vers Gayete pour la plûpart. Ce mauvais exemple fut suivi par la plus grande partie des autres troupes à mesure qu'elles passoient, étant vivement poussées par les Espagnols l'épée dans les reins. Il se fit pourtant quelque ralliement au-delà du Pont, où le combat recommença; & ceux qui s'étoient ralliés se battoient toujours en retraite avec quelqu'ordre : mais quand ils eurent été poussés jusqu'à l'entrée de deux chemins, dont l'un conduisoit à Itri, & l'autre à Gayete, voyant qu'ils pourroient aisément gagner par la fuite une de ces deux places, il n'y eut plus moyen de les arrêter.

Nos annales mettent au passage du pont de Mola, le beau fait d'armes du chevalier Bayard dont j'ai parlé : mais j'ai suivi l'histoire particuliere de ce grand homme qui est ancienne, & qui la place au pont de Gariglian, & j'ai été déterminé par les circonstances qui me paroissoient mieux convenir à cet endroit qu'à l'autre.

Perte des vaincus.

Les Espagnols & les Italiens ne manquent pas de remarquer que cette action arriva encore un vendredi, qu'ils regardent, ainsi que j'ai dit, comme leur jour heureux, & qui étoit le vingt-huitieme de Décembre. La victoire fut complette, toute l'artillerie & tout le bagage pris : le nombre des morts & des prisonniers fut très-grand, sans compter ceux qui furent assommés par les paysans. Je ne trouve marqués de gens de distinction de

l'armée Françoise, que Bernard Adorne Génois parmi les morts, & les seigneurs de Buset & de Bourdeille au nombre des blessés. 1503.

Gonsalve campa à Mola & à Castillon voisins du champ de bataille : dès le lendemain il parut devant Gayete, & se saisit d'abord du Mont Orland, que les vaincus n'eurent pas la précaution ou le courage de défendre.

Le vainqueur marche à Gayete.

Gayete étoit une place, où les François pouvoient encore résister long-temps. Rien n'y manquoit pour une vigoureuse défense ; il y avoit beaucoup de bonnes troupes, des vivres, des munitions, une flotte pour favoriser les secours qu'on envoyeroit de France : mais la consternation causée par la perte de la bataille, fit perdre cœur non-seulement aux soldats, mais encore aux généraux. Ils demanderent à capituler, & l'unique chose qui put les excuser, étoit le prétexte de sauver au roi les troupes investies de tous côtés dans quelques places qu'on tenoit encore au royaume de Naples. Le bailli de Dijon, Sainte-Colombe, & Theodore Trivulce, furent envoyés au camp de Gonsalve pour faire le traité. Quelques-uns mettent Yves d'Alegre à la place de Sainte-Colombe.

Qui capitule aussitôt.

Guicciardino.

Jovius.

On convint de remettre Gayete aux Espagnols, le premier jour de l'année 1504. c'est-à-dire, le troisieme jour d'après que Gonsalve se fut presenté devant la place, pour faire mine de l'assieger : car apparemment la rigueur de la saison, & la fatigue de ses troupes l'auroient déterminé plûtôt à un blocus, qu'à un siége dans les formes. 1504.

Par la capitulation, la garnison sortit avec armes & bagages, pour retourner par mer ou par terre en France, ou sur les terres de France ; & Aubigni & les autres prisonniers devoient être rendus par les Espagnols. Cet article étant exprimé d'une maniere trop générale, Gonsalve ne manqua pas de chicaner là-dessus. Il prétendit que les seigneurs Napolitains n'y étoient pas compris ; il en coûta la liberté à Matthieu Aquaviva, à Honorat, & à Alfonse de S. Severin, qui furent mis dans

Articles de la capitulation.

1504.

une basse-fosse au Château-neuf de Naples. Ceux de la garnison qui retournerent par terre, périrent presque tous de misere & de maladie dans le chemin. Le marquis de Saluces mourut à Genes; plusieurs autres gentilshommes ayant ajoûté la fatigue du voyage à celles qu'ils avoient souffertes au camp du Gariglian, succomberent aussi aux maladies dont ils furent attaqués. Herouet thresorier de l'armée, qu'on accusa à la cour d'avoir causé beaucoup de désordre dans les troupes, faute de les payer, fut condamné comme criminel de péculat. Vaudricourt, Alegre, & le bailli de Dijon, soit pour n'avoir pas eu assez de soumission pour les généraux, soit pour avoir rendu Gayete sans se défendre, soit pour d'autres fautes qu'on leur imputa, furent disgraciés & éloignés de la cour.

Feron.

Il n'y eut gueres que Louis d'Ars qui fut bien reçu du roi; & il le méritoit, lorsqu'il revint long-temps après les autres. Ce seigneur après la défaite de Cérignole, s'étoit jetté dans Venose, ville de la Basilicate, & y avoit recueilli les débris de l'armée du duc de Nemours. Il s'y maintint, & fit de nouvelles conquêtes, malgré tous les efforts des Espagnols, maîtres de presque tout le royaume, jusqu'au Gariglian. Il ne voulut point être compris dans le traité de Gayete, & en fit un particulier pour lui & pour ses gens. Il sortit de la place, tambours battans & enseignes déployées, traversa toute l'Italie en bataille, & ramena en France ses troupes en assez bon état. Une des graces qu'il obtint du roi, en considération de sa bravoure & de sa sage conduite, fut le rétablissement d'Alegre, qu'il aimoit & qu'il estimoit, & qui en effet, à sa fierté & à son indocilité près étoit brave soldat & bon capitaine.

Brantome dans l'éloge de Louis d'Ars Berrayer.

La perte de cette place acheve celle du royaume de Naples pour la France.

C'est ainsi que le royaume de Naples fut perdu sans retour pour la France, & demeura à la maison d'Arragon, & passa ensuite dans celle d'Autriche. Ferdinand fut redevable de cette belle conquête à la valeur & à la prudence de Gonsalve, qui mérita à meilleur titre que jamais, le glorieux surnom de *Grand Capitaine*.

1504.

On attribua le mauvais succès des armes de la France, & la perte d'une si belle armée, à trois choses. La premiere fut le retardement des troupes que le cardinal d'Amboise retint long-temps au voisinage de Rome, où elles passerent la belle saison, pendant laquelle les rivieres pour la plûpart étoient guéables, & les chemins aisés, pour conduire l'artillerie & les bagages. Elles auroient prevenu, & vrai-semblablement empêché la jonction des troupes des Ursins avec celles des Espagnols. Gonsalve auroit été obligé de quitter la campagne, pour assurer par de fortes garnisons, les places dont il s'étoit emparé; & on auroit vû l'effet de ce premier feu de nos guerriers, à qui rien ne résistoit; au lieu qu'en arrivant sur le bord du Gariglian, bien avant dans l'Automne, & ne pouvant avancer dans des pays que les pluies rendoient impraticables, ils furent contraints de s'enterrer dans un camp, où le mauvais temps & les maladies contribuerent autant à leur défaite, que la valeur & la prudence de l'ennemi. Mais j'ai déja dit ce qui pouvoit excuser sur cet article le cardinal d'Amboise.

Belcarius, l. 10.

La seconde cause, fut la mort du duc de Nemours, & le choix du marquis de Mantoue qui fut mis en sa place, dont la lenteur ou l'infidélité fit perdre l'occasion de défaire les Espagnols après le passage du Gariglian; car de-là vinrent le mépris & la défiance que les autres officiers généraux conçurent de lui.

La troisieme, fut l'avarice du thrésorier, & celle des munitionnaires, qui causoit souvent la disette au camp du Gariglian, la désertion des soldats, & la nécessité où fut le marquis de Salusses, de les mettre en des quartiers séparés, d'où il ne pût les rassembler assez-tôt, pour empêcher le passage des Espagnols.

Etat des affaires de cette couronne du côté des Pyrenées.

C'étoit-là l'année malheureuse de la France; car on ne réussit pas mieux du côté des Pyrenées, qu'au-delà des Alpes. Le seigneur d'Albret après avoir pénétré jusques dans la province de Guipuscoa, s'en retira sans rien entreprendre; soit qu'il n'y trouvât pas de quoi

1504.

pouvoir faire subsister long-temps son armée ; soit qu'il appréhendât que le roi d'Espagne, pour se venger des ravages de la Biscaye, ne fît entrer ses troupes sur les terres de Jean d'Albret, son fils ; soit que les soldats ne fussent pas payés ; soit qu'il ne pût s'accorder avec le maréchal de Gié ; soit pour quelqu'autre raison que les historiens de France ont ignorée ; car celle qu'un historien moderne apporte, me paroît chimérique & forgée sans fondement ; savoir, qu'il voulut se venger du roi, parce que ce prince avoit épousé Anne de Bretagne ; comme si ce seigneur, qui étoit vieux, chargé de plusieurs enfans, maître d'un très-petit Etat, & qui avoit déja été rebuté pour ces raisons par Anne de Bretagne, même avant son mariage avec Charles VIII. eût pû être assez visionnaire, pour s'imaginer qu'il étoit un parti sortable à une reine de France, que les plus puissans princes de l'Europe auroient recherchée à l'envi, à cause du duché de Bretagne, qu'elle leur eût porté en dot. C'est gâter l'histoire, que de la farcir de ces imaginations romanesques, & de ces vains épisodes d'amour assortis de circonstances, qui s'accordent si peu avec le vrai, & qui ne fondent pas même un vrai-semblable.

Annales de France.

Belcarius, l. 10.

Varillas.

Histoire de Louis XII.

Les François assiégent Salces & l'abandonnent à l'approche des Espagnols.

Annales de France.

Humbert Vellai.

Quoi qu'il en soit, le seigneur d'Albret quitta les environs de Fontarabie, & vint se joindre au maréchal de Rieux pour assiéger Salces en Roussillon. Ils se retirerent après quarante jours de siége, à l'arrivée du secours conduit par Fédéric duc d'Albe, & ramenerent leur armée sous Narbonne. Une histoire manuscrite du regne de Louis XII. accuse le maréchal de Rieux, d'intelligence avec les Espagnols, sans nous dire les motifs qui l'engagerent à être infidele à son prince.

La flotte envoyée sous les ordres du commandeur Prégent de Bidoux, sur les côtes de Catalogne, n'eut pas un plus heureux succès ; & après avoir été battue d'une grande tempête, elle se retira dans les ports de France.

Les Espagnols, après quelques courses faites dans le

Languedoc

Languedoc, s'éloignerent des frontieres. Le roi d'Espagne fit proposer une treve au roi de France pour les quartiers des Pyrenées seulement, & se servit en cela de Fédéric d'Arragon, autrefois roi de Naples, qui étoit en France : car Ferdinand amusoit toujours ce prince déthroné, par l'espérance qu'il lui donnoit, de le rétablir dans ses Etats, pourvû que le roi voulût consentir à en céder sa part, comme il cederoit la sienne. Le roi, qui apparemment manquoit d'argent pour entretenir tant d'armées, accepta la treve ; & elle fut conclue pour cinq mois. 1504.

Etat d'Italie après la guerre de Naples.

Après la déroute des François au royaume de Naples, & leur retraite en France, la guerre cessa presque par-tout en Italie, mais sans ôter la crainte à ceux qui appréhendoient de la voir recommencer. Les Florentins en étoient les plus inquiets ; ils avoient peine à se persuader que Gonsalve en demeurât à la conquête de Naples, & qu'étant en si beau chemin, il n'étendît pas ses projets jusques sur le duché de Milan, auquel cas ils se croyoient perdus, ne doutant point que le général Espagnol, poussé par leurs ennemis, & sur-tout par les Pisans, ne vengeât sur leur République l'attachement qu'elle avoit toujours fait paroître pour la France, dans les dernieres guerres de Milan & de Naples.

Mariana, l. 28. c. 9.

Mais ils furent bientôt rassurés de ce côté-là. Gonsalve avoit trop de prudence pour s'engager à de nouvelles conquêtes, ayant à peine de quoi bien affermir celle qu'il avoit faite. Le nombre des soldats auxquels il pouvoit se fier, étoit beaucoup diminué, l'argent lui manquoit pour payer ses troupes ; on lui rendoit de très-mauvais offices à la cour d'Espagne, où Prosper Colonne étoit allé pour porter ses plaintes contre lui, irrité de ce qu'Alviane, de la maison des Ursins, avoit toute la confiance de ce général, & en recevoit beaucoup de bienfaits : & il ne prétendoit pas moins que de le faire rappeller. Peu s'en fallut qu'il n'en vînt à bout : mais au moins il fit ensorte qu'on mît des bornes à son autorité, qui commençoit à devenir suspecte au roi son maître.

1504. Les Venitiens à leur ordinaire ſe contentoient d'être ſpectateurs de toutes ces différentes ſcenes, & attendoient quelque nouvelle occaſion d'en profiter, comme ils avoient déja fait après la mort d'Alexandre VI. & durant l'embarras où elle mit le duc de Valentinois; car ils ſe ſervirent de cette conjoncture pour lui enlever Faenza, & quelques autres places moins importantes des environs.

Le pape ſeul paroiſſoit ne vouloir pas demeurer en repos, & ſon génie ne le comportoit gueres. Il avoit fait de grandes plaintes à la ſeigneurie de Veniſe ſur l'invaſion de Faenza, qui étoit de l'ancien domaine de l'Egliſe, & une des villes qui avoient été uſurpées autrefois par les Vicaires du ſaint Siége. Mais ne ſe trouvant pas aſſez fort pour attaquer les Venitiens, toute ſon attention étoit à retirer des mains du duc les autres villes de la Romagne dont il s'étoit emparé durant le pontificat de ſon pere; ſavoir, Céſene, Forli, & Bertinore; car les autres que le duc avoit ſubjuguées, avoient ſecoué le joug, & rappellé pour la plûpart leurs anciens maîtres.

Le pape avoit en ſa puiſſance le duc de Valentinois, qui, comme j'ai dit, avoit été trop heureux de trouver un aſyle au château ſaint Ange durant le cours du pontificat de Pie III. & il offroit au pape, pour avoir ſa liberté, de le mettre en poſſeſſion des places, où il avoit encore des troupes & des Gouverneurs en ſon nom.

Le duc de Valentinois rend au pape toutes les places qu'il lui avoit priſes.

Le pape ne demandoit pas mieux que de la lui accorder à cette condition: mais comme il connoiſſoit parfaitement l'eſprit fourbe de ce duc, il vouloit avoir toutes ſes furetés avant que de le laiſſer partir. Il lui permit toutefois de ſortir de Rome, où il ne ſe croyoit pas en aſſurance contre ſes ennemis, & d'aller demeurer à Oſtie ſous la garde du cardinal Bernard de Carvajal, juſqu'à ce que les places dont il étoit queſtion, euſſent reçû les commandans du ſaint Siége; après quoi le pape conſentoit qu'il ſe retirât par mer en France, ainſi qu'il le demandoit.

1504.

Gonsalve qui craignoit avec raison cet esprit dangereux, crut qu'il étoit de l'intérêt du roi son maître de s'en assurer; & le cardinal de Carvajal suivant son conseil, fit au duc les plus belles offres, soit d'argent, soit d'établissemens, soit d'emplois dans la guerre, pour lui faire prendre des engagemens avec l'Espagne. Le cardinal sut si bien entrer dans son esprit, qu'il lui persuada de s'en rapporter à Gonsalve; de sorte qu'avec la permission, d'autres disent à l'insû du pape, il fut conduit à Naples.

Et emmené prisonnier en Espagne.

Il étoit encore en chemin, lorsqu'il apprit que Charles Caretto marquis de Final étoit arrivé à Rome de la part du roi de France, avec ordre de lui faire les conditions les plus avangeuses qu'il eût pû souhaiter, s'il vouloit se retirer à sa cour : mais il n'étoit plus temps, il étoit observé de trop près pour échapper, & il fut surpris dans quelques intrigues contre les intérêts d'Espagne, ou du moins, & fort vrai-semblablement, on le lui fit accroire. Sous ce prétexte, Gonsalve sans s'embarrasser de sa réputation, sur laquelle il n'avoit plus gueres a perdre en matiere de traités, le fit mettre sur un vaisseau, & transporter en Espagne sous la garde d'Antoine de Cardone. Il y fut enfermé dans le château de Medina del Campo, réduit au même état que Ludovic Sforce, qui tout méchant qu'il étoit, eût pû passer en comparaison de lui, pour un homme de bien. On n'en parla plus désormais dans le monde où il avoit fait tant de bruit, sinon à l'occasion de sa mort qui arriva en 1507. Il avoit trouvé moyen de se sauver de sa prison, & s'étoit refugié en Navarre. Il y fut tué dans une embuscade, étant à la tête de quelques troupes du roi de Navarre, pour aller soumettre les rebelles qui avoient pris les armes contre ce prince.

Et y meurt.

Son éloignement assûroit de plus en plus la paix en Italie, que le roi, dont le thrésor étoit épuisé, n'avoit plus envie de troubler, au moins en ce qui regardoit le royaume de Naples, s'étant convaincu par sa propre expérience, de ce que celle de ses prédécesseurs devoit

1504. lui avoir appris, que les expéditions des François de côté-là, ne réussissoient point, ou qu'elles échouoient tôt ou tard après les plus heureux commencemens.

Le roi des Romains, après avoir, à son ordinaire, laissé passer les plus belles occasions de faire le mal à la France qu'il eût pû, & qu'il eût souhaité lui faire, ne pouvoit rien entreprendre seul en Italie. De sorte qu'elle n'avoit rien à craindre que d'elle-même, par les jalousies mutuelles de divers petits Etats, qui de tout temps s'étoient déchirés les uns les autres : mais que la crainte des maux passés sembloit devoir contenir.

Negociations pour la paix entre la France & l'Espagne.

D'ailleurs les couronnes de France & d'Espagne entrerent dès le commencement de l'année en traité pour la paix. La négociation rouloit uniquement sur la cession que les deux rois proposoient de faire de leurs droits sur le royaume de Naples, en faveur de la maison d'Arragon, qui l'avoit possédé avant la guerre. Le roi d'Espagne disoit toujours qu'il étoit prêt d'y rétablir Fédéric d'Arragon, ou du moins son fils Alphonse, qui étoit élevé à la cour d'Espagne. Le roi de France en disoit autant de son côté. Ce n'étoit apparemment l'intention ni de l'un ni de l'autre; car convenant en général de céder le royaume à Alphonse, ils demandoient l'un une condition, & l'autre une autre, qui étoient incompatibles. Le roi d'Espagne vouloit qu'Alphonse épousât Jeanne reine de Naples, qui étoit veuve de Ferdinand roi de Naples frere de Fédéric : cette reine étoit niece du roi d'Espagne, & fille de sa sœur. Le roi proposoit qu'en cédant ses droits sur le royaume de Naples, sa niece Germaine de Foix fut mariée à Alfonse. De plus, il vouloit que par le traité, les seigneurs Napolitains qui avoient suivi son parti, fussent remis en liberté & en possession de leurs biens, à quoi le roi d'Espagne ne vouloit pas consentir. Dans le fond, tout le mystere de la part du roi étoit, que n'ayant point de fils, il vouloit faire tomber le royaume de Naples à Claude sa fille, par le mariage de cette princesse, qui étoit déja arrêté avec Charles fils de l'archiduc : ce prince & Maximilien roi des Romains son pere, le souhai-

Mariana, l. 28. c. 9.
Annales de France.
Belcarius, l. 10.

1504.

toient aussi très-ardemment ; & le roi étoit résolu de s'unir étroitement avec eux pour d'autres desseins qu'il méditoit.

Suivies de la prolongation de la treve.

Comme les deux rois ne purent convenir sur des propositions si contraires, on se contenta de prolonger la tréve pour trois ans, pendant laquelle les deux nations auroient entr'elles le commerce entierement libre dans tous leurs Etats, excepté au royaume de Naples : restriction que le roi d'Espagne voulut être mise, parce que Louis d'Ars étoit encore en ce temps-là maître de Venose, & de quelques autres villes dans le royaume. Le roi la passa sans peine voyant bien qu'il n'y avoit plus de ressource pour lui de ce côté-là ; parce que Venose & les autres places qui n'étoient pas encore sous la puissance des Espagnols, étoient au milieu des terres, & qu'il étoit impossible de les secourir. Ce traité fut ratifié par le roi & la reine d'Espagne, le trente & unieme de Mars, & ils le remirent entre les mains de Jean de Lévis, seigneur de Mirepoix, & sénéchal de Carcassonne.

Recueil de traités par Leonard, T. 1.

La mauvaise foi de Ferdinand rend inutiles les négociations.

La treve ayant aussi été ratifiée par le roi, les ambassadeurs d'Espagne à la cour de France continuerent les négociations pour la paix : mais comme ils demeuroient toujours fermes sur leurs premieres propositions, le roi qui avoit dessein de faire un traité avec le roi des Romains & l'archiduc, sans la participation du roi d'Espagne, appella un jour ces ambassadeurs, se plaignit à eux du peu de droiture du roi leur maître, qui ne cherchoit qu'à l'amuser, de son peu de complaisance pour lui, de sa dureté & de son opiniâtreté à lui refuser le rétablissement des seigneurs Napolitains dans leurs biens du royaume de Naples, leur dit que son honneur étoit trop intéressé sur cet article, pour entendre jamais à la paix sans cette condition ; que comme ils étoient déterminés à ne le lui pas accorder, il seroit inutile de conférer plus long-temps, & qu'ils n'avoient qu'à se retirer au plûtôt. Ce que le roi dit aux ambassadeurs d'Espagne touchant le peu de sincérité de leur maître étoit si véritable, que le secretaire Quintana à son retour en Espagne, disant à Fer-

1504. dinand, que le roi de France se plaignoit qu'il l'avoit trompé deux fois; *Deux fois*, reprit Ferdinand, *Pardieu il a bien menti l'ivrogne, je l'ai trompé plus de dix.*

Amelot, Observ. sur les traités des princes.

Ambassade du roi des romains & de l'archiduc, envoyée en France, & pourquoi.

Dès que les ambassadeurs d'Espagne eurent été congédiés, ceux du roi des Romains & de l'archiduc Philippe se rendirent à Blois auprès du roi; le marquis de Final envoyé par le pape, & Pierre Filholi évêque de Sisteron avec la qualité de Légat, s'y trouverent en même-temps. Deux affaires importantes faisoient le sujet de ces ambassades.

La premiere étoit la confirmation du mariage de madame Claude de France avec Charles de Luxembourg fils de l'archiduc, & petit-fils du roi des Romains, & l'on convint de quelques nouveaux articles touchant ce mariage, & de l'investiture du duché de Milan, qui en fut toujours la condition essentielle. Ces deux points étoient si importans par rapport à la maison de France & à la maison d'Autriche, que pour en convenir, il fallut bien des conférences, où l'on prévit de part & d'autre les inconvéniens qu'il y avoit à craindre pour l'exécution, & l'on imagina tous les moyens possibles, pour accommoder les intérêts des deux parties. On s'y mit peu en peine de ce que pourroit en penser le roi d'Espagne: & c'est une chose à remarquer, que l'archiduc prit dans le traité, le titre de roi de Castille & de Leon, fondé sur ce qu'il avoit été reconnu pour l'héritier des états d'Isabelle, mere de sa femme, quelque-temps auparavant: il y prit même celui de roi de Grenade, quoique ce royaume n'eût été conquis que depuis le mariage de Ferdinand avec Isabelle, & on y donna à son beau-pere le titre de roi des Espagnes. Voici les principaux articles de ce traité.

Elle est suivie d'un traité, où l'archiduc prend le titre de roi de Castille & de Leon.

Recueil de traités par Leonard, T. I.

Autres articles qu'il contenoit.

Que le roi des Romains, trois mois après la ratification, donneroit au roi Très-Chrétien, l'investiture du duché de Milan pour lui & pour ses hoirs mâles, & à leur défaut pour sa fille aînée, & pour le duc de Luxembourg conjointement; & en cas qu'elle mourût, pour sa cadette, que le duc de Luxembourg devoit épouser en sa place: de même que si le duc de Luxembourg mouroit, son ca-

det, s'il en avoit, épouseroit madame de France. Que pour l'investiture, le roi donneroit deux cents mille francs au roi des Romains, à condition que si le duc de Luxembourg & madame Claude mouroient sans enfans, le roi des romains rendroit les deux cents mille francs au roi ou à ses héritiers, sauf le droit qu'ils auroient sur le duché de Milan. 1504.

Que touchant le royaume de Naples, ni le roi de France, ni le roi des Romains ne traiteroient point avec le roi d'Espagne, ni avec Fédéric d'Arragon à l'insû l'un de l'autre.

Que si le roi d'Espagne refusoit de conclure la paix avec le roi de France, le roi des Romains demeureroit toujours dans l'alliance avec la France, sans donner secours ni directement, ni indirectement au roi d'Espagne.

Que le roi, en considération du roi des Romains, donneroit, mais sans croire y être obligé, des établissemens honorables aux enfans de Ludovic Sforce, pourvû qu'ils vinssent faire leur résidence dans le royaume.

Qu'il rétabliroit dans leurs biens les bannis du duché de Milan. On excepta de cette grace un grand nombre de personnes en ce qui regardoit leur retour dans ce duché, & on leur accorda seulement la jouissance des biens qu'ils y avoient.

Qu'on feroit jurer le comte de Nevers gouverneur de Bourgogne, qu'en cas que le roi mourût sans hoirs mâles, & avant la consommation du mariage dont il s'agissoit, il remettroit entre les mains de l'archiduc le duché de Bourgogne, les comtés d'Aussonne, d'Auxerre, de Mâconnois, & Bar-sur-Seine au profit de madame Claude & du duc de Luxembourg, & entre les mains du prince & de la princesse, s'ils étoient en âge nubile; pourvû qu'il ne tînt ni à l'archiduc, ni au duc de Luxembourg, que le mariage fût consommé.

Qu'il en seroit de même des duchés de Milan, de Bretagne, & de Genes, des comtés d'Ast & de Blois, & de tous les biens patrimoniaux du roi.

Qu'au cas que le mariage se rompît par la volonté du

1504. roi, les duchés de Bourgogne & de Milan, & le comté d'Ast demeureroient au duc de Luxembourg : & que si c'étoit le roi des Romains ou l'archiduc qui les rompissent, le premier renonceroit à toutes ses prétentions sur le duché de Milan, & le second à toutes les siennes sur le duché de Bourgogne, sur les comtés de Mâcon & d'Auxerre, & sur Bar-sur-Seine, & qu'il cederoit en ce cas au roi & à madame de France les comtés d'Artois & de Charolois, & les domaines de Noyers & de Château-Chinon.

Que les princes & électeurs de l'Empire seroient garants de ce traité.

Qu'il ne tiendroit qu'au roi d'Espagne d'y être compris, pourvû qu'il voulut l'être quatre mois au plus tard après la ratification, & remettre entre les mains de l'archiduc le royaume de Naples, pour le laisser gouverner à ce prince jusqu'à la consommation du mariage de madame Claude de France & du duc de Luxembourg.

Ce traité fut conclu à Blois le vingt-deuxieme de Septembre. Il ne pouvoit être fort agréable au roi d'Espagne, non-seulement parce qu'il s'étoit fait sans sa participation, mais parce qu'on y disposoit en quelque façon de son royaume de Naples sans son aveu. Il étoit très-favorable à madame de France, que le roi aimoit tendrement, aussi-bien qu'au duc de Luxembourg. Fédéric d'Arragon perdoit par-là toute l'espérance que les deux rois lui avoient donnée, de le rétablir dans ses Etats : mais il étoit aussi très-préjudiciable au royaume, & par la même raison à François comte d'Angoulême duc de Valois héritier présomptif de la couronne de France, tandis que le roi n'auroit point de fils : car par ce traité on démembroit de la couronne non-seulement le duché de Milan, la seigneurie de Genes, mais encore le duché de Bourgogne, celui de Bretagne, & le comté de Blois : & c'est ce qui fit croire à plusieurs, que le roi le fit sans intention de le tenir. Il ne le tint pas en effet : bien des choses arriverent depuis qui l'en empêcherent; entr'autres la mort de la reine Isabelle de Castille;

S. Gelais, hist. de Louis XII.

1504.

tille, qui mourut sur la fin de cette année ; & que Fédéric d'Arragon précéda de peu de jours, ne laissant pas même à son fils l'espérance de remonter sur son throne, de laquelle il s'étoit vainement flatté pendant long-temps, malgré le préjugé qui devoit la lui faire perdre ; car on ne voit gueres que les princes rendent des royaumes, quand ils s'en sont une fois mis en possession, sur-tout quand ils sont du caractere dont étoit Ferdinand.

Ligue du roi, du pape, & du roi des Romains contre la république de Venise.

L'autre sujet de ces négociations qui devoit avoir plus de suite, fut la ligue du roi, du pape, & du roi des Romains contre la république de Venise. Tous trois étoient irrités contre cette république. Le roi, parce que durant la guerre de Naples, les Vénitiens l'avoient traversé sous main en cent occasions, & avoient contre les traités, donné passage à ses ennemis sur leurs terres. Il ne pouvoit non plus oublier, premierement l'ingratitude dont ils avoient payé un grand secours qu'il leur envoya pendant la guerre de Naples sous la conduite du seigneur de Ravestein, pour prendre l'isle de Mételin sur les Turcs, où beaucoup de noblesse de France périt, soit dans les attaques, soit par le naufrage; secondement, la jalousie & la haine qu'ils avoient fait paroître contre la nation Françoise, jusqu'à vouloir faire pendre le Patron d'une de leurs galeres, pour avoir procuré quelque soulagement au seigneur de Ravestein dans l'isle de Cérigo, auprès de laquelle son vaisseau en revenant de Mételin fut brisé par la tempête; enfin une trahison que le gouverneur Venitien de Brindes avoit faite au commandeur Prégent de Bidoux, qui étoit venu là pour radouber ses galeres, & se faire panser d'une blessure : car le gouverneur, malgré la parole qu'il lui avoit donnée, & contre les loix de la neutralité, permit à la flotte d'Espagne de l'attaquer dans ce port, & le commandeur fut obligé de couler à fond lui-même ses quatre galeres, pour empêcher que les Espagnols ne s'en rendissent les maîtres.

D'Auton, hist. de Louis XII. ch. 72.

Seissel, hist. de Louis XII.

Le roi des Romains n'étoit pas moins mécontent des Venitiens, au sujet de la ligue par laquelle ils s'étoient unis avec les François, pour envahir une partie du du-

1504. ché de Milan, fief de l'Empire : & le pape n'avoit pas de moindres sujets de plainte contr'eux, sur ce qu'ils s'étoient saisis de Faenza, & de quelques autres places, d'où le duc de Valentinois avoit chassé les vicaires du saint Siége.

Ce pape qui se faisoit une plus grande affaire de défendre le domaine de l'Eglise par les armes, que de la gouverner selon les Canons, fut l'auteur de la ligue de Blois, & il n'eut pas de peine à y réussir : car il avoit de quoi animer ces deux princes, par le grand avantage qu'ils trouvoient à abaisser la puissance de la république de Venise, & par le droit qu'ils avoient de profiter aussi-bien que lui de ses débris.

En effet, la domination de cette République s'étoit extrêmement augmentée aux dépens des domaines de l'Eglise, de ceux des ducs de Milan, & de la maison d'Autriche : la plûpart de ce qu'elle possédoit en Terre-ferme, n'étoit presque composée que des démembremens des Etats de ces trois puissances.

Le marquis de Final & l'évêque de Sisteron engagerent les deux princes par ces motifs à s'unir avec le pape, pour partager ensemble une si riche dépouille, quoique le roi fût alors très-mécontent du pape, de ce qu'il avoit pourvû sans sa participation aux bénéfices que le cardinal Ascanio avoit possédés au duché de Milan, & que dans une nomination de cardinaux, il lui avoit refusé deux chapeaux qu'il lui demandoit avec instance, l'un pour l'archevêque d'Auch, neveu du cardinal d'Amboise, & l'autre pour l'évêque de Bayeux. Le roi même, pour marquer son ressentiment, avoit fait saisir le temporel de ceux que le pape avoit pourvûs de bénéfices au duché de Milan : mais l'intérêt suspend aisément l'animosité des princes.

Guicciardino, l. 7.

Le pape ne prétendoit pas moins que de se faire céder par les Venitiens Ravenne, Cervia, Faenza, Rimini, Imola, Césene, & toutes les dépendances de ces villes, qui avoient été autrefois du domaine de l'Eglise. Le partage du roi des Romains devoit être Rovérédo, Véro-

ne, Padoue, Vicenze, Trevise, le Frioul & toutes leurs appartenances, qu'il soûtenoit avoir été enlevées injustement à la maison d'Autriche. Le roi entrant dans les droits des ducs de Milan, devoit avoir pour sa part Bresse, le territoire de Creme, le Bergamasque, le Crémonois, & la Giradadda. Le duc de Ferrare, le marquis de Mantoue, la république de Florence, & le roi de Hongrie devoient aussi être admis au traité, pour rentrer dans d'autres terres que les Venitiens leur détenoient. C'est-à-dire, qu'on étoit résolu d'abîmer cette République, & de ne lui laisser presque que ce qu'elle possédoit au-delà du Golfe. Le prétexte de cette union fut de faire la guerre au Turc, avec qui les Venitiens venoient de conclurre la paix; & l'on observa que leur traité fut signé le même jour que celui du pape avec les deux rois, c'est-à-dire, le vingt-deuxieme de Septembre.

1504.

Mariana, l. 28. c. 10.

Le roi d'Espagne ayant été informé de ce qui se passoit, ou l'ayant conjecturé, en donna avis à la seigneurie de Venise, & lui offrit de s'unir avec elle, craignant beaucoup pour son royaume de Naples. Mais le Sénat ne le put croire d'abord, & refusa de traiter avec lui. Si l'exécution avoit été aussi prompte qu'elle devoit l'être selon le traité de Blois, & qu'elle pouvoit l'être en effet, les Venitiens étoient perdus sans ressource. Mais le retardement fit naître divers obstacles, & le coup n'ayant été porté que long-temps après, & peu à propos, il n'eut pas grand effet.

Le roi d'Espagne tâche de la traverser.

Recueil de traités, &c.

La lenteur & l'irrésolution du roi des Romains en furent les principales causes. Il fut plusieurs mois sans envoyer la ratification du traité. Le cardinal d'Amboise alla exprès en Allemagne pour le presser de la donner, & il ne put l'avoir qu'au mois d'Avril de l'année suivante. Il fit payer au roi des Romains la moitié de la somme dont on étoit convenu pour l'investiture de Milan, & promit de lui faire délivrer l'autre moitié sitôt qu'il seroit entré en Italie avec son armée. Il fit l'hommage pour ce duché au nom du roi, & le lendemain il en reçut l'investiture du roi des Romains. Le cardinal d'Amboise vit

1505.

Le roi des Romains la rend sans effet par sa lenteur.

Guicciardino, l. 6. Annales de France.

Acte de l'investiture.

Recueil de traités, T. 2.

1505. bien par la maniere dont le roi des Romains lui parla, qu'il ne passeroit pas si-tôt les Alpes : & en effet, ce prince lui dit nettement peu de temps après, que les affaires qu'il avoit en Allemagne, où il étoit en guerre avec le comte Palatin, ne lui permettroient de penser à celles d'Italie, que l'année d'après.

Maladie du roi qui fait désespérer de sa vie.

Le roi tomba alors dans une dangereuse maladie, & fut désespéré des medecins. Sa mort parut si certaine, que la reine Anne de Bretagne prit ses mesures pour se retirer dans son duché, fit emballer ses joyaux, & les autres meubles les plus précieux, & les mit sur la Loire, pour les faire transporter au château de Nantes : mais le maréchal de Gié les arrêta auprès de Saumur. Cette conduite qu'il tint, soit par le motif du bien de l'Etat, soit par son animosité particuliere contre la reine, dont il n'étoit pas aimé, lui coûta cher. Dès que le roi fut revenu en santé, on lui fit son procès, & on rechercha dans sa vie tout ce qui pouvoit le rendre coupable. On lui ôta le titre & les appointemens de gouverneur de monsieur le comte d'Angoulême : il fut privé des gouvernemens d'Angers & d'Amboise, & d'une compagnie de cent Lances. Il fut suspendu pour cinq ans de l'exercice de sa dignité de maréchal de France, & condamné à demeurer durant ce temps toujours éloigné de la cour de dix lieues. Le roi pour montrer qu'il n'avoit eu nulle part à ce que le maréchal de Gié avoit fait, permit à la reine de faire un voyage en Bretagne. Elle alla en plusieurs villes ; & les Bretons la reçurent par-tout avec les plus grands honneurs.

Nouvelle hist. de Bretagne, l. 22.

Mauvais effet qu'elle produisit.

Cette maladie du roi fut un nouveau contre-temps, qui réveilla les espérances du cardinal Ascanio Sforce. Ce cardinal sur les nouvelles du danger où étoit le roi, & qui dura long-temps, traita avec les Venitiens, avec Gonsalve, & avec les partisans de la maison des Sforce, qui n'étoient pas en petit nombre au duché de Milan, afin de les engager à s'unir à lui, pour chasser les François du Milanès, & à l'établir dans ce duché, supposé que Ludovic son frere ne pût pas sortir de prison. Les Venitiens écouterent volontiers cette proposition, qui leur faisoit

espérer de détourner la tempête dont ils étoient menacés ; mais le roi réchappa de sa maladie, & le cardinal Ascanio mourut à Rome de peste, d'autres disent de poison, le vingtieme de Mai ; & cette nouvelle intrigue n'eut point de suite.

1505.

Le roi revient en santé.

Buonacorsi.

Jovius.

Mesures des Venitiens pour rompre la ligue faite contre eux.

Les Venitiens cependant prenoient d'autres mesures, & toute leur application étoit à détacher le pape de la ligue faite avec les deux rois. Ils se pressoient d'autant plus de le faire, que le roi des Romains, à la sollicitation du pape, leur avoit déja fait déclarer par son ambassadeur, que son intention étoit qu'ils rendissent, & au plûtôt, au saint Siége, tout ce qu'ils avoient envahi du domaine de l'Eglise. Ils regarderent ces instances comme une disposition prochaine à une déclaration de guerre, & ils jugerent à propos de se relâcher sur une partie, plûtôt que de s'exposer à tout perdre.

Ils firent offrir au pape de lui rendre Rimini, & tout ce qu'ils avoient pris depuis la mort d'Alexandre VI. à condition qu'il leur laissât Faenza, avec son territoire : mais le pape leur répondit froidement, qu'il prétendoit ne leur pas laisser un seul Château qui eût appartenu au saint Siége ; & qu'il falloit commencer par lui rendre Ravenne & Cervia, qui n'étoient pas moins du domaine de l'Eglise que Faenza.

Guicciardino, l. 6.

Ils ne se rebuterent point, & firent faire au pape une autre proposition par le duc d'Urbin, ami commun des deux parties ; ce fut de lui rendre toutes les places dont ils s'étoient saisis durant son pontificat & sous celui de Pie III. excepté Faenza & Rimini ; pourvû qu'il reçût leurs ambassadeurs d'obédience, qu'il avoit jusqu'alors refusé d'admettre.

Le pape, homme difficile à ramener, quand il avoit une fois pris son parti, tint ferme d'abord : mais ensuite faisant réflexion qu'il ne pouvoit faire que très-peu de fond sur le roi des Romains, étant de plus sollicité par les habitans de Forli, d'Imola, & de Césene, qui déja ruinés par les guerres précédentes, en appréhendoient une nouvelle, & enfin touché du grand avan-

1505. tage qu'on lui faisoit, sans qu'il lui coûtât ni argent ni troupes, consentit à l'accommodement, & reçut les ambassadeurs, après qu'on l'eut mis en possession des places & des forteresses dont il étoit question: elles étoient au nombre de dix, avec leur territoire, & très-bien fortifiées. C'est ainsi que les Venitiens échapperent le grand danger qui les menaçoit; & que la triple alliance fut rompue, sans que les deux rois eussent trop sujet de se plaindre du pape, dont ils avoient négligé de suivre la premiere ardeur.

Bambo.

Le roi recommence à traiter avec les Espagnols, à l'occasion de la mort d'Isabelle femme de Ferdinand.

Le roi ayant manqué un si beau coup, qui avoit été le principal motif de l'alliance qu'il avoit faite avec le roi des Romains, & de la confirmation du mariage de sa fille avec le duc de Luxembourg, à des conditions aussi avantageuses à ce prince, qu'elles étoient désavantageuses à la France, commença à changer de pensée sur ce dernier article, & à écouter les propositions du roi d'Espagne, que la mort d'Isabelle sa femme avoit jetté dans de grands embarras.

Ferdinand n'étoit roi de Castille & des états unis à cette couronne, que par Isabelle. L'archiduc & Jeanne sa femme, fille de Ferdinand & d'Isabelle, étoient héritiers de ce royaume. Ils avoient été reconnus comme tels par les Castillans, qui leur avoient fait serment de fidélité; & même l'archiduc, ainsi que je l'ai remarqué, prenoit le titre de roi de Castille. C'étoit de quoi Ferdinand ne pouvoit pas disconvenir.

Testament de cette princesse.

Mariana, l. 28. c. 12. & seq.

Isabelle avant sa mort avoit fait un testament, par lequel en reconnoissant Jeanne sa fille & l'archiduc pour ses héritiers, elle donnoit néanmoins l'administration de la Castille à son mari, jusqu'à ce que Charles duc de Luxembourg leur petit-fils, eût atteint l'âge de vingt-neuf ans, supposé que Jeanne sa fille ne voulût pas venir gouverner ce royaume en personne, ou qu'elle en fût empêchée par sa santé. Cette clause étoit ajoutée, parce qu Jeanne avoit de temps en temps des égaremens d'espr qui la rendoient incapable du gouvernement.

Il y eut à la cour d'Espagne plusieurs personnes q

conseillerent à Ferdinand de prendre le titre de roi de Castille, sous prétexte qu'il descendoit par les mâles des anciens rois de ce royaume : mais il sut modérer son ambition, & fit proclamer Jeanne & l'archiduc Philippe roi & reine de Castille. Il fit confirmer le testament d'Isabelle par les états du royaume, qu'il assembla, & exhorta l'archiduc à venir au plûtôt avec sa femme prendre possession de ses nouveaux états. 1505.

Confirmé par les états.

Comme il y avoit plusieurs grands du royaume qui eussent souhaité que Ferdinand se déclarât roi de Castille, il y en avoit aussi d'autres qui vouloient qu'il n'en fût pas même administrateur ; & au cas que Jeanne ne fût pas en état de gouverner par elle-même, ils prétendoient que le gouvernement en fût déferé à l'archiduc qui étoit déja reconnu roi, & que Ferdinand se retirât dans son royaume d'Arragon. Jean Emmanuel Seigneur Espagnol qui avoit depuis long-temps la confiance de l'archiduc, dont il étoit le favori, & comme le ministre d'état, avoit grande envie que ce second parti prévalût, & conseilloit à ce prince de le soutenir, lui représentant que d'aller en Castille avec la qualité de roi sans en avoir l'autorité, ce seroit y faire un personnage peu convenable, & qui lui attireroit le mépris de la nation.

Embarras de Ferdinand à ce sujet.

Ferdinand n'étoit pas seulement inquiet pour la Castille, mais encore pour le royaume de Grenade, & pour le royaume de Naples. Il avoit conquis l'un & l'autre depuis son mariage avec Isabelle, bien plus aux dépens de la Castille que du royaume d'Arragon ; & il ne pouvoit par conséquent y prétendre au plus que sa part.

Il se défioit extrèmement de Gonsalve, qui étoit mécontent des bornes qu'il avoit mises à son autorité dans le royaume de Naples. Il appréhendoit qu'il ne remît ce royaume entre les mains de l'archiduc ; il savoit que le roi des Romains, & le pape avoient envoyé à Gonsalve des gens affidés, pour tâcher de découvrir ses intentions ; & Prosper Colonne ennemi de ce général, inspiroit tous les jours contre lui de nouveaux soupçons à Ferdinand.

D'ailleurs ce prince n'étoit pas fort sûr d'Emmanuel

1505. roi de Portugal, ni de Jean d'Albret roi de Navarre : ces deux maisons avoient bien des sujets de n'être pas amies de celle d'Arragon, & le roi de Portugal avoit des liaisons très-étroites avec l'archiduc.

Disposition de l'archiduc à son égard.

La conduite de l'archiduc montroit trop clairement sa mauvaise disposition à l'égard de Ferdinand. Il avoit fait mettre en prison aux Pays-Bas Concillo, que ce prince avoit donné à Jeanne sa fille pour lui servir de secretaire; & cela s'étoit fait au sujet de quelques lettres de cette princesse qui avoient été interceptées, par lesquelles elle écrivoit au roi son pere que son intention étoit qu'il prît en main l'administration de la Castille, conformément aux intentions de la feue reine marquées dans son testament. L'archiduc avoit fait défense à tous les Espagnols qui étoient aux Pays-Bas, d'avoir aucun commerce avec Jeanne, & de lui parler. Enfin Jean Emmanuel ayant eu ordre de Ferdinand de revenir en Espagne, s'en étoit excusé, lui avoit mandé sans déguisement qu'il ne le reconnoissoit plus pour son maître, & qu'il avoit fait serment de fidelité au nouveau roi de Castille.

Ferdinand étonné du danger qui le menaçoit de toutes parts, & ayant de grandes défiances des Castillans, crut ne pouvoir rien faire de mieux pour sa sûreté, que de se réunir au plûtôt avec le roi de France, & de faire à ce prince des propositions si agréables, qu'il le détachât du roi des Romains & de l'archiduc.

Ferdinand demande en mariage au roi Germaine de Foix sa niece.

Il savoit que le roi avoit beaucoup de tendresse pour Germaine de Foix sa niece fille de sa sœur, & que dans le temps que la cour d'Espagne amusoit Fédéric d'Arragon de l'espérance de son rétablissement au royaume de Naples, le roi avoit consenti à renoncer à ses prétentions sur cet état, pourvû qu'on mariât cette princesse à Ferdinand duc de Calabre fils & héritier de Fédéric. Il crut donc ne pouvoir prendre le roi par un endroit plus sensible, que de lui demander cette princesse en mariage, en assurant la couronne de Naples aux enfans qu'il en auroit.

Et l'obtient.

Afin que ce traité fût plus secret il n'envoya point d'ambassade

d'ambassade dans les formes à la cour de France : mais il donna des instructions sur ce sujet à Jean Enguerra provincial de l'ordre de Cîteaux & inquisiteur en Catalogne, avec plein pouvoir de conclure ce traité, s'il pouvoit y engager le roi. Cet envoyé réussit parfaitement, & le mariage fut conclu à ces conditions : que les deux rois cederoient toutes leurs prétentions sur le royaume de Naples aux enfans qui naîtroient de ce mariage ; & qu'en cas qu'il n'y en eût point, ou qu'ils mourussent, la partie du royaume de Naples, qui devoit appartenir au roi de France par le partage fait entre les deux rois, lorsqu'ils s'en emparerent du temps du roi Fédéric d'Arragon, demeureroit à la France ; que Ferdinand pour dédommager le roi des dépenses qu'il avoit faites dans la guerre de Naples, lui donneroit un million de ducats d'or payable en dix ans, cent mille ducats d'or chaque année ; que les seigneurs Napolitains retenus prisonniers par le roi d'Espagne seroient mis en liberté ; qu'eux & les autres qui avoient suivi le parti de France, seroient rétablis dans leurs biens ; que le pape, du consentement du roi de France, donneroit l'investiture du royaume de Naples à Ferdinand, pour lui & pour les enfans qui viendroient de son mariage avec Germaine de Foix ; que Ferdinand aideroit Gaston comte de Foix frere de sa nouvelle épouse à conquerir le royaume de Navarre ; car le comte prétendoit que ce royaume lui appartenoit, & qu'il lui avoit été injustement enlevé par Catherine de Foix, & par Jean d'Albret mari de Catherine : enfin le roi de France promettoit de ne plus donner de pension à Isabelle veuve de Féderic d'Arragon, ni à ses fils : c'étoit sur les instances de Ferdinand, pour les contraindre de se retirer en Espagne : mais Isabelle aima mieux renoncer aux avantages que Ferdinand lui offroit, que d'aller demeurer dans les états de ce prince, & elle se refugia auprès du duc de Ferrare.

Conditions de cet accord.

Ce traité est au thresor des chartes du roi, & dans les memoires de Bethune, vol. coté 9691.

Guicciardino, l. 51

Il y avoit deux autres articles, l'un en faveur du pape, & l'autre en faveur du cardinal d'Amboise, pour empêcher qu'ils ne traversassent la négociation. Par le premier, le seigneur de la Rovere préfet de Rome, neveu

1505. du pape, étoit remis en possession de quelques terres qu'il possedoit au royaume de Naples, lorsque la guerre y commença entre le roi d'Espagne & le roi de France, dont il avoit suivi le parti : & comme il avoit encore des prétentions sur quelques autres, on s'engageoit à lui faire au plûtôt justice là-dessus. Pour ce qui est du cardinal d'Amboise, on lui restituoit le comté de Sarno, & quelques autres biens dont Gonsalve l'avoit dépouillé.

Effets qu'il produisit en Espagne & en Italie.

Dès que les articles du traité furent arrêtés, Ferdinand nomma Jean de Silva Comte de Cifuentés, pour aller en France le signer en son nom. Cette nouvelle causa de grands mouvemens à la cour d'Espagne & en Italie. Les seigneurs du parti de l'archiduc firent grand bruit sur le tort que l'on faisoit à Charles duc de Luxembourg fils de l'archiduc, à qui par ce traité on enlevoit le royaume de Naples. Les seigneurs Italiens qui étoient en possession des biens de ceux qui avoient été dans le parti de France, s'en voyant dépouillés, commencerent à cabaler entre eux. Prosper Colonne proposa au pape de réunir au domaine du saint siége, le royaume de Naples qui en étoit un fief, & lui offrit pour cela son service, & celui de tous ceux de sa maison, & de tous ses partisans qui étoient en grand nombre. L'archiduc fut plus consterné de ce traité que tous les autres; parce que non-seulement il voyoit le royaume de Naples perdu pour la maison d'Autriche, mais encore le royaume d'Arragon, supposé que Ferdinand eût des enfans de Germaine de Foix. On menaça le Comte de Cifuentés de l'indignation de tout le royaume, s'il acceptoit cette ambassade: les partisans de l'archiduc soutenoient que par ce mariage Ferdinand étoit déchu de l'administration de la Castille, & prétendoient que la reine Isabelle ne la lui avoit donnée par son testament, qu'à condition qu'il ne se remarieroit pas. C'étoit sans doute l'intention de cette princesse; mais elle n'étoit pas exprimée dans le testament.

Mariana, loc. cit.

Le traité est ratifié & suivi de la paix entre les deux rois.

L'archiduc toutefois ayant appris cette nouvelle par Pierre d'Ajala ambassadeur de Ferdinand en Angleterre,

1505.

& par Fuensalida, qui étoit à sa cour avec la même qualité, affecta beaucoup de modération; & quelques efforts que l'on fît pour l'aigrir, il répondit que le roi son beau-pere étoit le maître de ses actions, & qu'il ne lui convenoit pas de s'opposer à son mariage: mais il refusa en même temps la liberté du secretaire Concillo prisonnier à Vilvorde, que Fuensalida lui demandoit de la part du roi d'Espagne. Le comte de Cifuentés partit pour son ambassade de France: il signa le traité à Blois le douzieme d'octobre, & il fut ratifié à Ségovie le seizieme du même mois. La paix entre les deux couronnes fut publiée par toute l'Espagne; la dispense pour le mariage, malgré les oppositions secretes du roi des Romains, & de l'archiduc fut accordée par le pape; car Ferdinand étoit grand-oncle de Germaine de Foix, & les nôces furent faites au mois de mars de l'année suivante à Valladolid. Les seigneurs Napolitains délivrés de prison, firent serment de fidélité à Ferdinand & à Germaine, comme au roi & à la reine de Naples; & la paix entre les deux rois fut de nouveau jurée.

L'archiduc part pour l'Espagne.

Cependant l'archiduc se préparoit au voyage d'Espagne sollicité par des partisans de Castille. Le roi de France, sous prétexte de ne point jetter l'Espagne dans les malheurs d'une guerre civile, lui conseilloit de ne point partir, qu'après avoir conclu un accommodement avec Ferdinand: mais l'Archiduc dès qu'il eut fait la paix avec Charles duc de Gueldre, que le roi secondoit sous-main, partit de Middelbourg en Zelande avec Jeanne son épouse au commencement de Janvier sur une flotte de plus de quatre-vingts vaisseaux.

Haræus, Annal. Brabant.

Les nouvelles qu'on recevoit en Espagne de la résolution où ce prince étoit d'y aller au plûtôt, y causoient de grandes inquiétudes. Les principaux du conseil de Ferdinand; savoir, François Ximenés archevêque de Tolede, & Fédéric duc d'Albe, étoient d'avis qu'on empêchât la descente de l'archiduc, jusqu'à ce qu'on fût convenu des conditions auxquelles il prétendoit être reçû en Castille, & Ferdinand penchoit assez de ce côté;

1506. là. D'ailleurs il avoit peine à se résoudre à prendre les armes contre sa propre fille, & contre son gendre, reconnus pour heritiers légitimes de l'Etat dont ils venoient prendre possession. Mais un courrier de Flandre lui apporta des lettres de Philippe, qui lui donnerent espérance de sortir de cet embarras. Ce prince l'assuroit qu'il étoit très-disposé à s'accommoder avec lui, & qu'il donnoit un ample pouvoir à son ambassadeur, de terminer avant son arrivée tous ces différends, qui pouvoient devenir si funestes à la maison Royale. La suite fit croire à plusieurs, & avec beaucoup de vrai-semblance, que c'étoit un artifice de Jean Emmanuel, qui appréhendant que Ferdinand ne s'opposât à l'entrée de Philippe en Espagne, vouloit par cette condescendance apparente en lever les obstacles.

On y convient e les deux rois la reine auroient e égale autorité ns la Castille. Mariana, loc.

On ne tarda pas à conférer sur ce sujet à Salamanque, & il fut enfin reglé, que les deux rois & la reine auroient une égale autorité dans la Castille; que tous les actes publics se feroient en leur nom; que sitôt que le roi de Castille, & la reine seroient arrivés dans leurs Etats, les peuples leur feroient serment comme à leurs souverains, au roi d'Arragon, comme à l'administrateur du royaume, & à Charles duc de Luxembourg, comme à l'heritier des royaumes de Castille, de Leon, & de Grenade; que les revenus seroient également partagés entre les deux rois, & que les gouverneurs des Villes & des Foteresses seroient nommés, la moitié par un des rois, & l'autre moitié par l'autre.

Le courrier qui portoit cet accommodement aux Pays-Bas, arriva avant le départ de l'archiduc, que j'appellerai désormais roi de Castille. Il trouva que son ambassadeur avoit beaucoup accordé à Ferdinand, & plus qu'il n'avoit voulu : il ratifia toutefois le traité, & en envoya la ratification en Espagne.

Le voyage de ce prince fut assez malheureux. Le feu prit au vaisseau qu'il montoit, & on regarda comme un miracle qu'on fût venu à bout de l'éteindre. A peine étoit-il sorti de ce danger qu'il survint une furieuse tempête qui dispersa sa flotte. Trois vaisseaux y périrent, la

Haræus Annal. abant.

1506.

Bacon, hist. de Henri VII.

plûpart des autres gagnerent divers ports d'Angleterre & de Bretagne, celui du roi, très-maltraité, entra avec trois autres dans le port de Veimouth.

C'étoit pour lui un troisieme danger, de se voir à la discrétion du roi d'Angleterre, avec qui à la vérité il n'avoit rien eu à démêler, mais qui pouvoit se prévaloir de son malheur, se trouvant toujours entre les princes voisins des sujets de querelles, quand ils en veulent avoir: mais il avoit affaire à Henri VII. prince généreux, & qui le reçut avec tous les honneurs & toutes les marques d'amitié & d'estime qu'il en eût pû souhaiter. Après tout il fallut avoir pour lui une complaisance qui ne laissa pas de faire beaucoup de peine au roi de Castille, & qu'il lui demanda d'une maniere à ne vouloir pas être refusé.

Edmond Pole fils de Jean comte de Suffolk, & d'Elisabeth sœur d'Edouard IV. étoit l'unique seigneur de la maison d'York, qui fût redoutable à Henri, & qui avoit été fort engagé dans les révoltes contre ce prince. Il s'étoit sauvé aux Pays-Bas, en attendant quelque occasion favorable de ranimer les partisans de sa maison. Le roi d'Angleterre pria le roi de Castille de lui mettre entre les mains un si dangereux ennemi de sa personne. Ce prince naturellement bon, & incapable, hors de la circonstance fâcheuse où il se trouvoit, de sacrifier ainsi un malheureux qui s'étoit jetté entre ses bras, fit tout ce qu'il put pour s'en défendre. Mais on lui fit entendre que cette délicatesse n'étoit point de saison, & qu'il ne sortiroit point d'Angleterre, que Suffolk n'y fût amené. Ce fut pour lui une nécessité d'envoyer aux Pays-Bas ses ordres pour l'arrêter, & le transporter à Londres. Tout ce qu'il put faire avant que de le donner, fut de tirer promesse de Henri pour la vie de ce seigneur: & il lui tint parole: mais Henri VIII. son fils, qui n'avoit pas le même engagement, ne fut pas plûtôt sur le throne, qu'il fit couper la tête à Edmond.

Pendant trois mois que le roi de Castille séjourna en Angleterre, en attendant que sa flotte se fût rassemblée, & eût été radoubée, on n'oublia rien de tout ce qui pou-

1506. voit contribuer à le divertir, & à charmer son ennui. Les deux rois s'efforçoient de se donner l'un à l'autre, toutes sortes de marques d'une entiere confiance. Ils renouvellerent les traités qu'ils avoient faits entr'eux, & projetterent dès-lors le mariage de Marie, seconde fille de Henri, avec Charles duc de Luxembourg : soit que le roi de Castille fit ou écoutât cette proposition, seulement pour faire plaisir au roi d'Angleterre, soit que voyant le roi de France dans le parti du roi d'Arragon, avec qui, selon toutes les apparences, la maison d'Autriche alloit se brouiller, il prévit bien que le traité du mariage de madame Claude de France avec le duc de Luxembourg ne subsisteroit pas. On parla aussi de marier le roi d'Angleterre même qui avoit perdu depuis quelques années la reine Elisabeth sa femme, à Marguerite d'Autriche, sœur du roi de Castille, & veuve de Philbert II. duc de Savoye : mais ni l'un ni l'autre mariage ne furent accomplis.

Mariana, loc. cit.

Dès que les vaisseaux furent en état, le roi de Castille, qui étoit dans l'impatience de se voir en liberté, fit voile vers les côtes d'Espagne, le vingt-troisieme d'avril. Le trajet n'étoit pas long, supposé qu'il eût voulu aborder aux ports de Galice : mais Jean Emmanuel lui persuada de ne descendre que dans un des ports d'Espagne, le plus éloigné de la Castille, pour se donner le temps de connoître quelles seroient les dispositions des Castillans après sa descente, & supposé qu'elles lui fussent favorables, de ne pas s'en tenir au traité de Salamanque.

Haræus Annal. Brabant.

Mariana, loc. cit.

La flotte prit sa route vers l'Andalousie : mais le vent s'étant trouvé contraire, elle fut contrainte d'aborder à Corumna del-Condé en Galice. Mariana dit, que ce fut à Bragance en Portugal : mais cet historien, quoique pour l'ordinaire fort exact, n'est pas sur cela si croyable que Pierre Martyr d'Angléria, qui étoit à la cour de Castille, & qui négocia même en cette occasion avec Philippe d'Autriche.

Le nouveau roi arrivé en Galice.

Petrus de Angleria, epist. 303. 304.

Dès que Ferdinand le fut à terre avec un assez grand nombre de troupes qu'il avoit amenées de Flandre, il vit bien ce qu'il en devoit craindre. Les seigneurs de Castil-

le, sous prétexte de faire leur cour à l'Archiduc, & de s'acquitter de ce devoir indispensable, se rendirent auprès de lui. Il n'y eut gueres que le duc d'Albe, & l'archevêque de Tolede, qui demeurassent avec Ferdinand. Ce prince ayant envoyé saluer le roi de Castille, n'en reçut pour compliment, que des plaintes, & une déclaration nette, qu'il ne s'en tiendroit pas au traité de Salamanque. 1506.

Plus le roi de Castille approchoit de ses Etats, & plus sa cour & ses troupes grossissoient. Ferdinand lui envoya Pierre d'Ajala, pour lui demander de sa part une entrevûe. Jean Emmanuel, dont le jeune roi suivoit en tout les conseils, n'en étoit point d'avis : mais comme il falloit répondre, on déclara à l'envoyé : Premierement, que si l'entrevûe se faisoit, on étoit résolu de n'y traiter d'aucune affaire. Secondement, qu'elle ne se feroit qu'en pleine campagne, & à condition que le roi de Castille y seroit beaucoup plus accompagné que le roi d'Arragon. Ce prince avoit fait quelque fond sur la tendresse que la reine sa fille avoit pour lui, mais fort inutilement, parce que la maladie d'esprit dont elle étoit affligée, ne lui permettoit pas de lui en donner des marques.

Ferdinand lui demande une entrevûe.

Cette fiere réponse ne surprit pas trop Ferdinand, qui avoit déja pris son parti de céder à la tempête, s'il ne pouvoit faire autrement, bien résolu cependant, si on lui refusoit l'entrevûe, de ne pas quitter la partie sans se bien défendre. Il étoit maître de la plûpart des places fortes, où il avoit des commandans à lui : dès qu'il avoit sû le départ du roi de Castille, il avoit envoyé au roi de France, pour le sommer, suivant leur traité, de lui donner du secours, & d'engager le duc de Gueldre & l'évêque de Liege à faire diversion aux Pays-Bas, si son gendre entreprenoit de le pousser trop vivement en Castille : il assembloit actuellement des troupes, non pas, disoit-il, pour faire la guerre à ses enfans, mais pour tirer sa fille de la prison où on la tenoit, sous prétexte de la foiblesse de son esprit. Enfin, après bien des pourparlers, le jeune roi consentit à voir son beau-pere.

Et l'obtient.

1506.

Petrus de Anglecia, epist. 307.

Remessal, maison de plaisance entre Astorga & Sanabria, fut choisi pour le lieu de la conférence. Le roi de Castille y vint avec toutes ses troupes, qui s'emparerent des principaux postes des environs. Ferdinand au contraire s'y rendit avec deux cents hommes seulement, montés sur des mules & sans armes. Les deux princes étant proches, le roi de Castille voulut descendre de cheval, pour venir baiser la main à son beau-pere : mais Ferdinand l'en empêcha, & se jetta à son cou.

Les deux rois ont ensemble une longue conversation.

Après les premiers complimens, ils entrerent dans une Chapelle qui étoit proche de-là, Ferdinand n'ayant avec lui que l'archevêque de Tolede, & le roi de Castille que Jean Emmanuel. Dès qu'ils furent dans la Chapelle, l'archevêque dit à Emmanuel, qu'il alloit laisser les deux princes s'entretenir seul à seul, & le dit d'un certain ton d'autorité qu'il savoit prendre à propos, & auquel Emmanuel, quelque résolution qu'il eût faite de ne pas quitter son maître, n'osa resister. Ils sortirent de la Chapelle; & l'archevêque se tenant à la porte, dit qu'il y alloit faire l'office de portier, & que personne n'y entreroit, que quand les deux princes auroient achevé leur conversation.

Elle dura deux heures, Ferdinand parlant beaucoup plus que Philippe, à qui ses ministres avoient extrèmement recommandé de ne pas trop s'ouvrir, & de prendre garde également à ce qu'on lui diroit, & à ce qu'il diroit lui-même. Ferdinand lui représenta les suites funestes qui étoient à craindre de leurs divisions; qu'elles avoient déja répandu le trouble dans toute la Castille; qu'il ne falloit pas qu'il se livrât aux mauvais conseils de ceux qui ne cherchoient qu'à les fomenter; que la maniere dont il en usoit à son égard, seroit blâmée de toute l'Europe; qu'il ne pouvoit, sans faire grand tort à sa réputation, violer le traité d'accommodement qui s'étoit fait à Salamanque, ni s'opposer sans injustice & sans ingratitude aux dernieres volontés de la reine Isabelle, à qui il étoit redevable de tant de beaux Etats, qui le rendoient le plus puissant prince de l'Europe; qu'au

reste,

reste ; pour lui il avoit toujours eu dessein de se retirer en son royaume d'Arragon, après qu'il auroit reglé les affaires de celui de Castille, & que pour donner la paix à l'Espagne, il le feroit encore plûtôt qu'il n'avoit résolu, pourvû qu'on ne prétendît pas l'y forcer. 1506.

On ne parla point dans cet entretien de deux choses importantes, qui devoient naturellement y entrer, c'est-à-dire, de la prison où l'on tenoit la reine Jeanne, ni du nouveau mariage de Ferdinand. Philippe s'en tint aux complimens généraux sur la déférence qu'il auroit toujours pour les conseils d'un beau-pere qu'il aimoit, qu'il honoroit, qu'il estimoit infiniment, & qu'il ne manqueroit jamais ni de tendresse, ni de respect à son égard. On n'entendoit pas ce que les deux princes disoient : mais comme les portes de la chapelle étoient ouvertes, on voyoit bien leur différente contenance, & que Ferdinand y paroit avec liberté, avec gravité, sans embarras, en homme qui se possédoit, & en roi : au-lieu que Philippe y paroissoit décontenancé, osant à peine lever les yeux, avec un visage triste & abattu, & qu'il avoit grande impatience de finir une conversation qui le gênoit beaucoup.

Ils se séparent.

On se sépara sans rien conclure : mais Ferdinand voulant se faire honneur de son désintéressement & du zele qu'il avoit pour le repos de l'Espagne, fit de nouveau dire à Philippe, qu'il étoit en résolution de se retirer aussitôt en Arragon, & de lui abandonner, & à la reine sa fille, le gouvernement de la Castille ; mais qu'il souhaitoit que l'affaire se terminât sans délai.

Et Ferdinand se retire en Arragon, laissant la Castille à son gendre.

Après une telle offre, la chose n'étoit pas fort difficile. Ferdinand se réserva seulement la grande maîtrise des ordres militaires, certains biens que la reine sa femme lui avoit legués par son testament, les revenus des Indes, & une pension de vingt-cinq mille écus. Il vit son gendre une seconde fois. Il lui demanda qu'on lui permît d'emmener avec lui le duc de Valentinois, comme son prisonnier. On lui contesta ce droit sur ce que la reine Isabelle vivoit encore, lorsqu'on avoit conduit le duc en Castille, & qu'il étoit prisonnier d'état. Ferdinand après

1506. ce refus prit la route d'Arragon, mais dans l'espérance de voir bientôt du changement en Castille. Il fit secretement en presence de quelques seigneurs, sa protestation contre ce traité, auquel il déclara qu'il avoit été forcé, & qu'il n'y avoit consenti qu'à la vûe des troupes dont on avoit rempli les environs du lieu de la conference, tandis que lui y étoit sans armes & sans escorte. Il chargea le duc d'Albe de veiller à ses intérêts durant son absence, & donna ordre à tous ceux de son parti, de suivre en tout les conseils de ce duc.

Etats de Tours tenus en France.

La joie qu'eut le roi de Castille de ce grand avantage qu'il avoit remporté sur son beau-pere, fut bien moderée par la nouvelle qu'il reçut à Valladolid, de ce qui s'étoit passé en France aux états de Tours, où l'on priva la maison d'Autriche, de l'espérance d'un accroissement de domination, qui valoit mieux que le royaume de Castille.

Petrus de Angleria, epist. 311.

J'ai raconté comment le roi, dans la résolution d'abattre la puissance des Venitiens, & de conquerir sur eux tout ce qu'ils avoient enlevé de l'ancien domaine du duché de Milan, avoit par le traité de Blois du 22. de septembre de l'an 1504. confirmé le mariage déja projetté entre madame Claude de France & Charles duc de Luxembourg, à des conditions aussi avantageuses pour cette princesse, & pour ce prince, qu'elles étoient préjudiciables à l'état. J'ai ajouté qu'elles l'étoient à un point, que la commune opinion fut, que le roi n'avoit fait ce traité, que dans la vûe de venir à bout de ses projets contre les Venitiens, sans avoir envie de l'exécuter jamais; & ce sentiment étoit fondé sur la tendresse qu'on savoit qu'il avoit pour ses sujets, & sur l'honneur & le plaisir qu'il se faisoit de porter le titre de pere du peuple, qu'on lui donnoit dès-lors.

S. Gelais, hist. de Louis XII. Seissel, Oratio ad regem Angliæ.

La grande maladie dont il fut attaqué en 1505. & dont on crut qu'il ne réchapperoit pas, lui fit faire de nouvelles réflexions, & envisager de plus près les étranges conséquences de ce mariage, qui non-seulement transportoit à la maison d'Autriche de si beaux domaines, comme étoit le duché de Milan, Genes, & le comté d'Ast,

mais qui mettoit la France à la discretion d'un prince étranger, par la possession du duché de Bretagne, du duché de Bourgogne, du comté de Blois, & d'autres domaines considérables du royaume. Il se fit dès-lors par tout le royaume entre la noblesse & dans les principales villes des assemblées, où l'on proposoit les moyens de prevenir ce mal, & desquelles on auroit dû appréhender de fâcheuses suites, sous un prince moins aimé de ses sujets, que n'étoit le roi : mais il n'y fut point conclu autre chose, sinon qu'on lui représenteroit avec soumission les conséquences dangereuses de ce traité ; qu'on le supplieroit de les prevenir en le rompant, & qu'on lui proposeroit d'assembler les états pour déliberer sur un sujet si important.

Quelque fût le principe de ces mouvemens, il ne pouvoit lui plaire, les princes n'aimant pas qu'on s'ingere dans les affaires d'état, & qu'on trouve à redire à leur conduite : mais comme il étoit assuré de l'affection de ses sujets, que lui-même étoit fort porté à faire ce qu'ils souhaitoient, ainsi qu'il l'avoit assez fait connoître par la ligue qu'il avoit faite avec le roi d'Arragon contre le roi de Castille, & que d'ailleurs cela lui fournissoit un moyen de se tirer avec quelque honneur de ce mauvais pas, il les écouta, & consentit à l'assemblée des états, qu'il convoqua à Tours pour le mois de mai.

Ouverture de cette assemblée.

L'ouverture en fut faite le dixieme de ce même mois ; & ce fut le docteur Bricot, fameux dans l'Université de Paris par son éloquence, qui fut choisi pour porter la parole. Il s'en acquitta dignement : & après avoir flatté le roi par l'endroit qui le touchoit le plus agréablement, c'est-à-dire, par la tendre affection qu'il avoit pour ses peuples, par le grand ordre qu'il avoit mis dans la justice, dans la milice, dans les finances, & tout cela par rapport au bien & au soulagement du royaume : après avoir montré avec combien de justice il méritoit le glorieux surnom qu'on lui donnoit de * Pere du peuple, il

S. Gelais. Hist. de Louis XII.

On y propose les inconvéniens du

* Il paroît par le recit de S. Gelais que ce fut depuis ce temps-là que Louis XII. porta le nom de Pere du peuple, puisqu'il ajoute : *que ce prince avoit continué depuis d'être ainsi appellé.* Hist. de Louis XII. par S. Gelais, p. 184.

1506.

mariage projeté entre madame Claude de France & Charles duc de Luxembourg.

entra dans le détail des grands inconvéniens du mariage de madame Claude de France avec un prince étranger, à cause du démembrement de tant de beaux états que la princesse porteroit en dot à son époux, & dont quelques uns ouvroient aux ennemis l'entrée jusques dans le cœur du royaume. Ensuite il supplia le roi au nom de tous ses bons sujets, de ne pas passer outre sur un si important article, & de vouloir bien faire épouser la princesse au prince François comte d'Angoulême, son héritier présomptif, au cas que sa majesté n'eût point d'enfans mâles.

La harangue étant finie, le roi répondit par la bouche de son chancelier, qu'il avoit pour très-agréable la remontrance des états : mais qu'il s'y agissoit d'une affaire de si grande importance, qu'il y vouloit penser sérieusement, avant que de se déterminer au parti qui conviendroit le mieux.

Sur ces entrefaites, les députés des états de Bretagne arriverent à Tours ; & comme plus interressés encore que les autres François à cause du duché de Bretagne qui changeroit de maître par le mariage de la princesse, ils présenterent en leur nom une requête pareille sur le même sujet.

On leve les scrupules du roi sur son engagement à cet égard.

Seissel, Oratio ad regem Angliæ.

Le roi ayant mis l'affaire en délibération dans un conseil, où il appella les plus considérables des trois Etats, leur proposa l'unique peine qu'il avoit à consentir à la demande qu'on lui avoit faite, qui étoit de manquer à la parole qu'il avoit donnée pour ce mariage au roi des Romains, & au roi de Castille. La chose fut examinée avec grande application, & tous conclurent que le roi n'étoit point obligé à tenir ce traité, parce qu'il n'avoit pû le faire ; d'autant que par le serment qu'il avoit fait à son sacre, il étoit obligé par-dessus toutes choses à procurer la sûreté de ses sujets, & le bien public du royaume, & à ne leur pas causer un aussi grand préjudice, que celui dont il s'agissoit ; qu'il n'étoit point en son pouvoir d'aliéner le Domaine de la couronne, à moins qu'il n'en revînt un avantage plus considérable à l'Etat ; que l'alienation qu'il faisoit en cette occasion, étoit infiniment

préjudiciable au royaume, & lui causoit un mal irréparable ; qu'enfin quelques traités & quelques sermens qu'il eût faits, ils ne pouvoient obliger personnellement la princesse, qui étoit alors, & encore actuellement en bas âge ; que quand même on en seroit venu jusqu'aux fiançailles, ce qui n'étoit pas, elle n'auroit par cette raison aucun engagement. Ils finirent en disant que ce n'étoit pas seulement un conseil qu'ils lui donnoient, touchant la rupture de ce mariage, mais les vœux de tous ses peuples qu'ils lui présentoient tout de nouveau, & qu'ils le conjuroient d'écouter. 1506.

Ce monarque consent au mariage de madame Claude avec François comte d'Angoulême son héritier présomptif.

Le roi convaincu par tant de raisons, qui ne lui persuadoient rien de contraire à son inclination, ordonna l'assemblée générale des Etats pour le lendemain, où il leur déclara qu'il accordoit à leur zele pour sa gloire & pour les interêts de ses peuples, ce qu'ils lui avoient demandé avec de si pressantes instances ; que la princesse n'épouseroit point le duc de Luxembourg, & qu'il consentoit à son mariage avec François comte d'Angoulême son héritier présomptif. Ce fut une joie incroyable dans toute l'assemblée, que la plûpart exprimerent plus par leurs larmes que par leurs discours ; & le roi en fut si touché lui-même, qu'il ne put contenir les siennes.

Et cette princesse est fiancée au prince avant la séparation des Etats.

Il mit le comble à cette joie, lorsque le vingt-unieme jour de Mai, fête de l'Ascension, la princesse fut fiancée au prince en presence de toute la Cour, par le cardinal d'Amboise, & ensuite le roi congédia les Etats.

C'est ainsi que ce prince corrigea la plus grande faute qu'il eût faite, & qu'il eût pû faire de son regne, si toutefois il eût jamais envie de la faire. Car, ainsi que je l'ai déja remarqué, il eut une autre fin dans le traité conclu à Blois. Il prévoyoit qu'il auroit bien des moyens & bien des occasions de se défendre de l'exécution à cet égard, en attendant que la princesse & le duc de Luxembourg fussent en âge de se marier, & que dans ce long espace de temps, les interêts des maisons d'Autriche & de France, qui devenoient de jour en jour plus opposés, lui en feroient naître un grand nombre.

1506. Il donna avis à tous ses alliés, de ce qui s'étoit passé à Tours, & en particulier à Henri VII. roi d'Angleterre, par Claude de Seissel son ambassadeur en cette cour : & c'est de la harangue que ce prélat fit dans l'audience qu'il eut de ce prince sur ce sujet, que j'ai tiré la plûpart de ce que j'ai raconté de ce grand évenement. Henri étoit trop politique pour n'être pas chagrin de ce changement, qui ôtoit à sa nation l'espérance & les moyens d'exciter en France des guerres pareilles à celles qu'elle y avoit allumées autrefois, lorsque la Bretagne étoit séparée de la couronne: mais il étoit trop sage pour ne pas approuver en effet la conduite du roi, & trop honnête pour ne l'en pas féliciter.

Le roi envoye au roi des Romains lui porter cette nouvelle.

Il étoit plus difficile de faire agréer la chose au roi des Romains & au roi de Castille, à cause du grand dommage qu'en souffroit le duc de Luxembourg, qu'on commençoit d'appeller alors le prince d'Espagne. Le roi se contenta de leur faire dire qu'il avoit été forcé à cette résolution par les Etats de son royaume, qui s'étoient servis de leur droit en cette occasion. François de Roche-Chouart, Antoine du Prat maître des requêtes, & Antoine Jourdan secretaire du roi, furent envoyés pour ce sujet au roi des Romains, dont ils furent moins mal reçûs qu'ils n'avoient esperé, ce prince n'étant pas alors en état de marquer son ressentiment; car il étoit fort embarrassé à obtenir des princes d'Italie la liberté qu'on lui refusoit de passer à Rome, s'il y venoit avec des troupes, comme il le souhaitoit; & d'ailleurs il étoit pressé de le faire pour s'y faire couronner Empereur; afin de transmettre ensuite à son fils la qualité de roi des Romains. De plus, Ladislas roi de Hongrie étoit extrèmement malade : il prétendoit qu'après la mort de ce prince, les Hongrois avoient obligation de l'élire pour leur roi, par des raisons que l'on peut voir dans les histoires de Hongrie & de Bohême. C'étoit plus d'occupation qu'il ne lui en falloit, pour suspendre les effets de sa colere contre le roi de France.

D'Auton, hist. de Louis XII.

L'embarras où se trouvoit le roi

Pour ce qui est du roi de Castille, il avoit plus de su-

1506.

jet de ménager le roi, que le roi n'en avoit d'appréhender son chagrin. Son éloignement des Pays-Bas, la disposition où étoient Charles d'Egmond duc de Gueldre, & l'évêque de Liege, de seconder la France dès qu'elle voudroit l'attaquer; & beaucoup plus que tout le reste, les affaires qu'il avoit en Castille, où il s'étoit fait en très-peu de temps un grand changement à son égard, ne lui laissoient gueres de moyens de tirer vengeance de l'inexécution du traité de Blois: car aussi-tôt après le départ du roi d'Arragon, on vit jouer les ressorts qu'il avoit préparés pour embarrasser son gendre.

de Castille ne lui permet pas d'en marquer son ressentiment.

L'armement qu'il commençoit de faire avant l'accommodement, avoit pour prétexte la liberté de la reine Jeanne, que Philippe vouloit tenir renfermée, à cause des égaremens de son esprit. Les Castillans aimoient tendrement cette reine, parce qu'elle étoit Castillane, leur princesse naturelle, fille de la feue reine Isabelle, pour qui ils avoient une extrême vénération, & héritiere du royaume, sur lequel Philippe n'avoit droit que par elle. Ils n'avoient pas les mêmes sentimens pour ce prince, parce qu'il étoit étranger: & ils étoient choqués de sa conduite à l'égard de cette princesse, d'autant plus qu'on disoit que sa maladie ne lui étoit venue que de la jalousie qu'elle avoit conçûe à l'occasion des maîtresses de son mari.

Etat des affaires de ce prince.

Mariana, loco cit.

Philippe refusoit de la mettre en liberté, & c'étoit à la persuasion de Jean Emmanuel, qui ne vouloit point avoir de concurrent dans le ministere, ce qu'il ne pouvoit éviter autrement, parce que cette princesse devant souscrire à tous les actes, & gouverner conjointement avec Philippe, comme Isabelle avoit fait avec Ferdinand, elle eût eu ses ministres à elle, qui auroient partagé l'autorité.

Philippe avant la conclusion de son traité avec Ferdinand, avoit déja fait ses efforts auprès des seigneurs Castillans, pour les faire entrer dans le dessein qu'il avoit de tenir toujours la reine enfermée. Plusieurs y consentirent; d'autres s'y opposerent, & dirent, qu'il falloit

1506. auparavant s'assurer de l'état où étoit la reine. L'Amirante de Castille fut chargé de cette commission; & le malheur pour Philippe fut que ce seigneur la trouva dans un de ses bons intervales, où elle lui parla de fort bon sens. Il en fit son rapport, & la chose demeura indécise. Ferdinand jugea que c'étoit-là un bon endroit pour inquiéter son gendre, & ordonna avant son départ à ses partisans, de se bien servir de cet expedient.

Il aliene de lui les esprits des Castillans.

Philippe ne se vit pas plûtôt maître dans la Castille, qu'il remit la chose sur le tapis; & ayant convoqué les Etats à Valladolid, il entreprit d'y faire passer la résolution qu'il avoit prise de faire renfermer la reine. La plûpart des seigneurs opinerent selon ses vûes, & l'archevêque de Tolede lui-même se laissa emporter au torrent: mais l'Amirante ayant gagné les suffrages de la plûpart des députés du Tiers Etat, fit échouer l'affaire, à la pluralité des voix, & on confirma ce qui avoit été arrêté à Toro peu de temps après l'arrivée de Philippe, que le royaume seroit gouverné par la reine Jeanne, conjointement avec le roi son mari, & qu'après la mort de cette princesse l'unique héritier du royaume seroit Charles prince d'Espagne.

C'étoit-là un mauvais début pour Philippe d'Autriche; car il est toujours dangereux pour un souverain de manquer son coup au premier essai de son autorité. Le parti de Ferdinand en triompha: d'autres circonstances rendirent Philippe en partie méprisable, & en partie odieux. Il manquoit d'argent, le trésor royal n'en étoit pas bien fourni, & ce qu'il y en avoit fut assez mal ménagé; il en employa une partie à des libéralités, qui lui attacherent moins de gens qu'elles ne firent de jaloux: le reste fut dépensé en réjouissances, en Tournois, en Spectacles. La famine étoit alors dans presque toute la Castille, & le peuple murmuroit de ces dépenses, dont on auroit pû soulager sa misere. Philippe toucha mal-à-propos aux priviléges des inquisiteurs, & l'on fit même quelques violences aux officiers de ce tribunal très-redoutable en Espagne: mais la plus grande faute de la conduite

de

de ce prince, fut qu'il dépossèda tous les gouverneurs des villes, dont plusieurs furent remplacés par des gentilshommes Flamands. Les Castillans en furent irrités à l'excès; & si Ferdinand dans cette conjoncture étoit rentré en Castille, on ne doutoit pas qu'on ne s'y fût déclaré pour lui: mais il ne crut pas qu'il en fût encore temps, & il méditoit alors un autre dessein. 1506.

Le jeune roi s'avança du côté de la Navarre avec ses troupes, sur la nouvelle qu'il eut qu'un corps de François marchoit vers les Pyrenées au secours du roi d'Arragon, & qu'il pourroit bien se joindre aux Navarrois pour entrer en Castille. Ce voyage lui servit à faire un traité de paix avec le roi de Navarre & avec le roi de France, qui voyant que Ferdinand avoit abandonné la Castille, ne penserent plus à le soutenir. Philippe ne fit point comprendre son beau-pere dans le traité; & ce manquement d'égard pour un roi qui le touchoit de si près, fut très-mal reçu en Castille, où l'on prenoit plaisir à donner un mauvais tour à toutes les actions de ce prince.

Le roi d'Arragon s'assure du royaume de Naples.

Ce qui avoit empêché Ferdinand de revenir sur ses pas, pour profiter de la disposition des Castillans, étoit la résolution qu'il avoit prise de s'assurer du royaume de Naples; & les soupçons qu'il avoit de la fidélité de Gonsalve, dont les ennemis faisoient tous leurs efforts pour le perdre dans son esprit. Les uns disoient qu'il vouloit livrer ce royaume au roi des Romains, & que ce prince étoit déja en marche de ce côté-là avec huit mille Allemands. Les autres assuroient qu'il en traitoit avec le roi de France, & marquoient les conditions dont on prétendoit qu'il fût déja convenu avec le cardinal d'Amboise. Enfin, quelques-uns l'accusoient de vouloir s'emparer lui-même de cette couronne; & que le pape s'entendoit avec lui.

Les délais qu'il affectoit depuis long-temps, malgré les commandemens réiterés qu'il recevoit de revenir en Espagne, & les prétextes qu'il inventoit les uns après les autres pour les éluder, rendoient tout vrai-semblable à Ferdinand; de sorte que ce prince crut sa présence né-

1506. ceſſaire à Naples, pour ſauver ce royaume. Il partit du port de Barcelone bien accompagné, ſur un aſſez belle flotte au commencement de Septembre. Il arriva après une navigation aſſez fâcheuſe au royaume de Naples, au commencement de Novembre, & il trouva Gonſalve & tout cet Etat parfaitement ſoûmis à ſes ordres.

Petrus de Angleria, epiſt. 315.

Ses inquiétudes étant calmées de ce côté-là, il fut obligé de porter ſes ſoins ailleurs, par la nouvelle qu'il avoit reçûe avant ſon arrivée au royaume de Naples, de la mort du roi de Caſtille.

La mort imprévûe du roi de Caſtille, lui donne de nouvelles occupations.

Petrus, de Angleria, epiſt. 312.

Ce jeune prince étant de retour à Burgos, de ſon voyage ſur les frontieres de Navarre, commençoit à pourſuivre vivement les principaux partiſans de ſon beau-pere, & en particulier le duc d'Albe, lorſqu'il fut attaqué d'une fievre maligne qui l'emporta en peu de jours. Elle lui fut cauſée par un poiſon lent, ſelon quelques-uns, ſoupçon que Mariana réfute par le témoignage des médecins qui aſſiſterent à l'ouverture de ſon corps : elle fut ſelon cet hiſtorien l'effet des débauches où ce prince s'abandonna en Eſpagne avec encore plus d'emportement qu'il n'avoit fait aux Pays-Bas. Un témoin oculaire de ce qui ſe paſſoit alors en cette cour, dit que ſon mal ne lui vint que de s'être échauffé à la paume; mais que les medecins ajoûtoient que le chagrin de ſe voir ſans argent pour payer ſes troupes, y avoit beaucoup contribué. Il mourut le vingt-quatrieme de Septembre. Il auroit été plus regretté par les Eſpagnols, s'il ne fût point venu une ſeconde fois en Eſpagne. La premiere fois qu'il y parut, on y fut charmé de ſa bonne mine, & de ſes manieres aimables; car il étoit de belle taille, il avoit le viſage aſſez agréable, excepté que la levre d'en-bas avançoit un peu trop, le naturel beau, l'humeur douce, mais trop facile, trop porté au plaiſir, ennemi de la gêne & de l'application aux affaires, dont il ſe repoſoit ſur ſes miniſtres, & de-là vinrent l'aſcendant qu'ils prirent ſur ſon eſprit, qu'il avoit d'ailleurs aſſez bon, & les fautes qu'il fit en Eſpagne, en ſuivant leurs paſſions, & en ne ménageant pas les Caſtillans autant qu'il le devoit

Petrus de Angleria, epiſt. 284.

1506.

dans le commencement d'un regne, & dans un Etat où il n'entroit que par le droit de sa femme. Ferdinand s'étoit tout autrement comporté en une circonstance pareille, & avoit mis pour fondement de la grande autorité qu'il s'acquit dans ce royaume, la bonne intelligence où il vécut toujours avec Isabelle, à qui il en étoit redevable, comme Philippe l'étoit à la reine Jeanne.

Il ne se hâte pas d'y retourner comptant sur l'affection de la plûpart des Castillans.

Quelqu'avantage que Ferdinand eût pû tirer de son prompt retour en Castille, il se donna le loisir de mettre tout l'ordre nécessaire à ses affaires de Naples. Il étoit assuré de l'affection de la plûpart des Castillans. Il n'avoit plus de concurrent dans ce royaume. Il méprisoit les efforts de quelques seigneurs, qui appréhendant son indignation, parce qu'ils s'étoient trop hautement déclarés contre lui, proposoient d'appeller le roi des Romains pour gouverner la Castille jusqu'à la majorité du jeune prince Charles. Il savoit qu'il n'y avoit rien à craindre de ce côté-là; que le roi des Romains n'étoit pas assez téméraire pour passer en Espagne sans troupes; que faute de flotte il ne pourroit y en conduire par mer; & qu'il ne s'exposeroit pas à les y mener au travers de la France, quand même la liberté du passage lui seroit accordée, à quoi le roi de France ne consentiroit pas facilement. Ainsi il se contenta de faire connoître ses intentions au duc d'Albe, à l'archevêque de Tolede, & à ceux qui avoient été choisis avec ce prélat pour gouverner pendant l'interregne, les assurant qu'il partiroit de Naples le plûtôt qu'il lui seroit possible.

Il s'attache à gagner le roi de France.

Il témoigna au roi de France plus d'envie que jamais d'être toujours très-uni avec lui; & il lui en donna une marque durant son voyage de Barcelone à Naples; car étant arrivé au port de Genes, il ne voulut point descendre à terre, ni entrer dans la ville, de peur que ce prince ne le trouvât mauvais, quelques instances qu[illegible] en fissent les Genois. Il dit même aux députés [illegible] publique qui l'allerent complimenter sur son [illegible] apprenoit qu'il y avoit des factions da[illegible] quelques-uns d'entr'eux faisoient de[illegible]

Mariana, l. 29. c. 1.

1506. soustraire à la domination Françoise; qu'il leur conseilloit de ne pas s'abandonner à leur inconstance ordinaire; & que s'ils se révoltoient contre les François, il se joindroit au roi de France pour les remettre dans le devoir.

Cette conduite de Ferdinand fit extrèmement plaisir au roi, qui en ce même-temps là étoit aussi mieux que jamais avec le pape, auquel il donna une marque signalée de son amitié, par les ordres qu'il envoya à Chaumont gouverneur du Milanès, de le seconder dans une entreprise qu'il méditoit.

Et il seconde les desirs du pape.

Ce pape qui suivoit toujours le dessein qu'il avoit formé de réduire à l'obéissance du saint Siége tous les anciens domaines qui en avoient été séparés, & d'en chasser tous ces petits tyrans qui les avoient usurpés, étoit dans l'impatience de se remettre en possession de Perouze & de Boulogne. Jean-Paul Baglioné étoit maître de la premiere, & Jean Bentivoglio de la seconde, bien résolus l'un & l'autre de se défendre contre le pape, s'il étoit seul à les attaquer : mais dès qu'ils surent que Chaumont avoit ordre de joindre ses troupes à celles du pape, ils se soumirent sans résistance. Le pape ne fut pas méconnoissant du service que lui avoit rendu Chaumont. Il lui fit un present de huit mille ducats pour lui, & de dix mille pour ses soldats, & lui confirma par une Bulle la promesse qu'il lui avoit faite de donner le chapeau de cardinal à l'évêque d'Albi son frere. Mais de peur que le roi & le cardinal d'Amboise ne différassent l'exécution de la parole qu'ils lui avoient donnée, de le soûtenir contre les Venitiens, dont il vouloit retirer le reste des places de l'ancien domaine de l'Eglise, il ne se pressa point de publier la promotion au cardinalat de l'archevêque d'Auch, & de l'évêque de Bayeux, qu'il avoit déja créés *in petto*, & dont il avoit assuré le roi & le cardinal par des Brefs.

Guicciardino, l. 7.

Le roi étoit toujours très-disposé à accomplir le traité fait à Blois avec le pape contre la république de Venise, quoique leur ligue fût fort affoiblie par la mésintelligence qui s'étoit mise entre ce prince & le roi des Romains de-

1506.

puis la rupture du mariage de madame Claude de France avec Charles d'Autriche : mais il n'y eut pas moyen de rien entreprendre encore contre cette République à cause de la révolte des Génois, qui obligea le roi de tourner ses armes de ce côté-là.

Révolte des Genois contre les François.
Guicciardino, l. 7.
S. Gelais, hist. de Louis XII.

Elle commença par une sédition du peuple, non point contre le souverain, mais contre la noblesse, avec laquelle les bourgeois vouloient partager les charges de la République. Un seigneur de la maison Doria nommé Viscomti, fut tué dans le tumulte, & quelques autres blessés. La populace s'étant trouvée la plus forte, obligea la noblesse à lui céder les deux tiers des places dans le conseil public. Philippe de Cleves dit communément monsieur de Ravestein gouverneur de Genes pour le roi, étoit alors absent : Roccaberti, qui étoit son lieutenant, crut devoir condescendre à ces changemens, pour ne pas irriter le peuple : mais ce n'est pas le génie des séditieux de prescrire des bornes à leurs emportemens. Ils pillerent les maisons de la noblesse, qui pour se mettre en sûreté abandonna la ville. Monsieur de Ravestein ayant entendu ces nouvelles partit de la cour où il étoit, & arriva à Genes accompagné de sept cents fantassins & de cent cinquante chevaux, & suivi de loin de quelques troupes.

Le mal étoit déja si grand, qu'il n'y put remédier par l'autorité, ni par la force. Il tenta la voie de la douceur, & le peuple lui ayant demandé que les troupes qui le suivoient n'approchassent pas davantage, il les contremanda. Cette nouvelle condescendance ne fit qu'enhardir les mutins, qui avoient créé de leur propre autorité un nouveau corps de magistrats composé de huit personnes, qu'ils appellerent Tribuns du peuple, se revolterent contre le roi même, se saisirent avec des troupes de la Spécia, & de quelques autres petites places sur le bord de la mer tout le long de ce qu'on appelle la riviere de Genes, dont Jean-Louis Fiesque étoit gouverneur.

Cependant les deux partis, celui de la noblesse & celui du peuple, envoyerent chacun leurs députés à la cour de France, l'un pour se justifier, & l'autre pour de-

1506. mander un prompt remede à un mal qui pouvoit avoir de fâcheuses suites, si quelque puissance d'Italie, dont plusieurs voyoient à regret Genes entre les mains des François, entreprenoit de fomenter la rébellion. Le roi se trouva fort embarrassé. Son inclination & la justice le portoient à se déclarer pour la noblesse, & à châtier les rebelles : mais il savoit qu'ils étoient jusqu'au nombre de vingt mille hommes sous les armes ; & il appréhendoit de voir mépriser ses ménaces & son autorité, si elles n'étoient soûtenues d'une bonne armée qui ne pouvoit pas être si-tôt prête.

Il jugea donc à propos de paroître moins irrité qu'il ne l'étoit, & de temporiser. Il envoya à Genes le docteur Michel Ricci Napolitain, qui s'étoit retiré en France depuis les guerres de Naples. Cet envoyé dit aux chefs du peuple, que le roi avoit été fort surpris de leur conduite ; qu'ils n'ignoroient pas l'affection qu'il avoit toujours eue pour leur République ; qu'ils devoient lui avoir porté leurs plaintes, au lieu de procéder par des voies si violentes, qu'il falloit qu'ils se missent en état d'éprouver sa bonté ordinaire, plûtôt que de s'attirer son indignation ; qu'il vouloit bien oublier le passé ; qu'il leur en accordoit l'amnistie ; qu'il consentoit à la forme du gouvernement de leur ville, qu'ils venoient d'établir, quoique d'une maniere fort irréguliere, pourvu qu'ils missent bas les armes, qu'ils rendissent la tranquillité à leur patrie, & qu'ils remissent entre les mains de ses commandans les places dont ils s'étoient saisis su la riviere de Genes.

Mais les succès qui aveuglent quelquefois les plus s ges, rendent une téméraire populace entierement inc pable d'entendre raison. Ricci ne fut point écouté ; l rebelles, bien loin de se rendre à ses remontrances, pondirent, que les villes de la riviere de Genes l étoient nécessaires pour assurer leur commerce, qui roit toujours troublé, tandis qu'elles seroient en la p sance des nobles ; & soit par la même raison, soit haine pour la noblesse, ils eurent l'audace d'aller assi

vît, pour les exhorter à rentrer dans leur devoir, & leur offrît sa médiation : mais il ne put rien gagner sur eux. Ils se croyoient invincibles par leur nombre, & ils s'assuroient que les troupes qu'ils avoient postées aux défilés des montagnes, y feroient périr l'armée Françoise.

Le roi sépara son armée en deux corps, & les fit marcher par le chemin du bourg de Fornari & par Serravallé. Ils chasserent de plusieurs postes avantageux, & sans beaucoup de résistance, les Genois qu'ils trouverent aux détroits des montagnes, & vinrent se camper dans la vallée de Pozzévéra, à sept milles de Genes. La fuite des troupes qui avoient été chargées de disputer le passage, jetta une grande consternation dans la ville; & cependant la flotte de France composée de huit galeres, d'autant de gallions, & de plusieurs autres vaisseaux de diverses grandeurs, auxquels quatre galeres du roi d'Espagne s'étoient jointes, parut à la vûe du port de Genes, & donna la chasse à celle des rebelles, qui n'osa l'attendre.

D'Auton, hist. de Louis XII.

L'armée s'avança de la vallée de Pozzévéra jusqu'au bourg de Rivarole à deux milles de Genes, poussant toujours les rebelles de défilés en défilés, & s'approcha de S. Pierre d'Arene sur le bord de la mer. Ce fut-là que le roi la joignit, accompagné de quantité de noblesse du Milanès, & du marquis de Mantoue.

Le roi jugea à propos de quitter le bord de l[illegible] & de marcher à Genes par la montagne ap[illegible] montoire, entre Rivarole & S. Pierre d'[illegible] là que les Génois firent paroître un peu [illegible] tion qu'ils n'avoient fait auparavant.

Il marche à Genes, & fait attaquer le Fort Castellaccio.

Ils avoient élevé un fort sur la mon[illegible] emporter, pour s'ouvrir le passage à [illegible] Castellaccio, que les ducs de M[illegible] lorsqu'ils étoient maîtres de Gen[illegible] une garnison; parce que de là [illegible] ter du secours dans le Château [illegible] Habitans se révoltassent à leur [illegible]

Les Génois voyant appro[illegible]

1506.

Cette nouvelle insolence fit craindre au roi, que le roi des Romains n'eût part à ces mouvemens. Il commença à se défier du pape même, qui faisoit tous ses efforts pour le détourner de venir en Italie; & qui sur le refus que ce prince fit de suivre son sentiment, se retira brusquement de Boulogne, où il devoit conférer avec les ambassadeurs de France touchant la guerre projettée contre les Venitiens.

Ce qui détermine le roi à s'y en aller en personne.

S. Gelais, hist. de Louis XII.

Tout cela, joint à quelques avantages que le nouveau Doge remporta à la campagne sur Louis de Fiesque, & à la nouvelle du siége du château de Genes, que les rebelles avoient formé, fit hâter la marche du roi. Il partit de Grenoble le troisieme d'Avril, & arriva l'onzieme à Suze, où Charles III. duc de Savoye vint au-devant de lui.

Forces de ce prince.

L'armée étoit de vingt-deux mille hommes de pié, dont il y avoit huit à dix mille Suisses commandés par M. de la Marche seigneur de Montbason, qui avoit sous lui Téligni, sénéchal de Rouergue; de quinze à seize cents hommes d'armes, qui faisoient une très-nombreuse cavalerie, sans compter les volontaires, & les princes & seigneurs de la Cour, parmi lesquels étoient les ducs de Bourbon, de Lorraine & d'Alençon: le tout montoit à cinquante mille hommes. Trente prélats suivirent le roi dans cette expédition, & entr'autres l'évêque de Liége, qui fut depuis cardinal, appellé communément le cardinal de la Mark. Il étoit toujours auprès du roi, armé de pied en cap, & se battit bien. Les troupes arriverent à Ast où étoit le rendez-vous de l'armée: & le roi en ayant fait la revûe, & donné tous les ordres nécessaires pour qu'elle eût des vivres en abondance dans la route qui étoit difficile à cause des montagnes & des défilés, on se mit en marche vers Genes.

Memoire manuscrit du Maréchal de Fleurange à la bibliotheque du roi.

Guicciardino, l. 7.

Quelque fond qu'il pût faire sur une si puissante armée, il eût fort souhaité que les Génois se fussent reconnus d'eux-mêmes, & eussent eu recours à sa clémence. Il trouva bon que le cardinal Carlo Doménio Caretto, dit autrement le cardinal de Final qui étoit à sa Cour, leur écrivît,

vît, pour les exhorter à rentrer dans leur devoir, & leur offrît sa médiation : mais il ne put rien gagner sur eux. Ils se croyoient invincibles par leur nombre, & ils s'assuroient que les troupes qu'ils avoient postées aux défilés des montagnes, y feroient périr l'armée Françoise.

1507.

Le roi sépara son armée en deux corps, & les fit marcher par le chemin du bourg de Fornari & par Serravallé. Ils chasserent de plusieurs postes avantageux, & sans beaucoup de résistance, les Genois qu'ils trouverent aux détroits des montagnes, & vinrent se camper dans la vallée de Pozzévéra, à sept milles de Genes. La fuite des troupes qui avoient été chargées de disputer le passage, jetta une grande consternation dans la ville; & cependant la flotte de France composée de huit galeres, d'autant de gallions, & de plusieurs autres vaisseaux de diverses grandeurs, auxquels quatre galeres du roi d'Espagne s'étoient jointes, parut à la vûe du port de Genes, & donna la chasse à celle des rebelles, qui n'osa l'attendre.

D'Auton, hist. de Louis XII.

L'armée s'avança de la vallée de Pozzévéra jusqu'au bourg de Rivarole à deux milles de Genes, poussant toujours les rebelles de défilés en défilés, & s'approcha de S. Pierre d'Arene sur le bord de la mer. Ce fut-là que le roi la joignit, accompagné de quantité de noblesse du Milanès, & du marquis de Mantoue.

Le roi jugea à propos de quitter le bord de la mer, & de marcher à Genes par la montagne appellée du Promontoire, entre Rivarole & S. Pierre d'Arene. Ce fut-là que les Génois firent paroître un peu plus de résolution qu'ils n'avoient fait auparavant.

Il marche à Genes, & fait attaquer le Fort Castelaccio.

Ils avoient élevé un fort sur la montagne, qu'il falloit emporter, pour s'ouvrir le passage à une forteresse appellée Castellaccio, que les ducs de Milan avoient fait bâtir, lorsqu'ils étoient maîtres de Genes, & où ils entretenoient une garnison; parce que de là il leur étoit facile de jetter du secours dans le Château de la ville, au cas que les Habitans se révoltassent à leur ordinaire.

Les Génois voyant approcher l'armée de France,

1507. étoient sortis au nombre de huit mille hommes, sous la conduite de Jacques Corso lieutenant de leur général Tarlatino, qui après la levée du siége de Monaco, étoit demeuré à Ventimiglia, n'ayant pû regagner Genes, ni par mer, à cause des vents contraires, ni par terre, parce qu'Yves d'Alegre l'avoit coupé, en se postant entre la ville & lui.

Corso s'avança pour soutenir le fort de la montagne, & se campa derriere. Ces troupes ainsi postées, rendoient l'attaque du fort très-dangereuse : néanmoins le roi commanda Chaumont gouverneur du Milanès, pour la faire avec un détachement de Suisses, & quantité de noblesse Françoise, dont la plûpart étoient de ceux qu'on appelloit dès-lors Volontaires. Les Suisses refuserent de marcher, disant qu'ils n'étoient obligés par les traités faits avec leur nation, qu'à combattre en pleine campagne, & non point à se laisser mener à la boucherie, en gravissant contre des rochers défendus par un fort inaccessible.

S. Gélais, hist. de Louis XII.

Le roi fut très-chagrin de cette désobéissance : mais il ne voulut pas les forcer, la meilleure partie de son infanterie étant des troupes de cette nation ; ainsi cette rude commission tomba sur les seuls François.

Les Suisses ayant refusé d'y aller, les François l'emportent avec beaucoup de peine.

Dès que cette troupe fut en mouvement, Corso s'avança avec une partie de ses gens en deçà du fort, sur le penchant de la montagne. Chaumont alla à lui : le combat fut très-violent d'un côté par la bravoure des assaillans, & de l'autre par l'avantage du terrein. Chaumont avoit mis au premier rang soixante, tant seigneurs que gentilshommes, la plûpart de la maison du roi, du nombre desquels, outre Jacques de Bourbon comte de Roussillon, étoient Barbasan & S. Amadour freres, Jean Stuart, Jacques de Rohan, René comte de Penthievre, Méri de Rochechouart, Louis de Genlis, François de Crussol, le chevalier Bayard, d'Arpajon, Lautrec & la Palice. Celui-ci commandoit sous Chaumont, & fut blessé d'abord à la gorge, & Lautrec à la cuisse. La Palice perdant beaucoup de sang, chargea Jean Stuart du commandement. L'attaque dura long-temps avec une grande perte du côté

D'Auton, hist. de Louis XII.

des François ; & apparemment on auroit été obligé de faire retraite, sans que Chaumont ayant fait avancer deux pieces d'artillerie sur un petit rocher, d'où l'on découvroit le flanc des ennemis, elles tirerent avec tant de succès, & firent de si terribles escarres dans leurs bataillons, qu'ils ne purent en soutenir le feu, & se retirerent en désordre vers leur camp derriere le fort jusqu'où les François les poursuivirent l'épée dans les reins.

Les Suisses confus & repentans de leur faute, conjurerent le roi de leur permettre de combattre, pour effacer la honte qu'ils avoient faite à leur nation par leur lâcheté. Ils obtinrent la permission de soûtenir les François, & marcherent au nombre de douze cents, suivis d'autres troupes, que le roi détachoit à tous momens, pour profiter du premier succès.

Ceux du fort voyant la déroute de leurs gens, & appréhendant d'être coupés si les François achevoient de défaire Corso, abandonnerent ce poste, & l'on s'en saisit. La fuite de ce premier corps d'armée fit entierement perdre cœur aux autres troupes, qui se débanderent pour se sauver à Genes. Les François perdirent en cette occasion six-vingts hommes, & en eurent plus de quatre cents de blessés : mais il y perit deux mille cinq cents Genois. L'armée victorieuse s'avança aussi-tôt vers Genes, & se campa aux environs du Faubourg de S. Pierre d'Arene.

Les Genois tentent inutilement de le reprendre.

Cet avantage étoit une grande disposition à une entiere victoire : mais il falloit être toujours en garde contre la furie des Genois, dont l'opiniâtreté sembloit croître avec leurs pertes : & c'est à quoi la présence du roi servit beaucoup, pour tenir toujours le soldat alerte, & empêcher la négligence des officiers, qui avoit causé tant de funestes accidens dans les précédentes guerres d'Italie. Les gardes ne se faisoient pas alors dans les campemens avec la régularité qu'elles se font aujourd'hui, & il s'en falloit bien qu'il y eût tant de methode qu'il y en a maintenant dans le service ; alors à moins d'un ordre particulier du général, il n'y avoit point de piquet toujours prêt à prendre les armes & à monter à cheval à la premiere

1507. alarme. Le roi avoit pris cette précaution en cette rencontre, & avoit ordonné qu'un gros corps de cavalerie fût toujours sous les armes, peur éviter la surprise : & bien lui en prit. Car le soir du même jour les Genois sortirent par la porte la plus éloignée du camp, & vinrent au nombre de plus de vingt mille hommes, pour reprendre le Fort de la montagne. Ils furent mal reçus, & obligés à faire retraite après quelques inutiles efforts, de peur d'être coupés par la cavalerie du camp, à la tête de laquelle le roi se mit, & qui s'avançoit entre eux & la ville.

S. Gelais, hist. de Louis XII.

Ils offrent de capituler pour leur ville.

Ils tenterent une nouvelle attaque, & aussi inutilement le jour suivant, quoiqu'ils eussent envoyé des députés au roi pour capituler, espérant que les François, par cette apparence de paix, seroient moins sur leurs gardes. Mais ils furent bien surpris, lorsqu'à leur retour ils trouverent la porte de la ville fermée ; de sorte que voyant approcher la cavalerie Françoise, ils furent obligés de se débander, & de se sauver dans les bois & dans les montagnes. Ce qui produisit cet évenement, fut un bruit qui se repandit dans Genes, apparemment par les émissaires & par les partisans de France, que quelques-uns des bourgeois avoient traité avec ce prince, pour la lui livrer dès le temps qu'il étoit à Ast. La populace qui en fut effrayée, demanda aux plus considérables de la ville, qu'on lui menageât sa grace auprès du roi. Ceux-ci, dont la plûpart n'avoient point eu de part à la rébellion, furent ravis de cette demande, & tous de concert résolurent d'acheter leur pardon aux dépens de ceux qui étoient sortis pour l'attaque du Fort. On permit seulement au Doge & à ceux qui se croyoient les plus coupables, de se retirer où ils voudroient.

Guicciardino, l. 7.

Le roi les oblige de la rendre à discretion.

Cette seconde sortie, que les rebelles de Genes avoient faite, & qui étoit une manifeste trahison, pensa coûter la vie aux députés. Ils n'avoient pû obtenir audience du roi : mais ils l'avoient eue du cardinal d'Amboise, qui leur déclara qu'il n'étoit point question de capitulation, & que le roi vouloit que Genes se rendît à discrétion. Ils porterent cette triste réponse à la Ville, où la consterna-

tion avoit pris la place de la fureur dans tous les esprits. Il fallut céder à la force; les députés furent renvoyés au camp, où ils dirent au cardinal, que la Ville s'abandonnoit à la clemence du roi; qu'il étoit le maître absolu de leurs biens & de leur vie; mais qu'ils espéroient que les plus coupables en ayant été chassés, il feroit miséricorde au reste. 1507.

Le roi sans faire d'autre réponse, envoya Chaumont pour s'assurer de tous les principaux postes de la ville, avec des troupes de gendarmerie & de cavalerie légere: car appréhendant que l'infanterie, dont les Suisses faisoient la plus considérable partie, ne pût être contenue, & ne s'abandonnât au pillage, il voulut qu'elle demeurât dehors, & mit des capitaines de gendarmes aux portes, pour empêcher qu'aucun soldat n'y entrât sans permission.

Guicciardino l.7. S. Gelais, hist. de Louis XII.

Chaumont commença par désarmer les habitans, par se saisir de toute l'artillerie & de tous les magasins d'armes, de poudre, de boulets, & de tout ce qui sert à la guerre, fit dresser quantité de potences en tous les quartiers de la ville, mit des corps de garde de tous côtés, & affecta des manieres, qui répandirent par-tout la terreur.

Le roi entra le lendemain vingt-huitieme d'Avril, armé de toutes pieces, ayant par-dessus ses armes une cotte-d'armes blanche, une large épée nue à la main, entouré d'un grand nombre de gendarmes, & des archers de sa garde. Les conseillers de Ville, qu'ils appellent les anciens, vinrent au-devant de lui, dans le fauxbourg de S. Pierre d'Arene, se jetterent à ses piés les larmes aux yeux, & un d'eux lui parla de la sorte:

Et y fait son entrée.

D'Auton, hist. de Louis XII.

» Sire, nous pouvons assurer Votre Majesté, que le » soulevement qui s'est fait contre la noblesse, est venu » uniquement de la plus vile populace: que tout ce que » nous sommes de bourgeois, de marchands, & même » d'artisans un peu distingués dans la ville par le bien, » n'y avons eu aucune part; qu'il n'a point été en notre » pouvoir d'empêcher le désordre, & que le châtiment » que votre juste indignation prépare à cette ville, tom-

Harangue que lui firent les députés.

1507. » bera sur beaucoup d'innocens, & sur plusieurs de ceux » qui ont été les plus affectionnés & les plus soumis à » Votre Majesté. Mais nous ne prétendons rien moins que » de nous justifier, c'est votre seule miséricorde que nous » implorons. Souvenez-vous, Sire, de l'honneur que vous » fit dans toute l'Europe, la grace que vous accordâtes » il y a quelques années aux habitans de Milan, beau- » coup plus coupables que nous. Souvenez-vous que » vous portez le titre de roi Très-Chrétien, qui doit » vous remettre devant les yeux la miséricorde de Jesus- » Christ pour les pécheurs ; vous tenez sa place sur la » terre, vous devez l'imiter; & plus le crime que vous » pardonnerez est grand, plus le pardon que vous accor- » derez sera digne d'un prince magnanime comme vous.

Cette harangue fut suivie de cris lamentables de tout le peuple : & de toutes les rues & de toutes les fenêtres, on entendoit par tout crier, *misericorde*.

Le roi fit retirer les députés sans leur faire aucune réponse: il quitta seulement l'épée qu'il tenoit, & la mit entre les mains d'un seigneur de sa cour, ce qui donna quelque espérance de grace. Il alla de-là à l'Église Cathédrale, où il trouva une foule de femmes & de petits enfans, tous habillés de blanc, qui se prosternerent à terre, implorant sa clémence avec des pleurs & des gémissemens, contre lesquels ce prince, qui étoit naturellement tendre, eut peine à soutenir l'air de fierté & d'indignation qu'il affectoit. De l'Eglise, il marcha au palais, qu'on lui avoit préparé, trouvant par-tout le peuple en posture de suppliant, & implorant sa clémence.

Ce monarque laisse long-temps la ville en suspens sur le traitement qu'il lui feroit.

Il le tint huit ou dix jours en suspens : on faisoit cependant des informations : on mettoit plusieurs bourgeois en prison, & le roi faisoit comprendre par-là aux habitans, qu'il vouloit tirer une sévere vengeance de leur révolte. Au bout de ce temps-là, on éleva dans la grande cour du Palais où le roi étoit logé, un haut & large échaffaut, qui fut tendu des plus belles tapisseries. Son throne fut placé au milieu, & l'on mit aux deux côtés des siéges pour les princes du Sang, pour le cardinal d'Amboise, & pour les conseillers d'Etat.

Les anciens, selon l'ordre qu'ils en avoient, se rendirent dans la cour avec une aussi grande suite de peuple qu'elle en pouvoit contenir. Le roi s'étant placé dans son throne, un des plus considérables de ce corps, nommé Jean de Illicé, lui fit une nouvelle harangue, à peu près semblable à celle qui lui avoit été faite à son entrée dans Genes, & finit en le conjurant par l'aimable qualité de pere du peuple, que ses sujets de France lui avoient donnée avec tant de justice, de penser qu'étant prince de Genes, il en étoit aussi le pere, & qu'eux & elle par leur bouche lui demandoient pardon, grace, miséricorde. 1507. D'Auton. S. Gelais, hist. de Louis XII.

Après que l'orateur eut fini, le roi conféra avec les princes & son conseil, & puis il fit déclarer à haute voix par Michel Ricci ou de Ris maître des requêtes, que les habitans de Genes étoient atteints & convaincus de crime de lese-Majesté, & que leurs corps & leurs biens étoient tous confisqués. En même-temps on tira des coffres qu'on avoit apportés, tous les priviléges de la ville qui furent annullés : on les déchira, & on y mit le feu.

Ensuite de quoi il lui fait grace.

Ce spectacle & l'arrêt qui venoit d'être prononcé, consternerent toute cette grande assemblée de peuple. Ils crurent qu'on alloit réduire leur ville en cendres, & les passer tous au fil de l'épée. Ricci eut peine à faire faire silence, & à suspendre pour un moment les sanglots & les lamentations qu'on entendoit de toutes parts. On l'écouta enfin. Il déclara que le roi leur faisoit grace de la vie ; qu'il leur rendoit leurs biens & leurs priviléges, pour lesquels on leur donneroit de nouvelles Chartes ; que ces graces n'étoient que pour ceux qui étoient actuellement dans la Ville, ou pour ceux des absens qui reviendroient dans un mois ; & qu'on n'exceptoit de la grace, que ceux dont les noms étoient contenus dans une liste qui fut lûe, & qui en comprenoit soixante & dix-neuf : Sa Majesté se réservant, afin que le crime ne demeurât pas tout-à-fait impuni, à faire payer à la Ville une somme d'argent, en dédommagement des frais qu'il avoit faits pour les venir châtier.

Grande joie de tous les habitans à ce pardon inespéré.

On peut aisément s'imaginer les mouvemens de joie que causa ce pardon inespéré. Toute la Cour & toute

1507. la Ville retentirent des cris de vive le roi, & en un moment tout y changea de face. L'amende à laquelle les Genois furent condamnés, ne fut que de trois cents mille ducats, dont une partie devoit être employée à bâtir une Citadelle au lieu où étoit la tour de Codifa, à quelque distance de Genes, sur la mer au-dessus du fauxbourg par où l'on va à la vallée de Pozzévera, & à saint Pierre d'Arene. On donna à cette Citadelle le nom de Bride, parce qu'elle commandoit le port & une bonne partie de la Ville. Ils furent encore condamnés à entretenir trois galeres dans le Port pour le service du roi, & à augmenter les fortifications de Castellaccio & du Château. Le roi confirma la même forme de gouvernement qu'ils avoient avant la révolte, & les conserva dans presque tous leurs anciens usages; avec cette différence, qu'ils les avoient auparavant à titre de conventions faites avec les rois de France, & qu'on ne les leur rendit que sous le titre de priviléges, avec droit de les en priver, s'ils tomboient dans quelque nouvelle faute. On fit changer les anciennes marques de monnoies de la République; & le roi en signe de son autorité souveraine, ordonna qu'elles fussent désormais frappées à son coin. C'est ainsi que parlent de cet article les historiens d'Italie: mais ils devoient ajoûter, comme le porte l'édit du mois de Mai de cette année 1507. que les armes de France y seroient avec celles de la République; & c'est ainsi que la chose s'exécuta. Cela se voit par les monnoies de ce temps-là, sur lesquelles le roi prend le titre de *Jenuæ Dominus*; c'est-à-dire, Seigneur de Genes, quoiqu'il y en ait quelques-unes, où les armes de la République ne se trouvent pas, & qui furent apparemment frappées en France.

Guicciardino, l. 7.

Guicciardino. Augult. Justiniani.

Le roi fait mettre ses armes dans leurs monnoies avec celles de la République.



1507.

Paul Nuové, qui avoit été fait Doge par les séditieux, fut livré aux François par un capitaine de navire Corse, & eut la tête coupée, aussi-bien que Démetrio Justiniani, qui avoua dans l'interrogatoire, que le pape avoit été d'intelligence avec les rebelles. Le roi en fut autant irrité que surpris, vû qu'immédiatement avant la révolte, il avoit traité avec lui pour faire la guerre aux Venitiens. Il faut avouer que Jules, depuis le tour qu'il joua au cardinal d'Amboise dans le Conclave, où Pie III. fut élu pape, avoit bien changé de conduite, & que la droiture dont la réputation lui avoit fait tant d'honneur, cessa d'être sa vertu favorite, dès qu'il se crut en état de pouvoir prétendre au souverain Pontificat. La cause de son chagrin, outre qu'il ne voyoit pas volontiers les François si puissans en Italie, fut qu'il étoit natif de Savone, ville de la république de Genes, & d'une famille du peuple ennemie des nobles. Le roi d'Espagne ne fut pas moins surpris que lui, d'apprendre la prise de Genes: mais il sut mieux dissimuler, lorsqu'il en apprit la nouvelle.

D'Auton, hist. de Louis XII.

Il va ensuite à Milan.

Le roi au sortir de Genes, où il laissa pour gouverneur Raoul de Lannoy, Bailli d'Amiens, s'en alla à Milan. Le pardon qu'il venoit d'accorder aux Genois, rappella la mémoire de la même grace qu'il avoit faite peu d'années auparavant à cette grande Ville: on lui fit une entrée magnifique, moins comme à un vainqueur qui venoit de dompter des rebelles, que comme au meilleur de tous les princes, qui méritoit par sa clémence l'amour de tous ses sujets. Il y reçut le cardinal de sainte Praxede, qui vint de la part du pape, le féliciter sur l'heureux succès de son expédition. Les autres princes lui rendirent aussi les mêmes civilités.

S. Gelais. Histoire de Louis XII.

Il reçoit des députés de Florence.

Les députés de Florence prirent cette occasion qu'ils crurent favorable, pour supplier le roi de les aider à soumettre les Pisans, qui depuis le voyage de Charles VIII. à Naples, avoient secoué le joug de leur domination. Ils lui représenterent que la République avoit toujours été soumise à ses ordres; que les Pisans avoient envoyé

D'Auton, hist. de Louis XII.

1507.

des troupes & des capitaines aux rebelles de Genes, & qu'il devoit en cette rencontre les punir, en faisant un plaisir signalé à ceux qui avoient toujours été fideles & affectionnés à son service. Mais le roi s'en excusa sur divers prétextes. Ses raisons véritables étoient, qu'il ne vouloit point alarmer l'Italie, ni chagriner le roi d'Espagne, dont les Pisans avoient plusieurs fois imploré la protection : outre que par ce refus il faisoit sentir aux Florentins qu'il n'étoit pas content d'eux, de ce qu'après lui avoir promis que dès qu'il seroit en Italie, ils contribueroient d'hommes & d'argent à l'entreprise de Genes, ils n'en avoient rien fait.

Et des ambassadeurs de Venise.

Les ambassadeurs de Venise ne parurent pas les moins empressés à féliciter le roi de la part de leurs maîtres, avec une sincérité à peu près pareille à celle du pape : mais le roi n'étoit la dupe ni des uns ni des autres ; & en prince sage & politique, il recevoit avec une reconnoissance également apparente tant de feintes démonstrations d'amitié de ses ennemis couverts.

Après tout, le véritable motif de cette ambassade des Venitiens, étoit de découvrir s'ils pourroient attendre de lui quelque secours contre le roi des Romains, qui les ménaçoit depuis quelque-temps. Ils le trouverent dans une meilleure disposition à cet égard qu'ils ne l'avoient esperé ; & comme il ne ménageoit plus gueres ce prince, depuis ce qui s'étoit passé au sujet de la rupture du mariage de madame Claude de France avec Charles prince d'Espagne, il leur promit de ne les pas abandonner s'ils étoient attaqués, tant les conjonctures faisoient changer les intérêts : car ce prince, qui se trouvoit alors prêt à défendre les Venitiens, en avoit deux ou trois ans auparavant conjuré la ruine avec le pape & le roi des Romains.

Suite des affaires du roi d'Espagne à Naples.

Tandis que le roi étoit occupé à dompter Genes, le roi d'Espagne ne l'étoit pas moins à Naples ; & il eut besoin de toute son adresse pour se démêler des embarras qu'il y trouvoit, & déconcerter en même-temps les factions qui lui étoient contraires en Castille, & faisoient

leurs efforts pour l'exclure de l'administration de ce royaume après la mort de Philippe d'Autriche. Ce dernier évenement le rappelloit en Espagne : mais l'importance dont il lui étoit de s'assurer du royaume de Naples, & d'y rétablir la tranquillité, l'y retenoit. 1507.

Il vouloit, avant que de partir, obtenir du pape l'investiture de ce royaume, & accommoder les divers intérêts de la noblesse Napolitaine, chose très-difficile : car il étoit question de rétablir dans leurs biens, conformément au traité fait avec le roi de France, ceux des seigneurs qui avoient suivi le parti François ; ce qui ne se pouvoit faire sans déposséder ceux qui avoient tenu le parti d'Espagne, & qu'on en avoit mis en possession. De plus il pensoit dès-lors à prendre des mesures, pour rentrer avec le temps dans quelques places de la Pouille ; qui avoient été engagées par les rois de Naples de la maison d'Arragon aux Venitiens, afin d'en être secourus contre l'armée de Charles VIII. Mariana, l. 29.

Il ne put rien obtenir du pape touchant le premier article, qui concernoit l'investiture. Il vint à bout du second par des aliénations qu'il fit de son propre Domaine, & par divers dédommagemens, par lesquels il tâcha de contenter les intéressés : & pour le troisieme, il écouta volontiers la proposition que le Roi de France lui fit faire de se liguer avec lui & avec le pape pour attaquer les Venitiens : mais il le pria de trouver bon qu'il travaillât auparavant à pacifier la Castille.

On ne comprend rien à la conduite de ces princes, qu'en supposant le principe trop général de la politique, qui est de négocier toujours à bon compte, sans dessein de rien conclure, ou de rien tenir de ce qu'on aura conclu : car on traitoit de cette ligue dans le même-temps que le roi promettoit aux Venitiens de les défendre contre le roi des Romains, & que d'autre part le roi d'Espagne contrevenoit au traité qu'il avoit fait avec la France, par lequel le royaume de Naples devoit revenir aux enfans qui naîtroient de Germaine de Foix qu'il venoit d'épouser ; ce prince malgré une telle convention ayant

1507. fait ordonner dans les Etats du royaume de Naples, que la succession de cet Etat appartiendroit aux enfans de Jeanne sa fille.

Ce qui surprit davantage, fut que nonobstant une infraction si visible, & qui devoit beaucoup offenser le roi de France, Ferdinand ne laissa pas à son retour en Espagne, de se mettre au pouvoir de ce prince dans l'entrevûe qu'ils étoient convenus d'avoir à Savone. Il est vrai qu'il comptoit beaucoup sur le cardinal d'Amboise, à qui il avoit promis, supposé que le pape mourût, de joindre la faction d'Espagne à celle de France, pour l'élever sur le throne de saint Pierre, si par son moyen le roi consentoit à ce qu'il venoit de faire résoudre dans les Etats de Naples. Quoiqu'il en soit, la démarche étoit très-délicate, & il falloit pour la faire qu'il fût bien assuré de l'ambition aveugle du cardinal, qui avoit déja été trompé dans deux conclaves, & qui devoit naturellement se défier beaucoup de ce prince, dont il connoissoit la duplicité, & dont les intérêts ne s'accorderoient gueres avec l'exaltation d'un cardinal François au souverain pontificat.

Mariana, loc. cit.

Mariana, loc. cit.

Le roi pour cette entrevûe se rendit de Milan à Savone, dès qu'il sut que le roi d'Espagne s'étoit mis en mer. Ce prince arriva au port de Savone la veille de saint Pierre. Le roi par un excès de civilité & de franchise, alla lui-même le saluer sur son bord, accompagné seulement du gouverneur de Milan & de Galeas de saint Severin, & sans sa garde ordinaire: mais comme le remarque d'Auton qui y étoit, l'armée navale de France occupoit tous les environs, bien armée, & il n'y avoit rien à craindre pour la personne du roi. Ainsi le beau problême que proposent les historiens d'Italie, savoir lequel des deux rois avoit commis la plus grande imprudence en cette occasion, est aisé à résoudre. S'il y en eut, elle fut toute entiere du côté du roi d'Espagne, & l'éloge de la fidélité & de la générosité doit être tout entier pour le roi de France.

Il a une entrevûe à Savone avec le roi.

Guicciardino, l. 7.

D'Auton, hist. de Louis XII.

Après s'être entretenus quelque-temps avec toutes les marques réciproques de la plus tendre amitié, les deux

rois descendirent à terre. Le roi céda par honneur au roi d'Espagne le logis qu'il occupoit au Château, & se logea à l'évêché. Ils eurent ensemble plusieurs entretiens secrets, où le seul cardinal d'Amboise assista, & où ils traiterent principalement de la ligue proposée contre les Venitiens ; mais sans convenir en détail ni du temps, ni des mesures pour l'exécution. Le roi fit de grands honneurs à Gonsalve, que Ferdinand ramenoit avec lui en Espagne, & lui fit faire commandement par ce prince de s'asseoir avec eux à table. Ferdinand vouloit faire les mêmes caresses à Aubigni : mais il étoit malade de la goute en son logis, où ce prince lui fit l'honneur de l'aller voir. On peut dire que ce fut-là le dernier jour glorieux de Gonsalve : car la défiance que Ferdinand avoit conçûe de sa fidélité, fit qu'il le laissa sans emploi & sans récompense le reste de ses jours, & qu'il ne lui donna aucune marque de reconnoissance pour ses grands services, que par les magnifiques obseques qu'il lui fit faire après sa mort.

1507.

Memoires de Brantome, tome des grands capitaines étrangers.

Les deux rois ayant passé trois jours ensemble, se séparerent, le roi pour retourner en France, & Ferdinand pour continuer son voyage vers l'Espagne, où son absence avoit donné lieu à bien des mouvemens depuis la mort de Philippe d'Autriche.

Et retourne ensuite en Espagne.

Il s'agissoit de l'administration du royaume de Castille, la reine Jeanne étant hors d'état de la gouverner par elle-même. La plûpart des Grands étoient pour y rappeller Ferdinand, & à la tête de ce parti se trouvoient l'archevêque de Tolede, le Connétable de Castille, l'Amirante, les ducs d'Albuquerque & de Bejar. D'autres vouloient qu'on la déférât à Maximilien d'Autriche roi des Romains, comme étant grand-pere du prince Charles héritier de la couronne. Quelques-uns demandoient qu'on fît venir ce jeune prince auquel on donneroit un conseil & des ministres nommés par les états de Castille pour gouver en son nom.

Etat de ce royaume.

Il y en avoit qui proposoient pour administrateur Emmanuel roi de Portugal, à condition qu'ont mariât l'in-

1507. fante de Portugal avec Ferdinand fils cadet de Philippe d'Autriche, qui étoit venu en Espagne avec le feu roi son pere, & pour qui les Castillans avoient pris amitié. Le dessein de cette faction étoit d'enlever par-là la couronne à Charles l'aîné, duc de Luxembourg. Jean d'Albret roi de Navarre avoit aussi ses partisans, qui proposerent de faire épouser la fille aînée du feu roi au prince de Vianne infant de Navarre, en le déclarant héritier de la couronne de Castille, chacun en tout cela envisageant, comme c'est l'ordinaire, ses intérêts particuliers.

Ferdinand y est reconnu roi de Castille.

Ces nouvelles portées à Ferdinand l'inquiétoient beaucoup : mais il avoit trop à cœur la possession du royaume de Naples, pour retourner sur ses pas, avant que de s'être assuré de ce côté-là. Tout ce qu'il faisoit pour maintenir son parti, étoit de mander en Espagne qu'il y reviendroit au plûtôt, & de tâcher de gagner par de grandes promesses les seigneurs qui lui étoient contraires. L'archevêque de Tolede qui étoit à la tête d'une espece de conseil, qu'on avoit établi en attendant qu'on pût convenir du choix de l'administrateur, le servit bien; & à force de délais, dont il trouvoit toujours quelque prétexte nouveau, il suspendit la détermination pendant près d'un an : jusqu'à ce qu'enfin l'arrivée de Ferdinand dissipa les factions, dont presque tous les chefs se réunirent pour le reconnoître : & celle du roi des Romains, qui étoit la plus à craindre, fut obligée comme les autres de céder, sur-tout depuis que la reine Jeanne eut donné son consentement à ce qui avoit été résolu. Le chapeau de cardinal que Ferdinand apporta d'Italie à l'archevêque de Tolede, fut la récompense de ce grand service, & de plusieurs autres qu'il avoit rendus à l'Etat.

Curateur donné à Charles de Luxembourg pour ses états des Pays-Bas.

L'exclusion de l'administration de la Castille ne fut pas l'unique mortification de cette nature que le roi des Romains reçut après la mort de son fils Philippe d'Autriche, si nous en croyons les Mémoires du seigneur Martin du Bellay. Il fut question de donner au prince Charles duc de Luxembourg, un curateur pour ses états des Pays-Bas, & un gouverneur pour sa personne. Il étoit naturel

que le choix pour l'administration des peuples tombât sur le roi des Romains comme grand-pere de ce prince. Les états de Flandre s'y opposerent, & voulurent qu'on s'en tînt au testament de Philippe, dans lequel ce prince, soit par estime pour la générosité du roi de France, soit par politique, & pour l'empêcher à l'occasion de sa mort d'attaquer les Pays-Bas, le déclaroit Curateur honoraire de son fils, & le prioit d'en donner un de sa main au jeune prince pour son éducation, & pour le gouvernement de ces provinces. Le roi le fit, & n'eut égard dans ce choix qu'aux regles que l'honneur lui prescrivoit, c'est-à-dire, qu'il choisit parmi les seigneurs des Pays-Bas celui en qui il reconnut le plus de prudence & le plus de capacité pour remplir un si important emploi. Ce fut Guillaume de Croi seigneur de Chievres, qui ne répondit que trop bien à l'opinion qu'on avoit conçue de lui, par l'excellente éducation qu'il donna à ce prince ; car il le forma aux affaires & dans l'art de gouverner d'une maniere, dont la France dans la suite éprouva les effets à ses dépens.

Remarques critiques là-dessus.

Ce fait certainement très-digne de remarque dans notre histoire par l'honneur qu'il fait à Louis XII. a été contesté depuis peu par un très-habile homme. M. Godefroi qui est établi à Lille & qui à l'exemple de ses ancêtres s'applique à faire de curieuses recherches pour l'Histoire, rend au moins la chose douteuse. D'un côté le témoignage du seigneur du Bellay est d'un grand poids. C'étoit un homme de qualité, homme d'état & homme de guerre, employé aux négociations & au commandement des troupes, qui vivoit du temps de Louis XII. & étoit à la Cour : voici ce qu'il dit en termes exprès sur cet article. » Le roi dom Philippe son pere en sa mort, » voyant qu'il laissoit son fils Charles, dont nous ferons » ci-après mention en ces memoires, âgé seulement » d'onze ans, & que le roi, devant qu'il fût en âge (vû » la légereté des Flamans) se pourroit investir des Pays- » Bas : pour obvier à ce, il ordonna par testament le roi » Louis XII. son curateur, & le roi par le consentement » des Pays-Bas, y ordonna le sieur de Chievres de la mai-

1507. » ſon de Croi. » Brantome dans l'éloge de M. de Chievres adopte ce que dit le Seigneur du Bellay, & Varillas dans ſon traité de l'éducation des princes embellit la choſe à ſon ordinaire, & cite le teſtament du roi de Caſtille.

D'autre part le nouvel auteur parle ayant en main les pieces. Il a, dit-il, une copie authentique du teſtament de Philippe roi de Caſtille, où il n'eſt pas dit un mot du roi de France, ce qui détruit manifeſtement ce que rapporte le Seigneur du Bellay; de plus le gouverneur de Charles d'Autriche, après la mort du roi Philippe de Caſtille ne fut point Guillaume de Croi Seigneur de Chievres; mais Charles de Croi prince de Chimai, couſin de monſieur de Chievres; c'eſt ce que l'auteur prouve par un acte auſſi inconteſtable: il montre que M. de Chievres ne fut gouverneur de Charles d'Autriche qu'en 1509. par la démiſſion du prince de Chimai, & produit les lettres patentes de M. de Chievres pour cet emploi datées de 1509. plus de deux ans & demi après la mort du roi Philippe, & lorſque Marguerite d'Autriche gouvernoit les Pays-Bas ſous l'autorité de Maximilien roi des Romains ayeul de Charles. Il eſt difficile de ne ſe pas rendre à de ſi fortes preuves, & il paroît qu'il faut en revenir à ce que conclut l'auteur, qu'apparemment Philippe étant près de mourir fit prier Louis XII. de ſa part de prendre en mains les intérêts du roi pupille, & de l'aider de ſes conſeils & de ſes forces au cas qu'il fût attaqué dans les Pays-Bas, ou que les Flamans ne lui fuſſent pas ſoumis. Cependant avant que de rien déterminer là-deſſus, j'ai fait mes diligences pour m'inſtruire. J'ai écrit en Eſpagne pour ſavoir s'il n'y avoit point quelque Codicille du roi Philippe d'Autriche, que M. du Bellay auroit pris pour teſtament de ce prince : mais il n'a pas été poſſible à celui qui s'étoit chargé de cette commiſſion d'avoir communication des archives d'Eſpagne ſur ce ſujet.

Les Flamans ſe raviſent & donnent le ſoin de leur pays au roi des Romains.

Quoi qu'il en ſoit, les Flamans ſe raviſerent touchant l'adminiſtration des Pays-Bas, & prierent par le conſeil de Henri VII. roi d'Angleterre, le roi des Romains de prendre ſoin des Pays-Bas, à l'occaſion de la guerre que leur

leur déclara le duc de Gueldre, qui du temps de Philippe d'Autriche avoit été l'instrument ordinaire dont le roi de France se servoit pour donner de l'occupation à ce prince de ce côté-là ; & comme le roi des Romains ne pouvoit pas aller lui-même en Flandre, il y envoya pour gouvernante Marguerite d'Autriche sa fille, tante du prince Charles. Ce qui occupoit alors le roi des Romains, étoit une grande Diete de l'Empire qu'il avoit convoquée à Constance, à l'occasion que je vais dire.

1507.

Lettre de Henri VII. rapportée dans Haræus Annales de Brabant.

Guicciardino, l. 7.

Le pape Jules II. dont l'esprit inquiet ne pouvoit demeurer en repos, ni y laisser les autres, avoit jetté l'alarme par-tout, au sujet du passage du roi en Italie pour son expédition de Genes. Il étoit chagrin de ce qu'on donnoit retraite aux Bentivoglio dans le duché de Milan, de ce qu'ils avoient fait depuis une tentative sur Boulogne, & de ce que le roi avoit fait la guerre aux Genois en personne, contre le conseil qu'il leur donnoit malignement, espérant voir échouer l'entreprise, si ce prince l'eût confiée à ses Lieutenans. Enfin il étoit au désespoir de ce qu'elle avoit réussi, & établi mieux que jamais la puissance des François en Italie, où il souhaitoit extrèmement de l'affoiblir. Il écrivit durant cette expédition au roi des Romains & aux électeurs de l'Empire des brefs foudroyans contre le roi, où il disoit que la guerre que ce prince avoit entreprise contre les Genois, n'étoit qu'un prétexte ; qu'il en vouloit à l'Etat Ecclésiastique, & que son dessein étoit d'obliger le saint Siege à le faire empereur, & à rendre l'empire à la maison de France, où il avoit été autrefois.

Diete convoquée à Constance par ce prince alarmé des heureux succès du roi.

Les Venitiens joignirent leurs plaintes aux siennes. Ils exagererent les sujets de défiance qu'ils avoient des desseins du roi sur les états d'Italie, & en particulier sur leur République, & exhorterent les princes d'Allemagne à s'unir avec eux & avec le pape pour la défense commune de leur république, de l'empire, & du saint Siege. Ce fut-là le sujet de la convocation de la diete de Constance, où le roi des Romains envenimé depuis tant d'années contre la France, & toujours prêt à donner dans tous

1507. les projets qui se faisoient contr'elle, lut les brefs du pape, & rassembla dans la harangue qu'il fit à cette occasion, tout ce qu'il crut capable de rendre odieuse la nation Françoise, & la prétendue ambition du roi de France. Il conclut à l'union de tous les princes d'Allemagne avec le pape & avec les Venitiens pour chasser les François du Milanès, fief de l'Empire qu'ils avoient usurpé, d'où ils menaçoient toute l'Italie & l'Allemagne, qui ne seroient point en assurance, jusqu'à ce que les Alpes fussent, comme autrefois, les bornes du royaume de France.

On y conclut une union avec le pape & les Venitiens pour chasser les François du Milanès.

La Diete fut ébranlée par ce discours, & encore plus par les heureux succès que le roi avoit eus dans l'expédition de Genes; & on commença à dresser les articles de l'union. On n'avoit point encore vû tant d'ardeur & tant d'animosité contre la France dans aucune diete de l'Empire. La bonne intelligence avoit été entretenue de temps immémorial entre ces deux Etats : nuls traités n'avoient été mieux observés que ceux qui unissoient nos rois avec les précédens empereurs, & les différends qui étoient quelquefois survenus entre eux, avoient été presque aussitôt assoupis par la franchise avec laquelle ces princes agissoient les uns avec les autres. On fut surpris que les princes de l'empire & les députés des villes se rendissent si facilement aux prétextes, dont le roi des Romains couvroit ses ressentimens particuliers : mais la conduite que le roi tint après la prise de Genes, commença à déconcerter les artifices de ce prince & du pape.

La bonne conduite du roi dissipe les soupçons des membres de la diete.

Guicciard. l. 7.

Car sachant ce qui se passoit à Constance, & les motifs dont on se servoit, pour soulever tous les princes de l'Empire contre lui, il n'eut pas plûtôt soumis Genes, qu'il congédia son armée, & seroit incontinent retourné en France, sans la conférence que le roi d'Espagne lui avoit demandée à Savone.

Ce licentiement des troupes eut une partie de l'effet qu'il avoit prétendu : car dès qu'on le sut à Constance, la vivacité des princes de l'Empire & des députés à la diete commença à se ralentir; les Agens secrets que le

1507.

roi avoit dans la Ville, firent comprendre aux plus échauffés, que les bruits qu'on avoit répandus de ses grands desseins sur l'Italie, n'étoient que des chimeres, & que l'unique but qu'il avoit eu en passant les Alpes, n'avoit été que de faire rentrer les rebelles dans leur devoir. Ces remontrances furent appuyées d'une bonne distribution d'argent: & au lieu que toute l'Allemagne devoit fondre en Italie sous les ordres de Maximilien, si l'armée des François y étoit demeurée, il fut seulement arrêté que l'Empire lui feroit une armée de huit mille chevaux & de vingt-deux mille hommes de pié pour six mois, lorsqu'il voudroit aller se faire couronner à Rome; & que pour l'artillerie & les autres dépenses extraordinaires, on lui donneroit six-vingt mille florins. C'étoit peu de chose pour un si grand voyage, & pour un prince qui n'avoit d'ailleurs gueres d'argent; parce que dès qu'il en avoit, il en étoit très-mauvais ménager.

Embarras des Venitiens dans cette conjoncture.

D'autre part le roi avoit envoyé en Suisse le Bailli de Dijon, pour traverser un traité que Maximilien y avoit commencé avec les cantons pour la levée de dix mille hommes, & on travailloit à force pour mettre en défense toutes les places du duché de Milan: mais c'étoit à Venise où les négociations étoient les plus vives. Les ambassadeurs de Maximilien demandoient passage pour son armée sur les terres de la République, proposoient une ligue offensive contre la France, & menaçoient de prendre d'autres mesures, en cas d'un refus, dont la seigneurie se repentiroit trop tard. Leur menace étoit, que dès que le roi leur maître voudroit mettre en exécution le traité qu'il avoit fait contre elle avec le roi de France il y avoit quelques années, les François seroient toujours disposés à se réunir avec lui.

Les ambassadeurs de France au contraire faisoient tous leurs efforts, pour empêcher que les Venitiens n'accordassent le passage au roi des Romains, leur représentoient que la paix d'Italie dépendoit de ce refus; que le roi ne pourroit pas se dispenser d'y entrer lui-même avec toutes les forces de son royaume, de prendre ses sûretés par tous les moyens

1507. qu'il jugeroit les plus propres pour s'oppofer aux entreprifes du roi des Romains, & que l'Italie feroit le théâtre d'une guerre, qui ne pourroit que lui être très-funefte. Tout cela inquiétoit fort le Sénat, qui s'affembla bien des fois pour délibérer fur une affaire fi délicate.

Les avis ne pouvoient manquer d'être fort partagés. C'étoit une néceffité aux Vénitiens de prendre un de ces trois partis, ou de s'unir avec le roi des Romains contre le roi de France, ou avec le roi de France contre le roi des Romains, pour empêcher fon paffage d'Allemagne en Italie, ou de demeurer neutres, fans rompre ni avec l'un ni avec l'autre, s'il étoit poffible. S'unir avec le roi des Romains, c'étoit fe charger de toute la dépenfe de la guerre, ce prince n'ayant pas beaucoup dequoi y contribuer, & étant infatiable quand la bourfe de fes Alliés lui étoit une fois ouverte. Son inconftance n'étoit pas moins à craindre que fa difette d'argent & fon avidité. Il étoit toujours prêt à entreprendre, & on ne le voyoit jamais rien exécuter. La moindre difficulté l'arrêtoit : la France, quelque animé qu'il fût contre elle, lui avoit fait abandonner fes meilleurs amis par l'appât de l'argent; & c'étoit ce qui avoit caufé la perte de Ludovic Sforce, & qui pourroit, difoit-on, produire celle de la République.

D'autre part, s'oppofer au paffage du roi des Romains à force ouverte avec le fecours de France, c'étoit attirer la guerre en Italie, & les troupes étrangeres dans les états de la République. On connoiffoit les mauvaifes intentions de la France; & la ligue de Blois entre le roi, le pape & Maximilien, quoiqu'elle n'eût point eu encore de fuite, en étoit une preuve trop certaine.

Enfin, la neutralité étoit difficile à obferver en une pareille occafion. Maximilien paroiffoit réfolu de forcer le paffage, fi on ne le lui accordoit pas. La menace qu'il faifoit de fe liguer avec la France contre la République, fi elle ne prenoit fon parti, n'étoit pas une ménace vaine, le roi de France étant très-difpofé à écouter cette propofition. On prévoyoit que le pape loin de s'y oppofer, en-

treroit avec joie dans ce traité ; & on étoit en danger de voir renouveller la ligue de Blois, où la ruine de la République avoit été conclue. Nicolo Foscarini & André Gritti exposerent au long ces raisons dans le Conseil d'Etat ; le premier penchant plus du côté de la ligue avec le roi des Romains, & le second estimant qu'il étoit plus dangereux de rompre avec la France. 1507.

Guicciadino, l. 7.

Après bien des délibérations, le second avis l'emporta ; quelques efforts que fissent Dominique Morosini, Paul Bailli, & André Vénier, qui appuyerent fortement celui de Foscarini. Il fut résolu qu'on temporiseroit le plus qu'il seroit possible ; mais que quoi qu'il arrivât, on ne prendroit point les armes pour le roi des Romains. Et comme ses ambassadeurs demandoient une prompte réponse, on leur répondit ce qu'on avoit déja fait dire à ce prince sur l'article du passage, que s'il vouloit aller se faire couronner à Rome, & passer sur les terres de la République sans armée, on l'y recevroit avec tous les honneurs qui étoient dûs à Sa Majesté Impériale : mais que les anciens engagemens qu'ils avoient avec la France pour la conservation du duché de Milan à cette couronne, ne leur permettoient pas de lui déclarer la guerre ; qu'au reste, ils s'en tiendroient précisément aux articles de ces traités ; que si le roi des Romains vouloit faire la guerre à la France du côté de la Bourgogne, ils ne s'en mêleroient point du tout ; & que même s'il la lui vouloit faire dans le duché de Milan, sans passer par les Etats de Venise, ils se contenteroient de fournir au roi de France le peu de secours dont ils étoient convenus par les traités, & qu'ils le feroient d'une maniere qui convaincroit le roi des Romains que le seul motif de ne pas manquer à leur parole, & les conjonctures presentes les empêchoient de ne pas lui donner de plus grandes marques de l'attachement qu'ils avoient à ses intérêts.

Ils se déterminent à ne prendre point les armes pour le roi des Romains.

Justiniani, l. 10. Hist. Venetæ.

Cette réponse déconcerta fort le roi des Romains, qui commença à se repentir de la levée de bouclier qu'il avoit faite à la diette de Constance. Ses négociations chez les Suisses étoient avortées faute d'argent comptant. Les

1507. princes & les Villes libres d'Italie, qui par la crainte du grand armement qu'il préparoit, lui avoient donné espérance de lui fournir des sommes considérables, alléguerent divers prétextes pour s'en dispenser. Il crut gagner le pape, en l'assurant que la fin de son armement n'étoit que le rétablissement d'un des fils de Ludovic dans le duché de Milan, & en lui promettant de laisser dans ce duché toutes ses troupes, & de n'aller à Rome pour se faire couronner, qu'avec sa seule cour. Il lui demandoit seulement la permission d'employer pour les frais de son voyage cent mille ducats, qui avoient été levés en Allemagne pour la guerre contre les Turcs : mais le pape, qui ne voyoit pas encore où pourroient aboutir tous ces mouvemens, le refusa ; & tout ce qu'il put tirer d'argent d'Italie, se réduisit à six mille ducats, que les Siennois lui donnerent.

Guicciardin. l. 7.

Et ce prince demeure ferme dans le dessein de faire la guerre aux François en Italie.

Le roi des Romains, malgré tous ces obstacles, demeura ferme contre son ordinaire dans le dessein de passer en Italie, & d'y faire la guerre aux François. Une partie des troupes qui lui avoient été promises à la diette de Constance, s'assembloit aux environs de cette Ville, quoique fort lentement ; & il s'en falloit beaucoup que le nombre n'en fût complet. Il en envoyoit des détachemens vers la Bourgogne & vers l'Italie. Il en avoit sur le chemin du Frioul, & sur celui de Trente ; d'autres prenoient la route du Lac de Come ; d'autres celle de Savoye ; & il faisoit marcher son artillerie tantôt d'un côté, tantôt d'un autre.

Mesures du roi, & des Venitiens, pour n'être point surpris.

D'Auton, Histoire de Louis XII.

Le roi & les Venitiens, qui ne vouloient pas se laisser surprendre, prenoient leurs précautions de toutes parts. Les troupes du duché de Milan furent renforcées de cavalerie & d'infanterie ; & le roi y envoya un Terce de trois mille Espagnols qu'il avoit pris à sa solde, sous la conduite du colonel Peralte, avec l'agrément du roi d'Espagne, qui le lui avoit donné, lorsqu'ils se virent à Savone, de quoi le roi des Romains fit inutilement de grandes plaintes à Ferdinand. Chaumont gouverneur du Milanès s'empara d'Arone sur le Lac Majeur : cette place

appartenoit à la maison de Borromée, qu'on soupçonnoit d'intelligence avec Maximilien. Cinq cents hommes d'armes marcherent sur les frontieres de Bourgogne, sous les ordres de la Tremoille, gouverneur de cette Province; & Robert de la Mark alla joindre le duc de Gueldre en Brabant avec deux mille hommes de pié & quatre cents hommes d'armes, pour attirer de ce côté-là une partie des troupes Allemandes. Les Venitiens envoyerent Barthelemi d'Alviane avec huit cents hommes d'armes dans le Frioul, & le comte de Pétiliane avec quatre cents hommes d'armes, & beaucoup d'infanterie, pour garder les passages sur les frontieres du Trentin; & Jean-Jacques Trivulce, par ordre du roi, s'avança jusqu'à Verone, pour être à portée de seconder les Venitiens avec cinq cents hommes d'armes & cinq mille fantassins.

1507.

Haræus Annal. Brabant.

S. Gelais, Histoire de Louis XII.

Mais le roi des Romains avoit résolu de faire sa premiere tentative d'un autre côté, où l'on ne l'attendoit pas. C'étoit sur Genes, par le moyen de Baptiste Justiniani, & de Frégosin, ennemis de la France, qui étoient bannis de leur patrie, & qui entretenoient intelligence dans cette ville-là en faveur de l'Empereur. Ils traverserent avec mille Allemands une partie des terres de Venise qu'on ne gardoit pas, parce qu'on croyoit ces chemins impraticables. Leur dessein étoit de passer le Pô sur les frontieres du Parmesan, & d'aller de-là à Genes, pour y faire prendre les armes aux gens de leur faction: mais Chaumont ayant eu avis de leur marche, & devinant leur dessein, envoya promptement des troupes dans le Parmesan qui leur couperent le passage. Ils devoient y périr, ou se rendre: mais les Venitiens, qui ne vouloient point commencer la guerre, leur permirent de retourner chez eux, & leur donnerent passage dans leurs Etats.

Maximilien échoue dans le dessein qu'il avoit formé sur Genes.

Guicciard, l. 7.

Comme il y avoit à Boulogne beaucoup de Genois refugiés du nombre de ceux qui avoient été exceptés de l'amnistie accordée par le roi à la ville de Genes, ce prince soupçonna le pape d'être entré dans ce dernier complot. Jules de son côté se plaignoit du roi & des Venitiens, au sujet d'une entreprise qui avoit été faite sur For-

1507. li par ceux qu'il avoit bannis de cette Ville, & dont il prétendoit que la conspiration avoit été formée à Faenza. Il ajoûtoit qu'un Moine qu'on avoit arrêté à Mantoue, avoit confessé que les Bentivoglio l'avoient suborné pour l'empoisonner, & que le gouverneur de Milan l'avoit exhorté à faire ce que ces seigneurs lui diroient. Il envoya même le procès tout instruit au roi par l'évêque de Pezaro, & lui demanda justice; sur quoi ce prince fit venir à la cour Alexandre Bentivoglio, pour se défendre de cette accusation, & l'obligea ensuite avec ceux de sa famille, de sortir du duché de Milan. Telle étoit la situation des affaires d'Italie à la fin de l'an 1507. mais elle changea bien dès le commencement de l'année suivante.

1508. Maximilien voyant son entreprise sur Genes échouée, espera surprendre les Venitiens, en fondant tout à coup dans leurs Etats, en une saison où il n'y avoit pas d'apparence qu'il voulût commencer la guerre.

Guicciardino, l. 7. & alii.

Il envoya au mois de Janvier un Héraut à Vérone, demander le logement pour quatre mille chevaux, & notifia au gouverneur qu'il vouloit passer par-là, pour aller se faire couronner à Rome. Le gouverneur après avoir consulté la seigneurie, répondit, que si le couronnement du roi des Romains étoit le seul motif qui l'obligeât à passer par Vérone, on l'y recevroit avec tous les honneurs qu'il pouvoit attendre de la République : mais que le grand nombre de troupes qui l'accompagnoient, & la grosse artillerie qu'il avoit assemblée sur les frontieres de l'Etat de Venise, montroient trop clairement qu'il y venoit en ennemi; qu'ainsi il devoit s'attendre qu'on s'opposeroit à son passage.

Il marche ensuite vers le Vicentin, après avoir pris le nom d'Empereur.

Petrus de Angleria, Epist. 380.

Il avoit bien prévu cette réponse : c'est pourquoi en l'attendant, il s'étoit avancé jusqu'à Trente, où le troisieme de Février, ayant pris avec l'agrément du pape, toutes les marques de la dignité Impériale, & le nom d'*Empereur élû*, titre que les rois des Romains se donnoient, lorsqu'ils étoient en marche pour aller prendre la couronne Impériale à Rome; il déclara qu'il tenoit pour ennemis tous ceux qui s'opposeroient à son passage.

Il

Il fit charger sur l'Adige quantité de toutes sortes de provisions & de munitions de guerre, & sortit de Trente, pour marcher vers le Vicentin avec quatre mille fantassins & cinq cents chevaux. 1508.

Le marquis de Brandebourg s'avança vers Rovérédo avec autant de cavalerie & deux mille hommes de pié ; & un autre corps de cinq mille hommes d'infanterie & de quatre cents chevaux, se jetta dans le Frioul, & s'empara de Cadore, où il n'y avoit qu'une garnison fort foible.

Les Venitiens donnerent aussi-tôt avis au roi de cette irruption ; & pour arrêter les Impériaux, firent marcher Jean-Jacques Trivulce du côté de Rovérédo, avec les cinq cents hommes d'armes François, & quatre ou cinq mille hommes de pié qu'il commandoit dans le Véronese. Barthelemi d'Alviane & le Provéditeur de Georges Cornaro ayant rassemblé les garnisons du Vicentin, allerent au secours du Frioul, & quatre galeres avec quelques autres vaisseaux armés en guerre, eurent ordre d'aller croiser du côté du Trieft, pour faire diversion.

Mesures de la République pour s'y opposer.

S. Gelais. Hist. de Louis XII.

L'empereur averti de la marche de Cornaro & d'Alviane vers le Frioul, y alla en personne avec six mille hommes, joindre les autres troupes Allemandes qui étoient entrées dans la vallée de Cadore, courut quinze ou vingt lieues de pays en le ravageant, prit le Fort de saint Martin & celui de Pievé, & se rendit maître de presque toute la vallée, qui lui ouvroit le chemin du Trévisan. Mais on fut bien surpris d'apprendre que sur la fin de Février, c'est-à-dire, trois semaines après avoir commencé la guerre, il étoit parti brusquement de son camp, & avoit pris la route d'Inspruk, pour aller chercher de l'argent qui commençoit à lui manquer. Il apprit en chemin que les Suisses avoient traité avec le roi de France, & que cinq mille étoient déja en marche pour son service en Italie, de quoi il fut fort consterné.

Guicciardino, l. 7.

Cependant Alviane fit tant de diligence, qu'en deux jours, malgré la difficulté des chemins, au travers des montagnes toutes couvertes de neiges, il arriva avec sa

1508. cavalerie fort près de Cadore, dont les Allemands s'étoient rendus maîtres. Il attendit-là son infanterie, & se saisit du passage de Lospalto di Mésorina, qui est l'entrée de la vallée, où les Allemands par une grande imprudence n'avoient pas mis de garde.

Les Allemands sont battus près de Cadore.

L'arrivée de ce général fit reprendre cœur aux habitans du pays, qui connoissant toutes les routes des montagnes, allerent par des chemins écartés, & s'emparerent de la tête de tous les défilés, par où les Allemands pouvoient se retirer chez eux. Ceux-ci se voyant ainsi investis de toutes parts, virent bien qu'ils n'avoient de ressource que dans leur courage, & qu'avant qu'Alviane, dont les troupes grossissoient tous les jours, eût tout son monde, c'étoit pour eux une nécessité de tâcher de le battre pour s'ouvrir le passage. Ils vinrent l'attaquer avec beaucoup de résolution : mais comme il avoit l'avantage du terrein, il soûtint bravement l'assaut, les repoussa, & les mit en déroute : il en demeura mille sur le champ de bataille, & presque tout le reste fut pris.

Il sut si bien profiter de ce grand avantage, qu'après avoir repris Cadore, & les autres Châteaux qui avoient cédé au premier effort des Allemands, il conquit en peu de temps tout ce qui appartenoit à l'Empereur dans le Frioul & dans l'Istrie, & la ville même de Triest, que Contarini général Venitien assiégea par mer, tandis qu'Alviane la battoit du côté de la terre.

Les Allemands se soûtinrent un peu mieux dans le Trentin. Il s'y donna plusieurs petits combats avec divers succès, jusqu'à ce que les six mois de service des troupes de l'empire étant écoulés, la plûpart se retirerent, & laisserent ce pays en grand danger d'être enlevé à l'empereur.

Ce qui oblige l'empereur à proposer une treve aux Venitiens.

Ce prince voyant ses affaires en un si grand désordre, demanda une treve à la République, qui répondit qu'elle étoit prête de l'accorder, pourvû que le roi de France y consentît. Trivulce, qui savoit les intentions du roi, dit que ce prince ne s'y opposeroit pas, pourvû qu'elle fût générale, c'est-à-dire, que non-seulement lui & ses

1508.

alliés d'Italie y fussent compris, mais encore ceux de delà les Monts, & en particulier le duc de Gueldre, sur qui l'Empereur avoit résolu de fondre à la premiere occasion, avec toutes les forces d'Allemagne & des Pays-Bas.

Ce prince rejetta cette condition. Les Venitiens à qui il offroit de laisser toutes les places qu'ils avoient prises, avec liberté de les fortifier durant la treve, firent instance pour obliger Trivulce à passer cet article, lui représentant que cette guerre regardoit uniquement l'Italie, & qu'ils n'étoient ligués avec le roi que pour la défendre. Il tint ferme, & protesta qu'il ne signeroit point la treve, jusqu'à ce qu'il eût reçû de nouveaux ordres de la cour de France.

Les Venitiens qui trouvoient un si grand avantage dans ce traité, n'eurent point d'égard à ses protestations. Ils conclurent la treve pour trois ans le vingtieme d'Avril, ajoûtant seulement que si le roi de France vouloit y être compris, il le pourroit être, pourvû qu'il ratifiât le traité dans l'espace de trois mois. De cette maniere on mit les armes bas de part & d'autre, & la tranquillité fut rendue à l'Italie : mais elle ne fut pas long-temps sans être replongée dans une plus funeste guerre qui mit la République de Venise à deux doigts de sa ruine. Ce fut par la ligue qui se conclut à Cambrai entre le pape, l'empereur, le roi de France, & le roi d'Espagne, de la maniere & par les motifs que je vais dire.

Ligue de Cambrai. Motifs qui la firent faire.

Seissel, hist. de Louis XII.

Le roi de France & l'Empereur extrèmement irrités contre les Venitiens, l'un pour la perte des pays qu'ils lui avoient enlevés, & l'autre pour la treve faite sans son consentement contre la foi des traités, & mille autres sujets qu'il avoit dissimulés jusqu'alors, se réunirent ensemble, & résolurent d'en tirer vengeance. Le pape ennuyé de l'inaction où il étoit depuis quelque temps, fut le nœud de cette réunion, & les véritables causes furent les mêmes intérêts qui avoient produit une semblable ligue faite à Blois, quatre ans auparavant, & dont certains évenemens que j'ai racontés, empêcherent l'effet. Le pape avoit toujours le dessein de réunir au saint Siege tous ses anciens Domai-

1508. nes, le roi de rentrer en possession de toutes les dépendances du duché de Milan; l'empereur, de tous les Pays qu'il avoit perdus, & de tous ceux qu'il prétendoit que les Venitiens avoient usurpés autrefois sur la maison d'Autriche; & le roi d'Espagne de tout ce qui avoit été engagé dans la Pouille, à l'occasion de l'expédition de Charles VIII. au royaume de Naples.

Prétexte dont on la couvrit.

Pour tenir la négociation secrette, on prit pour prétexte, & pour sujet apparent des conferences qu'on devoit tenir à Cambrai, une autre affaire qui sembloit être indépendante de celles d'Italie. C'étoit d'étouffer les semences de guerre dans les Pays-Bas, & de terminer certains differends entre le roi & Charles d'Egmond duc de Gueldre d'une part, & Charles prince d'Espagne de l'autre : l'empereur, en qualité d'ayeul de ce prince & de son tuteur, devoit être compris dans le traité.

S. Gelais, hist. de Louis XII.

Madame Marguerite d'Autriche, gouvernante des Pays-Bas, fille de l'empereur, princesse d'une grande prudence, fut celle dont ce prince se servit pour regagner le roi, & l'animer contre les Venitiens. Elle traita souvent avec lui par ses envoyés à la cour de France, & il fut enfin résolu à Rouen, où le roi venoit de faire son entrée avec la reine, qu'il donneroit plein pouvoir au cardinal d'Amboise, & l'empereur à Marguerite d'Autriche, pour convenir de tous les articles de la ligue qu'ils feroient entre eux.

Traité de Cambrai, au Recueil de traités par Leonard, t. 2.

On commença par ce qui regardoit les Pays-Bas. Il fut arrêté que le duc de Gueldre rendroit quelques places qu'il avoit usurpées en Hollande; que pour le reste de ses differends avec la maison d'Autriche, ou avec ceux qu'elle soutenoit contre lui, la chose seroit remise à l'arbitrage de l'empereur & du roi de France; que ces deux princes commettroient au plûtôt des personnes prudentes & équitables, & que les parties seroient obligées de s'en rapporter à leur jugement.

Articles publics qu'elle contenoit.

Que Charles prince d'Espagne, par rapport à ses états mouvans de la couronne de France, seroit conservé dans les mêmes privileges & prérogatives, dont jouissoit le feu roi de Castille son pere.

Que les anciens differends entre les maisons d'Autriche & de Bourgogne d'une part, & la maison de France de l'autre, qui étoient suspendus depuis long-temps, le seroient encore pour tous les articles, dont il ne seroit point fait mention dans le present traité. 1508.

Que l'empereur donneroit une nouvelle investiture du duché de Milan au roi, tant pour lui, que pour ses descendans mâles, & à leur défaut, pour madame Claude de France sa fille & pour son époux; & qu'au cas que cette princesse mourût, l'investiture seroit pour sa sœur & les descendans de sa sœur, ou des autres filles que le roi pourroit avoir; que l'empereur renonceroit aux clauses du traité, qui avoit été fait autrefois pour le mariage de cette princesse avec Charles prince d'Espagne; & que le roi lui donneroit pour l'investiture cent mille écus d'or, dans le temps qu'il la recevroit par ses députés; ce qui fut exécuté dans la suite.

Que les traités de Trente, de Blois, & de Haguenau seroient observés, excepté dans les points auxquels il seroit dérogé en celui que l'on faisoit actuellement.

Acte d'investiture pour le duché de Milan, &c.

L'empereur prend dans ce traité la qualité de tuteur du prince Charles son petit-fils, & d'administrateur de ses états. On y convint aussi de suspendre les differends qui étoient pour le royaume de Navarre entre Jean d'Albret qui en étoit en possession, & Gaston de Foix qui y avoit des prétentions, & qu'il ne se feroit aucunes hostilités ni de part ni d'autre; mais que pour les états qui étoient des fiefs de la couronne de France, les deux concurrens pourroient poursuivre leurs droits par les voies de la justice.

C'étoit-là ce qui se faisoit dans les conferences de Cambrai sans aucun mystere: mais la ligue contre les Venitiens s'y négocioit secretement. Le pape, l'empereur, le roi de France, le roi d'Espagne y convinrent chacun de leurs prétentions sur les domaines de cette République. Suivant le détail que j'en ai déja fait en parlant du traité de Blois, Ravenne, Cervia, Faenza, Rimini, Imola, Césene, devoient être le partage du pape. L'empereur

Articles secrets contre les Venitiens.

1508. devoit être remis en possession de Rovérédo, de Vérone, de Padoue, de Vicenze, de Trevise, du Frioul, & de tout ce que les Venitiens venoient de prendre sur lui. Bresse, Creme, Bergame, Crémone, la Giradadda, & toutes les anciennes dépendances du duché de Milan devoient revenir au roi. Trani, Brindes, Otrante, Gallipoli, & tout ce que les Venitiens occupoient du royaume de Naples, devoit y être réüni sous la domination du roi d'Espagne. On devoit être prêt à entrer en campagne au premier d'avril de l'année suivante : & comme l'empereur avoit fait une treve de trois ans avec les Venitiens, qu'il ne pouvoit rompre sans prétexte, il fut réglé que ce prince ne leur feroit la guerre que comme auxiliaire du pape, & qu'après une sommation qui lui seroit faite de sa part de le venir seconder dans la réunion qu'il vouloit faire des anciens domaines de l'Eglise en qualité de protecteur du saint Siége, titre attaché à celui de l'empereur.

Que jusqu'à la fin de cette guerre le roi d'Arragon & l'empereur mettroient en surséance leurs prétentions pour l'administration de la Castille.

Que l'investiture pour le duché de Milan ne seroit donnée que quand le roi de France seroit entré en action contre les Venitiens, & que dans l'acte seroient compris Bresse, Bergame, & les autres villes ou pays sur lesquels il avoit des prétentions.

Que ni paix ni treve ne se pourroient conclure avec les Venitiens par aucun des Confédérés, que du consentement de tous les autres.

Que le pape agiroit contre les Venitiens, non-seulement par les armes temporelles, mais encore par les armes spirituelles, en mettant leur République en interdit.

Que l'empereur & le roi de France feroient leurs efforts pour engager le roi de Hongrie dans la ligue; qu'on y pourroit recevoir le duc de Savoye, le duc de Ferrare, & le marquis de Mantoue, s'ils vouloient y entrer; & qu'enfin si les Venitiens avoient recours au Turc pour en avoir du secours, tous les Confédérés redouble-

roient leurs efforts, pour les pousser à bout.

1508.

Ratification du traité de Cambrai. Bulle de Jules II.

Ce traité fut signé à Cambrai le dixieme de Décembre par Marguerite d'Autriche & par le cardinal d'Amboise, conformément aux pleins pouvoirs que la princesse avoit de l'empereur, & le cardinal du roi de France. Maximilien le ratifia à Malines treize jours après, & le pape à Rome le vingt-troisieme de Mars de l'année suivante; & Charles duc de Savoye le signa à Turin le douzieme de Mai, pour être remis en possession du royaume de Chypre, qu'il prétendoit lui être injustement detenu par les Venitiens.

1509.

Lettre du duc de Savoye à l'empereur & au roi de France.

Ils en sont avertis, & prennent des mesures pour se précautionner.

Guicciard. Bembo. Justiniano.

Les conférences de Cambrai durerent si long-temps à cause du détail des différens intérêts des Confédérés qui pouvoient être difficilement conciliés, que les Venitiens soupçonnerent qu'on y traitoit d'autres choses, que des affaires des Pays-Bas. Les troupes qu'on levoit de tous côtés, & divers autres mouvemens qu'il est impossible de cacher quand il s'agit des préparatifs pour une expédition de cette importance, ne leur laisserent gueres lieu de douter que ce ne fût à eux qu'on en vouloit. Ainsi ils penserent de leur côté à se précautionner contre le péril, ou à le détourner.

La premiere certitude que les Venitiens eurent de la conclusion de cette ligue, leur vint de la cour de Rome, où leur ambassadeur n'eut pas beaucoup de peine à tirer ce secret du pape, qui dans le même temps qu'il souhaitoit avec une extrême passion de retirer des mains des Venitiens les villes de l'ancien domaine de l'Eglise, appréhendoit beaucoup l'accroissement de la puissance de l'empereur & de celle du roi de France en Italie; de sorte qu'il étoit prêt à prendre tous les moyens de faire avorter la ligue, pourvû qu'il pût sans elle parvenir à ses fins. C'étoit la conduite qu'il avoit tenue en 1504. pour rendre inutile le traité de Blois, où la même ligue avoit été formée : car après avoir obtenu des Venitiens une bonne partie des places qu'il leur demandoit, il prit volontiers occasion de la lenteur du roi des Romains & de la grande maladie du roi de France, pour n'en pas venir à l'exécution du traité.

1509. Il espéra donc tirer le même avantage de la crainte où étoient les Venitiens ; & en découvrant à leur ambassadeur tout le mystere, & le grand danger qui les menaçoit, il s'offroit à ne pas ratifier la ligue, & à faire naître des obstacles, pourvû qu'ils voulussent lui céder Rimini & Faenza. Les Venitiens étoient encore si fiers des victoires remportées sur l'empereur, que suivant l'avis de Dominique Trevisan procurateur de saint Marc, ils rejetterent cette proposition : mais la principale raison qui la leur fit rejetter, fut qu'ils appréhenderent que le pape étant maitre de ces deux places, ne leur manquât de parole, ou ne se servit de la conjoncture, pour les obliger à lui rendre encore Ravenne & Cervia. Sur ces entrefaites le pape ratifia la ligue. Les Venitiens lui offrirent depuis Faenza : mais il ne voulut plus les écouter. Ils ne furent pas mieux reçûs de l'empereur, qui refusa même d'admettre leur envoyé à son audience. Pour le roi de France, ils le savoient si déterminé à cette guerre, qu'ils crurent inutile de faire aucune avance à son égard. Ils ne jugerent pas à propos non plus d'agir auprès du roi d'Espagne ; non pas qu'ils le pensassent fort vif pour la ligue, où l'empereur & le roi de France avoient eu assez de peine à l'engager : mais parce qu'ils prévoyoient, ou qu'il voudroit faire acheter à la République aux dépens des villes qu'elle occupoit dans la Pouille, ses bons offices auprès des deux princes, ou qu'il s'employeroit envain à les faire changer d'avis.

Ce fut donc une nécessité pour les Venitiens de courir le risque de cette dangereuse guerre. Ils leverent une grosse armée, mirent en mer quantité de vaisseaux pour la défense de leurs côtes, firent construire un grand nombre de barques qu'ils armerent, pour mettre sur le Lac de Garde, sur le Pô, & sur les autres rivieres qui séparoient leurs terres d'avec celles de France, du Mantouan & du Ferrarois. Ils choisirent pour généralissime de leurs armées, le comte de Pétiliane, à qui ils donnerent Barthelemi Alviane pour lieutenant général, & nommerent pour provéditeurs Georges Cornaro & André

Gritti,

1509.

Gritti, tous habiles & expérimentés dans la guerre.

Comme ils connoissoient parfaitement le caractere de leurs ennemis, ils ne douterent pas que les François ne fussent les premiers en campagne. Le roi d'Espagne avoit peu de troupes en Italie : il avoit encore bien des affaires en Castille, & quelques bruits qu'il fît courir de ses grands préparatifs, on étoit bien informé à Venise qu'ils étoient fort médiocres. L'empereur étoit aux Pays-Bas occupé à amasser de l'argent, que les Flamands ne s'empressoient pas fort de lui fournir. Enfin les Venitiens prévoyoient que le pape avant que de se trop engager, feroit quelque temps spectateur, & regleroit sa conduite sur les bons ou les mauvais succès des armes de France. Ainsi leur premier soin fut de se mettre en état de bien soûtenir d'abord la fougue des François.

Diversité d'opinions dans le conseil qu'ils tinrent pour la guerre.

Les généraux furent appellés au conseil, où chacun proposa son systême de campagne. Alviane homme d'un génie ardent, & en qui les avantages qu'il avoit remportés sur l'Empereur, augmentoient la confiance, fut d'avis de porter la guerre dans le pays ennemi, & d'entrer avec l'armée dans le duché de Milan, avant que le roi de France y fût arrivé.

Au contraire le comte de Pétiliane, que l'âge & l'expérience rendoient ennemi des conseils hasardeux, non-seulement jugea qu'il ne falloit pas s'engager dans le Milanès, parce que si l'armée y étoit une fois défaite, les états de la République seroient à la merci des ennemis : mais encore il dit qu'il ne croyoit pas qu'on dût trop s'opiniâtrer à vouloir défendre la Giradadda, c'est-à-dire, le pays qui est entre le Pô, l'Oglio, & l'Adda, que le roi avoit cédé aux Venitiens lorsqu'il conquit le Milanès sur Ludovic; qu'il falloit laisser jetter le premier feu aux François contre Crémone, & les autres forteresses de ce quartier-là, sans entreprendre de les secourir au hasard d'une bataille; que sa pensée étoit qu'il falloit se retrancher à Orci sur l'Oglio, comme avoient fait autrefois François Carmagnole, & Jacques Piccinino fameux capitaines de la République dans les guerres contre les ducs de Milan; que les Fran-

1509.

çois ne pourroient attaquer ce poste sans un grand désavantage; qu'il couvroit la plus grande partie de l'état; que les vivres y viendroient de tous les derrieres sans danger; qu'en cas que les François s'attachassent à quelque siége, on pourroit de là les incommoder beaucoup par les détachemens qu'on feroit sur leurs fourageurs & sur leurs convois, & qu'on auroit toute liberté de s'approcher, ou de s'éloigner de leur camp, selon qu'on le jugeroit à propos pour la sûreté de l'armée ou du pays.

Ces deux sentimens ne furent point suivis, l'un paroissant trop hardi, & l'autre trop timide; & il fut résolu de faire camper l'armée plus avant sur l'Adda, avec ordre exprès aux généraux de n'en point venir aux mains, que dans la derniere nécessité, & sans une très-grande espérance de la victoire.

Le roi la leur déclare par un heraut.

S. Gelais, hist. de Louis XII.

Acte de cette déclaration au Recueil des traités de Leonard, T. 2.

Le dessein du roi étoit tout contraire: car il vouloit, s'il y avoit moyen, commencer par une bataille. Il passa les Alpes au mois d'avril, & envoya le héraut Montjoie son roi d'armes, pour déclarer la guerre aux Venitiens, avec les formalités ordinaires. Il le fit d'abord à Crémone, & demanda au commandant d'être conduit de-là à Venise. Il y alla avec un trompette, & ayant été secrettement introduit en présence des sénateurs le dix-septieme d'avril, il exécuta sa commission.

Premieres hostilités.

Guicciardino, l. 8.

Le premier acte d'hostilité fut fait par le maréchal de Chaumont: car il avoit déja cette qualité depuis quelques années, aussi bien que celle d'amiral de France, & de grand-maître, avec les gouvernemens du Milanès & de Normandie. Sa valeur, son habileté dans la guerre, sa prudence, ses grands services relevés par le crédit du cardinal d'Amboise, son oncle, lui avoient attiré tous ces honneurs, dont il étoit digne. Il passa la riviere d'Adda avec trois mille chevaux, six mille fantassins, & quelques pieces d'artillerie, vint assiéger Trévi, l'obligea de se rendre, & fit toute la garnison prisonniere de guerre, avec le provéditeur Justiniano Morosini. Le même jour le marquis de Mantoue s'empara de Casal-Major. Il mit le siege devant Ascola, & le leva à l'approche d'Alvia-

1509.

ne, qui passa promptement l'Oglio avec des troupes beaucoup plus nombreuses que les siennes, & le contraignit même à abandonner Casal-Major. Roccaberti fit aussi le dégât jusqu'à Bergame, & le maréchal de Chaumont ayant repassé l'Adda, alla attendre le roi à Milan, où ce prince arriva au commencement de mai, fort blessé à la jambe par la chûte de son cheval qui s'étoit abbattu sous lui.

S. Gelais, hist. de Louis XII.

Le roi arrivé à Milan, y fait la revûe de son armée.

Dans la revûe qu'il fit de son armée, elle se trouva forte de dix-huit à vingt mille hommes de pié, dont il y avoit huit mille Suisses, & de deux mille sept cents hommes d'armes, qui avec leurs archers, leurs écuyers, & toute la suite de chaque homme d'armes, faisoient quatorze à quinze mille hommes d'excellente cavalerie, sans y comprendre un grand nombre de gentilshommes volontaires, & les maisons des princes; savoir, des ducs d'Alençon, de Bourbon, de Nevers, de Nemours, de Lorraine, & du comte de Vendôme, qui avoient suivi le roi en cette expédition.

Le pape publie une bulle foudroyante contre les Venitiens.

Dès que le pape eut appris l'irruption du maréchal de Chaumont dans les terres de Venise, il publia conformément à un des articles du traité de Cambrai, une bulle foudroyante contre la République; par laquelle après un long dénombrement des usurpations faites par les Venitiens sur l'état de l'Eglise, des entreprises continuelles qu'ils faisoient dans leurs états contre l'autorité ecclésiastique, & des autres injures faites au saint siege, il les sommoit de rendre dans l'espace de vingt-quatre jours tous les domaines qu'ils avoient enlevés à l'Église, avec tous les fruits qu'ils en avoient perçus depuis leur usurpation; & cela sous peine d'encourir les censures de l'Eglise, & de l'interdit, non seulement pour la ville de Venise, mais pour toutes les autres de l'obéissance de la république, & pour toutes celles qui n'en étoient pas, si elles donnoient retraite à un seul Venitien. Il y déclaroit la Seigneurie coupable du crime de lese-majesté, lui déclaroit la guerre, comme à l'ennemie du nom chrétien, permettoit à quiconque de courir sus à tous les Venitiens, & de se saisir de leurs biens & de leurs personnes.

Guicciardino, l. 8.

1509.

Ceux-ci y répondent par un manifeste.

La république de Venise a été depuis plusieurs siecles celle de toutes les puissances d'Italie, qui se soit le moins étonnée des foudres du Vatican. Les sénateurs toutefois crurent devoir répondre à cette bulle, & firent courir dans Rome un manifeste, où ils faisoient un narré fort ample & fort violent de la conduite du pape & du roi de France à leur égard : ils y appelloient de la bulle au futur concile général : & au cas du refus de justice de la part des hommes, ils mettoient leurs intérêts entre les mains de JESUS-CHRIST, souverain juge de tous les princes de la terre. Mais il étoit question de se défendre autrement que par des écrits, qui n'auroient de force pour l'état, qu'autant que les armes leur en donneroient.

Alviane & le comte de Pétiliane s'avancerent jusqu'à six milles de Lodi à Fontanella, poste avantageux, d'où ils pouvoient secourir Crémone, Creme, Caravaggio & Bergame, supposé qu'on les attaquât. Leur armée étoit composée de deux mille hommes d'armes, de trois mille hommes de cavalerie légere, y comprenant les Stradiots ou Albanois, de quinze mille fantassins Italiens de troupes réglées, & d'autant de milice; leur artillerie étoit fort belle, & ne cedoit en rien à celle de France.

Justiniano.

La résolution fut prise de reprendre Trevi, où Chaumont avoit laissé pour garnison mille fantassins & cinquante hommes d'armes, sous le commandement de Fontrailles & d'Imbaut de Romanieu. Le comte de Pétiliane fut l'auteur de cette entreprise, contre le sentiment d'Alviane, qui vouloit qu'on allât attaquer les François avant qu'ils eussent toutes leurs troupes, dont une partie n'étoit pas encore arrivée.

Ils reprennent Trévi qui leur avoit été pris par les François.
S. Gelais.
Seissel.
Champier.
Guicciardino.

Le siége fut formé devant Trévi, & poussé avec beaucoup de vigueur. Comme la place n'étoit pas fort bonne, le roi se mit en marche deux jours plûtôt qu'il n'avoit résolu, pour l'aller secourir. Mais quelque diligence qu'il pût faire, il ne put arriver assez à temps. Les breches que l'artillerie Venitienne avoit faites aux murailles étoient si grandes, que les commandans jugeant qu'il étoit impossible d'y soutenir un assaut, demanderent à capituler.

Ils ne purent rien obtenir, sinon, que les simples soldats sortiroient sans armes, & que tous les hommes d'armes, les officiers & les commandans demeureroient prisonniers de guerre.

Cette prompte reddition chagrina le roi, moins par l'importance de la place, que parce qu'il avoit esperé que ce siége lui donneroit occasion d'engager les Venitiens à une bataille. Il ne laissa pas de poursuivre sa marche; & étant arrivé sur le bord de l'Adda, il y fit jetter trois ponts à Cassano, fit passer une partie de ses troupes, élever un fort à la tête de chaque pont; & ensuite il passa lui-même avec le reste de l'armée. On s'étoit attendu que les ennemis disputeroient ce passage, & qu'ils ne manqueroient pas de charger les premieres troupes qui passeroient, avant qu'elles se fussent retranchées: mais ils ne vinrent pas même escarmoucher. Sur quoi Trivulce, fait depuis peu maréchal de France, dit au roi: *Sire, puisqu'ils ont manqué une si belle occasion de nous combattre avec avantage, ils sont à nous.*

L'armée du roi s'approche de leur camp sans oser l'attaquer.

L'armée Françoise s'approcha du camp des Venitiens jusqu'à la portée du canon. On les trouva si bien postés, & tellement retranchés, qu'on ne jugea pas à propos de les attaquer. On se canonna seulement pendant quatre jours de part & d'autre; mais avec plus de perte du côté des François que des Venitiens, par la situation des deux camps; celui des Venitiens étant sur un lieu élevé, & celui des François en platte campagne. Quelques-uns dans le conseil de guerre, proposerent de ne pas s'engager plus avant dans le pays ennemi, mais plûtôt de s'éloigner un peu du camp des Venitiens, pour se mettre hors de la portée de leur canon, en attendant que l'empereur arrivât du côté du Trentin ou du Frioul, & les obligeât à partager leurs troupes, qui étoient notablement plus nombreuses que celles de France: mais le roi étoit résolu de profiter de l'ardeur qui paroissoit dans ses troupes; & comme quelqu'un lui dit qu'il avoit affaire à des ennemis très-sages, contre lesquels il falloit prendre toutes ses précautions: *Je leur donnerai*, reprit-il,

1509.

tant de fous à gouverner, qu'avec toute leur sagesse, ils n'en viendront pas à bout. De plus, il comptoit peu sur l'empereur, qui étoit encore éloigné, & qu'il savoit par expérience n'être gueres sûr dans les mesures qu'il prenoit pour ses expéditions; c'est pourquoi il persista à tâcher par divers mouvemens d'attirer les Venitiens hors de leur camp; & il en fit un qui lui réussit.

Ce prince réussit à les en faire sortir dans le dessein de leur donner bataille.

Seissel, hist. de Louis XII.
Guicciardino.
Bembo, &c.

Il alla le samedi douzieme du mois de Mai attaquer Rivolte, où les Venitiens avoient garnison, dans l'espérance qu'ils viendroient au secours : mais elle fut emportée d'assaut en peu d'heures, sans que les ennemis branlassent de leur camp. Le lundi d'après, le roi marcha vers le village d'Aignadel, comme pour aller se saisir de Pandoné, lieu avantageux, pour empêcher les convois de vivres qui venoient au camp ennemi, de Creme & de Cremone. Cette marche embarrassa les Venitiens, & Alviane ayant vivement remontré dans le conseil l'importance de ce poste pour la subsistance de l'armée, il fut résolu qu'on partiroit sur le champ pour prevenir celle de France.

Il y avoit deux chemins pour aller à Pandoné, l'un plus long en suivant le bord de la riviere d'Adda, l'autre plus court à la droite de l'armée Françoise. Le roi prit le premier, & les Venitiens le second.

Marche & dispositions des deux armées.

Champier, l. 2.

Les François marchoient en trois corps : l'avant-garde étoit commandée par les deux Maréchaux de France, Chaumont & Trivulce. Ils avoient avec eux Charles duc de Bourbon, Gaston de Foix duc de Nemours, les seigneurs d'Aubigni, Théodore Trivulce, Robert de la Mark, de la Palisse, de la Tremoille d'Imbercourt *, le cadet de Duras, de Châtillon, de Talmont, de Conti, de Montoison, le bâtard de la Clayete, Germini, le Gruyers, d'Epi, & beaucoup d'autre noblesse.

Le roi étoit au corps de bataille avec Antoine duc de Lorraine, le duc d'Alençon, le comte de Geneve frere du duc de Savoye, le comte de Vendôme, le duc de Nevers, le marquis de Saluffes, Louis de Fiesque, les comtes Borromées, Galeas de saint Severin, Jean

* Imbercourt est souvent appellé dans nos historiens Humbercourt.

d'Albret seigneur d'Orval, Téligni, Louis d'Ars, Galiot sénéchal d'Armagnac, Bussi frere du cardinal d'Amboise, Louis d'Orleans marquis de Rotelin frere de François duc de Longueville, Louis de Brézé sénéchal de Normandie, Gabriel de la Châtre, Crussol, Stuart, Jacques de Bourbon comte de Roussillon, les de Treux, Vandenesse, Odet d'Aidie, Vautournus, Moncade, Normanville, les cardinaux d'Amboise, de Final, de Mantoue, de Ferrare, & quelques évêques & abbés qui faisoient leur cour au roi en partageant les dangers de la guerre avec lui. 1509.

L'arriere-garde étoit commandée par François duc de Longueville, qui avoit avec lui les marquis de Mantoue & de Monferrat, d'Alegre, Galéas Palavicin, Robinet de Frammeselles, Duras, Fontrailles, le chevalier Bayard, Molart, de la Crote, Richemont, Bonnivet. Seissel.

L'armée des Venitiens marchoit en quatre corps. Le premier étoit commandé par le comte de Pétiliane généralissime, le second par le comte Bernardin du Mont, le troisieme par Antoine de Py, & le quatrieme qui faisoit l'arriere-garde par Barthelemi Alviane. Guicciardino, l. 7.

Les deux armées marchoient ainsi par les deux chemins dont j'ai parlé, à côté l'une de l'autre, séparées par une espece de torrent où il y avoit très-peu d'eau, & par quantité de fossés & de buissons, dont ce pays-là est tout coupé : mais elles étoient si proches, que dans la marche même, on se canonnoit de part & d'autre. S. Gelais, hist. de Louis XII.

Comme les Venitiens avoient pris le chemin le plus court, ils avoient de l'avance sur les François ; de sorte que l'avant-garde de ceux-ci se trouva à la hauteur de l'arriere-garde de Venise. Les deux maréchaux qui commandoient l'avant-garde de l'armée Françoise faisoient tous leurs efforts pour engager la bataille : mais le terrein étoit si inégal, qu'il étoit impossible d'aller en ordre aux ennemis. Ils firent cependant un détachement de gendarmes pour charger en queue Alviane, qui ayant fait alte, fit avancer quelques bataillons de sa meilleure infanterie, pour les arrêter par le feu de leurs arquebuses au passage

1509.

Bataille d'Aignadel, où les François ont l'avantage.

des fossés qu'ils étoient à tous momens obligés de franchir avec leurs chevaux, sans pouvoir presque se ranger.

Alviane en ce moment envoya avertir le comte de Pétiliane qu'il étoit attaqué, & le pria de revenir sur ses pas pour le soûtenir. Le comte lui fit dire qu'il continuât sa marche; qu'il eût seulement soin de ne se point laisser enfoncer; que tel étoit l'ordre du sénat: mais Alviane, soit qu'il ne pût faire autrement, soit qu'ayant envie de combattre conformément à son génie impétueux, & avide de gloire, il espérât le faire avec grand avantage, par la difficulté que les François auroient à venir à lui en bataille, avoit en attendant la réponse du général, fait avancer de nouveaux bataillons pour soûtenir les premiers, & repoussoit vivement les gendarmes François, sur lesquels tiroient en même-temps six pieces d'artillerie placées sur la digue du torrent.

Les gendarmes furent obligés de faire retraite en combattant: mais plusieurs tomberent sous leurs chevaux dans les fossés, & un assez grand nombre d'autres furent tués par le feu du canon des ennemis, & par celui de leur infanterie.

Et devient ensuite général à l'avantage des François.

Brantome, hist. de Louis XII.

Les deux maréchaux firent avancer quelques autres troupes, pour faciliter la retraite des hommes d'armes, & répondre au feu de l'infanterie Venitienne. Le roi, à qui l'on porta la nouvelle de l'escarmouche, & à qui l'on fit entendre que l'avant-garde étoit en danger, marcha sur le champ avec une partie de sa bataille, vers le lieu du combat. Il passa au milieu du plus grand feu; & comme quelques courtisans de sa suite ne se trouvant pas bien en ces endroits chauds, lui représenterent le grand danger où il s'exposoit, il leur répondit en raillant, que ceux qui avoient peur n'avoient qu'à se mettre à couvert derriere lui. Il commanda au duc de Bourbon & à la Tremoille d'aller enfoncer l'infanterie ennemie, chacun avec cent ou six vingts hommes d'armes choisis, & fit défendre aux autres de sortir de leurs rangs sans être commandés. La presence & le danger du prince rendit tout possible à cette brave noblesse: ils sauterent les fossés & les

les buissons en essuyant un grand feu, & donnerent avec une extréme furie dans les bataillons ennemis, qui ne purent soûtenir un tel effort. On les poussa jusqu'à un endroit, où d'autre cavalerie que le roi détacha pour soûtenir les deux troupes dont j'ai parlé, eut plus de facilité de s'étendre. Le combat insensiblement devint général entre l'avant-garde Françoise & l'arriere-garde Venitienne. Mais il n'y avoit alors aucunes troupes en Europe qui pussent resister à la gendarmerie Françoise toute composée de gentilshommes. La cavalerie ennemie abandonna son infanterie. Le comte de Pétiliane vint avec quelques escadrons au secours d'Alviane: mais embarrassé par le grand nombre des fuyards qui ne lui laissoient point de place pour passer, il se retira à son avant-garde pour la sauver, & abandonna tous les bagages & toute l'artillerie qui étoit au corps de bataille, au nombre de trente-six grosses pieces. 1509.

Perte des deux partis.

Cette action qui se passa le quatorzieme de Mai *, dura trois heures. Les historiens varient sur le nombre des morts du côté des ennemis. Les nôtres le font monter les uns jusqu'à vingt mille, les autres jusqu'à quatorze ou quinze mille. Guichardin en met seulement sept à huit mille, ce qui est plus vrai semblable. Il n'y eut du côté des François que deux cents, d'autres disent cinq cents hommes de tués, & pas une personne de marque. La Palisse reçut un coup de pique au bras, & eut son cheval tué sous lui. Cornillon, Conti & plusieurs autres gentilshommes furent aussi blessés, & nul ne mourut de ses blessures. Le duc de Bourbon se distingua beaucoup par sa bravoure & par sa conduite, aussi-bien que Grignol de Taleyran, à qui le roi reprochant de s'être trop abandonné au milieu des ennemis, il répondit qu'il avoit un cheval encore plus courageux que lui, & qu'il l'avoit laissé faire.

Alviane dans le plus chaud de la mêlée fut abattu de

* Le Journal de Louise de Savoye dit que ce fut le 14. d'avril: mais par la suite de l'histoire il paroît que Guichenon, qui a le premier publié ce Journal, s'est mépris en transcrivant le manuscrit.

1509.

dessus son cheval par Vandenesse d'un coup de lance dont il eut l'œil crevé, & demeura prisonnier. Pierre marquis du Mont, un des meilleurs capitaines des Venitiens, fut tué sur la place : presque toute leur perte fut de leur infanterie, qui se batit bien, & beaucoup mieux que leur gendarmerie & leur cavalerie légere.

Le roi se met à genoux pour remercier Dieu de cette victoire remportée près d'Aignadel.

Seyssel, hist. de Louis XII.

Le roi voyant l'ennemi tout-à-fait en déroute, donna des marques de sa piété, en descendant de cheval, & se mettant à genoux pour remercier Dieu d'une si importante victoire. Ce prince avant la bataille s'étoit confessé, & la plûpart de l'armée, à son exemple, s'étoit acquittée de ce devoir de chrétien. Il fit quelque-temps après bâtir en ce même lieu une chapelle à l'honneur de la Sainte Vierge, & lui donna le nom de Sainte Marie de la Victoire.

Et canonne de loin la ville de Venise.

Brantome, Eloge de Louis XII.

Tel fut le succès de cette grande action, que les Italiens appellent dans leur histoire la Journée de Giradadda, ou de Vaila, & les François la bataille d'Aignadel, parce qu'elle se donna proche d'un village de ce nom. » Le » roi, dit Brantome, poursuivit les fuyards jusques sur » les bords de la mer, à la Chafousine ; & de-là contem» plant à son aise la ville de Venise, & ne pouvant aller » à elle à cause de son large fossé de mer, avant que de » s'en retourner fait braquer en signe de triomphe & » de trophée, six longues coulevrines, dont trois étoient » de leurs prises & les trois autres Françoises, ainsi que » je le tiens, & d'Italiens & de François, il fait tirer à » coup perdu cinq ou six cents volées de canon dans la » Ville, afin qu'il fût dit pour l'avenir, que le roi de » France Louis XII. avoit canonné la ville imprenable de » Venise. «

Suite de cette expédition.

Seyssel, hist. de Louis XII.

Mais ce prince n'en demeura pas-là, & sut en grand capitaine profiter de sa victoire, & de la consternation des ennemis. Il conquit en peu de jours Caravaggio, Bresse, Crémone, Bergame, Creme, & plusieurs autres villes & châteaux. Pescaire sur le Lac de Garde fut attaquée & prise d'assaut : de sorte qu'en dix-sept jours il se rendit maître de toutes les places qui avoient fait le sujet de la guerre par rapport à lui, c'est-à-dire, de toutes

celles qui avoient été autrefois des dépendances du duché de Milan, excepté le château de Crémone, que le commandant offrit aussi de rendre, pourvû qu'on lui accordât une capitulation honorable : mais le roi voulut l'avoir à discrétion ; parce qu'il y avoit plusieurs nobles Venitiens, & entre autres Zacharie Contarino homme très-riche, dont il espéroit tirer une grosse rançon. 1509.

Les pertes des Venitiens ne se bornerent pas là. Les troupes du pape, dès qu'il eut sû le roi au-delà de l'Adda, étoient entrées dans la Romagne au nombre de huit mille hommes de pié, & de quatre cents hommes d'armes sous la conduite du duc de Ferrare, qui avoit été fait grand Gonfalonnier de l'Eglise. Il avoit déja pris plusieurs petites places : mais la nouvelle de la défaite de l'armée Venitienne fit perdre cœur aux garnisons de Faenza & de Ravenne, qui se rendirent comme les autres. Il n'y eut que la Citadelle de Ravenne, qui tint encore quelque-temps, & fut aussi obligée de capituler. Par-là le pape se vit au comble de ses desirs, fort glorieux d'avoir réuni au saint Siége tous les anciens Domaines qui en avoient été démembrés depuis long-temps.

Autres pertes des Venitiens.

Guicciard, l. 8.

Le duc de Ferrare, après ces conquêtes faites au profit du pape, ne s'oublia pas lui-même. Il y avoit bien des années que les Venitiens lui avoient enlevé un grand territoire appellé le Polésin de Rovigo entre l'Adige & le Tanar. Il s'en rendit maître sans résistance, parce que ce quartier-là étoit dégarni. Le marquis de Mantoue s'empara aussi d'Asola & de Lunato, que la République avoit pris sur son bisayeul Jean-François de Gonsague. Le comte Christofle Frangipani & le duc de Brunswik, généraux de l'empereur, qui étoient arrivés avec assez peu de troupes dans l'Istrie, se croyant assez forts par le désordre des affaires des Venitiens, se presenterent devant Triest qui se rendit sans coup férir ; & s'étant avancé dans le Frioul, reprirent presque toutes les places que l'empereur avoit perdues à l'occasion de sa derniere expédition contre les Venitiens. L'évêque de Trente chassa aussi les garnisons Ve-

1509.

nitiennes de divers châteaux du Trentin, où elles s'étoient fortifiées depuis ce temps-là.

On ne peut exprimer la consternation où les sénateurs se trouverent par une révolution si subite & si générale. Les nouvelles qu'ils recevoient de toutes leurs frontieres étoient toutes pires les unes que les autres. Ce grand état un peu auparavant si formidable à toute l'Italie, étoit démembré piece par piece. Ils se voyoient insultés par leurs plus foibles voisins. Leur armée étoit presque toute dissipée. Venise étoit remplie de paysans qui s'y étoient réfugiés : on n'y étoit pas sans crainte d'un soulevement de la populace contre les nobles, dont le gouvernement de tout temps lui avoit été odieux, & à laquelle tous ces forains se fussent joints volontiers par l'espérance du pillage.

Petrus de Angleria, epist. 439.

Ils font les plus grandes offres à l'empereur, au roi d'Espagne & au pape pour les détacher des François.

Dans cette étrange confusion, ils firent comme des gens prêts à périr par la tempête, qui jettent dans la mer ce qu'ils ont de plus précieux pour sauver leur vaisseau & leur vie. Ils envoyerent à l'empereur, au roi d'Espagne, & au pape, pour les détacher des François, en leur faisant les offres les plus avantageuses.

Harangue de Justiniani à l'empereur.

Antoine Justiniani offrit à l'empereur de lui rendre tous les pays qu'il prétendoit avoir autrefois appartenu à l'empire & à la maison d'Autriche; de lui céder tout ce qu'ils possédoient dans la terre ferme; de lui payer un tribut de cinquante mille ducats, & d'être dans la suite entierement dans ses intérêts & soumis à toutes ses volontés.

Ils dépêcherent un envoyé au royaume de Naples, pour remettre entre les mains des commandans du roi d'Espagne tous les ports qu'ils avoient dans la Pouille.

Bembo.

Ils envoyerent au pape le secretaire Jacques Careldo, pour lui rendre la citadelle de Ravenne & quelques châteaux sur lesquels il avoit encore des prétentions; pourvû qu'il leur rendît leurs prisonniers, & qu'il leur donnât l'absolution des censures qu'il avoit lancées contre eux.

L'empereur & le pape les refusent.

Mais l'empereur refusa d'entrer en aucun traité sans la participation du roi de France. Le pape ne répondit que

par des plaintes du mépris qu'ils avoient fait au temps passé de l'autorité du saint Siege ; & dit qu'il ne les absoudroit point des censures , que quand ils lui auroient restitué tous les revenus qu'ils avoient tirés des domaines de l'Eglise depuis le temps de leur usurpation ; que pour la citadelle de Ravenne , elle ne pouvoit lui échapper ; & en effet elle lui fut rendue peu de jours après. 1509.

Pour ce qui est du roi d'Espagne , il falloit du temps pour en avoir réponse : & cependant les officiers de ce prince reçurent par provision l'offre qu'on leur faisoit des ports de la Pouille , & y firent entrer les garnisons Espagnoles , dès que les Venitiens en furent sortis. Petrus de Anglecia, epist. 420.

Cette fermeté du pape & de l'empereur jetta les Venitiens dans le dernier désespoir : mais deux choses leur firent luire quelque rayon d'espérance qui les ranima. La premiere , fut ce que leur manda l'ambassadeur qu'ils avoient à Rome , que quelque dureté que le pape affectât à leur égard , il voyoit mal volontiers croître la puissance du roi de France & de l'empereur en Italie , puissance qui n'auroit plus de frein , si la République succomboit entierement. Les conjectures de l'ambassadeur furent confirmées par une démarche que fit le pape , qui fut d'accepter les lettres du Doge qu'il avoit refusées jusqu'alors , par lesquelles il le supplioit d'accorder le pardon à la République , & de trouver bon qu'elle vînt le lui demander par la bouche de six des principaux du sénat. Ces lettres furent lues dans le Consistoire. Le pape y fit assez connoître aux cardinaux par son discours , que son intention étoit de recevoir cette ambassade. Il dit qu'il étoit le pere commun , & que la coutume de l'Eglise étoit de recevoir ses enfans les plus indignes de grace , quand ils rentroient dans le devoir en se soumettant. Les cardinaux , dont plusieurs étoient affectionnés aux Venitiens , & au moins indifférens pour l'empereur & le roi de France , louerent fort sa modération ; & il fut conclu que l'ambassade seroit admise. *Le pape néanmoins consent de recevoir une ambassade des Venitiens.* Guicciardino, l. 8.

Les ambassadeurs de France & de l'empereur firent tout ce qu'ils purent pour rompre ce coup , representant

1509. au pape, que par le traité de Cambrai, il étoit obligé à agir contre les Venitiens par les armes temporelles & spirituelles, jusqu'à ce que les Confédérés fussent remis dans l'entiere possession de ce qui avoit été usurpé sur eux: mais le pape leur répondit qu'il s'en tiendroit exactement au traité de Cambrai; qu'il ne donneroit point aux Venitiens l'absolution des censures qu'il avoit portées contr'eux, jusqu'à ce que l'empereur fût maître paisible des domaines qui lui appartenoient, comme les rois de France & d'Espagne l'étoient déja pour la part qu'ils avoient prétendue, & qu'en recevant l'ambassade de Venise, il ne faisoit rien qui fût contre le traité.

La seconde chose qui encouragea les Venitiens, fut la bonne foi dont le roi de France usoit envers l'empereur. Il n'avoit tenu qu'à lui de s'emparer de Vérone, de Padoue & de Vicence qui lui avoient envoyé leurs clés; & étant une fois maître de ces villes, il envelopoit tout le reste de l'état. Il pouvoit avec son armée victorieuse venir assiéger par terre Venise même, tandis que la flotte qu'il avoit toute prête à Genes, la bloqueroit par mer: les Venitiens s'y attendoient; & certainement il semble qu'il étoit de sa politique, de pousser ses conquêtes aussi loin qu'il le pourroit, sauf à rendre à l'empereur, quand il le jugeroit à propos, les trois villes dont il étoit question.

La generosité du roi leur donne le temps de respirer.

Mais il voulut faire connoître à toute l'Italie jusqu'où il poussoit le scrupule en matiere de générosité. Il refusa les offres des députés de ces villes, & les envoya aux ambassadeurs de l'empereur, qui étoient dans l'armée Françoise, & qui en prirent possession au nom de leur maître. Il résolut de ne pas entrer plus avant, jusqu'à ce que l'empereur fût arrivé en Italie. Il pressa en attendant le siege du château de Cremone, qui se rendit enfin; & les nobles Venitiens qui étoient dedans, demeurerent prisonniers de guerre. Il pria le marquis de Mantoue de lui laisser la ville de Pescaire, qui avoit autrefois appartenu à ce prince, jugeant que cette place qui étoit à l'entrée du Lac de Garde, lui étoit absolument néces-

Buonacorsi. Petrus de Angleria, Epist. 418.

faire pour la conservation de ses conquêtes. Le marquis y consentit, sur la promesse d'un équivalent dont il auroit sujet de se contenter.

1509.

Les Venitiens furent ravis d'apprendre cette conduite du roi, qui leur donnoit le temps de respirer : mais avec tout cela ils étoient perdus, si l'empereur de son côté eût fait ce qu'il devoit, & s'il fût entré plûtôt en Italie seulement avec la moitié des troupes qu'il avoit promis d'y amener : mais ce prince étoit toujours lui-même, c'est-à-dire, toujours négligent dans les affaires qui lui étoient de la plus grande importance, toujours occupé à chercher de l'argent pour subvenir à ses entreprises, & toujours le prodiguant mal-à-propos dès qu'il l'avoit trouvé. Il ne fit pas un meilleur usage de celui que les Flamands lui fournirent pour cette expédition, de cent mille ducats que le roi lui donna pour l'investiture du duché de Milan, & de cinquante mille que le pape lui permit de prendre des sommes destinées à la guerre contre le Turc. Cette permission lui fut accordée par le pape, pour le hâter de venir en Italie : mais moins à dessein de le faire entrer en partage des conquêtes que l'on feroit sur les Venitiens, que de l'opposer à la puissance du roi de France, & d'empêcher que ce prince ne se rendît lui seul maître de toute l'Italie.

Guicciard.

L'empereur n'arriva à Trente que vers le milieu du mois de Juin, d'où il écrivit au roi des lettres pleines de reconnoissance pour la maniere généreuse dont il en avoit usé à son égard ; & voulant lui marquer combien il y étoit sensible, il envoya un exprès à Spire, porter commandement qu'on y brûlât un registre, où il avoit fait écrire au long & en détail tous les torts que le roi avoit faits à l'empire & à l'Allemagne depuis que ce prince étoit sur le throne. Le cardinal d'Amboise alla à Trente, tant pour le complimenter, que pour recevoir l'investiture du duché de Milan, conformément au traité de Cambrai. Il la reçut, & promit à l'empereur de la part du roi son maître cinq cents hommes d'armes pour son service. On y convint d'une entrevûe entre les deux princes ; elle de-

L'empereur vient à Trente & manque à une entrevûe avec le roi.

Acte pour l'investiture.

1509.

voit se faire auprès de la ville de Garde en pleine campagne, & le roi se mit en chemin pour s'y rendre au jour marqué. L'empereur s'y mit aussi : mais par une bisarrerie, qui n'étoit pas la premiere de ce prince en ce genre, il retourna sur ses pas, & fit faire ses excuses au roi, sur quelques affaires imprévûes, qui lui étoient survenues, & l'obligeoient d'aller incessamment dans le Frioul. Il le fit prier en même-temps de ne pas s'éloigner, & de s'arrêter à Cremone, lui promettant de revenir sans tarder pour avoir le plaisir de l'embrasser. Mais le roi s'en excusa à son tour sur ses propres affaires. On crut que ce qui avoit empêché l'empereur de venir au rendez-vous, étoit qu'il avoit une très-petite cour, & qu'il eut honte de paroître en un équipage si peu digne de lui, au milieu de celle de France, qui ne fut jamais plus leste.

S. Gelais, hist. de Louis XII.

Ce qui joint à la mollesse du pape empêche ce monarque de pousser plus loin ses conquêtes.

Le roi d'ailleurs quitta le dessein de pousser plus loin ses conquêtes, voyant que le pape mollissoit à l'égard des Venitiens ; que l'empereur, quelque bonne envie qu'il eût de détruire la république de Venise, n'étoit jamais prêt, quand il étoit question d'agir, & que le roi d'Espagne qui avoit son compte par la restitution des places de la Pouille, ne se donnoit presque aucun mouvement, content de profiter sans dépense des travaux de ses confédérés. Toutefois Matthieu Lango évêque de Gurk en Carinthie, fit encore des instances auprès du roi, pour l'obliger à rester en Italie, l'assurant que l'empereur auroit bientôt toutes ses troupes, & qu'il étoit résolu d'aller conjointement avec celles de France assiéger Venise. Cette proposition tenta le roi, & l'arrêta encore quelque-temps. Mais ayant sû que le pape étoit fort contraire à ce dessein, & que le roi d'Espagne avoit déclaré qu'il n'y consentiroit jamais, il congédia la plus grande partie de son armée, & pensa à retourner en France, après avoir pourvû à la sûreté des places qu'il avoit conquises, & donna permission aux Florentins, de concert avec le roi d'Espagne, d'attaquer les Pisans. Il en coûta aux premiers deux cents mille ducats, qui furent partagés entre les deux rois, & aux seconds la perte de leur

Petrus de Angleria, epist. 421.

leur liberté qu'ils avoient recouvrée durant l'expédition de Charles VIII. en Italie. 1509.

Les Venitiens avoient extrêmement appréhendé l'entrevûe des deux princes de laquelle j'ai parlé, sachant la résolution où ils étoient l'un & l'autre de les pousser à bout. Ils furent ravis qu'elle eût manqué par la faute de l'empereur, & de voir par-là le roi un peu refroidi, & rebuté de la conduite irréguliere de son allié qui se rendoit fort méprisable en Italie, où il n'avoit encore que très-peu de troupes.

Cette conduite de l'empereur & la hardiesse d'un particulier retablissent les affaires des Venitiens.

Ce fut ce mépris, & la hardiesse d'un particulier, tandis que toute la République étoit dans l'abattement, qui commencerent à faire changer de face aux choses, & causerent le rétablissement des affaires des Venitiens.

L'empereur s'étant servi de Léonard Dressina, gentilhomme Vicentin, pour prendre possession en son nom de Verone, de Padoue, de Vicence, & des autres places qui devoient lui être rendues, lui donna la même commission pour Trevise. Il y alla très-peu accompagné, comme il avoit fait dans les autres places. Quelques bannis à qui la République avoit fait grace au commencement de sa déroute, en leur permettant de retourner dans leur patrie, voyant venir cet homme sans troupes & sans aucun appareil qui pût leur imprimer ou du respect ou de la crainte, commencerent à délibérer entre eux, s'ils le recevroient, & crurent que de lui refuser l'entrée de leur ville, ce ne seroit pas agir trop contre les intentions de la République.

Guicciard. Mocenigo. Justiniano.

Ils mirent à leur tête un nommé Marco Casolajo, homme accrédité parmi le peuple. Il l'assembla dans la place, & lui persuada de demeurer sous ses anciens maîtres. En même-temps il éleva la banniere de la République, & cria, *saint Marc:* & le peuple répondit par des cris semblables. Ils chasserent Dressina, firent entrer six cents fantassins dans la ville; & peu de jours après le sénat ayant résolu de soutenir cette affaire, le comte de Pétiliane à la tête de l'armée Venitienne, augmentée de quelques troupes d'Esclavonie, & de celles qui étoient

1509.

Petrus de Angleria, epist. 423.

sorties des places de la Romagne cédées au pape, s'en approcha, se campa en un lieu fort avantageux entre Marghera & Mestre, fit entrer quantité de provisions dans Trevise, & la mit en état de défense.

S. Gelais, Histoire de Louis XII.

Les Venitiens après cette hardie démarche, un peu revenus de leur premier étourdissement, voyant une bonne partie de l'armée de France congédiée, ayant appris en même-temps que le roi étoit demeuré malade à Milan, & que les troupes de l'empereur ne grossissoient guères en Italie, ne s'en tinrent pas-là. Le provediteur André Gritti sut qu'il y avoit très-peu d'Allemands à Padoue, dont Dressina étoit commandant pour l'empereur : il s'avança secretement vers cette place, & la surprit. Aussi-tôt toutes les Forteresses du pays encore bien moins gardées que Padoue, se déclarerent pour les Venitiens, qui s'emparerent encore de Legnago sur l'Adige, place alors assez bien fortifiée, & importante par sa situation.

Guicciardino. Bembo, &c.

Le roi à son retour reçoit les honneurs du triomphe à Milan.

On ne douta presque pas que ces nouveaux mouvemens ne retardassent le retour du roi en France, & ils lui causerent en effet beaucoup d'inquiétude. D'une part, il se défioit plus que jamais du pape, & ne se fioit guères plus au roi d'Espagne : il appréhendoit l'inconstance du roi des Romains, & ses anciennes jalousies : il craignoit qu'il ne s'accommodât avec les Venitiens, & qu'ensuite il ne s'unit avec eux contre lui, s'il ne le secouroit. D'autre part il ne croyoit pas qu'il fût à propos qu'en son absence l'empereur prît un si grand ascendant sur les Venitiens, & qu'il les accablât, de peur que la tentation ne le prît d'envahir ensuite le Milanès. Ces considérations lui firent prendre un milieu, qui fut de donner à Maximilien un secours suffisant pour se soutenir contre les Venitiens, & pour entretenir la guerre, mais trop foible pour la finir avec un trop grand avantage pour ce prince. Il se contenta d'ajouter deux cents hommes d'armes aux cinq cents que le cardinal avoit promis, par son ordre, de fournir à l'empereur. Cette troupe étant complette, faisoit environ quatre mille chevaux *, & il les lui envoya sous les or-

* Le maréchal de Fleuranges, dans ses Mémoires, fait monter ce secours beaucoup plus haut.

dres de la Palice. Après cela, comme sa santé altérée par les grandes chaleurs, ne lui permettoit pas de demeurer plus long-temps en Italie, il reprit la route de France. Il entra en triomphateur dans Milan, & les habitans dans cette entrée, renouvellerent certains usages des anciens triomphes des Romains; & entr'autres, ils firent porter devant lui des tableaux, où l'on avoit peint la bataille d'Aignadel, & les villes qu'il avoit conquises.

Petrus de Angleria, epist. 425.

Il fait un nouveau traité avec le pape, & revient ensuite dans ses états.

Durant son retour il fit à Biagrassa un nouveau traité avec le pape, qui lui avoit envoyé le cardinal de Pavie pour ce sujet. Par ce traité ils promettoient de défendre les Etats l'un de l'autre, & se rendoient mutuellement la liberté de traiter avec les autres princes ou états, comme ils le jugeroient à propos, pourvû que ce ne fût point au préjudice de l'un des deux. Quoique cet article fût sans restriction, il ne regardoit gueres que les Venitiens, avec lesquels ils vouloient avoir droit de traiter comme ils le jugeroient à propos. Le roi promit de ne prendre la protection d'aucun sujet ou feudataire du saint Siege. Il consentit que le pape nommât à tous les évêchés actuellement vacans dans ses états: mais pour ceux qui vaqueroient dans la suite, il fut dit qu'il ne les confereroit que sur la nomination du roi, & seulement pendant un certain temps. Enfin le pape envoya à l'évêque d'Albi, neveu du cardinal d'Amboise, la bulle de sa nomination au cardinalat, lui promettant de lui donner le chapeau toutefois & quantes qu'il voudroit le venir prendre à Rome. Le roi, après cette négociation, continua sa marche vers les Alpes, & rentra en France au commencement d'Août.

Guicciardino, l. 8.

Mort & caractere de Henri VII. roi d'Angleterre.

Ce qui arriva de plus considérable en deçà des Monts depuis son passage en Italie, fut la mort de Henri VII. roi d'Angleterre, un des princes les plus accomplis de son temps, qui, après avoir éprouvé pendant sa jeunesse les plus grandes rigueurs de la fortune, l'avoit forcée par son courage & par sa conduite, de se ranger à son parti. Comme il avoit obligation à la France de son élevation sur le throne, il se ménagea toujours assez avec

1509. elle, & quoique très-jaloux de la gloire & des intérêts de son état, on ne vit jamais en lui des marques de cette mauvaise volonté contre les rois de France, qui avoit été depuis plusieurs siecles héréditaire à presque tous ses prédécesseurs : mais il n'en fut pas de même de Henri VIII. son fils & son successeur, qui, dès son entrée au gouvernement, commença à soûtenir hautement les intérêts des Venitiens à Rome, contre les ambassadeurs de France & de l'empereur, par le moyen de l'archevêque d'York, qu'il avoit envoyé à la cour du pape exprès pour cela.

Henri VIII son successeur prend les intérêts des Venitiens.

Ce fut à l'occasion de l'arrivée des six sénateurs Venitiens pour demander pardon au pape, que ce prélat fit connoître la mauvaise volonté de son roi. J'ai dit que les ambassadeurs de France & de l'empereur avoient fait inutilement tous leurs efforts pour empêcher qu'il ne fût permis aux sénateurs de venir à Rome : mais le pape n'ayant pas jugé à propos d'avoir cette complaisance, affecta pour ne pas mécontenter tout-à-fait les deux princes, de recevoir ces députés d'une maniere très-peu agréable. Il ne voulut point qu'ils entrassent à Rome publiquement & de jour, il refusa de les voir, & les renvoya au cardinal de Naples, & à quelques autres cardinaux, qu'il nomma pour écouter leurs propositions. Il fit de grandes difficultés sur l'absolution des censures qu'ils demandoient ; & ce fut sur ce point que l'archevêque d'York les servit de tout son pouvoir, & s'appliqua à surmonter tous les obstacles, que les ambassadeurs de France & de l'empereur faisoient naître. C'étoit en effet un coup capital pour la République, que cette réconciliation avec le saint siége. L'affaire traîna encore long-temps ; & se fit enfin ; mais tandis qu'on se disputoit ainsi à Rome l'avantage du cabinet, la guerre devenoit tous les jours plus vive à la campagne entre l'empereur & les Venitiens.

A peine le roi avoit-il passé les Alpes pour retourner en France, que ceux-ci surprirent & enleverent le marquis de Mantoue auprès de Legnago, & le conduisirent prisonnier à Venise. Il y fut reçu d'une maniere bien diffe-

1509.

rente de celle dont il y étoit entré après la bataille de Fornoue, où quoiqu'il eût été défait par le roi Charles VIII. le sénat, pour tromper les peuples, & leur faire accroire que la République avoit remporté la victoire, lui décerna les honneurs du triomphe.

On se battoit de tous côtés, tant dans le Padouan, que dans le Vicentin, dans le Frioul, & dans l'Istrie, avec divers succès de part & d'autre. On prenoit & on reprenoit des châteaux & des petites villes. Les partis se battoient tous les jours à la campagne. On ravageoit le plat-pays sans quartier, & avec une cruauté extrême; mais sans en venir à aucune action importante, jusqu'à ce que l'empereur, ayant enfin reçu toutes les troupes qui lui venoient d'Allemagne, s'attacha au siége de Padoue.

L'empereur assiege Padoue.

Comme du succès de ce siége dépendoit le salut ou la perte de la République, les Venitiens n'omirent rien pour la défendre; & le doge Leonard Loredano en ayant représenté l'importance dans le Senat, conclut qu'il falloit qu'en cette rencontre la noblesse Venitienne fît paroître son courage & son amour pour la patrie. Il déclara qu'il étoit résolu d'y envoyer ses fils, en les sacrifiant au bien public, & qu'il espéroit que cet exemple seroit suivi de tous les sénateurs. Il fut écouté avec applaudissement, & il fut résolu, que les fils des nobles capables de porter les armes, entreroient pour la plupart dans la place, pour la sauver, ou y périr.

Guicciardino, l. 8.

Mocenigo, l. 8.

Justiniano, l. 10.

L'empereur s'approcha de Padoue le quinziéme de septembre. Son armée étoit composée de dix-huit mille Allemans, de six mille Espagnols, & de six mille autres soldats de diverses nations, & outre cela des sept cents hommes d'armes François, commandés par monsieur* de la Palice, de deux cents autres hommes d'armes du pape, & d'autant du duc de Ferrare, sous les ordres du

Combien de monde il y employa.

* On voit par les Memoires du maréchal de Fleuranges, que l'on commençoit alors à donner aux personnes de qualité le titre de monsieur; au lieu qu'auparavant quand ils étoient chevaliers, on leur donnoit plus communément celui de monseigneur, & dans les relations, on les distinguoit par le titre de seigneur: le seigneur de la Palice, le seigneur de la Trimoille. On nommoit les autres gentilshommes simplement par leur nom & surnom.

1509. cardinal d'Est, qui y avoit joint deux mille fantassins Italiens. L'artillerie étoit nombreuse, & le roi en avoit fourni une partie.

Ce n'étoit pas trop d'une aussi puissante armée pour le siége d'une place, où l'on avoit employé pour la fortifier, tout ce que l'art militaire fournissoit alors d'industrie, & où il y avoit de troupes reglées, quatorze mille fantassins, six cents hommes d'armes, sept cents Albanois, cinq cents arbalêtriers à cheval, avec une très-grande abondance de vivres & de munitions de guerre, toute la fleur de la noblesse Venitienne, & pour commandant le comte de Pétiliane, un des fameux capitaines d'Italie, avec les plus habiles lieutenans & officiers des troupes de la République.

Vigoureuse défense des assiégés.

L'armée Impériale vit bien ce qu'elle avoit à attendre des assiégés, par les alarmes continuelles que lui donnoient, lorsqu'elle approcha de Padoue, les troupes qui étoient au dehors, & les paysans des environs qui avoient pris les armes. Elle les trouvoient par-tout en embuscade; & comme ils avoient une parfaite connoissance du pays, ils tomboient à tout moment sur ceux qui s'écartoient, & les tuoient la plûpart sans quartier.

Les sorties étoient nombreuses & fréquentes, & pour l'ordinaire avantageuses aux assiégés, qui les faisoient fort à propos. Leur artillerie étoit admirablement servie, les assauts qu'on donna à un ravelin, & puis à un bastion, dont on avoit ruiné les défenses, furent vigoureusement soutenus. De moindres difficultés auroient rebuté l'humeur inconstante de l'empereur, qui conclut enfin à lever le siége, après un refus très-chagrinant que ses gendarmes Allemans lui firent, sur quoi il se dépita. Voici comme l'auteur de l'histoire du chevalier Bayard raconte ce qui se passa en cette occasion, où ce brave gentilhomme fit voir qu'il n'avoit pas moins de sagesse que de courage.

Hist. du chevalier Bayard, c. 37.

L'empereur étoit résolu de faire donner un second assaut au bastion dont je viens de parler. Il dicta une lettre à un secretaire François, qu'il avoit à son service, & l'envoya à la Palice par le même secretaire. Il lui faisoit

1509.

favoir par cette lettre le dessein qu'il avoit, & le prioit de tenir sur le midi les hommes d'armes François tout prets, pour insulter la breche, avec quelques bataillons d'infanterie Allemande. La Palice trouva un peu étrange, qu'étant dans le quartier même de l'empereur, il ne l'eût pas envoyé querir avec les officiers de ses gendarmes, pour leur proposer lui-même la chose : mais sans avoir égard à cette maniere peu honnête, il dit au secretaire, qu'il assembleroit ses hommes d'armes, leur intimeroit l'ordre de sa majesté Impériale, & qu'il espéroit les trouver tous très-disposés à l'exécuter.

Belle réponse du chevalier Bayard à la proposition que faisoit l'empereur à la noblesse Françoise de donner un second assaut à la place.

Les ayant assemblés, il leur lut la lettre de l'em-
» pereur, laquelle ouïe, dit l'auteur de l'histoire, cha-
» cun se regarda l'un l'autre en riant, pour voir qui
» commenceroit la parole. Si, dit le seigneur de Hum-
» bercourt, il ne faut point tant songer, monseigneur,
» dit-il au seigneur de la Palice, mandez à l'empereur
» que nous sommes tous prets. Il m'ennuye déja aux
» champs, car les nuits sont froides, & puis les bons
» vins commencent à nous faillir; dont chacun se prit
» à rire. Il n'y eut celui de tous les capitaines, qui ne
» parlât devant le bon chevalier Bayard, & tous s'accor-
» doient au propos du seigneur de Humbercourt. Le sei-
» gneur de la Palice le regarda, & vit qu'il faisoit sem-
» blant de se curer les dents, comme s'il n'avoit pas en-
» tendu ce que ses compagnons avoient proposé. Si lui
» dit en riant : Hé puis l'Hercule de France, qu'en di-
» tes-vous ? Il n'est pas temps de se curer les dents,
» il faut répondre à cette heure promptement à l'empe-
» reur. Le bon chevalier qui toujours étoit coutumier de
» gaudir joyeusement, répondit : Si nous voulons trétous
» croire monseigneur de Humbercourt, il ne faut qu'al-
» ler droit à la breche; mais pour ce que c'est un passe-
» temps assez fâcheux à hommes d'armes que d'aller à
» pié, je m'en excuserois volontiers. Toutefois, puis-
» qu'il faut que j'en die mon opinion, je le ferai. L'em-
» pereur mande en sa lettre, que vous fassiez mettre tous
» les gentilshommes François à pié, pour donner l'assaut

1509. « avec ses Lansquenets. De moi, combien que je n'aye
« guere de biens de ce monde, toutefois je suis gentil-
« homme. Tous vous autres, messeigneurs, vous êtes
» gros seigneurs, & de grosses maisons, & si sont beau-
» coup de nos gendarmes. Pense l'empereur que ce soit
» chose raisonnable, de mettre tant de noblesse en péril
» & hasard avec des piétons, dont l'un est cordonnier,
» l'autre maréchal, l'autre boulanger, & gens mécani-
» ques, qui n'ont leur honneur en si grosse recomman-
» dation que gentilshommes; c'est trop regardé petite-
» ment, sauf sa grace à lui. Mais mon avis est que vous,
» monseigneur dit-il au seigneur de la Palice, devez ren-
» dre la réponse à l'empereur, qui sera telle. C'est que
» vous avez fait assembler vos capitaines, suivant son
» vouloir, qui sont très-déliberés de faire son comman-
» dement, selon la charge qu'ils ont du roi leur maître,
» & qu'il entend assez que leurdit maître n'a point de
» gens en ses ordonnances qui ne soient gentilshommes.
« De les mêler parmi gens de pié, qui sont de petite con-
» dition, seroit peu fait d'estime d'eux: mais qu'il a force
» comtes, seigneurs & gentilshommes d'Allemagne,
» qu'il les fasse mettre à pié avec les gendarmes de Fran-
» ce, & volontiers leur montreront le chemin, & puis
» ses Lansquenets les suivront, s'ils connoissent qu'il y
» fasse bon. Quand le bon chevalier eut dit son opinion,
» n'y eut autre chose repliqué: mais son conseil fut tenu
« à vertueux & raisonnable: si fut à l'empereur rendu
» cette réponse, qu'il trouva très-honnête. «

L'empereur le propose à ses gendarmes Allemands qui le refusent. Ce qui est suivi de la levée du siége.

Il fit venir à sa tente ses gendarmes Allemands, à qui il proposa de donner l'assaut au bastion, conjointement avec les gendarmes François: mais ils lui dirent nettement qu'ils n'en feroient rien; que suivant la coutume ils ne devoient combattre qu'à cheval; & il n'y eut que le prince d'Anhalt, & le capitaine Jacob qui furent d'un autre avis. L'empereur irrité, sortit du camp dès la nuit suivante, s'en alla à plus de quarante mille sur le chemin d'Allemagne, & manda à ses généraux & à la Palice de lever le siége. Ils furent très-surpris de cette résolution: mais ils l'exé-

cuterent,

cuterent, & avec beaucoup d'ordre, nonobstant les vigoureuses sorties des assiegés. Ce fut le seizieme jour d'après que le siége eut été formé. 1509.

L'empereur au désespoir, ne savoit sur qui décharger sa colere. Tantôt il accusoit le pape de son malheur, tantôt le roi de France, tantôt le roi d'Espagne, qui ne l'avoient pas secouru autant qu'ils le pouvoient : mais tout le monde en rejettoit la faute sur sa négligence à faire venir plus promptement ses troupes d'Allemagne, sur son imprudence de ne s'être pas saisi de Trevise avec une bonne garnison, de n'avoir pas mieux gardé Padoue quand il s'en fut emparé, d'avoir été si long-temps à l'assiéger quand il l'eut perdue, & d'avoir par sa lenteur laissé aux Venitiens le temps de la fortifier, & d'y jetter autant de munitions qu'ils avoient voulu.

L'armée Impériale s'en retourne.

Le pape apprit avec joie la levée du siege, & le roi de France n'en fut ni surpris ni fâché. L'empereur ne pensa plus qu'à retourner en Allemagne, pour en ramener au Printemps, disoit-il, une armée formidable, avec laquelle il espéroit bien réparer l'affront qu'il avoit reçu dans cette campagne. Il pria le maréchal de Chaumont de venir le trouver à Arse dans le Veronois. Il lui proposa plusieurs projets, qu'il pourroit exécuter durant son absence, avec les seules troupes Françoises ; à quoi le maréchal ne lui fit point d'autre réponse, sinon, qu'il en écriroit au roi. La Palice lui demanda la permission de remener ses hommes d'armes dans les places du Milanès ; ce qu'il ne lui accorda, que parce qu'il n'auroit pas été obéi, s'il l'avoit refusé. Il proposa une treve de quelques mois aux Venitiens, qui eurent la fierté de rejetter la proposition, parce qu'ils le voyoient dans la nécessité de retourner en Allemagne, de peur que son armée ne l'abandonnât, & qu'ils savoient d'ailleurs que l'ardeur des confédérés à se sécourir les uns les autres étoit fort ralentie. Il laissa le marquis de Brandebourg pour commander dans Verone, s'en alla à Trente, où il séjourna quelque-temps, & la plûpart de ses troupes repasserent les Alpes.

1506.

Les Venitiens surprennent Vicence, & font d'autres expéditions.

Apeine se fut-il retiré, que les Venitiens surprirent Vicence, dont la garnison avoit pour la plûpart déserté. Le prince d'Anhalt qui y commandoit, fut obligé de se sauver dans le château, où, tout brave qu'il étoit, il ne put tenir que quatre jours. De-là ils allerent se présenter devant Verone: mais d'Aubigni s'y étant jetté à la tête de trois cents gendarmes François, se trouva en état avec cinq mille fantassins, tant Espagnols, qu'Allemands, qui en composoient la garnison, de contenir le peuple, qui avoit promis aux généraux Venitiens de se révolter. Cette intelligence ayant manqué, ils n'oserent assiéger dans les formes une place si bien gardée; & se contenterent de s'ouvrir le chemin du Polesin & du Ferrarois, par la prise de divers châteaux, & de quelques petites villes plus aisées à enlever.

Ils étoient furieusement animés contre Alfonse duc de Ferrare; parce qu'il étoit entré dans la ligue, & s'étoit servi de l'occasion de la défaite d'Aignadel, non-seulement pour se remettre en possession du Polesin, qui étoit autrefois une dépendance du Ferrarois, mais encore pour s'emparer de quelques autres places, & faire de grands ravages sur les terres de la Seigneurie. Ils n'avoient différé à s'en venger que parce qu'ils n'avoient pû le faire plutôt; mais quand ils se virent maîtres de Vicence, de Montselice, de Montagnana, & de quelques autres châteaux qui leur facilitoient l'entrée dans le pays du duc, ils y vinrent fondre avec toutes leurs forces, au mois de Décembre.

Ils reprirent le Polesin sans résistance; parce qu'il n'y avoit point de place qui pût se défendre. Angelo Trévisani, amiral de la République, entra par l'embouchure du Pô, avec dix-sept galeres, & plusieurs autres moindres bâtimens, & s'avança vers Ferrare pour en commencer le siége. Il fit un pont sur le Pô, qu'il fortifia de deux bonnes redoutes, & mit ses galeres à couvert derriere une petite isle, en attendant que l'armée fût arrivée, pour attaquer la place du côté de la terre. Il eut d'abord un grand avantage sur le duc de Ferrare, qui perdit beau-

Guicciardin. l. 8. Bembo, l. 9.

coup de monde à l'attaque d'une des redoutes du pont, sans la pouvoir prendre; & sa capitale étoit en grand danger, si le maréchal de Chaumont n'y eût envoyé cent cinquante hommes d'armes, sous les ordres de Gaspar de Coligni seigneur de Châtillon; & le pape deux cents autres, indigné qu'il étoit contre les Venitiens, de ce que sans sa permission ils attaquoient un feudataire du saint Siége. Le maréchal fit encore diversion du côté de Vicence, feignant d'en vouloir faire le siege, ce qui obligea les Venitiens à faire revenir de ce côté-là une partie de leur armée. 1509.

Mais l'affaire fut terminée plutôt qu'on n'avoit esperé par la prudence du cardinal Hippolite d'Est, frere du duc. Il fit faire une fausse attaque à la redoute qu'on avoit déja inutilement insultée; & durant ce temps-là se saisit d'une digue, où il fit conduire secrettement pendant la nuit, par des chemins connus aux seuls gens du pays, plusieurs canons vis-à-vis de l'endroit où les Venitiens croyoient que leurs galeres étoient en sureté & les ayant mis en batterie, les fit tirer dès le grand matin sur cette flotte. Le peu de largeur de la riviere ne permit pas aux vaisseaux de s'éloigner du feu: les Venitiens couperent leurs ancres pour fuir vers l'embouchure: mais les galeres avant que de pouvoir se mettre hors de la portée du canon, furent les unes fracassées, les autres coulées à fond, d'autres brulées: quinze se rendirent, avec quelques autres vaisseaux; la Capitane, qui avoit gagné les devans, toute criblée de coups, périt à une lieue de-là, & le général se sauva avec peine dans sa chaloupe: grand nombre de soldats gagnerent les bords à la nage: une partie fut reçûe par la cavalerie Venitienne, qui s'en étoit approchée; les autres furent pris par la garnison de Ferrare, plusieurs furent assommés par les paysans, & la perte des Venitiens fut de deux mille hommes.

Leur flotte sur le Pô est brûlée ou coulée à fond par les François.

Feron in Ludov. XII.

Le duc de Ferrare, voyant la déroute entiere, fit un détachement de trois cents chevaux & de trois cents fantassins, pour aller brûler une autre flotte des Venitiens auprès de Comachio place dont ils s'étoient saisis: mais

1509. Mocenigo.

sur l'avis de ce qui se passoit sur le Pô, elle avoit pris le large, & se retira à Bébié. Cette grande défaite arriva le vingt & unieme de Décembre, & rabattit beaucoup la fierté des Venitiens. Ils ne laisserent pas de faire encore quelques conquêtes du côté du Trentin à la vûe de l'empereur, qui n'avoit presque plus personne avec lui, & qui ne pouvant plus soutenir tant de mauvais succès, s'en alla à la Diete, qu'il avoit convoquée à Inspruk.

Chaumont, qui n'avoit marché vers Vicence que pour faire diversion, & que la rigueur de la saison empêchoit de rien entreprendre de considérable, retourna à Milan, après avoir distribué une partie de ses troupes dans Bresse, dans Pescaire, & dans Vérone, où il mit quatre mille fantassins & six cents hommes d'armes, veillant principalement sur la conservation de cette importante place, parce que le roi espéroit l'acheter de l'empereur, qui n'étoit pas en état de la défendre avec ses propres troupes.

Brouillerie entre le pape & le roi.

La retraite de Chaumont donna le temps aux Venitiens de respirer après la grande perte qu'ils venoient de faire. Ils espéroient beaucoup dans la mésintelligence qui se mettoit entre les confédérés. Le roi & le pape s'étoient brouillés à l'occasion d'un évêché de Provence, auquel le pape avoit nommé, parce que l'évêque étoit mort à Rome. Le roi pretendoit qu'il avoit contrevenu par cette nomination au traité de Biagrassa, par lequel sa sainteté ne devoit nommer qu'aux évêchés de France actuellement vacans, & non pas à ceux qui vaqueroient dans la suite. Le pape soutenoit que cela ne devoit pas s'étendre au cas dont il s'agissoit d'un évêque mourant à la cour de Rome. Le roi disoit que le cardinal de Pavie qui avoit signé le traité au nom du pape, lui avoit marqué expressément les intentions de sa sainteté sur ce cas particulier, & que l'accord étoit sans exception. Le cardinal qui avoit passé sa commission là-dessus, nioit le fait, & le pape tint ferme. Le roi de son côté, contre l'avis du cardinal d'Amboise, qui apprehendoit une rupture, fit saisir le temporel de tous les bénéficiers du duché de Milan, qui étoient actuellement à la cour de Rome. Le pape cho-

Guicciardino, l. 8.

que de cette saisie refusa de donner le chapeau de cardinal à l'évêque d'Albi qui étoit à Rome pour cela sur sa parole. Le pape néanmoins céda enfin. Il conféra l'évêché à celui que le roi voulut, & consentit qu'il n'y eût plus de restriction au traité pour cet article. Il donna le chapeau de cardinal à l'évêque d'Albi; & le roi accorda main-levée aux bénéficiers du Milanès pour leur temporel. La réconciliation des deux puissances parut entiere : mais elle n'étoit qu'apparente du côté du pape, & les Venitiens le savoient bien. 1509.

Ce pontife, malgré tout ce qui s'étoit fait, ne dissimuloit pas trop l'inquiétude que lui causoient la puissance de France en Italie, & l'ambition du cardinal d'Amboise, qui ne quittoit point le dessein de monter sur le throne de saint Pierre. La qualité de Légat en France qu'il n'avoit pû se défendre de lui continuer, le chagrinoit fort: car une infinité d'affaires ecclésiastiques du royaume qui fussent venues au tribunal du saint Siege, demeuroient à celui du cardinal. *Ibid.*

Mais ce n'étoient pas-là effectivement les véritables, ou du moins les principaux motifs qui le mettoient en cette disposition, & son ambition y avoit plus de part que tout le reste. La défiance qu'il affectoit de faire paroître des François, n'étoit que pour en inspirer aux princes, & les brouiller avec le roi, afin de les unir ensuite contre lui, de se joindre avec eux, de le chasser d'Italie, & suivant les vûes de son génie hautain & de sa passion pour la gloire, d'augmenter aux dépens de la France la puissance du saint Siége, qui s'étoit déja fort accrue sous son pontificat.

Les Venitiens s'applaudissoient fort sur ce qu'ils entrevoyoient les intentions du pape, & n'étoient pas moins satisfaits des différends qui s'échauffoient plus que jamais entre l'empereur & le roi d'Arragon, touchant l'administration de la Castille : car quoique Ferdinand s'en fût mis en possession par voie de fait, l'empereur la lui disputoit toujours, & il avoit encore des partisans dans ce royaume-là. Ce prince qui n'avoit pas d'espérance de

Ce monarque est pris pour arbitre des differends entre l'empereur & le roi d'Arragon pour l'administration de la Castille.

1509. réussir par la force des armes, demandoit que la chose fût terminée par un arbitrage ; mais il ne vouloit pas que ce fût par les états de Castille, où son concurrent étoit beaucoup plus puissant que lui. Ferdinand souhaitoit aussi passionnément de voir la fin de cette contestation, pour dissiper les cabales qui troubloient l'état. Après bien des négociations, ils convinrent de prendre pour arbitre le roi de France allié de l'un & de l'autre. L'affaire fut terminée à Blois au mois de Décembre, à ces conditions ; que Ferdinand auroit l'administration de la Castille jusqu'à ce que le prince Charles eût atteint l'âge de vingt-cinq ans ; que si Ferdinand avoit des enfans mâles de son second mariage, ils ne prétendroient aucun droit sur ce royaume, & que les Etats feroient un nouveau serment, par lequel ils reconnoîtroient le prince Charles pour l'unique légitime héritier ; que ce jeune prince ne prendroit point le nom de roi tandis que la reine Jeanne sa mere vivroit, parce qu'elle étoit propriétaire de la couronne ; que Ferdinand payeroit à l'empereur & au prince Charles une somme d'argent, sur laquelle les historiens ne conviennent pas. Les uns disent qu'elle étoit de cinquante mille ducats par an pour l'empereur, tandis que Ferdinand auroit la régence, d'autres de deux cents cinquante mille une fois payés : d'autres la réduisent encore à moins ; que quand le prince Charles voudroit aller en Espagne, on lui envoyeroit une flotte toute équipée pour le passer, & que cette même flotte, dès qu'il seroit arrivé, remeneroit en Flandre Ferdinand son cadet, que le roi son pere avoit amené en Espagne ; qu'enfin le roi d'Arragon donneroit à l'empereur, conformément au traité de Cambrai, un secours convenable, pour achever de conquérir sur les Venitiens, les places de l'empire & de la maison d'Autriche.

Garibal, hist. d'Espagne, l. 20. c. 12.
Mariana, l. 29. c. 21.

Conditions de cet accommodement.

Guicciard.

Annales de France.

Mariana prétend que ces deux princes étoient convenus des conditions, avant que leurs envoyés entrassent en presence du roi de France : de sorte que, selon lui, il ne fut leur arbitre que pour la forme, & comme pour donner à leur convention plus de force & de stabilité

par l'autorité royale. Les autres en parlent tout autrement, & disent que le roi après avoir entendu les ambassadeurs des deux princes, décida sur ce que l'un & l'autre devoient contribuer pour affermir la paix entre eux. mais quelques-uns ajoûtent, & ce qui arriva depuis justifie leur raisonnement, que le roi manqua fort contre la politique en cette occasion ; qu'il ne pouvoit rien faire de plus dommageable à la France, que de ménager la réconciliation de ces deux souverains : parce que n'ayant plus désormais qu'un même intérêt par rapport au prince Charles leur petit-fils, ils ne pouvoient plus avoir pour but que l'abaissement de la puissance de la France, qui seule pouvoit balancer celle de la maison d'Autriche. C'est en effet sur ce principe qu'ils agirent quelque-temps après. Ce fut un des plus forts motifs dont le pape se servit, pour tâcher de les faire entrer dans ses desseins, mais sans pouvoir y réussir entierement. Telle étoit la situation des affaires sur la fin de cette année 1509. & au commencement de la suivante. 1509.

1510.

Etat de la ligue contre les Venitiens.

Guicciardino, l. 8.

L'empereur & le roi de France étoient toujours dans la résolution de pousser la guerre contre les Venitiens. Le roi d'Espagne qui n'y pouvoit plus rien gagner, étoit au moins fort indifférent là-dessus : mais la conduite du pape embarrassoit beaucoup le roi & l'empereur. Ce prince durant l'hyver assembla plusieurs dietes, pour obtenir une armée des états de l'Empire, avec laquelle il pût continuer la guerre en Italie. Il auroit pû en venir à bout, s'il n'avoit pas été traversé par le pape qui avoit gagné les électeurs ; & ce fut à sa persuasion qu'ils déclarerent, qu'avant que de faire de nouveaux préparatifs, il falloit voir si on ne trouveroit point quelque moyen de paix avec les Venitiens, qui fût avantageux & honorable à sa majesté Impériale & à l'Empire.

Ce sujet de délibération, qui demandoit bien du temps, suspendoit tout. L'empereur conjuroit le roi de France de commencer toujours avec son armée : mais ce prince s'excusoit sur la rigueur de la saison, demandoit des assurances pour le dédommagement des grands frais qu'il lui faudroit faire ; il représentoit que par le traité de Cambrai il

1510.

Ce que fit le roi pour le regagner.

Cela chagrinoit fort le roi, dans la crainte où il étoit d'être abandonné des Suisses, & en même temps attaqué par le roi d'Angleterre ; car ce jeune prince paroissoit ne vouloir pas suivre l'exemple de son pere, dont la politique avoit été de ne point se brouiller avec la France que dans la derniere nécessité, pour mieux assurer à sa famille un état qu'il n'avoit conquis qu'à la pointe de l'épée. Le roi crut que pour prevenir ces fâcheux inconvéniens, il devoit tâcher par toutes sortes de moyens de regagner l'esprit du pape ; & cette raison le détermina à rappeller de Rome le cardinal d'Auch qui y étoit chargé des affaires de France. Ce cardinal avoit choqué le Pape par ses manieres hautes ; & comme il étoit neveu du cardinal d'Amboise, il ne lui étoit pas agréable : car Jules, quelque mine qu'il fît, étoit ennemi du cardinal d'Amboise, persuadé qu'il avoit toujours envie d'être pape, & même dessein de le déthroner.

Il n'y peut réussir, & le pape devient favorable à la République.

Albert Pio comte de Carpi, homme de beaucoup d'esprit & d'adresse, fut nommé à la place du cardinal d'Auch, & partit en poste pour se rendre au plûtôt à Rome. Il eut ordre d'assurer le pape que le roi ne souhaitoit rien plus ardemment que d'être étroitement uni avec lui ; qu'il ne concluroit rien avec l'empereur sans le communiquer à sa Sainteté, qu'il ne secourroit ce prince contre les Venitiens, qu'autant qu'elle le jugeroit à propos, & qu'enfin il passeroit en Italie ou demeureroit en France selon qu'elle le souhaiteroit.

Le comte de Carpi fut aussi chargé de dissuader le pape de donner l'absolution aux Venitiens : mais il trouva en arrivant qu'il leur avoit déja engagé sa parole sur ce point, & la chose se fit avec grand appareil sur la fin du mois de février suivant. Les six ambassadeurs prosternés aux piés du pape reçurent publiquement cette absolution devant l'Eglise de saint Pierre, au nom de la République, & il leur ordonna pour penitence de faire la visite des sept Eglises de Rome. Cette humiliante cérémonie avoit été précédée d'un traité, par lequel l'autorité pontificale & la jurisdiction ecclésiastique jusqu'alors

1510. fort peu ménagées dans les états de Venise, y furent établies dans toute leur étendue, la liberté du commerce dans le golfe de Venise accordée aux marchands de l'état de l'Eglise à des conditions très-avantageuses pour eux, & très-incommodes à la République; outre plusieurs autres articles qui marquoient avec quel empressement les Venitiens souhaitoient leur accommodement avec le pape, & combien il se prévaloit des fâcheuses conjonctures où ils se trouvoient.

Cette démarche du pape qui étoit contraire aux articles du traité de Cambrai, chagrina beaucoup le roi & l'empereur : mais ils furent bien plus surpris, lorsqu'ils apprirent que malgré toutes les remontrances de leurs ambassadeurs, il avoit permis aux feudataires du saint siége d'entrer au service des Venitiens, & que Jean-Paul Baglioné qui étoit seigneur de Perouse avant que cette place eût été réunie au domaine de l'Eglise, avoit accepté la charge de général des armées de la République. Cet emploi étoit vacant par la mort du comte de Pétiliane, sage & expérimenté capitaine, qui avoit sauvé la plus grande partie de l'armée Venitienne à la journée d'Aignadel, soutenu le siége de Padoue, & rétabli par sa prudente conduite les affaires de la Seigneurie. Ce fut pour lui marquer sa reconnoissance, qu'elle fit graver sur son tombeau ce vers d'Ennius qui contient l'éloge que les Romains donnerent à Fabius Maximus, après qu'il eut, en évitant la bataille, rompu toutes les mesures d'Annibal. *Unus homo nobis cunctando restituit rem.* c'est-à-dire, *un seul homme en temporisant a rétabli la République.* Plusieurs autres seigneurs des dépendances du Saint Siége leverent aussi des troupes & les conduisirent aux Venitiens.

Guicciardino, l. 9.

Petrus de Angleria, epist. 434.

Le pape n'en demeura pas là. Il n'oublia rien pour accommoder l'empereur avec cette République, dans le dessein de s'unir ensuite avec elle & avec ce prince, pour chasser les François d'Italie; & afin de l'obliger à cet accommodement, il empêchoit toujours par ses emissaires, les électeurs & les députés des villes libres d'Alle-

magne, assemblés à la diete d'Ausbourg, de lui fournir de l'argent & des troupes. Ce moyen lui réussit, & l'empereur offrit de s'accommoder avec les Venitiens, pourvû qu'ils lui laissassent Verone ; mais ceux-ci, quelque instance que fit le pape, refuserent de passer cet article. Ils offrirent seulement de dédommager l'empereur de la restitution de cette place par une grosse somme d'argent ; à quoi il ne voulut point consentir.

Intrigue du nonce pour porter le roi d'Angleterre à déclarer la guerre à la France.

Cependant le nonce du pape agissoit fortement auprès du roi d'Angleterre, pour l'engager à déclarer la guerre à la France, en lui représentant combien il auroit de facilité à faire des conquêtes en ce royaume, par la diversion de la guerre d'Italie, & la gloire qu'il auroit à protéger le Saint Siége, que la grande puissance de la France étoit sur le point d'opprimer. Le roi d'Espagne, tout allié qu'il étoit du roi, & malgré les grandes obligations qu'il lui avoit, pour lui avoir fait quitter par les Venitiens les ports de la Pouille, & lui avoir adjugé l'administration de la Castille, appuyoit, mais secretement, les sollicitations du nonce, & ils avoient de grandes esperances de réussir auprès d'un jeune roi, qui brûloit d'envie de faire parler de lui dans le monde.

Et pour détacher les Suisses de son parti.

L'évêque de Sion ne se donnoit pas de moindres mouvemens auprès des Suisses, qui avoient déja accepté une pension de mille florins d'Allemagne pour chaque canton, en s'obligeant à prendre la défense du Saint Siége, & à permettre qu'on levât chez eux des troupes contre quiconque entreprendroit de molester le pape.

La conjoncture étoit favorable à l'évêque, en ce que le terme de la derniere alliance faite entre le roi & les cantons étoit prêt d'expirer ; que les Suisses devenus fiers par le besoin qu'on avoit d'eux, & s'attribuant toute la gloire du succès des armes de France en Italie, durant ce regne & le précédent, auxquels ils avoient en effet beaucoup contribué, se rendoient extrêmement difficiles, & demandoient avec arrogance une augmentation notable de leurs pensions.

Le roi avoit été fort offensé de ces manieres peu hon-

1510.

Recueil des traités avec les Suisses, T. 4. de la collection de Leonard.

nêtes. Il avoit encore sur le cœur le traité d'Arone de l'an 1503, où la nécessité de les retenir à son service, l'avoit contraint de leur céder Bélinzone, sur les frontieres du Milanès, & plusieurs autres choses qui ne leur étoient pas dûes. Il reçut mal les députés des cantons, & s'abandonnant trop à sa colere dans des circonstances, où la dissimulation auroit été plus de saison, il avoit dit, qu'il étoit étonnant que de misérables montagnards, à qui l'or & l'argent étoient inconnus, avant que ses prédécesseurs leur en donnassent, osassent ainsi faire la loi à un roi de France.

Il se mit d'autant moins en peine de les ménager, qu'il y avoit un traité déja fort avancé, entre lui & les communautés du Valais, & celles des Grisons, par lequel, à condition de pensions pareilles à celles qu'il faisoit aux Suisses, ils devoient lui fournir des troupes, donner passage à son armée pour le Milanès, & le fermer à ses ennemis; & il espéroit par le moyen de l'empereur, avoir de l'infanterie Allemande à sa solde. Enfin, les Suisses ne pouvant attaquer le duché de Milan, que du côté de Bélinzone, où les défilés des montagnes étoient très-faciles à garder avec peu de monde, il se persuadoit qu'il n'avoit pas beaucoup à craindre de leur part.

Guicciard, l. 9.

Le pape assuré des Suisses, & des favorables dispositions du roi d'Angleterre, & sachant bien qu'il n'avoit rien à appréhender du roi d'Espagne, commença la querelle par celle qu'il fit au duc de Ferrare, à qui il commanda avec hauteur, de ne plus faire faire de sel à Comachio; parce, disoit-il, que cela ne lui étoit pas permis, lorsque les Venitiens possédoient Cervia, & qu'il devoit moins que jamais s'attribuer ce droit, maintenant que Cervia étoit réunie au Saint Siége, à qui le domaine direct de Ferrare & de Comachio appartenoit. C'étoit priver le duc d'un grand revenu, dont le pape vouloit profiter; car en rendant inutiles les salines de Comachio, tout le commerce du sel se feroit fait à Cervia.

Le duc representa au pape qu'on ne pouvoit pas le dépouiller de ce droit sans injustice; qu'il ne l'avoit cédé

1510.

aux Venitiens que par contrainte, & qu'il y rentroit dès là qu'ils s'étoient dessaisis de Crémone. Le pape, sans vouloir rien écouter, lui envoya de nouveaux ordres, & le ménaça de toutes les censures de l'Eglise, s'il refusoit d'obéir; mais il s'en mit peu en peine, se tenant assuré de la protection du roi, qui s'étant uni de nouveau très-étroitement avec l'empereur, & ne sachant quelle mesure prendre avec le pape, commanda au maréchal de Chaumont de se mettre en campagne, & d'entrer incessamment sur les terres des Venitiens. Mais auparavant l'ambassadeur de l'empereur, & celui de France, sommerent le pape de joindre ses troupes à celles des deux princes, en exécution du traité de Cambrai.

Le pontife refuse de joindre ses troupes à celles des autres confédérés.

Le pape sur cette sommation répondit nettement, qu'il n'envoyeroit point de troupes contre les Venitiens; qu'il avoit satisfait au traité de Cambrai; que lui, le roi de France, & le roi d'Espagne étoient en possession des places, qui devoient leur revenir par ce traité; qu'il n'avoit tenu qu'à l'empereur de se rendre maître de Trévise; que les Venitiens offrant à ce prince de l'argent en dédommagement du pays qu'il prétendoit sur eux, il pouvoit & devoit l'accepter; & que puisqu'il lui procuroit un équivalent, il n'étoit plus en droit de rien exiger davantage.

Pendant ce temps-là les Venitiens penserent surprendre Verone par les intelligences qu'ils avoient dans la place; mais ils manquerent leur coup. Ce mauvais succès chagrina le pape autant qu'eux. L'incertitude des résolutions qui se prendroient à la Diete d'Ausbourg, les ménaces que l'empereur lui faisoit de lui déclarer la guerre conjointement avec le roi de France, si en vertu du traité de Cambrai, il ne lui prêtoit deux cents mille ducats au lieu des troupes qu'il refusoit de lui fournir; & la nouvelle qu'il reçut de la publication d'un nouveau traité fait entre le roi de France & le roi d'Angleterre, lui firent suspendre ses desseins, & même marquer au comte de Carpi ambassadeur de France, beaucoup d'inclination à se réunir sincerement avec le roi; mais cette bonne disposition ne dura pas, & il changea dès qu'il sut que de

Du Tillet, Recueil de traités entre la France & l'Angleterre.

1510. diete d'Ausbourg n'avoit accordé à l'empereur pour tout secours que trois cents mille florins, & que ce prince avoit déja fait sur cette assignation beaucoup de dépenses qui en absorboient une grande partie. Mais il fut parfaitement rassuré, lorsque le roi d'Angleterre lui donnant avis du traité qu'il avoit fait avec la France, lui fit entendre qu'il ne devoit pas en être alarmé, parce qu'il y avoit fait inserer cette clause, que le traité seroit sans effet, si le roi attaquoit le Saint Siége.

Sur cette assurance il commença à faire de nouvelles chicanes au duc de Ferrare à l'occasion de quelques impôts, que ce duc avoit mis sur les marchandises qui passoient sur le Pô. Il lui fit dire qu'un feudataire, selon les loix, n'avoit point ce droit sans le consentement du seigneur Suserain; que s'il ne révoquoit sans délai l'édit qu'il avoit porté là-dessus, il alloit lui déclarer la guerre: & en effet il fit aussi-tôt avancer des troupes dans le Bolonois & dans la Romagne, & les tint prêtes à entrer dans le Ferrarois au premier ordre.

Guicciardino, l. 7.

Le roi fait de nouveau marcher les siennes contre la République.

Le roi surpris de ce nouveau changement du pape, qu'il croyoit avoir regagné, lui fit offrir sa médiation pour finir ce différend. Mais tout se termina à des reproches mutuels sur l'inobservation du traité de Cambrai; & le roi convaincu que le pape ne cherchoit qu'à l'amuser, envoya ordre au maréchal de Chaumont, dont l'espérance du sincere retour du pape avoit suspendu la marche, d'entrer incessamment sur les terres des Venitiens.

Le maréchal se mit aussi-tôt en campagne avec mille hommes d'armes, quinze cents hommes de cavalerie legere, onze mille fantassins, parmi lesquels il y avoit quelques bandes de Suisses qui s'étoient enrôlés sans la permission des cantons, une bonne artillerie & trois mille pionniers. Le duc de Ferrare y ajoûta ses troupes qui étoient de deux cents hommes d'armes, de cinq cents hommes de cavalerie légere & de deux mille hommes de pié.

Mocenigo, l. 3.

Cette armée passa le Pô, & s'empara du Polésin sans résistance, prit la tour de Marchésana sur l'Adige, passa cette riviere à Castelbaldo, soûmit Montagnano, Est &

quelques autres places dans le Padouan, où le prince d'Anhalt gouverneur de Vérone pour l'empereur vint joindre le maréchal avec deux mille chevaux & six mille hommes d'infanterie.

1510.

L'armée Vénitienne commandée par Paul Baglioné & par le provéditeur André Gritti, moins forte que celle des alliés, n'osoit s'opposer à leurs progrès. Les généraux de la République avoient soin de se camper toujours dans des postes avantageux, pour n'être point contraints à combattre. Ils furent poussés jusques vers Trévise, & laisserent par cette retraite toute liberté aux François & aux Allemands d'assiéger Vicence.

Vicence est pillée par les Allemands.

Les Vicentins se voyant abandonnés, n'attendirent pas le siége, ils offrirent de se rendre, & racheterent le pillage de leur ville par la somme de cent mille écus, dont ils en payerent cinquante mille sur le champ: mais les Allemands y étant entrés, violerent la capitulation & pillerent les habitans.

Legnago pris par le maréchal de Chaumont.

S. Gelais, hist. de Louis XII.

Guicciard. l. 9.

Hist. du chevalier Bayard, c. 40.

Ces conquêtes, qui avoient peu couté, étoient plus difficiles à conserver, qu'elles n'avoient été à faire; & d'autant plus que les Allemands, faute de paye déserroient tous les jours en grand nombre. Outre cela les Venitiens tenoient encore Legnago sur l'Adige, qui empêchoit la communication du Vicentin avec le Ferrarois & le Bressan; & si on laissoit cette ville sans la prendre, il étoit immanquable que les Venitiens reprendroient sans peine sur la fin de la campagne, tout ce qu'on leur avoit enlevé au commencement. C'est ce qui détermina le maréchal au siége de Legnago. Sa prudence & la valeur de ses soldats, en vinrent à bout beaucoup plûtôt qu'on n'avoit espéré. La place fut prise en cinq jours: les nobles Venitiens qui y étoient furent contraints de se rendre prisonniers de guerre. Le reste de la garnison n'eut permission de sortir qu'en laissant ses armes, & avec un bâton à la main, & Chaumont y mit pour commandant le capitaine de la Crote.

La prise de cette place augmenta beaucoup la réputation de ce général, qui eut peu d'égaux en son temps

1501.

Mort du cardinal d'Amboise son oncle principal ministre.

dans la conduite des armées, & dans sa maniere de gouverner des peuples du caractere de ceux que le roi lui avoit confiés. Mais la joie de ce dernier succès fut beaucoup diminuée par la nouvelle qu'il reçut étant encore à Legnago, de la mort de son oncle le cardinal d'Amboise. Ce cardinal mourut à Lyon le vingt-cinquieme de Mai, après une longue maladie. On vit dans sa personne un exemple très-rare d'un ministre, dont le crédit n'avoit jamais souffert de diminution, ni eu presque de concurrens, qui osassent lui disputer un poste si envié. Il n'y eut que le maréchal de Gié, qui partagea avec lui le ministere pendant quelque-temps: mais le cardinal secondé de la reine & de madame d'Angoulême, vint à bout de le faire disgracier, & releguer à sa belle maison du Verger en Anjou; ce qui fit dire en plaisantant que l'archevêque de Rouen *avoit donné un si grand coup de pié au maréchal, qu'il l'avoit jetté en son Verger.*

Mémoires du maréchal de Fleuranges.

Caractere de ce prélat.

Si l'on juge du caractere du ministre par la conduite du prince, on n'en trouvera gueres de plus accompli que celui-là. De glorieuses entreprises durant son ministere, la plûpart heureuses; un grand ordre dans l'état; les peuples contens & soûmis; les princes voisins ménagés ou contenus; le roi redouté, victorieux, entretenant de grandes armées hors du royaume, sans fouler ses sujets, tout cela fait admirablement l'éloge du cardinal d'Amboise, & le défend parfaitement contre la mauvaise humeur ou la malignité d'un Historien moderne * qui affecte de ne pas penser comme les autres, & qui après avoir à toute occasion tâché de rabaisser le mérite de ce grand homme par des raisonnemens à perte de vûe, ose enfin l'accuser en termes exprès *de peu de capacité pour les affaires d'état.* Il fut exempt d'un vice assez ordinaire à ceux, qui comme lui sont les maîtres des bienfaits & des thrésors du prince, je veux dire de l'avarice. Tout cardinal qu'il étoit, il se contenta de son archevêché de Rouen, dont les revenus lui servirent à faire de grands biens à son Eglise. Il ne parut rien de dé-

Hist. du chevalier Bayard, ch. 40.

Petrus de Angleria, epist. 538.

* Varillas, histoire de Louis XII. l. 6. p. 188.

reglé

reglé dans ses mœurs, & il fut très-zelé pour rétablir la régularité parmi les gens d'église. Il ne cachoit pas l'envie qu'il eut d'être pape : mais il protestoit en même-temps, qu'outre l'intérêt du roi son maître, qu'il se proposoit en cela, le motif qui le lui faisoit souhaiter, étoit la réformation des mœurs des ecclésiastiques, & d'une infinité d'abus, auxquels ceux qui avoient été élevés sur la chaire de saint Pierre depuis plusieurs années, n'avoient gueres songé à remédier : mais tout le monde ne se croyoit pas obligé de juger si favorablement de ses intentions. Il mourut d'une goute remontée, pour n'avoir pas voulu s'interdire l'usage du vin, à ce que disoient les medecins.

Le roi ressent vivement sa perte.

Le roi ressentit vivement la perte qu'il faisoit d'un serviteur si fidele. On douta si cette mort serviroit ou nuiroit à sa réunion avec le pape ; car d'un côté Jules haïssoit le cardinal, quoiqu'il affectât de lui accorder la plûpart des graces qu'il lui demandoit, comme de lui continuer la légation en France, & de faire des cardinaux de sa famille ; d'autre part le cardinal ménageoit avec beaucoup de dextérité la cour de Rome, & il avoit été long-temps par son adresse, comme le nœud de la bonne intelligence entre les deux puissances : mais dans le fond, la mort du cardinal fut fort indifférente à cet égard. Le pape avoit pris son parti, & s'étoit proposé, quoiqu'il lui en pût couter, de rendre son nom immortel, en chassant les étrangers d'Italie ; & il avoit résolu de commencer par les François.

Suite de la guerre contre les Venitiens.
Guicciardino, l. 9.

Cependant le maréchal de Chaumont & le prince d'Anhalt étoient sans cesse aux mains avec les Venitiens dans le Vicentin & le Padouan, sans faire toutefois aucune nouvelle entreprise considérable. On se battoit aussi de la même maniere dans le Frioul, en attendant l'armée que l'empereur devoit amener : mais ce prince ne fut pas plûtôt prêt cette année-là, que les précédentes.

L'empereur engage Vtrone au roi.

Le maréchal, qui n'avoit ordre de seconder les troupes de l'empereur, que pendant un temps marqué, se disposa à se retirer avec les siennes sur les terres du roi. Ce n'étoit pas pourtant tout-à-fait son intention : mais il fit

1510. cette feinte pour obliger l'empereur à exécuter ce que la cour de France souhaitoit depuis long-temps ; savoir, qu'il engageât Verone au roi. Comme toutes les conquêtes au-delà de l'Adige alloient être perdues, si le maréchal en tiroit ses troupes, le prince d'Anhalt fut contraint d'en venir-là. On lui compta cinquante mille ducats pour payer ses troupes, & les François demeurerent avec lui, à condition que le roi retiendroit Verone, jusqu'à ce que l'empereur lui eût payé cette somme, & quelques autres qu'il lui avoit prêtées. Après cet accord, on entreprit le siége de Monsélicé, place considérable dans le Padouan. Elle fut emportée d'assaut par la Palice, le vingt-unieme de Juin, & réduite en cendres par les Allemands, qui ne vouloient pas occuper à la garder le peu de troupes qu'ils avoient.

Bembo.

Buonacorsi.

Guicciardino.

Le prince, ensuite de cette prise, pressa le maréchal de mettre le siége devant Trévise : mais ce général lui representa qu'on ne pouvoit prudemment s'engager si avant dans le pays avec si peu de troupes ; que presque tous les Allemands avoient déserté ; que l'armée promise par l'empereur ne paroissoit point ; que le pays étant ruiné, ne pouvoit pas fournir des vivres, & que la cavalerie Venitienne répandue dans le pays, enleveroit tous les convois qu'on feroit venir du Ferrarois : mais la contestation fut terminée par l'ordre que Chaumont reçut du roi de retourner sans différer dans le Milanès, à cause de certaines démarches du pape, qui tendoient à une prochaine rupture. Il laissa seulement Persi au prince d'Anhalt avec quelques troupes, & s'en alla avec le gros de l'armée à Milan.

Gio Bapt. Giraldi comment. dellé cosé di Ferrara.

La négociation du compte de Carpi ambassadeur de France touchant la réconciliation du duc de Ferrare avec le pape, n'avançoit point. Quelques-uns prétendirent qu'il y avoit beaucoup de la faute de l'ambassadeur, & que sans avoir égard à son caractere de Ministre de France, il suivit plûtôt les mouvemens de la haine personnelle qu'il avoit contre le duc, au sujet des différends de la maison de Ferrare avec la sienne, touchant son

comté de Carpi. Tant il est important aux princes de faire attention à tout, dans le choix de ceux qu'ils chargent de leurs intérêts : mais on vit qu'il n'y avoit plus d'espérance d'accommodement sur cet article, lorsque le pape, le jour de saint Pierre, refusa de recevoir la somme d'argent qui lui fut présentée selon la coutume, par l'envoyé de Ferrare au nom de son maître, comme feudataire du saint Siége.

Jules s'emporta à cette occasion, & fit non-seulement des plaintes du roi & du duc de Ferrare : mais il en vint jusqu'aux menaces : de sorte que les cardinaux François le voyant en si mauvaise humeur contre la France, lui demanderent permission de se retirer. Il la leur refusa, & croyant que le cardinal d'Auch, sous prétexte d'une partie de chasse qu'il avoit faite, vouloit s'échapper ; il envoya après lui, le fit arrêter & mettre en prison au château Saint-Ange. C'étoit-là les raisons qui faisoient soupçonner au roi quelque chose de plus dangereux, & qui lui firent envoyer l'ordre au maréchal de Chaumont de revenir dans le Milanès.

Haine du pape contre la France.

Le pape pour satisfaire sa haine contre la France, & cherchant par-tout de l'appui pour la faire plus sûrement éclater, accorda dans ce même temps-là l'investiture du royaume de Naples au roi d'Espagne. Ce prince pensoit depuis long-temps à se délivrer de l'engagement qu'il avoit contracté par une clause de son traité de mariage avec Germaine de Foix : c'étoit qu'au cas qu'il n'eût point d'enfans de cette princesse, la partie du royaume de Naples qui étoit échue à la France, lorsque Fédéric d'Arragon en fut dépossédé, reviendroit au roi, avec les titres de roi de Naples & de Jerusalem ; & il avoit envain sollicité la cour de France de se relâcher sur un point de cette importance, dont il n'offroit aucune compensation proportionnée à un si grand intérêt.

Il donne au roi d'Espagne l'investiture du royaume de Naples.

Petrus de Angleria, epist. 439.
Mariana, l. 29. c. 24.

Ce refus, tout juste qu'il étoit, l'avoit chagriné, & il avoit depuis ce temps-là fait tous ses efforts pour détacher l'empereur de la France, & l'engager à faire la paix avec les Venitiens. L'engagement fait par l'empereur aux

1510. François, du territoire de Vallégio & de Verone, lui avoit encore extrèmement déplû, & il étoit fort attentif à profiter de la mésintelligence qu'il voyoit croitre tous les jours entre le pape & le roi. L'ambassadeur d'Espagne ne manqua pas son coup; & jugeant par le procédé violent du pape, qu'il auroit bientòt besoin de son maître, il prit cette conjoncture pour lui demander l'investiture du royaume de Naples. Elle lui fut accordée, & la bulle expédiée en telle forme, qu'il sembloit que le conseil d'Espagne l'eût dictée lui-même.

Au lieu de quarante-huit mille ducats par an de redevance que le roi de France eût dû payer, quand il auroit été en possession de la partie du royaume de Naples qu'il devoit avoir, le pape se contenta pour tout le royaume entier, d'une haquenée blanche qu'on lui presenteroit tous les ans en signe de vassalité, & du secours de trois cents hommes d'armes, que le roi d'Espagne seroit obligé de lui fournir, lorsque le Saint-Siége seroit en guerre contre ses ennemis. Par cet acte le roi de France fut déclaré dechû de son droit sur le royaume de Naples; premierement, pour n'avoir jamais payé au Saint Siége ce qu'il lui devoit payer comme son feudataire: & en second lieu, pour avoir fait le partage de ce royaume avec le roi d'Espagne, sans en avoir demandé la permission au pape: prétextes trop frivoles pour cacher aux moins éclairés le principe d'un tel procedé. Le roi fit de grandes plaintes à Ferdinand de cette infidélité, par laquelle il se faisoit attribuer le royaume de Naples entier, malgré le droit incontestable que les rois de France avoient sur la principale partie, supposé que le cas specifié dans le contrat arrivât. Il le menaça d'en tirer vengeance par les armes: mais Ferdinand s'embarrassa peu de ses menaces, prévoyant bien que ce prince auroit bientôt des affaires qui lui donneroient assez d'occupations ailleurs.

Le pape travaille aussi à lui enlever la République de Genes.

En effet, durant que le pape amusoit le roi par des négociations, & par les differens personnages qu'il faisoit à son égard, selon les diverses conjonctures, il ménageoit des intelligences à Genes pour lui enlever cette Répu-

1510.

blique, ne pouvant souffrir plus long-temps, comme il disoit, lorsque son dessein éclata, que sa patrie (car il étoit natif de Savone, ville soumise à cette République,) portât plus long-temps le joug que les François lui avoient imposé.

Il avoit assez bien fait sa partie, & avec beaucoup de secret. Douze mille Suisses devoient faire une irruption subite dans le duché de Milan, & les Venitiens avec toutes leurs forces dans le Padouan, le Vicentin & le Veronese, pour reprendre ce que l'empereur & les François avoient pris sur eux, entrer ensuite dans le Ferrarois, & de-là dans le duché de Milan, supposé que les Suisses en eussent forcé les passages. Les Frégoses de tout temps, ou infideles aux François, ou ennemis de la nation, devoient commencer, en faisant revolter le peuple de Genes; & pour leur faciliter leur entreprise, onze galeres de Venise devoient se trouver à un jour marqué devant Genes, sous les ordres de Grillo Contareno, qui avoit avec lui Octavien Frégose, Jerôme Doria, & plusieurs autres exilés de Genes. Antoine Colonne devoit venir par terre avec cent hommes d'armes, & six cents fantassins. Il étoit au service des Florentins, & s'étoit avancé jusqu'à Luques, sous prétexte de faire des recrues pour les conduire à Bologne. Guicciardino, l 9.

Le voisinage de ces troupes de Colonne, donna quelque ombrage au maréchal de Chaumont, qui étoit fort alerte: mais il crut, comme le pape en avoit fait exprès courir le bruit, qu'elles étoient destinées contre le duc de Ferrare, & il se contenta pour plus grande sûreté, d'envoyer quelques compagnies d'infanterie à Genes.

Antoine Colonne s'avança fort secretement jusqu'à la Vallée de Bisagna, à un mille de Genes: mais il fut trompé, dans l'espérance que lui avoit donnée le pape, que la Spécia & Sérezzana lui ouvriroient leurs portes. Pour les galeres Venitiennes, elles ne manquerent pas de se trouver au rendez-vous; & s'étant emparées du port de Sestri & de Chiaveri, elles mouillerent à l'embouchure de Lentello, fort près du port de Genes.

Mais ses projets sont découverts.

Ces mouvemens de troupes, tant de terre que de mer,

1510.

par les bons ordres au commandant François.

ne purent être si secrets, que le maréchal n'en fût averti. Jean-Louis de Fiesque, par ses ordres, fit entrer dans Genes huit cents hommes de milice du pays, & le cardinal de Final y en envoya un pareil nombre, conduit par son neveu. Ces troupes, quoique peu nombreuses & assez mauvaises, furent suffisantes, par les soins du gouverneur, pour contenir le peuple, qui d'ailleurs étoit bridé par la nouvelle citadelle que le roi avoit fait bâtir, & qui battoit le port en ruine.

En même temps les commandans François firent marcher les milices de toutes parts aux environs de Genes : & ce qui acheva de tout déconcerter, fut que Prégent de Bridoux qui croisoit sur la Méditerranée, arriva dans le port avec six galeres. Celles de Venise voyant l'entreprise manquée, se remirent en mer, & tenterent en vain de se saisir de Portofino. Elles furent suivies par celles de France, auxquelles quatre gros vaisseaux s'étoient joints ; les deux flottes s'arrêterent à l'Isle d'Elbe, la Venitienne à Portolongoné, & la Françoise à Portoferrajo : & celle-ci ne cessa de côtoyer l'autre, que quand elle la vit fort éloignée des côtes de Genes, pour se retirer à Civita-Vecchia. Enfin, Antoine Colonne ne trouvant pas de sûreté à retourner par terre, s'embarqua avec une partie de son monde sur les galeres de Venise; le reste se sauvant par les montagnes, fut assommé ou dévalisé par les paysans qui s'étoient attroupés.

Tandis que cela se passoit à Genes, les troupes du pape, sous la conduite du duc d'Urbin, entrerent sur les terres du duc de Ferrare, où elles s'emparerent aisément de ce qui appartenoit au duc au-delà du Pô : il n'y eut que le château de Lugo qui l'arrêta, & assez long-temps pour donner le loisir au duc de le venir secourir. A son approche les ennemis leverent le siége si tumultuairement, qu'ils y laisserent une partie de leur canon, & se retirerent à Imola. Le duc de Ferrare profitant de leur désordre, reprit tout ce qui lui avoit été enlevé. Les troupes du pape s'étant grossies, il le perdit une seconde fois, & le château de Lugo fut pris. Ce qu'il y eut de

plus fâcheux pour lui, fut que le cardinal de Pavie surprit Modene par une intelligence qu'il eut avec quelques gentilshommes du Modenois; & le duc couroit encore risque de perdre Reggio, si le maréchal de Chaumont ne lui eût envoyé du secours, tout occupé qu'il étoit alors contre les Suisses: car ceux-ci irrités du mépris que le roi avoit fait d'eux, résolurent de s'en venger sur le Milanès, & cela du consentement de toute la Nation, dans la diete qu'ils avoient tenue à Lucerne, quoiqu'ils eussent peu d'esperance d'être soudoyés par le pape. 1510.

Plan de défense du maréchal de Chaumont.

Le maréchal de Chaumont étoit fort embarrassé à leur fermer les passages; car ayant été obligé de bien garnir toutes les places du Bressan & du Bergamasque, Pescaire & Legnano, pour mettre tout ce pays à couvert des insultes des Venitiens, il ne pouvoit avoir que très-peu de troupes en campagne: mais il fit son plan de défense en très-habile homme.

Les Suisses ne pouvoient entrer en Italie que par trois côtés; par le Piémont, par le Lac de Come, & par Belinzoné. Il s'étoit assuré du duc de Savoye, qui lui promit de ne pas souffrir qu'ils passassent par le Val d'Aoste, & ce prince avoit trouvé bon qu'il mît cinq cents hommes d'armes dans Ivrée pour plus grande sûreté. Il fit enlever toutes les barques du Lac de Come, démonter tous les moulins, & mettre dans les villes & dans les châteaux tous les vivres qui se trouvoient à la campagne de ce côté-là. Il se posta à Castiglioné vers les défilés par où l'on vient de Belinzoné dans le Milanès, avec quatre mille hommes d'infanterie & cinq cents hommes d'armes, pouvant de là venir aisément vers Come s'il en étoit besoin, & donna au maréchal de Trivulce un autre camp volant, avec lequel ce général se campa sur le mont Brianza. Il avoit résolu de n'en point venir aux mains avec les Suisses qu'à coup sûr, & au cas qu'ils forçassent quelque défilé, de se contenter de les harceler en les côtoyant, de leur couper les vivres, de les charger au passage des rivieres. Il espéroit par là les lasser, & prévoyoit qu'ils se rebuteroient, sur-tout s'ils ne rece-

1510. voient point d'argent du pape, qui par les grandes dépenses qu'il avoit déja faites, n'étoit pas en état de leur en donner beaucoup.

Les Suisses au nombre de dix à douze mille hommes parurent bientôt vers Varésé à deux milles du camp du maréchal de Chaumont. Dès qu'ils furent arrivés, ils envoyerent lui demander passage, pour aller, disoient-ils, au service du Saint Siége. Chaumont leur répondit qu'ils pouvoient prendre tel chemin qu'ils voudroient : mais qu'ils devoient s'assurer qu'il ne les perdroit gueres de vûe.

Il avoit placé aux environs de Varésé quantité de petits pelotons de cavalerie & d'infanterie à tous les détroits des montagnes, & pendant quatre jours que les Suisses séjournerent en ce lieu là, il les fatigua, sur-tout la nuit, par des alarmes continuelles; desorte qu'il les obligea à être presque toujours sous les armes.

Il oblige les Suisses, qui vouloient faire irruption dans le Milanès à s'en retourner.

Quoiqu'ils n'eussent fait encore gueres de chemin, les vivres commençoient à leur manquer : ils ne laisserent pas de passer outre : & après diverses marches & contremarches dans les montagnes, dont ils connoissoient les routes, ils arriverent enfin à un des fauxbourgs de Come toujours côtoyés par les François. Ils ne pouvoient gueres entrer plus avant dans le Milanès, sans passer la riviere d'Adda, & Chaumont savoit qu'ils n'avoient point de pont : mais il ne tenoit qu'à eux de retourner vers Belinzoné par la vallée de Lugara, bien assurés que le maréchal ne s'y engageroit pas pour les suivre. Ils prirent enfin ce parti, y étant contraints par la faim, ou ayant été gagnés par Chaumont, ou, selon Pierre d'Angleria, sur la remontrance de l'empereur, qui leur représenta qu'ils ne pouvoient, sans violer leurs traités avec l'Empire, faire irruption dans le Milanès qui en étoit un fief. Quoi qu'il en soit, ils remporterent chez eux, autant de honte de ce voyage, que Chaumont acquit de nouvelle gloire par une si belle conduite, qu'un historien Venitien compare à celle de Fabius Maximus contre Annibal, comparaison alors fort à la mode dans la république de Venise.

Epist. 454.

Mocenigo.

Mais

1510.

Et fait lever aux Venitiens le Siége de Vienne.

Guicciardino, l. 9.

Mais comme Chaumont ne pouvoit pas suffire à tout, les Venitiens se prévalant de son éloignement, reprirent tout ce que les impériaux avoient pris dans le Padouan & dans le Vicentin, & Vicence même: ils n'oserent cependant attaquer Legnano. Ils crurent avoir meilleur marché de Vérone, & l'assiégerent. Chaumont eut encore la gloire de leur faire lever ce siége par le seul bruit de son approche. L'armée Venitienne se retira à saint Boniface, & ne pensa plus gueres qu'à couvrir le pays qu'elle venoit de reconquérir au-delà de l'Adige. Mais le pape ne s'accommodoit pas d'une conduite si modérée, & il reprit le dessein de chasser les François de Genes.

Les Venitiens lui firent inutilement leurs remontrances sur le mauvais succès de la premiere entreprise, & sur le peu d'espérance qu'il y avoit de réussir dans une seconde, les François étant sur leurs gardes, & encore bien plus en état de se défendre que lorsqu'ils avoient été pris au dépourvû. Il ne vouloit rien écouter, & il convint aux Venitiens, dont le salut dépendoit de lui, de suivre les mouvemens de son impétuosité. Il joignit une galeasse & quelques-autres vaisseaux à la flotte qu'ils avoient à Civita-Vecchia: & après avoir donné solennellement la bénédiction pontificale à la banniere du saint Siége, il ordonna qu'on fît voile vers Genes, pendant que Fédéric Frégose évêque de Salerne, & quelques-autres chefs des troupes du pape s'approcheroient de cette ville par terre. Toute l'espérance du pape étoit fondée sur le parti que les Frégose avoient dans Genes, qui devoient prendre les armes, dès que les troupes de terre & celles de mer paroîtroient.

Ceux-ci font inutilement une nouvelle tentative sur Genes.

On étoit parfaitement instruit à Genes du dessein du pape, & la flotte de France attendoit bien préparée dans le port l'arrivée de celle de Venise. Dès que l'on sut qu'elle approchoit, Prégent de Bidoux l'alla rencontrer vers Porto-Vénéré. On se canonna long-temps de part & d'autre sans venir à l'abordage, & puis on se sépara: la flotte de France se mit en haute mer, & la Venitienne alla aborder à Sestri, & de-là se presenter devant le port de

1510. Genes, où Jean Frégose entra avec un seul brigantin. Il espéroit que sa seule presence feroit prendre les armes à ceux de sa faction : mais personne n'osa branler ; de sorte que se voyant exposé au canon de la tour de Codifa, d'où l'on tiroit sans relâche sur la flotte de Venise, il alla la rejoindre. Elle fit voile vers Porto-Vénéré pour l'attaquer ; elle en fut repoussée, & voyant qu'il n'y avoit rien à espérer des séditieux de Genes, elle s'en retourna à Civita-Vecchia. De-là avec l'agrément du pape, elle fit voile vers le Golfe pour désarmer, à cause que la saison étoit déja avancée : mais au détroit de Messine elle fut accueillie d'une si rude tempête, que cinq galeres furent brisées, le reste jetté sur les côtes de Barbarie, d'où elles revinrent avec bien de la peine dans le Golfe, & en très-mauvais état. Les troupes de terre ayant appris en chemin que les François étoient sur leurs gardes aux environs de Genes, n'oserent s'en approcher. Tel fut le succès de cette imprudente entreprise, qui ne servit à rien autre chose, qu'à convaincre le roi de l'extrême animosité du pape contre la France.

Guicciardino, l. 9. Ce pontife continuoit cependant ses intrigues en Allemagne par le moyen des électeurs & des princes de l'empire, pour engager l'empereur à faire la paix avec les Venitiens, & tout cela de concert avec le roi d'Espagne, qui affectant au-dehors la neutralité, se ménageoit fort avec tous les partis : mais l'empereur résolu de ne se point séparer de la France, ne voulut pas seulement donner audience à l'envoyé du pape, & envoya vers le roi Matthieu Langa évêque de Gurk, afin de renouveller leur alliance, & prendre de nouvelles mesures avec lui pour la campagne prochaine.

Le roi commence à se lasser de guerre. Le roi après tout, ayant perdu le cardinal d'Amboise, sur qui il se reposoit de la plûpart des affaires pour l'exécution, étoit fort lassé de cette guerre, & auroit fort souhaité d'en sortir, même en se rélâchant sur beaucoup d'articles importans. Comme il crut que le différend avec le duc de Ferrare étoit celui que le pape avoit le plus à cœur, il lui fit dire que ne pouvant avec honneur

abandonner abſolument ce duc, il conſentiroit que l'article du ſel de Comachio & celui des impôts pour les marchandiſes du Pô fuſſent réglés par les voies de la juſtice, mais par tels juges que ſa ſainteté voudroit, afin qu'elle fût maîtreſſe du jugement. 1509.

Le pape s'en prévaut pour attaquer Ferrare.

Cette propoſition loin de l'adoucir, lui fit comprendre ce qui étoit vrai, que le roi ſouhaitoit fortement la paix: & ſur cela il répondit fierement qu'il accepteroit l'offre du roi, pourvû qu'il y ajoûtât une condition, qui étoit de quitter Genes, & de remettre cette République dans ſon ancien gouvernement. Il reçut durement l'agent de Florence, qui lui conſeilloit de s'accommoder avec le roi, & s'emporta ſi furieuſement contre un envoyé ſecret du duc de Savoye qui lui propoſoit d'accepter la médiation de ſon maître, que non-ſeulement il le traita d'eſpion, mais encore le fit mettre en priſon, & lui fit donner la queſtion pour le contraindre à confeſſer qui il étoit. Enfin ſans rien écouter davantage, il déclara qu'il vouloit aſſiéger Ferrare, & s'avança juſqu'à Bologne pour donner ſes ordres de plus près.

Les Venitiens ſe trouvoient fort embarraſſés à manier un eſprit ſi violent. Ils n'étoient nullement d'avis de ce ſiége, la ſaiſon étant déja fort avancée: mais dans la crainte de le choquer & de le déterminer par leur refus à s'accommoder avec la France, non-ſeulement ils ne le détournerent pas de cette entrepriſe, mais ils l'en ſolliciterent, & réſolurent d'y contribuer de toutes leurs forces.

Ce qui oblige le roi de ſecourir le duc de ce nom.

Le roi ayant appris cette réſolution, vit bien qu'il n'y avoit plus rien à eſpérer par les voies de douceur. Il ſe mit en devoir de ſecourir le duc de Ferrare, quoi qu'il lui en dût coûter, & de paſſer lui-même en Italie au Printemps prochain. Il attendoit avec impatience l'arrivée de l'évêque de Gurk envoyé de l'empereur pour conclure avec lui deux choſes. La premiere, que ce prince déclarât la guerre au pape, l'aſſurant que pour peu qu'il s'aidât plus qu'il n'avoit fait juſqu'alors, il le conduiroit à Rome, avec ſon armée jointe à celle d'Allemagne, &

1510. le mettroit en possession de tous les états d'Italie, sur lesquels les empereurs prétendoient avoir droit, en exceptant seulement les Florentins, le duché de Milan & la république de Genes. La seconde chose étoit la convocation d'un concile général; & ce moyen lui avoit été suggéré par plusieurs cardinaux mécontens du pape, qui se devoient joindre aux deux princes pour assembler le concile, comme l'unique voie de le réduire.

Pour acheminer toujours les choses à ce but, & pour faire entendre au pape que ce n'étoit pas un vain projet, il indiqua l'assemblée générale des évêques de France pour la mi-septembre à Orleans, & ensuite à Tours. Dans les fréquens conseils qu'il tint sur des conjonctures si délicates, l'avis des ministres étoit, que sans attendre le Printemps, il passât incessamment en Italie à la tête d'une armée; que cette diligence romproit toutes les mesures du pape, au lieu que l'hyver lui donneroit le loisir de se précautionner, de faire de nouvelles intrigues, de susciter des ennemis à la France, & de lui débaucher peut-être ses plus fideles alliés: mais ce prince, soit qu'il n'eût pas alors assez d'argent pour armer si promptement, soit qu'il eût peine à faire la guerre au pape, sans y être absolument forcé, soit qu'il ne voulût pas la lui faire seul, pour ne pas se charger uniquement de ce qu'elle auroit d'odieux dans le monde chrétien, s'en tint à la premiere pensée qu'il avoit eue là-dessus, de ne la commencer que conjointement avec l'empereur; & cependant il envoya ses ordres au maréchal de Chaumont de ne rien épargner, pour soutenir le duc de Ferrare.

Assemblée generale des évêques de France à Tours, où l'on propose divers cas sur la conduite du pontife Romain.

Acta Concilii Turon. T. 13. Conc. Labbæi & Cossartii.

Les évêques, suivant les ordres du roi, s'assemblerent à Tours avec ce qu'il y avoit de plus habiles jurisconsultes en France, & François de Rohan archevêque de Lyon, présida à cette assemblée. On y proposa huit questions en maniere de cas de conscience.

Premierement, si le pape, quand il ne s'agit ni de la Religion, ni des domaines de l'Eglise, peut faire la guerre aux autres princes hors des terres du saint Siége? Il fut répondu qu'il ne le pouvoit ni ne le devoit.

Secondement, si un prince attaqué par le pape, peut non-seulement le repousser par la force des armes, mais encore s'emparer des terres de l'Eglise, que ce pape son ennemi déclaré possede, le dessein du prince n'étant pas de retenir ces terres, mais seulement d'empêcher en les prenant que le pape ne se serve de la puissance que lui donnent ces domaines temporels, pour envahir les siens? La réponse fut qu'il le pouvoit dans les circonstances marquées. 1510.

Troisiemement, si le pape ayant fait connoître sa haine contre un prince en l'attaquant injustement, en soulevant contre lui d'autres Souverains & des Républiques, & ayant même tâché d'envahir le pays de sa domination, ce prince peut se soustraire à son obéissance? Il fut déterminé sur ce point qu'il le pouvoit faire, non pas absolument & en toutes manieres, mais autant qu'il seroit nécessaire pour la défense de ses biens temporels.

Quatriemement, supposé cette soustraction ce qu'il y avoit à faire pour le prince, pour ses sujets, pour les prélats & les autres ecclésiastiques de son royaume dans les choses sur lesquelles la coutume étoit auparavant d'avoir recours au saint Siége? Il fut arrêté qu'à cet égard on s'en tiendroit à l'ancien droit, & à la pragmatique sanction faite conformément aux décrets du concile de Bâle.

Cinquiemement, s'il étoit permis à ce prince d'en soutenir par les armes un autre qui étoit son allié, & dont il avoit avec justice pris la défense? On répondit, que cela se pouvoit. Cet article & les suivans regardoient le duc de Ferrare.

Sixiemement, si cet allié prince de l'empire soutenant qu'un droit lui appartient, & le pape au contraire prétendant qu'il appartient au Saint Siége, le pape peut lui déclarer la guerre avant la décision du procès, & dans le temps que ce prince témoigne vouloir s'en rapporter au jugement de ceux dont on conviendra pour décider le différend: si en ce cas il n'est pas permis aux autres princes de protéger par les armes celui qui est attaqué, sur-tout s'ils ont des liaisons de sang ou d'affinité avec lui, & si

1510. le Saint Siége depuis cent ans n'est plus en possession du droit contesté ? La décision de l'assemblée fut qu'on pouvoit en conscience prendre la protection & la défense de ce prince.

Septiemement, si le pape ne veut pas accepter les offres que le prince lui fait de s'en rapporter au jugement des arbitres dont on conviendra, ni les autres voies juridiques, & qu'il rende quelque sentence contre lui; savoir s'il est obligé de s'y soumettre : vû principalement qu'il n'y a point de sûreté pour lui ni pour ses agens à aller à Rome dans les conjonctures, ni d'espérance d'y obtenir justice ? L'assemblée répondit qu'il n'étoit point obligé d'obéir à la sentence du pape.

Huitiemement, si le pape, sans garder aucune justice & les formalités du droit, mais se servant de la voie de fait & des armes, publie quelques censures contre ce prince, & contre ceux qui le protegent ou le défendent, faut-il y déférer, & quel remede peut-on y apporter? L'assemblée décida que de telles censures seroient nulles, & que selon le droit elles ne lieroient point.

On y fait défense de faire passer aucun argent à Rome.

Telles furent les décisions de l'assemblée de Tours sur tous ces points : mais elle jugea en même-temps qu'il falloit garder avec le pape toutes les mesures possibles d'honnêteté & de douceur, le prier de prendre des sentimens de paix & dignes d'un souverain pontife, qui doit se proposer comme un de ses principaux devoirs d'entretenir les princes chrétiens dans la concorde; qu'il étoit à propos de lui faire une députation au nom de l'église Gallicane sur ce sujet; & supposé qu'il ne voulût pas entendre raison, le lui demander en vertu du decret du concile général. Enfin on fit défense dans cette assemblée de faire passer désormais de l'argent à Rome; & on y assigna au roi un grand subside sur les biens des ecclésiastiques, afin de subvenir aux dépenses qu'il pourroit être obligé de faire pour la sûreté de ses états, & pour soutenir l'honneur de sa couronne.

Nouveau traité entre l'empereur &

Sur la fin de cette assemblée l'évêque de Gurk arriva à Tours, où le roi le combla d'honneurs, & lui fit con-

1510.

noître par la maniere dont il le reçut, avec quelle impatience on l'attendoit. Il se fit un nouveau traité, par lequel l'empereur s'obligeoit à passer en Italie au Printemps pour attaquer les Venitiens avec dix mille hommes de pié & trois mille chevaux, auxquels le roi joindroit douze cents lances, huit mille fantassins, & un équipage d'artillerie; & le traité de Cambrai fut confirmé. Les deux princes devoient sommer le pape & le roi d'Espagne de l'observer; que si le pape refusoit de le faire sous prétexte de ses différends avec le duc de Ferrare, on le prieroit d'accepter une médiation ou un arbitrage, ou toute autre voie de justice; que s'il rejettoit encore cet expédient, * on procederoit à la convocation d'un concile général, & que pour avancer cette affaire, l'empereur, en assembleroit un national en Allemagne, comme le roi avoit déja fait en France : & afin que ce mutuel engagement des deux princes les liât davantage, il fut publié à Tours avant le départ de l'évêque de Gurk, à qui le roi fit de riches presens en le congédiant.

le roi, où celui de Cambrai est confirmé.

Guicciardino, l. 9.

Le pape informé de ces négociations, n'en fut pas moins ferme dans la résolution qu'il avoit prise, de pousser à bout le duc de Ferrare. Il prononça l'anathème contre lui & contre ses adhérens, & parmi les motifs de cette excommunication, il accusa ce duc d'avoir conspiré avec le feu cardinal d'Amboise pour le déthroner, & mettre ce cardinal en sa place. Il vint à Bologne sur la fin de Septembre, & y fit des préparatifs pour le siége de Ferrare. Les galeres de Venise s'étant séparées en deux escadres, entrerent dans le Pô par deux de ses embouchures, mais sans trop s'approcher de Ferrare, se souvenant du malheur arrivé à leur flotte au dernier siége de cette place. Ils mirent seulement des soldats à terre pour faire le ravage aux environs, comme les troupes du pape le faisoient du côté du Bolonnois.

Le pape n'en est que plus animé contre le duc de Ferrare.

Petrus de Angleria, epist. 442.

Ce n'étoit pas-là ce que le pape prétendoit : car ces

* Cet article ne se trouve pas dans ce traité : cependant il falloit bien qu'on fût convenu d'assembler un concile, puisqu'il fut indiqué dans la ville de Pise quelque temps après.

1510. courses ne décidoient rien pour la prise de Ferrare : mais la promptitude de l'exécution ne répondoit pas toujours à celle avec laquelle il formoit ses projets. L'armée des Venitiens étoit fort diminuée, & ils ne vouloient pas abandonner ce qu'ils avoient repris dans le Frioul sur l'empereur. Un secours que le roi d'Espagne comme feudataire du pape pour le royaume de Naples, lui envoyoit, s'étoit arrêté en chemin, ayant ordre de ne point avancer que le pape n'eût délivré la bulle d'investiture qui étoit expédiée, mais qu'il refusoit de donner jusqu'à ce que les troupes Espagnoles se fussent jointes aux siennes à Bologne : & il fut enfin forcé de la mettre entre les mains de l'agent d'Espagne, pour ne point retarder plus long-temps leur marche.

Guicciardino, l. 9.

D'autre part le maréchal de Chaumont avec sa vigilance & son activité ordinaire, lui causoit bien des embarras. Il avoit envoyé un camp volant de deux mille hommes d'infanterie & de deux cents cinquante gendarmes à Rubiera entre Reggio & Modene, qui faisoit craindre au pape pour cette derniere place. Il avoit mis dans Ferrare une forte garnison, dont une partie avoit été envoyée par le duc battre la campagne, & avoit surpris dans le Mantouan toutes les barques que les Venitiens y avoient assemblées pour faire des ponts : on leur en avoit encore enlevé d'autres destinées au même usage sur les canaux du Polésin. Une intelligence que le pape avoit dans la Bresse avoit été découverte, & les chefs avoient été mis à mort. Le marquis de Mantoue, que les Venitiens tenoient depuis long-temps en prison, & qui avoit été délivré à la priere du pape, à condition qu'il accepteroit la charge de grand Gonfalonnier de l'église & le généralat de l'armée Venitienne, differoit sous divers prétextes d'entrer en possession de ces emplois, ne pouvant se résoudre à prendre les armes contre la France, de peur d'exposer son pays aux ravages des troupes Françoises.

De plus, Chaumont avoit avancé un corps considérable vers Pescaire sur le Lac de Garde, avec lequel il pouvoit aisément secourir Ferrare : mais il avoit un autre

1510.

dessein ; qui étoit de passer brusquement le Pô, pour venir attaquer Modene en se joignant à son camp volant de Rubiera ; & la chose lui auroit infailliblement réussi, la place n'étant pas forte, sans un contre-temps qui rompit ses mesures. La plus grande partie de la garnison de Légnano étoit imprudemment sortie pour aller surprendre Montagnana, & avoit elle-même été surprise & taillée en pieces par la trahison de l'espion, qui avoit promis de l'introduire dans la place, & de lui livrer le provéditeur Venitien André Gritti. Chaumont fut obligé d'affoiblir ses troupes pour remplacer la garnison de Légnano, & en même-temps de pourvoir à la sûreté de Vérone, où la garnison Allemande s'étoit mutinée faute de paye.

Hist. du chevalier Bayard, ch. 4.

Cet accident qu'il n'avoit pû prévoir, lui fit manquer son dessein sur Modene. Mais après avoir mis ordre à tout, il ne laissa pas d'en poursuivre l'exécution, qui lui réussit en un point. C'est que le duc d'Urbin neveu du pape, le voyant marcher vers le Modenois, l'y suivit, & abandonna le Ferrarois, & donna moyen au duc de Ferrare, de ruiner en partie les deux flottes des Venitiens, dont tous les efforts se terminerent à lui enlever quelques châteaux.

Guicciardino, L. 9.

Inquiétude qu'il eut du resultat de l'assemblée de Tours pour la convocation d'un concile général.

Durant ces mouvemens, le pape apprit le résultat des assemblées de Tours, la publication qui s'étoit faite dans cette ville-là, du nouveau traité de l'empereur avec le roi, & la résolution de ces deux princes de convoquer un concile général. Il en fut d'autant plus inquiet, qu'il sut que plusieurs cardinaux avoient eu participation de ce dessein, & que cette nouvelle lui faisoit pénétrer le véritable motif de la fuite de cinq cardinaux, durant son voyage de Rome à Bologne.

Ces cardinaux étoient Bernardin de Carvajal, du titre de sainte Croix, homme d'un grand poids, François de Borgia archevêque de Cosence, René de Prie évêque de Bayeux, Fédéric de Saint Severin, & Guillaume Briçonnet évêque de saint Malo, qui avoit été si puissant à la cour de France, sous le regne de Charles VIII. &

1510.

qui malgré ſon grand âge, avoit encore toute la force de ſon eſprit. Ils avoient eu du pape la permiſſion d'aller faire un pélerinage à notre-dame de Lorette, après lui avoir promis de venir le joindre par la Toſcane : mais ils avoient obtenu un ſauf-conduit des Florentins, pour demeurer à Florence autant de temps qu'ils voudroient, & même pour tous les cardinaux qui jugeroient à propos de s'y réfugier. Toutefois, pour plus grande ſûreté, ils paſſerent quelque-temps après à Milan, malgré les menaces, les prieres, les ſollicitations du pape, qui fit envain tout ce qu'il put pour les faire revenir auprès de lui.

Il abandonne ſon entrepriſe ſur Ferrare, & le fort de la guerre eſt dans le Modénois.

Tant de difficultés ſurvenues les unes après les autres, firent avorter l'entrepriſe du pape ſur Ferrare ; & le fort de la guerre fut dans le Modenois. Chaumont uſa de toute ſon habileté pour attirer les troupes du pape à la bataille, avant que celles d'Eſpagne & de Veniſe les euſſent jointes : mais il ne put en venir à bout. Un détachement qu'il fit ſous les ordres de la Palice, & d'Albert Pio, ambaſſadeur de France à Rome avant la guerre, prit Carpi, qui appartenoit à ce ſeigneur, & la garniſon de cinq cents Fantaſſins & de quarante chevaux, qui après s'être rendue, s'en alloit à Modene, fut taillée en pieces par un gros parti de François dont elle fut rencontrée. Les ſeuls cavaliers ſe ſauverent, & tout le reſte fut pris ou tué.

Le maréchal de Chaumont marche vers Bologne, où étoit le pape.

Chaumont ne ſe trouvant pas aſſez fort pour aſſiéger Modene, en preſence de l'armée du pape, forma un autre deſſein bien plus important, où il ne déſeſpéroit pas de réuſſir, par les facilités qu'on lui faiſoit appercevoir dans l'exécution : c'étoit d'aller enlever le pape même dans Bologne.

Ce furent les Bentivoglio qui lui en firent naître la penſée. J'ai raconté que ces ſeigneurs étoient les deſcendans de ceux qui avoient partagé entr'eux divers domaines de l'Egliſe, & que le pape depuis peu d'années les avoit chaſſés de Bologne, ſans qu'ils euſſent oſé faire la moindre réſiſtance ; parce qu'ils s'étoient vûs abandonnés du roi de France, & que Chaumont, joint avec les troupes

1510.

du faint Siége, venoit les affiéger. Ils conjurerent ce général de reparer le tort qu'il leur avoit fait, & d'enlever au pape un bienfait qu'il tenoit uniquement du roi de France, & dont il étoit si méconnoiffant. Ils l'affurerent qu'ils avoient un grand nombre d'amis dans Bologne, qui prendroient les armes en leur faveur, dès que l'armée de France paroîtroit, d'autant plus que le pape n'avoit avec lui que très-peu de foldats étrangers, penfant davantage à faire du mal à fes ennemis, qu'à fa propre fûreté.

Mocenigo.

Chaumont ayant raffemblé toute fon armée, où les Bentivoglio avoient à leur folde huit cents chevaux & trois mille fantaffins, partit brufquement du Modenois, & prit la route de Bologne, partie par les grands chemins, partie par les montagnes. Il ne fut arrêté dans fa marche, que par le château de Spilimbert, où le pape avoit mis une garnifon de quatre cents fantaffins, & par Caftel-Franco, qui ne tinrent que chacun un jour. Il alla de-là camper à Crefpolano, château éloigné feulement de trois ou quatre lieues de Bologne, pour aller dès le lendemain fe préfenter devant la place.

Inquiétude de fa cour à l'approche de l'armée Françoife.

L'approche de l'armée Françoife, où l'on favoit qu'étoient les Bentivoglio, fit un grand remuement dans les efprits des habitans, qui fe trouverent partagés par les différens interêts ; les uns fouhaitant le retour des Bentivoglio, & les autres l'appréhendant. Mais c'étoit bien pis dans la cour du pape, compofée de gens qui n'étoient pas accoûtumés aux périls de la guerre, & tout y étoit dans la confternation.

Les cardinaux alloient les uns après les autres trouver le pape, lui repréfentoient le péril où ils étoient, le rifque que couroit fa propre perfonne, quel feroit le malheur du Saint-Siége & de l'Italie, s'il tomboit entre les mains des ennemis ; & tous dans l'impoffibilité où ils fe voyoient de défendre la place, lui confeilloient de s'accommoder avec les François, qui depuis long-temps avoient paru très-difpofés à la paix. Mais lui, tout affoibli qu'il fe trouvoit d'une dangereufe maladie, dont il n'étoit pas encore

1510. entierement guéri, ne pouvoit se résoudre à une démarche qu'il croyoit peu convenable à sa dignité.

Dès qu'il eut sû le décampement de l'armée de France, il avoit envoyé ordre à Antoine Colonne, de venir au plûtôt à Bologne avec une partie des troupes qu'il commandoit à Modene. Ce capitaine avoit fait tant de diligence, qu'il y étoit heureusement arrivé, en s'écartant du chemin qu'avoit tenu l'armée Françoise, & le pape croyoit avec ce secours pouvoir se defendre. Il assembla les principaux habitans de Bologne, pour les exhorter à lui être fideles, & à prendre les armes contre les Bentivoglio, leurs anciens tyrans leur promit d'augmenter leurs priviléges, abolit la moitié des impóts qui étoient sur les vivres, & fit publier cette exemption par toute la ville. Mais cela produisit peu d'effet, & on ne voyoit nul empressement dans les bourgeois à s'enrôler. Il fit de grandes plaintes à l'ambassadeur de Venise, de la lenteur de ses maîtres, qui faute d'avoir fait assez-tôt avancer leur armée, l'avoient contraint d'abandonner l'entreprise de Ferrare, & l'exposoient à la fureur de ses ennemis, quoique la République lui fût redevable de son salut, & que sa perte fût attachée à la sienne. Il lui déclara enfin avec menace, que si la garnison de la Stellata, une des plus proches villes dont les Venitiens étoient les maîtres, n'arrivoit ce jour-là à Bologne, il s'accommoderoit avec les François, & abandonneroit les Venitiens à leur malheur.

On envoye au maréchal pour lui faire des propositions.

Ces ressources étoient peu de choses pour la grandeur du danger; c'est pourquoi les cardinaux revenoient toujours à la charge, mais sans l'ébranler, jusqu'à ce qu'ayant engagé les ambassadeurs de l'empereur, & des rois d'Espagne & d'Angleterre à se joindre à eux, il consentit enfin qu'on allât trouver de sa part le maréchal de Chaumont, pour le prier de lui envoyer le comte de Carpi, afin d'entendre quelques propositions qu'il vouloit lui faire. Ce fut Jean-François de la Mirandole qui fut chargé d'aller au camp faire cette demande.

Elle embarrassa le maréchal, qui d'une part savoit les

intentions du roi pour la paix avec le pape, & de l'autre côté comprenoit que le succès de son entreprise dépendoit de la promptitude de l'exécution, de ne pas laisser revenir la cour du pape de la frayeur où elle étoit. Après y avoir un peu pensé, il jugea que pour n'être pas responsable du succès de l'attaque de Bologne, qui pouvoit absolument ne lui pas réussir, il devoit suivre les vûes du roi pour un accommodement avantageux avec le pape. Il traita avec beaucoup de civilité le seigneur de la Mirandole, lui promit de ne pas approcher plus près de Bologne, & il permit seulement à Hermés Bentivoglio d'aller faire une course jusqu'aux portes de la ville, pour voir s'il s'y feroit quelque mouvement en faveur de sa famille : mais soit par crainte, soit par indifférence, soit qu'on ne le vît pas suivi de toute l'armée, personne ne branla.

1510.

Guicciard. l. 9.

Conditions auxquelles celui-ci consentit de traiter avec Sa-Sainteté.

Chaumont durant ce tems-là, dressa son projet de paix, dit à l'envoyé qu'il n'étoit point nécessaire que le comte de Carpi allât trouver le pape, & qu'il lui confieroit à lui-même les conditions auxquelles il consentoit de traiter avec Sa-Sainteté. Ces conditions étoient, que le pape donneroit l'absolution des censures au duc de Ferrare, & à tous ceux qui avoient pris sa défense, ou attaqué l'état Ecclésiastique ; qu'il la donneroit pareillement aux Bentivoglio, leur restitueroit les biens qui leur appartenoient, par l'aveu même de Sa-Sainteté ; & que pour les autres qu'ils avoient possédés avant leur sortie de Bologne, on examineroit leur droit par les regles de la justice ; qu'il leur seroit permis de demeurer où ils jugeroient à propos, pourvû que ce fût à quatre-vingts milles de Bologne ; que le pape exécuteroit à l'égard des Venitiens le traité de Cambrai ; qu'il y auroit entre lui & le duc de Ferrare une suspension d'armes au moins de six mois, pendant laquelle chacun demeureroit en possession de ce qu'il tenoit actuellement ; que durant ce temps-là, on travailleroit à vuider leurs différends à l'amiable, ou par les voies ordinaires de la justice ; que Modene, comme fief de l'empire, seroit remis entre les mains des officiers de l'empereur ; que Cotignola seroit restituée au roi ; que

1510. le cardinal d'Auch feroit remis en liberté ; que le pape pardonneroit aux cardinaux qui l'avoient quitté ; & que le roi auroit la nomination des bénéfices qui vaqueroient dans tous fes domaines.

Elles font rejettées, & le maréchal est obligé de se retirer.

Le feigneur de la Mirandole étant retourné à Bologne dès le même jour, mit ce projet entre les mains du pape. Il le lut affez tranquillement, contre fon ordinaire, en presfence des cardinaux, qui le conjurerent de l'accepter. Il leur parut fort indéterminé fur le parti qu'il avoit à prendre, & le jour fe paffa, fans qu'il déclarât fa réfolution.

Mais un fecours qu'il reçut dès le foir, de huit cents chevaux, fous la conduite de Chiappino Vitelli, & les nouvelles qu'il apprit de l'approche de l'armée Venitienne, qui avoit paffé le Pô, & de trois cents lances Efpagnoles que le roi d'Efpagne lui envoyoit, lui firent bientôt reprendre fa premiere fierté, au même-temps que par la joie qu'elles lui cauferent, elles le délivrerent de fa fievre.

Chaumont voyant que la réponfe tardoit, décampa le lendemain de Crefpolano, & s'avança jufqu'à une lieue de Bologne, où les ambaffadeurs de l'empereur, d'Efpagne & d'Angleterre vinrent le trouver. Il y eut encore plufieurs pour-parlers, que le pape prolongeoit exprès pour gagner toujours du temps, jufqu'à ce qu'enfin la garnifon ayant été de nouveau renforcée par l'arrivée de Fabrice Colonne avec quatre cents chevaux, & quelques lances Efpagnoles, il envoya fa derniere réponfe au maréchal, qui fut, qu'envain on lui feroit de nouvelles propofitions, à moins qu'on ne mît pour la premiere de toutes, d'abandonner la défenfe du duc de Ferrare. Chaumont voyant fon coup & l'accommodement manqués, & n'ayant pas beaucoup de vivres, fe retira à fon camp de Rubiéra, proche de Modene, difant, pour fauver fon honneur, qu'il le faifoit à la priere des ambaffadeurs des princes, & pour laiffer le loifir au pape de réfléchir fur les propofitions qu'il lui avoit faites.

Réflexions diver-

Cet évenement donna lieu aux Italiens de faire bien

des réflexions sur la conduite du maréchal. Tous l'accusoient ou d'imprudence, ou de négligence ; d'imprudence, d'avoir été à Bologne avec trop peu de troupes, sur les seules espérances que lui donnoient les Bentivoglio d'une sédition ; de négligence, en ce qu'il ne s'étoit pas prévalu par une attaque brusque, de la terreur où sa marche inopinée avoit jetté la cour du pape & toute la ville : mais que n'auroient pas dit contre lui ces mêmes politiques, s'il avoit entrepris sans succès, d'escalader une ville fermée de bonnes murailles, comme étoit Bologne, ou si dans une occasion aussi décisive que celle-là, il avoit rejetté les moyens que lui présentoient les Bentivoglio, d'enlever le pape ; moyens qui pouvoient réussir, & qui eussent eu des suites si importantes pour les intérêts du roi ? Telle est la condition de ceux qui sont à la tête des grandes affaires : le public prétend les rendre responsables des évenemens qui dépendent de certaines conjonctures, dont souvent ils ne sont pas les maîtres.

1510.

ses sur cet évenement.

Le pape reprend le dessein d'accabler le duc de Ferrare.

On étoit alors vers la fin d'Octobre, & il faisoit un très-mauvais temps. Les cardinaux étoient fort ennuyés d'une vie où ils n'étoient point accoutumés, & appréhendoient de retomber dans quelque danger pareil à celui dont ils venoient d'échapper. Ils conseilloient au pape de mettre fin à sa campagne, & c'étoit aussi l'avis des Venitiens, qui appréhendoient que les fatigues n'avançassent sa mort ; parce qu'il étoit toujours fort incommodé ; & sa perte les auroit mis en de grandes extrémités. Toutes ces remontrances furent inutiles ; le pape ne voulut rien écouter là-dessus, résolu à perdre le duc de Ferrare, quoiqu'il en dût arriver. Il reprit le dessein d'assiéger Ferrare : mais il jugea à propos de se rendre auparavant maître de la Mirandole, pour s'assurer la communication de Modene avec l'armée. Les Venitiens furent contraints d'y consentir, quoique leur flotte eût encore reçu sur le Pô un nouvel échec du duc.

La Mirandole est investie par ses troupes & celles des Venitiens.

Les armées du pape & des Venitiens sommerent en chemin faisant Concordia, ville de la principauté de la Mirandole ; & ayant refusé de se rendre, elle fut forcée

1510. au second assaut. Quelque diligence que l'on fît pour les préparatifs du siége de la Mirandole, on ne put l'investir que vers la fin de Décembre ; & l'hyver fut très-rude cette année-là. Quelques-uns soupçonnerent le cardinal de Pavie, d'avoir été l'auteur de cette entreprise qui devoit ruiner l'armée ; car depuis long-temps on disoit, qu'il étoit d'intelligence avec le roi. Il en avoit été accusé par le duc d'Urbin neveu du pape, & général de son armée ; & comme ce cardinal étoit commandant de Bologne, quelques-uns crurent que c'étoit-là un des motifs qui avoient donné espérance à Chaumont de réussir dans la tentative qu'il fit sur cette place.

Guicciard. l. 9.

La comtesse de la Mirandole s'étoit enfermée dans la ville pour la défendre : elle étoit veuve de Louis comte de la Mirandole, mort depuis huit mois, & fille du maréchal de Trivulce. La garnison n'étoit que d'environ cinq cents fantassins & de soixante & dix cavaliers sous les ordres d'Alexandre Trivulce cousin germain de la comtesse : mais c'en étoit autant qu'il en falloit, eu égard à la petitesse de la place, & à la rigueur de la saison.

Bembo.

Quatre jours après que l'armée du pape eut pris ses quartiers aux environs, l'artillerie commença à la battre avec plus de bruit que d'effet ; parce que la place étoit bien terrassée, & assez bonne pour ce temps-là. Les assiégeans ne furent pas long-temps sans beaucoup souffrir, non-seulement du froid, des pluies, des neiges, mais encore de la disette par la difficulté de conduire les convois : car le duc de Ferrare d'un côté s'étoit campé assez près de-là à Hospitalet entre les deux bras du Pô ; & il y avoit construit un pont, par où il envoyoit quantité de partis courir la campagne ; & d'autre part le maréchal de Chaumont qui étoit demeuré dans le Modenois, avoit mis des troupes à Guastalla, à Correggio, & à Carpi, qui rendoient très-dangereux les chemins de Modene à la Mirandole : mais une terreur panique de la garnison de Carpi lui fit abandonner ce poste, dont les ennemis se saisirent avec bien de la joie, du pape, qui évita alors par le plus grand bonheur du monde, un dan-

Guiciard. l. 9.

Hist. du chevalier Bayard, ch. 42.

ger ;

ger, d'où naturellement il ne devoit pas échapper. 1510.

Il étoit logé à ſaint Felix gros village entre Concordia & la Mirandole. Le chevalier Bayard étoit avec un petit corps à cinq petites lieues delà. C'étoit le plus dangereux voiſin qu'une armée ennemie pût avoir; car il étoit toujours alerte, & comptoit pour très-bien employées les dépenſes qu'il avoit coutume de faire en eſpions. Il apprit par leur moyen que le pape devoit partir un jour de ſaint Felix, pour aller au camp éloigné de ſon logement d'environ trois lieues. Il donna avis au duc de Ferrare du deſſein qu'il avoit formé de l'enlever ſur ſa route, & le pria de faire paſſer le Pô à une partie de ſa cavalerie au jour marqué, pour en être ſoûtenu s'il en étoit beſoin. Ayant pris cette précaution, il partit au commencement de la nuit avec cent hommes d'armes choiſis, & ſe mit en embuſcade une heure avant le jour, ſans avoir rencontré perſonne qui pût donner avis de ſa marche.

Il manque d'être pris par le chevalier Bayard.
Ibid.
Chap. 43.

Le pape monta en litiere de grand matin : ſes équipages, avec quelques perſonnes de ſa cour prirent les devans, & vinrent donner droit dans l'embuſcade. Bayard en ſortit à l'inſtant, les chargea, & ſans s'arrêter à faire des priſonniers, courut à toute bride après ceux qui fuyoient vers ſaint Felix, ne doutant pas que le pape ne fût parmi eux. Il fut trompé; car à peine le pape étoit-il ſorti de ſon quartier, qu'il ſurvint une neige épouvantable; de ſorte que le cardinal de Pavie lui repréſenta qu'il étoit impoſſible d'aller plus loin, & qu'il falloit remettre le voyage à l'après-midi. Le pape fut heureux d'avoir eu en cette occaſion plus de complaiſance pour ſes courtiſans, qu'il n'avoit coutume d'en avoir en pareilles rencontres. Il rebrouſſa chemin, & penſa néanmoins encore être pris; car à peine étoit-il deſcendu de ſa litiere pour rentrer dans le château, que Bayard arriva avec ſa troupe. Le pape gagna vîte la porte du château, étant ſerré de ſi près, qu'il n'eut que le temps de faire lever le pont-levis, à quoi il aida lui-même. Il en fut quitte pour la perte de quelques mulets qui portoient ſon bagage, de quelques-uns de ſes domeſtiques, & de deux évêques,

1510. qui furent amenés au duc de Ferrare par Bayard, au lieu dont on étoit convenu, & où ce gentilhomme pensa se désesperer d'avoir manqué un si beau coup.

1511. Cependant le siége de la Mirandole alloit très-lentement. C'est ce qui avoit déterminé le Pape à s'y transporter, malgré les remontrances qu'on lui faisoit, en lui representant qu'il n'étoit point de sa dignité d'aller commander en personne le siége d'une si petite place, & que toute la chrétienté seroit scandalisée, d'apprendre qu'un pape parût à la tête d'une armée contre un prince chrétien. Quoiqu'on lui pût dire, on ne put l'en dissuader : il alla au camp, où il arriva au commencement de Janvier, & sans se donner le temps de prendre un peu de repos, il voulut s'instruire par lui-même du détail de toutes choses.

Il se transporte au siége de la Mirandole.

Guicciard. l. 9.

Il alloit à la tranchée, visitoit les batteries, faisoit reformer les travaux, couroit à cheval tous les quartiers, pour animer les officiers & les soldats, logeoit à la portée du canon de la place : son logis fut percé deux fois, & il eut de ses officiers tués. On fit en cette occasion courir en Italie une espece de parallele entre lui & le roi de France, où l'on représentoit d'un côté un pape vieux, cassé, malade, à la tête d'une armée en pleine hyver, essuyant les injures du temps, & fatiguant comme le moindre fantassin ; & de l'autre un roi dans la vigueur de son âge, élevé dès sa tendre jeunesse dans les travaux de la guerre, qui demeurant tranquille dans sa cour, ne faisoit la guerre que par ses capitaines. La plaisanterie de cette bisarre comparaison tomboit uniquement sur le saint Pere : mais ce qui nous sied le moins, est souvent de quoi nous nous piquons le plus. On ne pouvoit mieux lui faire sa cour, qu'en louant sa bravoure & son intrépidité ; & effectivement s'il n'étoit venu au siége lui-même, il n'en fût jamais venu à bout ; car les assiégés se défendoient avec beaucoup de valeur, & ils donnerent au maréchal de Chaumont tout le temps nécessaire pour les secourir.

Et reduit la place à capituler.

Ce général avoit ordre du roi de le faire : il assembloit ses troupes, & tous les mouvemens qu'il faisoit, paroif-

ſoient tendre-là : mais quelque ſemblant qu'il fît pour encourager les aſſiégés, dans l'eſpérance que leur conſtance & la rigueur du temps obligeroient les ennemis à abandonner leur entrepriſe, il n'avoit point deſſein d'attaquer le camp : il le ſavoit trop bien retranché, les chemins pour y aborder étoient impraticables, les vivres lui manquoient : on ajoûtoit que la jalouſie qu'il avoit contre le maréchal de Trivulce pere de la princeſſe de la Mirandole enfermée dans la place, lui faiſoit paroître les difficultés encore plus grandes, & que les fréquents voyages qu'il faiſoit à Milan, étoient moins pour hâter les préparatifs du ſecours, que pour y voir une demoiſelle qu'il aimoit. Quoi qu'il en ſoit le pape preſſant vivement le ſiége, toujours néanmoins dans une grande incertitude du ſuccès, la gelée devint ſi violente, qu'on pouvoit monter à l'aſſaut à la faveur de la glace du foſſé : & comme la breche étoit très-grande, le commandant fut contraint de capituler le vingtieme de Janvier, à des conditions tolérables, que lui obtint le duc d'Urbin ; car ce duc malgré la haine que le pape ſon oncle avoit contre les François, les aimoit toujours, parce qu'il avoit été élevé avec beaucoup d'agrément à la cour de France. Le pape entra par la breche en vainqueur, & ne penſa plus qu'à la conquête de Ferrare : mais les fatigues du ſiége lui ayant cauſé une rechute dans la maladie dont il n'avoit pas été bien guéri, il ſe fit tranſporter à Bologne, & de-là à Ravenne.

Guicciardino, l. 9.

Hiſt. du chevalier Bayard, c. 43. Bembo, &c. Buonacorſi.

Son armée & celle des Venitiens ne laiſſerent pas de tenir la campagne ; parce que Chaumont raſſembloit la ſienne, & qu'il paroiſſoit avoir deſſein d'attaquer Modene : & en effet il y avoit des intelligences : mais le pape ſe tira d'inquiétude à cet égard par le conſeil de l'ambaſſadeur d'Eſpagne, qui fut d'en retirer ſes troupes, comme d'un fief appartenant à l'empereur, à condition que les François n'y entreroient point. Chaumont accepta cet accord, & la ville demeura en neutralité, parce que l'empereur n'étoit point encore en guerre avec le pape.

Guicciardin. l. 9.

Auſſi-tôt après cette convention, Chaumont tomba malade, & s'étant fait tranſporter à Correggio, il y mou-

Mort du maréchal de Chaumont.

1511. rut au bout de quinze jours. Avant que de mourir, il fit demander au pape l'abſolution des cenſures lancées contre les adhérens du duc de Ferrare & des ravages qu'il avoit faits ſur les terres de l'Egliſe. Il l'obtint, mais celui qui la lui apportoit ne le trouva plus en vie. On crut que le chagrin d'avoir laiſſé prendre la Mirandole, contribua beaucoup à ſa mort. Il eſt certain que la priſe de cette place fit beaucoup de tort à ſa réputation, auſſi-bien que le mauvais ſuccès de la tentative de Bologne. Ses envieux firent extrèmement valoir ces deux fautes, pour répandre dans le public, qu'il s'étoit plus ſoutenu dans le gouvernement du Milanès & dans les guerres paſſées par le credit de ſon oncle le cardinal d'Amboiſe, que par ſon propre mérite : mais on peut dire avec vérité ſur les faits racontés dans cette hiſtoire, que ſi la faveur du cardinal lui attira beaucoup de conſidération, il en fut très-digne, & que le roi ſon maître n'eut pas ſujet de ſe repentir des bienfaits dont il l'avoit comblé. C'eſt le témoignage que lui rend un homme du métier au ſujet de l'expédition de Genes. » Le roi, dit-il, lui bailla » la principale charge de ſon armée, dont ne penſe » en ma vie en avoir vû un homme plus digne, & pro- » pre à mener une groſſe affaire, tant à la guerre qu'en » autre choſe. « Il n'avoit, quand il mourut, que trente-huit ans, & avoit été fait gouverneur du Milanès à vingt-cinq. Le maréchal de Fleuranges qui étoit alors fort jeune, & qui avoit épouſé la niece de Chaumont, raconte que quand il partit de Correggio pour ſuivre l'armée, ce ſeigneur lui dit : *Adieu, mon neveu, on m'a avancé ma mort, je ne vous reverrai jamais :* cela veut dire que Chaumont croyoit avoir été empoiſonné.

Mémoires du maréchal de Fleuranges.

Hiſt. du chevalier Bayard, ch. 47.

Le maréchal de Trivulce lui ſuccéde au commandement de l'armée.

Le maréchal de Trivulce ſe trouva chargé des affaires de la guerre par la mort de Chaumont, en attendant que le roi nommât un gouverneur du Milanès. Comme il ne ſavoit pas les intentions de ce prince, il n'oſa rien entreprendre, mais il penſa ſeulement à empêcher les progrès des ennemis.

Le pape prenoit actuellement des meſures avec les

1511.

Venitiens ; pour bloquer Ferrare & la prendre par famine. Ceux-ci malgré les accidens qui étoient arrivés plusieurs fois à leur flotte dans une pareille entreprise, se chargerent d'empêcher avec treize galeres, que rien n'entrât dans la ville par les plus gros bras du Pô, pendant que les troupes du pape, en occupant certains postes sur le même fleuve au-dessus de Ferrare, s'opposeroient au passage des vivres.

Les garnisons de Bologne, de Concordia, & de la Mirandole, suffisoient pour couper les convois en deçà du Pô : il n'étoit plus question que de fermer le passage de la plus petite branche de cette riviere du côté de la Romagne, par où les vivres venant du Polésin par l'embouchure de l'Adige, pouvoient encore être conduits à Ferrare.

Il y avoit vers ces quartiers-là une place appellée Bastide, éloignée de vingt-cinq milles de Ferrare, qui, tandis qu'elle étoit en la puissance du duc, lui conservoit ce passage libre. Le pape muguetoit cette place qui étoit assez bonne, mais il y avoit très-peu de garnison, la plûpart des troupes du duc étant occupées à la garde de sa capitale & des environs.

Le pape fait investir la Bastide, place importante du duc de Ferrare.

Le maréchal de Trivulce devina le dessein du pape, & sut que quelques troupes filoient de la Romagne vers la Bastide. Comme il connoissoit l'importance de cette place, il s'avança pour y jetter du monde jusqu'à Sermidi : mais comme de-là il y avoit encore fort loin à la Bastide, il fut prevenu par les troupes du pape, qui l'auroient prise avant son arrivée, si elle n'avoit été secourue d'ailleurs.

Hist. du chevalier Bayard, ch. 44.

Le gouverneur, dès qu'il se vit investi, envoya un exprès à Ferrare pour en donner avis au duc, & lui dire que s'il n'étoit promptement secouru, il pourroit à peine tenir deux jours avec le peu de soldats qu'il avoit. L'armée ennemie étoit de six mille hommes d'infanterie & de cinq cents hommes de cavalerie legere sous la conduite de Jean Fort capitaine Venitien, & de deux cents hommes d'armes Espagnols sous les ordres de deux capitaines de la nation.

1511.

Le duc lisant la lettre en presence du chevalier Bayard & de Montoison, pâlit, & se crut perdu par la prise de cette place. Ces deux seigneurs ayant su de quoi il s'agissoit, lui dirent qu'il falloit tout hasarder pour la sauver: mais que la diligence étoit nécessaire. Il leur représenta les difficultés qu'il y avoit, l'éloignement, les mauvais chemins, un défilé proche de là, où deux hommes ne pouvoient pas passer de front, & long de près d'un demi-quart de lieue, un pont sur un canal entre le Pô & la Place, & enfin le peu de temps que le gouverneur pouvoit tenir. Il demanda avis au chevalier Bayard, qui étoit toujours très-écouté dans les conseils à cause de sa grande expérience.

Le chevalier lui répondit, que si les ennemis avoient eu la précaution de se saisir du défilé & du pont, la chose seroit difficile, mais que peut-être ils ne l'auroient pas fait; qu'il falloit en tout cas prendre la meilleure partie de la garnison, & marcher sans tarder de ce côté-là, & que les ennemis ne s'attendant pas à une telle diligence, on les pourroit surprendre.

Le chevalier Bayard marche au secours.

La résolution de marcher fut prise sur le champ, & on donna au chevalier la conduite du secours, Châtillon, Montoison, du Lude, le Capitaine Fontrailles, & le duc même furent de la partie.

Il fit mettre dans des bateaux les huit cents Suisses du capitaine Jacob, avec deux autres mille hommes d'infanterie; & la gendarmerie en assez petit nombre se mit en marche par terre.

Les gendarmes arriverent une demi-heure devant le jour au défilé dont j'ai parlé, & n'y ayant trouvé personne, s'en rendirent les maîtres. Les barques aborderent à la pointe du jour proche de là, & l'infanterie se joignit à la gendarmerie. On s'avança jusqu'au pont du canal, où l'on ne trouva point non plus d'ennemis. Les troupes furent une heure à défiler en cet endroit; & à mesure qu'elles passoient, Bayard les mettoit en bataille.

Ces commencemens ne pouvoient être plus heureux. On étoit à moins de demi-lieue du camp, sans qu'on y

eût été averti de ce qui se passoit : mais le jour étoit déja grand ; on alloit attaquer des gens qui étoient trois contre un : après ce premier bonheur, il falloit que la valeur fît le reste, & c'étoit une nécessité de vaincre ou de périr.

Disposition de sa petite armée.

L'infanterie faisoit un très-grand front, & grand nombre de trompettes avoient ordre de sonner de toutes parts dès qu'on seroit apperçu des ennemis, pour leur faire croire que ces troupes étoient beaucoup plus nombreuses qu'elles n'étoient en effet.

Cette petite armée qui n'étoit gueres de plus de trois mille hommes, marcha en deux corps, peu éloignés l'un de l'autre. A la gauche étoient six vingts hommes d'armes, & les huit cents Suisses du capitaine Jacob : A la droite étoient les deux mille autres fantassins avec le reste de la gendarmerie, le duc de Ferrare, le chevalier Bayard, & les autres seigneurs. Les ennemis étoient si peu sur leurs gardes, qu'ils ne surent l'arrivée des François, que lorsqu'ils étoient à une portée de canon de leur camp.

Elle attaque les ennemis & les défait.

La troupe de la gauche commença l'attaque. Le bâtard du Fay Guidon de la compagnie des gendarmes du chevalier Bayard, s'avança avec vingt chevaux, & chargea vigoureusement un des quartiers des ennemis, où il mit tout en désordre. L'alarme fut à l'instant répandue dans tout le camp, & une grosse troupe de cavalerie étant venue tomber sur du Fay, il fut obligé de reculer avec la sienne, qu'il tint toujours serrée, jusqu'à ce que Pierrepont qui étoit destiné pour le soutenir, à la tête de cent hommes d'armes, vint donner fierement dans cette cavalerie, & la culbuta. Les huit cents Suisses qui les suivoient s'avancerent aussi-tôt en bel ordre, pour entrer dans le camp par un endroit où ils trouverent la plûpart de l'infanterie ennemie. Elle les reçut avec beaucoup de fermeté, nonobstant la surprise, & les auroit même rompus, si Pierrepont après avoir dissipé les escadrons ennemis, ne fût survenu : il la prit en flanc, la perça, & lui passa sur le ventre : le corps de la droite étant venu

1511.

fondre en même-temps par l'autre côté, acheva la déroute. Tout fuyoit, excepté quatre cents chevaux qui s'étoient ralliés, & qui faisant assez bonne contenance, s'avançoient vers l'infanterie Françoise pour la charger. Le chevalier Bayard & le capitaine Fontrailles rassemblerent aussi-tôt les gendarmes, & allerent à cette troupe, qui après quelque résistance fut renversée & presque toute taillée en pieces.

Jovius in vita Alfonsi Ferrar.

La Bastide & Ferrare sont délivrées par ce moyen.

Les généraux du pape, qui étoient Gui de Vaina, Méléagro de Forli, Verdugo Espagnol, & Antoine Orsceo évêque de Carignola, général de l'armée, voyant l'affaire sans ressource, se sauverent, abandonnant six pieces d'artillerie & tout le bagage. Ce combat ne dura qu'une heure: la perte des ennemis, selon l'histoire du chevalier Bayard, & selon Brantôme, fut de quatre à cinq mille hommes, & de ce nombre furent soixante gendarmes. Les historiens Italiens la disent beaucoup moindre: mais enfin la Bastide fut délivrée, la garnison renforcée, & Ferrare par cette vigoureuse action sauvée. Il y eut trois cents chevaux pris, & les soldats firent un très-grand butin. L'armée victorieuse rentra le lendemain dans Ferrare, ayant fait très-peu de perte, & remporté beaucoup de gloire. Montoison qui avoit été un des auteurs de l'entreprise, & avoit eu beaucoup de part à l'exécution, mourut de maladie huit jours après à Ferrare fort regretté. C'étoit un vieux chevalier de Dauphiné, qui avoit toujours servi & commandé avec beaucoup de distinction. On l'appelloit l'Emerillon de l'armée, parce que nul n'étoit ni si vigilant ni si alerte que lui.

Mémoires de Brantôme. T. I.

Le pape consent à traiter avec l'empereur.

Cet accident chagrina beaucoup le pape, mais il ne l'étonna pas, & ce fut une disposition prochaine à une négociation que le roi d'Espagne menageoit depuis longtemps, & à laquelle le pape consentit, moins par le desir de la paix, que par l'espérance de séparer l'empereur des intérêts du roi de France.

Le roi d'Espagne, bien que très-content de voir le pape brouillé avec la France, & du dessein où il savoit qu'il étoit de faire tous ses efforts pour chasser les François

çois d'Italie, appréhendoit néanmoins un effet tout contraire du génie impétueux de Jules, & que s'il avoit du dessous dans cette guerre, la puissance de la domination Françoise ne s'augmentât au-delà des Alpes, jusqu'à leur faire revenir l'envie de rentrer en possession du royaume de Naples. C'est pourquoi il continuoit de porter l'empereur à la paix, & il agissoit par son ambassadeur auprès du roi pour le même sujet. Il apportoit à ces deux princes des motifs communs à l'un & l'autre, qui étoient d'éviter le scandale d'une guerre entre des princes chrétiens d'une part, & le pere commun des fideles de l'autre; les grands inconvéniens que produiroit le concile qu'ils prétendoient assembler contre le pape, & le désordre que cela pourroit causer dans le monde chrétien. Mais en traitant avec l'empereur, il faisoit fort valoir une raison particuliere très-capable d'embarrasser ce prince; & c'étoit celle qui l'engageoit lui-même à se donner de si grands mouvemens, je veux dire l'accroissement de la puissance du roi, qui ne pouvoit être que très-préjudiciable à la maison d'Arragon & à la maison d'Autriche; & que si avec le secours de l'empire il venoit à bout du pape & des Venitiens, on ne pourroit plus réprimer son ambition démesurée; qu'il falloit prevenir ce mal, & que le moyen le plus sûr pour cela, étoit de l'obliger à faire la paix avec le pape & les Venitiens. Enfin il tâchoit de persuader à l'empereur, qu'il lui seroit plus facile de retirer par un traité des mains des Venitiens les villes qui lui appartenoient, que par une guerre qui l'engageoit à de grandes dépenses.

1511.

Variæ Epist. Petri de Angleria, l. 24.

L'empereur, tout irrité qu'il étoit contre cette République, & nonobstant les engagemens qu'il avoit pris avec le roi, & la démarche qu'il avoit faite en assemblant les prélats d'Allemagne, comme on avoit assemblé ceux de France, ne laissa pas de faire attention aux remontrances du roi d'Espagne, & écrivit au roi de France, pour l'engager à consentir à une négociation. Il lui fit dire par son ambassadeur, qu'il n'avoit écouté la proposition du roi d'Espagne, que parce qu'il savoit que lui-même

1511. souhaitoit la paix, ainsi qu'il l'avoit fait voir en plusieurs rencontres; & qu'au reste il lui promettoit de ne conclure jamais rien avec les Venitiens, que les différends de la France avec le pape ne fussent en même-temps terminés.

Le roi en est mécontent.

Le roi, quoique ennuyé de la guerre d'Italie, & qu'il souhaitât en effet la paix avec le pape, ne fut pas fort content de ce changement de l'empereur, qui alloit au moins à suspendre les projets qu'ils avoient formés ensemble, & dont la prompte exécution auroit mis le pape à la raison. Il lui déplaisoit fort que le roi d'Espagne se mêlât de cette affaire, persuadé qu'il étoit de sa jalousie contre la France, se défiant extrèmement de ses intrigues, & regardant cette négociation comme un piége qu'il lui tendoit. Il craignoit que l'évêque de Gurk, qui devoit être l'agent de l'empereur, ne se laissât gagner par le pape, sur l'espérance d'un chapeau de cardinal; & que si par le moyen de ce prélat, le pape & l'empereur convenoient de certaines conditions qu'il ne voulût pas accepter, ce ne fût un prétexte à ce prince de se séparer de la France & de s'unir avec le pape. Or si cela arrivoit, il ne doutoit pas que le roi d'Espagne ne se joignît au pape & à l'empereur, & qu'il n'entraînât dans la ligue le roi d'Angleterre; & alors la France auroit sur les bras toutes les forces des plus puissans princes de l'Europe. Mais d'ailleurs il se trouvoit exposé aux mêmes inconvéniens, & rendoit sa conduite odieuse à toute l'Europe, en s'obstinant à faire la guerre au Saint-Siége, & en refusant d'essayer les voies de rendre le repos à l'Italie & à la Chrétienté. Il connoissoit le génie de l'empereur, toujours inconstant, irrésolu, sans cesse obsedé par l'ambassadeur d'Espagne, aisé à gagner par de l'argent, que les Venitiens lui prodigueroient, pour peu qu'ils trouvassent d'ouverture à se mettre dans leur parti. Ainsi, après avoir bien tout considéré, il consentit à la négociation. On convint que les Plénipotentiaires se trouveroient au plûtôt à Mantoue. Le roi y envoya Etienne Poncher évêque de Paris, homme d'une prudence & d'une habi-

Guicciardino, l. 9.

Et consent néanmoins à la négociation.

lieté reconnue. L'évêque de Gurk s'y rendit pour l'empereur, & l'évêque de Catane, avec Jerôme de Vic pour le roi d'Espagne. 1511.

Il y eut des difficultés dans les préliminaires, le pape voulant que l'évêque de Gurk vînt d'abord le trouver à Ravenne pour lui communiquer les propositions de l'empereur, & l'évêque disant qu'avant qu'il vît le pape, il falloit que l'agent du Saint-Siége vînt à Mantoue, afin que tous les plénipotentiaires conférassent ensemble, & missent les choses en état d'être agréées de tous les partis; & qu'ensuite il iroit trouver le pape, pour mettre la derniere main à la paix.

Difficultés dans les préliminaires.

Le pape, en faisant cette demande, n'avoit pas tant d'égard au point d'honneur, qu'à l'espérance de gagner l'évêque par ses bienfaits; & ce fut dans cette vûe, qu'ayant créé huit nouveaux cardinaux, pour suppléer au défaut de ceux qui s'étoient échappés de sa cour, il en avoit reservé un *in petto*; & c'étoit l'évêque de Gurk, supposé que dans le traité de Mantoue il servît utilement le Saint-Siége. Parmi ces nouveaux cardinaux, il avoit nommé l'évêque de Sion, pour le service qu'il lui avoit rendu auprès des cantons Suisses, & Christophe Bambridge archevêque d'York, qui lui avoit attaché le roi d'Angleterre. C'étoient des exemples fort capables d'ébranler l'évêque de Gurk, en lui faisant connoître que le pape n'étoit pas méconnoissant envers ceux qui l'obligeoient.

Après quelques contestations sur cette formalité, l'évêque de Gurk, à la sollicitation des ambassadeurs d'Espagne, & par le consentement de l'évêque de Paris, eut pour le pape la complaisance qu'il exigeoit de lui. Il partit pour Bologne où le pape devoit le recevoir, & l'évêque de Paris alla attendre à Parme le succès de ce voyage.

L'évêque de Gurk entra dans Bologne avec un train magnifique, suivi d'une infinité de gentilshommes Allemands qui lui faisoient cortége à cause du titre de lieutenant général de l'empereur en Italie, dont ce prince l'avoit honoré. Le pape le reçut avec des honneurs ex-

1511.

traordinaires, sachant qu'il étoit très-sensible à ces distinctions, & que c'étoit un des endroits par où le roi l'avoit gagné lorsqu'il vint en ambassade à la cour de France.

La hauteur de l'évêque de Gurk lieutenant général de l'empereur en Italie la fait échouer.

Bembo, &c.

En effet, ce prélat étoit un homme naturellement très-vain, d'une hauteur & d'une fierté extraordinaire; & soit qu'il s'abandonnât en cette occasion à son génie altier, soit qu'il eût pris à la cour de France une véritable amitié pour le roi, soit qu'il eût ordre de l'empereur de ne rien conclure qu'à des conditions très-avantageuses, & de soûtenir avec dignité le titre de son lieutenant général en Italie, rien ne contribua davantage que ses manieres arrogantes, à rompre une négociation, dont la cour de France appréhendoit le plus les suites, & que le roi d'Espagne avoit regardée, en amenant les choses à ce point-là, comme le chef-d'œuvre de sa politique.

En entrant dans Bologne, il apperçut parmi les autres ambassadeurs celui de Venise, il le regarda d'un œil courroucé, & lui dit fierement, qu'il étoit surpris que ses maîtres étant les ennemis déclarés de l'empereur, il eût la hardiesse de se présenter devant lui. Ayant été conduit au palais du pape, qui étoit accompagné de tous les cardinaux, & de toute la cour Romaine, il lui fit son compliment en très-peu de mots, & lui déclara que l'empereur son maître l'avoit envoyé en Italie, pour avoir par un traité, plûtôt que par une guerre sanglante, tout ce qui lui appartenoit, sans en rien excepter, & qu'on travailleroit inutilement à la paix, si les Venitiens n'étoient pas déterminés à rendre jusqu'à un pouce de terre, tout ce qu'ils avoient usurpé sur l'empire & sur la maison d'Autriche.

Le pape ne s'étonna pas de ce discours, & crut qu'il affectoit en public ces manieres impérieuses pour faire peur aux Venitiens: mais il ne le trouva pas plus moderé dans l'audience particuliere, où l'évêque parla sur le même ton. Il ne se démentit pas le jour suivant: car le pape ayant député trois cardinaux pour traiter avec lui, il envoya au lieu marqué trois de ses gentilshommes pour écouter leurs propositions, faisant seulement ses excuses

de ce que ses affaires ne lui permettoient pas de venir lui-même : mais c'étoit en effet parce qu'il jugeoit qu'étant venu exprès à Bologne pour traiter avec le pape, il ne croyoit pas qu'il fût de sa dignité d'entrer en matiere avec d'autres qu'avec lui. 1511.

Le pape d'un caractere d'esprit fort semblable à celui de l'évêque, frémissoit en lui-même : mais sa haine contre la France le contenoit ; & on ne laissa pas d'entamer la négociation. L'évêque de Gurk se relâcha un peu sur l'article des Venitiens ; & consentit qu'ils retinssent Padoue & Trévise, qui étoient du nombre des places prétendues par la maison d'Autriche. Il ajoûta deux conditions : la premiere, que la République tiendroit ces deux places en fief de l'empereur ; la seconde, qu'elle payeroit pour l'investiture deux cents mille écus, & cinquante mille tous les ans. Le pape qui vouloit que l'accommodement se conclût en toute maniere, pressa les Venitiens de recevoir cette offre : mais quelques prieres, quelques menaces qu'il pût faire, le sénat de Venise ne voulut jamais accepter ces conditions. Après plusieurs conférences on se rapprocha de part & d'autre, par l'entremise des ambassadeurs d'Espagne, & il y avoit espérance que l'on conviendroit enfin ; & cependant on entama l'article de l'accommodement du pape avec le roi de France. Buonacorsi.

L'évêque de Gurk avoit cru que c'étoit le point de sa négociation le plus facile à terminer, parce qu'il ne s'y agissoit que des intérêts du duc de Ferrare, sur lesquels il savoit que le roi étoit assez disposé à donner au pape une bonne partie de ce qu'il pouvoit demander, & que les ambassadeurs d'Espagne & le cardinal de Pavie l'avoient assuré que le pape de son côté ne se rendroit pas extrèmement difficile : mais il fut bien surpris, lorsque commençant à proposer la chose, le pape l'interrompit, l'exhorta à conclure au plûtôt le traité avec les Venitiens, & le conjura de laisser indécis le point qui regardoit le roi de France. Il lui représenta la belle occasion que l'empereur alloit perdre de se venger de ce prince, & de tous les affronts qu'il avoit reçus de la France, si par

1511. une générosité mal entendue, il s'opiniâtroit à demeurer uni avec lui, au lieu de se joindre au Saint-Siége, au roi d'Espagne & aux Venitiens pour chasser les François d'Italie.

L'évêque répondit qu'il avoit un ordre précis de l'empereur de ne point terminer une de ces deux affaires sans l'autre; & pria le pape d'écouter ce qu'il avoit à dire sur la seconde. » Je ne vous écouterai point, reprit Jules: » mais si en procurant les véritables intérêts de votre maître, vous voulez avoir soin des vôtres, je vous promets de vous faire élire patriarche d'Aquilée, de vous » donner le chapeau de cardinal, & d'augmenter vos revenus écclésiastiques jusqu'à cent mille ducats de rente. «

Michael Coccinius apud Freber, T. 2. rerum germanicarum.

La tentation étoit délicate : mais pour l'ordinaire les hommes fiers ont de l'honneur. L'évêque méprisa ses offres, & dit que rien n'etoit capable de l'engager à trahir son devoir. » Ni moi, répartit le pape, à m'accommoder avec la France, m'en dût-il coûter la tiare & » la vie. « On rompit sur le champ, & l'évêque se retira. Il partit de Bologne, après y avoir été quinze jours, & prit le chemin de Modene. Le pape toutefois se repentit de s'être un peu trop ouvert sur sa haine contre la France, & renvoya après l'évêque pour le prier de revenir, lui faisant espérer de l'écouter sur ce qui touchoit le roi : mais il n'en voulut rien faire, irrité de ce qu'il apprit en sortant de Bologne, que tandis qu'il y avoit comme une suspension d'armes, & qu'on traitoit de paix, le pape avoit envoyé secretement l'évêque de Vintimille fils de Paul Frégose, pour soulever les Genois contre la France. Un des commandans François qui en avoit eu avis le fit suivre. On le prit dans le Montferrat, lorsqu'il y passoit déguisé pour aller à Genes; & ayant été conduit à Milan, il avoua le sujet de son voyage.

Buonacorsi.

Guicciardino, l. 9.

Le pape est cité au concile général à Pise, & la guerre recommence plus vivement qu'auparavant.

La négociation de l'évêque de Gurk tenoit toutes choses en suspens : mais aussi-tôt après la rupture, on agit des deux côtés plus vivement qu'on n'avoit encore fait. L'empereur & le roi firent citer par les cardinaux de leur parti, le pape au concile général qu'ils convoquerent à Pise

1511.

pour le premier jour de septembre. Trivulce vint se camper sur le bord du Pô, & le duc d'Urbin général de l'armée du pape, sur le rivage opposé de cette riviere, l'un pour défendre le Ferrarois, & l'autre pour l'attaquer. Le roi d'Espagne usoit en vain de toute sorte de moyens pour adoucir les esprits. Jerôme Cabanillas son ambassadeur auprès du roi, représentoit à ce prince, qu'il ne tenoit qu'à lui de faire cesser la guerre, en se désistant de la protection qu'il donnoit au duc de Ferrare, vassal du Saint-Siége. Le roi répondoit, que le pape ne vouloit s'emparer du Ferrarois, que pour venir ensuite attaquer le duché de Milan; qu'il s'en étoit déclaré publiquement; que ce qui empêchoit le pape d'accepter la paix qu'on lui offroit à des conditions raisonnables, étoit l'assurance qu'il avoit d'être appuyé des forces d'Espagne; que les troupes Espagnoles qui étoient dans son armée sous la conduite de Fabrice Colonne, & qui y demeuroient au-delà du terme de quatre mois, fixé par l'investiture accordée pour le royaume de Naples, faisoient assez connoître les mauvaises intentions de la cour d'Espagne contre la France; que la flotte que Ferdinand armoit dans ses ports, sous prétexte de la guerre d'Afrique, lui donnoit de nouveaux sujets de défiance; qu'il savoit de bonne part que le pape comptoit sur cette flotte, & que si le roi d'Espagne s'intéressoit autant à la paix qu'il le faisoit paroître, il n'avoit qu'à retirer ses troupes de l'armée du pape, & à désarmer sa flotte; & que le pape seroit bientôt contraint de faire la paix.

Petrus de Angleria, epist. 452.

Epist. 453.

L'ambassadeur ayant fait savoir cette réponse du roi à la cour d'Espagne, Fabrice Colonne eut commandement de se retirer avec ses troupes de l'armée du pape: & l'ordre fut envoyé dans les ports d'Espagne de désarmer. Mais dans cet intervalle le maréchal de Trivulce ayant forcé Concordia; & s'étant avancé ensuite vers Bologne avec les Bentivoglio, dont les intelligences réussirent mieux cette fois-là, que du temps du maréchal de Chaumont, la ville se révolta contre le pape, & ouvrit ses portes aux François. Le cardinal de Pavie qui y comman-

Defaite de l'armée du pape & des Venitiens.

Guicciard. l. 9.

1511. doit, fut obligé de s'enfuir; une partie de la garnison fut taillée en pieces, & aussi-tôt après le maréchal étant sorti sur l'armée du pape & des Venitiens, la mit en déroute, prit les bagages & l'artillerie, grand nombre d'étendarts, & plusieurs des officiers généraux, mais sans faire un grand carnage, parce que les soldats ayant pris d'abord l'épouvante, la plûpart se sauverent. Le cardinal de Pavie ayant gagné Ravenne, pour se justifier auprès du pape, y fut assassiné par le duc d'Urbin, qui le tua de sa propre main dans une rue d'un coup de poignard, comme un traitre, qui avoit, disoit-il, livré Bologne aux François, & puis il se retira d'Urbin.

Il est certain que le cardinal avoit toujours été fort opposé à la guerre que le pape faisoit à la France : mais le duc d'Urbin ne l'étoit pas moins; & ce fut la haine particuliere de ce duc & la jalousie du commandement, qui le porterent jusqu'à cet excès. Quelques-uns crurent qu'il n'avoit pas trop agi en cela contre les intentions du pape son oncle, qui en témoigna cependant une grande douleur, & une extrème indignation contre lui; peu de personnes plaignirent le cardinal, parce que c'étoit un très-méchant homme. La défaite de l'armée du pape & des Venitiens arriva le vingt-unieme jour de mai. La citadelle de Bologne se rendit cinq jours après la ville. Trivulce s'avança avec ses troupes victorieuses jusqu'à l'extrémité du Boulonois, sur les confins de la Romagne, pour y attendre les ordres du roi, sans vouloir avancer davantage, sachant que ce prince étoit toujours porté à la paix. Cependant le duc de Ferrare profitant du désordre des ennemis, reprit Cento, la Pievé, Cotignola, Lugo, & quelques autres places, dont la prise rassura beaucoup sa capitale.

Le pape, malgré sa fermeté, ne put s'empêcher de paroître consterné de tant de malheurs. Il donna ses ordres pour recueillir les debris de l'armée. Les Venitiens que cette perte n'inquiétoit gueres moins que lui, penserent aussi sérieusement à couvrir leurs frontieres; & le pape ne se croyant pas en sûreté à Ravenne, prit le chemin de Rome.

Dans

Dans ce voyage il engagea le cardinal Robert de Guibé, dit communément le cardinal de Nantes, à proposer comme de lui-même au maréchal de Trivulce une conférence touchant un accommodement. Le maréchal lui répondit, qu'il lui faisoit là une proposition trop générale; qu'il n'écouteroit rien, à moins qu'on ne lui en fît de plus particulieres; que le roi peu auparavant avoit eu la bonté d'offrir la paix, & d'en proposer les conditions; que les choses avoient changé de face, & que si le pape avoit envie de s'accommoder, il devoit à son tour faire des avances conformes à l'état où il se trouvoit. 1511.

Le pape n'insista pas davantage : mais il apprit avec beaucoup de dépit, qu'on avoit affiché à Modene, à Bologne, & en plusieurs autres villes d'Italie, la convocation du concile à Pise, au nom des cardinaux qui l'avoient quitté, & de trois procureurs de l'empereur; qu'il étoit cité pour y comparoître en personne, y rendre compte de sa conduite, & de plusieurs crimes dont on l'accusoit; qu'on l'y traitoit d'incorrigible, d'incapable de gouverner l'Église, & que les cardinaux prenoient droit de convoquer le concile général sur sa négligence à le faire, conformément aux decrets du concile de Constance, qui avoit ordonné qu'on l'assemblât tous les dix ans, n'y ayant point d'autre voie de contenir les papes dans les bornes de la modération.

Chagrin du Pontife à la nouvelle de sa citation au concile.

Guicciardino, l. 9.

La convocation du concile faite de cette sorte, réveilla les anciennes questions touchant l'autorité du pape. Plusieurs theologiens & canonistes se déclarerent contre l'entreprise des cardinaux. Le pape écrivit sur ce sujet une lettre assez vive au roi *, où il lui déclare, que ce n'est point aux princes, mais au pape à convoquer le concile. On ne laissa pas de passer outre; & avec l'agrément des Florentins, qui étoient rentrés en possession de Pise, les prélats de France & de l'Empire eurent ordre de se préparer à partir pour y aller, afin d'y commencer les séances au premier jour de septembre.

* Rapportée par Mocenigo.

La nouvelle de la prise de Bologne, & de la défaite de l'armée du pape, donna beaucoup à penser au roi

Inquietude du roi d'Espagne pour

1511.

son royaume de Naples.

Petrus de Angleria, epist. 456.

d'Espagne : car à chaque pas que les François faisoient en Italie, il prenoit l'alarme pour son royaume de Naples. Il y fit aussi-tôt passer trois mille hommes d'élite, qui devoient être suivis de plusieurs autres, & commença à prendre des liaisons plus étroites que jamais contre la France, avec le roi d'Angleterre son gendre.

Guicciard. l 10.

Le roi qui n'ignoroit pas ces menées, étoit lui-meme embarrassé de sa victoire. Il ne tenoit qu'à lui de la pousser; & on convenoit en Italie, que rien n'auroit empêché l'armée de France de poursuivre le pape jusqu'à Rome, où il n'auroit osé l'attendre: mais ce prince sage ne se laissant pas emporter aux mouvemens de son ambition, envisageoit les suites d'une telle entreprise. Il prévoyoit que plus sa puissance deviendroit redoutable au delà des Alpes, plus il s'attireroit d'ennemis. Il ne pouvoit se répondre que l'empereur toujours sollicité par le pape, par le roi d'Espagne, & par les Venitiens, ne lui échappât; & si une fois toutes ces Puissances s'unissoient contre lui pour arrêter ses progrès en Italie, il étoit hors de doute que le roi d'Angleterre prendroit cette occasion, & le beau prétexte de défendre le Saint Siége, pour declarer la guerre à la France.

Modération du roi en cette occasion.

Ces considérations l'obligeoient à se proposer pour seul fruit de sa victoire, de réduire le pape à lui demander la paix, ou du moins à l'accepter à des conditions que le mauvais état de ses affaires devroit lui faire trouver avantageuses : c'est pourquoi il approuva fort la conduite du maréchal de Trivulce, & le loua de n'avoir pas reçu l'offre qu'on lui fit, de lui livrer Imola dans la Romagne. Il lui envoya seulement ordre de rétablir les Bentivoglio dans Bologne, à condition de faire leurs soûmissions au pape, & de lui promettre que dès qu'il auroit fait sa paix avec la France, ils le reconnoîtroient pour leur seigneur suserain, & auroient pour le Saint-Siége tout le respect & toute la déférence des plus fideles feudataires. Enfin, le roi pour ôter toute la jalousie au roi d'Espagne, ordonna au maréchal de retourner dans le Milanès, & de congédier une partie de son infanterie.

1511.

Le maréchal exécuta les ordres qu'il avoit reçûs de la cour : mais en chemin faisant, il reprit la Mirandole. Il distribua ce qui lui restoit de troupes dans les villes, & en envoya un assez grand nombre en garnison à Verone.

Le pape s'en prévaut pour rejetter tout accommodement.

La modération du roi auroit infailliblement ramené tout autre esprit que celui du pape : mais plus il voyoit de condescendance de la part de ce prince, plus il se roidissoit ; & tout malade qu'il étoit à Rimini, où les douleurs de la goute l'avoient contraint de s'arrêter, il déclara à l'ambassadeur d'Ecosse, qui s'étoit fait comme le médiateur entre les deux partis, qu'il étoit inutile de négocier davantage, à moins que le roi ne consentît que le duc de Ferrare payât par an au Saint-Siége la somme de quarante mille ducats, que le pape Alexandre VI. avoit réduite à cent, lorsqu'il fit épouser sa fille au duc ; qu'il y eût à Ferrare un vidame au nom du Saint-Siége, comme il y en avoit un avant la guerre au nom des Venitiens, & que le duc abandonnât Lugo, & les autres places qu'il avoit dans la Romagne. C'étoit-là parler en victorieux, & non pas en vaincu.

Le roi toutefois ne se rebuta point de cette fierté : mais par la grande envie qu'il avoit de la paix, il fit dire au pape qu'il accepteroit ces conditions, pourvû que l'empereur y consentît. Cette réponse fut portée au pape peu de temps après son arrivée à Rome, où il apprit que le roi d'Espagne abandonnant le dessein qu'il avoit eu de passer en Afrique, & d'y achever les conquêtes que ses généraux y avoient déja faites, étoit résolu de donner tous ses soins aux affaires d'Italie, & qu'il avoit rappellé d'Afrique Pierre Navarre un de ses plus fameux capitaines, pour l'envoyer au royaume de Naples avec des troupes considérables. Sur cet avis il parla encore avec plus de hauteur qu'il n'avoit fait. Il dit à l'envoyé que le roi devoit avoir accepté sans autres conditions, les offres qu'il lui avoit faites, que depuis ce temps-là il avoit changé de sentiment ; qu'il ne feroit point sa paix séparément des Venitiens ; qu'il vouloit que le duc de Ferrare le dédommageât de tous les frais qu'il avoit faits

1511. dans la guerre, à laquelle il l'avoit contraint, & que le roi lui promît de ne le point empêcher de reprendre Bologne sur les Bentivoglio, qu'il y avoit injustement rétablis contre les droits du Saint-Siége. Néanmoins pour montrer qu'il avoit encore quelque considération pour lui, il délivra de prison le cardinal d'Auch à la priere que lui en firent les autres cardinaux, & le fit passer du château Saint-Ange au palais du Vatican : mais il lui déclara en même-temps qu'il n'en sortiroit point, qu'on n'eût relâché les prélats & les officiers de la cour de Rome pris à Bologne; & il ne lui donna depuis la liberté, qu'à condition qu'il n'assisteroit point au concile convoqué à Pise.

Ce qui oblige le roi de continuer la guerre.

Le roi irrité au dernier point de cette réponse du pape, se résolut à continuer la guerre. Il envoya quatre cents lances à Bologne pour la défendre si elle étoit attaquée, déclara qu'il prenoit cette ville-là sous sa protection, & la remit entierement en la puissance des Bentivoglio, sans rien exiger d'eux.

Il avoit eu peine à faire ces démarches, parce qu'il appréhendoit toujours que l'empereur ne l'abandonnât, & ce prince de son côté étoit toujours très-irrésolu. Le roi d'Espagne le sollicitoit sans cesse de faire la paix avec les Venitiens, & il l'ébranloit fort : mais d'ailleurs il étoit très-animé contre cette République & contre le pape. Il se flatoit qu'avec le secours de France il passeroit sur le ventre à toutes les forces d'Italie pour aller se rendre maître de Rome, & s'y faire couronner, & se remettre en possession de tous les anciens domaines de l'empire; & il auroit infailliblement réussi dans ce dessein, s'il avoit eu assez de conduite & d'adresse, pour engager les princes de l'empire à lui fournir les troupes qu'il avoit promis de mener en Italie. Mais toujours incapable de ménager ses finances & les esprits de ses vassaux, il n'étoit nullement en état d'exécuter le traité fait avec le roi. Il n'avoit que très-peu de troupes sur pié, & il n'étoit pas de sa dignité d'entrer en Italie si peu accompagné.

Le roi craignant que cette raison ne le déterminât à écouter les pressantes sollicitations du roi d'Espagne,

lui fit dire qu'il n'exigeoit point de lui qu'il passât en personne en Italie, & que pourvû qu'il lui fournît quelques troupes, il vouloit bien se charger du reste & de tous les frais de la guerre. Il fut ravi que le roi se relâchât là-dessus, & lui promit de ne point traiter avec les Venitiens. La Palice eut aussi-tôt ordre d'assembler une partie des troupes qui étoient dans le Milanès, & de s'avancer sur les frontieres de la république de Venise & de l'état Ecclésiastique, pour y prendre le commandement de ce qu'il y avoit d'Allemands, que le maréchal de Trivulce, je ne sai par quelle raison, n'avoit point voulu accepter. Mais l'empereur fit passer si peu de monde en Italie, que la guerre se fit très-foiblement; d'autant plus que les Venitiens après la déroute de Bologne, ne pensoient qu'à couvrir leurs états, & le pape songeoit principalement à détourner le mal qu'il avoit à craindre du concile de Pise.

1511.

Guicciard. l. 10.

Le pape convoque lui-même le concile général à Rome

On publia sur cet article des manifestes de part & d'autre, où chacun justifioit sa conduite; & enfin le pape crut ne pouvoir rien faire de meilleur pour détourner ce coup, que de convoquer lui-même le concile général à Rome pour le mois de Mai de l'année suivante. La bulle qu'il expédia pour cet effet, contenoit son apologie sur tout ce qui étoit objecté dans l'écrit, que les cardinaux retirés à Florence avoient fait afficher pour la convocation du concile à Pise. On y traitoit d'attentat ce qu'ils avoient fait, & on en montroit la nullité par les regles du droit: mais ce qui pouvoit faire le plus d'impression étoit, que le pape convoquant lui-même le concile, il paroissoit que la convocation de celui de Pise ne devoit plus avoir de lieu.

Le pape effectivement ne pouvoit pas mieux s'y prendre pour ruiner cette dangereuse intrigue. Sa bulle fit du changement dans les esprits. Six cardinaux, dont ceux qui s'étoient séparés se vantoient d'avoir le consentement pour le concile de Pise, nierent le fait: deux de ceux-ci, savoir, le cardinal de S. Severin & le cardinal de Bayeux parurent ébranlés, & le roi ne pouvoit plus

1511. gueres compter que sur les cardinaux de Carvajal, de Borgia, & Briçonnet. Le pape les fit citer, & leur déclara que si dans cinquante jours ils ne rentroient dans leur devoir, il les excommunieroit & les priveroit de leur dignité & de tous leurs bénéfices. L'empereur même depuis la publication de la bulle, paroissoit se ralentir: il avoit changé d'avis sur le lieu du concile, Pise, disoit-il, étant trop éloigné d'Allemagne, il proposoit tantôt Vérone, tantôt Mantoue, tantot la ville de Trente. Il insistoit plus sur celle-ci que sur les autres, & on prétendoit que c'étoit à la suggestion du cardinal Carvajal, qui, supposé la déposition du pape, espéroit être mis à sa place par la faveur de l'empereur; d'autant que ce prince auroit plus de pouvoir dans le concile, s'il se tenoit dans une ville dont il étoit le maître.

Petrus de Anglera, epist. 460.

Cependant le roi avoit déja nommé vingt-quatre prélats de France pour aller à Pise, sans que l'empereur eût encore fait aucune démarche semblable en Allemagne; & les cinq cardinaux opposés au pape appréhendoient que ces retardemens ne lui donnassent le temps d'ouvrir le concile de Rome avant celui de Pise; ce qui auroit eu de fâcheuses conséquences. C'est pourquoi ils députerent vers l'empereur le cardinal de S. Severin, pour le conjurer d'envoyer incessamment à Pise les évêques de l'empire, lui promettant de transférer le concile où il voudroit, dès que l'ouverture en seroit faite. L'historien d'Espagne marque à cette occasion une circonstance fort bisarre, savoir que l'empereur pensoit lui-même à se faire pape *, & que le cardinal de Saint Severin se servit de ce motif, pour l'engager à venir en personne au concile, & lui promit en même-temps de faire soulever en sa faveur le royaume de Naples, où sa famille étoit assez puissante, pour lui faire tomber cette couronne: mais cette députation produisit peu d'effet, ce prince toujours inconstant, voulant aujourd'hui une chose, & demain l'autre.

Mariana, l. 3.

* Cette envie de Maximilien d'être pape, est marquée dans une de ses lettres au baron de Liechtenstein, rapportée dans le livre intitulé: *Monita Politica ad S. I. R principes.*

Sur ces entrefaites on fut sur le point de voir le dénouement de cette étrange scene, par une maladie du pape qui le mit à la derniere extrémité. On crut pendant quelques heures qu'il alloit expirer; & il en fut si persuadé lui-même, que pour ne pas laisser le duc d'Urbin son neveu exposé au danger qu'il auroit couru après sa mort, à cause du meurtre du cardinal de Pavie, il lui en donna l'absolution sans différer davantage. Pompée Colonne évêque de Riéti & Antoine Savelli faisoient déja des assemblées pour changer le gouvernement à Rome, & tout y étoit en tumulte, lorsque tout à coup le pape se trouva mieux, & revint enfin en santé, sans que le péril qu'il avoit couru de paroître au tribunal de Dieu, responsable de tant de maux que sa dureté & son ambition avoient causés dans la chrétienté, eût fait aucun changement dans son esprit, ni rien diminué de sa haine irréconciliable contre la France.

Il tombe malade à l'extrémité & guerit peu après sans changer de résolutions.

Guicciard l. 10.

Une bonne armée pareille à celle que le roi avoit conduite contre les Venitiens deux ans auparavant, étoit l'unique voie de le réduire : mais ce prince se voyant si peu secondé de l'empereur, & ne voulant pas épuiser ses finances à faire sur l'état Ecclésiastique des conquêtes qu'il n'auroit pas voulu retenir après les avoir faites, espéroit toujours en temporisant, venir à bout de cette opiniâtreté du pape; & cela étoit si vrai, que Cabanillas ambassadeur d'Espagne à la cour de France, lui représentant à son ordinaire les inconvéniens du concile de Pise, & le scandale que le schisme des cinq cardinaux causoit dans le monde, ce prince ne feignit point de lui dire, qu'il n'avoit nul mauvais dessein contre le pape, & qu'il se servoit de ces cardinaux pour jouer cette comédie, uniquement afin de le mettre à la raison.

Petrus de Angleria, epist. 465.

Mais la chose tourna tout autrement qu'il ne pensoit. Car tandis que la guerre se faisoit fort mollement dans le Bolonois, dans le Frioul, dans le Vicentin, nonobstant que l'empereur se fût avancé jusqu'à Trente, le roi d'Espagne entra dans la ligue du Pape & des Venitiens, & l'on apprit que les Suisses animés de nouveau par le

Le roi d'Espagne entre dans la ligue avec lui & avec les Venitiens.

Guicciard. l. 10.

1511. cardinal de Sion, se préparoient à faire une nouvelle irruption dans le Milanès.

Petrus de Angleria, epist. 65.

Deux choses principalement hâterent la conclusion du traité du roi d'Espagne avec le Pape & les Venitiens. La premiere, fut la réponse nette & précise que le roi fit à l'ambassadeur de ce prince, qu'il étoit déterminé, quoi qu'il arrivât, de n'abandonner ni les Bentivoglio, ni le duc de Ferrare, d'autant que le pape avoit refusé sur l'article de ce duc, les offres les plus raisonnables qu'on lui avoit faites. L'ambassadeur d'Angleterre & l'ambassadeur d'Ecosse firent envain leurs efforts pour le faire changer d'avis ; celui-ci agissant en cette occasion avec des intentions plus sinceres & plus droites que l'autre pour le bien de la France.

Ouverture du concile de Pise.

La seconde fut l'ouverture du concile de Pise, laquelle se fit d'une maniere fort extraordinaire, & qui n'en faisoit gueres espérer un grand succès. Les cinq cardinaux n'osant pas se transporter si-tôt à Pise, parce qu'il y avoit encore quelque chose à régler avec les Florentins touchant le concile, y envoyerent le vingt-cinquieme d'Août l'abbé Zacharie Ferreiro Vicentin, Antoine d'Andrea de Montpellier Protonotaire Apostolique, & Jacques Galand de Loches archiprêtre de Tours, avec ordre de tout disposer pour la réception des prélats qui devoient y venir, & pour peu qu'il s'y en trouvât, de faire l'ouverture du concile. Ils exécuterent leur commission ; & après une messe du S. Esprit où il ne se trouva ni prêtres ni religieux, & le sermon qu'un d'eux fit sur les causes qui obligeoient l'empereur & le roi de France à assembler le concile général, ils déclarerent que dès ce moment il étoit commencé.

Le pape excommunie tous ceux qui y adhéroient. Guicciard. l. 10.

Le pape ayant appris cette nouvelle, jetta l'interdit sur Pise & sur la ville de Florence, & excommunia tous ceux qui adhéroient à ce concile. Il envoya sur les frontieres de Toscane des troupes sous les ordres du cardinal de Medicis, grand ennemi des Florentins, parce que sa famille avoit été depuis long-temps chassée de Florence, & leur déclara la guerre. Les Florentins sans s'étonner,

appellerent

1511.

appellerent de la ſentence du pape au concile général, & malgré l'interdit, firent célébrer la meſſe & l'office divin dans leurs égliſes, laiſſant cependant la liberté de garder l'interdit à ceux qui le jugeroient à propos. Le pape peu de temps après prononça la ſentence de dépoſition contre les cinq cardinaux, auxquels il joignit le cardinal d'Albret frere du roi de Navarre, qui, quoique contre ſon inclination s'étoit joint à eux, n'ayant pû réſiſter aux ſollicitations du roi de France. Ces cardinaux publierent une apologie de la conduite qu'ils avoient tenue. Le fameux juriſconſulte Philippe Dece écrivit pour les défendre : Thomas de Vio général des Jacobins, & depuis cardinal, plus connu ſous le nom de Cajetan, & quelques autres réfuterent ces écrits, & le ſchiſme commença dans l'égliſe.

La ligue du roi d'Eſpagne avec lui & avec les Venitiens devient publique.

Après cet éclat, le roi d'Eſpagne conſentit que le traité de ligue qu'il avoit fait avec le Pape & les Venitiens, fût publié ; & on en fit la publication avec beaucoup de cérémonie à Rome dans l'égliſe de Sainte Marie del Popolo après la meſſe célébrée par le pape.

Articles de ce traité.

Par les articles du traité, le roi d'Eſpagne & les Venitiens s'obligeoient à faire la guerre conjointement avec le pape, juſqu'à ce que tout ce qui appartenoit au Saint-Siége lui fût reſtitué, c'eſt-à-dire, Bologne & le duché de Ferrare. Le pape s'engageoit à fournir ſix cents hommes d'armes & dix mille fantaſſins ; le roi d'Eſpagne autant d'infanterie, douze cents hommes d'armes, & mille hommes de cavalerie legere ; les Venitiens une armée pareille, & à payer quarante mille ducats à ce prince, pour contribuer à l'entretien de ſes troupes, tandis qu'elles ſeroient ſur pié. L'armement de mer fut auſſi reglé. Le roi d'Eſpagne devoit armer douze galeres, & les Venitiens quatorze. On devoit inviter l'empereur & le roi d'Angleterre à entrer dans cette ligue, & on leur offroit de les y recevoir dès qu'ils le voudroient.

Petrus de Angleria, Epiſt. 456. Guicciard. l. 10.

Le pape tout fier de voir les choſes au point où il ſouhaitoit de les amener depuis ſi long-temps, ne pouvoit contenir ſa joie. Il fit éclater ſon animoſité envers la

1511. France, par les brefs qu'il envoya à tous les princes de la chrétienté remplis de plaintes & d'invectives ameres contre le roi. Celui qui fut porté en Espagne par Cassadore auditeur de Rote, fut lû avec grand appareil en plein sermon par l'évêque d'Oviedo, qui enchérit encore sur tout ce qui y étoit contenu contre la France, exagéra la justice des motifs de cette guerre, & anima les peuples à contribuer de tout leur pouvoir à soutenir la ligue, à laquelle on donna par excellence le nom de la sainte ligue, parce que le prétexte étoit la défense de l'église, & de la préserver du schisme dont elle étoit menacée par le conciliabule de Pise.

Raisonnemens divers auxquels il donna lieu.

Guicciard. l. 10.

On fit au-delà des Alpes des réflexions bien différentes sur cette ligue. Les uns ne cessoient d'exalter le courage du pape, dans l'entreprise qu'il se proposoit, de chasser les François de l'Italie, & la prudence avec laquelle il avoit engagé le roi d'Espagne à se faire l'exécuteur de ce projet. Ils poussoient leur politique encore bien plus loin; car ils prétendoient que les François étant une fois obligés de repasser les monts, tous les princes Italiens s'uniroient pour contraindre les Espagnols à abandonner le royaume de Naples, & à rendre ainsi à l'Italie son entiere & ancienne liberté.

D'autres raisonnant peut-être plus solidement, gémissoient des malheurs qui menaçoient leur patrie, & blâmoient fort le pape d'avoir allumé un incendie qui ne s'éteindroit pas si-tôt. Ils disoient que quand même on viendroit à bout d'enlever le Milanès & Genes aux François, la désolation universelle de l'Italie étoit inévitable; qu'à la jalousie qu'on avoit de la France, succederoit celle qu'on auroit de la puissance d'Espagne; que tous les Italiens joints ensemble, ne pourroient rien faire seuls contre l'une ou l'autre couronne; que ceux des princes qui seroient opprimés, auroient recours à l'une des deux, & que ce seroit toujours à recommencer; qu'il valoit beaucoup mieux laisser les choses comme elles étoient, & entretenir l'équilibre entre les deux Monarchies autant qu'il seroit possible, pour empêcher que le reste des états

1511.

qui n'étoient pas encore asservis, n'eussent le même sort que le Milanès & le royaume de Naples : mais le pape n'étoit pas susceptible de ces considérations, & le roi de France étoit désormais trop engagé pour reculer. Il obligea les cardinaux qui différoient tant qu'ils pouvoient leur voyage de Pise, à s'y rendre. Ils y arriverent le trentieme d'Octobre, excepté le cardinal de Borgia qui venoit de mourir à Luques. Ils y furent accompagnés de quatorze évêques de France, des archevêques de Lyon & de Sens, du général de Cîteaux, du procureur de Cluni, des abbés de saint Denys & de saint Medard de Soissons, de plusieurs docteurs & députés des universités de Paris, de Poitiers & de Toulouse, & de quelques autres du duché de Milan.

Acta concilii Pisani.

Premiere session du concile.

Peu de jours après, se tint la premiere session du concile, dont le cardinal de Carvajal fut élû président. Le roi d'Espagne pensoit l'avoir regagné, & bien des gens avoient crû qu'au lieu d'aller à Pise, il se retireroit à Naples : mais ce cardinal flaté de l'espérance d'être mis à la place de Jules, persista dans sa premiere résolution, & il fut un de ses plus opiniâtres adversaires. Il monta en chaire aussi-tôt après la séance, déclara nul au nom du concile, tout ce que le pape avoit fait contre les cardinaux qui l'avoient assemblé, donna aux Pisans l'absolution des censures lancées contre eux, fit un grand éloge du roi de France, qui conjointement avec l'empereur faisoit paroître un grand zele pour remedier aux désordres de l'église par la voie du concile de tout temps usitée, & n'épargna ni le pape, ni ceux qui avoient pris son parti.

Petrus de Angleria, epist. 468.

Il est transferé à Milan ensuite d'une sédition arrivée à Pise.

Soit que les Pisans eussent parmi eux beaucoup de gens affectionnés au pape, soit que le respect pour le Saint-Siége ne se perde pas si aisément dans l'esprit des peuples, ces discours furent médiocrement applaudis. Un grand corps de cavalerie Françoise s'étant depuis avancé pour la sûreté du concile donna de la jalousie aux Florentins. L'inquiétude touchant les censures fulminées par le pape se joignant à cette défiance, les esprits s'aigrirent. La populace de Pise & les soldats François étoient souvent

1511.

en querelle. On en vint une fois jusqu'aux armes : il y eut des gens de tués & de blessés de part & d'autre, & parmi ceux-ci Châtillon & Lautrec qui étoient accourus pour empêcher le désordre. La sédition se grossit contre le concile, & le peuple s'étant rendu maître des églises, empêcha qu'on ne les ouvrît, voulant garder l'interdit. Enfin dans la troisieme session qui fut tenue fort tumultuairement vers la mi-Novembre, les cardinaux & les évêques conclurrent la translation du concile à Milan, où ils se retirerent sans tarder, aussi contens de se voir en sureté, que les Pisans d'être délivrés de la crainte des troupes étrangeres, & en pouvoir d'obtenir du pape l'absolution de l'interdit.

Les évêques d'Allemagne refusent de s'y trouver.

Mais ce qui embarrassoit le plus les cardinaux du concile, c'étoit qu'il n'y paroissoit personne de la part de l'empereur. Je dis les cardinaux, car les évêques de France n'y étoient venus que malgré eux, & par pure complaisance pour le roi. Ils en appréhendoient les fâcheuses suites, les dangers où ils se trouveroient exposés, & les censures du pape. Il ne tenoit pas néanmoins à l'empereur que les évêques d'Allemagne ne se rendissent au concile : il les avoit assemblés à Ausbourg, mais il ne les avoit pas trouvés disposés à suivre ses intentions; & même après avoir délibéré sur ce sujet, le jugement qu'ils porterent du concile de Pise, fut que ce n'étoit pas un concile, mais un conciliabule détestable & séditieux; ajoutant toutefois que si on les convainquoit par de bonnes raisons qu'il étoit légitime, ils changeroient de sentiment. L'empereur ayant proposé à l'évêque de Bresse d'y aller en son nom, il s'en excusa sur des raisons qu'il lui fit agréer. Sur quoi il nomma le comte Felix de Werdemberg, & quelques autres qui n'étoient pas évêques, pour y aller de sa part. Ils s'arrêterent à Trente, & ne se presserent point de se rendre à Milan. Le concile ne laissa pas d'indiquer la quatrieme session pour la mi-Décembre : mais la nouvelle de l'invasion des Suisses la fit différer jusqu'au quatrieme du mois de Janvier suivant.

Surius in Commentar. ad hunc annum, l. 10.

Coccinius, T. 2 rerum Germanicarum Marq. Freheri.

Les Suisses ennemis de la France.

Le dépit des Cantons contre la France continuoit tou-

1511.

jours depuis le refus que le roi avoit fait d'augmenter leurs pensions, & ils avoient sur le cœur les termes méprisans dont il avoit usé à leur égard à cette occasion. Ils étoient dans le dessein de s'en venger, & la nouvelle ligue du pape, des Venitiens & du roi d'Espagne les rendoit plus redoutables à la France. Ils s'attendoient que les confederés ne manqueroient pas de se servir d'eux contre le Milanès, & l'on ne cessa point en effet de les animer vivement par l'entremise du cardinal de Sion, à attaquer ce duché : mais on ne leur donnoit que des espérances, & point, ou peu d'argent comptant. Il falloit que leur animosité contre le roi fût grande pour les faire agir sans cela, & apparemment ils s'y déterminerent moins par le desir de faire plaisir au pape, que dans la pensée que le roi les voyant en armes contre lui, les rechercheroit, & leur accorderoit l'augmentation des pensions qu'ils avoient demandées, & qui avoit été la cause de la rupture.

Font invasion dans le Milanès, pour en chasser les François.
Grandenico.

La conduite qu'ils tinrent d'abord, marquoit assez cette disposition : car ils ne déclarerent point la guerre au nom de tous les Cantons, mais seulement au nom de celui de Fribourg, & de celui de Suits, sous quelques prétextes assez légers, qui étoient particuliers à ces deux cantons. Ils s'assemblerent à Varésé, sur les frontieres du Milanès, au nombre de dix mille : ce nombre augmenta depuis jusqu'à seize mille ; & pour montrer la résolution où ils étoient de périr, ou de chasser les François du duché de Milan, ils avoient arboré leur grand étendart, où étoit représenté un crucifix : cérémonie qu'ils n'avoient point faite depuis leur guerre contre le duc de Bourgogne, avant la journée de Nanci, où ce duc fut tué.

Bembo.
Guicciard. l. 10.

Conduite du duc de Nemours qui en étoit gouverneur.

Gaston de Foix duc de Nemours, neveu du roi, jeune seigneur de vingt-deux à vingt-trois ans, avoit été fait depuis gouverneur du Milanès, par le rappel de François duc de Longueville II. du nom, qui avoit succedé en ce gouvernement au maréchal de Chaumont. Gaston, nonobstant sa jeunesse, avoit déja donné tant de preuves de son courage & de sa prudence, que le roi n'avoit pas

1511. fait de difficulté de lui confier cet emploi, le plus important qui fût alors en France. L'invasion des Suisses fut la premiere occasion qu'il eut dans sa nouvelle dignité, de faire paroître ses grands talens pour la guerre.

Il avoit très-peu de troupes, presque point d'infanterie, la plûpart étant occupée à la conservation des places frontieres, tant du côté de l'état de Venise, que de l'état Ecclésiastique. Il prit le parti que le maréchal de Chaumont avoit pris, lorsque les Suisses entrerent la premiere fois dans le Milanès, qui fut de ne point s'engager au combat; mais de les harceler avec des camps volans de cavalerie, de leur couper les vivres, & de faire retirer dans les villes & dans les châteaux tout ce qu'il y en avoit dans la campagne. Il se mit à la tête de trois cents lances, & de deux cents gentilshommes de la maison du roi, avec de l'artillerie, & se fit soutenir d'un autre petit corps, sous les ordres du maréchal de Trivulce.

Les Suisses passerent de Varésé à Galera dans le Milanès, Gaston se posta à Legnano, à quatre milles de-là. A mesure qu'ils avançoient du côté de Milan, il s'en approchoit, se contentant d'escarmoucher de temps en temps; & il vint enfin se loger dans les fauxbourgs de cette capitale, où il fut renforcé de quelques détachemens de cavalerie & d'infanterie, qu'il avoit fait venir de Verone & des autres garnisons. Il intercepta étant-là, des lettres que les Suisses envoyoient aux cantons, où Bembo, &c. ils leur mandoient que les François se défendoient très-foiblement : mais qu'eux n'avoient nulles nouvelles ni du pape, ni des Venitiens. Il étoit en effet fort surprenant que ces deux Puissances ne fissent aucun mouvement dans une conjoncture si favorable, vû principalement que les Suisses, avant que de s'assembler, avoient tiré parole des Venitiens qu'ils fourniroient à leur armée des vivres, de l'artillerie, & cinq cents chevaux. Mais soit que les Venitiens attendissent à les voir plus avancés dans le pays, soit que la rigueur de la saison, & les garnisons des villes Françoises les empêchassent d'exposer leurs troupes à la campagne, ils ne tinrent point leur promesse.

1511.

Les Suisses se trouvoient par-là fort embarrassés. Ils allerent se camper à Monza, sur la petite riviere de Lambro, & sur le chemin de l'Adda. Ce mouvement fit croire au duc de Nemours qu'ils avoient dessein de passer ce fleuve, pour entrer dans le Bergamasque. Il les prevint en allant se camper à Cassano, où il jetta un pont sur l'Adda, pour être à portée de leur en disputer le passage: mais ce n'étoit pas-là leur intention, comme il parut peu de jours après, lorsqu'ils envoyerent offrir au duc de Nemours de se retirer en leur pays, pourvû qu'il voulût leur donner la paye que la France leur donnoit autrefois pour un mois de service.

Ils lui font de grandes menaces.

Le duc de Nemours connut par-là l'embarras où ils étoient, & crut qu'il pouvoit au moins marchander avec eux. Il leur offrit une somme d'argent, mais beaucoup moindre que celle qu'ils demandoient, & qu'ils ne voulurent point accepter. Leur député revint le lendemain; & prenant un ton plus fier, il dit qu'on pourroit se repentir trop tard du refus qu'on lui avoit fait, & qu'il étoit porteur d'une nouvelle parole de la part des Suisses: c'étoit qu'outre la paye d'un mois qu'il avoit demandée la premiere fois, on y ajoutât encore une nouvelle somme qu'il marqua. Le duc refusa: mais cependant, pour ne le pas rebuter, il ajouta encore quelque chose à l'offre qu'il lui avoit faite. Sur quoi le député se retira en faisant de grandes menaces. Le jour suivant vint un trompette de leur camp, qui ne dit autre chose, sinon que les Suisses étoient résolus à faire la guerre aux François à toute outrance; qu'ils pouvoient s'assurer que désormais il n'y avoit plus d'accommodement à espérer avec eux.

Et se retirent ensuite dans leur pays.

Histoire du chevalier Bayard.

Toutes ces fanfaronades n'étoient que pour cacher leur dessein de se retirer sans être poursuivis; & en effet, le duc de Nemours fut fort surpris d'apprendre qu'ils avoient pris la route du Lac de Come, & que de-là ils étoient rentrés dans leurs montagnes, & s'étoient séparés pour s'en retourner chacun chez eux, n'ayant fait rien autre chose dans cette expédition, que de brûler

1511.

quinze ou vingt villages aux environs de Milan.

Cette nouvelle tira le roi d'une grande inquiétude ; & pour prevenir un semblable danger, il ordonna au duc de Nemours de ne point épargner l'argent, s'il se trouvoit jamais en pareille conjoncture. Il lui envoya de grandes sommes pour lever incessamment de l'infanterie en Italie, & fit mettre en marche tout ce qu'il y avoit d'hommes d'armes en France, excepté un assez petit nombre qu'il laissa sur les frontieres de Picardie, à cause des soupçons qu'il avoit du roi d'Angleterre ; & effectivement ce prince, malgré les belles paroles dont il amusoit le roi, pensoit à entrer dans la ligue, s'étant laissé gagner par les sollicitations du pape & du roi d'Espagne.

Le duc tâche inutilement d'engager les Florentins dans le parti du roi.

Après la retraite des Suisses, les troupes retournerent dans leurs quartiers : & toute l'application du duc de Nemours, suivant les ordres qu'il en avoit reçus du roi fut de tâcher d'engager la république de Florence à se déclarer ouvertement pour lui.

Cette déclaration auroit été pour la France un grand avantage. La république de Florence, malgré les guerres civiles qui l'avoient désolée, étoit encore puissante; elle confinoit par divers endroits aux états du pape, & l'auroit obligé à tenir des troupes sur une très-vaste frontiere : elle auroit ouvert aux François un passage jusqu'au voisinage de Rome ; & le roi n'entreprenoit pas cette négociation sans grande apparence d'y réussir.

Jovius, l. 2. in vita Alfonsi. Guicciard. l. 10.

Soldérino gouvernoit alors cette république avec une grande autorité, que le titre de gonfalonier lui donnoit. Il étoit tout dévoué à la France, qui faisoit son principal appui contre la faction des Medicis, & contre le dessein que le pape avoit formé de rétablir cette famille dans tout le lustre qu'elle avoit eu autrefois à Florence. Le cardinal Jean de Medicis étoit à la tête des armées du Saint-Siége. Il étoit autant aimé du pape que Soldérino en étoit haï ; & celui-ci étoit assuré que le pape ne lui pardonneroit jamais d'avoir accordé au roi & à l'empereur que les cinq cardinaux assemblassent le concile à Pise. C'étoit par son crédit que le roi espéroit de réussir

à

1511.

à engager les Florentins dans son parti. Soldérino en effet usa de toute son habileté pour en venir à bout, remontrant vivement au conseil ce qu'ils avoient à craindre du pape & du roi d'Espagne, si la France avoit du dessous, & les inconvéniens de la neutralité & du refus qu'ils auroient fait au roi, si ce prince étoit le plus fort.

Leur défiance de la France les oblige à demeurer neutres.

Il eut beau dire & beau faire, les Florentins ne se fioient que médiocrement à la France, qui depuis les premieres guerres de Naples n'avoient eu égard à leurs intérêts, qu'autant qu'ils s'accommodoient avec les siens. Cela ne devoit pas leur paroître fort surprenant : c'est le sort ordinaire des petits états ; & ils pouvoient s'attendre que le pape & le roi d'Espagne n'en useroient pas autrement ; c'est pourquoi ils ne vouloient prendre ni avec les uns, ni avec les autres des liaisons trop étroites, & jugeoient qu'il falloit temporiser autant qu'ils le pourroient, pour voir de quelle maniere les choses tourneroient. Ils promirent de garder leurs anciens traités avec le roi ; par lesquels ils étoient obligés de lui fournir trois cents hommes d'armes en cas que les états fussent attaqués. Ils envoyerent aux conféderés François Guichardin, auteur de la plus belle & de la moins infidele histoire que nous ayons des écrivains d'Italie touchant les guerres des François en ces pays-là. Il ne nous apprend pas en détail le sujet de sa députation. Il dit seulement que sa commission n'étoit pas de rien conclure au désavantage de la France : & c'étoit sans doute pour faire agréer au pape & au roi d'Espagne, que la République demeurât neutre, en gardant toutefois les traités faits avec le roi.

Expéditions des troupes Espagnoles en Italie.

Cependant le roi d'Espagne avoit fait passer beaucoup de troupes en Italie. Il avoit fait Raymond de Cardone viceroi de Naples, & sous ses ordres Pierre Navarre, général de l'infanterie. Ce capitaine illustre par les belles actions qu'il avoit faites en Afrique, & par les preuves extraordinaires de courage & de prudence qu'il avoit données déja en Italie, quand les François furent chassés de Naples, avoit fait oublier aux soldats la bassesse de sa

1511. naissance ; car on assure qu'il avoit été valet de pié du cardinal d'Arragon. C'étoit un petit homme tout de feu, entreprenant, actif, & qui avoit fort profité dans le métier de la guerre des leçons & des exemples que lui avoit donnés le grand capitaine sous lequel il avoit servi plusieurs années.

Il ne fut pas long-temps oisif: car après que les Suisses furent retournés chez eux, il reprit sur le duc de Ferrare plusieurs petites places du côté de la Romagne, & força la Bastide de Génivolo, que le chevalier Bayard avoit sauvée peu de temps auparavant. La garnison y fut passée au fil de l'épée; & après cette prise, qui arriva le dernier jour de l'année 1511. il s'en retourna à Imola rejoindre le viceroi. Le duc de Ferrare reprit six semaines après

1512. cette place, qui, quoique petite, lui étoit de très-grande importance, pour se conserver libre, la petite branche du Pô ; la garnison que Navarre y avoit laissée, eut le même sort que celle qu'il y avoit forcée. Le duc de Ferrare pensa y être tué d'un coup qu'il reçut à la tête.

Elles font le siége de Bologne conjointement avec les troupes du pape.

La bonne disposition où le pape vit le général Espagnol à commencer la guerre contre les François, s'accordoit fort avec l'extrême envie qu'il avoit de reprendre Bologne. Ils n'attendirent pas le Printemps pour cette expédition, & dès le mois de Janvier leur armée vint mettre le siége devant la place. La revûe des troupes tant du pape que du roi d'Espagne, fut faite à Imola. Elles étoient composées de seize mille fantassins, de dix-huit cents hommes d'armes, & de seize cents de cavalerie légere, sans y comprendre un grand nombre de seigneurs Napolitains, & leur suite.

Guicciard. l. 10.

Raymond de Cardone viceroi de Naples, avoit le commandement général de toute cette armée, que sa qualité de viceroi lui donnoit plûtôt que sa bravoure, ou son habileté dans la guerre : mais il n'agissoit que par les conseils de Pierre Navarre, & de Fabrice Colonne : celui-ci avoit le titre de général des troupes d'Espagne. Le cardinal Jean de Medicis étoit le chef de l'armée du pape, & avoit sous lui Antoine Colonne, Jean Vitelli, Mala-

tefta Baglioné, & Raphael de Pazzi. Ils avoient une très-bonne artillerie, la plûpart venue du royaume de Naples. L'armée Venitienne ne se joignit point à eux : mais elle demeura sur les confins du Veronese, pour tenir en jalousie Verone & Bresse ; & les Venitiens avoient déja un projet formé sur cette seconde place. 1512.

Le duc de Nemours ayant deviné le dessein des confédérés, avoit pourvû à la défense de Bologne. La garnison étoit de deux mille Allemands, & de deux cents gendarmes, sous les ordres d'Odet de Foix, seigneur de Lautrec, d'Yves d'Alegre, du capitaine de la Fayete, & du capitaine Vincent, homme déterminé & d'une taille extraordinaire, à qui les Italiens avoient donné le surnom de Grand Diable.

Les ennemis étant arrivés à la vûe de la ville, perdirent deux ou trois jours à délibérer sur leur campement, & sur l'endroit où ils feroient l'attaque, n'ayant pas assez de monde pour l'entourer tout-à-fait, sans trop affoiblir leurs quartiers, ou sans les éloigner trop les uns des autres. Ils se déterminerent enfin à dresser leurs batteries du côté de S. Etienne, qui répond au grand chemin qui va de Bologne à Florence.

Il n'y avoit point de dehors à Bologne ; car ce n'étoit guere alors la coutume, & le corps de la place ne valoit rien : il ne s'agissoit que de ruiner la muraille à coups de canon, pour faire une breche. Néanmoins Pierre Navarre inventeur des mines faites avec la poudre à canon, ainsi que je l'ai remarqué en parlant du siége du Château de l'Œuf, qui est une des forteresses de Naples, fit pousser une sape vers la porte de Castiglioné pour faire une mine sous l'endroit de la muraille, où il y avoit une petite chapelle, appellée d'Albaracané, afin de partager les forces des assiégés, en donnant l'assaut en deux endroits différens. *Etat de cette place.*

La muraille étoit si foible, qu'en très-peu de temps le canon y fit une breche de la largeur de cent brasses ; & on n'attendoit plus pour y donner l'assaut, sinon qu'on eût achevé de combler le fossé avec des fascines, & que

1512. la mine qu'on préparoit ſous la chapelle fût en état. Peu s'en fallut toutefois que la place ne fût emportée par quelques fantaſſins, qui ſans ordre des généraux, s'étant coulés dans le foſſé, s'emparerent d'un endroit de la muraille, où, dès qu'ils parurent, ils furent ſuivis de pluſieurs autres : mais les commandans de la place étant accourus au moment de l'alarme, & ayant fait pointer quelques pieces d'artillerie ſur ces aventuriers, la plûpart furent taillés en pieces, & le reſte culbuté dans le foſſé.

Ces commandans, ſoit qu'ils ſe défiaſſent des Bourgeois, parmi leſquels le pape avoit ſon parti, ſoit qu'ils vouluſſent conſerver leurs gens, pour ſoutenir l'aſſaut dont ils ſe voyoient menacés, ne firent preſque aucune ſortie, & ſe contenterent de faire grand feu ſur les ennemis, qui n'eurent pendant ce temps-là qu'à combattre contre le froid : mais enfin la mine étant prête, les troupes deſtinées à l'aſſaut ſe mirent ſous les armes pour marcher dès qu'elle auroit fait ſon effet.

Effet ſurprenant d'une mine dont les aſſiégés ne reçoivent aucun mal.

Les aſſiégés étoient d'autant plus préparés à bien recevoir les ennemis, qu'ils venoient d'avoir un renfort de mille fantaſſins & de cent quatre-vingts gendarmes. Ils étoient tous rangés le long de la breche faite par le canon, ne penſant pas à celle que la mine dont ils n'avoient nulle connoiſſance, devoit faire ; & ils auroient été infailliblement emportés, ſi elle avoit réuſſi : mais au lieu de renverſer la chapelle dans le foſſé, comme Pierre Navarre l'avoit prétendu, la poudre la pouſſa ſi perpendiculairement en l'air, qu'elle retomba au même lieu d'où elle avoit été enlevée ; & elle ſe trouva ſi bien maſſonnée, & la charpente ſi bien liée, qu'à peine s'y fit-il quelques fentes. Les Bolonois regarderent cela comme un miracle : la chapelle fut depuis augmentée, plus ornée & fréquentée par le concours du peuple, qui y eut une dévotion toute particuliere. Cet accident fit différer l'aſſaut, & les troupes retournerent chacune dans leur quartier.

Le duc de Nemours s'y jette avec du ſecours.

Cependant le duc de Nemours aſſembloit le ſecours à Final ſur les frontieres du Modenois & du Bolonois, & ne tarda pas à marcher, dès qu'il ſut le danger extrême

où étoit la place. Il partit de Final deux heures devant la nuit avec onze mille fantassins & treize cents lances : il arriva le matin auprès de Bologne, & à la faveur d'une neige qui tomboit à gros flocons, il y entra par la porte de saint Felix, sans avoir été apperçû des ennemis. 1512.

S'il fût sorti sur le champ sur eux, leur défaite étoit certaine : mais ses troupes étoient si fatiguées par la longue & pénible marche qu'elles venoient de faire, si transies de froid, leurs habits si mouillés, leurs armes à feu si gâtées, que le duc, par le conseil d'Yves d'Alegre, différa la sortie.

Ce qui oblige les assiégeans de lever le siége.

Le duc de Nemours ne croyant pas qu'il fût possible, qu'une armée fût entrée en plein jour dans Bologne, sans que les ennemis en eussent eu quelque avis, ne prit point la précaution d'empêcher que personne n'en sortît. Quelques cavaliers étant allés dehors pour escarmoucher, un d'eux fut pris, & ne fit pas mystere, en parlant avec ceux du camp, d'une chose, que selon toutes les apparences, ils ne pouvoient pas ignorer. Sur cette connoissance, dès l'entrée de la nuit ils firent défiler à petit bruit leur artillerie & leur bagage, & s'étant mis en bataille devant le jour, ils reprirent la route d'Imola. On ne s'en apperçut que quand il n'étoit plus temps. On détacha après eux quelque cavalerie qui fut repoussée par Malatesta Baglioné, qu'on avoit chargé du commandement de l'arriere-garde composée des meilleures troupes. De cette maniere l'armée ennemie fut sauvée aussi-bien que Bologne, après avoir l'une & l'autre évité le plus grand danger qu'elles pouvoient courir. Cette retraite arriva au commencement de Février, dix-neuf jours après l'arrivée des confédérés devant la place.

Bresse est prise par les Venitiens.

Le duc de Nemours n'eut gueres le loisir de goûter la joie de sa victoire, à cause de la fâcheuse nouvelle qu'il reçut de la surprise de Bresse par les Venitiens : il l'apprit le jour même que les ennemis leverent le siége de Bologne. Bresse après Milan étoit la plus considérable de toutes les conquêtes du roi en Italie, par ses richesses, par sa grandeur, & parce qu'elle faisoit la communication

1512. du Milanès avec Verone, qui auroit été bientôt affamée; si Bresse fût demeurée aux Venitiens. L'approche de l'armée Venitienne de ce côté-là lui avoit donné quelque soupçon : mais il ne pouvoit pas être par-tout, & l'affaire de Bologne pressoit. Les Venitiens n'attendoient que son éloignement pour exécuter leur dessein, qu'ils tramoient depuis long-temps, & ils ne le manquerent pas.

Les habitans de cette ville portoient fort impatiemment la domination Françoise. Les Venitiens y avoient depuis long-temps ménagé des intelligences : mais comme on veilloit attentivement sur tout ce qui s'y passoit, elles avoient échoué. Le comte Jean-Marie Martinengue, d'une des plus considérables familles du pays, chef d'une conspiration pour livrer la place aux Venitiens, avoit été surpris quelque temps auparavant par le seigneur de Conti & par le chevalier Bayard, qui lui avoient fait couper la tête, & plusieurs des bourgeois complices avoient été exilés en France.

Hist. du chevalier Bayard, ch. 48.

Quelle en fut l'occasion.

Cet exemple rendit les autres plus discrets : mais un desir de vengeance suscita une nouvelle conjuration. Il y avoit deux maisons fort distinguées à Bresse; celle d'Avogaro, & celle de Gambara. Celle-ci étoit fort attachée aux François, & en étoit fort considérée; l'autre par la raison contraire l'étoit beaucoup moins. Les chefs de ces deux maisons prirent querelle ensemble, & dans une rencontre, le comte Louis d'Avogaro fut insulté par le comte de Gambara. Avogaro alla à Milan pour en demander justice, & le duc de Nemours la lui promit : mais les grandes affaires qu'il avoit alors sur les bras, l'empêcherent de la lui rendre aussi promptement qu'il l'eût souhaité. Ce gentilhomme se retira en une maison de campagne, & alla de-là secrettement à Venise traiter avec les Venitiens pour leur offrir son service, celui de ses amis, & de quantité de ses vassaux de la campagne. Il leur fit un projet de son dessein pour les introduire dans Bresse, qu'ils agréerent fort : & ce fut pour l'exécuter, que dans le temps que le pape & les Espagnols faisoient le siége de Bologne, ils firent avancer sur les fron-

tieres du Bressan le provéditeur André Gritti avec huit mille hommes pour soutenir les conjurés. Avogaro sûr d'être ainsi bien appuyé, retourna à Bresse, communiqua son projet aux principaux des habitans, & le mit en état de réussir. 1512.

Dès le lendemain que le duc de Nemours se fut éloigné pour le secours de Bologne, le provéditeur parut à la pointe du jour à une des portes de Bresse. Du Lude, gouverneur de la place s'y rendit avec sa garnison à la premiere alarme : mais tandis qu'on escarmouchoit de ce côté-là, les conjurés ouvrirent d'un autre côté les grilles de certains égoûts, par où ils introduisirent un grand nombre de Venitiens, qui dès qu'ils furent entrés, commencerent à crier, *S. Marc*, c'étoit le cri de Venise. A ce cri, comme on en étoit convenu, le comte d'Avogaro parut dans la place, où se rendirent en un instant une infinité de bourgeois à qui on avoit fourni secretement des armes. Du Lude, dont la garnison étoit foible, se voyant accablé de toutes parts, se fit l'épée à la main un chemin au travers de la foule des bourgeois, & se retira en combattant au Château : il envoya sur le champ donner avis de ce malheur au duc de Nemours, lui mandant que s'il n'étoit promptement secouru, il couroit risque d'être forcé.

Ce général vit bien qu'il n'y avoit pas un moment à perdre. Il laissa quatre mille fantassins & trois cents lances dans Bologne, sous le commandement de Lautrec, & se mit en marche avec le reste.

Il y avoit près de quarante lieues de Bologne à Bresse : il falloit passer le Pô, le Mincio, la Chiésa, & plusieurs autres rivieres, dans une saison où les chemins étoient très-difficiles : mais il étoit aimé & estimé des troupes, qui firent paroître en cette occasion une ardeur, dont il tira un bon présage pour l'heureux succès de son entreprise.

Cependant le provéditeur assiégea le château avec les huit mille hommes qu'il commandoit, & avec les bourgeois qui le secondoient parfaitement : mais ne doutant

1512. pas que le duc de Nemours n'accourût au secours, il pria la seigneurie de lui envoyer un renfort, qui le mît en état d'aller au-devant des François, & de les combattre à la campagne. La chose étoit si importante, que sur le champ Paul Baglioné eut ordre d'aller à Bresse avec quatre mille hommes d'infanterie, quatre cents hommes d'armes, & de l'artillerie.

Vie du Chevalier Bayard, ch. 49.

Guicciard. l. 10.

Le duc de Nemours fit une diligence extrême. Il alla passer le Pô à la Stellata dans le Ferrarois, & apprit en chemin que Baglioné attaquoit Vallaggio sur le Mincio, pour lui empêcher le passage de cette riviere : il traversa le Mantouan, & ayant fait en un jour trente milles d'Italie, il se trouva avoir une notable avance vers Bresse sur Baglioné.

Vie du chevalier Bayard, ch. 49.

Assuré de cet avantage qui avançoit fort ses desseins, il rabatit sur ce général, & ayant détaché le chevalier Bayard & Téligni avec leurs gendarmes, il leur permit de charger les ennemis, s'ils jugeoient qu'il fût à propos de le faire, & les fit suivre par le reste de son avant-garde.

Combat entre eux & les François au désavantage des premiers.

Mémoires de Brantome, T. I. dans la vie de Téligni.

Ils trouverent Baglioné en bataille, & commencerent l'escarmouche, où l'enseigne de Téligni fut d'abord tué d'un coup de canon. Dès qu'ils furent les autres troupes assez proches pour les soutenir, ils chargerent les Venitiens avec tant de furie, qu'en un quart d'heure ils les mirent en déroute. Quatre-vingt-dix hommes d'armes demeurerent prisonniers, l'infanterie fut taillée en pieces, l'artillerie & les bagages pris. Cette nouvelle fut aussi-tôt portée au château de Bresse, & les assiégés l'apprirent aux assiégeans par les feux de joie qu'ils firent en cinq ou six endroits, & par les autres marques de réjouissance qu'ils en donnerent.

Après cette victoire le duc de Nemours passa le Mincio, & arriva en deux jours à la vûe du château, dont le général Venitien n'osa lui disputer l'entrée.

Les choses étoient par-là bien avancées : mais les ennemis étoient si forts & si bien retranchés, qu'il n'y avoit pas d'apparence qu'ils abandonnassent la ville sans combat. Le duc les envoya sommer de la rendre. Ils le refuserent,

fuscrent, & il fallut se préparer à l'attaque. La promesse que l'on fit aux soldats d'abandonner la ville au pillage, les mit dans l'impatience de donner : mais l'assaut fut différé jusqu'au lendemain matin. 1512.

Le duc de Nemours attaque Bresse.

Le duc de Nemours avoit douze mille hommes d'excellentes troupes. Le provéditeur Gritti en avoit huit mille de troupes réglées, & plus de douze mille tant bourgeois que paysans bien armés. Il avoit fait un fort retranchement entre la ville & le château, qu'il borda d'artillerie & d'un grand nombre d'arquebusiers.

Il avoit à dos une riviere & un pont qu'il espéroit rompre en se retirant, supposé que les François le forçassent, & les arrêter au passage. Une partie des troupes étoit rangée en bataille dans la grande place, pour envoyer de quoi rafraîchir celles qui défendoient le retranchement ; & en cas de malheur, ce corps étoit destiné à donner sur les François, si étant vainqueurs, ils entroient en la ville en désordre, comme il ne se pouvoit gueres faire autrement.

Le duc de Nemours fit son ordre de bataille, & publia une défense sous peine de la vie, de commencer le pillage avant que les ennemis fussent entierement chassés de la ville. Il ordonna à d'Alegre de se poster hors de la ville vis-à-vis de la porte de S. Jean, qui étoit l'unique que les ennemis n'avoient point murée. Il y avoit assez de terrein entre le château & le retranchement, pour étendre une grande partie de l'armée Françoise ; & sur les huit heures du matin elle y parut en bataille à la vûe des ennemis sur le penchant de la colline, par où il falloit descendre pour aller à eux. Il y avoit une abbaye à côté du retranchement qui le flanquoit, & qui auroit battu en flanc les assaillans. Les Venitiens y avoient mis quinze cents arquebusiers. Le duc commença par-là à faire attaquer ; & tout ce qu'il y avoit de soldats fut passé au fil de l'épée.

Mémoires du maréchal de Fleuranges.

Comme le succès dépendoit beaucoup du premier choc, le duc choisit les troupes dont il étoit le plus sûr, pour les mettre à la tête du reste. Herigoye * gouverneur du

* Les Mémoires du maréchal de Fleuranges l'appellent Henri Gonnet; il étoit Gascon.

1512. Château, & le capitaine Molart gentilhomme d'une habileté & d'une bravoure éprouvées en quantité d'occasions, eurent la pointe de l'attaque à la tête d'une troupe d'infanterie Gascone ; l'un & l'autre étoient soutenus par le chevalier Bayard à pié avec ses gendarmes.

Se rend maître des retranchemens.

Ils avancerent fierement vers l'ennemi, essuyant un très-grand feu, mais qui leur fit peu de dommage. Ils gagnerent le pié du retranchement, comblerent le fossé avec des fascines, & se présenterent aux breches que le canon du Château avoit faites avant l'attaque. Le combat fut violent, à coups d'épées, de piques, de haches d'armes & de hallebardes. Le chevalier Bayard y reçut un si grand coup de pique dans la cuisse, que le fer y demeura avec le bout du bois où il étoit attaché. Le sang en couloit à gros bouillons, & on fut contraint de le tirer de la mêlée. On le crut mort, & la perte de ce grand homme qui étoit chéri & adoré de toute l'armée, inspira une espece de fureur aux soldats : le duc de Nemours l'augmenta par sa presence, leur criant de toute sa force, *Enfans, vengeons le bon chevalier* : il sauta un des premiers sur le retranchement, qui fut en même-temps forcé en divers endroits. On fit main-basse sans quartier sur tout ce qui s'y trouva ; on poursuivit les fuyards l'épée dans les reins, & si vivement qu'ils n'eurent pas le loisir de lever ou de rompre le pont qu'il falloit passer pour entrer dans la ville.

Et entre dans la ville, après avoir fait un grand massacre des ennemis.

Ce fut en ce moment que parut l'autorité & la conduite du duc de Nemours ; pas un soldat ne s'écarta pour piller, & les officiers leur firent faire alte au-delà du pont, pour les remettre en bataille, avant que de s'engager dans la ville. Cette précaution étoit absolument nécessaire : car la gendarmerie Venitienne, toute la cavalerie légere, & une bonne partie de l'infanterie étoient en bataille dans la place, n'attendant que le moment de profiter du désordre des François pour les charger. Mais ils furent surpris de les voir marcher à eux en belle ordonnance & avec autant de sang froid, que s'ils n'eussent pas encore combattu. Le capitaine Bonnet, à la tête de

quelques bataillons François & Allemands, alla enfoncer les Venitiens. Ils le reçurent d'abord avec beaucoup de résolution, étant secondés des habitans, qui des fenêtres & de dessus les toits des maisons, tiroient sur les troupes Françoises, & jettoient des grosses pierres & de l'eau bouillante : mais après un combat de demi-heure, les Venitiens furent contraints de plier, & il s'en fit un grand massacre dans tous les quartiers de la ville.

Quelques-uns gagnerent la porte de saint Jean pour s'échapper dans la campagne : mais ils y trouverent d'Alegre avec ses gendarmes qui les taillerent tous en pieces. Ce capitaine entra lui-même dans la ville, & passa au fil de l'épée tous ceux qu'il rencontra dans la rue qui conduisoit à la porte. Selon les relations Françoises, il y demeura plus de vingt mille hommes des ennemis, tant soldats qu'habitans. Les Italiennes n'en comptent que huit mille. Le provéditeur André Gritti fut pris prisonnier : le comte Louis d'Avogaro auteur de la révolte, & un de ses fils le furent aussi; le duc de Nemours leur fit couper la tête peu de jours après. Plusieurs autres seigneurs Venitiens y périrent, ou demeurerent prisonniers. La ville fut pillée pendant plusieurs jours, les soldats y firent un butin infini, qui alloit, dit-on, jusqu'à la valeur de trois millions d'écus; & cela causa une grande désertion dans les troupes Françoises. Ce grand exploit de guerre fut fait le dix-neuvieme de Février, jour du jeudi gras.

Buonacorsi. Anselari. Gradenico. Hist. du chevalier Bayard, c. 50. 51.

Dans cette désolation générale de la ville, presque la seule famille heureuse, fut celle où le chevalier Bayard fut transporté, dès qu'on en fut le maître; & la générosité de ce grand homme, mérite bien d'avoir place dans l'histoire, pour servir d'exemple à nos guerriers.

Générosité du chevalier Bayard envers une dame dans la maison de laquelle il fut porté blessé.

Cette maison étoit celle d'une dame de qualité, qui vint fondant en larmes se jetter à ses piés, le conjurant de lui sauver la vie, & l'honneur à ses deux filles, qui n'avoient plus d'autres ressources que sa bonté. Il les assura qu'il ne leur arriveroit aucun mal tant qu'il seroit en vie. Il commanda à deux de ses archers de demeurer à la porte, leur

1512. promettant de les dédommager de ce qu'ils perdroient, en n'ayant point de part au pillage de la ville, & leur ordonna de ne laisser entrer personne.

On fit venir un chirurgien du voisinage, qui ayant visité sa plaie, l'assura que bien qu'elle fût très-grande, elle n'étoit pas mortelle. La premiere chose qu'il fit, fut d'envoyer querir avec une escorte le mari de la dame, qui s'étoit sauvé dans un monastere. Le duc de Nemours vint aussi-tôt voir le chevalier, & lui donna cinq cents écus, qu'il partagea aux deux archers. Au bout de cinq ou six semaines il fut en état de se lever, & l'impatience qu'il avoit de rejoindre l'armée, ne lui permit pas d'attendre que sa plaie fût entierement fermée.

Le jour qu'il devoit partir, la dame vint se jetter à ses » genoux, & lui dit : « Monseigneur, vous êtes par le » droit de la guerre maître de nos vies & de nos biens, » vous avez sauvé la vie à mon mari & à moi, & l'hon» neur à mes deux filles; nous espérons de votre géné» rosité que vous ne voudrez pas nous traiter à la rigueur. » Je vous supplie de vous contenter du présent que je vous » fais, qui est tout ce que je puis vous offrir : « & en même temps elle fit mettre sur la table un petit coffre d'acier plein de ducats.

Le chevalier lui dit en riant : » Madame, combien y » en a-t-il ? » Elle lui répondit en tremblant : » Monsei» gneur, il n'y en a que deux mille cinq cents : mais si » vous n'êtes pas content, nous ferons tous nos efforts » pour en trouver davantage. Par ma foi, madame, reprit » le chevalier, le soin que vous avez pris de moi, & la » bonne chere que vous m'avez faite, valent plus de » cent mille écus ; ainsi je vous remercie de votre pré» sent, & je ne le prendrai point : comptez sur tous mes » services, quand j'aurai occasion de vous en rendre. «

La dame se jetta de nouveau à ses piés, & dit qu'elle ne se releveroit point, qu'il n'eût accepté cette marque de sa reconnoissance. La voyant si ferme à ne point reprendre son present, il lui dit : » Hé bien, madame, je » les reçois : mais faites-moi venir vos deux filles, à qui

1512.

» je veux dire adieu ; il faut que je les remercie de tous » les bons offices qu'elles m'ont rendus pendant ma » maladie. »

Après mille honnêtetés qu'il leur fit, il ajoûta : » Mesdemoiselles, vous savez que nous autres gens de guerre, ne sommes gueres fournis de bijoux, ni d'autres » presens qui vous conviennent : mais madame votre » mere m'a donné deux mille cinq cents ducats, dont je » suis le maître, je vous en donne à chacune mille pour » aider à votre mariage. Je me réserve l'emploi des cinq » cents autres ; je les destine aux pauvres Religions de dames qui ont été pillées, & je vous charge d'en faire » vous-mêmes la distribution. «

Le mari, la mere, les filles, n'eurent point d'autre réponse à faire à une telle générosité, qu'une abondance de larmes qu'ils répandoient tous en lui embrassant les genoux. Il les fit relever & asseoir à table avec lui. Après le dîner, il monta à cheval. Les deux demoiselles en prenant congé de lui, lui présenterent deux bracelets de cheveux & de fil d'or & d'argent qu'elles avoient travaillés durant sa maladie, avec une bourse très-bien ouvragée. « Pour cela, dit le chevalier, » je le reçois, il me » vient de trop bonne main pour le refuser. « Il se fit aussi-tôt mettre les bracelets aux bras, les assurant qu'il les garderoit pour l'amour d'elles avec la bourse, tant qu'ils dureroient. On parla long-temps de cette galante générosité du bon chevalier *sans peur & sans reproche* ; & elle ne lui fit pas moins d'honneur, que la bravoure qu'il avoit fait paroître à l'assaut de la ville.

Pour revenir à ce grand évenement, les François y firent très-peu de perte. Il n'y eut aucun homme de distinction de tué, ou dangereusement blessé, excepté le seul la Palice, qui reçut un rude coup à la tête d'un éclat de pierre le soir de devant l'assaut, où il ne put pas se trouver : mais il guérit de sa blessure. Bergame, Orci-Novi, Orci-Vecchi, Ponte-Vico, & diverses autres places qui s'étoient révoltées en faveur des Venitiens, après la prise de Bresse, demanderent grace, & l'obtinrent. Guicciard. l. 10.

1512.

Le duc de Nemours reçoit ordre d'engager les Espagnols à une bataille décisive.

Le duc de Nemours ayant mis ordre à la sûreté de sa conquête, où il laissa pour gouverneur Aubigni, se mit en campagne, pour aller chercher les ennemis, dont il étoit devenu la terreur. Bologne sauvée, une partie de l'armée Venitienne défaite, Bresse reprise; & tout cela exécuté en moins de quinze jours, lui firent par toute l'Europe la réputation du plus grand capitaine qui fût au monde. Il se prépara à la bien soûtenir, & à exécuter au plûtôt les ordres pressans qu'il reçut du roi, d'engager les Espagnols à une bataille décisive.

Le roi d'Angleterre entre dans la ligue contre les François.

Les raisons de ces ordres étoient que le roi d'Angleterre avoit signé la ligue avec le pape, les Venitiens & les Espagnols, par le conseil de l'archevêque d'York, qui en reconnoissance du chapeau de cardinal que le pape lui avoit donné, l'avoit engagé dans cette ligue, malgré l'irrésolution où ce prince avoit été jusqu'alors là-dessus. Il faisoit déja de grands préparatifs pour commencer la guerre: il avoit même donné ordre à l'ambassadeur de France de se retirer, sous prétexte qu'il ne lui convenoit pas d'avoir dans son royaume de tout temps si dévoué au Saint-Siége, l'ambassadeur d'un prince qui faisoit ouvertement la guerre au pape; & le jour de saint George vingt-troisieme d'avril, un heraut venu d'Angleterre, déclara au roi, que s'il n'observoit le traité de Cambrai dans tous ses articles, le roi son maître secourroit de toutes ses forces le pape & le roi d'Arragon son beau-pere. Les parlementaires étoient entrés parfaitement dans les desseins de leur roi, & avoient ordonné dans leur assemblée, qu'on nommeroit au plûtôt des prélats pour envoyer au concile de Latran, que le pape avoit convoqué. Ce prince par le traité fait avec les autres alliés, devoit avoir une puissante flotte en mer, pour obliger le roi à tenir des troupes sur les côtes de Normandie & de Bretagne, & projettoit de faire passer huit mille hommes en Espagne, pour entrer avec les Espagnols dans la Guienne, & reconquerir ce duché, que ses prédécesseurs avoient possédé si long-temps.

Journal de Louise de Savoye.

Autres raisons

La conduite de l'empereur n'étoit pas une moindre

raison d'inquiétude pour le roi, avec qui à la vérité il protestoit toujours qu'il vouloit demeurer uni : mais il faisoit en même temps des demandes & des plaintes, qui donnoient un grand sujet de se défier de lui. Il se plaignoit de ce que lui seul n'avoit presque tiré aucun avantage du traité de Cambrai ; que la France, l'Espagne & le pape avoient repris tous les domaines que la république de Venise leur retenoit ; que des trois principales villes sur lesquelles il avoit droit, deux, savoir Padoue & Trévise, étoient encore entre les mains des Venitiens, & que le roi l'avoit contraint de lui engager la troisieme, qui étoit Verone. Il auroit été aisé de lui répondre que c'étoit uniquement par sa faute, & non par celle du roi que les choses avoient si mal tourné à cet égard : mais ces reproches qui l'auroient d'autant plus offensé, qu'ils étoient plus véritables, n'étoient pas de saison. Il demandoit qu'on travaillât à le mettre au plûtôt en possession de ces places, au lieu d'attaquer le pape; qu'on fît épouser madame Renée de France, seconde fille du roi, à son petit-fils Charles prince de Castille; qu'on lui assignât pour sa dot le duché de Bourgogne; qu'on lui mît la princesse entre les mains, jusqu'à ce qu'elle fût en âge nubile ; qu'on le fît arbitre des differends du duc de Ferrare avec le pape, & de ceux de la France avec le Saint-Siége touchant Bologne & le concile ; que le roi ne poussât pas plus loin ses conquêtes en Italie, & que l'armée Françoise n'avançât pas davantage du côté de Rome. Toutes ces propositions si contraires aux desseins & aux intérêts du roi, marquoient assez clairement que l'empereur cherchoit des prétextes de rompre avec lui, quelques protestations qu'il fît de ne point vouloir se départir de son alliance.

1512.

Sujets d'inquiétude pour le roi de la part de l'empereur.

Des Suisses.

Le roi n'étoit pas moins embarrassé du peu de succès de ses négociations avec les Suisses, que l'évêque de Sion traversoit de toutes ses forces. Tout ce que le bailli de Dijon ambassadeur de France auprès des Cantons avoit pû faire jusqu'alors, étoit de suspendre l'exécution du dessein qu'ils avoient d'entrer dans la ligue, en fournissant

1512. six mille hommes aux confédérés. Il y distribuoit beaucoup d'argent pour détourner ce coup ; mais avec peu d'espérance d'y réussir, tant les Suisses paroissoient irrités contre la France du mépris qu'on y avoit fait d'eux.

D'autre part le pape se voyant si bien soutenu, étoit plus roide que jamais, & avoit déclaré, qu'avant que d'écouter aucune proposition de la part du roi, il vouloit qu'on lui rendît Bologne ; que le duc de Ferrare se soûmît ; que le concile commencé à Pise & continué à Milan fût dissous ; & il avoit déja porté la Sentence de déposition contre plusieurs des prélats François qui y étoient, sans avoir aucun égard aux remontrances que lui faisoient le cardinal de Nantes & le cardinal de Strigonie pour l'adoucir.

Et des Florentins. Enfin, les Florentins, loin de se déclarer ouvertement pour la France, comme le roi les en sollicitoit depuis long-temps, lui devenoient de jour en jour plus suspects. Non-seulement ils ne donnoient que des réponses générales à ses envoyés, mais encore ils étoient continuellement en négociation avec François Guichardin, résident du viceroi de Naples ; & ce même résident avoit été trouver de leur part le roi d'Espagne. Pressés par le roi de renouveller l'alliance, dont le terme expiroit dans peu de mois, ils différoient toujours de le faire, quoiqu'il ne leur demandât plus l'argent qu'ils étoient obligés de lui fournir, en vertu du traité ; & on voyoit bien qu'ils attendoient à prendre leur parti suivant les conjonctures. D'autre part le pape usoit avec eux de beaucoup de ménagement. Il leur avoit donné l'absolution des censures qu'il avoit lancées contr'eux au sujet du concile de Pise, & cela sans qu'ils l'eussent demandé au nom de la République. Il leur avoit envoyé Jean Gozzadini, un de ses clercs de chambre, avec la qualité de nonce, pour les assurer de son amitié, & lever tous les soupçons qu'ils avoient conçus de sa conduite passée ; de sorte que le roi se voyoit prêt d'être abandonné de tous ses alliés, & attaqué de toutes parts.

Ce fut donc par toutes ces raisons, qu'il ordonna au

1512.

au duc de Nemours de tout hasarder, pour ruiner la ligue d'Italie, prévoyant bien, à la vérité, que s'il perdoit une bataille, c'en étoit fait de ses états en ce pays-là: mais en courant ce risque, il avoit quelque espérance de les sauver, si ses armes étoient heureuses; au lieu que sans cela il les perdroit assurément, étant obligé d'en retirer ses troupes pour résister aux Anglois en Normandie & en Bretagne, au roi d'Espagne du côté des Pyrenées, & peut-être au prince de Castille du côté des Pays-Bas, où la guerre avoit recommencé entre ce prince & le duc de Gueldre, quoiqu'avec beaucoup d'avantage du côté du duc, toujours partisan zelé de la France.

Haræus, Annal. Brabant. Petrus de Angleria, epist. 474.

Forces du duc de Nemours. Guicciard. l 10.

Le duc de Nemours étoit alors beaucoup plus fort qu'il n'avoit encore été, parce qu'il avoit reçû de nouvelles troupes de France. Il avoit dix-huit mille hommes d'infanterie, outre sa gendarmerie. Il devoit être bientôt joint par le duc de Ferrare avec cent hommes d'armes, deux cents hommes de cavalerie légere & une belle artillerie. Le cardinal de Saint Severin étoit à son armée avec la qualité de légat du concile de Milan: mais en même-temps le roi, pour montrer qu'il ne prétendoit point étendre sa domination en Italie aux dépens du Saint-Siége, avoit ordonné au duc de Nemours, de remettre entre les mains du cardinal légat du concile, toutes les places qu'il prendroit dans l'état ecclésiastique.

Mocenigo.

Le duc étant venu de Bresse à Final dans le Modenois, où il avoit donné rendez-vous à la plûpart de ses troupes, en partit pour aller dans la Romagne, chercher les ennemis, dont l'armée étoit de quatorze mille hommes d'infanterie & de dix-huit cents hommes d'armes, sans y comprendre six mille Suisses qui devoient la joindre au premier jour.

Il va chercher les ennemis qui évitent le combat.

Le roi d'Espagne par des raisons toutes contraires à celles du roi de France, avoit ordonné au viceroi d'éviter le combat, se promettant que dès que le roi d'Angleterre auroit mis sa flotte en mer, le roi seroit contraint d'affoiblir son armée en Italie, pour en faire repasser la meilleure partie en France. Ainsi c'étoit au duc de Ne-

1512. mours à engager par son adresse & par les divers mouvemens qu'il feroit, les ennemis à une bataille malgré qu'ils en eussent.

Buonacorsi. Ce duc s'avança le vingt-huitieme de Mars jusqu'à Castelguelfo & à Médécina, & se mit là en bataille à la vûe des ennemis, qui en firent autant dans leur camp très-bien retranché : mais dans la nuit suivante ils se retirerent sous le canon d'Imola. Le lendemain le duc s'approcha d'eux, passa à demi-lieue d'Imola, & se campa à Bubano, qui n'en est éloigné que de cinq quarts de lieu, ayant sa droite à Bagnara, tout proche de l'armée ennemie, qui s'éloigna encore, & se posta à Castel-Bolognese à quelque distance d'Imola, après avoir jetté une grosse garnison dans cette place.

Guicciard. l. 10. Le duc s'empara de Castel-di-Solarolo, de Cotignola & de Granarolo, & par la prise de ces places il se fit une communication libre avec le Ferrarois, d'où il tiroit ses vivres. Les ennemis le côtoyoient toujours : mais ils avoient soin de mettre entre lui & eux des défilés & des rivieres ; de sorte qu'à peine se faisoit-il quelques escarmouches, quoiqu'ils fussent très-près les uns des autres.

Sur ces entrefaites, le duc de Nemours reçut un courrier portant de nouveaux ordres du roi de donner bataille; parce que l'empereur avoit fait une treve de huit mois avec les Venitiens, & qu'on ne doutoit pas que ce prince ne se déclarât bientôt contre la France. Enfin le roi d'Espagne avoit rappellé son ambassadeur, après qu'il eut fait de sa part au roi des propositions pleines d'artifices, qu'on n'avoit pas jugé à propos de recevoir.

Il met le siége devant Ravenne. Ce nouvel ordre détermina le duc à aller mettre le siége devant Ravenne, persuadé que les ennemis, & surtout le pape, ne laisseroient pas perdre cette place sans la secourir, & que c'étoit l'unique moyen de les obliger à la bataille.

Les alliés s'étant doutés de son dessein, y envoyerent promptement Marc-Antoine Colonne avec des troupes : mais il n'accepta cette commission qu'après avoir tiré parole des généraux, que si les François l'assiégeoient, on

viendroit le secourir. Dès qu'il fut entré dans la place, l'armée des confédérés se retira sous les murailles de Faenza sur le grand chemin qui va à Ravenne, pour voir de-là quel parti prendroit le duc de Nemours. 1512.

Ils en furent bientôt éclaircis. Le duc envoya cent hommes d'armes & quinze cents fantassins, pour s'emparer de Russo à une lieue de Ravenne, & dès qu'ils eurent forcé ce poste, il vint avec toute l'armée camper devant la place, entre la riviere de Montoné & celle de Ronco qui se jettent dans la mer au-delà de cette ville, & une partie passa sur un pont au-delà du Montoné.

Etat de cette place.

Ravenne, comme la plûpart des villes de l'état ecclésiastique, n'étoit pas forte. Elle n'étoit gueres flanquée ni fort bien terrassée, au moins du côté de la porte Adrienne entre les deux rivieres : le fossé étoit étroit, & pouvoit être aisément comblé par les ruines de la muraille, quand elle seroit fortement battue par le canon. Dès la premiere nuit du siége, on dressa deux batteries contre la tour Roncona entre la porte Adrienne & le Ronco. Le sieur * d'Espi brave officier qui commandoit l'artillerie, y fut blessé à mort. En peu de temps il y eut une breche d'environ trente brasses de largeur : mais assez roide & à la hauteur de trois brasses au-dessus du fond du fossé ; de sorte que pour y monter, on avoit besoin d'échelles. Il fut néanmoins résolu qu'on donneroit l'assaut, & cela pour trois raisons très-pressantes. La premiere, que les vivres commençoient à manquer au camp à cause que les Venitiens s'étant avancés à Figuérolo avec des barques armées empêchoient les convois qui venoient à l'armée par le Pô, & qu'on ne pouvoit plus en recevoir que par terre avec beaucoup de danger, de fatigue, & de dépense. La seconde, que l'armée ennemie s'approchoit pour secourir la place. La troisieme & la principale étoit que l'empereur entierement gagné par le roi d'Espagne avoit envoyé ordre aux Allemands de l'armée Françoise de se retirer, & défense sous peine de la vie de combattre contre les Espagnols.

Mémoires de Fleuranges.

Hist. du chevalier Bayard, ch. 52.

* Guichardin le nomme mal-à-propos Spinosa.

1512. Ces Allemands faisoient une grande partie des troupes du duc de Nemours. Ils étoient au nombre de cinq mille; & si l'ordre de l'empereur leur avoit été connu, ils n'auroient pas manqué de l'exécuter: mais par le plus grand bonheur du monde, l'espion qui apporta la lettre, la mit entre les mains du capitaine Jacob, un des plus considérables officiers Allemands tout dévoué à la France, & très-attaché au service du roi pour les amitiés qu'il en avoit reçûes dans un voyage qu'il fit à la cour. Il s'ouvrit là-dessus à Bayard, dont il étoit intime ami, & ils allerent sur le champ faire part de cette nouvelle au duc de Nemours.

Ce seul motif, quand il n'en auroit pas eu d'autre, l'auroit déterminé à presser l'assaut. On fit des détachemens de toutes les compagnies de gendarmerie de dix de chacune; ce qui faisoit une troupe d'environ deux cents gendarmes, pour monter les premiers à la breche. Ils avoient leur casque & les autres armes défensives telles qu'ils les portoient quand ils alloient acheval, & étoient suivis de trois gros bataillons, qui faisoient trois mille hommes, un de François, un d'Allemands, & un d'Italiens.

Elle soutient un assaut où les François sont repoussés avec perte.
Rossi, l. 8.
Guicciard. l. 10.
Hist. du chevalier Bayard, c. 52.

L'assaut fut soutenu avec toute la bravoure & la conduite possible par Marc-Antoine Colonne pendant trois heures qu'il dura. Les François furent repoussés cinq ou six fois sans qu'ils se rebutassent. Mais le duc de Nemours voyant l'opiniâtre résistance des ennemis, & que les assaillans étoienr battus en flanc d'une longue coulevrine qu'Antoine Colonne avoit fait planter pendant l'assaut sur une avance de la muraille, fit sonner la retraite. On perdit dans cette action plus de trois cents hommes, parmi lesquels il demeura quelques gendarmes. René d'Anglure vicomte d'Estoge, lieutenant de la compagnie des gendarmes de Robert de la Mark s'y distingua beaucoup, aussi-bien que Fédéric de Bozzolo qui y fut blessé. Gratien de Armandalis gentilhomme des frontieres de Navarre, guidon des gendarmes de la Mark fut tué; Jacques de Coligni seigneur de Châtillon prevôt de Paris fut

aussi blessé en cette occasion, & il mourut depuis de ses blessures à Ferrare.

Cependant l'armée des alliés, pour garder la promesse que les généraux avoient faite à Antoine Colonne, s'étoit déja avancée jusqu'à deux mille du camp entre le Ronco & le Savio, comme s'ils avoient voulu marcher à Ravenne par le chemin de Classes. Les mêmes raisons qui avoient obligé le duc de Nemours à donner l'assaut, le firent résoudre à donner la bataille, quoi qu'il en dût arriver. Mais avant que d'aller aux ennemis, il voulut les tâter, & savoir quelle seroit leur contenance.

Mémoires de Fleuranges.

Il commanda le chevalier Bayard avec sa compagnie d'hommes d'armes & des archers, pour aller le lendemain jour du samedi saint reconnoître leur camp, & la maniere dont ils rangeroient leur armée sur l'alarme qu'il leur donneroit. Bayard partit de grand matin, & les trouva campés à la distance de la portée du canon de la riviere de Ronco, derriere un retranchement bordé d'artillerie, pour défendre le passage de la riviere. Il commanda au bâtard du Fay son guidon de la passer hors de la portée de l'artillerie, & de donner sur le quartier le plus proche, sans trop s'avancer : il le fit soutenir par le capitaine Pierrepont avec trente hommes d'armes & quelques archers, & suivoit lui-même avec le reste de sa troupe.

Le duc envoye reconnoître l'armée des ligués, dans la résolution de leur donner bataille.

Le baron de Bearq étoit sorti de son quartier sans ordre en même-temps que Bayard pour le même sujet, & étoit arrivé devant lui au camp ennemi. Il y avoit déja répandu l'alarme, & l'armée se mettoit en bataille. Le Baron fut rudement chargé, & il fut heureux dans sa retraite, où il étoit vivement poussé, de rencontrer le chevalier Bayard, auquel il se joignit; & avec ce secours les ennemis furent repoussés, & repasserent la riviere.

Brantome, dans l'éloge du baron de Bearq.

Du Fay attaqua de son côté un quartier du camp : mais voyant venir à lui quelques escadrons, il se retira vers le capitaine Pierrepont, que Bayard joignit aussi-tôt. Ils pousserent ses escadrons, abattirent plusieurs tentes, & tuerent quelques soldats. Cependant Bayard ayant apperçu un corps de trois cents hommes d'armes s'avancer en

1512. bataille, fit ſonner la retraite, repaſſa la riviere, & vint rendre compte au duc de Nemours de la ſituation du camp, & de tout ce qu'il avoit pû remarquer & apprendre des priſonniers qu'il avoit faits, touchant l'ordonnance de bataille des ennemis. On réſolut d'aller les attaquer dès le lendemain onzieme d'Avril jour de Pâques: car on ne faiſoit pas de ſcrupule alors comme autrefois, de combattre le jour de ces grandes fêtes. Le duc de Nemours dreſſa ſon plan de bataille ſur le rapport du chevalier Bayard, & fit pendant la nuit jetter un pont ſur le Ronco, pour marcher dès le grand matin aux ennemis.

Journal de Louiſe de Savoye.

Diſpoſition de celle de France.

Guicciard. l. 10.

L'avant-garde paſſa ſous les ordres du duc de Ferrare: toute l'infanterie Allemande y étoit, & elle avoit le Ronco à ſa droite, & ſept cents gendarmes à ſa gauche. La bataille ayant enſuite paſſé le pont, ſe mit ſur la même ligne, mais en ſe courbant un peu. Huit mille fantaſſins François qui en faiſoient la plus grande partie, prirent leur poſte à côté des cinq cents gendarmes; & un peu plus loin, à côté de l'infanterie Françoiſe, ſe plaça l'infanterie Italienne compoſée de cinq mille hommes ſous les ordres de Fédéric de Bozzolo, dont le flanc étoit couvert par trois mille chevaux, tant archers, que cavalerie legere; toute l'artillerie marchoit à la tête de l'infanterie Allemande. Derriere cette ligne étoit la Palice & le cardinal de Saint Severin armé de pied en cap avec ſix cents lances. Yves d'Alegre fut poſté ſur le Ronco avec quatre cents gendarmes, comme un corps de réſerve, tant pour marcher où il en ſeroit beſoin, que pour réſiſter aux ſorties que la garniſon de Ravenne pourroit faire; & un corps d'infanterie Italienne fut laiſſé ſur la riviere de Montoné, pour garder le camp, ayant à ſa tête les comtes Nicolo & Franceſco Scot, & le marquis Malaſpina.

Et de celle des Eſpagnols.

Les Eſpagnols derriere leurs retranchemens avoient à leur gauche la riviere de Savio, leur avant-garde étoit de ſix mille fantaſſins ſous Pierre Navarre & de huit cents hommes d'armes commandés par Fabrice Colonne géné-

ral de la cavalerie. Le viceroi avec le cardinal de Médicis étoit plus loin au corps de bataille composé de quatre mille fantassins & de six cens lances. L'arriere-garde de quatre cents hommes d'armes & de quatre mille hommes d'infanterie étoit commandée par Carvajal capitaine Espagnol, auquel se joignit Ferdinand d'Avalos marquis de Pescaire avec un corps de cavalerie légere.

1512.

Fabrice Colonne avoit été d'avis que l'armée Espagnole vînt charger les François au passage du Ronco : mais le viceroi ne le voulut point, suivant absolument les conseils de Pierre Navarre, qui espéroit combattre plus avantageusement les François en demeurant dans ses retranchemens, sur lesquels, pour les rendre de plus difficile abord, il avoit mis de petits charriots armés de coutelas & de pointes, machines qui n'avoient pas été en usage jusqu'alors, & qui avoient quelque rapport à nos chevaux de frise d'aujourd'hui.

Lettre d'Anselmi.

Dès que les François eurent passé le Ronco, on commença à se canoner de part & d'autre d'une maniere terrible. Pierre Navarre, pour épargner ce feu à son infanterie, lui fit mettre ventre à terre : & foudroyoit cependant la Françoise qui étoit à découvert, & s'étoit arrêtée, pour voir si les Espagnols viendroient à elle. Ce feu fut soutenu avec beaucoup de fermeté pendant trois heures : mais il en coûta plus de deux mille hommes ; & de quarante capitaines de gardes Françoises & Flamandes, il n'en réchappa que deux.

On commence à se canonner.

Hist. du chevalier Bayard, ch. 54.

Mémoires de Fleuranges.

Le duc de Nemours voyant ce ravage, & que les Espagnols ne branloient point, fit avancer quelques coulevrines par le conseil d'Yves d'Alegre, & les pointa contre les gendarmes de Fabrice Colonne ; où elles firent le même effet que l'artillerie Espagnole sur l'armée Françoise : plus de trois cents hommes d'armes furent emportés ; & ce fut ce qui donna lieu à en venir aux mains : car Fabrice Colonne chagrin de voir tant de noblesse mise en pieces sans avoir tiré l'épée, & ayant demandé en vain plusieurs fois au viceroi permission de charger, passa le fossé du retranchement sans attendre d'ordre, & vint fon-

Premiere charge qui n'eut encore rien de décisif.

1511. dre sur un assez petit escadron de gendarmerie, où étoient le duc de Nemours & le chevalier Bayard.

Colonne en avançant sépara ses gendarmes en deux bandes, pour venir envelopper le petit escadron François, dont le duc fit aussi deux pelotons. Malgré l'inégalité du nombre, la charge fut bien soutenue : on se mêla, & ce combat dura près de demi-heure, chacun se ralliant de part & d'autre, & s'arrêtant quelquefois comme de concert pour reprendre haleine. C'étoit la maniere de ce temps-là, & la pesanteur des armes de la gendarmerie l'obligeoit à en user ainsi.

Le combat devient plus vif.

Cette résistance donna le temps à d'Alegre de courir au gros des gendarmes du duc de Ferrare, où il prit ceux de la Mark avec les deux cents archers de la garde du roi commandés par Crussol, & les mena à toutes jambes au secours du duc de Nemours. Le combat devint encore plus vif qu'auparavant : mais enfin Colonne fut repoussé & obligé de repasser le fossé en désordre ; il y perdit plus de trois cents hommes d'armes, & cette perte avec celle qu'il avoit faite par le canon, réduisit sa troupe à deux cents.

Et les ennemis sont mis en fuite.

Le viceroi Raimond de Cardonne, homme qui avec une très-bonne mine, n'avoit ni courage, ni expérience, & que le pape appelloit ordinairement madame de Cardonne, effrayé de cette défaite, prit aussi-tôt la fuite avec ses gendarmes, & ne s'arrêta point qu'il n'eût gagné Ancône éloignée de-là de près de trente lieues. Carvajal qui commandoit l'arriere-garde suivit son exemple, aussi-bien qu'Antoine de Leve, qui répara depuis sa réputation par une infinité de belles actions, par lesquelles il parvint au commandement général des armées : mais Pierre Navarre quoiqu'abandonné de sa cavalerie, voyant beaucoup de résolution dans l'infanterie Espagnole, tint ferme dans ses retranchemens ; & cependant le duc de Nemours, de peur que les fuyards ne se ralliassent derriere leur infanterie, détacha après eux le chevalier Bayard, & Louis d'Ars, duquel il a été tant parlé dans les guerres de Naples. Ces deux capitaines serrerent de si

prês la cavalerie ennemie, qu'ils la dissiperent, & ne inrent au champ de bataille, qu'après l'avoir vûe en e entiere déroute; & pris le marquis de Pescaire tout uvert de blessures, & le marquis della Paludé, qui oient fait envain tous leurs efforts pour le raliement.

Leur retranchement est attaqué.

Le duc de Nemours assuré par cette fuite du gain de bataille, alla à son infanterie, pour attaquer le retranement. Il fit un détachement de deux mille archers scons, sous les ordres des capitaines Odet & Duras, de mille Picards sous Moncavre, pour aller faire le ir du retranchement, & tenter une nouvelle attaque, dis que le reste de l'infanterie en insulteroit le front. Les archers approcherent si près, que de plusieurs dé-irges de fleches qu'ils firent, ils tuerent ou blesserent grand nombre de ces Espagnols qui étoient couchés le ventre, pour éviter le feu du canon. Cela les fit is relever, & ils parurent en bataille à ceux de la granattaque, qui étoient déja fort proche du fossé. Cepen-it Pierre Navarre fit sur le champ marcher douze cents mmes contre les Gascons & les Picards: ce détache-nt les chargea si vigoureusement, qu'ils furent mis en te, & Moncavre & le chevalier des Bories, lieutenant capitaine Odet, y furent tués avec plusieurs autres iciers.

Ces Espagnols au lieu de poursuivre les François, ou rentrer dans leur camp, prirent cette occasion d'enfile chemin de Ravenne pour se jetter dans la place: mais rencontrerent le bâtard du Fay sur la chaussée, où l'on pouvoit passer que quatre de front. Il les poussa & les ligea de reprendre le chemin de leur camp sans les ursuivre fort loin, parce que son dessein étoit d'aller oindre le gros de l'armée, qui étoit enfin venue aux ins avec l'infanterie Espagnole.

Et emporté après un furieux combat.

Il y eut un furieux combat à l'entrée du fossé, où d'ard le capitaine Jacob, un des principaux chefs des lemands fut tué d'un coup d'arquebuse au travers du rps, le baron de Grammont, Maugiron, Bardassan, capitaine Bonnet, & plusieurs autres officiers y péri-

1512.

rent. Navarre avoit bordé ce fossé d'un grand nombre de piquiers qu'il ne fut jamais possible de rompre, jusqu'à ce qu'un Allemand nommé Fabien, officier du regiment de Jacob, un des plus grands & des plus forts hommes qu'il y eût en Europe, sauta au milieu des ennemis, & prenant par le travers une longue pique qu'il tenoit, la baissa avec tant de force sur celles des piquiers Espagnols au milieu desquels il étoit, qu'il donna le temps à ceux qui le suivoient de se jetter sur eux par cet espace : mais il lui en coûta la vie. La breche étant une fois faite, les François & les Allemands entrerent dans le fossé, où les Espagnols se défendirent comme des lions : mais en même temps la gendarmerie de l'avant-garde ayant forcé le passage par un autre endroit, il fallut céder, & Pierre Navarre lui-même fut fait prisonnier.

D'un autre côté, d'Alegre vint fondre sur un corps d'infanterie Italienne, & la défit : mais il y fut tué.

Et néanmoins le général François est enseveli dans sa victoire.

La victoire étoit complette : il ne restoit plus qu'un gros d'Espagnols qui se retiroit en bon ordre par le grand chemin. Le duc de Nemours ne voulant pas qu'ils lui échapassent, & ne se donnant pas le temps de les envelopper, comme il auroit pû aisément faire avec un peu de patience, prit avec lui un petit nombre de gendarmes pour les aller enfoncer. C'étoit-là l'endroit fatal où l'entraînoit sa malheureuse destinée. Les Espagnols firent volte-face, & présenterent les piques. Le duc se jettant au travers à corps perdu, reçut un grand coup dans le côté, & en même temps plusieurs autres blessures, jusqu'au nombre de quatorze, dont il expira sur le champ, enseveli dans sa victoire, après avoir par quatre grandes actions qu'il avoit faites dans l'espace de trois mois, porté à l'âge de vingt-trois ans sa réputation plus haut qu'aucun capitaine de son siecle, & mérité le surnom de *foudre d'Italie*.

Brantome dans l'éloge de Gaston de Foix duc de Nemours.

Relations diverses de ces évenemens.

Les relations Italiennes, Espagnoles & Françoises varient sur plusieurs circonstances de cette journée, comme c'est l'ordinaire, & ne s'accordent pas non plus sur celle de la mort du général. * La plûpart la rapportent de la

* Robert de la Mark qu'on appella depuis le maréchal de Fleuranges, &

1512.

maniere que je viens de dire : mais l'histoire du chevalier Bayard dit que Gaston de Foix duc de Nemours, fut tué avant que le retranchement eût été forcé, & qu'il le fut par les douze cents Espagnols qui avoient défait les Gascons & les Picards proche de la digue du Savio, où il les rencontra, après que le bâtard du Fay les eut obligés de rebrousser chemin; que le chevalier Bayard au retour de la poursuite de la cavalerie ennemie, & après la défaite de toute l'armée, trouva cette même troupe, n'ayant avec lui que trente ou quarante hommes d'armes; qu'ayant fait mine de la vouloir charger, quoique son cheval & ceux de sa suite pussent à peine se soutenir, un capitaine Espagnol étoit venu à lui, & lui avoit dit que les François avoient pleine victoire; qu'il n'étoit pas en état de forcer ce reste de ces braves gens, qui devoient leur salut à leur courage, & qu'il le prioit de les laisser continuer leur chemin; que le chevalier voyant que lui & ses gens n'en pouvoient plus, avoit consenti à leur retraite, à condition qu'ils lui donnassent leurs enseignes, ce qu'ils firent; & qu'ayant ensuite appris que c'étoient ces Espagnols qui avoient tué le duc de Nemours, dont il ne savoit pas encore la mort, il avoit eu un extrême regret de n'avoir pas péri en le vengeant.

Perte des deux partis. Lib. 10.

Cette cruelle bataille dura près de huit heures. Le nombre des morts du côté des François est exageré par les Espagnols, & celui des Espagnols par les François. Ceux qui me paroissent en parler avec plus de sincérité

qui étoit present à cette action, raconte dans ses Mémoires que Gaston de Foix duc de Nemours ayant demandé au baron de Chimay comment iroit cette bataille, & qui la gagneroit; celui-ci lui répondit: *Je vous promets, monsieur, que vous la gagnerez, mais vous êtes en danger d'y demeurer, si Dieu ne vous fait grace.* Le duc répliqua qu'il ne laisseroit pas d'y aller. Et quand la bataille fut gagnée, lorsque les Espagnols fuyoient de toutes parts, il dit au baron de Chimay : *Hé bien, maître coquart, y suis-je demeuré, comme vous disiez, me voici encore. Il est vrai*, reprit le baron : *mais le combat n'est pas encore fini.* Aussi-tôt un archer vint dire au duc de Nemours qu'il y avoit un corps de deux mille Espagnols qui se retiroit en bon ordre; il demanda son casque & partit à l'instant pour les suivre avec vingt ou trente hommes d'armes, malgré les remontrances de M. de Lautrec, qui lui disoit d'attendre ses gens. Il fondit sur les Espagnols avec sa petite troupe, & dès le premier choc il fut enlevé par les piques hors de la selle de son cheval, & percé de mille coups.

1512. & de désintessement, comme Guichardin, disent qu'il y périt dix mille hommes, dont les deux tiers furent des Espagnols, & des autres confédérés : mais la perte fut irréparable de part & d'autre, par la quantité de gens de qualité & de braves hommes qui y laisserent la vie.

Après la perte du duc de Nemours, celle d'Yves d'Alégre, un des meilleurs & des plus expérimentés capitaines que la France eût alors, fut la plus considérable. Il y avoit perdu avant que de mourir Viverots son fils, qui étant tombé dans le Savio, en combattant aux côtés du duc, à l'endroit où il fut tué, s'y noya. Un autre de ses fils étoit aussi mort peu de temps auparavant en un autre combat. Outre le capitaine Jacob, Fabien, le Baron de Grammont, Maugiron, Bardassan, Moncavre, que j'ai déja marqués, le capitaine Molart, Philippe de Frideberg Allemand, de la Crote, Aulin, quatre-vingts hommes d'armes des Ordonnances du roi, sept de ses deux cents gentilshommes, & neuf archers de sa garde, furent tués dans le champ de bataille, & il y en eut de tous ces corps, aussi redoutables alors aux ennemis, que le sont aujourd'hui ceux qui composent la Maison du roi, un très-grand nombre de blessés. Lautrec reçut vingt blessures en défendant le duc de Nemours, & fut laissé comme mort sur le champ, mais il en réchappa.

Du côté des Espagnols, il y eut vingt capitaines de gens de pié, qui commandoient de nombreuses compagnies, morts sur la place; parmi la gendarmerie, ils perdirent Dom Ménaldo de Cardonne, Dom Pedre d'Acunha, Dom Diegue de Quinonnés, le capitaine Alvarado, le capitaine Alfonse de l'Estelle, & plus de trente capitaines ou chefs d'enseigne, & huit cents hommes d'armes. On prit prisonniers Dom Jean de Cardonne, le marquis de Bitonte, le marquis de Licité, le marquis della Paludé, Fabrice Colonne, le marquis de Pescaire, le duc de Trayete, le comte de Conche, le comte del Popolo, cent autres seigneurs & capitaines, & le cardinal de Medicis legat du pape, qui s'échappa quelques jours après, & fut depuis pape sous le nom de Leon X,

1512.

Entre ceux des seigneurs François que leur bonheur sauva du carnage, & qui se distinguerent par leur valeur, on nomme dans les mémoires de ce temps-là, la Palice, d'Aubigni, Saint Valier, Louis de Brefé, senéchal de Normandie, & capitaine de cent gentilshommes du roi, du Terrail, plus connu sous le nom de chevalier Bayard, Créqui seigneur du Pont-de-Remi, Montoisson, le Voyer de Paumi, de Sainte-Maure, Genouillac, Duras, Lavedan, Fimarcon, Pardaillan, Aubijoux, Louis d'Ars, de Crussol, Théodore Trivulce & Humbercourt.

Pierre Navarre, malgré sa défaite & sa prise, acquit beaucoup d'honneur dans cette journée; & il y a bien de l'apparence que si la cavalerie avoit aussi-bien fait son devoir que l'infanterie Espagnole, les François attaquant avec tant de désavantage, eussent la plûpart péri dans cette occasion.

La prise de Ravenne en est le fruit. Histoire du chevalier Bayard, c. 55.

Le fruit de cette victoire fut non-seulement la prise du bagage & de l'artillerie des ennemis, mais encore la conquête de Ravenne. Elle se rendit, & fut pillée contre les ordres de la Palice, qui fit pendre un capitaine nommé Jaquin, brave homme, mais qui avoit coutume de faire la guerre en bandit, & avoit excité les soldats au pillage. Marc-Antoine Colonne, qui s'étoit retiré dans la citadelle, en sortit par capitulation, quatre jours après. Césene, Rimini, Imola, Forli, & toutes les forteresses de la Romagne, excepté les citadelles d'Imola & de Forli, ouvrirent leurs portes aux vainqueurs, & le cardinal de Saint Severin en prit possession au nom du concile de Milan. Mais la Palice qui avoit accepté le commandement, à la priere des plus considérables de l'armée, n'étant point instruit des intentions du roi, & étant d'ailleurs averti par le maréchal de Trivulce, que les Suisses, & l'empereur même se préparoient à entrer dans le Milanès, ne crut pas devoir s'écarter trop loin, & reprit la route de Milan avec la plus grande partie de ses troupes.

Effets différens

La nouvelle de la journée de Ravenne portée dans les

1512. cours de l'Europe, y causa des mouvemens bien divers dans les esprits. Quand le roi l'apprit, il ne put s'en réjouir : & après avoir lû la lettre de la Palice, il dit: » Je voudrois n'avoir plus un pouce de terre en Italie, » & pouvoir à ce prix faire revivre mon neveu Gaston de » Foix, & tous les braves hommes qui ont péri avec » lui ; Dieu nous garde de remporter jamais de telles vic» toires. « Il ne laissa pas de mander à la Palice de pousser ses conquêtes le plus loin qu'il pourroit, autant que le lui permettroit la sûreté du Milanès : mais en effet se voyant menacé de tous côtés par les Anglois, par les Suisses, par les Espagnols, il ne souhaitoit rien plus que la paix, & étoit prêt d'en recevoir les conditions du pape, plûtôt que de lui en prescrire en vainqueur.

que cette nouvelle produisit dans les cours de l'Europe.

Le Féron.

Mariana, l. 30. Petrus de Angleria, epist. 480.

Le roi d'Espagne qui ne s'attendoit à rien moins qu'à apprendre la nouvelle de la bataille, vû les ordres contraires qu'il avoit donnés, eut beaucoup plus d'inquiétude qu'il n'en fit paroître. Il eut soin, pour imposer au peuple de faire publier des relations avantageuses de cette journée, selon lesquelles il n'avoit perdu que quinze cents hommes, & les François trois fois autant. Mais l'empressement avec lequel il fit de nouvelles troupes, pour envoyer en Italie, & plus que tout le reste la résolution qu'il prit d'y envoyer le grand capitaine, malgré l'aversion qu'il avoit conçue contre lui, firent assez connoître que le mal & le danger étoient plus grands qu'on ne le publioit.

L'alarme fut encore bien plus chaude à Venise. Spinelli comte de Cariati ambassadeur de l'empereur, eut beaucoup de peine à rassurer cette République, & à suspendre la résolution où plusieurs des sénateurs étoient, de s'accommoder au plûtôt avec le roi de France.

L'empereur ne fut pas moins consterné : mais l'ambassadeur d'Espagne, qui avoit pris un grand ascendant sur son esprit, lui representa qu'il s'étoit déja trop avancé pour reculer ; que ses irrésolutions & ses fréquens changemens avoient toujours fait autant de tort à ses affaires qu'à sa réputation ; que la mort du général des François

les avoit déconcertés ; qu'il falloit au moins attendre de quelle maniere ils poufferoient leur victoire ; que la crainte des Suiffes & des Anglois arrêteroit leurs ambitieux deffeins ; que les troupes Allemandes faifoient une bonne partie de la force de leur armée ; qu'elles avoient le plus contribué à la défaite des confédérés ; que s'il les avoit rappellés plûtôt, les François n'auroient jamais ofé donner bataille, & que pour affoiblir de beaucoup l'armée de France, il n'avoit qu'à donner des ordres plus efficaces aux Allemands de l'abandonner. Il le fit : le frere du capitaine Jacob, qui avoit le principal commandement, ne put fe difpenfer d'obéir. Il demanda fon congé à la Palice, qui le lui accorda, parce qu'il le lui eût en vain refufé. Il n'y en eut que fept ou huit cents qui demeurerent avec un jeune capitaine, lequel n'ayant pas beaucoup à perdre en Allemagne, refta avec eux au fervice du roi.

Hiftoire du chevalier Bayard, c. 55.

Mais la victoire de Ravenne ne répandit nulle part plus de terreur qu'à Rome, où Octavien Frégofe arriva de l'armée deux jours après la défaite. La prife du Légat, de Pierre Navarre, de Fabrice Colonne, d'un grand nombre d'autres feigneurs Italiens, la mort de plufieurs autres, la perte de toute l'artillerie & de tous les bagages, la difperfion de l'armée, la foibleffe du viceroi de Naples incapable de remédier à un fi grand défordre, la frayeur des peuples hors d'état de fe défendre, n'ayant ni troupes ni chefs, tout cela fit de terribles impreffions fur l'efprit du pape, & encore plus fur celui des cardinaux. Les nouvelles qui furvinrent de la reddition des villes de la Romagne augmenterent la confternation, & on appréhendoit à tous momens de voir l'armée de France aux portes de Rome. L'inquiétude croiffoit par la multitude des mécontens qui fe trouvoient dans la ville & au voifinage. Rubero des Urfins, Pompée Colonne, Antoine Savelli, Pierre Margano, Renzo Mancino, qui en étoient les principaux, s'applaudiffoient de ce malheur. On favoit qu'ils étoient tous penfionnaires du roi de France, & que dès que les François approcheroient, ils prendroient les armes en leur faveur.

Elle ne répand nulle part plus de terreur qu'à Rome.
Guicciard. l. 10.

1512. Les cardinaux conjurerent le pape de s'accommoder incessamment avec la France, l'assurant que pour peu d'avance qu'il voulût faire, il en obtiendroit des conditions avantageuses.

Le pape agité d'un côté par la crainte du danger où il se voyoit exposé, & de l'autre par le dépit & par sa haine irréconciliable contre le roi, répondoit à toutes ces instances, tantôt d'une façon, tantôt d'une autre. Ebranlé par les cardinaux après les avoir entendus, il changeoit d'avis dès qu'il avoit parlé aux ambassadeurs d'Espagne & de Venise, qui tâchoient par toutes sortes de moyens, de dissiper ses frayeurs, en lui représentant la perte que les François avoient faite à la bataille; qu'elle les mettoit hors d'état de profiter de leur victoire; qu'ils seroient des fous, s'ils s'engageoient plus avant dans l'état ecclésiastique, tandis que les Suisses étoient prêts d'entrer dans le Milanès; qu'une grande partie de la cavalerie & de l'infanterie s'étoit sauvée de la bataille; qu'il falloit promptement leur donner un chef de réputation, qui les auroit bientôt rassemblés; que les Venitiens avoient encore de bonnes troupes sur pié pour arrêter la furie des François; & qu'enfin il ne falloit rien précipiter, mais attendre quel parti les ennemis prendroient.

On entrevoyoit bien que le pape suivant son génie inflexible, étoit plus porté à se roidir contre la mauvaise fortune, qu'à plier, quelque nécessité qui l'y obligeât. On crut même qu'il pensoit à quitter Rome sur ce qu'il avoit fait venir de Civitta-Vecchia, Bassia Génois qui commandoit ses galeres.

Il écoutoit cependant toujours les remontrances des cardinaux, & leur promit même de s'accommoder avec le roi, s'il vouloit s'en tenir au traité que ce prince lui avoit fait secrettement proposer par Fabrice Carette frere du cardinal de Final quelques jours avant la bataille de Ravenne, par lequel il s'offroit à rendre Bologne au Saint-Siége, pourvû que les Bentivoglio fussent remis dans leurs autres biens; de dissoudre le concile de Milan, à condition que les cardinaux & les prélats qui en étoient, &

1512.

& que le pape avoit déposés, feroient rétablis dans leurs dignités; & on lui paſſoit même certaines conditions déſavantageuſes au duc de Ferrare, ſuppoſé qu'il voulût abſoudre ce prince des cenſures, & le conſerver dans ſon état, & dans ſes anciens priviléges.

Le pape néanmoins tient bon à continuer la ligue.

Mais dès qu'il ſut que la Palice ayant laiſſé le cardinal de ſaint Severin dans la Romagne ſeulement avec ſix mille hommes d'infanterie & trois cents gendarmes, avoit repris le chemin de Milan avec le reſte de l'armée, il reprit cœur, déclara qu'il ne ſe départiroit point de la ligue, fit de nouvelles levées, regagna les ſeigneurs penſionnaires de la France, & entre autres Proſper Colonne, en le nommant général des armes du Saint-Siége, & fit l'ouverture du concile de Latran au commencement du mois de Mai avec toutes les ſolennités qu'on avoit coutume d'obſerver en commençant les conciles généraux.

Sur ces entrefaites, le cardinal archevêque d'York arriva à Rome avec plein pouvoir de ſigner la ligue au nom du roi d'Angleterre. Le pape reçut en même-temps nouvelle que le roi d'Eſpagne étoit réſolu de ne rien épargner pour la ſoûtenir, & d'envoyer pour cela le grand Capitaine en Italie, & qu'il eſpéroit dans peu venir à bout de l'irréſolution de l'empereur. Le pape ſe trouva par-là au comble de ſes deſirs. Il parla & agit avec plus de hauteur qu'il n'avoit jamais fait. Il y avoit encore quelque négociation ſecrette entre le roi & lui, ſur l'accommodement par l'entremiſe des Florentins: mais il ne voulut plus rien écouter. Il déclara en plein conſiſtoire ſes intentions aux cardinaux; & ne ménageant plus rien, il leur fit lire un monitoire contre le roi de France, par lequel il lui ordonnoit, ſous peine d'encourir les cenſures eccléſiaſtiques, de remettre en liberté le cardinal de Médicis pris à la bataille de Ravenne. Les cardinaux toutefois obtinrent de lui que le monitoire ne fût point rendu public, s'offrant à faire enſorte eux-mêmes par des lettres particulieres au roi, qu'on délivrât le cardinal.

1512. C'étoit à Milan qu'on le gardoit, où tout prisonnier qu'il étoit, on le traitoit avec toutes sortes d'honneurs : jusques-là que le pape lui ayant envoyé le pouvoir d'absoudre tous ceux qui auroient été excommuniés pour avoir adhéré au concile de Pise, ou eu quelque part à cette guerre, à condition qu'ils promettroient de ne plus porter les armes contre le Saint-Siége, il y eut une infinité de soldats qui se firent absoudre. Ce ne fut pas sans un extrême chagrin des cardinaux auteurs du concile, qui se voyoient traiter avec tant de mépris sous les yeux mêmes du maréchal de Trivulce, & des autres seigneurs François, qui paroissoient ne s'en pas trop mettre en peine.

Raisons qui obligerent le roi à retirer ses troupes du Milanès.

La chose ne leur auroit pas été si indifférente, s'ils avoient cru pouvoir encore tirer quelque utilité de ce concile pour le service du roi : mais ils voyoient les choses en tel état, qu'ils ne pouvoient presque douter de la nécessité où ils seroient bientôt d'abandonner le Milanès ; car le roi pour ne pas laisser ses frontieres d'en-deçà des Alpes ouvertes aux Anglois & aux Espagnols, avoit été contraint de rappeller en France une grande partie des gendarmes de l'armée d'Italie. On avoit été obligé faute d'argent, de licentier l'infanterie Italienne ; & par-là aussi-bien que par la retraite des Allemands, la Palice n'avoit plus que dix mille fantassins & treize cents hommes d'armes dans un temps, où il n'auroit pas eu trop de toutes les forces du royaume pour soutenir le choc qu'on lui préparoit.

Non-seulement le pape, les Espagnols & les Venitiens avoient rassemblé leurs troupes : mais il en étoit arrivé de nouvelles d'Espagne au royaume de Naples, & on ne pouvoit pas douter que l'empereur n'y joignît bientôt les siennes. Ce n'étoit pas néanmoins de-là que venoit le plus grand danger, c'étoit du côté des Suisses, que le cardinal de Sion dans leur derniere diete avoit mis en fureur contre la France. Ils s'y étoient emportés contre le roi de la plus étrange maniere ; & c'est un exemple par lequel les princes doivent apprendre à se rendre maî-

1512.

tres de leurs ressentimens ; car une parole qui leur échappe dans la colere, peut quelquefois produire dans la suite les plus terribles effets.

Les Suisses n'avoient pû revenir de l'indignation que leur avoient causé les termes de mépris, dont le roi avoit usé en parlant de leur nation, lorsqu'ils lui demanderent une augmentation de leurs pensions. Dans la diete dont je parle, ils ne voulurent jamais permettre que l'ambassadeur de France assistât à l'assemblée, où l'on devoit délibérer, si on accorderoit au pape les six mille hommes qu'il demandoit ; de sorte que les ennemis de la France y eurent toute la facilité possible à les entretenir dans la mauvaise disposition où ils étoient à son égard.

Les Suisses y viennent de nouveau.

Ils y réussirent si bien, que les Suisses contre leur ordinaire se mirent en campagne sans avoir reçû d'autre argent, que chacun un florin du Rhin ; & qu'au lieu de six mille que le pape demandoit, il en marcha dix-huit mille, dans la seule espérance de se venger des François en les chassant du Milanès.

Ils partirent sur la fin de Mai, & cette irruption ne se fit pas comme les deux précédentes, avec cette aveugle impétuosité, que la seule prudence des généraux François fit avorter : mais elle fut très-bien concertée, & ils prirent des mesures qu'on ne put rompre.

Buonaccorsi. Guicciard. l. 10.

Ils n'entrerent pas immédiatement dans le Milanès, où ils auroient pû être arrêtés aux détroits des montagnes, & affamés : mais ils prirent leur route par les Grisons, & s'assemblerent à Coire. Les Grisons étoient alliés de la France, dont ils recevoient de grosses pensions ; mais ils l'étoient aussi des Suisses. Par cette raison ils leur accorderent le passage, & même grossirent leurs troupes par quantité de gens du pays, qui s'y joignirent. Ils entrerent de-là dans le Trentin, où l'empereur quoiqu'il ne fût pas encore ouvertement déclaré contre la France, leur donna passage.

Ce qui embarrasse extrêmement le général de la Palice.

La Palice se voyant sur le point d'être accablé par tant de forces si supérieures aux siennes, rappella de la

1512. Romagne toutes les troupes qu'il y avoit laissées sous le cardinal de saint Severin. Elles n'en furent pas plûtôt sorties, que toutes les places qu'il y avoit soumises, rentrerent dans l'obéissance du pape. Les Suisses s'avancerent jusques dans le Veronese, où ils devoient être joints par l'armée des Venitiens & des autres confédérés, tenant la Palice dans l'incertitude, s'ils se jetteroient dans le Ferrarois, ou s'ils tourneroient du côté du Milanès.

Dans ce doute, il s'avança jusqu'à Castiglioné dellé Stéveré vers le Lac de Garde, pour les suivre selon le parti qu'ils prendroient. Leur véritable dessein étoit d'entrer dans le Ferrarois : mais une lettre de ce général qu'ils intercepterent, leur fit changer leur marche. Dans cette lettre qu'il écrivoit au thresorier de l'armée à Milan, il lui marquoit son embarras, & il ajoûtoit que si les ennemis tournoient du côté du Milanès, il se croyoit perdu.

Il n'en fallut pas davantage pour leur faire prendre cette route ; & dès qu'ils eurent été joints par Paul Baglioné général des Venitiens avec six mille fantassins, quatre cents gendarmes, huit cents hommes de cavalerie legere, & une grosse artillerie, ils marcherent à Vallégio. La Palice l'abandonna, & leur laissa libre le passage du Mincio. Il se retira promptement à Ponté-Vico sur l'Oglio pour leur disputer le passage de cette riviere, n'ayant pas plus de six mille fantassins & mille gendarmes; parce qu'il avoit été obligé de renforcer les garnisons de Bresse, de Pescaire, de Legnano & de Bologne.

Le danger augmente par la mésintelligence des officiers François.

Le danger s'augmentoit tous les jours par la mésintelligence des chefs, que la jalousie rendoit peu soumis à la Palice, & par les murmures des gendarmes rebutés des extrèmes fatigues qu'ils essuyoient depuis si longtemps, n'ayant point eu de repos pendant tout l'hyver, leurs chevaux étant tous ruinés, & leurs équipages en très-mauvais état : de sorte que la plûpart souhaitoient que le Milanès fût bientôt perdu, pour retourner en France.

1512.

Le marquis de Mantoue fut en vain sollicité de s'opposer au passage des confédérés par le Mantouan : il s'en excusa sur l'impuissance où il étoit de leur resister. Ainsi la Palice hors d'état de tenir la campagne, jetta encore dans les principales villes la plus grande partie de son armée, & se reserva un camp volant de deux mille fantassins qu'il joignit à ses hommes d'armes, avec lesquels il se retrancha à Ponté-Vico. Il étoit-là à portée de se jetter dans Crémone, dans Bresse, dans Bergame, dans Milan, si quelqu'une de ces places étoit assiégée, espérant toujours que les Suisses qui n'étoient point payés, pourroient se rebuter, & se retirer. Mais voyant les ennemis venir à lui, & craignant d'être enveloppé s'ils passoient l'Oglio, il décampa avec précipitation, & vint se poster à Pizigitoné sur l'Adda.

La perte de Crémone donne commencement à une entiere révolution.

Ce mouvement, quoique nécessaire, donna commencement à une entiere révolution. La ville de Crémone députa aux confédérés pour se rendre : on accepta son offre à condition qu'elle payeroit quarante mille ducats pour la solde des Suisses, & la garnison Françoise se retira dans le château. Il y eut de la contestation entre les confédérés à cette occasion. Les Venitiens vouloient que la place fût remise à la République, à qui le roi l'avoit enlevée. Les Suisses & les généraux du pape s'y opposerent en faveur de Maximilien fils de Ludovic Sforce, & il fallut que les Venitiens cédassent.

Guicciard. l. 10.

Révolte générale dans le Milanès.

La perte de Crémone obligea la Palice à quitter son camp de Pizigitoné, & à repasser l'Adda pour se jetter dans Pavie. Les ennemis le suivoient toujours, & dès qu'ils furent entrés dans le Milanès, il se fit une révolte générale dans le plat pays, & dans toutes les places où la garnison se trouvoit moins forte que la bourgeoisie.

Le maréchal de Trivulce n'étant plus en sureté dans Milan, fit entrer les troupes dans le château avec beaucoup de vivres & de munitions, & prit le chemin du Piémont avec plusieurs autres seigneurs Italiens, les cardinaux & les évêques du concile. Il emmenoit avec

1512. lui le cardinal de Médicis : mais Rainoldo Zatti gentilhomme de Pavie à la tête de quelques Paysans l'enleva à Basignana, au moment qu'on le faisoit monter sur le Pô, ayant mis en fuite les soldats qui le gardoient.

Les troupes Françoises sont obligées d'abandonner Pavie.

Hist. du chevalier Bayard, ch. 55.

Dès que les confédérés eurent passé l'Adda, Lodi & la citadelle se rendirent sans coup férir. Ils allerent delà droit à Pavie, dont la presence du général & celle du chevalier Bayard, de Louis d'Ars & d'Humbercourt ne purent rassurer la garnison. La Palice la voyant si découragée, & n'osant se fier aux bourgeois, jugea à propos de sauver ce reste de troupes. Il fit faire promptement un pont de bois sur le Tésin pour s'échapper de ce côté-là, avant que les ennemis qui battoient déja le château, eussent entierement investi la place, & il fit passer la cavalerie sur le pont, & une partie de l'infanterie suivis de quelques pieces de canon.

Dès qu'on cessa de tirer du château, les ennemis jugerent qu'il étoit abandonné, & ayant rompu la porte du côté de la campagne, ils y entrerent avant que les troupes Françoises fussent toutes sorties de la ville. Les Suisses s'y jetterent par la porte du château, & vinrent les attaquer dans la rue qui aboutissoit à la porte par où on défiloit. Il y eut-là un sanglant combat ; les Allemands qui étoient restés avec les François y firent des merveilles. La Palice, Humbercourt, Louis d'Ars, soutinrent longtemps l'effort des ennemis, le chevalier Bayard avec trente hommes d'armes, arrêta les Suisses, jusqu'à ce que le reste des troupes fût hors de la porte, & il eut en cette occasion deux chevaux de tués sous lui.

Sur ces entrefaites le capitaine Pierrepont qui étoit hors de la ville, vint l'avertir qu'il étoit temps de sortir; que les Suisses passoient le Tésin dans des bateaux, & que si on leur laissoit le loisir de former un gros corps de l'autre côté, on seroit enveloppé.

Bayard passa sur le champ la porte avec ses gendarmes, & puis le pont, au bout duquel, du côté de la ville, on avoit laissé trois cents Allemands, pour faire feu sur les ennemis qui suivoient. Par malheur pour eux,

une grosse piece d'artillerie de celles qu'on avoit prises aux Espagnols à la bataille de Ravenne, fit par son poids enfoncer la premiere barque du pont, & les laissa à la merci des Suisses : les uns furent pris, les autres assommés, & quelques-uns se noyerent dans la riviere. On acheva de rompre le pont, & Bayard en exécutant cet ordre, fut blessé d'un coup de Fauconneau entre le cou & l'épaule. 1512.

Et d'évacuer tout le Milanès.

Les ennemis ne pouvant plus suivre, la retraite se fit tranquillement jusqu'à Alexandrie, où ils trouverent le maréchal de Trivulce qui avoit fait faire des ponts sur le Tanar pour leur passage. On abandonna la place; toutes les autres du Milanès, & Milan même ouvrirent leurs portes aux confédérés, excepté les châteaux de Milan, de Novare & de Crémone, Creme, Bresse, où Aubigni commandoit, & quelques forteresses de la Valteline & sur les confins des Suisses : mais celles de la Valteline se rendirent peu de temps après aux Grisons, & Lucarne aux Suisses.

Genes se révolte aussi.

La révolte est comme une maladie contagieuse, qui se répand bien loin en peu de temps; & ç'auroit été un miracle, si les Génois en pareille occasion n'eussent pas fait paroître leur inconstance ordinaire. Janus Frégose de tout temps ennemi mortel des François, voyant leurs affaires en un tel désordre, demanda aux Venitiens un corps de cavalerie & d'infanterie, & leur fit espérer que dans la conjoncture presente, la faction qu'il avoit à Genes feroit son devoir, dès qu'il paroîtroit avec des troupes. La chose réussit : la ville se souleva contre les François, qui étant en petit nombre & sans espérance de secours, abandonnerent la partie & se sauverent dans le château & dans le fort de la Lanterne. Les Bentivoglio s'enfuirent aussi de Bologne; de sorte qu'en moins de deux mois & demi depuis la bataille de Ravenne, les François perdirent presque tout ce qu'ils tenoient en Italie, & n'y purent conserver que Légnano, Creme, Bresse, Pescaire, le château de Novare, ceux de Crémone & de Mi[illegible] les deux citadelles de Génes; & la plûpart de ce[illegible]

1512. ces furent contraintes de se rendre avant la fin de l'année : mais celles qui purent tenir, furent de bonnes ressources pour la France.

Et les Suisses sont la cause de toutes ces pertes.

On peut s'imaginer quelle joie ces succès donnerent au pape ; il en eut toute l'obligation aux Suisses, qui après avoir tant contribué à la conquête que le roi avoit faite du Milanès, le lui firent perdre, & augmenterent merveilleusement par-là la réputation de leur République. Aussi le pape leur donna-t-il des marques de sa reconnoissance bien glorieuses pour eux, en envoyant aux cantons une épée, un bouclier, un drapeau, & d'autres presens, avec le titre d'Appuis & de Défenseurs de la liberté du Saint-Siége, tandis qu'il préparoit tous ses foudres contre la France & contre le concile de Pise & de Milan, qui continua à Lyon, où les cardinaux du parti François s'étoient retirés : mais ces foudres ne furent lancés que sur la fin de cette année, qui fut signalée par un évenement, où le roi d'Espagne porta son ambition & son injustice à un excès, que jamais la postérité ne lui pardonnera, pour ne rien dire de la mauvaise foi dont il usa en cette occasion envers ses alliés mêmes. Je parle de la violente usurpation qu'il fit du royaume de Navarre sur le roi Jean d'Albret, de laquelle ce prince ne put jamais avoir raison, & dont sa postérité tira depuis une funeste vengeance, en se séparant du corps de l'église Romaine pour embrasser l'hérésie de Calvin.

Usurpation du royaume de Navarre par le roi d'Espagne.

Il y avoit déja long-temps que Ferdinand avoit de grandes vûe sur le royaume de Navarre. Avant & après la mort du dernier roi François Phœbus, il avoit proposé le mariage de son fils Jean, qui mourut depuis, avec la princesse Catherine sœur unique & héritiere de François. La disproportion de l'âge & plusieurs autres raisons firent rejetter cette proposition, & Jean d'Albret fut préféré à l'infant de Castille. Ferdinand n'ayant plus rien à espérer de ce côté-là, que par les brouilleries qu'il pourroit exciter dans le royaume, attira à son parti le comte de Lérin beau-frere de la reine Isabelle sa femme, Connétable de Navarre & chef de la maison de Beaumont,

Brouilleries qui en furent l'occasion.

toujours

toujours ennemie de celle de Grammont, qui étoit très-attachée à la maison d'Albret. Ces deux familles les plus puissantes du pays furent long-temps cause de bien des désordres en Navarre, en quelque façon comme les factions des Guelphes & des Gibelins en Italie.

1512.

Favyn, hist. de Navarre, l. 11.

Après ce mariage le comte de Lérin qui avoit osé fermer les portes de Pampelune au roi & à la reine, fut obligé de sortir du royaume, & de se retirer sur les états du roi d'Espagne, où ce prince lui fit un établissement. Il se reconcilia depuis avec le roi de Navarre, mais non pas avec la reine, qui soutint toujours hautement la maison des Grammont. Plusieurs années après Cesar Borgia duc de Valentinois neveu du pape Alexandre VI. s'étant sauvé de sa prison d'Espagne, & refugié chez le roi de Navarre son beau-frere, brouilla de nouveau le comte de Lérin avec ce prince. Il se révolta encore : il en coûta la vie à Cesar Borgia qui fut tué dans cette guerre, & le comte de Lérin obligé de sortir du royaume & de se sauver en Arragon, & y mourut.

Peu de temps après le pape Jules II. ayant voulu disposer de l'évêché de Pampelune en faveur du cardinal Facio, & le chapitre qui avoit élû le cardinal Amanjeu d'Albret, frere du roi, soutenant son élection, le pape mit le royaume de Navarre en interdit.

Ferdinand en profite.

Ferdinand voyoit avec plaisir ces brouilleries entre le pape & le roi de Navarre, & les regardoit aussi-bien que la disgrace de la maison de Beaumont, comme des acheminemens à une prompte exécution de ses desseins. Les deux rois, ainsi qu'il a coutume d'arriver entre les princes voisins, avoient des prétentions sur certaines places de la frontiere qu'ils se disputoient l'un à l'autre : mais le roi d'Espagne étoit en possession, & le plus fort.

Il écoutoit néanmoins les ambassadeurs du roi de Navarre. Il promit d'en envoyer un à ce prince, & le fit en effet. Cet ambassadeur nommé Pedro de Hontenen demanda comme un préliminaire de la négociation, le rétablissement de Louis de Beaumont fils du comte de Lérin dans ses biens paternels. Le roi de Navarre le re-

1512.

Marianna, l. 3. c. 11. & 12.

fusa ; pénétrant aisément l'intention du roi d'Espagne dans cette demande, qui étoit d'avoir dans le royaume de Navarre un parti puissant, & toujours prêt à seconder ses mauvais desseins sur cet état.

Après ce refus l'envoyé d'Espagne sollicita le roi de Navarre de se joindre à son maître & aux Anglois pour faire la guerre à la France, & entrer dans la ligue avec le pape & les autres confédérés. Ce prince, qui n'avoit point d'autre appui que le roi de France contre la puissance d'Espagne, rejetta une telle proposition. On lui en fit une plus modérée, qui fut de demeurer neutre, de ne point permettre qu'on levât des troupes dans ses états pour le roi de France, & de ne lui point donner passage pour venir attaquer l'Espagne : mais on ajouta une condition, c'étoit que pour assurance de la neutralité, il envoyât en ôtage à la cour d'Espagne dom Henri prince de Navarre son fils aîné, ou bien qu'il livrât six de ses places de la frontiere qu'on lui marqueroit, & que les Espagnols garderoient jusqu'à la fin de la guerre.

Il n'y avoit gueres de différence entre de telles propositions & une déclaration de guerre ouverte, supposé qu'on persistât à les faire. Le roi de Navarre pour s'éclaircir entierement des intentions de la cour d'Espagne, y envoya dom Alfonse Carillo son Connétable avec le maréchal du royaume, à qui on ne donna point d'autre nouvel éclaircissement, sinon qu'on leur nommât les villes que le roi d'Espagne vouloit avoir pour assurance de la neutralité ; & ils virent bien que la guerre étoit résolue, par les incartades fréquentes que leur firent le comte de Lérin, & les autres de la maison, ou de la faction des Beaumont.

Le roi d'Espagne, pour ne pas manquer son coup, avoit différé à se déclarer jusqu'à l'arrivée de six à sept mille Anglois qu'il attendoit de la part de son gendre le roi d'Angleterre : & ils débarquerent en Biscaye au commencement de Juin sous les ordres de Thomas marquis de Dorcester & d'Edouard Havart.

La véritable intention de Ferdinand étoit de persuader

au roi de Navarre, qu'il prétendoit porter la guerre dans la Guienne conjointement avec les Anglois, & d'engager cependant ceux-ci à le seconder dans la conquête de la Navarre, sous prétexte qu'après qu'il l'auroit subjuguée, celle de la Guienne seroit beaucoup plus facile. Mais les Anglois ne furent nullement de cet avis. Ils le sommerent de la parole qu'il avoit donnée au roi d'Angleterre de faire la guerre en Guienne; & voyant que sans y avoir nul égard, il persistoit toujours dans le dessein de la faire ailleurs, ils remonterent sur leurs vaisseaux, & retournerent en Angleterre. 1512.

Ses généraux fondent sur Pampelune, où ils manquent de surprendre le roi Jean d'Albret.

Quoique Ferdinand vît son attente trompée de ce côté-là, il ne laissa pas de suivre sa pointe; parce qu'il avoit pris de telles mesures, qu'indépendamment de la jonction des Anglois il étoit sûr de réussir. Le comte de Lérin par le moyen des amis de sa maison qui étoient en grand nombre, avoit intelligence dans les principales villes de Navarre, & le roi Jean d'Albret toujours amusé par l'espérance de la paix, se trouvoit très-foible. Féderic de Tolede duc d'Albe & le comte de Lérin ayant promptement rassemblé toutes leurs troupes, fondirent tout-à-coup dans la Navarre le vingtieme de juillet, & vinrent droit à Pampelune, où ils avoient espéré de surprendre ce prince: mais il eut le temps de se sauver à Lombiere, & d'envoyer la reine sa femme, & ses enfans en Bearn sous la conduite de Manant de Navailles, qui se distingua beaucoup dans cette guerre.

Annales de France.

Dès que les généraux Espagnols furent entrés en Navarre, ils firent répandre par-tout le bruit que Jean d'Albret étoit excommunié, & privé de ses états par le pape, pour avoir adheré au roi de France auteur du schisme & du conciliabule de Pise, & que tous ceux qui le soutiendroient, encourroient les mêmes censures. Cet artifice, la nombreuse armée du duc d'Albe, la fuite du roi, les mouvemens que se donnerent ceux de la faction des Beaumont eurent tant d'effet, que Pampelune se rendit le vingt-cinquieme de Juillet sans coup férir.

Le roi de Navarre consterné de la perte de Pampelune,

1512. envoya au duc d'Albe pour offrir de subir telles conditions qu'on voudroit lui imposer, pour peu qu'elles fussent tolérables. Le duc les envoya à Ferdinand, qui ne fit point d'autre réponse, sinon, qu'il falloit que le roi de Navarre lui livrât toutes les places fortes de son royaume, sans même déterminer le temps de la restitution, & qu'il lui donnât Henri son fils aîné pour être élevé en Castille. Le roi de Navarre sur cette réponse, & sur les avis qu'il eut que le comte de Lérin avoit des intelligences jusques dans sa cour pour se saisir de sa personne, se sauva en France par le val de Baztan, suivi du maréchal don Pédro de Navarre, & de la plûpart des seigneurs du parti des Grammont.

La prise de cette capitale est bientôt suivie de celle de tout le royaume.

Après sa retraite, toutes les villes & forteresses se rendirent au duc d'Albe, excepté la citadelle de Tudelle, qu'un brave capitaine nommé Denys de Déça, résolut de défendre, celle d'Estella, & quelques châteaux du val de Ronçal & d'Amescun. La plûpart de ces places furent peu de temps après soumises par le duc d'Albe, qui prit encore Saint-Jean de Pié-de-Port, brûla Saint-Jean de Luz, & rasa plusieurs forteresses dans les environs, dont les François venant au secours du roi de Navarre, auroient pû se rendre maîtres, & entrer de-là dans son royaume. C'est ainsi que la Navarre fut envahie, & quelque temps après unie à la couronne d'Espagne sans retour.

Les historiens Espagnols n'on rien oublié pour pallier l'injustice de cette usurpation, excepté Mariana, le plus judicieux & le plus sincere de tous, qui n'osant parler ouvertement dans un pays où il n'auroit pû le faire avec sûreté, sur un point si délicat, fait néanmoins assez entrevoir ce qu'il en pensoit.

Raisons des auteurs Espagnols pour pallier cette usurpation.

Ils établissent le droit de leur roi sur deux fondemens; sur le droit de conquête, & sur une bulle du pape Jules, qui avoit déposé le roi de Navarre, & donné ses états au premier qui pourroit s'en emparer : mais le premier droit ne peut être légitime, que les causes de la guerre ne soient justes. Cette justice ne se rencontre ni dans le pré-

texte du rétablissement du comte de Lérin, dont le pere avoit été manifestement rebelle à son souverain, ni dans celui du refus de donner passage aux troupes d'Espagne pour entrer en France; car les rois sont maîtres dans leurs états, ils n'ont nulle obligation de les ouvrir aux ennemis de leurs alliés, & de plus il y avoit un article * dans un traité fait quelques années auparavant entre ces deux couronnes, par lequel il étoit expressément dit, qu'en cas de guerre entre la France & l'Espagne, le roi de Navarre ne seroit point obligé de donner passage aux troupes du roi d'Espagne. Les conditions proposées par ce roi pour la sûreté de ses troupes étoient insupportables; car on ne demandoit pas moins au roi de Navarre que les six plus fortes places de son état, & son fils aîné pour ôtage; & il n'y eut personne alors qui ne vît que la cour d'Espagne avoit formé le dessein de le dépouiller, lui & sa postérité, de son royaume. 1512.

Pour ce qui est de la bulle de Jules II. on sait assez que la jurisprudence qui attribue au pape le droit de disposer des couronnes, n'est nullement reçue en deçà des Alpes; que les princes mêmes des pays d'au-delà n'en conviennent pas volontiers; que Ferdinand, son interêt mis à part, ne l'auroit jamais autorisée; qu'elle a été la source d'une infinité de malheurs dans l'Eglise, & dans toute l'Europe aux siecles passés quand on a commencé à l'y introduire, & que les papes les plus saints, les plus moderés & les plus sages, ayant vû les mauvais effets qu'elle a produits, ne l'ont pas suivie. Mais sans entrer plus avant dans ces odieuses questions, la bulle dont il s'agit n'a jamais été montrée par les Espagnols en original. Leurs historiens se contredisent sur les dates de cette bulle. Pierre d'Anglerie, qui étoit à la cour d'Espagne, écrit de Longrogno sur la fin d'août de cette année, à un homme de qualité de ses amis, comme une nouvelle, qu'il étoit arrivé une bulle de Rome qui anathematisoit le roi de Navarre, pour avoir refusé de prendre les armes contre le roi de France, que le p[illegible] rde comme un Epist. 496.

* Il est fait mention de cet article au trai[illegible] 1512.

1512. excommunié. Si c'eſt de celle-là dont les Eſpagnols veulent parler, elle eſt poſtérieure à l'invaſion de Ferdinand, qui arriva au mois de juillet. Elle ne peut donc l'avoir autoriſé à la faire. De plus, le roi de Navarre n'avoit jamais adheré au concile de Piſe, & il ne fit alliance offenſive avec le roi de France que le dix-ſeptieme de juillet, lorſqu'il vit les Eſpagnols, & comme il le croyoit, les Anglois prêts à fondre dans ſes états. Deſorte qu'il n'arma préciſément que pour ſa défenſe, choſe permiſe à tout particulier, & beaucoup plûs à un ſouverain.

Scrupules des ſucceſſeurs de Ferdinand ſur cet article.

Enfin les ſucceſſeurs de Ferdinand eurent toujours du ſcrupule ſur cet article. Charles V. l'an 1548. étant attaqué à Auſbourg d'une maladie, dont il croyoit mourir, ordonna à ſon fils Philippe II. roi d'Eſpagne, de faire examiner de nouveau cette affaire, & lui conſeilla que s'il étoit poſſible, il épouſât Jeanne d'Albret petite-fille du roi & de la reine dépoſſédés & leur héritiere légitime, à condition qu'elle renonçât à ſes prétentions ſur ce royaume; & on aſſure que Philippe II. donna par ſon teſtament à Philippe III. ſon fils le même ordre qu'il avoit reçu de ſon pere touchant l'examen de la poſſeſſion de la Navarre. Il eſt à ſouhaiter pour le ſalut de ces princes que Dieu ſe ſoit contenté de ces diſpoſitions teſtamentaires. Rien donc ne prouve mieux que tout ce que je viens de dire, l'injuſte & violente conduite de Ferdinand, qui en ſe faiſant honneur du glorieux nom de Catholique qu'il a tranſmis à ſes ſucceſſeurs, n'agit nullement en cette occaſion, non plus que dans pluſieurs autres, en prince véritablement chrétien.

Le roi de France envoye du ſecours à Jean d'Albret.

Petrus de Anglesia, epiſt. 496. & 499.

Mémoires de Martin du Bellai.

Cependant le roi n'eut pas plûtôt appris le malheur de Jean d'Albret de la bouche de ce prince même, qu'il groſſit les troupes qui étoient déja en Guienne, & leur envoya ordre de marcher vers la Navarre, tandis que les garniſons des places frontieres du Rouſſillon faiſoient le dégât dans ce comté, & que le commandeur Prégent de Bidoux croiſoit ſur les côtes d'Eſpagne. Il mit à la tête des troupes de terre François duc de Longueville, & Charles duc de Bourbon comte de Montpenſier, qui

1512.

avoient sous eux Odet de Foix vicomte de Lautrec, la Palice, le chevalier Bayard, & plusieurs autres seigneurs qui s'étoient signalés en Italie.

Les contestations de ces deux chefs furent un mauvais présage pour cette campagne. Le duc de Longueville prétendoit que l'armée étant dans son gouvernement de Guienne, il devoit y avoir le principal commandement, & le duc de Bourbon en qualité de prince du sang ne voulut point le lui céder. Mais le roi, pour remédier à cet inconvénient, leur donna un Généralissime, qui fut François duc de Valois & comte d'Angoulême, héritier présomptif de la couronne, âgé alors de dix-sept à dix-huit ans.

L'armée Françoise s'avança d'abord jusqu'à saint Jean de Pié-de-Port, où le duc d'Albe étoit campé à la tête de celle d'Espagne. Le comte d'Angoulême envoya au général Espagnol pour le défier à la bataille. Il lui répondit qu'il lui faisoit beaucoup d'honneur; mais qu'il avoit des ordres du roi son maître qui lui défendoient de l'accepter.

Petrus de Angleria, epist. 501.

Sur cette réponse, comme la saison étoit déja avancée (car on étoit au mois d'Octobre) on se hâta d'entrer en action. L'armée fut partagée en trois. On donna au roi de Navarre deux mille Allemands, quatre mille Gascons conduits par les seigneurs de Gondrin, de l'Arboust & Polausic, & mille hommes d'armes sous les ordres de la Palice, pour entrer en Navarre, où ce prince avoit fait passer quantité de lettres adressées aux principaux de la noblesse, & à quelques gouverneurs de places Navarrois, qui s'étoient rendus aux Espagnols. Il les exhortoit à se remettre sous son obéïssance, & leur promettoit non-seulement le pardon de leur faute, mais encore de grandes récompenses, s'ils faisoient leur devoir, & contribuoient à son rétablissement.

Le duc de Bourbon avec un autre corps entra dans le pays de Guipuscoa, fit le ravage, & prit sans résistance plusieurs petites places, qu'il démolit, pour n'être pas obligé d'affoiblir ses troupes.

1512.

Le troisieme corps demeura aux environs de saint Jean de Pié-de-Port sous le comte d'Angoulême & le duc de Longueville.

Ce prince rentre dans son royaume, où il reprend plusieurs places.

Le roi de Navarre rentra dans son royaume par le Val de Ronçal. Il attaqua Burgui, força cette place, & la garnison fut passée au fil de l'épée, sans excepter le commandant Ferdinand Valdés. Plusieurs villes, comme Mirande, Tafalla, Aurillo, Sainte-Care & Stella une des plus considérables du royaume, voyant leur roi si bien soutenu, arborerent ses étendarts. Presque toutes les forteresses des Vallées de Ronçal & de Sennazar en firent autant.

Mais ayant échoué devant Pampelune, il perd sans ressource sa couronne & ses états.

De-là il marcha droit à Pampelune pour assiéger cette capitale. Sur cette nouvelle le duc d'Albe partit de saint Jean de Pié-de-Port ; & le roi de Navarre fit en cette conjoncture une faute irréparable. S'il étoit venu au-devant du duc d'Albe, & qu'il se fût saisi des défilés des montagnes, il l'eût enfermé entre lui & le comte d'Angoulême, & auroit fait périr son armée : mais il se laissa prévenir, & il lui en coûta sa couronne. Le duc d'Albe marchant avec une extrème promptitude, gagna la plaine, entra dans Pampelune, y mit une forte garnison, en chassa tous ceux de la faction des Grammont, & en sortit pour être en état de secourir de nouveau la place, quand il en seroit besoin.

Favin, hist. de Navarre.
Mariana, &c.

Nonobstant ce secours & quelques autres qui y entrerent, le roi de Navarre ne laissa pas d'en former le siége, après avoir été renforcé par Lautrec, qui lui amena quelques troupes de l'armée du duc de Bourbon. Antoine de Fonsecque s'y défendit avec toute la valeur & toute la conduite d'un grand Capitaine, & soutint un grand assaut, où les François perdirent beaucoup de monde. Comme on se préparoit à un second, Dom Pedro Henriqués duc de Najare, parut sur les hauteurs avec un corps de six mille hommes d'infanterie, & une nombreuse cavalerie, presque toute composée de noblesse Espagnole. Les troupes Françoises étoient extrèmement diminuées, la saison étoit très-rude ; les Espagnols ayant repris la plûpart des places qui s'étoient rendues d'abord au roi de Navarre,

coupoient

coupoient les vivres au camp des assiégeans ; qui souffroient beaucoup. On presenta la bataille au général d'Espagne qui ne branla pas, demeurant avantageusement posté, & à portée d'attaquer le camp, si on donnoit l'assaut. La bravoure du gouverneur & la sagesse du duc de Najare déconcerterent le roi de Navarre. Il fallut abandonner l'entreprise, & penser aux moyens de s'ouvrir le chemin au travers des Pyrenées. Ce fut avec beaucoup de peine & de périls. Les montagnards chargerent l'arriere-garde & y assommerent quantité d'Allemands. Les généraux François vû l'impossibilité de traîner le gros canon par de si mauvais chemins, en enclouerent la plus grande partie & l'abandonnerent. Enfin l'armée rentra en France toute délabrée, & les Anglois ayant fait tourner tête aux François du côté de la Picardie, le roi d'Espagne demeura en paisible possession du royaume de Navarre. 1512.

Je ne sai pourquoi plusieurs de nos historiens ont placé cette expédition en 1513. car par les dates des lettres de Pierre d'Anglerie qui étoit à la cour d'Espagne, & qui rendoit à ses amis un compte exact de ce qui se passoit alors, il est constant qu'elle se fit en 1512. & que le siége de Pampelune fut levé le dernier jour de Novembre de cette année-là, funeste à la France par tant de fâcheux évenemens au-delà des Alpes & au-delà des Pyrenées. Epist. 509.

Bonheur du roi d'Espagne en cette occasion.

Peu de jours avant le commencement du siége de Pampelune, Ferdinand d'Arragon fils de Fédéric dernier roi de Naples de cette branche, voulut s'échapper de la cour d'Espagne, pour se réfugier à l'armée de France. S'il avoit réussi, le roi d'Espagne auroit couru grand risque de perdre le royaume de Naples, vû la disposition où les princes Italiens étoient de chasser d'Italie tous les étrangers : mais le complot fut découvert, & ce prince fut mis en lieu d'assurance, sans espoir de recouvrer jamais sa liberté.

Le roi d'Espagne sorti si heureusement d'une guerre qui l'avoit extrèmement alarmé, & voyant les François

1512.

hors du Milanès, révoqua l'ordre qu'il avoit donné à Gonsalve pour le voyage d'Italie. Il avoit eu recours à lui contre son inclination, & par la seule crainte de perdre le royaume de Naples. Ce grand homme en pensa mourir de chagrin. Il ne pouvoit lui arriver rien de plus glorieux, que de voir son maître contraint de rendre justice à son mérite aux yeux de toute l'Europe, & d'avoir été jugé le seul capable, ensuite de la défaite de Ravenne, de sauver le royaume de Naples, après en avoir autrefois fait la conquête. Il reçut ce contre-ordre comme il étoit prêt de monter sur la flotte d'Espagne au port de Malgue. Le ressentiment qu'il en fit paroître acheva de le perdre dans l'esprit du roi d'Espagne, qui par le refus de toutes les graces qu'il lui demanda depuis, l'obligea à se retirer à une maison de campagne, où il mourut quelques années après. Exemple signalé de l'injustice de la cour, & de la vanité des espérances, dont se repaissent ceux qui y vivent.

Le pape met la France en interdit & spécialement la ville de Lyon, où avoit été transferé le concile de Pise.
Concil. Lateran. sess. 4.

Le pape apprit avec une extrème joie, la nouvelle disgrace du roi de France, dont il avoit déja mis le royaume en interdit, & spécialement la ville de Lyon, où l'on continuoit le concile de Pise. Il publia ensuite une espece de monitoire, & puis une bulle contre la fameuse Pragmatique Sanction, qui malgré les efforts de Louis XI. au commencement de son régne, n'avoit pû être abolie en France, & qui par un decret du concile national de Tours de l'an 1510. avoit été remise en pleine vigueur. Par ce monitoire, & par cette bulle, il citoit tous les fauteurs de la Pragmatique, de quelque rang & dignité qu'ils fussent, même royale, pour comparoître dans un certain temps devant le concile de Latran qu'il tenoit actuellement, afin d'y rendre compte de leur conduite sur cet article, & de se soûmettre à son jugement; & ce fut vers ce même-temps-là, que l'empereur par la bouche de l'évêque de Gurk son ambassadeur, déclara qu'il adhéroit au concile de Latran; qu'il révoquoit tout ce qu'il pouvoit avoir fait en faveur du concile de Pise, & condamnoit tout ce qui avoit été résolu là-dessus à Tours par l'église Gallicane.

Sess. 3.

Le roi de son côté se voyant ainsi poussé, faisoit valoir autant qu'il lui étoit possible le concile de Pise. Il envoya Pierre Cordier professeur en Droit en l'université de Paris aux rois d'Ecosse & de Danemarck, pour les engager à reconnoître ce concile. Le roi d'Ecosse assembla les prélats de son royaume à Edimbourg, où la chose fut proposée. Il y fut vivement disputé pour & contre. L'envoyé de France s'y efforça de prouver que le concile de Pise avoit été légitimement assemblé : qu'étant un concile général, & par conséquent supérieur au pape, il avoit dû s'y soûmettre ; & que l'autre qui avoit été convoqué à Rome, étoit schismatique.

Epist. Petri Cordier ad patres concil. Pis.

Le roi d'Ecosse, après avoir entendu tout ce qui s'étoit dit sur ce sujet, répondit à l'envoyé, qu'il étoit très-disposé à faire ce que le roi de France son allié souhaitoit de lui : mais que c'étoit avec beaucoup de chagrin, qu'il le voyoit brouillé avec le pape ; qu'il feroit tout ce qui dépendroit de lui pour les reconcilier, & qu'il envoyeroit pour cela des ambassadeurs de Lyon à Rome.

Le roi de Danemarck en fit encore moins que le roi d'Ecosse. Il dit seulement qu'il assembleroit ses évêques, pour déliberer des moyens de rétablir la paix dans l'Eglise ; qu'il prieroit le pape de convoquer un concile en Allemagne pour la commodité des princes du Nord trop éloignés d'Italie ; qu'il tâcheroit d'engager les princes d'Allemagne à faire la même demande ; & que si l'on suivoit sur cela ses intentions, il solliciteroit jusqu'au duc de Moscovie, de contribuer par ses ambassadeurs, à rendre le repos à l'église déja trop troublée par les dissentions des deux puissances. C'est dequoi l'envoyé de France rendit compte aux cardinaux & aux prélats du concile de Pise, assemblé à Lyon, par une lettre qu'il leur écrivit après son retour.

Mais le pape & les autres confédérés, après avoir chassé les François du Milanès, étoient pour le moins autant occupés à ménager chacun leurs intérêts particuliers en cette conjoncture, qu'à soutenir l'autorité du concile de Latran.

1512.

Differentes vûes des confédérés.

Malgré leur confédération, leurs vûes étoient bien opposées. Le pape vouloit dépouiller le duc de Ferrare, & réunir ce fief au Saint-Siége, & outre cela, retenir Parme, Plaisance & Reggio dans le Modenois qui s'étoient rendus à lui. Fabrice & Prosper Colonne, que les Espagnols soutenoient, s'opposoient au dépouillement du duc de Ferrare; parce que ce duc ayant fait Fabrice prisonnier à la bataille de Ravenne, lui avoit donné généreusement sa liberté, & ce seigneur par reconnoissance avoit obtenu un sauf-conduit du pape pour le duc, afin qu'il vînt lui-même à Rome traiter de son accommodement: mais sur quelque soupçon qu'il eut, qu'on vouloit faire arrêter ce prince, il l'avoit lui-même fait évader, & le pape en fut fort irrité.

Guicciard. l. 11.

Pour ce qui est de Parme, de Plaisance & de Reggio; l'empereur s'opposoit à ce que ces places demeurassent au pape, soutenant que c'étoient des dépendances du duché de Milan. Les Suisses & les Venitiens s'y opposoient pareillement, pour ne point trop affoiblir la puissance de Maximilien Sforce, qu'ils vouloient établir dans le duché de Milan. Les confédérés ne pouvoient non plus convenir sur l'article de ce duché. L'empereur & le roi d'Espagne pensoient à le faire tomber à un de leurs petits-fils, c'est-à-dire, à Charles prince d'Espagne, ou à Ferdinand son frere. Les Suisses, les Venitiens & le pape n'en étoient pas d'avis, jugeant qu'il étoit contre leur sûreté d'avoir un voisin si puissant, & prétendoient qu'on y rétablît Maximilien Sforce, comme héritier de son pere Ludovic Sforce, à qui ce duché avoit appartenu.

De plus, le pape & les Espagnols avoient pris la résolution de rétablir les Médicis dans Florence, & d'en chasser le Gonfalonier Pierre Soldérino. Mais le pape souhaitoit ce rétablissement beaucoup plus que les Espagnols, qui se seroient contentés d'une grosse somme d'argent qu'ils demandoient aux Florentins, pour leur laisser leur liberté.

L'empereur de son côté demandoit à rentrer dans les

places des Venitiens, dont il devoit être mis en possession par le traité de Cambrai. Il insistoit principalement sur la restitution de Vicence, & exigeoit d'autres choses très-peu honorables & fort onereuses à la République. Enfin à mesure que les François rendoient les forteresses qu'ils tenoient encore en Italie, il y avoit toujours de nouvelles contestations, lorsqu'il étoit question de convenir à qui elles seroient remises. 1512.

L'article de Florence fut un des premiers terminés par voie de fait; car les Espagnols ayant forcé Prato, place de la République, rétablirent les Médicis dans Florence avec la même autorité que leurs prédécesseurs y avoient eue.

Les Suisses dont le nombre croissoit tous les jours en Italie, vinrent à bout de faire reconnoître Maximilien Sforce pour duc de Milan; & il fut reçu dans cette capitale avec une extrême joie du peuple, qui souhaitoit depuis long-temps d'avoir, comme autrefois, son prince particulier.

Durant ces diverses intrigues, les commandans des places d'Italie restées aux François, étant investis de toutes parts, & manquant de vivres, étoient obligés de les rendre les unes après les autres; & suivant l'ordre qu'ils en avoient reçû de la Palice avant sa retraite d'Italie, toute leur attention étoit à mettre, en les rendant, la division parmi les confédérés.

Legnano fut une des premieres qui capitulerent; c'étoit une forte place sur l'Adige, du domaine de Venise, & une clé des états de cette République. Les Venitiens firent de très grandes offres au commandant, pour qu'il la leur livrât: mais sans y avoir aucun égard, il la remit entre les mains de l'évêque de Gurk ambassadeur & lieutenant général de l'empereur en Italie. Les Venitiens en furent si irrités, que nonobstant le sauf-conduit de l'ambassadeur, ils firent attaquer la garnison durant sa marche, & lui enleverent tous ses bagages. Le commandant de Pescaire à la tête du Lac de Garde, tint la même conduite; Aubigni gouverneur de Bresse, sollicité en même-

1512. temps par les Venitiens, par l'évêque de Gurk, & par le viceroi de Naples, la rendit à celui-ci. Après la reddition, l'évêque de Gurk la demanda avec instance au viceroi, comme une ancienne dépendance du duché de Milan fief de l'empire: mais il la lui refusa, & se contenta, pour ne le point trop chagriner, de dire qu'il ne vouloit pas la retenir au nom du roi d'Espagne, mais au nom de la ligue.

Les Venitiens furent plus heureux pour la ville de Crême demandée fortement par les Suisses pour le nouveau duc de Milan. Ils gagnerent à force de promesses Benedetto Crivello qui en étoit gouverneur; & celui-ci avec le consentement de Duras commandant du château, la leur livra. Enfin le château de Novare fut rendu au duc de Milan. La citadelle de Genes appellée le Châtelet, fut contrainte de capituler avec les Génois, Philippe de Ravestein qui y commandoit ne pouvant plus tenir. De sorte qu'il ne resta plus aux François que la Lanterne de Genes, & les châteaux de Crémone & de Milan.

Le pape rompt avec les Venitiens. Guicciard. l. 11.

Les confédérés virent bien que leurs divisions pourroient avoir de fâcheuses suites pour leur parti, & que le roi de France, qui n'avoit pas encore abandonné le dessein de conquérir le duché de Milan, pourroit s'en prévaloir; c'est pourquoi ils convinrent ensemble d'une conférence à Rome en presence du pape, où les plénipotentiaires de tous les intéressés se trouveroient, pour travailler de concert à la sûreté de la cause commune. La plus grande difficulté qu'il y eut, fut à accorder l'empereur avec les Venitiens. Le pape employa en vain toute son adresse, les prieres, les menaces, pour obliger ceux-ci à satisfaire ce prince; & ne pouvant en venir à bout, il leur déclara qu'il les abandonnoit, & se ligua contre eux avec l'empereur. Il y trouva fort son compte; car un des articles du traité, fut que Parme, Plaisance & Reggio demeureroient au Saint-Siége avec cette clause seulement, *sans préjudice des droits de l'empire.*

Petrus de Angleria, epist. 512.

1513. Cette rupture du pape avec les Venitiens l'empêcha

d'attaquer le duc de Ferrare, & lui fit remettre cette entreprise jusqu'au Printemps de l'année suivante. Mais Dieu ne permit pas qu'il entretînt plus long-temps le trouble dans l'Europe, lui qui par sa qualité de pere commun des chrétiens, devoit par toutes sortes de moyens y établir la tranquillité: car après avoir encore donné de nouvelles marques de sa haine contre le roi, & sollicitant instamment le roi d'Angleterre, d'employer toutes les forces de son royaume contre la France, jusqu'à lui offrir de lui faire transporter & à ses successeurs le titre de roi Très-Chrétien par un decret du concile, de prononcer la sentence de déposition contre le roi de France, & de lui faciliter la conquête des états de ce prince, en les donnant à celui qui pourroit le premier s'en emparer; il fut attaqué d'une fiévre qui l'emporta le vingt & unieme de Février de l'an 1513. après un pontificat de neuf ans, trois mois & vingt & un jours C'étoit un homme né avec de grands talens pour le gouvernement de tout autre état, que de celui de l'église. On lui donna pour successeur l'onzieme de Mars suivant, Jean cardinal de Médicis, âgé seulement de trente-sept ans, qui prit le nom de Leon X. & fut couronné l'onzieme d'Avril. c'étoit à pareil jour qu'il avoit été fait prisonnier à la bataille de Ravenne l'année précédent.

1513. Et meurt peu après.

Guicciard. l. 11.

La création du nouveau pape tint toute l'Europe en suspens. Il étoit d'un caractere tout différent de celui de son prédécesseur, d'une humeur douce, porté à la paix, & prenant autant de plaisir aux conférences des Savans dans son cabinet, que Jules II. en trouvoit à la tête d'une armée, ou au siége d'une place: mais l'agitation de l'Europe avoit été jusqu'alors trop grande, pour que le calme y fût si-tôt rétabli.

Caractere du nouveau pape, qui prit le nom de Leon X.

Le roi ayant appris la mort de Jules, avoit envoyé à Rome courriers sur courriers, pour obtenir du Sacré Collége, qu'on suspendît l'élection du pape jusqu'à l'arrivée des cardinaux de Saint-Severin & de Sainte-Croix: mais ceux-ci en abordant à Livourne, apprirent l'élection du cardinal de Médicis. Ils ne laisserent pas de poursuivre

Petrus de Angleria, Epist. 515.

1513. leur chemin jusqu'à Florence, où ils reçurent ordre de sa part de demeurer. Quoiqu'on leur y donnât des gardes, on les traitoit avec honneur; & on leur fit espérer leur grace, pourvû qu'ils adhérassent au concile de Latran. Le roi lui-même y étoit très-disposé, toujours cependant en résolution de reconquérir son duché de Milan & la ville de Genes.

Treve d'un an entre les rois de France & d'Espagne.

Afin d'y parvenir il fit de grands préparatifs pendant tout l'hyver, & employa tous les moyens imaginables pour rompre la ligue, dont il avoit ressenti de si funestes effets. Il envoya, non pas en son nom, mais au nom de la reine, deux peres de l'ordre de saint François au roi d'Espagne, qui avoit lui-même coutume de se servir de religieux dans ses négociations. Ils furent accompagnés par un Espagnol nommé Jaches domestique de la reine, & on le reçut très-bien. Le roi d'Espagne après les avoir entendus, envoya en France N. Conchillo évêque de Lérida; & quelque-temps après Pedro Quintana, avec lequel on conclut une treve d'un an seulement pour les frontieres d'Espagne & de France. Les deux rois y trouvoient leur compte; le roi d'Espagne demeurant par-là en possession paisible de la Navarre, & le roi de France n'étant point obligé de tenir d'armée de ce côté-là.

Epist. 516.

Epist. 518.

Suivie d'une ligue des Venitiens avec le roi.

La rupture du feu pape avec les Venitiens, que son successeur ne put regagner, parce qu'il vouloit comme lui, les obliger à se reconcilier avec l'empereur à des conditions trop dures, les rendit faciles à s'unir avec le roi; & la ligue défensive & offensive fut conclue à Blois le quatorzieme de Mars entre lui & la République, contre le pape & l'empereur, & contre tous ceux qui se joindroient à eux. Ce traité se fit par l'entremise du provéditeur André Gritti qui avoit été pris à la journée de Bresse & étoit encore prisonnier en France. Le principal article fut que le roi garderoit le Crémonois & la Giradadda, & que les Venitiens rentreroient en possession du Bressan & du Bergamasque. Mais le point le plus important à quoi le roi pensoit plus qu'à tout le reste, étoit de détacher

Mocenigo.
Traité de Blois du 23. mars 1513.

1513.

détacher les Suisses du parti des confédérés, & il ne put y réussir.

Il leur avoit envoyé Louis de la Tremoille, sous la conduite duquel les Suisses avoient autrefois fait de si belles choses à la conquête de Milan, & qu'il destinoit à commander son armée d'Italie. Dès qu'il parut à Lucerne, où la diete se tenoit, il fut insulté par le peuple; les femmes le contraignirent de sortir de l'église, le traitant d'excommunié, comme adhérant au concile de Pise; & il ne put tirer d'autre réponse des Suisses plus fiers que jamais, sinon qu'ils seroient amis de la France, pourvû que le roi n'attaquât ni le pape, ni le nouveau duc de Milan, qu'ils avoient pris sous leur protection. Le maréchal de Trivulce se rendit à la Diete, sous prétexte d'un intérêt particulier pour une de ses terres qui étoit enclavée dans celles des Cantons: mais on ne voulut pas seulement lui permettre de parler des affaires de France, & on l'empêcha d'avoir aucun commerce avec la Tremoille.

Petrus de Angleria, epist. 516.

Guicciard. l. 11.

Nonobstant l'opiniâtreté des Suisses, le roi ne se désista pas de son entreprise sur le Milanès, y étant surtout sollicité par Trivulce, qui avoit un grand patrimoine dans ce duché & de grandes terres, dont le roi avoit recompensé ses services. Ce maréchal fut envoyé à Turin, pour disposer toutes choses à l'ouverture de la campagne, & assurer d'un prompt secours le chevalier de Louvain qui commandoit au château de Milan, Janot d'Herbouville gouverneur de celui de Crémone, & ceux des autres places qui restoient aux François en Italie. Le maréchal s'avança en effet vers le Milanès sur la fin d'Avril avec une partie des troupes Françoises, pour y attendre la Tremoille qui devoit les commander en chef, & il y négocia de nouveau inutilement avec les Suisses.

Ce monarque entreprend de reconquérir le Milanès.

Mémoires du Bellai, liv. 1.

Le pape qui n'avoit encore ni l'expérience du gouvernement, ni un génie d'aussi grande étendue que son prédécesseur pour les affaires de politique & de la guerre, étoit fort embarrassé en de si dangereuses conjonctures. Il souhaitoit la paix: mais il auroit voulu que le roi de

1513. France, avec qui il négocioit toujours secretement, y eût consenti, en renonçant au duché de Milan, à quoi on ne voyoit nulle apparence. La treve que le roi d'Espagne avoit faite avec la France, le mauvais état de la santé de ce prince qui s'affoiblissoit de jour en jour, la conduite que les Espagnols avoient tenue après la mort de Jules en se saisissant de Parme & de Plaisance, pour les réunir, disoient-ils, au duché de Milan; le peu de fond qu'il pouvoit faire sur un prince du caractere de l'empereur, tout cela l'inquiétoit beaucoup. D'ailleurs il se voyoit soutenu des Suisses, dont le nombre augmentoit tous les jours en Italie, & il savoit les grands apprêts du roi d'Angleterre, qui se disposoit à entrer en France par la Picardie, & dont la diversion partageroit extrèmement les forces des François.

Le parti qu'il prit dans cette incertitude, fut de faire toujours paroître beaucoup d'inclination pour la paix, & de desir de voir le roi de France reconcilié avec le Saint-Siége, de faire espérer aux cardinaux du parti François leur absolution & le rétablissement dans leur dignité, & toutefois de demeurer uni avec les Suisses, l'empereur, le roi d'Angleterre & le roi d'Espagne, tant qu'il les pourroit retenir dans ses intérêts.

Le maréchal de Trivulce se rend maître d'Ast & d'Alexandrie.

Cependant le maréchal de Trivulce avec un détachement sous les ordres du comte de Musocco son fils, se rendit maître d'Ast, & puis d'Alexandrie, & ravitailla le château de Milan de concert avec Sacromoro viscomti, qui devoit incessamment en faire le siége. Ce seigneur avoit abandonné le nouveau duc de Milan & s'étoit déclaré pour les François. Les bourgeois, d'ailleurs trèsmécontens des Suisses qui les avoient rançonnés impitoyablement, suivirent son exemple sur le bruit qui courut, que le viceroi par ordre du roi d'Espagne, se retiroit avec les troupes Espagnoles au royaume de Naples. Les Venitiens entrerent en même-temps dans le Crémonois, & Alviane qu'ils avoient fait général de leurs troupes avec la même autorité que le comte Pétiliane l'étoit autrefois, s'empara de la ville de Crémone; & par-là

Guicciard. l. 11.

d'Herbouville gouverneur du château qui étoit fort pressé, se vit hors de danger. Vallégio, Pescaire, la ville de Bresse se rendirent à ce général, & Soncino, Lodi, & quelques autres places des environs éleverent sur leurs tours l'étendart de France.

Et la flote Françoise surprend Genes qui rentre de nouveau sous la domination du roi.

Tandis que cela se passoit dans le Milanès, la flotte de France composée de neuf galeres & de quelques autres vaisseaux François parut devant Genes. Les Fiesques & les Adornes n'attendoient que son arrrivée, pour se soulever en faveur de la France : & ils le firent avec tant de succès, que les Frégoses furent obligés d'abandonner la partie. Le doge, après avoir jetté quelques troupes dans une des citadelles appellée le Châtelet, se sauva. Les François se rendirent maîtres de la ville, ravitaillerent la Lanterne, autre citadelle qu'ils avoient toujours conservée, & Antoine Adorne fut fait gouverneur de la place pour le roi de France. La flotte Françoise saccagea encore la Spécia, & s'arrêta à Porto Véneré.

Tous ces progrès surprenans se firent à la vûe des Suisses & des Espagnols qui n'agissoient point de concert : car les Suisses vouloient se battre, & le viceroi de Naples avoit ordre du roi d'Espagne de conserver ses troupes, ordre qu'il exécuta ponctuellement, & qui étoit fort conforme à son humeur timide & peu guerriere.

Il ne restoit plus que Côme & Novare au nouveau duc de Milan, que les Suisses avoient eu d'abord dessein de conduire à Alexandrie : mais ayant été prevenus par Trivulce, ils le menerent à Novare, résolus de défendre cette place jusqu'à l'extrémité, en attendant un renfort de dix mille hommes que les Cantons leur envoyoient.

Quand on sut en Espagne qu'il s'étoit retiré à Novare avec les Suisses, on y appréhenda qu'il n'eût le même sort que son pere Ludovic, qui avoit été livré autrefois par les Suisses-mêmes aux François & dans cette même place ; d'autant plus que parmi les capitaines Suisses de la garnison de Novare, il y en avoit plusieurs qui avoient été de la conspiration contre Ludovic, & que les mêmes généraux, savoir la Tremoille & Trivulce, com-

1513.

mandoient l'armée Françoise. Mais quand cela se fit, les Suisses n'étoient pas animés contre la France comme ils l'étoient alors.

Siége de Novare levé par la Tremoille.

Guicciard. l. 11.

La Tremoille qui arriva sur ces entrefaites avec six mille Lansquenets, quatre mille hommes d'infanterie Françoise, & quelques compagnies de gendarmes, étoit bien résolu de ne pas laisser échapper le nouveau duc de Milan, & il assura le roi qu'il lui envoyeroit bientôt le fils prisonnier en France, comme il lui avoit autrefois envoyé le pere. Il ne tarda pas en effet à venir mettre le siége devant Novare, quoique contre l'avis du maréchal de Trivulce, qui ne vouloit pas qu'on s'engageât à cette entreprise, avant que six mille autres Lansquenets envoyés au roi par le duc de Gueldre sous la conduite de Tavanes, & qui étoient déja au val de Suze, fussent arrivés.

Mémoires de du Bellai, liv. 1.

Dès que l'armée Françoise fut campée devant Novare, la Tremoille vit bien par la contenance des Suisses, que son expédition ne seroit ni si prompte, ni si aisée qu'il se l'étoit figuré. Le canon fit une grande breche à la muraille. Les François, au rapport de Guichardin, donnerent l'assaut, & ayant été repoussés avec grande perte, leverent le siége. Les Mémoires de du Bellai disent le contraire, & que la Tremoille prévoyant qu'il ne pourroit emporter la place qu'avec une grande perte de ses gens, ne donna point l'assaut, pour être en état de résister au grand secours des Suisses, qui ayant pris leur route par le val d'Aost & par Yvrée, approchoient de Novare. Ils se contredisent encore sur un autre point; l'auteur Italien disant que l'action qui suivit, se fit avant l'arrivée du secours; & l'historien François, que l'armée Suisse ayant évité celle de France, entra dans Novare. Quoi qu'il en soit, l'armée Françoise ne s'éloigna que de deux milles de la place, & vint se camper auprès de Trécato, sur un canal qui va à Vigevano, en un endroit marécageux, fort coupé de fossés, & très-embarrassant pour la cavalerie.

Lib. 11.

Les Lansquenets étoient à la tête du camp du côté de la ville, ayant devant eux l'artillerie, mais sans retran-

chement; parce que le général n'avoit pas eu le temps, ou la précaution d'en faire, ou comme a écrit un de nos historiens, il n'en fit point, pour ne pas détruire une maison qui appartenoit au maréchal de Trivulce. Derriere les Lansquenets étoit l'infanterie Françoise, & puis la cavalerie.

1513.

Mémoires de du Bellai.

Les Suisses, à la persuasion du capitaine Mottino prirent une résolution des plus hardies qu'on eût vû de long-temps, qui fut d'attaquer sans cavalerie & sans artillerie, un camp où il y avoit beaucoup de l'une & de l'autre: mais ils comptoient sur la surprise, persuadés qu'on ne les attendoit pas.

Les Suisses vinrent attaquer le camp.

Ils sortirent à minuit de Novare, le sixieme de juin, & se partagerent en deux corps, l'un de six mille hommes, pour venir attaquer les Lansquenets & l'artillerie, & le reste à leur droite, composé la plûpart de l'élite de leurs piquiers, pour arrêter la cavalerie, lorsqu'elle viendroit au secours de l'infanterie.

Comme les jours étoient alors les plus longs de l'année, il étoit jour avant qu'ils eussent rangé leurs troupes en bataille. La Tremoille fut averti assez à temps, pour donner ses ordres aux siennes, & elles étoient à peu près chacune dans leurs postes, quand les Suisses approcherent.

Vingt-deux pieces d'artillerie qui étoient à la tête des Lansquenets, firent de terribles escarres dans les bataillons Suisses. Ils essuyerent ce grand feu avec une intrépidité sans exemple. On voyoit des files toutes entieres emportées, & la breche aussi-tôt remplie par d'autres soldats, les bataillons marchant toujours également serrés.

Ils approcherent de cette sorte jusqu'au canon, que les Lansquenets défendirent pendant près de deux heures avec une bravoure extrême, que leur inspiroient la jalousie & la haine qui étoient depuis long-temps entre les deux nations, aussi bien que la présence des deux généraux François, qui firent dans cet assaut tout ce qu'on pouvoit attendre de leur expérience, de leur fermeté & de leur courage : mais enfin les Lansquenets furent poussés de telle sorte, que les Suisses s'emparerent de

1513. l'artillerie, & la tournerent contre l'armée Françoise.

Et l'emportent après un combat fort opiniâtre.

Si la cavalerie avoit pû joindre les Suisses qui attaquoient, & les prendre en flanc, ils n'auroient pû éviter leur défaite, vû la longue résistance des Lansquenets: mais outre les files de piquiers dont ils étoient couverts, qu'il auroit fallu enfoncer, ils avoient à un de leurs flancs un bois, & à l'autre un terrein où les chevaux enfonçoient jusqu'aux jarets; & il étoit si coupé de fossés, qu'il étoit impossible d'y marcher en ordre. Ainsi les gendarmes furent les spectateurs du combat, sans pouvoir presque y avoir de part. Il n'y eut que Robert de la Mark, pere du seigneur de Fleuranges, général des Lansquenets, & du seigneur de Jamets, qui ayant appris que ses deux fils ne paroissoient plus parmi les combattans, & les croyant morts, passa malgré les fossés avec cent hommes d'armes, perça le gros des Suisses, & les ayant écartés dans l'endroit où il donna, trouva ses deux fils couchés par terre, & les fit emporter l'un & l'autre blessés. Fleuranges l'aîné avoit quarante-six blessures.

Mémoires du maréchal de Fleuranges.

Mémoires du Bellai, l. 1.

Grand massacre de l'infanterie Françoise & Allemande.

Dès que l'artillerie eut été prise, tout plia; la Tremoille blessé à la jambe, voyant la chose sans remede, fut contraint de se retirer lui-même. La cavalerie fit très-peu de perte, les Suisses n'en ayant point pour la poursuivre: mais ils firent un grand massacre de l'infanterie, tant Allemande que Françoise. Les Italiens le font monter trop haut, quand ils comptent jusqu'à dix mille morts; il faudroit pour cela que presque tout y eût péri: car la Tremoille n'en avoit pas conduit davantage à Novare; & le maréchal de Trivulce n'en avoit gueres avec lui. Les Mémoires de Fleuranges disent qu'on ne perdit que deux mille Lansquenets, & peu de François. Les gens de marque qui y périrent, furent Louis de Pierre-Bussiere, seigneur de Châteauneuf, & Coriolan Trivulce, parent du maréchal, & presque tous les officiers des Lansquenets. Robert de la Mark, seigneur de Sedan, pere de Robert de la Mark, seigneur de Fleuranges, à la tête de ses gendarmes, sauva le trésor de l'armée, qui étoit de deux cents cinquante mille écus. Pour les Suisses, ils y

Annales de France.

1513.

eurent quinze cents hommes de tués sur la place, & entr'autres, le brave capitaine Mottino, qui avoit été l'auteur de cette entreprise, & qui fut tué d'un coup de pique dans la gorge.

Guicciard. l. 101. Mémoires de Fleuranges.

Cette défaite est suivie d'une nouvelle révolution dans le Milanès.

Les débris de cette déroute se sauverent dans le Piémont, où la Tremoille apprit bientôt la nouvelle révolution du Milanès, encore plus prompte, que la conquête qu'on en venoit de faire. La ville de Milan, & toutes les autres allerent au-devant des vainqueurs pour se rendre. Le viceroi de Naples, qui étoit demeuré jusqu'alors dans l'inaction, fit conduire Octavien Frégose à Genes, avec trois mille hommes, sous les ordres du marquis de Pescaire : les Adornes s'enfuirent, & Octavien fut rétabli dans sa place de Doge.

Alviane général des Venitiens, abandonna Bresse, vint se poster sur l'Adige à la Tomba, d'où il envoya promptement des troupes & des munitions à Padoue & à Trévise : mais ayant sû que les Impériaux & les Espagnols avoient très-peu de troupes dans Legnano, il la fit attaquer par Paul Baglioné, qui la prit en peu de jours, ayant par le moyen de quelques feux d'artifice, mis le feu aux magasins du Château. Les Espagnols reprirent bientôt cette place, & plusieurs autres de l'état des Venitiens, qui se trouverent encore une fois dans le même état, où le roi les avoit mis après la bataille d'Aignadel, c'est-à-dire, qu'il ne leur resta plus dans la terre ferme, que Padoue & Trevise, & quelques places dans le Frioul.

Fautes de Louis de la Tremoille à qui on en attribue la perte.

Cette décadence des affaires du roi en Italie, fit grand tort à la réputation de Louis de la Tremoille, qui perdit en cette occasion toute la gloire qu'il avoit acquise dans la double conquête du Milanès ; & effectivement il étoit difficile de l'excuser de deux grosses fautes ; la premiere, d'avoir manqué à retrancher son camp, n'étant pas à une lieue des ennemis ; & la seconde, d'avoir si mal choisi son poste, qu'il étoit impossible à sa cavalerie de soutenir son infanterie : mais les plus grandes fautes en matiere de guerre, échappent quelquefois aux plus sages capitaines. C'est un bonheur pour eux si leurs enne-

1513.

mis ne savent pas en profiter ; & si on les remarque, & qu'elles ayent des suites fâcheuses, on ne les leur pardonne pas.

La France reconnoit le concile de Latran.
Guicciard. l. 11.

Comme le pape vouloit sincerement la paix & l'union de l'église qui dépendoit du roi, la défaite de Novare, & la perte du Milanès qu'elle causa, ne lui fit point changer de conduite envers ce prince, ni discontinuer ses négociations avec lui. Il se rendit en sa considération très-facile à recevoir en grace les cardinaux de Saint-Severin & de Sainte-Croix, malgré les oppositions que les ambassadeurs de l'empereur & du roi d'Espagne, & les cardinaux de Sion & d'York y faisoient. Cela se fit avec des marques de la plus sincere soumission de la part des deux cardinaux, & beaucoup de bonté de la part du pape. On convint aussi de la réconciliation des évêques de France avec le Saint-Siége. Le roi envoya depuis à Rome pour cet effet Claude Seyssel, évêque de Marseille. Il ne fut plus question du concile de Pise, & la France reconnut celui de Latran légitime.

Mais cela n'empêchoit pas que le pape ne travaillât de tout son possible à reconcilier les Venitiens avec l'empereur ; & il ne doutoit pas qu'il ne dût y réussir, après la défaite des François auprès de Novare. Il trouva toutefois beaucoup plus de résistance à cet accommodement de la part des Venitiens, qu'il n'avoit espéré. Ils déclarerent qu'ils n'écouteroient là-dessus aucune proposition, qu'on ne les eût assurés auparavant de la restitution de Vicence & de Verone ; & ils tinrent ferme, résolus à tout, plûtôt que de se relâcher sur ce point-là.

Les Anglois attaquent ce royaume en Artois & en Bourgogne.

La perte que les François avoient faite à Novare n'auroit pas été irréparable, si le roi n'avoit été attaqué de ce côté-là : mais il le fut en même-temps en Artois & en Bourgogne, d'une maniere qui mit son état en grand danger.

Henri VIII. roi d'Angleterre, en vertu de la ligue conclue avec le Saint-Siége, & les autres confédérés, s'étoit donné tout le temps nécessaire à faire un grand armement de terre & de mer, pour venir fondre par Calais

1513.

lais dans la Picardie ou dans l'Artois, tandis qu'une partie de sa flotte infesteroit les côtes de Normandie & de Bretagne.

Combats de mer entre les vaisseaux des deux nations.

Il n'y eut sur la mer que deux ou trois actions de quelque importance. La premiere, fut entre quatre galeres, que le roi avoit fait venir de la Méditerranée dans l'Ocean, sous les ordres du commandeur Prégent de Bidoux, gentilhomme de Guienne. Edouard Havart, amiral d'Angleterre lui donna quelque-temps la chasse avec plusieurs vaisseaux Anglois. Il les joignit auprès de Brest, & il fut impossible au commandeur d'éviter le combat. Il se défendit vaillamment, nonobstant l'inégalité des forces, & obligea les Anglois à se retirer, leur amiral ayant reçu durant le choc une blessure, dont il mourut quelques jours après. Le commandeur osa ensuite avec quelques vaisseaux aller tenter une descente en Angleterre. Une tempête l'ayant séparé de sa flotte, il ne laissa pas de poursuivre son entreprise. Il pilla un bourg sur le bord de la mer, où il perdit un œil d'un coup de fleche. Il fut en se retirant poursuivi par cinq vaisseaux Anglois, jusques dans le goulet de Brest; il fit ferme, & obligea les ennemis à prendre le large: mais ils se dédommagerent, par une descente qu'ils firent à Pennemarc en Bretagne, où ils brûlerent plusieurs villages.

Mémoires de Bellai, L. I.

Le Féron.

Les deux amiraux y périssent.

Il y eut un autre combat beaucoup plus rude le jour de saint Laurent, à la hauteur de saint Mahé en Bretagne. La flotte d'Angleterre, forte de quatre-vingts vaisseaux, vint attaquer celle de France, qui n'étoit que de vingt, tous commandés par des capitaines, partie Normands, partie Bretons. Ils suppléerent à leur petit nombre par l'avantage du vent, qu'ils garderent toujours, & soutinrent l'attaque avec beaucoup de résolution. On se canonna long-temps de part & d'autre. Primauguet * capitaine Breton, montoit la Cordeliere, le plus gros vaisseau de France, & qui étoit si grand, qu'il pouvoit

* Le nouvel historien de Bretagne dit que ce nom est inconnu dans cette province, qu'apparemment il a été défiguré, & qu'au lieu de Primauguet, il faudroit peut-être lire Porsmoguet.

1513.

porter douze cents soldats sans l'équipage. Il fut investi par dix ou douze navires Anglois, dont étoit le vaisseau Amiral, appellé la Régente d'Angleterre, le plus fort de toute la flotte. Primauguet se battit avec toute la valeur & toute l'habileté possible ; il coula à fond quelques-uns des vaisseaux ennemis, & les autres commençans à s'enfuir, il s'attacha à poursuivre l'amiral d'Angleterre. Il le pressoit vivement, lorsqu'un capitaine Anglois vint fondre sur lui, & après avoir essuyé sa bordée, lança quantité de feux d'artifice, qui mirent le feu à la Cordeliere, & d'une maniere à ne pouvoir être éteint. Les soldats & les matelots se voyant perdus, se jetterent pour la plûpart dans la mer, pour tâcher de gagner à la nage les autres vaisseaux François : mais Primauguet résolu à périr, voulut qu'il en coûtât autant aux ennemis qu'aux François. Il fit force de voiles, joignit l'amiral d'Angleterre, & l'accrocha, sans jamais le lâcher : il sauta à l'abordage, & le feu de son vaisseau qui étoit au-dessus du vent, se communiqua à l'Anglois. C'étoit un spectacle terrible, on n'entendoit que des cris de fureur & de désespoir au milieu de cet incendie, sans que les autres vaisseaux osassent s'approcher pour secourir leurs amiraux. Enfin, après quelque temps d'un cruel combat, le feu ayant pris aux poudres du vaisseau François, il sauta en l'air, & creva en sautant l'amiral Anglois, qui coula à fond. Après ce funeste accident, arrivé aux deux amiraux, les deux flottes se séparerent comme de concert. L'action fut très-glorieuse aux François, & les Anglois y perdirent quelques vaisseaux : mais ils eurent leur revanche sur la terre.

Jonction des armées de terre de l'empereur & des Anglois.

Le roi d'Angleterre étoit descendu à Calais avec une armée de trente mille hommes au mois de Juillet, & fut bientôt joint par l'empereur avec huit mille chevaux & un gros corps d'infanterie Suisse ; de sorte que les deux armées jointes ensemble faisoient environ cinquante-trois mille hommes.

Polydor. Vergil. lib. 27. Belcarius, l. 14.

L'empereur, toujours plus avide d'argent, que jaloux de sa dignité, étoit comme à la solde du roi d'Angle-

terre. Ce prince payoit ses troupes, & lui fournissoit tous les jours cent écus pour sa table. 1513.

Leur premiere entreprise fut le siége de Térouanne. Dans le chemin quatre cents hommes d'armes François commandés par du Plessis lieutenant de la compagnie de Frameselle, chargerent l'arriere-garde & tuerent plusieurs soldats. Peu s'en fallut que le roi d'Angleterre, qui suivoit de loin son armée avec un petit corps, ne fût enlevé par ces mêmes gendarmes, & il fut heureux de se trouver fort près de Saint-Omer où il se retira.

Elles forment le siége de Terouanne.

Téligni sénéchal de Rouergue & Antoine de Crequi seigneur de Pont-de-Remi commandoient dans Terouanne. Ils avoient sous eux Heilli de Bournonville qui commandoit un bataillon de cinq cents François, & Brandec qui avoit sous ses ordres cinq cents Allemands. C'étoit peu pour une place assez grande : mais il étoit impossible au roi de fournir en même-temps l'Italie, la Bourgogne que les Suisses menaçoient, & les frontieres des Pays-Bas.

Ce prince n'avoit point encore d'armée assemblée, ayant jetté la plûpart de ses troupes dans les garnisons, il ne put les mettre ensemble que quand il vit les ennemis attachés à Térouanne. En attendant, il avoit des petits camps volans pour harceler l'armée Angloise, & couper les convois.

Quatre cents gendarmes conduits par le vicomte d'Estauges, attaquerent à Tournehem un de ces convois qui passoit de Guines au camp de Terouanne; ils taillerent en pieces ceux qui faisoient l'arriere-garde : mais le capitaine Anglois, qui commandoit le convoi, s'étant fait un retranchement de ses charriots, ils ne purent le forcer, & le convoi passa. Les Anglois y perdirent une grande couleuvrine appellée l'Apôtre saint Jean, qu'on envoya à Amiens.

Mémoires du maréchal de Fleuranges.

La vigoureuse résistance & les fréquentes sorties des assiégés avoient déja fait durer le siége plus d'un mois, & périr grand nombre d'Anglois, entre autres le grand chambellan d'Angleterre. Talbot gouverneur de Calais y avoit eu la jambe emportée d'une volée de canon; & quoiqu'il y eût déja d'assez grandes breches, les assiégeans n'a-

LL ll ij

1513.

voient encore osé hasarder l'assaut. Les assiégés avoient fait dire au roi qu'ils étoient résolus à se défendre jusqu'à la derniere extrémité ; mais que leurs munitions & leurs vivres diminuoient beaucoup, & que s'ils n'en recevoient bientôt, ils seroient contraints de se rendre.

Histoire du chevalier Bayard, c. 57.

Sur cette nouvelle, le roi qui s'étoit avancé jusqu'à Amiens, envoya ordre à François Halluin de Piennes, qui en qualité de gouverneur en Picardie, & de cette frontiere assembloit l'armée à Blangis proche de Hédin, de faire tout son possible pour jetter un convoi dans la place, mais sans hasarder un combat général, jusqu'à ce que toutes les troupes eussent joint l'armée.

Imbaud de Fontrailles y fait entrer un convoi.

La commission étoit difficile, & elle demandoit beaucoup d'adresse & de résolution : c'est pourquoi de Piennes qui avoit la principale autorité, parce que le siége se faisoit dans son gouvernement, ayant assemblé le conseil de guerre, choisit de l'avis de tous les chefs, les meilleures troupes de l'armée, & ce qu'il y avoit de plus braves capitaines pour conduire ce convoi. Les principaux étoient Louis de Longueville comte de Rothelin, la Palice, Imbercourt, le chevalier Bayard, le baron de Bearq, Emard de Prie, Bonnivet, Bonneval, la Fayette, Maubert, Clermont gentilhomme d'Anjou, Nicolas de Moui, François de Silli bailli de Caen, & Imbaud de Fontrailles commandant de la cavalerie legere Albanoise, que le roi avoit prise à sa solde, ayant connu la bravoure de cette nation, dont les Venitiens s'étoient servis utilement dans les guerres d'Italie contre les François.

Annales de France.
Mémoires du Bellai
Belcarius.

Fontrailles eut ordre de se mettre à la tête de huit cents de ces cavaliers, qui prirent chacun sur leur chemin un sac de poudre à canon, & par dessus un demi-porc salé ; de tâcher de forcer un des quartiers des assiégeans ; d'aller de-là à la débandade à toutes jambes & sans tirer jusqu'au fossé de la place ; d'y jetter leur charge, & ensuite de se rallier s'ils le pouvoient, & de regagner la hauteur de Guinegate, où le reste des troupes les attendoit. Quatre cents hommes d'armes à pié devoient aussi tenter le passage par un autre endroit, pour

1513.

ſe jetter dans la ville & renforcer la garniſon.

Fontrailles réuſſit parfaitement dans ſon entrepriſe, il paſſa ſur le ventre à tout ce qu'il rencontra en ſon chemin, déchargea les munitions, & remit ſes gens en ordre. Trois mille fantaſſins Anglois s'étant voulu oppoſer à ſon paſſage, furent diſſipés par le canon de la place qui en tua beaucoup, & il ſortit du camp ennemi preſque avec tout ſon monde. Pour les gendarmes, ils ne purent paſſer : il n'y en eut que quelques-uns qui s'étant ſéparés du gros, ſe coulerent dans Terouanne par divers chemins, du nombre deſquels furent la Roche-du-Maine, la Roche-Aimon, la Roche-Sandri, l'écuyer Boucar, Jean de Moui ſeigneur de la Mailleraye, & d'Anton fils du ſeigneur du Bouchage.

Cette action de Fontrailles qui fut des plus hardies, ſurprit les ennemis : mais ils eurent bientôt leur revanche. Ils n'avoient pas ſu le deſſein du mouvement des François : mais ils avoient appris par leurs eſpions que toute la gendarmerie ſe mettoit en marche du côté de Terouanne : & ſur cet avis l'empereur & le roi d'Angleterre avoient fait marcher par un chemin écarté au-delà de la Lis dix ou douze mille archers Anglois, quatre ou cinq mille Lanſquenets, & de l'artillerie, avec ordre de rabattre vers le camp, & de tâcher d'envelopper la gendarmerie Françoiſe, tandis qu'eux-deux à la tête de la plûpart de leur cavalerie iroient l'attaquer de front.

Hiſt. du chevalier Bayard, c. 57.

A peine Fontrailles ſe fut-il rejoint au corps, qu'on apperçut les ennemis. Comme il faiſoit extrèmement chaud, la plûpart des gendarmes François étoient deſcendus de cheval, avoient ôté leurs caſques, & s'étoient aſſis pour boire. Auſſi-tôt on crie aux armes. Le duc de Longueville & la Palice eurent beaucoup de peine à mettre un petit nombre de gendarmes en bataille, le reſte étant monté à cheval s'enfuit à bride abattue.

Les ennemis ont leur revanche à la journée des Eperons près de Guinegate.

Mémoires du Bellai, liv. 1.

Ces deux ſeigneurs ſoutinrent très-bravement le premier choc des ennemis, qui vinrent les enfoncer avec les piques : mais accablés par le nombre, ils furent pris, la Palice néanmoins ſe débarraſſa & ſe ſauva. Buſſi d'Am-

1513. boiſe, Clermont & Imbercourt demeurerent auſſi priſonniers. Le chevalier Bayard vivement pourſuivi tournoit tête de temps en temps avec quinze hommes d'armes qui s'étoient raſſemblés auprès de lui, & ſe battant toujours en retraite, gagna un petit pont ſur un ruiſſeau aſſez creux, ſur lequel il ne pouvoit au plus paſſer que deux cavaliers de front. Il s'arrêta-là, & envoya un archer après la gendarmerie qu'il croyoit s'être ralliée, pour dire aux chefs qu'il étoit maître d'un poſte où il tiendroit bien demi-heure, & que s'ils revenoient en bataille, ils battroient ſûrement les ennemis, qui étoient tout en déſordre: mais il eut beau attendre, les fuyards ne s'arrêterent point, & ne ſe raſſemblerent qu'au camp de Blangis.

Quelques troupes de cavalerie Bourguignonne & du pays de Hainaut s'étant avancées juſqu'au pont, y furent repouſſées par Bayard. Le commandant ne s'obſtina point à forcer le paſſage; & s'étant arrêté, envoya querir des archers, pour chaſſer à coup de fleches ce petit peloton de gendarmes, & détacha en même-temps deux cents gendarmes, pour aller paſſer un peu plus bas le ruiſſeau à un moulin.

Quand Bayard vit qu'ils étoient paſſés, & qu'il n'étoit point ſecouru, il dit à ſes gendarmes qu'ils ſe feroient inutilement hacher en pieces; que ſi les Anglois venoient, ils ne leur feroient point de quartier, & qu'il falloit le demander à ces gentilshommes. Sur cela ils s'écarterent les uns des autres, cherchant des yeux les plus apparens, pour ſe rendre à eux.

Aventure ſinguliere du chevalier Bayard, qui fait priſonnier un gentilhomme auquel il ſe rend.

Bayard vit de loin un gendarme du parti ennemi fort bien équipé, qui ſans ſe mettre en peine d'avoir ſa part des priſonniers, s'étoit jetté au pié d'un arbre pour ſe repoſer, & avoit quitté ſon caſque. Il pique droit à lui, ſaute de ſon cheval, & lui portant l'épée à la gorge, *Rends-toi, homme d'armes*, lui dit-il, *ou tu es mort.*

Qui fut bien ſurpris, ce fut le gentilhomme, lequel ſe rendit ſans réſiſtance. *Ho bien*, reprit le chevalier, *je ſuis le capitaine Bayard, je me rends auſſi à vous, voilà mon*

épée, mais à condition que vous me la rendrez, si en allant à votre camp nous rencontrons des Anglois qui veuillent m'insulter. La précaution ne fut pas inutile; car quelques Anglois vinrent à lui pour le tuer: mais avec l'aide du gendarme, il les écarta. L'empereur fut ravi de revoir le chevalier Bayard: il lui fit bien des caresses, aussi-bien que le roi d'Angleterre, qui ne le connoissoit que de réputation. 1513.

Bayard ayant été cinq jours au camp, il dit au gendarme: *Mon gentilhomme, il m'ennuie ici; faites-moi la grace de me faire reconduire surement au camp des François. Et votre rançon*, reprit le gendarme, *Et la vôtre*, répondit Bayard, *car je vous ai fait mon prisonnier.*

L'aventure étoit si extraordinaire, que les rois d'armes n'avoient ni réglé, ni prévû le cas; & ils convinrent de s'en rapporter à l'empereur, & au roi d'Angleterre, qui déciderent en faveur de Bayard, se contentant qu'il fût six semaines sans retourner au camp de France, & lui permirent pendant ce tems-là d'aller sur sa parole faire un voyage aux Pays-Bas.

Telle fut la journée ou la déroute de Guinegate qui arriva vers la mi-Août. Ce lieu étoit déja fameux par une action fort ambigue entre les François & le même empereur Maximilien sous le régne de Louis XI. On donna à celle-ci le nom de la journée des Eperons; parce que nos gendarmes s'y étoient servis des leurs beaucoup mieux que leurs épées. Ce fut plûtôt une déroute qu'une défaite, & il n'y eut que peu de gendarmes tués dans le premier choc. On attribua la négligence des François à la mésintelligence des chefs; le duc de Longueville ayant peine à se soumettre aux ordres du seigneur de Piennes: d'autres l'excusent sur la défense que les gendarmes avoient eue de la part du roi de s'engager au combat; & c'est là-dessus que le chevalier Bayard les défendit devant le roi d'Angleterre, qui lui disoit en raillant qu'il n'avoit jamais vû fuir de si bon courage, que tant de gendarmes François avoient fait en cette occasion, n'ayant pas à leurs trousses plus de cinq cents chevaux.

1513.

Journal de Louise de Savoye.

Ces deux princes continuerent le siége de Térouanne ; & le roi, pour ôter tout sujet de jalousie & de querelle entre les généraux François, envoya au camp de Blangis monsieur le comte d'Angoulême. C'est ainsi qu'on appelloit toujours François duc de Valois, qui fut le successeur de Louis XII. à la couronne de France. Il lui recommanda sur toutes choses de ne rien faire que par l'avis des chefs les plus expérimentés, & de se ménager en ménageant la sureté de son royaume.

Cette déroute est suivie de la prise de Terouanne par les Imperiaux & les Anglois.

La présence du prince rétablit la subordination dans l'armée : mais elle n'empêcha pas la prise de Térouanne. Le roi ne voulant pas hasarder une bataille, dont la perte auroit exposé son Etat à la derniere désolation, en fit avertir Téligni & Créqui, & leur permit de capituler, quand ils le jugeroient à propos.

Ils le firent faute de vivres, pour la garnison & pour la ville, après neuf semaines de siége. Les gendarmes sortirent l'armet en tête, la lance sur la cuisse, l'infanterie marchant en bataille, la pique sur l'épaule, tambour battant & enseignes déployées. L'article de la capitulation, qui regardoit la sureté de la ville, ne fut pas observé, & sans qu'on en ait jamais bien pénétré le véritable sujet, l'empereur & le roi d'Angleterre la firent raser & réduire en cendres, hormis l'église & les maisons des Chanoines.

Mémoires du Bellai.

Irruption des Suisses dans le duché de Bourgogne. Belcarius, l. 14

La principale raison qui empêcha le roi de faire plus d'effort pour secourir Térouanne, fut l'irruption des Suisses dans le duché de Bourgogne. Leur victoire de Novare leur avoit extrèmement enflé le courage, & leur haine contre la France augmentoit de plus en plus, jusques-là qu'il se fit un soulevement à Lucerne contre ceux qu'on soupçonnoit d'être dans les intérêts du roi & ses pensionnaires secrets : on mit le feu à leurs maisons, & il fut résolu dans une diete, qu'on porteroit la guerre en Bourgogne.

Siege de Dijon. Histoire du chevalier Bayard, c. 48.

Vingt-cinq mille Suisses y entrerent au commencement de Septembre avec deux mille chevaux, partie Allemands, partie Francomtois, que l'empereur y joignit sous

1513.

sous les ordres d'Ulric de Virtemberg & du seigneur de Vergi. Ils vinrent mettre le siége devant Dijon, qui n'ayant que de fort mauvaises murailles, ne dut son salut qu'à la résolution & à la prudence de Louis de la Tremoille. Ce seigneur qui étoit gouverneur de Bourgogne se jetta dans la place avec le prince de Talmond son fils, Georges seigneur de Jonvelle son frere & les sieurs du Lude & de Chandiou commandans de l'infanterie qui étoit de quatre mille hommes. Mésieres neveu de la Tremoille & Bussi y avoient leurs compagnies d'hommes d'armes : Rochefort fils du seigneur de ce nom & bailli de Dijon s'y étoit aussi enfermé : monsieur de la Tremoille avoit mis une garnison dans le château de Talan proche de Dijon. L'artillerie de ce poste incommodoit fort les Suisses, & les troupes qui étoient dans Aussonne & dans Beaune, leur coupoient les vivres, & enlevoient souvent leurs convois. Les Suisses firent deux attaques, & le canon que l'empereur leur avoit prêté, eut bientôt fait de fort grandes breches.

Mémoires de Fleuranges.

Les mêmes raisons qui avoient empêché le roi de secourir Terouanne, ne lui permettoient pas de hasarder une bataille pour sauver Dijon, outre que le roi d'Espagne observant mal la treve, faisoit mine de vouloir entrer en Guienne; & il avoit fallu par nécessité y envoyer une partie des troupes destinées à couvrir la Picardie. Cependant si les Suisses prenoient Dijon, rien ne les empêchoit de venir jusqu'à Paris, dont plusieurs bourgeois commençoient déja à démenager, pour se réfugier plus avant dans le royaume.

La Tremoille qui y commandoit engage les Suisses à entrer en négociation.

La Tremoille sachant l'impuissance où étoit le roi de le secourir, & se voyant à toute heure en danger d'être forcé, se retira par son adresse du péril, dont sa valeur n'auroit pû le garantir. Il avoit pris quelques Suisses dans une sortie : il les traita avec beaucoup de bonté, & après leur avoir remontré avec combien peu de raison leur nation poussoit son emportement contre la France, dont ils avoient reçû tant de bienfaits, & à laquelle ils étoient redevables de la grande réputation qu'ils s'étoient

1513. acquise depuis le regne de Louis XI. il leur donna de l'argent, & les envoya au camp charmés de son honnêteté.

Elle eut l'effet qu'il prétendoit. Les prisonniers délivrés parlerent à leurs chefs en faveur de ce seigneur, que les Suisses avoient autrefois fort aimé, lorsqu'il les commandoit en Italie, & ils obtinrent un sauf-conduit qu'il avoit demandé, pour venir à leur camp traiter d'un accommodement.

Il les trouva fort adoucis, & enfin à force de les flater, & de leur représenter les grands avantages que leur nation retireroit de leur réunion avec la France, il les engagea insensiblement à entrer en négociation avec lui. Leur plus grand grief étoit que le roi ne leur avoit point payé quatre cents mille écus qu'il leur devoit de leurs anciennes pensions ou soldes, lorsqu'ils étoient alliés de la France. Il leur promit de leur en procurer le payement, & de leur en donner vingt mille comptans. Cette offre les tenta : mais ils firent de nouvelles difficultés sur le point d'honneur. Ils dirent qu'ils s'étoient faits protecteurs de Maximilien Sforce duc de Milan, & du Saint-Siége, & qu'ils avoient promis à l'empereur de faire restituer à Charles prince d'Espagne son petit-fils, une partie du duché de Bourgogne, qu'il prétendoit lui appartenir.

Belcarius, l. 12.

Et ils levent le siége.

La Tremoille leur demanda ce qu'ils souhaitoient sur ces articles. Ils répondirent qu'ils vouloient une rénonciation du roi au duché de Milan, la dissolution du concile de Pise, & que l'article qui concernoit le duché de Bourgogne, fût remis à la décision des jurisconsultes. Il leur passa tout cela, quoiqu'il prévît bien qu'il ne seroit pas avoué touchant le duché de Milan & la Bourgogne. Il n'exigea même aucun engagement de leur part, de peur de faire naître de nouvelles difficultés, trop content s'ils se retiroient. L'accommodement fut conclu ; les vingt mille écus leur furent payés ; ils leverent le siége, après avoir été un mois devant la place, & repasserent leurs montagnes, emmenant avec eux en ôtage Mésieres neveu

de la Tremoille, & Rochefort bailli de Dijon, avec quatre des plus riches bourgeois de la ville.

C'étoit-là un coup de la derniere importance pour le salut du royaume. Le roi ne manqua pas de faire fort le fâché contre la Tremoille, & ne voulut point ratifier le traité, comme contenant des conditions indignes d'un prince tel que lui. Il n'avoit point à craindre que les Suisses rentrassent en Bourgogne, l'hyver étant proche; & il espéroit pendant ce temps-là pourvoir à la sûreté de ses frontieres.

Mémoires de du Bellai, l. 10.

Le royaume est délivré d'inquiétude par leur retraite & par le parti que prennent les Anglois d'assiéger Tournai.

Paris fut rassuré par la retraite des Suisses; & la Picardie où tout avoit été en consternation depuis la prise de Terouanne, le fut aussi par l'imprudent parti que prit le roi d'Angleterre à la persuasion de l'empereur, qui avoit en vûe ses intérêts, sans se mettre en peine de ceux des Anglois.

Si le roi d'Angleterre étoit entré en cette province, il y auroit encore enlevé quelque place importante, à cause de la résolution où étoit le roi de ne point donner de bataille, & auroit pû y prendre des quartiers pour son armée, & désoler tout pendant l'hyver jusqu'à la riviere de Seine. On ne doutoit pas à la cour qu'il ne tournât ses armes de ce côté-là, & on n'y pensoit qu'à chercher les moyens de le tenir éloigné de la capitale du royaume le plus qu'il seroit possible.

Tournai étoit une place fort à la bienséance de Charles, prince d'Espagne, petit-fils de l'empereur. Elle se trouvoit enclavée dans ses états; & si elle étoit une fois prise, il y avoit lieu d'espérer que par le traité qui finiroit la guerre, elle lui demeureroit.

L'empereur grossit au roi d'Angleterre les difficultés qu'il auroit à faire des conquêtes en Picardie, où les villes étoient bien fortifiées & pleines de troupes, où les camps-volans des François répandus de tous côtés lui couperoient les convois, & où le roi mettroit tout en œuvre, pour l'empêcher d'y prendre pié.

La prise de cette place termine la

Au contraire, il lui fit paroître facile & glorieuse la prise de Tournai, comme étant une ville considérable,

1513.

campagne de ce côté-là.
Mémoires de Fleuranges.

dont la conquête jointe à celle de Terouanne, lui feroit une grande réputation dans l'Europe; outre que les vivres lui viendroient à ce siége sans peine, tant du Hainault que de la Flandre, & que les François n'oseroient jamais s'engager à entrer si avant dans les Pays-Bas, pour la secourir. Le roi d'Angleterre s'y résolut, & en s'y déterminant, tira le roi d'une grande inquiétude. Le Comte d'Angoulême qui savoit le dessein des ennemis, envoya demander aux habitans de Tournai quelles troupes ils vouloient pour défendre leur ville; car ils avoient le privilege de n'avoir point de garnison que telle qu'ils la demandoient. Ils répondirent, qu'ils se défendroient bien eux-mêmes; *que Tournai étoit tourné, & que jamais n'avoit tourné, & encore ne tournera; & que si les Anglois venoient, ils trouveroient à qui parler*: mais ils ne tinrent pas parole; la peur les prit, & ils ne se défendirent que trois jours. Ce fut-là la fin de la campagne; car l'empereur & le roi d'Angleterre ayant appris la retraite des Suisses, l'un se retira en Allemagne, & l'autre en Angleterre, avec la plus grande partie de son armée.

Les Venitiens ne sont pas plus heureux que les François leurs alliés.
Guicciard. l. 17.

De long-temps la France n'avoit couru un si grand danger; & il devoit selon toutes les apparences lui en coûter beaucoup davantage pour en sortir, d'autant plus que les armes de ses alliés ne furent pas plus heureuses que les siennes. Alviane, général des Venitiens, après avoir repris plusieurs places sur les confédérés, fut défait à plate-couture par les Espagnols le septieme d'octobre, à Créatia proche de Vicence. Jacques IV. roi d'Ecosse, étant entré en Angleterre avec une armée pour faire diversion en faveur de la France, fut battu par le duc de Nortfolc, & périt lui-même dans la bataille.

1512.

Mort de la reine Anne de Bretagne.
Mémoires de Fleuranges.

Tant d'évenemens si malheureux dont cette année 1513. fut remplie, furent suivis d'un autre, qui ne causa pas une moindre affliction au roi. Ce fut la mort de la reine Anne de Bretagne, qui mourut de la gravelle à Blois le neuvieme de Janvier, après huit jours de maladie, à l'âge de trente-six ans. C'étoit une princesse accomplie & distinguée entre toutes les autres princesses de

1514.

son temps, par sa prudence, par sa pieté, par sa grandeur d'ame, par sa beauté *, & par toutes sortes de grandes qualités, par lesquelles elle s'attira l'estime & le tendre attachement du roi son mari, & fixa ses inclinations, jusqu'alors assez volages, sans qu'il s'offensât de ses manieres un peu impérieuses & hautaines, sur-tout quand il s'agissoit de son duché de Bretagne, qu'elle voulut toujours gouverner avec autorité & indépendance. Le maréchal de Fleurages qui étoit présent à sa mort, & qu'elle consideroit beaucoup, rapporte son Epitaphe que le roi fit graver sur une tombe de marbre blanc.

Epitaphe d'Anne de Bretagne, rapportée par d'Argentré, l. 12.

Mémoires de Fleuranges.

Et son épitaphe.

La Terre, Monde & Ciel ont divisé Madame
Anne, qui fut des Rois Charles & Louis femme:
La Terre a pris le Corps, qui gist sous cette lame,
Le Monde aussi retient sa renommée & fame **,
Perdurable à toujours, sans être blâmée Dame,
Et le Ciel pour sa part a voulu prendre l'ame.

Le corps de la princesse demeura sous cette tombe, jusqu'à ce qu'on eût fait le magnifique tombeau de Louis XII. à Saint-Denys: car alors son cercueil y fut mis avec celui de ce prince. On y substitua une autre Epitaphe †, qui est dans le tombeau au pié du cercueil, où l'on a fait deux fautes de chronologie; la premiere est qu'on dit, qu'Anne de Bretagne est morte au mois de janvier 1515. & c'est en 1514. & même en 1513. en comptant comme l'on comptoit encore en ce temps-là. La seconde, qu'on dit qu'elle est morte le vingtieme de Janvier, & ce fut le neuvieme *** qu'elle mourut.

Apud Bembo, l. 7. epist. 1.

Le roi eut beaucoup de peine à se consoler de cette mort. Il ne put pendant huit jours contenir ses larmes; & le pape qui savoit combien cette princesse avoit toujours porté impatiemment la rupture de la France avec le Saint-

Le pape en prend occasion d'écrire au roi, & pourquoi.

Apud Bemb. l. 7. epist. 1.

* Elle étoit un peu boiteuse. *Lobineau, histoire de Bretagne.*

** *Famam.*

† Rapportée par le Pere Félibien dans l'histoire de l'Abbaye de S. Denys.

*** C'est la date qui se trouve marquée dans le Journal de Louise de Savoye, dont voici les paroles: *Le lundi 9. janvier 1514. la reine Anne de Bretagne trépassa à Blois, & le mardi après dîner à Cognac mon fils & moi en fûmes avertis.*

1514. Siége, en écrivit au roi pour lui marquer combien il ressentoit cette perte, & prenoit de part à son affliction : mais le pape en affectant de donner au roi ces marques de tendresse, avoit d'autres vûes que de s'acquitter d'un devoir de bienséance.

En considérant attentivement la situation des affaires d'Italie, il appréhendoit presque également, & que les François ne reconquissent le Milanès, & que l'empereur & le roi d'Espagne ne vinssent à bout du projet qu'ils avoient formé, de faire tomber ce duché à Charles prince d'Espagne, ou à Ferdinand son frere, leurs petits-fils. Son dessein étoit d'exclurre, s'il le pouvoit, & la maison de France, & la maison d'Autriche de la possession du Milanès, pour préserver l'Italie du joug, que l'une de ces deux maisons seroit par-là en pouvoir de lui imposer.

C'étoit dans cette vûe que sous prétexte de sa qualité de pere commun, & de rétablir la paix dans la Chrétienté, il n'obmettoit rien pour accommoder l'empereur avec les Venitiens, & séparer de la France cette République, sans laquelle il étoit très-difficile au roi de déposséder Maximilien Sforce : car l'expérience du passé lui avoit appris que les François seuls, & sans le secours de quelqu'une des Puissances d'Italie, n'avoient jamais pû s'y établir, ni s'y conserver.

D'ailleurs, considérant que si le roi succomboit sous la puissante ligue des Suisses, du roi d'Angleterre & de l'empereur, comme il avoit déja pensé arriver, le roi d'Espagne joint à ces deux princes, seroit le maître d'assurer le duché de Milan à un de ses petits-fils ; il ne travailloit pas avec moins d'empressement à ménager la paix entre le roi & les Suisses. Il représentoit aux Cantons l'intérêt qu'ils avoient à ce que la France ne fût pas accablée par la maison d'Autriche, de tout temps leur ennemie, & qu'ils ne pourroient plus lui résister, si elle étoit une fois maîtresse de l'empire, de l'Espagne, des Pays-Bas, du royaume de Naples, du duché de Milan, & que les François ne pussent plus contrebalancer une si redoutable Puissance.

Belcarius, l. 14.

1514.

Il remontroit en même-temps au roi, le grand nombre d'ennemis puissans qu'il avoit sur les bras, le risque que son royaume avoit couru dans la derniere campagne; que le roi d'Angleterre & l'empereur se préparoient à y rentrer de nouveau; que les Suisses plus irrités que jamais de ce qu'il n'avoit pas voulu ratifier le traité de Dijon, étoient résolus de se joindre à eux avec toutes leurs forces; qu'il savoit combien il avoit sujet de se défier du roi d'Espagne, qui avoit jusqu'alors fort mal observé la treve faite avec lui, & que cette treve étoit sur le point d'expirer. Il le conjuroit de ratifier le traité de Dijon touchant l'article de la rénonciation au Milanès; que la condition étoit dure à la vérité, mais qu'un point d'honneur n'étoit rien, quand il falloit sauver un état; & qu'enfin avec le temps il se présenteroit des conjonctures qui lui donneroient moyen de faire revivre ses prétentions sur ce duché.

Ces raisons, quelque fortes qu'elles fussent, étant tirées des intérêts les plus essentiels de tous les partis, n'eurent aucun effet. Les Venitiens ne voulurent jamais se relâcher sur l'article du Vicentin, ils refuserent toujours de le céder à l'empereur, & d'acheter à cette condition son alliance, en renonçant à celle de France. Les Suisses outrés d'avoir été dupés par la Tremoille, ne respiroient que la vengeance, & n'écoutoient aucunes raisons; & le roi ne pouvant souffrir d'être ainsi gourmandé par les Suisses, étoit résolu à tout risquer.

Mariage de Renée de France avec Charles prince d'Espagne.

Mais il prit d'autres mesures pour conjurer la tempête qui le menaçoit; ce fut de remettre sur le tapis le mariage de sa seconde fille Renée de France, avec Charles prince d'Espagne, ou avec Ferdinand, cadet de ce prince, à condition de lui donner en dot ses droits sur le Milanès & sur Genes, & il en traita d'abord avec le roi d'Espagne.

Recueil de traités de Leonard, T. I.

Ce prince déja vieux & accablé de maladie, ne souhaitoit plus que le repos. Il fut ravi de l'offre que le roi lui faisoit, & qui étoit un grand acheminement à l'exécution de son ancien dessein, de mettre un de ses petits-fils en possession du duché de Milan. Il envoya Pierre Quintana

1514. en France, pour travailler à ce traité. Celui-ci après avoir entretenu le roi, alla trouver l'empereur, selon l'ordre qu'il en avoit reçu du roi d'Espagne, & obtint son consentement. La chose fut tenue fort secrette en France : mais Ferdinand n'en fit point de mystere en Espagne.

Petrus de Angleria, epist. 544.

Belcar. l. 11.

Avantages que la France tira de cette négociation.

Le premier avantage de cette négociation pour la France, fut la prolongation de la treve avec Ferdinand, à condition néanmoins que le roi durant la treve n'attaqueroit point le Milanés : mais il pouvoit sans la violer, entrer en Italie, pour reprendre Ast & Genes.

La prolongation de la treve, où l'empereur fut compris, alarma étrangement le roi d'Angleterre. Astil son ambassadeur, en fit de grandes plaintes à la cour d'Espagne, mais inutilement. Henri lui-même ne put contenir son ressentiment, & invectivoit en toute occasion contre la mauvaise foi du roi d'Espagne son beau-pere, qui après l'avoir engagé à la guerre contre la France, & à des frais immenses, l'abandonnoit au moment qu'il étoit prêt de reconquérir ce que ses prédécesseurs sur le throne d'Angleterre avoient perdu au-delà de la mer, lui débauchoit l'empereur, & rompoit toutes ses mesures.

Petrus de Angleria, epist. 545. & 546.

Une autre chose lui tenoit fort au cœur. Il avoit beaucoup de tendresse pour Marie sa sœur. Un des articles du traité d'alliance qu'il avoit fait avec l'Espagne, lorsqu'il déclara la guerre à la France, étoit que cette princesse épouseroit Charles prince d'Espagne, dès qu'elle auroit atteint quatorze ans ; & elle étoit entrée dans sa quatorzieme année dès le mois de Février. Il avoit déja sommé le roi d'Espagne de faire accomplir le mariage, sur quoi on lui avoit répondu d'une maniere qui ne l'avoit pas satisfait. Il soupçonna son beau-pere de quelque nouvelle intrigue, & fut bientôt éclairci par son ambassadeur, qui lui fit savoir le traité fait avec la France, pour marier madame Renée avec le prince d'Espagne.

Mécontentement qu'en eut le roi d'Angleterre.

Cette nouvelle le mit en une extrême colere. Il appella l'ambassadeur d'Espagne, lui reprocha les trahisons que

que lui faisoit son maître, & le menaça de s'accommoder avec la France, d'une maniere dont l'Espagne se ressentiroit. 1514.

Monsieur de Longueville, pris à la journée des Eperons, étoit alors en Angleterre en toute liberté sur sa parole, & alloit souvent à la cour. Il crut pouvoir profiter en faveur de la France, de la disposition où se trouvoit Henri; & dans un entretien qu'il eut avec lui, il lui dit, qu'il y avoit un moyen de dédommager la princesse sa sœur; qu'un roi de France tel que Louis XII. actuellement régnant, valoit bien un prince d'Espagne, qui ne seroit peut-être de long-temps sur le throne; que le roi étoit veuf; qu'il n'avoit encore que cinquante-trois à cinquante-quatre ans; que souhaitant avec passion d'avoir un fils qui lui succédât, il étoit persuadé qu'il n'étoit pas éloigné d'un second mariage, & que ce parti conviendroit fort à la princesse Marie.

Il est suivi du mariage de François comte d'Angoulême avec madame Claude de France, fille aînée du roi.

Mémoires de Fleuranges.

Mémoires de du Bellai, l. 1.

Journal de Louise de Savoye.

Le roi d'Angleterre qui trouvoit dans cette alliance un grand avantage pour sa sœur, & le plaisir de se venger du roi d'Espagne, ne rejetta pas cette proposition. Monsieur de Longueville en donna avis au roi, qui lui sut bon gré de la démarche qu'il avoit faite, & l'autorisa à poursuivre cette négociation.

Elle ne pouvoit être que très-désagréable à François comte d'Angoulême, s'il en avoit été instruit; car il couroit risque par ce mariage, de se voir exclus de la couronne; & il en sut depuis très-mauvais gré à monsieur de Longueville. Le roi néanmoins ne changea rien à la promesse qu'il lui avoit faite de le marier avec madame Claude de France sa fille aînée, & il la lui fit épouser à Saint Germain en Laye le dixieme du mois de Mai. Tandis que la reine Anne de Bretagne avoit vécu, elle s'étoit toujours opposée à ce mariage, par l'antipathie qu'elle avoit contre Louise de Savoye, mere du comte d'Angoulême, & qu'elle ne se mettoit pas fort en peine de dissimuler. La fierté naturelle à ces deux princesses avoit causé cette mutuelle aversion. Le dessein de la reine étoit que sa fille épousât le prince d'Espagne, & que

1514.

par ce mariage elle rentrât dans la souveraineté de la Bretagne ; qu'elle prévoyoit avec regret devoir être sans cela unie pour toujours à la couronne de France. Le roi n'avoit pas voulu forcer la reine là-dessus : mais l'obstacle étant levé par sa mort, comme il aimoit le comte d'Angoulême, il lui tint parole ; & même lui fit expédier des lettres patentes, par lesquelles il lui cédoit le duché de Bretagne : ce ne fut pas sans beaucoup de répugnance qu'il fit cette démarche. Il se souvenoit de la peine que lui-même, étant encore duc d'Orleans, avoit faite au feu roi Charles VIII. par l'appui que les Bretons lui avoient donné ; & il appréhendoit que le comte d'Angoulême étant une fois maître du duché de Bretagne, n'oubliât son bienfait, & n'abusât au préjudice du royaume, de la puissance où l'on l'élevoit. Le comte fut admirablement bien servi dans cette affaire par le grand-maître de Boisi, & par Robertet surintendant des Finances, qui depuis la mort du cardinal d'Amboise avoit le plus de part au gouvernement. Ce prince étant parvenu au throne, se souvint d'un service si signalé. Il paroît par le Journal de Louise de Savoye, qu'avant la mort de la reine, elle avoit regagné ses bonnes graces ; puisque cette princesse en mourant la fit tutrice de ses filles.

Inventaire des chartres. V. 3. Bretagne, n. 123. Mémoires du maréchal de Fleuranges.

Monsieur de Longueville négocie durant ce temps-là celui du roi avec la sœur du roi d'Angleterre.

Cependant monsieur de Longueville avança fort le mariage du roi. Un des préliminaires fut que le roi rappelleroit de Normandie Richard de Lapoole, qu'on appelloit en France le duc de Suffolk, qui étoit prêt d'entrer en Angleterre avec douze mille Lansquenets. Richard, qui descendoit par sa mere de la maison d'York, étoit frere d'Edmond comte de Suffolk, dont j'ai parlé à l'occasion du naufrage de Philippe d'Autriche roi de Castille, que ce prince pour se retirer des mains de Henri VII. roi d'Angleterre lui livra, & à qui Henri VIII. avoit fait depuis couper la tête.

Richard, qui après la mort de son frere, s'étoit attaché au service du roi, dès que la guerre fut déclarée entre la France & l'Angleterre, lui avoit amené d'Allemagne, où il s'étoit réfugié, six mille Lansquenets. C'étoit

un ſeigneur qui auroit pu cauſer du mouvement en Angleterre, comme deſcendant de la maiſon d'York, toujours ennemie de celle de Lancaſtre, qui étoit alors ſur le throne. D'ailleurs il étoit animé du déſir de venger la mort toute récente de ſon frere. C'étoit pour cet effet que le roi le mettoit à la tête de cette armée, dont je viens de parler, avec laquelle il devoit faire deſcente en Angleterre, & ranimer le parti de la Roſe blanche, ou de la maiſon d'York, qui n'y étoit pas encore entierement éteint. 1514.

Le roi d'Angleterre exigea donc qu'avant que d'avancer dans la négociation pour le mariage de ſa ſœur, le roi rappellât Richard de Suffolk de Normandie, & ſuſpendît l'armement qui s'y faiſoit; & il y conſentit.

Le pape ayant eu avis par le cardinal de Leyceſtre, de ce qui ſe négocioit en Angleterre, en fut fort inquiet. Il ſouhaitoit bien que la paix ſe fît entre les deux rois, dans l'eſpérance que le roi de France délivré de la crainte des Anglois, ne ſe preſſeroit pas d'exécuter le traité fait contre ſon inclination avec l'empereur & le roi d'Eſpagne, touchant le mariage de Renée de France & du prince d'Eſpagne, & de la ceſſion du Milanès à la maiſon d'Autriche, pour la dot de cette princeſſe: mais il ne vouloit pas auſſi que les deux couronnes ſe réuniſſent par un lien auſſi fort que celui du mariage dont il s'agiſſoit. Il craignoit que le roi, trop aſſuré du roi d'Angleterre, ne regagnât plus aiſément les Suiſſes, qui ne pourroient plus eſpérer, étant ſeuls, d'entamer la France, & qu'enſuite il ne reprît le deſſein de la conquête du Milanès. Belcarius, lib. 14.

Suivant ce plan, il fit partir le cardinal de Leyceſtre, & lui ordonna de travailler à la paix des deux couronnes, mais de traverſer le mariage; que ſi néanmoins il ne voyoit point d'apparence à le rompre, il ſe fît un mérite auprès des deux rois, de paroître y contribuer au nom du Saint-Siége. C'eſt ce dernier parti qu'il fut obligé de prendre, parce que quand il arriva, l'affaire étoit à peu près concluë.

Le roi, pour la preſſer davantage, avoit envoyé en Suſpenſion d'ar-

1514. Angleterre l'intendant des Finances de Normandie, sous prétexte de traiter de la rançon de monsieur de Longueville ; & l'envoyé aussi-tôt après son arrivée, conclut une suspension d'armes entre les deux nations, mais seulement pour les troupes de terre.

mes par terre entre les deux nations suivie d'un traité de paix.

Il y eut trois points difficiles à régler, pour parvenir à la conclusion du traité : le premier étoit, que le roi d'Angleterre demandoit qu'on lui donnât la ville de Bologne ; le second, qu'il demeurât en possession de Tournai ; le troisieme, que le roi lui livrât Richard de Suffolk. Le roi d'Angleterre se relâcha sur le premier point, & le roi de France sur le second : mais il ne voulut jamais consentir à mette Richard de Suffolk entre les mains du roi d'Angleterre. Cet article fut terminé par un tempérament, qui fut que Richard ne demeureroit point en France, & qu'il se retireroit à Metz, où le roi lui assigna une pension annuelle de six mille livres. *

Du Tillet recueil des traités entre la France & l'Angleterre.

Outre les articles précédens, les principales conditions du traité furent, que le roi de France donneroit au roi d'Angleterre un million d'écus : cet article ne fut pas exprimé dans le traité, mais dans une lettre séparée, signée du roi. Qu'il y auroit une ligue défensive & offensive entre les deux États ; & le nombre de troupes qu'ils devoient fournir l'un à l'autre en cas de besoin, fut exprimé ; que les alliés des deux rois seroient compris dans ce traité : mais sans conséquence pour ce qui concernoit la seigneurie de Genes, le duché de Milan, le comté d'Ast, & les autres terres que le roi de France prétendoit lui appartenir en Lombardie ; c'est-à-dire, que le roi pourroit faire valoir ses prétentions sur tous ces pays ; même en attaquant les alliés du roi d'Angleterre, sans préjudice de la paix & de la bonne intelligence entre les deux couronnes. Ce traité fut achevé le septieme d'Août, & ratifié le vingtieme du même mois. Il fut suivi du mariage du roi avec la princesse Marie d'Angleterre, & les

Et du mariage du roi.

* Du Bellay dit que dès que la paix étoit entre les deux royaumes, Suffolk s'absentoit ; & dès que la guerre commençoit, il revenoit au service du roi, qu'il continua jusques à la bataille de Pavie où il fut tué en 1524. L. 1.

nôces furent faites à Abbeville le neuvieme d'Octobre. 1514.
Quelques bons offices que monsieur de Longueville eût rendus aux deux rois dans cette négociation, il n'obtint sa liberté du roi d'Angleterre, qu'à condition de payer une rançon de cinquante mille écus : mais il s'aquitta de la plus grande partie de cette somme, en gagnant plusieurs parties de Paume à ce prince.

Journal de Louise de Savoye.

Mémoires de Fleuranges.

Ce qu'en pensa l'empereur.

Cette paix & ce mariage donnerent beaucoup à penser à l'empereur & au roi d'Espagne, qui virent bien, sur-tout par l'article qui regardoit le Milanès, que le roi les avoit amusés, & que la résolution où il étoit de le reconquerir, trop clairement marquée dans cet article, ne s'accommodoit gueres avec le projet de le donner pour dot à Renée de France, en la mariant à Charles d'Espagne, d'autant plus que cette princesse n'avoit encore que quatre ans.

Belcarius, l. 14.

Et le pape.

Pour ce qui est du pape, il continua de faire le même personnage, & quoique très-peu content de voir le roi s'opiniâtrer à vouloir reprendre le Milanès, il lui applaudit sur la sage conduite qu'il avoit tenue pour déconcerter ses ennemis. Il ne laissa pas toutefois de faire une ligue défensive pour un an avec l'empereur & le roi d'Espagne. Il fit dire en même-temps au roi par le cardinal de saint Severin, qu'il ne devoit point s'en inquiéter. Le but de tout ce manége étoit de se servir de la puissance d'un des deux rois contre l'autre, selon les conjonctures. Il vouloit au moins assurer l'état ecclésiastique contre les entreprises de la France, & il y pourvoyoit, en se liguant avec l'empereur & le roi d'Espagne. Il ménageoit le roi de France pour un autre dessein qu'il avoit, qui étoit de chasser les Espagnols du royaume de Naples, & de le faire tomber à Julien de Médicis son frere. Il en avoit déja fait quelque ouverture aux Venitiens, & il en étoit revenu quelque chose au roi d'Espagne, que cela même obligeoit à ne pas rompre avec la France. Le roi s'étoit admirablement bien servi de toutes ces défiances mutuelles des alliés, pour rompre cette dangereuse ligue, dont il étoit en danger d'être accablé; & par l'alliance

1514.

Etat de la guerre en Italie, où elle ne se fait que foiblement.

d'Angleterre, il se mit hors de crainte, & en état de se faire craindre lui-même.

Toutes ces intrigues du cabinet, & cette complication de traités, suspendirent les effets de la guerre, au moins en France. Elle ne fut pas même fort vive en Italie, où les Venitiens se soutinrent contre les Espagnols & l'empereur, sans que les uns remportassent des avantages considérables sur les autres : mais la garnison Françoise de la Lanterne de Genes fut obligée, faute de vivres, de se rendre aux Génois, qui la raserent jusqu'aux fondemens.

1515.

Le roi sur ces entrefaites tombe malade & meurt.

Mémoires de du Bellai, l. 1.

Le roi cependant faisoit de grands préparatifs pour la campagne prochaine, & s'attendoit bien à mettre cette République à la raison. Le duc Charles de Bourbon s'étoit déja avancé jusqu'à Moulins avec une partie de la gendarmerie Françoise. Les capitaines Volf & Brandec lui amenoient seize mille Lansquenets d'Allemagne, & il pressoit fort le pape de se déclarer ; parce qu'il appercevoit beaucoup de duplicité dans sa conduite : mais la mort le surprit avant l'exécution de ses desseins. Il étoit depuis plusieurs années tourmenté de la goute, qui l'avoit beaucoup affoibli. La fievre accompagnée d'une dissenterie le prit ; & on en attribua la cause à la violente passion, qu'il ne sut pas assez modérer pour sa nouvelle épouse, qui étoit une des plus belles princesses de l'Europe. Il mourut à Paris dans le palais des Tournelles la premiere nuit de l'an 1515. en la cinquante-quatrieme année de son âge, & la dix-septieme de son regne.

Brantome, Eloge de Louis XII.

Journal de Louise de Savoye.

Eloge de ce prince.

C'est un éloge bien singulier de ce grand prince, que la souveraine Puissance, ainsi que je l'ai remarqué au commencement de son regne, loin de corrompre les belles qualités qu'il avoit reçues de la nature, eût fait disparoître tous les défauts, dont elles avoient été mêlées durant le feu de sa jeunesse. L'histoire en parle comme d'un des princes les plus dignes de régner qui aient jamais été, pour la valeur, pour la prudence, pour l'application, pour l'étendue d'esprit, pour la tendresse qu'il avoit envers ses sujets. Jamais la France ne fut plus heureuse, plus riche, plus tranquille au-dedans, & plus soumise que

1515.

Hist. MSS. de Humbert de Velai, parmi les Mémoires de Bethune, vol. cotté 8461.

sous son regne. Jamais la justice n'y fut mieux administrée, les ordonnances des rois utiles à l'Etat mieux exécutées, la discipline militaire plus exacte, & plus sévere, soit quand les troupes étoient en campagne, du moins lorsqu'il les commandoit en personne, soit lorsqu'elles étoient en quartier dans le royaume. Sa famille, sa cour, le peuple, la noblesse l'adoroient, & lui donnerent d'un consentement unanime le titre de pere de ses sujets. Il fut très-sensible à ce glorieux éloge, & il ne pensa qu'à le bien soutenir. Quelque passion qu'il eût pour la gloire, il ne s'y laissa jamais emporter jusqu'à la préférer au bonheur de son Etat : quelque rudes & quelque continuelles guerres qu'il eût à soutenir, il ne put se résoudre à augmenter les tailles & les subsides qu'il avoit extrèmement modérés en montant sur le throne. Le grand ordre qu'il avoit mis dans ses finances, sa modération dans ses dépenses, l'aliénation de son domaine, la venalité des charges qu'il commença à introduire, mais qu'il étoit résolu d'abolir dès qu'il seroit venu à bout de ses ennemis, étoient ses ressources ordinaires : dès qu'elles lui manquoient, il faisoit la paix, appréhendant beaucoup plus d'appauvrir son Etat, qu'il ne souhaitoit de l'aggrandir.

On le défend du reproche d'aimer l'argent.

S. Gelais, hist. de Louis XII.

Jovius in elogio Lud. XII.

Parmi tant de vertus, on lui reprochoit d'être peu libéral, & d'aimer beaucoup l'argent : mais je crois que sur cela même on fait injustice à ce grand prince. Le peu qu'il levoit sur ses sujets, montre qu'il savoit au moins modérer cette basse passion dont on l'accuse, & un homme de qualité de son temps qui a fait son histoire, le défend contre ce reproche, tant par cette raison, que par quatre autres qu'il ajoûte. La premiere, qu'il étoit fidele & exact à payer ses dettes; & il disoit à ce sujet, au rapport d'un autre Historien, qu'il étoit plus de la justice d'un prince de ne rien devoir, que de sa grandeur de beaucoup donner; aussi jamais les officiers de ses armées ne demandoient deux fois leurs appointemens, ni les soldats leur solde à ceux qui gouvernoient ses finances.

1515. La seconde raison étoit, qu'il ne croyoit pas qu'il dût faire de grandes largesses aux particuliers aux dépens de ses peuples. La troisiéme, qu'il réservoit ses finances pour les guerres, & les autres nécessités de son Etat. La quatrieme, qu'en plusieurs occasions il fit paroître sa libéralité; & il la signala sur-tout après la conquête de Genes. Les Génois la corde au cou lui demandoient leur grace: le droit de la guerre le faisoit maître de tous leurs biens, qui étoient immenses; il se contenta d'une amende assez modique; il leur en remit aussi-tôt après la plus grande partie, & fit de ses propres finances de grands présens aux églises de la République, qui avoient beaucoup souffert dans cette guerre; de sorte que sa grande épargne venoit moins de son inclination que de sa prudence, de la tendresse qu'il avoit pour ses sujets, & de l'amour du bien public.

Il est plus difficile de l'excuser sur la rupture qu'il fit avec les Suisses, dont il porta la peine par la perte de l'état de Milan & de la seigneurie de Genes: mais ce furent le point d'honneur & le dépit qui lui firent faire cette faute, plûtôt que la peine de donner de l'argent; car l'augmentation des pensions qu'ils demandoient, n'étoit pas considérable.

Sa pieté.

Ce prince eut de la pieté & du respect pour le Saint-Siége, mais un grand mépris pour les papes qui gouvernoient l'Eglise pendant son regne; parce qu'il les trouva pour la plûpart d'un caractere tout différent de celui qui leur convenoit: leur conduite étoit souvent la matiere de ses bons mots; car il se piquoit d'en dire, & ils n'étoient pas tous d'une égale finesse. *

Sa continence & ses autres belles qualités.

On ne lui vit jamais aucun attachement illégitime depuis son mariage avec Anne de Bretagne, & on lui donne cette louange dans l'épitaphe de cette princesse. Il étoit politique, mais en prince généreux & chrétien, ennemi de la fourbe & de la mauvaise foi, malgré les mauvais exemples que lui donnoient en cela le roi d'Espagne & l'empereur Maximilien, qui furent ses alliés à diverses

* On en trouve plusieurs dans l'histoire de le Feron.

reprises,

reprises, mais qui dans le fond étoient ses mortels ennemis. En un mot on voit peu de Princes dans l'Histoire, qui l'ayent égalé dans les vertus Royales, & qui ayent eu sur le Throne moins de défauts que lui *.

Sa Devise. Brantome éloge de Louis XII.

Il avoit pris pour dévise un porc-épi avec ces mots latins *cominus & eminus*, pour faire entendre qu'il s'étoit rendu redoutable à ses ennemis de près & de loin, soit qu'il commandât ses armées en personne, soit qu'il les commandât par ses Lieutenans.

Un ** tel Prince ne pouvoit manquer d'être infiniment regretté ; nul ne fut pleuré plus sincerement & plus universellement que lui, & jamais pompe funebre ne fut moins une pure ceremonie, que celle dont ses Sujets l'honorerent dans toutes les villes de son royaume.

Ses établissemens.

Ses Enfans.

Il établit le Grand Conseil, *** les Parlemens de Normandie & de Provence. Il eut deux fils d'Anne de Bretagne, qui moururent en bas âge, & deux filles. Renée sa cadette encore enfant lorsqu'il mourut, fut depuis

* La reine Catherine de Médicis dans une longue instruction pour le roi Charles IX. son fils, parle de Louis XII. en ces termes.

» Je vous dirai que du temps de Louis » XII. votre ayeul, qu'il avoit une fa» çon que je désirerois infiniment que » vous voulussiez prendre pour vous ôter » toutes importunités, & presses de la » cour.... C'est qu'il avoit ordinairement » en sa poche le nom de tous ceux qui » avoient charge de lui. Comme aussi il » avoit une autre rôle où étoient écrits » tous les offices, bénéfices & autres » choses qu'il pouvoit donner.

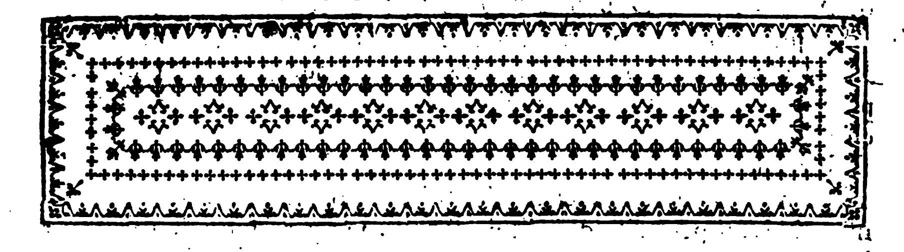
» Un ou deux des principaux Officiers » de chaque province avoient ordre de » l'avertir de ce qui viendroit à vaquer, » par des lettres particulieres qui lui » étoient rendues en main-propre, sans » passer par celle d'aucun sécretaire ; & » après avoir consulté ses deux rôles il » donnoit l'office à celui qu'il jugeoit à » propos, sans attendre que personne » l'eût demandé, & en faisoit expédier les » provisions sur le champ. Car *jamais*, » dit-elle, il ne donnoit à ceux qui de» mandoient, *afin de leur ôter la façon de* » *l'importuner*. Elle ajoute qu'il étoit le » roi le mieux servi qui fût jamais, parce » qu'on *ne connoissoit que lui ;* on le re» gardoit comme le seul & unique distri» buteur de toutes les graces, ainsi l'on » ne cherchoit à plaire qu'à lui, sans faire » sa cour à personne. *Voyez les Additions* » *aux mem. de Castelnau*, T. 2. *pag.* 494. » *ancien. édit.*

** On rapporte une parole de ce prince qui mérite d'être remarquée. Il ménageoit autant qu'il étoit possible les revenus de l'état, ce qui le faisoit paroître avare. Quelqu'un lui ayant dit que ses courtisans en faisoient des plaisanteries : *J'aime mieux*, répondit-il, *voir les courtisans rire de mon avarice, que de voir mon peuple pleurer de mes dépenses.*

*** Ce qu'on avoit appellé jusqu'à son temps le Grand-Conseil dans nos histoires, étoit le conseil d'état. On a déja observé que le Grand-Conseil fut établi sur le pié des autres cours supérieures par un édit de Charles VIII. mais il est vrai que cet édit n'eut son exécution que sous le regne de Louis XII.

mariée à Hercule d'Est, second du nom, duc de Ferrare; & Claude l'aînée l'étoit déjà à François comte d'Angoulême, duc de Valois, & son successeur à la couronne de France.





OBSERVATIONS

CRITITIQUES ET HISTORIQUES sur le Regne de Louis XII.

I.

Du mariage de Louis XII. avec Jeanne de France.

LE Pere Daniel, en parlant des procédures qui furent faites au commencement du regne de Louis XII. sur la nullité de ce mariage, s'est contenté de dire, *que les protestations faites au temps du mariage, & quelques-autres moyens de nullité furent verifiées, & que la Princesse Jeanne elle-même, qui étoit dès-lors d'une éminente sainteté, cessant de s'opposer au divorce, le mariage fut déclaré nul.* D'où il s'ensuivroit que Jeanne de France auroit elle-même consenti à la dissolution de son mariage : ce qui est démenti par les Actes même du procès. Il est vrai qu'elle se soumit à la Sentence des Commissaires du Pape qui prononçerent la nullité de son mariage : mais il n'est pas moins vrai qu'elle en soutint la validité jusqu'à la fin.

Le Lecteur ne sera pas fâché que l'on lui donne ici une idée un peu plus étendue & plus exacte de ce qui se passa dans ce procès, & des principaux moyens qui furent employés de part & d'autre pour attaquer ou pour défendre la validité du mariage.

Il avoit été résolu & déterminé par le roi Louis XI. dès l'an 1464, lorsque Jeanne de France étoit encore au berceau. On voit parmi les preuves de Comines T. 2. p. 411. un Contrat passé à Blois le 19 de Mai 1464. entre Charles duc d'Orleans & Jean de Rochechouart, sire d'Yvoy, & bailli de Chartres, à qui le roi avoit donné sa Procuration, par lequel Jeanne de France est accordée à Louis fils du duc d'Orleans.

Hist. genéalogique T. I.

Ce jeune Prince n'avoit alors que deux ans, étant né à Blois le 27 Juin 1462; & la Princesse ne pouvoit avoir que quelques mois, ou peut-être quelques jours, puisqu'elle étoit née en 1464. & que la chronique scandaleuse semble faire entendre, que la reine sa mere ne faisoit que d'accoucher de cet enfant lorsque le roi se rendit à Paris le 15 de Mai 1464. en revenant de Nogent, où Jeanne étoit venue au monde. L'on peut dire qu'il étoit difficile de s'y prendre de meilleure heure, pour préparer les liens de ce mariage. Mais ils n'en furent ni mieux assortis ni plus assurés.

L'an 1473. on fit un nouveau contrat datté de Jargeau, le 28 octobre, par lequel le roi s'engagea à donner à la princesse sa fille pour sa dot, la somme de cent mille écus d'or, payables en trois termes, dont le premier seroit le jour de la celebration des nôces. Dans le contrat passé à Blois l'an 1464. il ne lui promettoit que cent mille francs; dans les deux on assigna pour le douaire de la Princesse, six mille livres de revenu. On y ajouta dans le premier la Terre de la Ferté-Milon & Brie Comte-Robert. Il fut dit dans le second, qu'elle auroit pour son douaire, outre les six mille livres de revenu une maison convenable à son rang.

Quelques-uns ont prétendu que le duc d'Orleans, avant que de l'épouser, protesta contre la violence qu'on lui faisoit, en présence de Notaires & de quelques témoins affidés: mais lorsqu'il fut question de faire casser son mariage, il ne produisit point ces protestations juridiques, ce qu'il n'auroit pas manqué de faire si elles eussent été véritables.

Quoi qu'il en soit, à peine Louis XII. fut-il monté sur le throne, qu'après avoir pris l'avis de son Conseil, il pria le pape Alexandre VI. de nommer des Commissaires en France pour examiner la validité de son mariage. Le Pape envoya aussi-tôt en France Ferdinand, évêque de Ceuta Portugais, pour juger cette affaire, conjointement avec Louis d'Amboise, évêque d'Alby, & frere du cardinal d'Amboise.

Le bref de leur commission est datté du 30 Juillet 1498. Le 31 Août suivant il nomma un troisieme Commissaire qui fut le cardinal Philippe de Luxembourg, évêque du Mans; & ce prélat par sa qualité de cardinal, se trouva à la tête de la commission. Pierre Bellessor & Robert de Longue, qui avoient tous deux la qualité d'official de l'evêque de Paris; & Guillaume Feydeau, doyen de Gassicourt leur servirent d'assesseurs.

Le procès commença le 10 Août 1498. par l'assignation que les Commissaires firent délivrer aux parties intéressées. Trois jours après le roi qui étoit à Estampes, nomma pour procureur Antoine de l'Estang, docteur en droit.

La reine avoit demandé pour conseil trois ecclésiastiques de Bour-

ges ; ſavoir, Jean de Blois, archidiacre ; Jean Chevalier, official ; & Jean Bonni, chanoine : mais tous trois refuſerent de ſe mêler de cette affaire. Elle eut recours à l'official de Tours, nommé Marc Taners, au provincial des Carmes de Touraine, nommé Robert Salomon, & à deux Avocats.

Ses Procureurs furent deux Gentilshommes, dont l'un ſe nommoit Jean Denys, & l'autre Charles de Preux. La demande du roi étoit fondée ſur quatre principaux chefs. 1°. Sur ce qu'il étoit parent de Jeanne de France au quatrieme degré. 2°. Sur ce que Louis XI. pere de Jeanne, ayant été ſon parrain, il y avoit entr'elle & lui une affinité ſpirituelle, qui annulloit le mariage. 3°. Sur ce qu'il n'avoit donné à ce mariage qu'un conſentement forcé. 4°. Sur ce que Jeanne étoit tellement contrefaite, que les medecins la jugeoient incapable d'avoir jamais d'enfans.

M. Duclos dans ſa nouvelle hiſtoire de Louis XI. dit 1°. Que la parenté au quatrieme degré, & l'affinité ſpirituelle, ne ſont pas des empêchemens dirimens, quoique le ſecond ſoit qualifié tel dans les bulles d'Alexandre VI. 2°. Que la reine Jeanne dans ſon interrogatoire du 6 Septembre, répondit que la parenté au quatrieme degré, & l'affinité ſpirituelle, n'étoient pas des empêchemens dirimens.

Mais il a été relevé ſur tous ces points, par l'auteur du 17e Tome de l'hiſtoire de l'Egliſe Gallicane. 1°. Parce que la parenté au quatrieme degré, eſt encore aujourd'hui un empêchement diriment. 2°. Parce que l'affinité ſpirituelle au premier degré, eſt auſſi un empêchement diriment ; & que du temps de Louis XII. elle l'étoit même dans les autres degrès. C'eſt le concile de Trente qui a réduit l'empêchement de l'affinité ſpirituelle au premier degré. Ainſi les bulles d'Alexandre VI. ne diſent rien que de vrai ſur ces deux points. 3°. Parce que la reine Jeanne ne dit point dans ſon interrogatoire du 6 Septembre, que la parenté au quatrieme degré ; & l'affinité ſpirituelle, n'étoient point des empêchemens dirimens : elle dit ſeulement qu'elle ne ſavoit à quel degré elle étoit parente de Louis XII. & qu'elle ignoroit pareillement s'il y avoit entr'eux une affinité ſpirituelle. *Pag. 281.*

Le 13 Septembre elle préſenta aux Commiſſaires un écrit particulier, où elle expoſe qu'étant femme & n'ayant aucune connoiſſance des procès, il eſt bien triſte pour elle de ſe voir obligée de ſoutenir une affaire auſſi déſagréable. Elle les prie de la ſupporter ſi elle dit quelque choſe qui ne ſoit pas convenable, & demande que s'il lui arrivoit de parler par ignorance contre ſes propres intérêts, le roi n'en puiſſe tirer aucun avantage. Elle ajoute, qu'elle n'eût jamais penſé que ſon mariage pût lui attirer un pareil procès. Enfin elle prie les Commiſſaires qu'elle appelle *Meſſeigneurs*, de joindre au procès l'écrit qu'elle leur préſente. Une maladie épidémique, qui commençoit

à se faire sentir à Tours, obligea le Tribunal de la commission de se transporter à Amboise le 26 Septembre.

On entendit un grand nombre de témoins pour la vérification des faits. La reine prétendoit que les deux premiers empêchemens allégués par le roi, avoient été levés par une dispense, que le cardinal de S. Pierre-aux-Liens, légat du pape avoit accordée; que cette dispense avoit été adressée à l'archevêque de Bourges, & aux évêques d'Orleans & d'Evreux, avec pouvoir à deux ou un d'entr'eux de la fulminer; que cette fulmination avoit été faite par l'évêque d'Orleans le 8 Septembre 1476. dans la chapelle du château de Montrichard, le jour de la celebration du mariage : mais l'original de cette dispense ne paroissoit point; il avoit été égaré, ou ceux qui l'avoient en main ne jugeoient pas à propos de le montrer. La reine ne put jamais en avoir qu'une copie, qu'elle produisit pendant le cours de la procedure, elle étoit dattée du 6 Août 1476. Mais comme François de Brillac, évêque d'Orleans, qui avoit fait le mariage, après avoir vû la dispense en original, vivoit encore, ce Prélat fut interrogé dans son abbaye de Pontlevoy, où il étoit alors.

Il déposa qu'effectivement, le chancelier Doriole l'étant venu trouver à Pontlevoy le 7 Septembre 1476. lui avoit apporté un rescrit apostolique, qui contenoit une dispense pour marier le duc d'Orleans avec la princesse Jeanne; mais qu'il ne se souvenoit pas si l'empêchement de l'affinité spirituelle y étoit specifié. Il ajouta, que lorsque le prince & la princesse furent arrivés dans la chapelle du château, le chancelier leur déclara, que le pape les dispensoit de l'empêchement s'ils vouloient ratifier leur contrat de mariage; qu'ensuite lui évêque d'Orleans, les avoit mariés sans qu'il fût fait d'autre fulmination du rescrit qu'il tenoit seulement à la main, & qu'il remit ensuite au chancelier sans en garder de copie.

Jean Amis, secretaire du roi, interrogé à Melun par l'official de Paris, déposa que sous le regne du feu roi Charles VIII. il avoit été envoyé à Rome par madame de Beaujeu, pour empêcher que le duc d'Orleans n'obtint la dissolution de son mariage qu'il demandoit: que le cardinal Ballue qui étoit alors à Rome, lui dit, que les dispenses accordées pour ce mariage par le cardinal legat étoient nulles, mais qu'on les feroit ratifier; que depuis il avoit oüi dire que cette ratification avoit été faite. Mais il eût fallu pour ratifier ces dispenses, que le duc d'Orleans eût consenti de nouveau à son mariage, ce qu'il n'auroit certainement pas fait, dans un temps où il demandoit que ce mariage fût déclaré nul. Ainsi il y a tout lieu de croire que ce projet de ratification demeura sans effet.

De tous les articles allégués par le roi, aucun ne paroît appuyé sur des preuves plus fortes & plus étendues, que celui de la violence

qui lui avoit été faite pour l'obliger à consentir à ce mariage.

Il avoit exposé dans sa requête, qu'étant encore jeune & ayant perdu son pere, il se trouva dans la nécessité d'épouser Jeanne de France, malgré les répugnances qu'il avoit assez témoignées; que pour le forcer à ce mariage on avoit usé des plus terribles menaces, jusqu'à lui dire que s'il n'y consentoit pas, le roi étoit résolu de confisquer tous ses biens, & *de le faire jetter dans la riviere.*

Il produisit une lettre de Louis XI. au comte de Dammartin, qui étoit conçue en ces termes:

» Je me suis déliberé de faire le mariage de ma petite-fille Jeanne » avec le petit duc d'Orleans; pour ce qu'il me semble, que les » enfans qu'ils auront ensemble ne leur couteront gueres à nourrir; » vous avertissant que j'espere faire ledit mariage; autrement ceux qui » iroient au contraire ne seroient jamais assurés de leur vie en mon » royaume; parquoi il me semble que j'en ferai le tout à mon in- » tention «.

La lettre étoit sans datte. Louis XII. prétendoit conclurre de cette lettre, 1°. Que Louis XI. étoit persuadé lui-même que sa fille ne pouvoit avoir d'enfans. 2°. Qu'il étoit déterminé à user des dernieres violences pour obliger le duc d'Orléans à l'épouser.

Ce qui pourroit faire douter de la verité de cette lettre, dit M. Duclos, est, *qu'on prenoit la précaution de faire entendre un grand nombre de témoins pour certifier que la signature étoit de Louis XI. & la contre-signature de Tillart. D'ailleurs, comment pouvoit-t-on prévoir qu'elle seroit stérile, puisqu'elle n'avoit que deux mois lorsqu'elle fut promise.*

Pour répondre à la premiere reflexion de M. Duclos, ne pourroit-t-on pas supposer que les procureurs de la reine s'étant d'abord inscrits en faux contre cette lettre, il fallut faire entendre des témoins pour en certifier la vérité. A l'égard de la seconde réflexion, il semble qu'on y pourroit repondre, que la lettre ne fut écrite que lorsqu'il fut question de faire épouser réellement la princesse Jeanne au duc d'Orleans, & non pas dans le temps qu'elle fut seulement promise à ce prince. Or elle avoit douze ans lorsqu'elle l'épousa, & l'on put imaginer dès-lors qu'elle n'auroit jamais d'enfans.

Les témoins entrerent dans un grand détail sur la violence qui avoit été faite au duc d'Orleans, & sur l'aversion marquée qu'il avoit toujours témoignée pour ce mariage.

Ils dirent que Louis XI. l'avoit menacé de le faire moine ou abbé de Cluny, & sa mere Marie de Cleves, de la renvoyer en Allemagne, s'ils refusoient leur consentement; que deux gentils-hommes de la maison du duc d'Orleans, dont l'un se nommoit Montenac, & l'autre Bresille, ayant été accusés de lui inspirer du dégoût pour la princesse Jeanne, Louis XI. avoit voulu les faire mourir. Bresille déposa qu'il

avoit été mis pour cela aux fers & à la question, & que Montenac & lui n'avoient évité la mort qu'en se faisant chevaliers de Rhodes. On spécifia plusieurs autres mariages que Louis XI. avoit fait contracter par force & contre le gré des personnes intéressées. Quelques-uns dirent que Louis XII. n'avoit pas quatorze ans accomplis lorsqu'il reçut la benediction nuptiale : mais ils se trompoient, ou ils cherchoient à tromper les juges sur un fait qu'il étoit facile de vérifier. Louis XII. étoit né le 27 Juin 1462. & il fut marié le 8 Septembre 1476. & par conséquent il avoit plus de quatorze ans le jour de son mariage.

Hist. genealog. T. 1.

L'évêque d'Orleans assura que lorsqu'il demanda au duc d'Orleans s'il consentoit à épouser la princesse Jeanne, le duc lui avoit répondu : *Hélas! monseigneur d'Orleans, mon ami, que ferai-je ; je ne saurois résister, j'aimerois mieux être mort que de faillir à le faire ; car vous connoissez à qui j'ai affaire, il m'est force & n'y a remede.*

Il avoit dit devant d'autres personnes, lorsqu'on lui parloit de ce mariage, *j'aimerois mieux épouser une simple demoiselle de Beauce.*

La reine répondit que s'il n'avoit consenti d'abord à ce mariage, que par force, ce défaut avoit été suffisamment reparé par la libre consommation ; que Louis XII. l'avoit toujours regardée & traitée comme son épouse : que dès les premiers temps de son mariage, il avoit voulu qu'elle fît son entrée solennelle dans les villes de Blois & d'Orleans, où de son consentement elle avoit été reconnue duchesse d'Orleans, & par conséquent femme légitime du duc d'Orleans ; que souvent il étoit venu la chercher dans les endroits où elle étoit, pour demeurer avec elle. Plusieurs témoins attesterent la verité de ces faits ; & quelques-uns déposerent qu'ils avoient entendu le duc d'Orleans parler lui-même en des termes qui supposoient qu'il regardoit & qu'il traitoit cette princesse comme son épouse légitime : surquoi la reine représentoit qu'il n'auroit pû agir & parler ainsi sans offenser Dieu, ce dont elle le croyoit incapable. Elle déclara que pendant que ce prince étoit dans son comté d'Ast, elle avoit reçu des lettres de lui, où il l'appelloit *sa femme ;* qu'en parlant du feu roi Charles VIII. il le nommoit souvent son frere, ce qu'il ne pouvoit faire qu'à cause du mariage légitime qu'il avoit contracté avec elle.

Le roi fut interrogé à Madon près de Blois le 29 Octobre : il nia plusieurs des faits allégués par la princesse ; & ce qu'il y a d'étonnant, c'est qu'il soutint qu'il n'avoit pas quatorze ans accomplis dans le temps de la célébration du mariage. Du reste il prétendit que s'il avoit paru regarder Jeanne de France comme sa femme, & s'il avoit eu pour elle tous les égards dûs à cette qualité, c'étoit uniquement par respect pour le sang royal dont elle étoit issue, & par la crainte de déplaire aux deux derniers rois dont l'un étoit son pere & l'autre son frere. Il protesta que jamais il n'avoit été la trouver nulle part que

que par l'exprès commandement de Louis XI, auquel même il avoit eu quelquefois le courage de résister. Il fit entendre un témoin qui déposa que Louis XI lui reprochant un jour l'aversion qu'il témoignoit pour sa fille, il avoit eu la hardiesse de lui répondre, *qu'il aimeroit mieux avoir la tête coupée que d'en user autrement* : mais il ajoutoit qu'il ne lui avoit pas été possible de parler toujours sur ce ton-là à un maître aussi redoutable que Louis XI.

Il prétendit que l'aversion qu'il lui avoit toujours témoignée étoit connue de tout le monde, & l'on voit dans les dépositions que la princesse en étoit persuadée elle-même; puisque le seigneur de Linieres, lui disant un jour, *Madame, parlez à Monseigneur, & témoignez-lui votre affection*, elle lui répondit, *je n'oserois parler à lui, car vous & chacun voit qu'il ne fait compte de moi.*

La reine lui objectoit que s'il avoit tant craint le roi son pere, il se trouva délivré de toutes ses craintes par la mort de Louis XI, que rien ne l'avoit alors empêché de réclamer contre son mariage dans les premieres années du regne de Charles VIII, où il fut si peu timide qu'il osa prendre les armes contre ce prince, après avoir fait des plaintes éclatantes & publiques de son gouvernement à Tours & à Paris.

On répondoit qu'aussi-tôt après la mort de Louis XI, il avoit recherché Anne de Bretagne dès le premier voyage qu'il avoit fait dans cette Province, & qu'à son second voyage de Bretagne il avoit envoyé à Rome Guillaume Chaumart, Religieux de Fontevraut, pour demander au pape la dissolution de son mariage avec Jeanne de France; mais que Madame de Beaujeu avoit empêché l'effet de cette poursuite, qui prouvoit suffisamment la persuasion où il avoit toujours été que son mariage étoit nul. Pour établir la vérité de ce fait, il fit entendre Jean Amis qui avoit été l'agent de madame de Beaujeu à Rome, Guillaume Chaumart qui l'avoit été de la part du duc d'Orléans, un courrier qu'il y avoit envoyé, & jusqu'à Jacques Huraut, thrésorier du Roi, qui avoit donné vingt écus à ce courrier pour faire son voyage.

Le 13 octobre, la reine se voyant poursuivie sans aucun ménagement, & ne pouvant supporter les longueurs & les désagrémens d'une pareille procédure, avoit presenté un écrit aux commissaires où elle dit d'abord, qu'elle a toujours désiré de faire la volonté du roi, *sa conscience gardée, pour la décharge de laquelle, & non pour autre cause, elle soutient le procès que ledit seigneur a contre elle.* Qu'elle ne se défend dans ce procès qu'à son grand regret, & non pour parvenir aux honneurs du monde autres que ceux qui lui sont dûs. Elle propose ensuite, si c'est le bon plaisir du roi, de prendre quatre personnages de son royaume des plus éclairés, à condition qu'elle en nommeroit

quatre autres de sa part, auxquels on donneroit communication de toutes les pieces du procès. Elle ajoute que s'il est dit par eux ou par la plûpart d'entr'eux que la reine peut se désister en conscience de la poursuite de ce procès, & s'en rapporter uniquement au serment & à la volonté du Roi, elle le fera volontiers; que s'ils jugeoient au contraire que la reine ne peut, sans charger sa conscience, & sans offenser Dieu, *ce qu'elle ne voudroit faire pour tous les biens & honneurs du monde*, se désister de cette poursuite, elle supplie très-humblement le roi son seigneur qu'il ne soit mal-content d'elle, & qu'il ne permette *aucune chose lui être diminuée pour cela de son état qui est bien petit*, eu égard à la maison dont elle est issue. Elle finit par prier les commissaires de remontrer au roi *le bon vouloir & désir qu'elle a de lui complaire*, & la grande marque de soumission qu'elle lui donnoit.

Il ne paroît pas que ces nouvelles propositions de la reine ayent été acceptées. Le roi qui vouloit avoir une sentence définitive, refusa sans doute de remettre à des arbitres la décision d'une affaire si importante. Ainsi on continua les procédures.

Le quatrieme article de la requête du roi regardoit la difformité de la princesse, & l'incapacité d'avoir des enfans. Tous convenoient qu'elle étoit extrêmement contrefaite, *bossue pardevant & par derrière*; un seul témoin dit cependant que son visage n'étoit pas désagréable. Le maréchal de Gié & le seigneur de Rabodanges déposerent que lorsque le seigneur de Linieres l'amena au Plessis-lès-Tours quelque tems après son mariage, Louis XI l'ayant regardée à travers les vitres, ne put s'empêcher de faire un signe de croix, pour témoigner la surprise que lui causoit sa difformité; qu'il dit même qu'il n'avoit jamais crû qu'elle fût si contrefaite, & qu'il blâma fort le seigneur de Linières de lui avoir déguisé la vérité en lui parlant de sa figure en termes trop avantageux. Le maréchal de Gié ajouta que la duchesse douairiere d'Orléans étoit presque tombée *évanouie*, lorsqu'elle vit pour la premiere fois l'épouse qu'on destinoit à son fils.

Mais le point capital étoit de savoir si cette difformité la rendoit inhabile au mariage. Elle avoit déclaré qu'elle n'étoit à la vérité ni aussi belle, ni aussi bienfaite que plusieurs autres femmes, mais qu'elle ne se croyoit pas hors d'état d'avoir des enfans, & qu'elle ne *reconnoissoit en elle aucun empêchement à cet égard*.

Antoine de l'Estang demanda plus d'une fois qu'elle fût visitée par des matrones, mais elle rejetta constamment cette épreuve, comme contraire à la pudeur, & prétendit que l'on ne pouvoit y soumettre une personne de sa naissance.

Le roi fut interrogé une seconde fois le 5 décembre à Ligneul dans

la maison de campagne du doyen de saint Gatien de Tours ; & il attesta avec serment que la reine avoit des défauts corporels qui mettoient un empêchement invincible à la consommation du mariage. C'est apparemment ce qui détermina principalement les juges à déclarer le mariage nul. Les faits allégués par le roi furent regardés comme certains & averés par son serment ; & en les supposant vrais, il en falloit nécessairement conclurre que la princesse n'avoit pû contracter un mariage légitime. S. Gelais prétend que la nullité de la dispense influa beaucoup dans leur jugement, parce qu'elle n'avoit pas été fulminée avec les formalités nécessaires : *Car*, dit-il, *jamais aucune information n'en fut faite, & ne fut ledit rescrit fulminé, ainsi que par raison devoit être.*

La sentence qui cassoit le mariage fut prononcée dans l'Eglise de S. Denys d'Amboise le 17 décembre 1498, en présence d'un grand nombre d'évêques, de jurisconsultes & de docteurs en théologie, dont les commissaires avoient pris conseil. Brantome nous apprend que cette sentence fut ensuite insérée dans les régistres du Parlement, & dans ceux de la faculté de Théologie de Paris.

Louis d'Amboise, évêque d'Alby fut chargé de la signifier à la reine. Il se fit accompagner par le confesseur de la princesse, qui étoit le gardien des Cordeliers d'Amboise. Ce religieux, en entrant dans la chambre de la reine, lui fit d'abord entendre qu'il venoit lui annoncer une fâcheuse nouvelle. *Mon pere*, lui dit-elle, *ne venez-vous pas m'annoncer que je ne suis plus reine de France ? Si cela est, il faut louer Dieu de tout. Je me persuade qu'il n'a permis cet évenement que pour me détacher davantage du monde, & me rendre plus libre pour faire le bien.*

Le peuple qui ne regardoit cette princesse qu'avec vénération, murmura beaucoup contre le jugement des commissaires. Il y eut même des docteurs qui écrivirent & qui protesterent publiquement contre ce divorce. Olivier Maillard, prédicateur de l'ordre de S. François le reprocha un jour à Louis XII, comme un péché dont il seroit obligé de rendre compte au jugement de Dieu. Le roi fut obligé d'employer toute son autorité pour arrêter ces plaintes qui ne servoient qu'à soulever les esprits contre le gouvernement, & il y eut deux docteurs qui furent bannis du royaume pour servir d'exemple.

On ne pouvoit accuser la reine d'avoir donné lieu à ces bruits importuns que par l'estime, involontaire de sa part, que sa vertu inspiroit pour elle. Le roi fut même si satisfait de sa soumission, que loin de la traiter en princesse disgraciée, il lui fit une maison considérable & digne de son rang.

Le comte d'Aumont y eut la charge de grand-maître, & Françoise de Mailly sa femme, celle de dame d'honneur.

La Thomasiere, Hist. de Berry.

Cette maison fut toujours entretenue aux dépens du roi, qui lui donna l'usufruit du duché de Berry & du domaine de Châtillon-sur-Indre, de Châteauneuf sur Loire & de Pontoise. Les lettres patentes en furent expédiées le 26 décembre 1498. Il y est dit que Jeanne de France aura la jouissance des revenus des greniers à sel de Bourges, de Sancerre, de Busançois, de Pontoise & de Seuly-le-Chatel, ainsi que des aides & impositions des pays & élections de Berry : ce qui devoit lui faire un revenu considérable. Par les mêmes lettres, le roi lui donne droit de nommer à toutes les charges de la province de Berry, sauf à la capitainerie de la grosse tour de Bourges dont il se réserve la nomination. Le maréchal de Gié fut commis pour recevoir de la princesse la foi & hommage du duché de Berry, qu'elle rendit entre les mains de ce seigneur le 12 février 1499. (Nouveau style.) Pierre de Refuge fut ensuite envoyé dans toutes les terres dont le roi lui avoit donné l'usufruit pour en mettre en possession le procureur de la princesse avec les formalités ordinaires.

Elle se retira à Bourges, où elle fonda l'ordre de l'Annonciade, dont elle prit l'habit ; mais sans s'y engager par des vœux solennels ; elle y mourut en odeur de sainteté le 4 février 1505.



II.

Du mariage de Louis XII. avec Marie d'Angleterre.

LE Pere Daniel dit que ce mariage fut précédé d'un traité dont il rapporte la substance ; & entr'autres articles, il parle de l'engagement pris par le roi de France, de donner au roi d'Angleterre un million d'écus : puis il ajoute : *Cet article ne fut pas exprimé dans le traité, mais dans une lettre séparée signée du roi.*

Cependant on voit divers actes authentiques au T. XIII. de Rymer, qui prouvent que le Pere Daniel ne donne qu'une idée superficielle, & même fausse par rapport à quelques circonstances, des négociations qui précéderent le mariage de Louis XIL & de Marie d'Angleterre. 1°. Le Pere Daniel ne parle que d'un traité, & l'on en fit trois. 2°. Il dit que l'article d'un million d'écus que le roi de France s'engageoit de payer au roi d'Angleterre, ne fut point inséré dans le traité, & il se trouve que le troisiéme traité ne roule que sur ce million & sur la maniere dont il seroit payé.

Le roi d'Angleterre avoit demandé d'abord que la France payât cent mille écus tous les ans, comme une compensation des prétentions qu'il avoit sur ce royaume, & particuliérement sur les provinces de Normandie & de Guienne. *Votre maître*, dit-il, au duc de Longueville, *peut obtenir & mon amitié & ma sœur en mariage, à cette condition, qu'il me payera cent mille écus tous les ans ; & à sa considération, je n'insisterai point sur une somme comptant, mais je me contenterai de cela pour toutes prétentions. Que si votre maître considere quel grand héritage il me retient, & combien mon amitié lui peut être avantageuse pour ses affaires d'Italie, je ne crois pas qu'il refuse cette condition.*

C'est l'extrait d'une lettre originale d'Henri VIII qui se trouve dans les actes de Rymer, & dans laquelle ce prince rendoit compte à Volsey alors évêque de Lincoln son ministre, de l'entretien qu'il avoit eu avec le duc de Longueville. Louis XII ne pouvoit souffrir de se voir assujetti à payer tous les ans une espece de tribut à l'Angleterre, comme pour dédommager cette couronne des provinces qu'il possédoit, & sur lesquelles les rois d'Angleterre ne pouvoient avoir que des droits chimériques. Il envoya en Angleterre Jean de Selve, premier président de Rouen, & Thomas Bohier, général des finances de Normandie, pour engager Henri VIII à restituer à la France la ville de Tournai, & à se désister de la demande de cent mille écus par an. Ils ne réussirent pas sur l'article de Tournay, parce que Volsey

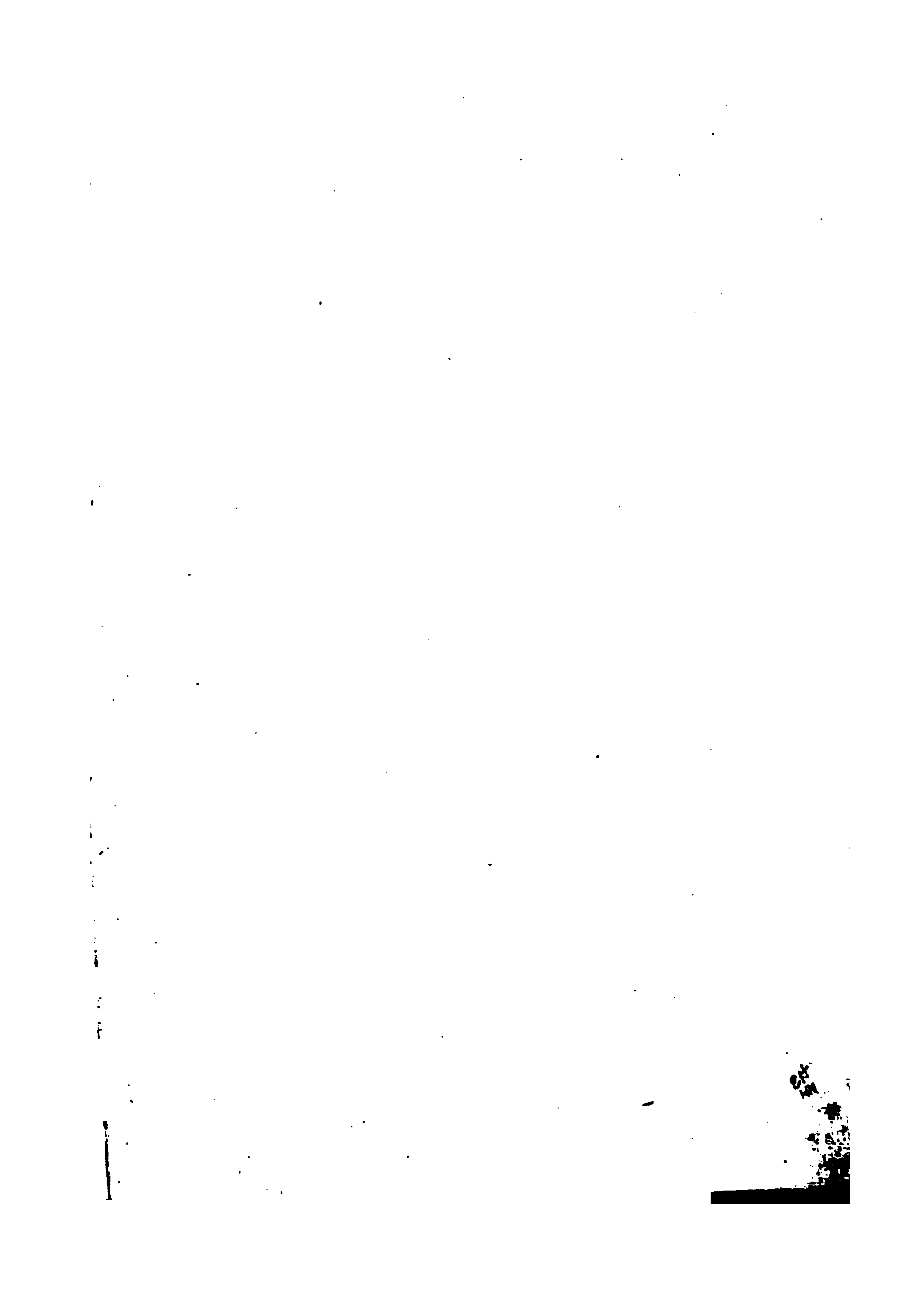
Voyez Rapin Thoyras, Tom. 5.

étoit administrateur de cet évêché, & qu'il auroit perdu cette qualité, si Tournay avoit été rendu au roi : mais ils vinrent à bout d'engager le roi d'Angleterre à se contenter de la somme d'un million d'écus une fois payée ; & afin qu'il ne parût pas que cet argent fût un dédommagement de l'héritage que Henri VIII disoit qu'on lui retenoit, on mit dans le troisieme traité que le roi de France reconnoissoit que Charles VIII. son prédécesseur avoit promis de payer au roi d'Angleterre une somme de 745000 écus, dont on lui devoit une partie avec les arrérages ; qu'il reconnoissoit encore que Charles duc d'Orléans son pere s'étoit engagé par une obligation du 7 mai 1444 à payer une certaine somme à Marguerite de Sommerset, ayeule d'Henri VIII, & que ces deux dettes n'étant point encore acquittées, Louis promettoit de payer au roi d'Angleterre, ou à ses successeurs, un million d'écus, *tant pour les arrérages dûs des deux sommes susdites que pour la bonne affection qu'il lui portoit, & afin que leur amitié fût plus assurée.*

On affecta d'établir cet engagement sur ces deux motifs, pour écarter toute idée de tribut & de dédommagement d'un *héritage* que l'on croyoit très-injustement prétendu par le roi d'Angleterre. Les deux autres traités avoient pour objet, l'un l'alliance des deux couronnes, & l'autre les conditions du mariage. En conséquence de ces trois traités, Marie d'Angleterre passa en France pour épouser Louis XII. Le comte d'Angoulême, le duc d'Alençon, le comte de Vendôme, le comte de S. Pol, le comte de Guise & un grand nombre de seigneurs allerent la recevoir à Bologne, & le roi s'avança jusqu'à Abbeville, où le mariage fut célébré le 9 d'octobre 1514.

On prétend que le comte d'Angoulême fut extrèmement frappé de la beauté de cette princesse, & qu'il auroit cherché à satisfaire sa passion, si un sage courtisan ne lui avoit fait faire réflexion que le premier enfant mâle qui naîtroit d'elle le priveroit de tous les droits qu'il avoit à la couronne, & qu'il couroit risque de se donner un maître. Les uns attribuent ce conseil à Duprat qui fut depuis Chancelier ; les autres à Artus de Gouffier sire de Boisy ; & Brantôme le met sur le compte d'un vieux gentilhomme de Perigord, nommé Grignaux, qui avoit été chevalier d'honneur de la reine Anne, & qui l'étoit encore de la reine Marie.

FIN.




AUG 17 1943

